LOUIS de LACGER
du clergé d'Albi

RUANDA



IMPRIMATUR
Kabgayi, 9 juillet 1959
† A. Perraudin.
Vic. Apost.

PREMIERE PARTIE

LE RUANDA ANCIEN

NOTES LINGUISTIQUES

Prononciation des mots indigènes cités dans cet ouvrage : U et W : **ou** ; S : **ss.** sh : **ch.** **G.** est toujours dur. **E** n'est jamais muet,

En kinyarwanda, langue agglutinative, l'article et le prefixe nominal, idiquant le singulier et le pluriel, faisant corps avec le radical, varient selon la classe des substantifs. Ci-dessous quelques exemples.

ARTICLE		**PREFIXE**		**RADICAL**	
Singulier	**Pluriel**	**Singulier**	**Pluriel**		**SIGNIFICATION**
u	a	mu	ba	ntu	le et les hommes.
u	a	mu	ba	tutsi	le et les nobles — Hamites.
u	a	mu	ba	hutu	le et les paysans — Bantous.
u	a	mu	ba	twa	le et les parias — Négrilles ou pygmées.
u	a	mu	ba	nyarwanda	le et les habitans du Ruanda
u	a	mu	ba	nyiginya	le et les membres du clan royal.
u	a	mw	b	ami	le et les souverains du Ruanda.
u	a	mw	b	ega	le et les membres du clan des Bega.
u	a	mu	ba	tware	le et les chefs ou sous-chefs
u	a	mu	ba	gaba	le et les capitaines ou généraux.
u	i	ru	n	go	le et les palissades du kraal.
u	i	gi	bi	hugu	le et les pays ou cantons.
i	i	mu	mi	sozi	le et les monts ou collines.
		ki, ru		nyarwanda	le et les dialectes du Ruanda.
		bu		rundi	l'Urundi (en kiswahili), habité par les Barundi.
		bu		ganda	l'Uganda (en kiswahili), habité par les Baganda.

L'usage a prévalu d'écrire **u** dans les noms propres où le français écrit **ou** : ainsi dans Ruanda, Urundi, Uganda, Bufumbira, Kanyaru, Kivu, Rwabugili, Musinga, etc.

Chapitre premier

LA TERRE ET LES HABITANTS

1. — LA CONFIGURATION.

LE Ruanda, d'une superficie de 24.500 kilomètres carrés, d'un cinquième moins grand que la Belgique (29.500 km.), peuplé en 1939 d'un peu moins de deux millions d'habitants, est situé au coeur de l'Afrique équatoriale dans la région des Grands Lacs entre le Kivu, auquel il s'appuie, et le lac Victoria Nyanza, vers lequel il penche, lui envoyant la presque totalité de ses eaux. La figure en surface plane est celle d'un carré long, étendu d'est en ouest, dont les côtés mesurent respectivement cent cinquante et deux cents kilomètres en chiffres ronds, sa ligne médiane coïncidant avec le deuxième parallèle de latitude sud.

Ses frontières naturelles sont : à l'ouest le lac Kivu sur environ 120 km. et le cours supérieur de la Rusizi, émissaire de ce lac vers le Tanganyika ; au nord-ouest sur une vingtaine de lieues une ligne de hauts volcans, éteints et en activité ; à l'est et au sud-est le cours de la Kagera ; au sud une traînée d'étangs et la haute vallée de la Kanyaru jusque vers son origine.

Il a pour voisins : à l'ouest et au nord-ouest le Congo Belge, qui l'a amputé de la plupart des îles du Kivu, notamment de la grande île Ijwi, acquise sous Rwabugili, de ses cantons ultramontains du Bwishya, Gishari et Jomba; au nord-est l'Uganda britannique, qui s'est annexé à ses dépens la province du Bufumbira ; à l'est le Ta-

nganyika Territory, l'ancienne colonie allemande de l'Afrique Orientale sous mandat anglais ; au sud, l'Urundi, son frère jumeau, grand comme lui et de même langue, qui a suivi sa destinée politique et passa de la domination allemande à la tutelle belge.

2. — LE RELIEF.

SON relief, comparable à celui de l'Abyssinie, offre dans l'ensemble l'image d'une pénéplaine ondulée, bosselée, se relevant graduellement d'est en ouest et du sud au nord, d'une altitude moyenne de 1800 m. le double de celle du Plateau Central en France, dont les croupes arrondies et les pointements aigus dépassent rarement 2.300 m., découpée en grands compartiments par les sillons longitudinaux et transversaux des artères principales, décomposée par d'innombrables vallonnements en collines étroites et allongées, souvent plates au sommet, généralement courtes, qui se relient les unes aux autres par les étranglements et défilés en dos d'âne, portant chacune un nom propre distinct, ce qui accuse leur individualité politique. C'est avec l'Urundi une haute forteresse, un spacieux camp retranché, que des glacis, des boulevards, des fossés profonds ou marécageux isolent au centre de l'Afrique et ont rendu quasi inaccessible aux invasions guerrières.

Ce bloc d'architecture homogène se redresse en une ride longitudinale bordant le Kivu, orientée comme lui du sud-ouest au nord-est, dont la crête ne s'éloigne d'elle que d'environ vingt à cinquante kilomètres à vol d'oiseau selon les points. Cette longue chaîne boisée, glacis d'une tranchée gigantesque, d'une altitude moyenne de 2.500 m. atteignant 3.000 m. au piton de Muhungwe, est la colonne

vertébrale du Ruanda. Elle fait le départ entre les eaux de l'ouest, coulant vers le Kivu, et celles de l'est, tributaires du Victoria-Nyanza, ce qui lui a fait donner par les géographes le nom de « dorsale Congo-Nil », d'autant qu'elle se prolonge au sud jusqu'au Tanganyika. De son faîte le terrain dévale rapidement vers l'ouest, jusqu'à la cote 1460, niveau du lac, plus mollement vers l'est.

3. — LES VOLCANS ETEINTS ET EN ACTIVITE.

SON altitude est de beaucoup dépassée par celle des cônes volcaniques, les Birunga qui semblent monter la garde du château, en sentinelles sur le front nord-ouest. Ils s'élancent d'un seul jet jusqu'à des élévations qui s'apparentent à celles des cimes alpestres, celle du Mont-Rose et du Cervin. On les aperçoit de partout à la ronde, ces colosses, quand l'horizon est dégagé, ce qui est assez rare. Les plus imposants, qui sont aussi les plus anciens, ne représentent plus que de nobles ruines, démantelés qu'ils sont par l'érosion ; mais ils conservent leurs formes géométriques de cônes réguliers, parfois tronqués au sommet.

Ils sont là une douzaine, groupés deux à deux, quatre à quatre. Le Karisimbi (4.506 m.), qui les dépasse tous, se coiffe par temps d'orage d'une couche éphémère de grelons ou de grésil ; le Mikeno (4.437 m.) se dresse svelte et effilé comme un obélisque ; le Sabyinyo (3.647 m.), le « Père aux grosses dents », ressemble à un rempart moyenâgeux armé de merlons et de créneaux : c'est le poteau frontière entre trois Etats. A l'ouest, au delà de la frontière actuelle, d'autres géants, d'âge plus tendre, ont gardé leur cratère et n'ont pas perdu toute activité : le Nyiragongo (3.496 m.), cheminée de forge fumante, et le Nyamuragira (3.052 m.), dont la lave rougeoyante au

fond du creuset se reflète la nuit en lueurs changeantes sur les vapeurs qui en émanent. A côté du Kivu, en 1912, un nouveau cratère s'est ouvert, déversant des torrents de lave vers le lac : le volcan Mugongo ou Lacroix à 1.665 mètres.

Ces grands appareils, se déployant en éventail sous les yeux quand on les contemple des belvédères de Nyundo ou de Rwaza, sont escortés d'une multitude de cônes plus écrasés, un millier, dit-on, parmis lesquels se distingue le superbe cratère que le géologue belge, chanoine Salée, qui l'a découvert, a appelé Classe du nom du premier évêque de l'église du Ruanda.

4. — LES TERRAINS GEOLOGIQUES.

LES édifices volcaniques de la région des Birunga, aussi bien que les amoncellements de laves que traverse en gorge la Rusizi au sud du lac, sont superposés à un soubassement, dont l'ancienneté contraste avec leur relative jeunesse. Ce socle profondément enraciné dans les entrailles du globe est composé de roches cristallophylliennes, d'âge précambrien, pensent les géologues, anciens schistes d'origine sédimentaire, métamorphisés par l'intrusion de roches éruptives, issues du noyau igné. C'est aujourd'hui une mosaïque de gneiss, micaschistes, quartzites, arkoses, pegmatites, affleurant à la surface de la pénéplaine, traversés par des masses plus ou moins étendues de granites, de diorites, de gabbros, lardées de filons de quartz, ici et là aurifères et sidérurgiques, et chargées en maint endroit de cassitérite, un minerai d'étain.

Ces roches, lorsque les agents atmosphériques et biologiques les désagrègent et les fertilisent, se transforment superficiellement en une couche d'humus, qui ta-

pisse uniformément les sommets et les pentes et qui est généralement supportée par une assise imperméable et stérile de latérite. Les limons argileux, entraînés par le ruissellement, s'amoncellent dans les bas-fonds humides, où ils constituent une ressource précieuse à la fois pour la culture maraîchère — un terrain gras et noir — et pour la fabrication de briques, tuiles, poteries, voire pour des mortiers. Pour les enduits on a recours au kaolin argileux — **ingwa**, remplaçant le plâtre, et aux ocres de diverses couleurs, jaunes, rouges, bruns. Le fer est présent partout ; il colore tout ; il imprègne la limonite concrétionnée, que l'on utilise comme pierre à bâtir, à Astrida notamment ; mais il ne se présente en quantité exploitable que dans les gîtes du Buberuka et du Kanage ; il y a donné naissance à une petite industrie de métallurgie. On peut affirmer que, depuis des temps immémoriaux, l'homme au Ruanda est parvenu à l'âge du fer.

5. LES ACCIDENTS TECTONIQUES ET LEUR REPERCUSSION SUR LE MODELE ET SUR L'HYDROGRAPHIE.

Si le massif montagneux du Ruanda-Urundi constitue en lui-même un môle résistant de l'écorce terrestre, dont le dynamisme orogénique a pu tout au plus gauchir la surface, la région qui l'environne à l'ouest et au nord a subi des dislocations suivies d'effondrements, qui ont eu les répercussions les plus sensibles sur la topographie et sur l'hydrographie. Le Ruanda se trouve, en effet, coincé entre deux fossés tectoniques, jalonnés par les dépressions profondes et par les volcans.

Le premier de ces fossés, que l'on est convenu d'appeler, d'un nom allemand équivalent, le Grand Graben Central Africain, qui sillonne le continent sur plus de

deux mille kilomètres depuis le lac Nyassa jusqu'au lac Albert et au delà, passe à sa lisière, donnant asile à la Rusizi et au lac Kivu. Le second, dit du Bufumbira, du nom de la province qu'il affecte, comblé par les énormes épanchements de laves dont il a provoqué la montée, se branche sur le précédent au nord du lac Kivu et se dirige vers le nord-est.

Ces accidents de la tectonique, inaugurés à la fin de l'époque tertiaire et dont la série s'est prolongée jusqu'à nos jours, sont à l'origine de ces barrages de vallées, de ces inversions de rivières, de ces captures de cours d'eau, de ces épuisements et assèchements partiels de lacs, de ces cascades et rapides, qui donnent au pays les traits les plus singuliers, parfois les plus pittoresques de sa physionomie.

Si le lac Kivu, par exemple, qui atteignit jadis le niveau de 1.650 mètres et baissa ensuite jusqu'à la cote 1.460, présente aujourd'hui par les indentations de ses côtes, par ses falaises abruptes, ses îles et presqu'îles, l'image classique d'une grande vallée noyée, s'il se déverse au sud par la Rusizi dans le Tanganyika et alimente ainsi le Congo, alors qu'auparavant il draînait ce même lac vers l'Albert, le Nil et la Méditerranée, c'est que des barrages de laves l'ont bloqué au nord et au sud, et que la zone du Tanganyika a subi un affaissement à une époque très récente, capturant ses eaux et renversant son cours.

Si les rivières longitudinales et parallèles de la Nyabarongo et de la Kanyaru, au lieu de poursuivre leur direction sud-nord, sont captées par un grand collecteur s'écoulant vers le sud-est et par là dessinent avec la Kagera la figure bizarre d'un grand N, c'est que les volcans leur ont fait obstacle au nord et qu'un affaissement de la région du Bugesera a déterminé un changement de niveau de base. Ainsi les eaux de la Nyabarongo ont dû rebrousser chemin, engendrant la Mukungwa, qui se trouve par suite dans une vallée dont les berges vont paradoxalement se rapprochant d'amont en aval.

Les beaux lacs de Bulera et de Ruhondo, de Muhazi et de Mugesera, d'autres encore aux ramifications et digitations rappelant le lac des Quatre-Cantons ne sont que des vallées noyées.

La tranchée, où chemine paresseusement entre les lacs et les marigots la Kagera sur la bordure orientale du Ruanda, peuplée seulement d'une forêt de papyrus et d'une nuée de moustiques, était antérieurement une longue expansion lacustre, analogue à celle de l'Edouard, jusqu'à ce qu'un abaissement de la nappe du Nyanza, révélé par la présence d'anciens rivages à cent mètres environ audessus du niveau actuel, eût amené son épuisement, au reste incomplet, et provoqué les chutes de Rusumo.

Enfin cet état fangeux des hauts bassins de réception, cette progression lente des ruisseaux à leur origine, ces verrous de vallées que les cours d'eau traversent en gorges ou en rapides, témoignent d'une perturbation récente dans les profils d'équilibre de l'ancienne pénéplaine et d'un désordre récemment introduit dans la topographie, que l'érosion superficielle n'a pas encore eu le temps de réparer.

Au demeurant, c'est bien à ces bouleversements, à ces convulsions de l'écorce, que le Ruanda est redevable de la plupart de ses singularités et beautés naturelles, de ses lacs, de ses volcans anciens et récents, avec leurs cheires de lave, leurs solfatares, fumerolles, mofettes, sources thermales, qui feront de lui avant peu une terre d'élection pour le tourisme international.

6. — LES SOURCES DU NIL CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES MODERNES.



E fleuve fameux du Nil, créateur de l'Egypte et partant un des facteurs de la civilisation occidentale, les Anciens ont unanimement affirmé qu'il venait des profondeurs de l'Afri-

que équatoriale, qu'il était issu de grands lacs, et que ces lacs étaient alimentés par des cours d'eau descendant de hautes montagnes neigeuses, dites de la Lune. Les Egyptiens étaient renseignés par ces Noirs, quelques-uns petits de taille et stéatopyges, qu'ils ont représentés au vif, en relief et en couleur, sur leurs monuments. Aristote, au IV^e siècle avant notre ère, résumant d'un trait les connaissances géographiques de son temps, empruntées partiellement aux Egyptiens, écrit dans son **Histoire des animaux** (VIII, 2) : « Les Grecs vont jusqu'aux lacs en amont de l'Egypte, où le Nil prend sa source. Là habitent les pygmées. Ce n'est pas une fable ; c'est la vérité pure. Hommes et chevaux y sont, à ce que l'on raconte, de toute petite taille, et demeurent dans des cavernes ». Ptolémée, le grand compilateur alexandrin du II^e siècle après Jésus-Christ, dit des massifs montagneux qui envoient leurs eaux au Nil blanc, les situant d'ailleurs trop au sud et trop à l'est : « Les Monts de la Lune, qui nourrissent dans leurs neiges les lacs, sources du Nil, s'élèvent par 12° 30' de latitude australe entre les longitudes 57° et 67° ». (**Géographie**, liv. IV, chap. II). Ce nom de Lune pourrait traduire celui d'Unyamwezi, qui signifie dans la langue indigène « Pays de la Lune ». L'Unyamwezi englobe les pays d'Usukuma, d'Usumbwi, d'Unyanyembe, c'est-à-dire toute la contrée qui s'étend au sud du Victoria-Nyanza jusqu'à Tabora, sillonnée de tributaires du grand lac. Dans sa carte de l'Afrique équatoriale le même Ptolémée indique deux lacs, dont l'un est selon toute vraisemblance le Victoria-Nyanza, et situe précisément au sud de ces lacs les Monts de la Lune. « Des marchands, écrit Karl Peters (1), auront probablement appris dans l'Uganda qu'il y avait de l'autre côté du lac un pays appelé Unyamwezi, et ils auront rapporté cette information en Egypte ».

Au vrai, le Nil blanc est à son origine l'émissaire du Victoria-Nyanza, et ce lac, d'une superficie égale à celles de la Belgique et de la Hollande réunies, est alimenté

(1) Peters. Au secours d'Emin Pacha, 1889-1890. Traduit par J. Gourdault. Paris, Hachette, 1895, p. 269.

par des eaux provenant de tout son pourtour. Ce sont probablement ces énormes massifs d'une altitude qui dépasse ici et là cinq et six mille mètres, dont le Nil recueille partiellement les précipitations, Birunga et Ruwenzori à l'ouest, Mont Elgon à l'est, et au delà sur le versant de l'océan Indien Kenya et Kilimandjaro, autres Atlas toits du monde, que les Anciens, observateurs lointains, ont vaguement désignés sous l'appellation commune de Monts de la Lune.

De tous les affluents du Victoria quel est celui qui pousse sa tête le plus loin et draîne la plus grande masse d'eau, qui par conséquent mérite la dénomination de Nil supérieur ? C'est la Kagera — le fait n'est plus guère contesté de nos jours — la Kagera dont le bassin hydrographique embrasse le Ruanda et l'Urundi presque en entier. Le Dr Baumann en 1892 remonta le Ruvubu jusqu'à son origine, où il porte le nom de Luvyironza ; il crut être arrivé à la tête du Nil ; et, de fait, il avait bien atteint la source la plus distante des eaux de la Méditerranée. Mais le Ruvubu n'est manifestement qu'un affluent de la Kagera, qui est formée en amont de la jonction des deux branches Nyabarongo et Kanyaru. Le Dr Kandt en 1898 remonta chacune de ces rivières, et fixa à l'origine de la Rukarara le **Caput Nili.** Cette opinion fait aujourd'hui autorité dans la géographie classique, encore que les natifs, entre les deux torrents de la Rukarara et du Mwogo, élisent ce dernier comme tronçon supérieur de la Nyabarongo. C'est donc au Ruanda, de part et d'autre de la station missionnaire de Cyanika, sur le flanc oriental de la dorsale séparative des eaux de la Méditerranée et de l'océan Atlantique, qu'il faut placer le point de départ de cette Kagera, que Stanley avait baptisée le Nil Alexandra.

7. — LE CLIMAT.

La chaleur et les frimas, la pluie et le beau temps, le vent et les orages, la limpidité et l'opacité du ciel sont conditionnés dans un pays par la latitude et l'altitude, par la proximité ou l'éloignement de la côte. Au Ruanda, situé dans la zone torride, la latitude est compensée par l'altitude ; aussi la chaleur est-elle modérée. L'altitude moyenne des régions les plus habitées paraît être de 1.850 mètres; l'écart est environ de 400 mètres en plus ou en moins pour les terres les plus hautes et pour les plus basses. Aux deux extrêmes, la station de Nyamasheke est à 1.550 mètres ; celle de Rambura à 2.400 mètres ; Kabgayi se situe à mi-distance, à 1.867 mètres ; ici les moyennes oscillent entre 13 et 23 degrés centigrades. La moyenne générale du Ruanda s'établit autour de 18 degrés.

Il n'y a pas de période chaude et de période froide, ni hiver et été proprement dits ; la température reste à peu près constante d'un bout à l'autre de l'année : la variation diurne a plus d'amplitude que la variation moyenne annuelle. Mais il y a une alternance de saisons humides et de saisons sèches. Les premières coïncident avec les périodes d'équinoxe, fin mars et fin septembre, les secondes avec celles des solstices, en décembre et en juin. Le soleil au zénith aspire une masse énorme de vapeurs qui, se condensant à une hauteur d'environ 3.000 mètres, constituent un plafond nuageux entre ciel et terre. C'est ce que les Anglais appellent le « cloud ring », « l'anneau de nuages », qui enveloppe la terre dans la zone équatoriale et se déplace vers le nord ou vers le sud suivant les allées et venues du soleil.

L'ascension de l'air chaud vers les régions élevées de l'atmosphère sous l'équateur thermal provoque l'afflux de masses d'air de remplacement, provenant des latitudes

basses au nord et au sud. Cet air est dévié de la direction des méridiens par la rotation de la terre, et reçoit un aiguillage de biais. Ce sont les alizés, soufflant du nord-est dans l'hémisphère boréal et du sud-est dans l'hémisphère austral.

Ils se rencontrent et se neutralisent dans le ciel du Ruanda, plaçant ainsi le pays dans la zone des calmes équatoriaux. Mais les remous, les phénomènes locaux de convection, les heurts de masses d'air chargées d'électricités contraires engendrent de violents orages, parfois avec grêle, presque quotidiens aux saisons humides.

Ces orages viennent généralement du sud-est. C'est que l'alizé austral est particulièrement saturé d'humidité. Issu de l'océan Indien, gorgé d'eau par l'évaporation marine, — plus intense pendant l'été, c'est-à-dire ici pendant les mois d'hiver de l'hémisphère boréal, — ne rencontrant pas sur son chemin d'aspérités montagneuses qui l'expriment et le vident, il arrive au massif Urundi-Ruanda dans un état de sursaturation, qui entretient et prolonge la saison des pluies à l'équinoxe du printemps pendant parfois quatre mois, de février à mai, période la moins chaude de l'année en raison de l'abondance des précipitations atmosphériques.

L'alizé boréal, au contraire, qui souffle du nord-est, ayant traversé des zones continentales élevées et la large bande de l'équateur thermal, est certainement moins humide et plus chaud, en sorte que la saison des pluies équinoxiales d'octobre-novembre, en relation avec lui, est plus courte et moins abondante.

Au surplus, une véritable sécheresse — encore est-elle rarement absolue — ne se constate généralement que dans la période juillet-août, l'été rouandien, si l'on peut s'exprimer ainsi. Alors la campagne, qui était restée jusque là constamment verdoyante, jaunit comme un désert. Seuls les kraals avec leurs bananeraies posent quelques teintes émeraudes sur l'étendue fauve des monts. Encore que le ciel ne soit plus couvert par le plafond des nuages, l'air a moins de transparence que jamais, troublé

qu'il est par les cendres impalpables des incendies de brousse et par les poussières balayées sur les sols chauves. Une brume sèche masque pendant la journée le féérique décor des volcans, à Rwaza même, à leur pied.

La couche d'eau provenant des précipitations atmosphériques au cours d'une année a l'épaisseur moyenne de 1.200 millimètres, épaisseur qui se réduit à moins d'un mètre dans les régions basses à l'ouest et à l'est, et monte à plus de deux mètres sur les hauteurs (1). Elle suffit à entretenir végétation, lacs, rivières et sources, en dépit de l'évaporation intense. L'eau sourd en tout temps au bas des pentes et rend ainsi possible la colonisation et la présence des habitations sur presque tous les points du territoire. Mais les sources ne sont nulle part très copieuses, parce que la nature du sol, uniformément cristallin, ne se prête guère qu'au ruissellement, contrairement aux terrains calcaires, où des fissures favorisent les infiltrations et partant la circulation souterraine ainsi que l'accumulation d'abondantes nappes d'eau. Ce n'est que dans la région des laves, pays de grottes et d'avens, que l'on observe les pertes de rivières et leur rejaillissement soudain, comme dans nos causses d'Europe. L'aridité y est telle à la saison sèche que les paysans doivent couvrir des distances de plusieurs lieues pour abreuver leur bétail, par exemple dans la plaine de Rwerere au Bugoyi.

L'ensemble de ces traits a incliné certains géographes à ranger le Ruanda dans la catégorie des contrées à climat soudanais, non tropical, en dépit de la latitude.

---

(1) La moyenne est à Nyundo de 1478 mm, à Zaza de 812 mm.

8. — LE MANTEAU DE LA VEGETATION.

LE Ruanda dut n'être à l'origine qu'une immense forêt, le climat le voulant ainsi : forêt équatoriale, dite de montagne, avec ses hautes futaies, ses lianes, son sous-bois impénétrable, avec son gigantesque podocarpe, le **mufu,** son **mutoyi,** une sapotacée qui donne le meilleur bois de charpente et de menuiserie, ses bégonias grimpants et ses fougères arborescentes, ses massifs de bambous hauts de 15 et 25 mètres, dans les secteurs les plus humides ; savane, maquis, brousse, à végétation arbustive et épineuse, dans les régions les plus arides. Aujourd'hui le Ruanda n'est plus dans l'ensemble qu'une morne prairie à herbe courte, pâturée en petits groupes par d'innombrables bovins. Collines et vallons apparaissent sur d'immenses espaces nus et dévastés, encore que couverts partout d'un manteau de verdure.

C'est l'homme qui est l'auteur de cette relative desolation. Le cultivateur bantu a défriché en grand, mais à sa manière, qui est brutale et sommaire, en mettant le feu, ce qu'il pratique encore quand il veut débroussailler. A ce régime rien ne résiste. Si l'on veut de l'arbre, il faut le planter ; il vient partout.

Cependant, ici et là, s'est conservée la forêt primitive, notamment sur l'épine dorsale qui sépare le bassin du Nil de celui du Congo, et puis encore sur les flancs des anciens volcans, où l'on retrouve, en zones étagées, toute la gamme des associations végétales, jusqu'à la flore alpine inclusivement. Hors de ces débris, épaves d'une destruction obstinée et persévérante, l'arbre n'apparaît guère qu'isolé dans les champs et autour des kraals. Des boqueteaux — **ibigabiro** — signalant au loin sur les croupes les nécropoles princières et les résidences éphémères des souverains. L'arbre que l'indigène plante le

plus communément autour de sa hutte, c'est le sycomore — **umuvumu,** qui peut devenir énorme — « Ficus sycomorus ingens ». On y voit aussi l'euphorbe cactiforme candélabre — **umuduha,** portant sur chacune de ses branches un gros cierge ; d'autres euphorbiacées au latex jaillissant, **le mukoni, le muyenzi** ; le dracéna papahu — **igihondohondo** — épanouissant son panache de longues feuilles au sommet d'un tronc fibreux ; l'érythrine corail — **umuko,** qui se couvre de fleurs rouges, arbrisseau respecté sous lequel se célèbrent les initiations au culte de Ryangombe ; l'aloès — **igikakarubamba.** Parfois au loin sur terrain sec apparaît l'acacia parasol — **umunyinya,** « Acacia spirifera», inclinant sa fronde plate comme pour inviter le voyageur à se reposer sous son ombre. Toute cette végétation est neuve pour l'européen, encore qu'il retrouve à côté et en abondance la fougère à l'aigle — **igishurushuru,** le myosotis, le chardon, la menthe, la sauge et tant d'autres plantes, sous la forme qu'il connaît et aussi dans des variétés arborescentes et frutescentes, telle l'acanthe — **igitovu,** « Acanthus Flamandii ».

C'est lui, l'européen, et tout d'abord le missionnaire Père Blanc, qui a ramené l'arbre systématiquement, moins pour l'ornementation que pour l'utilité, comme bois de chauffage et de construction. Il a introduit, ainsi qu'il le fait partout, des essences exotiques, le mimosa, le filao casuarine, le cyprès, le grévilléa et surtout l'eucalyptus. Il procède par plantations massives, mettant la puissance de l'administration au service de la cause vitale du reboisement. Non seulement le long des routes, mais sur le versant des collines et sur le sommet des monts surgissent pépinières et bosquets. Avec le temps le Ruanda deviendra un bocage comme certaines contrées d'Europe.

Imprévoyant, n'obéissant qu'à des exigences immédiates, l'agriculteur indigène ne s'intéresse guère qu'au cultures vivrières. Son petit domaine rural est à la fois un verger et un potager, qu'il ne travaille qu'à la houe. Une partie est plantée en bananiers, son seul arbre fruitier, qui lui donne son cidre, comme chez nous le pommier, des fibres pour son vêtement, une pâture pour son bétail.

Le reste produit par lopins sur les versants et par planches dans les hortillonnages des bas-fonds, les légumes, base de l'alimentation, haricots et pois, les patates douces, la colocase et l'igname, une oseille, **l'isogi**, auxquels s'ajoutent les cucurbitacées, puis les céréales, sorgho, éleusine, maïs, fournissant le pain, ou plutôt la gaude, et servant à la fabrication de la bière, enfin le tabac. Le Noir trouve son euphorie à boire des spiritueux et à fumer.

Ces cultures ne suffisent pas à le mettre à l'abri des disettes. Aussi l'européen, après avoir importé la pomme de terre, des céréales nouvelles, froment surtout, et aussi seigle, orge, sarrasin, avoine, bien accueillies, du reste, le force-t-il à planter le manioc, dont la racine sous la terre résiste aux longues sécheresses, le caféier, la variété arabica notamment, dont le producteur mange parfois la cerise et qui lui permet par la vente de se constituer un petit pécule.

Au demeurant, cette terre du Ruanda paraît apte à devenir une cosmopolis de l'univers végétal. On réussit à y acclimater des essences les plus variées : le manguier et le papayer d'Asie, les ananas d'Amérique, les agrumes, oranger, mandarinier, citronnier de la Méditerranée, la vigne et le figuier, presque tous les arbres fruitiers d'Europe, du Mexique et de l'Afrique australe, à peu près toutes les plantes potagères, et, en outre, encore qu'avec peu de succès, le coton, la canne à sucre, les arachides, le riz, le théier. Toutefois le cacaoyer, le palmier-dattier et l'olivier, ces plantes si secourables, sont exclues de cette naturalisation en masse des ressortissants végétaux de toute la planète.

Mais il est plus facile dans tous les domaines de bâtir à neuf que de restaurer le vieux. La prairie, née spontanément des défrichements par le feu, ne donne qu'une herbe dure, rase, peu savoureuse, peu chargée en principes nutritifs, tout au plus capable de lutter avec avantage contre le chiendent envahissant. La régénération des pâturages est une des tâches qui s'imposent à la colonisation européenne, sans doute une des moins aisées à réaliser.

9. — ANIMAUX SAUVAGES ET ANIMAUX DOMESTIQUES.

LE Ruanda a conservé sa faune primitive, une des plus imposantes et des plus opulentes qui soit au monde, celle des pachydermes, des félins, des grands reptiles, des bovidés, des équidés, des primates anthropomorphes, des échassiers, des rapaces, des colibris. Mais cette faune a partiellement suivi la forêt, son habitat, dans son recul séculaire. Les engins de chasse modernes, importés par les européens, auraient tôt fait de l'exterminer, si l'on ne prenait des mesures de protection pour la sauver. C'est pourquoi le gouvernement belge, en 1925, a délimité une réserve, le Parc National Albert, dont le périmètre chevauche sur la colonie du Congo et englobe l'aire des grands volcans ainsi que des restes de la forêt vierge. L'éléphant y vit en troupes ; l'hippopotame pullule dans les rivières ; le gorille et le chimpanzé habitent le Mikeno; le lion, le léopard, le cerval, le buffle, l'élan, le sanglier phacochère, le cochon sauvage, y trouvent un refuge, tandis que l'hyène, le chacal, l'antilope, l'énorme pithon, se produisent un peu partout au dehors. Une seconde réserve à l'est, dite Parc national de la Kagera, protège depuis 1934 des troupeaux de zèbres. Le crocodile infeste en trop grand nombre les cours d'eau. La loutre du Kivu fournit à l'indigène sa fourrure de luxe. Le rhinocéros, la girafe, l'autruche sont absents.

La grande fauve sauvage se tient à l'écart des établissements humains et n'y joue guère un rôle plus apparent que chez nous les bêtes d'un jardin zoologique. Au contraire, le superbes échassiers, grue huppée, ibis, serpentaire, deviennent les familiers de l'homme, fréquentant tout le jour ses marais et ses plantations, tandis que des rapaces de toute espèce sillonnent les nues. Oies, canards, outardes abondent en certains endroits, ainsi qu'une sorte d'oiseau-mouche, la nectarinie.

L'indigène n'a domestiqué aucune des bêtes qu'il avait à sa portée, ni l'éléphant ni le buffle ni le zèbre ni le cochon sauvage, tout au plus le chat. Les seuls animaux qu'il élève, bêtes à cornes, mouton sans laine, chèvre, chien, gallinacés, sont des immigrés, qu'il a amenés avec lui d'ailleurs. Lait, beurre, viande, peaux, c'est tout ce qu'il en retire. Au reste le cheptel du Ruanda-Urundi est considérable : il atteignait en 1936 près d'un million de têtes de bétail. La glossine, mouche tsé-tsé, n'y a pas encore exercé de trop grands ravages.

L'apiculture est pratiquée au Ruanda en vue de la fabrication de l'hydromel, le poussin élevé pour les rites d'aruspicine. Le porc, introduit par les européens a reçu bon accueil, très peu encore comme appoint à l'alimentation de l'indigène mais comme source de gain à la vente. L'âne n'a pas eu de succès ; l'indigène répugne à le soigner ; plutôt que de l'utiliser comme bête de somme il reste fidèle à la pratique traditionnelle du portage à tête d'homme. Le cheval et le mulet ne sont guère encore sortis des domaines annexés aux écoles d'agriculture et de la ferme d'expérimentation de Rubona. La plupart des messages sont encore transmis par courriers.

10. — REGIONS NATURELLES :

Anciens états et provinces. Le Ruanda Oriental.

CETTE terre du Ruanda qui, jointe à celle de l'Urundi, représente une des régions naturelles les mieux définies de l'Afrique, se laisse aisément répartir en trois zones, dont l'homogénéité est encore plus accusée et qui ont joué dans l'histoire un rôle distinct. Ce sont comme trois bandes parallèles, alignées selon les méridiens, qui divisent le Ruanda

en trois parties : L'Orientale, la Médiane et l'Occidentale. Comme le terrain, ainsi qu'il a été dit, se relève graduellement d'est en ouest, ces trois fractions peuvent recevoir les dénominations approximatives de Plat-Pays, Hauts-Plateaux et Hauts-Monts.

Le Ruanda Oriental ou Plat-Pays est un faisceau de la sphère terrestre, compris entre le 30e et le 31e degré de longitude est, ou, géographiquement, entre la dépression longitudinale où serpente la Kagera et la ligne nord-sud de la tranchée Nyabarongo-Kanyaru. On y rencontre, dans les parages de la Kagera, de mornes surfaces planes, couvertes de halliers épineux, où abondent les termitières géantes et où gîtent les fauves, peu arrosées par les eaux célestes et partant faiblement peuplées. C'est par cette zone surtout que le Ruanda communiquait avec l'étranger, avec l'Ankole par la trouée du Ndorwa entre le Buberuka et le Kakitumba, avec le Karagwe et l'Uswi vers le Victoria-Nyanza. C'est aussi la zone qui fut le plus tardivement réunie à l'état munyiginya.

Le Ndorwa, qui débordait vers le nord au delà de la frontière actuelle, et dont le Mpororo était une province, constitua un état indépendant, gouverné par la dynastie des Bashambo de la lignée munyiginya, jusqu'à son absorption au XVIIIe siècle. Confrontant avec lui, le plat Mutara et le Mubari mamelonné appartenaient à la dynastie muhutu des Bazigaba : c'est là que les batutsi localisent les fables relatives à leurs origines. Aujourd'hui ces vastes savanes, utilisées surtout comme pacages, sont en majeure partie des réserves de chasse en raison de leurs troupes de zèbres et forment le Parc national de la Kagera.

Le Gisaka, à l'angle sud-est, fut un état hamite puissant, gouverné par la dynastie des Bagesera, composé jadis des provinces Mirenge, Abarasa ou Gihunya, Butama, Migongo, Ubwirili, réduites administrativement à trois depuis la conquête munyiginya vers 1850, dont Mirenge avec la mission de Zaza et Barasa avec le chef-lieu de Territoire Kibungo.

Le Bugesera son voisin outre-Kagera, jadis indépendant sous le sceptre des Abahondogo de la lignée des Banyiginya, est une région d'effondrement tectonique, où d'innombrables étangs s'assèchent entre deux périodes de pluie, ailleurs hérissée d'une sylve clairsemée, plus accueillante aux pasteurs batutsi, qui forment la majeure partie de la polulation, qu'aux cultivateurs bahutu.

Immédiatement au nord du Bugesera et du Gisaka se déploie dans le bassin hydrographique du lac de Muhazi, vallée vérouillée et noyée, le Buganza, qui fut le berceau du premier Ruanda ainsi que de sa dynastie actuellement régnante. C'est là, à la pointe sud-ouest du lac, que se dresse l'ancienne résidence royale de Gasabo sur un mamelon attenant à un large plateau appelé précisément Ruanda ; au contact immédiat de Rwamagana, autre résidence princière, aujourd'hui station missionnaire, s'étend le plateau dit Munyiginya. Les stations, catholique de Kiziguro, anglicane de Gahini, sont au Buganza.

De leur domaine familial les Banyiginya se répandirent sur ce quadrilatère, à peu près délimité par la Basé, un tronçon de la Nyabarongo et la Nyabugogo, qui embrasse le Buliza, le Buyaga, le Busigi, le Bumbogo et le Bwanacyambwe, celui-ci avec son bois et sa fontaine historique de Muhima au pied de Kigali. Au Buyaga se voit, presque en face de Gasabo, de l'autre côté de la vallée, la nécropole des bami du Ruanda, sur le sommet de Rutare. Ce pays a conservé ou réacquis son importance politique par la création de la capitale européenne de Kigali.

Plus au nord entre le Mulera et le Ndorwa, tenant de l'un et de l'autre, le Buberuka, que signalent ses immenses marais mouvants, riche en minerai de fer, habité par de frustes montagnards, les **Bakiga**, jadis repaire de brigands et d'insurgés.

11. — LE PLATEAU CENTRAL:

La Mésopotamie ruandienne.

LE Ruanda moyen, celui des Hauts-Plateaux, est nettement délimité par la thalweg de la Nyabarongo, précédée en amont de celui du Mwogo, et par la tranchée marécageuse de la Kanyaru, bref par le tracé des composantes de la Kagera. C'est une véritable Mésopotamie, un Entre-Deux-Fleuves. L'aspect général est celui d'une pénéplaine, à l'altitude moyenne de 1.800 m., morcelée en collines par des vallons fangeux. Le terroir est plus que dans l'est livré à la culture et le peuple y est très dense.

Sa position médiane le prédestinait à être un jour le coeur du Ruanda politique. Il fut la première réalisation du plus grand Ruanda : les vainqueurs Banyiginya s'y transportèrent dès son acquisition. C'est lui que traverse aujourd'hui l'artère maîtresse de la circulation mettant en communication l'Urundi avec l'Uganda anglais et le Congo Belge, ce qui en fait un pays de transit. La voie passe aux capitales, à Nyanza, résidence habituelle du mwami, après Astrida, qui faillit remplacer Usumbura, à Kabgayi, siège du vicariat apostolique ; là elle bifurque, une branche se dirigeant vers Rucuru au Congo entre les Birunga et le Bufumbira, l'autre obliquant à l'est vers Kigali, le chef-lieu administratif et commercial du pays sous mandat.

Cette zone médiane est partagée en deux grandes moitiés. Au sud, le Bwanamukali avec le Burwe, qui fut le royaume muhutu des Barenge, resserré entre la Migina et la Kanyaru, comprend toute une suite de provinces : le Ndara, où furent déportés les pirates Banyoro ; le

Mvejuru, où se pressent les quatre stations catholiques de Butare-Astrida, de Save, de Kansi et de Mugombwa; le Buyenzi; le Nyakare et le Bashumba ; le Nyaruguru avec sa subdivision du Bungwe, où sont situés la mission de Kibeho et le séminaire régional de Nyakibanda ; le Buhanga ; le Busanza, où se trouve la ferme d'expérimentation de Rubona. Au nord, dans la boucle anguleuse de la Nyabarongo, le Nduga, ancien royaume des bahutu Ababanda, dont le monarque le plus célèbre fut l'enchanteur Mashira. C'est aujourd'hui le domaine royal, possédé en propre par le mwami. Les provinces y sont aussi nombreuses que dans l'état méridional : le Mugongo, qui possède la capitale indigène de Nyanza et le Musenyi constituant à eux deux le Nduga proprement dit : le Marangara avec Kabgayi et la nécropole royale de Gaseke ; le Mayaga, bas pays en bordure de la rive gauche de la Kanyaru ; le Kabagali, sur la rive droite de la haute Nyabarongo, avec ses stations, catholique de Muyunzwe, adventiste de Gitwe ; le Rukoma avec la station protestante de Remera ; le Ndiza, desservi par la station catholique de Kanyanza.

12. — LA DORSALE CONGO-NIL ET LES BORDS DU KIVU.

LE Ruanda Occidental ou des Hauts-Monts s'étire en biais du sud-ouest au nord-est entre la vallée de la Nyabarongo et la fosse profonde du Kivu, parallèlement à celle-ci. Il consiste orographiquement en cette longue croupe de la dorsale Congo Nil, semblable à un toit en bâtière, dont le versant atlantique dévale brusquement de mille mètres vers le lac.

Ce faîtage est relayé au nord en fin de carrière par le chapelet des Birunga. C'est par excellence sur ses crêtes le refuge de la forêt vierge, des grandes bêtes

sauvages, de leurs chasseurs batwa ; c'est la région des lacs profonds, enchâssés dans les cadres grandioses, abîme du Kivu, vallées noyées du Ruhondo et du Bulera, — des cours d'eau coupés de rapides et de chutes, telle la Mukungwa, — des géants volcaniques de réputation mondiale et du Parc National Albert. Le climat y est ici et là plus âpre, mais la terre n'y est pas moins fertile, notamment sur les nappes d'anciennes laves et sur les rivages lacustres.

Ici, comme sur le plateau central, les provinces sont multiples, correspondant à d'anciens états-cantons bahutu, parfois de faible dimension. Au sud, c'est l'état important du Kinyaga, colonisé largement par les Bashi venus du Bunyabungo de l'autre côté du lac. Se rattachent à lui le Biru riverain, avec Shangugu, chef-lieu du territoire civil, et Kamembe, lieu de relégation de l'ex-mwami Musinga ; le Kinyaga proprement dit avec les missions de Mibirizi, de Nyamasheke, le champ de bataille de Shangi, la ferme d'expérimentation de Dendezi ; sur la crête, dans les rochers, à l'orée de la forêt, les petits états désuets du Busozo et du Bukunzi, reliques d'un passé révolu.

Sur les rives du lac, le Bwishaza, avec les postes, adventiste de Ngoma, catholique de Mubuga, évangélique de Rubengera, civil de Kibuye, continué par le Kanage, réputé pour ses gisements de minerai de fer, avec la mission de Murunda, fait la transition vers le Bugoyi. En arrière, sur l'épine dorsale, à la lisière de la forêt, s'échelonnent le Bufundu entre les deux sources de la Nyabarongo, Mwogo et Rukarara, avec les stations, catholique de Cyanika, anglicane de Kigeme ; le Bunyambiliri-Itabire, desservi religieusement par Kaduha ; le Nyantango avec la mission jadis allemande de Kirinda ; le Budaha ; le Cyingogo avec les mines de Katumba, la mission de Muramba, l'ancien poste administratif de Kabaya.

Le Bugoyi est une marche, adossée aux Birunga et au lac, colonisée par des immigrants allogènes, divisée en plusieurs provinces, riche en ses grands plateaux fertiles du Rwerere et du Bigogwe, ayant son chef-lieu de

territoire au poste déjà ancien de Kisenyi sur le Kivu et son centre religieux à Nyundo. L'hinterland montagneux est partagé entre le Bushiru forestier, évangélisé par les catholiques à Rambura et par les anglicans à Shyira, et le Rwankeri peuplé de batutsi.

Entre le Bugoyi et le Buberuka, au pied des volcans éteints, s'étend le Mulera, où vivent des peuplades naguère farouches, fidèles à l'antique organisation tribale. C'est un groupement de plusieurs provinces : le Buhoma au pied du Karisimbi, avec la station adventiste de Gitwa ; le Mulera proprement dit, qui garde le chef-lieu du territoire civil, Ruhengeri ; le Bugarura, où se dresse l'importante station catholique de Rwaza ; le Bukonya avec Janja ; le Kibari avec Nemba ; et tout au nord, le Bukamba, séparé du Bufumbira anglais par le Muhabura.

Toutes ces divisions territoriales, états, provinces, cantons, bourgades, sont désignées indistinctement en kinyarwanda par le terme **ibihugu** — « pays ».

13. — LA COLONISATION HUMAINE :

Exceptionnelle densité de la population.

LES trois zones que nous avons distinguées ont été découvertes et habitées par l'homme dès les âges les plus lointains, ainsi qu'en témoignent les trouvailles archéologiques, encore peu multipliées. Les premiers arrivés furent cueilleurs, chasseurs, pêcheurs, bateliers, pâtres de petit bétail. Ce ne sont pas des passants de cette sorte qui laissent une empreinte sur un sol quelconque. Ils profitent des libéralités de la nature ; ils ne communiquent à la terre rien d'eux-mêmes ; ils ne l'aident pas à produire. Comme elle s'épuise vite,

si prodigue qu'elle soit, ils la parcourent de long en large à la poursuite du butin fuyant devant eux ou à la recherche de nouveaux cieux. L'herbe repousse sous leurs pas; la forêt se referme derrière eux; il ne reste aucun vestige palpable de leur halte éphémère.

C'est le cultivateur qui s'empare de la terre, la transfigure, lui imprime un cachet d'humanité, crée le paysage historique. Au Ruanda ce conquérant, ce transformateur, ce fut le paysan bantu, le muhutu. C'est lui qui a fait reculer la forêt, a tracé le premier réseau de sentes durables, a parsemé la campagne d'enclos verts et de foyers ; lui, qui, se multipliant comme les étoiles du ciel et le sable des mers, a rempli de sa présence les soixante mille kilomètres carrés où se parle sa langue. Toute la toponymie du Ruanda-Urundi, noms de rivières, de lacs, de montagnes, de plateaux, de sections de collines, se chiffrant par milliers, est empruntée à son parler et atteste sa conquête. Il n'est pas jusqu'aux usages et aux institutions de la vie privée, et même de la vie publique, qui ne procèdent de lui pour la plus grande part.

Cette population du bloc Ruanda-Urundi est voisine en 1940 de quatre millions d'âmes, ce qui donne une densité kilométrique égale à celle de la France, double même si l'on n'a égard, comme de juste, qu'à la population rurale, la population urbaine ici n'entrant pour ainsi dire pas encore en ligne de compte. Le mérite hors pair et la valeur inestimable de cette situation démographique ressortent en un singulier relief si on la met en parallèle avec celle des grands territoires ambiants. Ces quatre millions d'âmes représentent, en effet, près du tiers de la population globale du Congo Belge, quarante fois plus grand, et près de la moitié de celle de l'ancienne colonie allemande de l'Afrique Orientale, quinze fois plus étendue. Or cette disproportion ne cesse chaque jour de s'accentuer, l'indice de l'accroissement annuel atteignant pour le Ruanda le taux exceptionnel de 2,65 o/o, ce qui détermine le doublement de sa population dans la durée d'une seule génération.

Tel est le fruit d'une colonisation agricole intense. Si par elle la terre reçoit de l'homme sa discipline et sa fécondité, elle exerce sur lui en retour une action qui tourne au profit de sa prospérité économique, démographique et par suite politique.

14. — L'INFLUENCE DU MILIEU PHYSIQUE SUR LA DESTINEE HISTORIQUE DU PEUPLE.

DANS le passé et jusqu'à l'entrée en scène de l'Europe, l'insularité du bloc Ruanda-Urundi a agi dans le sens d'une protection, d'une défense, préservant l'acquis des générations antérieures contre les atteintes d'un ravisseur étranger. Ce quadrilatère montagneux, surgi des entrailles de l'Afrique équatoriale, s'assimile en cela à celui de la Bohême, le bastion de l'Europe centrale : même isolement territorial, même superficie, même densité de population et fonction politique analogue. Quelle que soit la latitude, les massifs de hautes terres jouent partout le même rôle de forteresses naturelles, contre lesquelles viennent se briser les vagues des assaillants : c'est ainsi que l'Abyssinie noire, le Liban maronite, le Djurdjura kabyle, le Monténégro serbe purent échapper à la marée arabe ou turque. Pareillement notre Bohême des Grands Lacs, ramassée sur elle-même, en possession de son unité politique, fut en mesure de se garder contre les raids de pillage, contre les rafles d'esclaves, contre les intrusions de l'étranger, les repousser le cas échéant ou les décourager. Elle ne fut jamais conquise de haute lutte par la force des armes ; c'est elle plutôt qui, sortant de son réduit, essaya de s'annexer les terres de sa périphérie, au reste sans résultats positifs.

Par ailleurs, dans ce cercle fermé et abrité, l'altitude, la salubrité de l'air, l'abondance et la qualité des eaux, la clémence du ciel, l'âpreté même relative du terroir, con-

traignant à l'effort, ont singulièrement favorisé la robustesse et la bonne santé des races, cependant que la vie rurale, la dissémination des demeures, l'absence d'agglomérations urbaines, la nécessité d'un labeur obstiné et persévérant, engendraient et entretenaient une sévérité relative des moeurs, leur rudesse exclusiviste, la sainteté du foyer, le respect de l'autorité à tous ses degrés, la simplicité de vie, autant de facteurs d'une natalité dont la surabondance suffit et au delà à combler les vides creusés par les fléaux, famines, contagions, querelles de clans, vendettas.

Aujourd'hui, sous un gouvernement uniquement soucieux de justice et de progrès social, garantissant la paix extérieure et cherchant à intégrer les petites nationalités dans une formule plus embrassante de synthèse humaine, ces anciens facteurs ont beaucoup perdu de leur actualité et de leur vertu. La population n'a plus aucun motif de se claquemurer dans des frontières étroites où elle étouffe ; elle sent plutôt le besoin, si casanière qu'elle soit, de s'en évader au moins temporairement pour quérir sur des terres plus riches, telles que l'Uganda, le Katanga, la province du Kivu, la provende qui lui fait défaut. Les ressources, en effet, que son travail fait jaillir du sol, ne s'accroissent pas en proportion de ses besoins. Le terroir est pauvre en principes fécondants ; les réserves minières n'y sont pas inépuisables ; les forces hydrauliques, quand elles seront exploitées, n'auront guère qu'un emploi local. L'absence de matières premières interdit l'espoir de grandes créations industrielles, qui résorberaient, en l'accumulant dans des cités ouvrières, le trop-plein de la population. Le grand avenir du Ruanda-Urundi ne peut être que dans une expansion colonisante. Ainsi, partout dans le monde, la montagne alimente la plaine en potentiel humain. La politique coloniale allemande projetait de canaliser l'exubérance du réservoir rouandien vers le littoral lointain de l'océan Indien, riche en terres, pauvre en hommes. La direction de ce mouvement est aujourd'hui très heureusement intervertie. L'émigration du paysan ruandien est orientée vers le nord et vers l'ouest. Déjà, grâce

à elle, les solitudes du Gishari, voisines du Bugoyi, se peuplent ou plutôt se repeuplent. La progression silencieuse en tache d'huile du vacher hamite et du colon muhutu reprend ou mieux se poursuit, — car elle ne fut peut-être jamais interrompue, — pour la création d'un Nouveau Ruanda.

Chapitre deuxième

LE PEUPLE. LES RACES. LA SOCIETE.

1. — LE SENTIMENT DE LA NATIONALITE.

UN des phénomènes les plus surprenants de géographie humaine que présente le Ruanda, c'est assurément le contraste entre la pluralité des races et le sentiment de l'unité nationale. Les indigènes de ce pays ont bien le sentiment de ne former qu'un peuple, celui des Banyarwanda, qui a donné son nom au territoire. Ce sentiment prend la forme qu'il revêt normalement chez les sédentaires, d'attachement au sol, non pas seulement au foyer, à la commune, à la province, mais au terroir entier obéissant au même prince. S'il passe et repasse la frontière, le Rouandien éprouve tristesse ou joie, comme quiconque, lorsqu'il sort de chez lui et qu'il y rentre. Au reste, comme dans tous les pays monarchiques, le patriotisme se concrétise dans l'attachement à la dynastie régnante et à son moderne représentant. « Moi, je me fais tuer pour mon mwami », clame entre autres vantardises le danseur des fêtes populaires. Ce sentiment se traduit dans l'idée que l'on se fait de la divinité. Imana est un Dieu national — **Imana y'i Rwanda.** Il est vrai qu'on l'honore en Urundi ; mais, s'il passe là sa journée, il rentre le soir au Ruanda, où il a son quartier franc. La fierté patriotique s'exalte jusqu'au chauvinisme. « Les Banyarwanda, écrit le P. Pagès, étaient persuadés avant la pénétration européenne que leur pays était le centre du monde, que c'était le royaume le plus grand, le plus puissant et le plus civilisé de toute la terre. Ainsi trouvaient-ils naturel que les deux cornes du croissant lunaire fussent tournées du côté du Ruanda, comme pour le protéger ».

Le sentiment national ne se fonde pas uniquement sur le loyalisme dynastique, mais encore sur des éléments qui lui sont antérieurs : l'unité linguistique, qui, presque absolue d'un bout à l'autre du territoire, conditionne la facilité de relations entre toutes gens ; l'unité d'institutions, de coutumes et d'usages dans la vie privée, la vie sociale et la vie publique, entre concitoyens de race et conditions différentes ; l'unité religieuse enfin. Il est peu de peuples en Europe chez qui se trouvent réunis ces trois facteurs de cohésion nationale : une langue, une foi, une loi.

A vrai dire ce phénomène n'est pas unique dans l'Afrique des Grands Lacs, et l'on rencontre des spécimens à peu près identiques d'unité nationale en Urundi et dans l'Uganda. Mais ce sont là trois exceptions. Partout ailleurs sur un rayon très étendu les sociétés nègres ne se présentent que sous les traits de chefferies, de principautés lilliputiennes, d'états cantons, à l'instar des nomes primitifs de l'Egypte et des dêmes de la Grèce antique. C'est une poussière de tribus ou de cités groupant quelques milliers de congénères, non des organismes politiques englobant plusieurs millions de nationaux.

Pour saisir la singularité et la portée de ce phénomène au Ruanda où il est le plus typique, il convient d'abord d'analyser les composantes de cette unité, races, professions, conditions, classes, de voir ensuite le lien qui les groupe en faisceau et les fait converger vers une même fin.

Actuellement la population du Ruanda résulte d'une compénétration et d'un amalgame de trois groupes ethniques, qui constituent à peu près trois classes sociales : une classe peu nombreuse, tenue pour vile et très basse, les batwa, une classe de cultivateurs, formant le gros du peuple, la plèbe proprement dite, les bahutu ; une élite sociale, possédant richesse, prestige, pouvoir, les batutsi. Cet édifice social n'est pas primitif. Il représente trois sédiments de populations, dont la superposition s'est échelonnée, semble-t-il, à longs intervalles au cours des âges.

A quelle époque peut bien remonter l'apparition de la plus ancienne de ces races ? En l'absence de tout texte documentaire et même de légendes, l'archéologie préhistorique est seule en mesure de fournir quelques éléments de solution à ce problème.

2. — LES POPULATIONS AUTOCHTONES PREHISTORIQUES.

La préhistoire, on ne saurait s'en étonner, n'est encore ici qu'à ses débuts, mais déjà elle autorise quelques conclusions provisoires. Des trouvailles relativement multipliées au cours du dernier demi-siècle dans l'Afrique australe et centrale, induisent les spécialistes à faire remonter le peuplement de ce continent à une antiquité aussi reculée que celui de l'Europe, et l'on sait que cette antiquité se chiffre par des dizaines de millénaires. La tendance prévaut aujourd'hui parmi eux à situer le berceau de l'humanité en quelque île de l'Australasie, au point de jonction entre l'Ancien Monde et l'Océanie, entre le Pacifique et l'océan Indien, d'où les essaims d'émigrants auraient gagné simultanément par eau et par terre, les uns l'Eurasie, les autres l'Afrique.

Le Ruanda-Urundi fait déjà bonne figure au catalogue des découvertes préhistoriques du continent noir. Encore qu'aucun fossile humain n'y ait été signalé, la présence de l'homme à l'âge de la pierre y est décelée par son outillage au centre et à la périphérie.

A Kabgayi, à fleur de marais, le géologue chanoine Salée receuillait en 1922 une hache biface amygdaloïde en quartzite du type campignyen (1). Des rencontres

(1) Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 21 et 22 avril 1925; 25 avril 1927.

aussi fortuites se produisirent à Rwaza et à Nyundo lors des constructions religieuses. A Mugera en Urundi c'est tout un atelier de style mésolithique, couteaux, grattoirs, haches, pointes de flèches, avec ébauches, débris de taille, traces de foyer, reposant sur un palier latéritique, ancien sol, sous une couche argileuse épaisse d'un mètre environ, que l'on a mis au jour lors du creusement des fondations du petit séminaire en 1926 (1).

L'exploration méthodique a été inauguré naguère dans le bassin de la Rusizi par Mme et M. Boutakoff. Huit gisements ont été étudiés, tous situés dans cette pointe avancée du Kinyaga dont Mibirizi est le centre. Les pierres taillées, la plupart microlithiques, en quartz, cristal de roche, quartzite, chalcédoine, de facture moustérienne, ont rapport à la chasse et à la préparation des peaux. A l'abri sous roche relativement spacieux de Ruhimandyarya, creusé au flanc d'une falaise de quartzite dans la vallée de Nyamabuye, affluent de la Dondwe, au niveau supérieur d'une couche de remplissage épaisse par endroits de deux mètres, fertile de haut en bas, on trouve en abondance, mêlés à ces cendres de foyer et à des ossements subfossiles, des tessons de céramique, variés de galbe et riches de décorations. « La forme la plus commune des vases, expose Mme Boutakoff (2), est une grande jarre à panse renflée et à fond arrondi, sans mamelons de préhension, mais munie en revanche à cet effet sans doute d'un fort bourrelet sur le rebord, portant des cannelures plus ou moins profondes ». Les motifs de décoration, outre les lignes droites ou ondulées, les incisions diverses et impressions d'ongle, les imitations de vannerie, sont les cercles concentriques et les spirales, les chevrons et « branches de pin ». Ce dernier sujet, qui rappelle l'arête de poisson, la feuille de fougère, la palmette,

---

(1) La photographie d'un panneau supportant les pièces principales de ce gisement est reproduite dans le Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi pendant l'année 1927. Bruxelles, 1928, in-4°, ad calcem.

(2) Premières explorations méthodiques des gisements de l'âge de la pierre au Ruanda-Urundi. Institut Royal Colonial Belge. Bulletin des séances ; 1937, tome VII, p. 179-201, avec carte et gravures.

est celui que l'on relève sur la tranche d'une demi-douzaine de briques bien cuites, mises à jour à un mètre de profondeur à la mission de Kansi en 1928. Enfin, la pioche du cultivateur et le pic du terrassier ramènent fréquemment à la surface des outils en fer, massues, haches, fers de houe, enfouis parfois profondément dans le sol, du même type que ceux d'aujourd'hui, mais de plus grande dimension, des meules à broyer le grain, de la céramique, dont les indigènes attribuent communément l'origine à une population disparue des Barenge (1).

En comparant l'état de l'industrie au Ruanda à l'heure présente avec celui que révèlent les fouilles préhistoriques, on arrive aux constatations suivantes. Si le chasseur actuel a dépassé le stade de l'outillage lithique, à supposer qu'il l'ait jamais traversé, s'il n'utilise aujourd'hui que des armes et des instruments de fer, en revanche le céramiste, son congénère, n'a pas d'autre technique et un autre style pour ses jarres que son prédécesseur. Les outils en fer ouvré n'ont pas davantage évolué dans leurs formes. Enfin, en ce qui concerne les matériaux de construction, il y a régression manifeste, la brique n'étant plus nulle part employée.

La conclusion que l'on pourrait tirer de ces faits, en les éclairant des données de l'anthropologie et de l'ethnographie actuelles, c'est que, si les incultes batwa ne sont pas les tout premiers aborigènes, s'ils représentent une immigration à l'âge du fer, ils se seront fondus et amalgamés avec des devanciers, chasseurs comme eux et céramistes ; ils auront perpétué leur technique de jarres, leur art décoratif, non leur métier de briquetiers. Les sédentaires cultivateurs, dont briques, pots, vanneries, pioches attestent l'antique présence, auront cédé le pas devant eux, ou bien auront été absorbés et ramenés en arrière, en sorte que les bahutu, survenant longtemps

(1) Quelques spécimens de briques et d'outils en fer ont été rassemblés à la mission de Kabgayi. A signaler notamment des beaux fers forgés de haches et de houes, longs de trente à quarante centimètres, trouvés sous une épaisseur de trois mètres environ de limons des pentes entre Bukonde et Muramba lors de la construction de la route de Kabaya à Gatumba, en 1937.

après, n'auront plus trouvé trace de leur culture et n'auront pas pu profiter de leurs acquisitions. Ainsi, au Ruanda comme ailleurs, faudrait-il reconnaître que les races humaines ne sont pas pures et résultent de mélanges ethniques, et, d'autre part, que le progrès industriel ne suit pas une courbe ascendante continue.

3. — LES BATWA, PREMIERS OCCUPANTS STORIQUES.

LES autochtones historiques au Ruanda portent le nom de batwa. C'est aussi le nom qu'on leur donne en Urundi et dans les pays environnants. Ils sont partout dans le même état de dispersion, de fractionnement, de barbarie, donnant l'impression de refoulés, de proscrits, de résidus de populations primitives en voie de disparition. Ce sont, aux yeux des nouveaux venus, des sauvages, des arriérés, avec lesquels on ne lie point commerce, on ne boit pas au chalumeau, auxquels on ne refuse pas un verre d'eau à condition de briser le gobelet qui leur a servi. Ce sont les cultivateurs bahutu qui les traitent de la sorte : les ilotes se vengent de cet ostracisme en faisant de la maraude à leurs dépens. On dirait deux races qui se sont heurtées à l'origine et qui restent depuis lors en bisbille et inimitié perpétuelles. Au reste, les batwa font partie de la nation, ils acquittent les redevances coutumières, servent les princes, les suivent à la guerre, s'attachent au chef qui les emploie, au mwami surtout. Langue, institutions, religion leur sont communes avec leurs concitoyens. Leur nombre global ne paraît pas s'élever au-dessus de cinq ou six milles.

Quoique d'un même type physique et de mêmes moeurs, ils se partagent en deux catégories par leur profession, les uns étant sylvicoles et à demi nomades, les autres sédentaires et potiers.

4. — LES BATWA SYLVICOLES.

CEUX-CI sont les réfractaires, fidèles à la vie ancestrale, se ségrégeant du reste de la population, vivant par petits groupes à l'orée de la forêt vierge sur les Hauts-Monts, au nord et à l'ouest. On les appelle les Myrmidons — **Impunyu**.

Avec l'aide de leurs chiens bien dressés, leurs seuls animaux domestiques, ils se livrent à la grande chasse, celle des pachydermes, des fauves, des buffles, des singes anthropomorphes, chasse périlleuse, exigeant une adresse, une audace, une endurance peu communes; aussi leur robustesse, comme leur longévité, est passée en proverbe. De leurs campagnes cynégétiques au coeur de la forêt, d'une durée parfois de huit à dix jours, ils rapportent des pointes d'ivoire, des fourrures de félins et de colobes, objets de luxe, achetés par les grands du royaume. Ils n'excluent pas la petite chasse, s'attaquant aux antilopes, aux rongeurs, à la loutre, à la civette et autres animaux à fourrures. Ces trappeurs se nourrissent volontiers de la viande de leur gibier, affranchis qu'ils sont des préjugés ambiants à ce sujet, ce qui accroît le dégoût qu'ils inspirent. Ce sont d'ailleurs des phénomènes de voracité.

Ils pêchent aussi dans les lacs et les fleuves, tandis que femmes et enfants vont à la cueillette dans la forêt et les prés. Mais ce sont là des ressources capricieuses et aléatoires. Encore qu'elles leur permettent, quand elles sont abondantes, de se procurer armes en fer, vêtements, légumes et céréales, tabac, boissons fermentées, ils se voient contraints de pratiquer autour de leurs établissements primitifs quelques rares cultures vivrières, dont ils abandonnent le soin aux femmes. Ainsi passent-ils peu à peu, quoiqu'ils en aient, à la vie sédentaire et champêtre.

Pour incultes qu'on les tienne et qu'ils soient, ces enfants de la forêt mènent une vie de famille relativement

pure et honnête, observent la loi naturelle et les vertus domestiques, pratiquent leur religion, obéissent à leurs chefs nationaux, et à l'échelon supérieur au gouverneur mututsi que leur dépêche le mwami, fournissent un tribut en ivoire et en fourrures, rejoignent l'ost royal en cas de guerre, bref se comportent en sujets loyaux, dévoués même à l'occasion. Mais ils se mettent d'eux-mêmes en quarantaine et gardent jalousement leur indépendance, comme nos Bohémiens et les gitanes d'Europe.

5. — LES BATWA CERAMISTES DE VILLAGE.

LES batwa de l'autre catégorie n'ont pas suivi leurs contribules dans la forêt et sur les fleuves, ou ils s'en sont séparés pour venir habiter à la lisière des villages agricoles. Répugnant à la culture, ils se réfugient dans le métier de potier. Dans la forêt leurs frères fabriquent des arcs et des flèches en bambou, des engins de pêche ; ici ils modèlent dans la glaise des vases de toute forme et de toute capacité, des pipes, voire des statuettes pour amateurs. Ces poteries, parfois réellement artistiques, sont peu résistantes parce qu'insuffisamment cuites ; mais, indispensables aux ménages, ils s'en attribuent quasiment le monopole, les fabriquant à des prix qui défient toute concurrence.

C'est parmi ces gens, — installés sommairement, quoique plus stablement que nos romanichels de roulotte, étameurs et vanniers, auxquels ils s'assimilent, — que les hauts batutsi, les grands chefs, le mwami surtout, recrutent leurs hommes à tout faire : porteurs de litière, rabatteurs de gibier et piqueurs, musiciens et danseurs, bouffons, soldats et bourreaux. Le mutwa sert celui qui le fait vivre. C'est pourquoi il préfère ouvertement le riche au pauvre, le mututsi au muhutu, et à tous le mwami.

Fruste et cynique, il rompt en visière avec la bienséance, vitupère à l'occasion le maître chiche et regardant, fût-il souverain, et le plante là sans vergogne s'il tombe subitement dans l'infortune. C'est un genre qu'on lui passe comme à un fou de château et à un faquin.

Au demeurant ces ilotes méprisés sont de tous les régnicoles ceux qui ont le sens esthétique le plus aiguisé. Ils sont particulièrement doués pour la musique et la chorégraphie, tels les tziganes de Hongrie et de Roumanie. La troupe renommée des danseurs du mwami se recrute parmi eux ; c'est chez eux que parfois les grands chefs choisissent leur maître de danse pour l'instruction de leurs pages — **intore**.

Les batwa ne sont donc pas au Ruanda les équivalents des parias « intouchables » de l'Inde. Ce ne sont pas des « hors caste » ; tout au plus pourrait-on les appeler des citoyens de seconde zone. Dédaignés des bahutu, les grands apprécient leurs services. Rwidegembya couvrit de sa protection le bandit Basebya, qu'on appelait le « mwami des batwa », et c'est grâce à lui que ce forban put échapper à la police de Musinga ; seuls les européens après de longues années purent s'emparer de sa personne. Il arrive qu'un mutwa accède à des charges publiques et soit même anobli. Le mwami entend par là reconnaître des services exceptionnels et peut-être aussi, à la façon de tous les monarques absolus, mater la superbe des grands en leur infligeant la compagnie d'un pair élu dans leur valetaille. C'est ainsi qu'un siècle en ça, Gahindiro donna en mariage sa fille Murangamirwa au mutwa Busheti, le faisant ainsi entrer de plain-pied dans la société la plus aristocratique. A Gahogo près de Kabgayi, le clan Abadiga, dont certains membres tranchent du mututsi et d'autres passent pour de simples bahutu, est issu d'un mutwa anobli. Ainsi, d'une manière ou d'une autre, les batwa sont poussés dans la voie de l'assimilation. Le métissage reste néanmoins chez eux exceptionnel, et ils subissent fort peu l'attrait de la civilisation et du christianisme.

6. — LE TYPE ANTHROPOLOGIQUE DES BATWA.

LES batwa sont rangés par les anthropologistes et les ethnographes parmi les négrilles, qui avec les négritos de l'Indonésie et de l'Asie forment la grande famille des pygmées. Du négrille ils ont certains caractères somatologiques : tête courte, nez plat et écrasé, lèvres épaisses et proéminentes, bouche largement fendue, épaules carrées, membres mal proportionnés au tronc, poitrine velue, aspect général disgracieux et vulgaire, et certains caractères économiques, répugnance pour la culture et l'élevage, goût pour la vie des bois, simplicité extrême de l'installation et du mode d'existence. Ils en diffèrent toutefois par leur passage graduel à la vie sédentaire, artisanale, voire agricole, et surtout par la taille. Tandis que le négrille Bambuti dans l'Ituri ne mesure qu'un mètre quarante en moyenne, le mutwa atteint, en moyenne, 1,59 m., et par là se tient tout près du muhutu. Le terme de pygmée ou nain ne lui convient donc pas. Il faut parler de lui comme d'un pygmoïde, s'apparentant aux Boschimans et aux Hottentots de l'Afrique Australe, ces derniers pratiquant l'élevage.

Le mutwa est comme eux un sang-mêlé. Dès là que les croisements avec les envahisseurs bahutu et batutsi sont des plus improbables, pour les raisons déjà indiquées, il reste que les négrilles aient trouvé dans le pays une population autochtone de plus haute taille, avec laquelle ils se seront alliés, suivant ce que suggère la préhistoire, cette population primitive elle aussi ayant été partiellement justiciable du régime économique dans lequel l'homme se contente d'exploiter les richesses naturelles sans chercher à les accroître par son travail.

7. — LE COLON MUHUTU, ARTISAN DOMESTIQUE ET PETIT ELEVEUR.

LABOURAGE et pâturage, les deux mamelles », le mot histoirique de Sully s'applique au Ruanda actuel encore plus qu'à la France de son temps : labourage c'est l'affaire des bahutu, pâturage celle des batutsi, du moins à l'origine. Ce sont les bahutu qui ont ouvert la voie aux batutsi en déboisant en grand, donnant lieu de la sorte à la constitution de vastes pâquis.

Il y a peu d'années l'aspect général du Ruanda était en saison humide celui d'immenses étendues mamelonnées d'un vert sombre, la prairie, parsemées sur les plateaux et les pentes de taches d'un vert tendre, les bananeraies, dissimulant des habitations. Ce paysage artificiel et proprement humain est l'oeuvre du laborieux cultivateur, le **muhinzi.**

Les bahutu ont créé la colonisation au Ruanda par noyaux de peuplement installés au-dessus et à proximité des points d'eau. Pas de grands domaines ; de toutes petites exploitations, deux hectares environ suffisant à l'alimentation frugale d'une famille entière ; une culture intensive de caractère horticole. La bananeraie fournit le fruit et le cidre ; des planches, ensemencées de céréales, de légumineuses, de tubercules, procurent polenta, brouet, mets de résistance, bière ; une ruche d'abeilles donne de quoi fabriquer le capiteux hydromel.

La demeure est une cabane cylindrique à couverture conique, bâtie non en briques ni en pierres, mais en boiserie et chaume. Elle occupe le fond d'une cour ronde qu'entoure une clôture en pals de sycomore, reliés par une clayonnage, le **rugo.** Le seuil de cette humble résidence, le **muryango,** flanqué de deux perches solides montant la garde à l'entrée, prend la valeur d'un symbole.

Umuryango, comme chez nous le terme de « feu » ou « foyer », désigne par métonymie la famille au sens large, cellule sociale, sujet responsable de l'impôt, la maisonnée ou mesnie : chez le nomade du steppe, la tente.

Ce cultivateur est un artisan, mais adonné seulement à des industries domestiques ; il sait moudre le grain, bâtir sa chaumière, tresser des fibres, appointir un pal, creuser un mortier et une cuve, voire une pirogue, dans un tronc d'arbre, modeler un pot. A l'origine il dut cultiver avec une houe de bois : en temps de deuil la coutume l'oblige à n'user que de cet outillage primitif : les rites religieux, on le sait, canonisent les vieux usages traditionnels. Mais en pénétrant en Afrique, il a trouvé une industrie du fer : dès lors il a adopté pioche, hache, massue, couteau, serpette, erminette, framée, sagaie, grelot, anneau métallique. Il ne descend pas en ligne droite du chasseur ni du pasteur petit ou grand. Ce qui le prouve c'est qu'il répugne à manger aucune viande de gibier ni de petit bétail ; il ne boit même pas le lait de la brebis ni de la chèvre qu'il élève. S'il a mangé du boeuf et bu du lait de vache, c'est par une sorte de snobisme, pour imiter le noble étranger, le mututsi.

8. — LA CONQUETE DU SOL PAR LE MUHUTU.

LE colon végétarien, accroché au sol, progressant à pas de tortue, faisant reculer devant lui, par le feu plus que par le fer, le bush et la forêt inextricables, repoussant hommes chasseurs et bêtes sauvages, gagnant d'une colline à l'autre à travers fleuves et marécages, sans intention arrêtée, sans objectif lointain et perçu par avance, par une force d'instinct, à la recherche de terres neuves, peuplant tout grâce à une natalité

surabondante, la nature stimulée par un labeur obstiné satisfaisant aux besoins croissants, c'est lui qui a conquis et créé réellement le Ruanda, qui l'a doté du mode d'existence aujourd'hui général, qui a imprimé le cachet de sa langue et de ses institutions, qui a baptisé tous ses sites, ses monts, ses cours d'eau, ses « pays » ou cantons, ses collines et sections de collines. La pénétration silencieuse de ce pionnier, qui a exigé sans doute des siècles pour atteindre son terme, est de la nature de celle du Slave au moyen âge dans l'Europe orientale, de celle du Canadien et de l'Anglo-Saxon modernes dans le Far-West américain. Grâce à lui la terre s'est remplie et humanisée, l'antique organisation tribale s'est muée en régime de gouvernement territorial.

L'écueil de cette conquête par le labour c'est l'émiettement politique. Les groupes de cultivateurs, s'engendrent les uns les autres, se détachent par essaims successifs, colonisent toujours plus au loin et ne gardent entre eux que des liens moraux et religieux. Ils forment des bourgs distincts, qui parfois s'opposent et se querellent, et qui ainsi s'offrent en proie à l'envahisseur étranger. Le Ruanda, au terme du processus, offrait l'aspect d'une mosaïque de principautés ou toparchies parentes, parlant toutes la même langue, conservant chacune leur individualité politique, bornées dans leurs ambitions, de force et puissance trop équivalentes pour que l'une d'elles rompît l'équilibre et créât à son profit un empire imposant le respect et décourageant les agressions.

9. — PROVENANCE ET TYPE ANTHROPOLOGIQUE DES BAHUTU.

D'OU venaient ces conquérants pacifiques, et à quel rameau de la grande famille humaine se rattachent-ils ?

Ici encore, comme pour les batwa, l'histoire est muette. Seules la géographie, l'anthropologie, l'ethnographie projettent quelques clartés aidant à la solution du problème.

Le type physique du muhutu est le type le plus commun et le plus général du noir, non seulement de celui qui, parlant un dialecte des langues dites bantu, est répandu sur toute l'Afrique intertropicale, mais encore de celui qui peuple la Mélanésie océanienne : taille moyenne de 1,67 m., coloration très foncée de la peau et frisure des cheveux, brachycéphalie et prognathisme, nez écrasé et lèvres épaisses, belle proportion des membres ; ethnologiquement et au moral, sédentarité, goût et aptitudes agronomiques, organisation patriarcale, simplicité des moeurs, sociabilité et jovialité ; en religion, hénothéisme et culte des mânes, confiance illimitée dans la sagesse et la technique surnaturelles des griots.

Plus prolifiques que les pygmées et pygmoïdes chasseurs et errants, ils se sont substitués à eux dans la même zone tropicale de la planète, les reléguant dans la forêt. Comme eux ils avaient, estime-t-on, pour berceau l'Australasie, et ils les suivirent dans leur odyssée, mais longtemps après. Tels on les voit en Papouasie, tels on les retrouve, avec des différences régionales, aux Mascareignes, à Madagascar, aux Comores. D'île en île ils auraient, autres conquistadors, atteint et découvert un nouveau continent. Mouillant au littoral de l'océan Indien, ils auraient gagné de proche en proche, vers l'ouest jusqu'aux rives de l'Atlantique, au nord et au sud jusqu'aux déserts du Sahara et du Kalahari, entrant en contact, là avec les blancs bronzés et les négritisant, ici avec les noirs aborigènes fusionnant avec eux, implantant partout par l'effet de leur sédentarité leurs croyances, leurs institutions et jusqu'à leur langue agglutinative, le « bantu », la langue « humaine » par excellence, — **bantu** signifiant « les hommes », — fractionnée en maints dialectes.

On peut facilement imaginer que ce tâcheron méthodique et opiniâtre qu'est le muhutu ne sera pas monté de son plein gré sur ces hauts plateaux du Ruanda-Urundi, régions froides, hérissées de sombres futaies, et relativement peu fertiles. Les paysans n'abandonnent pas sans y être contraints les plaines chaudes et plantureuses où ils se sont déjà enracinés. Il faut qu'ils en soient délogés, expulsés, par des intrus, étrangers ou de leur races, plus puissants qu'eux.

La haute montagne se présente alors comme un pis aller, un refuge, un réduit naturellement fortifié, où il est enfin possible de respirer et de se défendre. Ainsi peut-on se représenter les bahutu gagnant la montagne sous la poussée de vagues humaines déferlant de l'est et du sud. Cette extrémité fut pour eux la plus heureuse des fortunes, l'accès de ces hautes terres ne leur réservant pas seulement la sécurité, mais encore une prospérité sans précédent.

A combien de millénaires en çà remonte ce peuplement intense ? Il semble que ce soit postérieurement à l'âge du fer, dont les débuts dans la région, au dire des préhistoriens, datent d'environ deux mille ans avant notre ère. Le Ruanda connaissait déjà par endroits le fer et la brique : le muhutu prit le fer et laissa la brique.

10. — LE SEIGNEUR MUTUTSI :

Le bovin, son instrument de règne.

LES batutsi sont, à n'en pas douter, les derniers venus au Ruanda et leur installation est relativement récente. Le souvenir n'en est pas effacé : il fait le sujet de maint récit héroïque. Les blancs furent les témoins de leurs plus récentes conquêtes. Leur mode de répartition dans le territoire suggère à lui seul que leur strate de population est en chevauchement et en transgression sur les précédentes. Dans les cantons du nord, en effet, retirés et xénophobes, au Bushiru par exemple, ils ne sont guère représentés que par les fonctionnaires du mwami imposés d'office. Dans d'autres, en revanche, comme le Bigogwe, qui, en raison de l'altitude et de l'âpreté du climat, étaient vides de colons et d'ailleurs riches en pâturages, ils forment la moitié de la population, l'autre moitié étant constituée par leurs serfs bahutu. Au Nduga et au Marangara, leur centre de gravité politique, ils représentent 18 % de la population totale. Dans l'ensemble les batutsi purs de race ne sont peut-être pas plus de cinq pour cent,

mais ce pourcentage est doublé ou triplé par le nombre de ceux qui se réclament à quelque titre de leur parenté hautement prisée.

Ils ne sont ainsi qu'une faible minorité, mais c'est une minorité dirigeante. Leur suprématie n'est pas contestée. A quoi tient-elle ? A trois éléments : l'un racial, leur supériorité de type physique ; ce sont des gens de haute mine et qui en imposent ; chez les simples et les demi-civilisés, la taille, le port, la noblesse des traits sont générateurs de prestige et d'ascendant ; l'autre économique : ce sont des magnats, dont la richesse est constituée par de grands troupeaux de bovins — des **bene inka** ; le troisième politique : ce sont des hommes nés pour le commandement, tel le Romain de Virgile.

Tu regere imperium, Romane, memento.

A ce genre de rapports, qui reste en vigueur dans nos sociétés capitalistes, s'ajoute ici un régime qui accroît singulièrement l'influence et l'autorité du riche, faisant de lui un « seigneur » au sens médiéval du mot, régime sur lequel il convient d'insister parce que c'est lui qui fonde la puissance et la cohésion de la société et de l'état, au Ruanda comme chez nous aux temps jadis.

11.— LE REGIME FEODAL AU RUANDA :

La recommandation et le fief (1)

Le régime féodal est substantiellement le même au Ruanda et en Europe ; il ne diffère que par des modalités. Il repose ici comme là sur la « recommandation », la « commendatio » franque, et sur le « fief »,

(1) Une esquisse du système féodal au Ruanda voit ici le jour pour la première fois. Les éléments nous en ont été intégralement fournis par Mgr Classe, qui a suivi en observateur averti le fonctionnement du régime pendant quarante années.

le « beneficium » ou précaire. Se recommander se dit en kinyarwanda **guhakwa** : c'est l'acte par lequel un solliciteur — **umuhakwa,** conscient de sa faiblesse et de son isolement, demande à un fort de le protéger. L'effet de cette requête — **ubuhake**, si elle est agréée, est de faire du protecteur le seigneur — **shebuja** — d'un vassal — **umugaragu.** Le signe et le gage de l'acceptation de cette charge de tutelle, c'est un don, qui dans l'espèce ne peut être qu'une tête de bétail, petit ou gros, gros principalement, une ou plusieurs : c'est le « fief » des temps barbares, de l'allemand **vieh,** « bête à corne », à ce que l'on croit.

Le vassal s'est voué en homme lige au seigneur, corps et biens : il est devenu son « homme » ; il a pensé n'être vraiment un homme — **umugabo** — que s'il obtenait d'être un **mugaragu**, un protégé, le pupille d'un puissant. Le seigneur, l'acceptant dans sa clientèle ou **familia,** recevant son alleu, le lui rend en usufruit ou domaine utile, ne retenant que le domaine direct ou éminent, et y ajoutant un supplément qu'il estime nécessaire à sa subsistance.

Le mugaragu n'a qu'à se féliciter du succès de l'opération. Il a acquis en la personne de son **shebuja** un avoué (2), qui le défendra contre les exactions des chefs de la colline et du pays, les **batware,** qui plaidera pour lui dans ses procès, qui le tirera d'un mauvais pas, s'il avait commis quelque larcin par exemple, qui vengera ou compensera le vol dont il sera victime, qui l'assistera dans la maladie et l'infortune. Si le shebuja manquait à ses devoirs de patronage, il perdrait tout prestige et serait un objet de risée générale. Le mugaragu ne saurait être dépouillé de ses biens anciens et nouveaux qu'en cas d'insoumission, de négligence obstinée à remplir ses obligations de vasal, bref de félonie.

En retour le mugaragu doit à son seigneur foi et hommage, et services féodaux. Il vient prendre son tour de présence auprès de lui deux ou trois fois par an : cela s'appelle **gufata igihe,** littéralement « prendre le moment » : c'est le

(2) D'où le proverbe : imbwa ntitinyirwa amenyo, itinyirwa shebuja. — « On ne craint pas un chien à cause de ses crocs, on le craint à cause de son maître ».

« service de cour » occidental. Il n'arrive pas les mains vides, mais apporte un menu cadeau, un tribut d'hommage, généralement en boisson, cidre ou bière. Là il s'emploie à entretenir une partie de la palissade qui entoure la demeure seigneuriale, ce qui se dit: **kwubaka inkike,** à donner un coup de main pour la reconstruction de la hutte, si besoin est, à faire parvenir à destination un de ses messages, mission de confiance, à aider au portage de la litière de la dame, son épouse, lors de ses déplacements, à la « suivre » partout, emboîtant le pas derrière lui, et notamment en campagne, s'il va à la guerre, « service de compagnon» et «service d'ost».

Quand ses enfants ont grandi, il les place près de lui, surtout si c'est un haut et puissant seigneur, en pages — **intore.** Si c'est un officier du roi, investi d'une juridiction officielle, il lui sert d'assesseur et de conseiller dans l'administration de la justice : c'est le « service de plaid ».

Il ne doit aucun rente ou fermage pour le bétail reçu en commende de la libéralité du seigneur, rien qui ressemble à une redevance, aux tailles et corvées du bail à cens ; il n'est lié, lui, que par un bail à fief. Mais si le troupeau tenu en précaire dépasse une demi-douzaine de têtes, il doit une fois ou deux pendant la vie du seigneur, et notamment en cas d'épizootie détruisant son troupeau, laisser celui-ci y faire un choix — **gutora** — à sa guise et prélever une décime ; si ses bêtes sont nombreuses, il doit, quand le seigneur marie l'un de ses fils, lui offrir — **kumuremera inka** — un élément du cheptel destiné à l'établissement du jeune ménage. Lors d'une succession à la seigneurie, il viendra faire confirmer par l'héritier son **buhake** ou fief, et lui présentera un don de « joyeux avènement ». Rassemblant ses bêtes, — **kumurundira,** du verbe **kurunda,** mettre en tas, — il les fera défiler devant lui, lui en fera l' « aveu et dénombrement », et lui laissera encore prélever son dixième. S'il veut aliéner son fief, il doit obtenir l'autorisation du suzerain, qui percevra parfois à cette occasion un droit de mutation, les « lods et ventes » de jadis. C'est ainsi que le mugaragu pauvre pourra, du consentement de son shebuja, donner comme dot — **inkwano** — pour la jeune fille qu'il demande en mariage, la vache qu'il a reçue en **buhake.**

Le fief de bétail est concédé en principe à perpétuité et se transmet par héritage de père en fils ; pareillement la vassalité reste une obligation traditionnelle de famille. L'héritier du **mugaragu** doit un « droit d'acapte » au **shebuja** pour l'entrée en possession de l'hoirie.

12. — LA HIERARCHIE FEODALE ET SON CHEF :

Sa fonction politique.

Le **mugaragu** devient **shebuja**, d'un plus humble et pareillement un **shebuja** cherche à devenir **mugaragu** d'un plus puissant. Au sommet de l'échelle féodale, le mwami est le **shebuja** suprême, le « souverain fieffeux du royaume ». Recevoir de lui, ne fût-ce qu'une vache, c'est l'ambition du grand comme du petit. C'est un gage de faveur. Vassal du souverain, on possède la sauvegarde la plus efficace. Des ministres tout-puissants, tels que Ruhinankiko et Kabare, rendaient hommage à leur soeur, la reine mère Kanjogera, pendant la mirorité de Musinga, et recevaient d'elle la vache qui fait le **mugaragu**. Inversement, lorsqu'en 1906 Ruhinankiko fut inculpé de félonie, ayant fait tuer à l'encontre de ses engagements des amis de Kabare son frère, tous ses biens, ses immenses troupeaux, se chiffrant par plusieurs milliers de bêtes, lui furent ôtés. Il devint nu comme Job ; ses amis et parents s'écartèrent de lui comme d'un maudit, d'un pestiféré ; il fut consigné, en pénitence, à Rubona aux Mayaga, dans une hutte sans clôture. Vingt ans après seulement, son neveu Musinga lui expédia la « vache du feu » — **inka y'umuliro**. Ce fut le geste de grâce. l'Amnistié résipiscent vit revenir à lui ses anciens amis, ses parents et quelques **bagaragu**, ceux-ci dans la mesure où il pouvait les investir et les gratifier derechef.

Tous les grands officiers du tambourin sont **bagaragu** du **shebuja** mwami. Ils s'acquittent auprès de lui de tous les services du fidèle vassal : service de cour et de plaid, service de compagnon et d'ost. Ils viennent faire leur temps

de service à la cour, et, dans les grandes circonstances, le cadeau qu'ils présenteront au mwami sera une vache et son veau, non une génisse : le mâle est de rigueur ; seul il honore le roi, « taureau du Ruanda » — **imfizi y'u Rwanda.** Ils placent leurs fils en **intore** auprès du mwami et parfois une fille auprès de la reine mère, les « pueri aulici » de la monarchie franque. Quand l'héritier du trône succède à son père, il fait le tour de ses propriétés : c'est-à-dire qu'il se transporte aux points principaux du royaume, et ses **bagaragu** de la région lui présentent leurs troupeaux pour l' « aveu et dénombrement ». S'il ne veut pas se déplacer, — ou ne le peut, comme les bami du nom de Yuhi, auxquels il était interdit de franchir les rivières Nyabarongo et Kanyaru, — des milliers et des milliers de bovins se succèdent à sa cour pour la montre.

On est donc en présence au Ruanda de cette puissante hiérarchie de vassaux et vavassaux, de féodaux grands et petits, de fiefs et arrière-fiefs, qui fut l'armature et la structure organique des monarchies européennes à l'époque barbare. On n'est pas peu surpris de la retrouver ici dans sa conception et jusque dans ses détails, au point qu'une terminologie quasi identique sert à la décrire. Convergence fortuite ou lien de dépendance génétique, ce problème restera hors de notre horizon.

Il n'est pas impossible que le mécanisme ait fonctionné dans la société muhutu avant l'arrivée des pasteurs hamites. Actuellement bahutu et batutsi participent au régime en proportion de leur fortune sans égard à leur race. Comme la puissance économique est à la base du système, on conçoit aisément qu'il ait profité au pasteur de vaches incomparablement plus qu'à l'éleveur de brebis et de chèvres. Le bovin offrait autrement d'attrait par les services qu'il rend et par la considération dont il est le principe, que le petit bétail, même en nombre multiplié. On put voir des bahinza ou roitelets bahutu accepter de devenir les vassaux du mwami munyiginya contre l'octroi d'un troupeau de ruminants. Et c'est ainsi que la vache fut au profit du pasteur mututsi un tremplin pour s'élever à l'hégémonie et, une fois arrivé, un instrument de règne pour s'y maintenir.

13. — LES BATUTSI, UNE BRANCHE DES KOUSCHITES, ETHIOPIENS OU HAMITES.

CES seigneurs bouviers ou vachers, qui sont-ils et d'où viennent-ils ? Quand on arrive de la Haute-Egypte ou des plateaux d'Abyssinie au Ruanda, on les reconnaît de suite. On les a déjà vus ces hommes de haute taille, atteignant la moyenne de 1,79 m. et dépassant deux mètres chez quelques géants, minces de corps, aux membres longs et grêles, réguliers de traits, de port noble, graves et hautains. Ce sont les frères des Nubiens, des Galla, des Danakil. Ils ont le type caucasique et tiennent du sémite de l'Asie antérieure. Mais ils sont noirs de teint, parfois cuivrés ou olivâtres ; leurs cheveux sont crépus ; les femmes sont affectées d'une stéatopygie souvent très accusée, autant de traits empruntés aux Bantous et qui témoignent d'un commerce prolongé avec eux. Les bêtes de ces pasteurs noirs nous les reconnaissons aussi : c'est la vache Hâthor au longues cornes des monuments pharaoniques ; c'est le bœuf Apis, vénéré comme une divinité sur les rives du Nil. Le type des ruminants est encore moins altéré que celui de leurs bergers.

Avant d'être ainsi nigritisés ces hommes étaient bronzés. Les Grecs, qui les avaient visités au royaume de Méroé ou rencontrés sur le littoral méditerranéen, à Jérusalem (1) comme à Alexandrie, avaient été « frappés de leur teint foncé et les avaient appelés « Visages-Brûlés » -**Ætiops.** Les Romains, adoptant ce terme, l'appliquaient aux Maures nomades des confins sahariens au sud de l'Atlas. Les Arabes traduisirent dans leur langue « éthiopien » par « hamite », mot qui signifie « brun rougeâtre ».

Les anciens Egyptiens connaissent à merveille ces voisins parfois incommodes. Le nom qu'ils leur ont donné dans

(1) Actes, VIII, 27.

les inscriptions hiéroglyphiques est Kaoushou, dont les Hébreux ont fait Kousch, frère de Misraïm l'Egyptien et de Canaan le Palestinien, d'après la table enthnographique de la Genèse (2). Ces Kouschistes qui, descendant le Nil et dominant temporairement l'Egypte, lui imposèrent sa vingt-cinquième dynastie, issue du sang de leurs princes, remontèrent le Nil bleu à partir d'Omdurman, pénétrèrent dans le massif abyssin, qui reçut des Grecs pour cela le nom d'Ethiopie. Là ils rencontrèrent les Arabes, venus du littoral opposé de la mer Erythrée, fusionnèrent avec eux, adoptèrent leur dialecte sémite, qui en évoluant devint l' « éthiopien », le géez, idiome dans lequel fut écrite toute une littérature chrétienne et qui reste encore la langue liturgique de l'Eglise monophysite d'Abyssinie.

L'histoire de ces propriétaires de bovins se perd et l'on ne peut préciser la contrée où s'opéra leur nigritisation. Mais la géographie révèle que depuis les hautes terres de l'Abyssinie jusqu'à celles du lac Kivu au Ruanda, une avenue d'herbages continus, longue de deux mille et large de cent à deux cent kilomètres, permet à cette sorte de ruminants, exigeants pour leur nourriture, n'ayant pas la sobriété du méhari et pas même celle du cheval, mais qui rendent incomparablement plus de services pour l'alimentation d'un peuple en migration lente, de pâturer à discrétion de jour et de nuit, tout en s'acheminant jusqu'à la zone équatoriale sans se ressentir d'un changement de milieu.

14. — LES INFILTRATIONS HAMITES EN PAYS BANTOU

La région des Grands Lacs est un eldorado pour ces pasteurs, dont les bêtes pacifiques et pesantes n'autorisent pas les grands raids de conquête et de pillages : espaces libres, gras pâturages, population généralement clairsemée, timide et accueillante. Ils se faufilent par clans entre les ethnarchies

(2) Gen., X, 6.

indigènes, comme jadis Abraham et Loth entre les cités cananéennes. Ils se répandent jusqu'au delà du Kivu et de la Rusizi à l'ouest, juqu'aux rives du Tanganyika et du Nyassa au sud, jusqu'aux pentes du Kilimanjaro à l'est. Leurs familles ont des sorts différents. Tantôt elles s'isolent dans des districts herbeux qui leur suffisent : tels les batutsi du Bigogwe et leurs congénères du Bunyabungo. Tantôt elles s'allient aux sédentaires et vivent en symbiose avec eux : ainsi dans le Nkole, qui est devenu, pour les voisins rouandiens, le Buhima, c'est-à-dire le pays des Bahima, nom régional des Hamites, et pareillement dans le Ndorwa et le Karagwe où on les appelle Banyambo. Tantôt, comme dans l'Uganda, ils fournissent simplement aux agriculteurs autochtones leur dynastie régnante et leur cheptel : les riches se procurent auprès d'eux des bovins et les font garder par eux. On les rencontre encore dans des conditions diverses parmi les Banyamwezi de Tabora et les Bafipa du Tanganyika. C'est dans l'Urundi et principalement au Ruanda qu'ils ont donné toute leur mesure et ont fondé des empires marqués à leur coin.

Nulle part néanmoins ils n'ont imposé leur langue, ni même les usages et institutions qui pouvaient leur être propres. Tout au contraire ils ont adopté parler, moeurs, coutumes des populations noires, dont ils devenaient les hôtes, quand ce n'était pas les seigneurs et les guides, reconnaissant ainsi leur supériorité culturelle. Nomades noyés dans la masse des sédentaires, ils ont pris naturellement les façons de vivre de ceux-ci, tels les Germains barbares au milieu des population latinisées de Gaule, d'Espagne et d'Italie. Ils se sont coulés dans le moule de la vie bantu, adoptant même les formes usitées du gouvernement et jusqu'au titre de mwami donné au souverain. C'est ce que constate au Ruanda le P. Pagès.

« Un fait est certain, écrit-il, c'est que les batutsi se sont adaptés aux mêmes façons de vivre, de manger, de se vêtir et de se loger que les bahutu.... Même langage, même nourriture, mêmes costumes, mêmes habitations. Il n'est pas jusqu'aux coutumes et aux superstitions qui ne soient devenues communes entre peuple vainqueur et peuple vaincu.

Les rois hamites ont été jusqu'à emprunter aux princes autochtones leur mode de sépulture et le cérémonial en usage à cette occasion. L'habitude de dessécher le cadavre royal sur un foyer, le meurtre rituel de plusieurs individus pour accompagner l'esprit du défunt dans l'Au-delà, la création d'un bosquet sur la tombe, sont de provenance muhutu. Le nom des tambours, la forme de respect rendu tout particulièrement au Kalinga ou tambour palladium, ne sont que des survivances des usages pratiqués autrefois à la cour des roitelets indigènes ».

15. — UNE NOBLESSE PLOUTOCRATIQUE.

Ce phénomène d'assimilation est celui qui engendre et garantit l'unité morale et nationale dans la mêlée humaine et fait de ses éléments disparates un peuple. C'est ainsi que les Francs se fondirent dans le creuset gallo-romain et que finalement, en dépit de l'invasion étrangère, la Gaule maintint son unité. Ce qui pourrait surprendre dans le cas du Ruanda, c'est que le groupe ethnique immigré et conquérant se soit si bien défendu contre l'absorption et soit resté avec si peu d'altérations une aristocratie de fortune et de gouvernement. Néanmoins le processus de brassage et d'amalgame, normal en pareil cas, n'a pas manqué de produire avec le temps des effets perceptibles, Sans proprement se laisser dissocier et désagréger, les batutsi se sont lentement mués en une noblesse ploutocratique, qui a dû ouvrir ses rangs à des contingents nouveaux de parvenus.

Le terme mututsi ne désigne plus aujourd'hui aussi exclusivement qu'à l'origine les « bien-nés », les eugéniques, ni même les métis qui se prévaudraient d'une hérédité supérieure en ligne paternelle, mais encore des anoblis ou

de simples bahutu enrichis, qui ont pu s'allier dans la haute classe. Mututsi et muhutu sont des mots qui tendent à perdre leur sens proprement racial et à n'être plus que des qualificatifs, des étiquettes, sous lesquelles se rangent capitalistes et travailleurs, gouvernants et gouvernés, sans toutefois que le préjugé de la naissance soit sérieusement entamé. Le phénomène de l'ascension des classes et de la capilarité sociale se produit comme en Europe, mais il prend ici un caractère plus ethnique, la prohibition ou la fuite de mésalliances étant plus observée.

Le facteur économique de la fusion nationale joue à plein rendement dans la mesure où la possession d'un cheptel cesse d'être un monopole, et où le mututsi peut en déchoir et le muhutu y accéder. Car alors un « petit mututsi », n'ayant pas de quoi satisfaire les exigences « pécuniaires » d'un beau-père éventuel de son monde, est obligé de se rabattre sur le milieu des paysans. Il y prendra femme ; et si la gêne de sa maison se prolonge, si ses fils et petits-fils sont contraints d'en passer par les mêmes nécessistés mortifiantes, sa famille se verra progressivement éliminée de la société des gens « comme il faut » ; elle tombera dans la roture. La réciproque est non moins fréquente. Le muhutu capable de fournir une vache à son beau-père peut trouver femme chez les batutsi d'opulence médiocre ; avec le temps et la prospérité croissante sa descendance sera tenue pour issue de bonne maison.

Le kinyarwanda a un terme, d'ailleurs sarcastique, pour désigner le nouveau riche anobli, le bourgeois gentilhomme, gardant un fort relent de terroir, le vocable de **icyihuture.** Inversement, il nomme **umuwore** l'aristocrate « décavé », « tombé dans la dèche », pour employer des termes populaires correspondants.

Le mwami contribue pour une bonne part à cette fusion des races et aux changements brusques de condition. La manne des anoblissements ne tombe pas seulement sur les batwa : les bahutu ont aussi leur part. La Cour foisonne, dit-on, de parvenus, qui se targuent d'une haute naissance, et qui néanmoins portent dans leurs traits des signes non équivoques de leur colonat originel. Aboshya, devins et

sacrificateurs officiels, Abiru, certains du moins, jurisconsultes et conseillers d'Etat, Abahennyi, maudisseurs des ennemis du roi, ne sont au point de départ que des rustres « décrassés », auxquels le mwami a fait contracter des alliances aristocratiques, qu'il a investis de dignités et de commandements. Au vrai, dans son gouvernement, le souverain, s'il a égard au privilège traditionnel de la noblesse, n'entend pas lui concéder le monopole des charges dans l'Etat ; il ne s'interdit pas de choisir dans la classe laborieuse des officiers, qui par là même se considèrent comme batutsi et veulent être traités comme tels.

Outre les intermariages réguliers, l'inconduite des eugéniques est un agent très actif de métissage. Les batutsi, les chefs surtout, fort renommés pour leurs moeurs dissolues, s'adonnent volontiers aux amours ancilaires, dont les femmes de leurs vassaux **abagaragu** font les frais. Tout autour de leurs habitations au centre des villages croît une population enfantine de provenance ambiguë, en sorte qu'une amélioration non intentionnelle de la race s'opère insensiblement qui atteint jusqu'aux plus basses profondeurs de la plèbe. L'amalgame sélectif se lit à la simple vue sur le visage des gens du commun que l'on croise en chemin dans le Nduga et le Marangara, domaine direct du mwami, peuplé de ses créatures. Là, affirment les mauvaises langues, il est peu de prétendus batutsi qui puissent se flatter d'une absolue pureté de sang, ce qui d'ailleurs est une outrance de polémistes.

16. — L'ORGANISATION SOCIALE ; LES CLASSES OU ETATS.



ES éléments ethniques, que rapprochent la langue, les moeurs, la religion, voire les mélanges de sang, il faut connaître comment ils se combinent, s'agencent et s'ordonnent pour former un tout, un organisme vivant et harmonieux. Un trait économique fonde l'unité : ce sont tous des

ruraux, du plus petit au plus grand et jusqu'au souverain. Point de citadins, ils vivent tous à la campagne du produit de leurs champs et de leurs troupeaux sous le climat des Eglogues et des Géorgiques. Le mwami et les grands sont professionnellemet des éleveurs, des « bergers d'Arcadie ».

Ces cultivateurs et éleveurs sont tous, hommes, femmes, enfants, quelque peu artisans, ainsi qu'il a été dit plus haut. La hutte est autarcique ; elle peut, si elle le veut, subvenir en tout à ses besoins journaliers.

Cependant il y a des spécialistes, exerçant des métiers distincts, parvenus à une certaine dextérité technique : bâtisseurs de hutte soignées, ornemanistes, modistes et fourreurs, fabricants d'étoffes en écorce de sycomore, charbonniers, boisseliers, faiseurs de pirogues, de tambourins pour les princes, surtout céramistes et forgerons. Mais tous sont encore et toujours des horticulteurs et des éleveurs, qui cultivent eux-mêmes céréales et légumes, brassent leur bière et traient leurs vaches.

De ces artisans d'occasion se distinguent les potiers et les métallurgistes, qui font de leur métier leur occupation principale, non d'appoint : les premiers, batwa pour la plupart, répartis entre les villages, les seconds, bahutu, travaillant principalement aux gîtes métallifères, extracteurs, fondeurs tout à la fois et charbonniers. D'une certaine façon rentrent dans leur catégorie ces batwa des forêts, qui fournissent au commerce l'ivoire des éléphants, les fourrures de luxe, celles notamment des grands félins et du singe colobe.

Tous ces vilains constituent la classe laborieuse. Au-dessus d'eux, socialement parlant, se placent les riches, que la possession de grands herbivores affranchit du travail des mains. Ceux-ci vivent, non à l'écart et entre eux, mais disséminés dans les bourgades, au milieu des petites gens, dont ils ont besoin pour leurs travaux domestiques et agricoles. Ces capitalistes sont entourés, à la fois de simples colons, auxquels ils afferment leurs champs ou qu'ils emploient comme journaliers et valets, et de feudataires, auxquels ils ont engagé des têtes de leur cheptel. Nous avons dit quelles sortes de services variés ils attendent des

uns et des autres. Les cultivateurs nantis de vaches constituent une classe moyenne, une bourgeoisie rurale, si l'on peut dire, intermédiaire entre les possesseurs de troupeaux et les demi-serfs bahutu, qui s'élève peu à peu à la richesse et comble les vides que les revers de fortune creusent dans la haute classe. A l'origine, comme nous l'avons noté, les ploutocrates furent presque tous des batutsi racés ; mais l'inévitable mouvement de bascule s'est produit au cours des générations; tandis que le noble ruiné s'est vu réduit à la chèvre et à la houe, le roturier enrichi s'est haussé jusqu'au troupeau et à la lance. Cependant l'homme de race garde encore la prépondérance numérique dans le patriciat dirigeant.

Cette aristocratie de sang ou de fortune recrute l'oligarchie des fonctionnaires — **abatware,** chefs de tout acabit et de tout grade, à la discrétion du souverain qui les élit. Cela ne fait guère qu'un millier de prébendés, en y comptant les anciens chefs bahutu des états cantons vassalisés. Fermiers généraux du mwami, ils vivent sur l'habitant, tout en le gouvernant. Ce sont des magistrats ou « anciens du peuple », qu'on traite volontiers, s'ils sont âgés surtout, d' « honorable » — **umuntu umukwu, umupfasoni** en Urundi, les **proceres** des Romains.

Les sommités parmi eux, gouvernementaux courtisans, favoris du moment, risquant dans des intrigues de palais leur fortune et leur vie, avides de pouvoir et de profits, qu'on nomme les « gens du tambourin » — **ibikomangoma,** accaparent les charges et se disputent d'un règne à l'autre l' « assiette au beurre ». Politiciens impénitents, fils, frères, oncles neveux, cousins du mwami, Banyiginya ou Béga, en ordre principal, serrés autour du despote quand il gouverne par lui-même, de la reine-mère régente en période de minorité ou si le prince est timide et incapable, ils forment la **camarilla** qui tient en main les destinées du pays.

Parallèlement aux officiers fonctionnaires, une tribu sacerdotale, les **bapfumu,** divisée en deux classes : un bas clergé, de race muhutu principalement, distribué entre les collines, un haut clergé, soi-disant mututsi, fonctionnant à

la Cour. Cet ordre, qui sera étudié en son lieu, constitue avec les « intellectuels » les médecins et infirmiers — **abavuzi,** les chirurgiens — **ababazi b'umuntu,** ce que nous appelons chez nous les classes libérales. Au demeurant son genre de vie n'a rien de distinctif : ce sont eux aussi des terriens, pères de familles, à qui les gains professionnels procurent un mieux-être, le strict nécessaire étant assuré par la culture.

Ainsi, la société au Ruanda, abstraction faite de ces chasseurs peu nombreux qui vivent en marge et en dehors, repose sur trois assises, analogues aux trois « états » dont on parlait dans l'ancienne France : la masse des travailleurs manuels tous colons plus ou moins serfs, parmi lesquels se distinguent la catégorie des artisans qualifiés et celle des **bagaragu,** suivants et donataires des seigneurs : c'est un « tiers » et même un « quatrième » état ; la noblesse ou gentilhommerie, ploutocratie de hobereaux pasteurs, classe dirigeante et gouvernante ; le clergé, qui plonge ses racines dans le capital et le travail, et qui rallie tous les éléments ethniques et sociaux sur le plan d'un spirituel, authentique ou frelaté.

A la cime de la pyramide sociale, au-dessus des professions et des classes, affranchi téoriquement de tout contrôle et de toute constitution, un monarque absolu, de droit divin, héréditaire, propriétaire suzerain de tous les biens immobiliers et mobiliers du Ruanda, dont les sujets, grands ou petits, sont les vassaux feudataires ou les domaniers, tenant en ses mains leurs moyens d'existence tout comme leur vie, et qui peut sans injustice les tirer de leur néant et les y replonger à son gré.

Un ciment très fort, comme on le voit, personnel et réel, lie tous les membres de cette architecture sociale et en fait un bloc si compact que l'épreuve de la secousse occidentale n'est point parvenue jusqu'ici à le réduire, ni même à l'entamer.

17. — LES FACTEURS DE LA PAIX ET DE LA CONCORDE SOCIALES.

Il ne s'y voit, en effet, que fort peu de lézardes et de fissures. Le Ruanda certes ne fut pas à l'abri des séditions et des troubles, mais ceux-ci furent d'ordre politique et policier, non d'ordre social. Une province se soulevait pour recouvrer son indépendance ; des contribuables faisaient la grève de l'impôt ; des clans, dans le nord surtout, perpétuaient entre eux des inimitiés inexpiables ; un bandit narguait la police et ralliait des comparses pour de fructueux cambriolages. Le conflit social proprement dit, celui qui oppose l'employé à l'employeur, le tenancier à son propriétaire, l'ouvrier au patron, n'existe pas. On n'a ni spartacisme chez les serfs, ni jacquerie chez les travailleurs paysans.

A quoi attribuer cet état de paix, cette concorde impressionnante ? Au respect de l'autorité assurément, inculqué par l'éducation familiale et que l'individu transporte dans les organismes superposés, profession et état. Mais à ce facteur psychologique et moral s'ajoute l'indispensable élément économique. Il n'y a ni paupérisme ni chômage forcé dans cette paysannerie, personne qui soit sans feu ni lieu, sans toit ni champ. Chacun a son coin de terre et son foyer. A chaque couple de nouveaux mariés, le père, le chef du clan, à leur défaut le fonctionnaire public, assigne sur la colline un lopin de terre et l'emplacement d'une chaumière, et il l'aide à s'y installer. Il y a du travail pour tout le monde, et pour chaque groupe familial un usufruit sinon une propriété franche. Point de déracinés ; pas de prolétariat ; l'esclavage ou servage est purement domestique.

Et voici un facteur social : le maître, s'il est dur, n'est ni distant ni absent. Homme ou femme, il vit continuellement avec ses **bagaragu,** même humbles, dans une promiscuité amicale, qui nous serait insupportable ; ses gens for-

ment sa suite, d'autant plus nombreuse qu'il est plus haut placé. Si le chef fait obligatoirement des séjours prolongés à l'**ibwami**, loin de ses administrés, sa femme, ses enfants, ses collatéraux restent au pays et sur la colline. La demeure du riche est une maison de Socrate, où l'atrium s'ouvre à tout venant, où s'exerce perpétuellement une action de présence, où les contacts sont permanents. Les mécontents se ségrègent d'eux-mêmes et vont chercher fortune ailleurs, sans essayer de se maintenir de force à la ferme ou à l'atelier. Et puis, on l'a dit, la voie est loin d'être irrémédiablement barrée, qui donne accès à d'amples acquisitions mobilières ; et ainsi se découvrent aux épargnants des perspectives d'ascension sociale.

Les épreuves de la vie champêtre sont les sécheresses, les disettes, les épizooties, engendrant périodiquement d'affreuses famines : mais de ces fléaux les bonnes gens sont portés à rendre responsables les faiseurs de pluie impuissants bien plutôt que les seigneurs et les chefs inertes, qui au temps des vaches grasses n'ont pas su prévoir le temps des vaches maigres. La paix publique n'en est pas compromise pour autant.

Enfin la religion remplit aussi au Ruanda sa mission normale de rapprochement et d'union. Si chaque famille, chaque clan, a ses mânes particuliers, honorés d'un culte séparé, auquel du reste les clients sont associés, il n'y a qu'un Imana pour tous, et le **mupfumu**, dispensateur de ses grâces, ne refuse son ministère à aucun consultant porteur d'un honoraire. Les cérémonies de la Cour accueillent une assistance bigarrée, où toutes les conditions sont confondues. Le mystère de Ryangombe admet à ses initiations tous les croyants, autorisés par les bapfumu, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe. Un certain fatalisme aidant, la résignation à la volonté d'Imana calme les révoltes intérieures. Contre les injustices des chefs, une foi aveugle dans la providence du mwami, lieutenant d'Imana, et la possibilité d'y faire appel, contiennent les sourdes colères prêtes à éclater.

Réduire au strict minimum ses besoins quotidiens, travailler tout juste assez pour y satisfaire, se réserver le plus de temps possible pour deviser entre amis en fumant sa

pipe et en buvant le nzoga, respecter la vie et lui faire confiance en assistant les vieux et en laissant venir au monde la plus nombreuse progéniture, s'incliner devant les puissants sans souci de compétition, de lutte de classe, d'âpre concurrence, en tirant d'eux le plus d'avantages possible, obéir sans barguigner aux chefs et révérer le mwami, contre les vicissitudes de la fortune et les misères inséparables de la condition humaine invoquer Imana du Ruanda et recourir aux moyens de salut de ses ministres, sauvegarder avant tout la paix et la tranquillité, bénédiction suprême, telle paraît être la solution que ces enfants de la nature donnent au problème du bonheur. C'est la paix des campagnes et de la vie simple, à propos de laquelle Virgile prononçait l'émouvant et bucolique

O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas !

Le revers de la médaille c'est la stagnation. Ces primitifs ignorent que le but de la vie humaine ce n'est point la paix, mais la poursuite du mieux.

Chapitre troisième

LES FORMES PREHAMITES DE LA VIE POLITIQUE : TRIBUS ET MONARCHIES BAHUTU

1. — L'ÉTAT AVANT LA DOMINATION MUTUTSI.

LE Ruanda se révéla aux européens, à leur grande surprise, il y a quelque cinquante ans, dans la forme d'un état unitaire, organisé hiérarchiquement amalgamant en un corps homogène des populations disparates, bref d'une entité politique comparable à celles des pays civilisés. Cette situation, rare en Afrique, n'est pas ancienne. Elle est le fruit de la domination hamite, dont les débuts ne semblent guère remonter au delà du XV[e] siècle. Elle résulte d'un long travail de conquête et d'assimilation que nous décrirons au chapitre suivant. Nous nous proposons en celui-ci d'exposer la situation politique du pays au moment où cette oeuvre fut entreprise.

Il n'y avait pas encore de nom unique, d'expression géographique, désignant la région en son entier : le vocable Ruanda appartient aux nouveaux temps. La contrée se décomposait en une demi-centaine environ de pays, **ibihugu**, divisions qui en majorité revivent aujourd'hui dans les modernes grandes « chefferies » ou « provinces », pour employer la terminologie administrative coloniale, et dont l'aire n'est généralement pas si vaste qu'on ne puisse en faire le

tour en une bonne journée de marche. Ces pays tiraient généralement leurs noms des peuplades qui les habitaient, telles les **civitates** de la Gaule préromaine : le Bugesera des Bagesera, le Bushiru des Bashiru, le Busozo des Basozo, etc. Au moment de l'avancée des pasteurs hamites, quelques-uns vivaient politiquement sous le régime de la tribu, qui avait sans doute été général à l'orgine ; le plus grand nombre s'étaient donnés des maîtres héréditaires, portant le titre soit de **mwami**, soit de **muhinza.**

Cantons de tribus et cantons de monarchies étaient simplement juxtaposés, sans interstices, séparés quelquefois par des accidents physiques : cours d'eau, ride montageuse, forêt; ils ne formaient pas un assemblage politique. C'étaient des fragments de nation, que reliait entre eux, ainsi qu'il a été dit au précédent chapitre, une communauté de race, de culture, de langue, mais qui gardaient jalousement leur particularisme politique, la conduite indépendante de leurs propres affaires. De ces matériaux disjoints, déjà à pied d'oeuvre, les Batutsi, la dynastie munyiginya à leur tête, ont fait une construction unique, imposante et durable, de même que les Romains et Jules César firent des peuplades celtiques une Gaule, qui, plus tard abandonnée à elle-même, prit conscience des conditions que la nature avait assignées à son développement.

Ainsi, l'histoire de la formation de l'unité ruandienne a pour préface obligée l'exposé de l'état politique, tel qu'il résultait de la colonisation muhutu. Il convient d'esquisser d'abord le régime tribal, assurément le plus simple et le plus ancien, pour montrer ensuite le fonctionnement des toparchies héréditaires, qui présentent un progrès dans l'organisation et apparaissent ainsi comme un phénomène second.

Une question préalable se pose. En l'absence de sources écrites dispose-t-on de moyens d'informations assez sûrs pour que le tableau des temps anciens que l'on prétend restituer à leur aide revête un cachet de véracité qui le recommande à notre créance ? Cette question de critique historique doit être examinée et résolue la première.

2. — VALEUR DES TEMOIGNAGES TRADITIONNELS.

LE passé du Ruanda n'est connu que par tradition orale. Pas d'inscriptions, pas de chroniques étrangères, pas même de monuments proprement dits. Pas de voyageur ancien, égyptien ou grec, portugais ou arabe, ayant visité le pays avant les Anglais et les Allemands de l'époque contemporaine. Toutes nos données sont donc de provenance verbale indigène, celles-ci d'un important volume.

Les souvenirs traditionnels, chaque famille a les siens, qui remontent parfois à plusieurs générations en arrière, souvenirs relatifs non seulement aux individus mais au groupe, au clan, à la tribu. Les dynasties locales ont, elles aussi, naturellement les leurs. En outre, des spécialistes se rencontrent, chroniqueurs ou annalistes, que l'on nomme **abacurabwenge**, « intellectuels », et **abasizi**, « compositeurs », qui recueillent tout ce qu'ils rencontrent, batailles, ambassades, famines, prodiges, merveilles, fastes royaux, cosmogonies, généalogies, discours, fables, et en fabriquent des rapsodies, où ils mettent beaucoup de leur cru, qu'ils se répètent à eux-mêmes diligemment pour les ancrer dans leur cerveau, et qu'ils servent aux auditeurs ébahis, notamment aux grands et aux souverains, leurs mécènes. Ce travail de mémoire et d'invention est pour eux une profession, voire un gagne-pain. Des européens, des Pères Blancs surtout, se sont appliqués à colliger ces élucubrations composites : elles remplissent l'ouvrage principal du R.P. Pagès : **Un royaume hamite au centre de l'Afrique**, et lui confèrent un exceptionnel intérêt.

La question est celle-ci : quel crédit peut-on accorder à ces compositions, qui s'apparentent beaucoup plus, l'art non exclu, mais moindre, aux épopées antiques, à nos **chansons de geste**, au **romancero** espagnol, qu'à des annales

et mémoires de chancellerie? La tradition orale, on ne le sait que trop, ressemble en sa transmission à ces eaux de montagne, qui, en s'éloignant de leur source, perdent de plus en plus de leur pureté originelle, et, arrivant dans la plaine, se ramifient en maintes dérivations divergentes, se chargent d'éléments étrangers, se perdent parfois dans des bourbiers. Comment admettre que des données historiques, noms de personnes et de lieux, séries chronologiques de faits, remontant à cinq ou six siècles en arrière, qui n'ont été enregistrés que dans des mémoires, puissent arriver jusqu'à nous sans altérations substantielles à travers quinze ou vingt générations d'archivistes même exceptionnellement doués ? On parlerait aisément de gageure. Cependant cette transmission est un fait, et des présomptions existent que, sur le fond des événements et leur ordre de succession, elle est fidèle. Voici un des traits sur lesquels se fonde un tel jugement.

Si l'on prend la liste des monarques batutsi au Ruanda, liste composée d'une quarantaine de noms, on s'aperçoit, dès le premier examen, qu'elle se décompose en deux parties égales. Les vingt premiers noms, outre qu'ils s'accompagnent de détails visiblement mythologiques, didactiques, artificiels et fabuleux, ne se présentent pas le moins du monde dans le même ordre, suivant qu'on l'empiunte à telle rédaction ou à telle autre (1). Au contraire, pour la seconde moitié,

(1) Voici trois versions parvenues à notre connaissance : la première émane de Karera, umucurabwenge de Nyanza, éditée dans le **Rapport du Ruanda-Urundi** de 1926, p. 54; la seconde est celle du P. Pagès; la troisième du P. Arnoux, cette dernière incomplète.

Rapport 1926.	**P. Pagès.**	**P. Arnoux.**
Nkuba	Landa	Kigwa
Kigwa	Muntu	Neranda
Kimanuka	Kazi	Muntu
Kijuru	Nkuba	Kazi
Kobo	Kigwa	Kihanga, etc.
Marano	Kimanuka	
Randa	Kijuru	
Muntu	Kobo	
Kazi	Kizira	
Gisa	Kihanga	
Kizira	Kanyarwanda	
Gihanda	Musindi, etc.	
Kanyarwanda		
Musindi, etc.		

il y a accord entre les différentes versions dans la suite des noms, dans leur tonalité, dans l'indication des reines mères et de leur famille. Ces vingt derniers noms nous reportent par leurs tout premiers aux XIV^{e} ou XV^{e} siècle de l'ère chrétienne, si on accorde une moyenne de trois ou quatre règnes par siècle. Le contraste est frappant. Autant la tradition est flottante et discordante pour la moitié mythique, autant elle est ferme et continue à partir de Ruganzu Bwimba. La confusion qui règne dans la première partie accuse l'indépendance partielle des traditions ; la bonne tenue de la seconde suggère l'existence d'une source officielle, dont la conservation en sa pureté génuine aura fait l'objet de soins spéciaux. Il existe précisément à la Cour un collège de juristes, si l'on peut s'exprimer ainsi, nommés Abiru, au nombre de dix à douze, gardiens de la constitution, interprètes autorisés des us et coutumes, conservateurs des traditions nationales, directeurs de la conscience politique du prince, dépositaires habituels des volontés suprêmes du mwami défunt, garants attitrés de la légitimité du successeur, auxquels sont confiés héréditairement l'entretien du feu national, la garde de **Kalinga,** emblème de la souveraineté, les roulements règlementaires du tambourin, le cérémonial du Palais. Ils sont un organisme créé tout exprès pour maintenir vivante la tradition du trône, en se référant aux précédents, aux exemples du passé. Peut-on douter que les conteurs de palais, inquiets de leur réputation, soucieux d'exactitude, n'aient eu recours à leurs lumières, n'aient sollicité et reçu avec reconnaissance les rectifications pertinentes, lorsque leur fantaisie ou leurs défaillances de mémoire les faisaient dévier de la vérité officielle. Ainsi peut-on s'expliquer que sur les faits les plus généraux et sur ce cadre des événements qu'est la suite chronologique des règnes, l'unanimité soit réalisée parmi eux. D'où l'on peut conclure qu'avec un fatras d'accessoires sans valeur la tradition roule ici quelques matériaux utilisables.

Réduite ainsi à son fonds substantiel, émondée de ses excroissances parasitaires par un simple usage du bon sens dont les indigènes sont loin d'être aussi démunis qu'on serait porté à le croire, et par une fructueuse confrontation avec les données similaires de l'histoire, la tradition orale du

Ruanda en ce résidu essentiel se rencontrera subir victorieusement le contrôle des faits actuels, directement observables. L'état ancien, en effet, n'est pas mort tout à fait. On le retrouve sous la couche d'institutions récentes. Il se survit d'abord dans l'onomastique, noms de famille et noms de lieux. On sait par une expérience universelle combien la toponomastique est tenace et quelle est sa longévité. En outre, il est quelques îlots, le Busozo et le Bukunzi par exemple, protégés par leur modestie même et par leur silence dans la retraite des hauts monts, qui ont traversé presque sans changement les révolutions politiques et gardent leur visage premier. Ce sont comme des pièces de musée, une archéologie parlante, des fossiles encore animés, d'une utilisation directe, et qui, de surcroît, peuvent servir de critères pour discerner dans la tradition ce qui est véridique de ce qui est légendaire.

Ainsi en l'absence de l'écriture, dont on a dit qu'elle est la « soeur de l'histoire », en ne s'aidant que des traditions prudemment exploitées et de l'induction historique d'après les faits actuels, on peut espérer composer sinon un tableau circonstancié, du moins une esquisse approximative d'un passé aussi lointain.

3. — LES SURVIVANCES DE LA VIE TRIBALE : LE CLASSEMENT SOCIAL PAR CLAN.

Nulle part aujourd'hui au Ruanda la tribu ne jouit de la pleine indépendance politique et n'y remplit les fonctions de l'état. Dans les régions du nord, son rôle public n'est pas complètement aboli, mais il est battu en brèche et d'ailleurs en régression continue. Partout le stade de l'organisation patriarcale exclusive est dépassé. Le groupe politique n'est pas fondé sur la parenté de sang, mais sur l'enracinement au sol. Pays et collines, en tant qu'unités administratives, ne sont pas des groupements ethniques, mais, comme chez nous, des communautés cantonales et rurales. La terre fait le lien politique, non le sang. Les familles

parentes d'une bourgade ouvrent leurs rangs à des éléments detou te provenance ; les habitants d'un pays se réclament de clans multiples dont la souche est au loin. A cet égard, nulle contrée n'offre une mêlée de tribus et de clans telle que le Bugoyi. Il y a peu de maison importante au Ruanda qui n'y soit représentée. Cela s'explique par le fait que ce fut, récemment encore, un pays de colonisation : le souvenir de son peuplement par familles d'immigrants n'est pas évanoui.

Mais si l'organisation patriarcale a perdu sa fonction politique, elle règle encore la vie privée. Les fils mariés s'établissent auprès de leur père ; leurs ingo forment avec le sien un **umuryango,** une mesnie unique. Spontanément, par le simple jeu des naissances, la « forge » de l'aïeul — **uruganda** — c'est le nom qu'on donne à son établissement — se développe en hameau et en village, le simple ménage en famille élargie, et celle-ci en clan. Les nouveaux couples ne se détachent du home paternel que contraints par l'exiguïté du lieu et par l'épuisement des moyens d'existence. Mais, en s'éloignant, ils emportent avec les souvenirs du pays natal le nom de l'ancêtre, qui est pour eux ce qu'est pour nous le nom de famille. Si tout individu reçoit à sa naissance un vocable qui lui est propre, le « prénom » des Latins — **prænomen,** — il n'a pas d'autre « nom de famille » que lui, celui de son clan. S'il ne le produit pas, s'il n'en fait pas habituellement mention en se présentant, il ne l'ignore pas. Il sait au contraire très pertinemment, et à qui le lui demande il fait savoir très exactement, qu'il est un des enfants — **abana** — d'un tel ou d'un tel, qui vécut en tel temps et en tel lieu. C'est ainsi, au dire d'indigènes avertis, qu'il faut interpréter le préfixe **aba,** contracté de **abana,** dans les appellations de tribus ou clans. **Abasindi,** par exemple, abrégé de **abana ba Musindi,** désigne les rejetons d'un ancêtre **Musindi. Aba** est donc l'équivalent de **Bnê** en hébreu : Bnê-Israël, de **Ouled** en berbère : Ouled-Naïl, de **Mac** et **O** en gaélique : Mac-Mahom, O'Connell.

Un cadet, émigrant de sa colline et colonisant en terre vierge, s'il devient la racine — **igitsina** — ou la souche d'une communauté agnatique, d'une maison — **inzu,** — sa des-

cendance — **ubwuzukuruza,** — pour se distinguer de la branche aînée, adopte son nom en le faisant précéder du préfixe habituel. C'est alors un surnom, le **cognomen** latin, qui s'ajoute au nom du clan, le **nomen** de la **gens.** Ainsi Abalemeri et Abarasana sont deux lignées — **ibitsina** — issues du tronc Abashobyo, dont la souche est un certain Gashobyo. Tout adulte qui se respecte connaît son arbre généalogique : il sait notamment que tel rameau a prospéré, est parvenu à la considération et à l'influence, que tel autre, au contraire, est déchu. Il remonte parfois dans la série des noms propres de sa famille à la sixième et à la huitième génération. Ce souci premier de généalogie (1), ainsi que les moeurs patriarcales d'habitat, sont des témoignages irrécusables d'une vie tribale, plus intense et plus manifestée aux temps antérieurs qu'au moment présent.

4. — L'AUTONOME PATRIARCALE DES TRIBUS MONTAGNARDES DU NORD.

DANS certains cantons du nord, sur les nappes d'épanchement des laves volcaniques, les groupes familiaux ont gardé leur cohésion originelle. Ils ont pu essaimer au dehors ; ils n'ont pas été compénétrés, noyautés, dissociés par des instrusions étrangères. Leur homogénéité et leur compacité les ont défendus contre les nouveautés. Ils ont pu conserver, dans toute la mesure compatible avec leur allégeance envers le mwami munyiginya, leur organisation patriarcale primitive. Le P. Pagès, qui a recueilli des renseignements sur ceux dont les noms suivent: Batembe, Bahigo,

(1) Les préoccupations généalogiques tiennent, on le sait, une place exceptionnelle dans les sociétés de formation communautaire, chez les Juifs par exemple. Voir les tables généalogiques qui ouvrent le premier livre des **Chroniques ou Paralipomènes.**

Bashobyo, Bahuma, Bakora, Bahuku, Basinga, Bahanda, Banyunyu, résume son sentiment sur leur situation politique dans les termes suivants :

« Les petites provinces du Buberuka, du Kibali, du Buyoka, du Bugarura et du Mulera surtout gardèrent leur organisation première et n'eurent jamais de rois. Chaque tribu se gouvernait et s'administrait d'après ses propres lumières. Aussi étaient-elles presque toujours en guerre les unes contre les autres pour affaire de vol, de limites ou de vendetta. L'accord entre ces clans ne se réalisait d'une façon passagère que pour faire front contre l'ennemi, le Hamite détesté, qui, tout en les ayant soumis, n'avait pas jugé prudent de s'implanter dans la contrée montagneuse. Parmi les rois hamites qui parcoururent ces régions peuplées de fiers habitants, on cite Ruganzu Ndori et Kigeli Rwabugili. Les montagnards ne leur opposèrent pas grande résistance, mais après le départ des princes, ils n'en continuèrent pas moins à mener une existence indépendante. » Cependant l'administration provinciale finit par s'organiser là comme ailleurs, et c'est par les fonctionnaires locaux du pouvoir central, habituellement des princes du sang, que les européens, les missionnaires en particulier, entrèrent normalement en contact à l'origine avec les gens du commun.

Dans ces tribus l'organe du gouvernement central est le corps des chefs de famille, présidé par le chef de la branche aînée, qui a rang de patriarche sans en porter le titre. Au reste chaque **pater familias** fait la police et administre la justice dans son groupe. Les questions relatives au statut personnel, — mariages, propriétés, successions, destinée des enfants, — ne relèvent que de lui. Les crimes commis par un étranger sont vengés par un membre du clan offensé selon les normes du talion. Le P. Pagès écrit à ce propos :

« La vengeance était un droit reconnu aux particuliers, qui, — ici comme dans les autres provinces, — se faisaient justice eux-mêmes, sans que le roi ou les chefs eussent à intervenir d'une façon habituelle. L'objet de la vendetta ne s'étendait pas au meurtrier tout seul. A défaut de sa personne les vengeurs de la victime jetaient leur dévolu sur n'importe quel membre mâle de la famille, même les enfants à peine

arrivés à l'âge de raison. Heureux encore quand l'individu poursuivi, mortellement atteint, tombait dans le combat. Fait prisonnier on savourait et l'on épuisait sur lui le plaisir de la vengeance. Il était gardé à vue, fortement lié, jusqu'à ce que les membres du clan et de la parenté eussent le temps de se rassembler. Le malheureux se voyait déchiqueté et coupé en morceaux au milieu des cris et des insultes. »

Il y avait cependant pour le clan responsable un moyen d'échapper à la punition afflictive, l'indemnité « pécuniaire », le **wehrgeld** germanique, en kinyarwanda **inshumbushanyo,** tarifée à huit vaches, d'où son nom de munani, « huitaine », et en outre une fiancée, dont la fonction consisterait à engendrer un remplaçant, en compensation de la perte humaine subie. L'acceptation de cette transaction restait d'ailleurs facultative ; pour la rendre obligatoire il fallait une injonction formelle du mwami, qui expédiait d'office à cet effet un commissaire, accompagné d'un tambourin, chargé d'assoupir — **uguhora** — impérativement la querelle, avec menace de représailles contre les récalcitrants.

Au demeurant, les échanges de sang ne cessaient pas de se produire entre clans voisins et ennemis ; car les alliances matrimoniales ne doivent être contractées que hors de la famille paternelle. L'exogamie reste une règle inviolable dans tout le Ruanda. Les unions entre parents du même clan sont tenues pour incestueuses, tandis que la consanguinité en ligne utérine n'est pas considérée.

5. — LES PARENTALES DE CLAN : LE CULTE DE L'ANCETRE FONDATEUR.

L'ESPRIT de clan trouve son aliment et une force supplémentaire dans le culte de l'ancêtre, de celui dont on porte le nom, du héros éponyme. C'est, sous d'autres cieux et en fonction d'une mystique plus relevée, le culte du clocher, du patron de village, avec sa fête votive ; culte éminemment social en

son principe et en ses effets, nourri de piété filiale et de sentiments fraternels, souverainement apte à maintenir la cohésion du groupe et la solidarité entre ses membres.

Ce culte n'altère aucunement la foi-confiance en Imana; il ne se substitue pas au culte des bazimu domestiques, c'est-à-dire des mânes de la parenté immédiate ; il se superpose aux hommages privés et quasi quotidiens s'exprimant dans l'intimité des kraals. Il réunit, au moins une fois l'an, tous le contribules, dans un hommage collectif à l'ancêtre fondateur, parfois très anciennement décédé.

Ce culte a pour sanctuaire un « haut lieu », généralement le point culminant et le plus en vue de l'aire que l'on occupe. C'est là que l'aïeul pionnier a élevé sa cabane. Les deux poteaux qu'il a plantés au seuil — **umuryango** — de l'enceinte sont devenus des arbres ; un sycomore et une érythrine. La demeure a disparu, les deux arbres subsistent : ce sont des monuments commémoratifs et des principes de bénédiction, des **imana.** L'ancêtre a été inhumé à leur pied : sous leur ombre se dresse son mémorial, le **ndaro,** un faisceau de broques; le tambourin de la communauté est posé à côté, telles des cloches de village.

C'est là que se célèbrent les parentales de clan, à l'anniversaire de l'aïeul, sous la présidence du chef de la lignée, prêtre-patriarche. La fête peut durer plusieurs jours, elle a le caractère des réjouissances publiques de chez nous, de nos kermesses. L'élément indispensable est le festin, où le boire a plus de part que le manger. Chaque maison apporte son panier de légumes, son pot de bière, sa chèvre, son taureau. Egorgement des bêtes et cuisson des aliments ont lieu sur place. La beuverie, se poursuivant pendant la nuit, s'accompagne naturellement de chants, de musique et et de danses. L'acte rituel proprement dit consiste dans l'offrande à l'ancêtre de quelques bouchées de victuailles, de quelques gouttes de pombé, et surtout dans des requêtes, des supplications, que le chef du clan formule au nom de tous.

Il n'y a pas que les descendants restés au pays natal qui prennent part à la solennité : ceux de la dispersion, que la nécessité a contraints à l'émigration, y déléguent et y envoient leurs présents, s'ils sont empêchés d'y venir eux-

mêmes. Ainsi les familles Abasinga, fixées au Bugoyi dans la plantureuse plaine de Rwerere et puis encore au Busizi, restent en liaison avec le noyau de la tribu à Bugarura dans le Mulera, son berceau. Au retour de l'anniversaire, elles y expédient trois taurassins, conduits par une commission élue : l'une de ces bêtes est consommée sur place avec les autres victimes ; les autres sont présentées en hommage à la branche aînée, gardienne des souvenirs : elles sont versées dans le troupeau de la communauté. On conçoit aisément combien de telles assemblées liturgiques sont susceptibles de resserrer les liens de famille.

Le sanctuaire champêtre, avec tout ce qu'il renferme, est vraiment le cœur du groupe ethnique. C'est le tribunal indiqué pour les ordalies. Un passant se présente-t-il, qui se donne pour un congénère, on le conduit sous les arbres imana ; on l'invite à s'accroupir sous le **ndaro** de l'ancêtre. S'il y consent, s'il en sort sain et sauf, l'épreuve est concluante ; il n'a pas menti ; il est traité en frère. C'est ce qu'on nomme l'épreuve de « pénétration ». Faute de papiers d'identité, c'est l'ancêtre qui est requis d'avouer l'un des siens. Son ombre vénérée joue ici le même rôle que la châsse du corps saint dans nos villes d'Occident à l'époque barbare.

6. — LES TERAPHIM DE CLAN : LA CORNE D'ANTILOPE DES BASHOBYO A NYUNDO.

LES clans, outre la tombe de l'ancêtre, outre le tambourin, vénèrent parfois un objet matériel, trésor liturgique de la communauté, talisman protégeant du mal et porte-bonheur, en dépôt dans la demeure du chef, sorti aux parentales, et qui chez les familles émigrées prend la valeur d'un mémorial, d'une relique, d'un symbole d'attachement au pays natal : telle la motte de terre enlevée au sol patrial que des émigrants emportent avec eux et conservent comme souvenir dans

le pays qui les accueille. Ainsi plutôt Rachel, emmenée par Jacob en Canaan, dérobant à Laban l'Araméen, son père, ses téraphim de famille (1). Au Bugoyi, par exemple, véritable macédoine de clans, où les émigrants ont afflué de partout au cours de ces deux derniers siècles, les Bahuma gardent précieusement et vénèrent un hornbugle en ivoire, appelé **Urumaka**, les Bakora un bloc de quartz hyalin, les Bahuku une pagaie de ménage en bois d'érythrine, etc. Le P. Pagès nous renseigne particulièrement sur la corne d'antilope des Bashobyo.

Les Bashobyo, dont un rameau, transplanté sur l'éperon de Nyundo, à l'endroit où se dresse depuis 1901 une station de Pères Blancs, a provigné sur les collines à la ronde, remontent, disent-ils, à un certain Gashobyo, qui, émigrant un jour du Gishari, de l'autre côté des Birunga, emporta de la maison paternelle une corne d'antilope, nommée Mibungo, reliquaire d'herbes magiques, un **imana**. L'un des héritiers de Gashobyo, Murasano, chef du groupe, fit l'épreuve de sa vertu prestigieuse : lors d'un assaut soutenu contre des voisins incommodes, sa simple ostension suffit à les mettre en fuite. Une case lui sert de sanctuaire. On l'exhibe processionnellement lorsque la grêle menace. Les malades accourent auprès d'elle, implorant leur guérison. Avant de se mettre en campagne les guerriers du clan viennent lui demander de leur dire à sa façon la bonne aventure. Ils la déposent à terre sur un grand van. Puis, prenant leur élan, ils la franchissent d'un bond. Si le saut a été heureux, c'est qu'ils reviendront sains et saufs du combat.

Aux parentales de clan, le chef, prêtre du culte, gardien et desservant du talisman symbole, se met dans le personnage de Murasano. Il se coiffe de son chaperon en fourrure de civette, **impimbi**, s'arme de sa lance, se purifie le corps avec des herbes spéciales — **ikori**, — comme il faisait, s'assied sur son escabeau, pose la corne sur ses genoux, la vénère, non en la baisant mais en soufflant sur elle ; il la présente ensuite au souffle des fidèles, ses contribules, qui

---

(1) Gen., XXXI, 19.

défilent devant lui à la queuleuleu. Lorsque les victimes ont été égorgées, il la plonge dans leur sang ; il lui verse goutte à goutte ce breuvage enivrant par la trompe. En tout cela il est censé mimer son prédécesseur.

Le téraph ainsi vénéré, il invoque les ancêtres collectivement, leur adresse les voeux de la communauté. Chaque assistant formule à sa suite, s'il le veut, sa demande particulière. Après quoi, modifiant son timbre de voix, prêtant son organe au premier aïeul, il proclame d'un air inspiré : « Ne craignez pas, mes enfants ; je vous exaucerai ; je ne vous abandonnerai pas ; je serai avec vous ; je vous défendrai contre vos ennemis ».

La liturgie prend dès lors une allure plus profane; danses et chants s'organisent ; les hommes d'un côté, simulant des combats et des exploits imaginaires, les femmes de l'autre, foulant le sol en cadence, et invoquant Mibungo, comme jadis les Bacchantes clamant : Evohé Bacché ! Voici le refrain des hommes. Ils pensent s'honorer en se qualifiant de « veaux », le boeuf étant à leur estime plus noble que le lion.

C'est nous les veaux, (bis)	Tuli inyana,
les veaux qui tuent sept fois.	Nyana y'umudende,
O Mibungo ! l'ennemi s'enfuit (bis).	Mibungo we ! Habunga abo.
Nous Bashobyo, est-ce nous qui tournons le dos ?	Mbe Bashobyo mwe tutangabunga ?
Est-ce nous qui fuyons ?	Yee tutangabunga !
O Mibungo ! l'ennemi fuit.	Mibungo we ! Habunga abo.

Le culte de clan, si prenant, ne se rencontre plus aujourd'hui qu'à l'état sporadique. Il ne s'est bien maintenu que dans les régions où l'organisation patriarcale a gardé son intégrité originelle. Il est permis de supposer qu'il fut jadis plus général au Ruanda, et qu'il n'a cédé que devant la désagrégation progressive de la vie tribale, supplantée par l'organisation territoriale.

7. — LES TOPARCHIES BAHUTU.

La littérature, soit académique, soit populaire, ne paraît pas s'être intéressée aux tribus indépendantes, comme si elle les dédaignait, les jugeant frustes et arriérées. Elle est plus explicite sur les anciens monarques, abattus ou simplement assujettis par les batutsi. Elle les présente, il est vrai, moins en eux-mêmes que dans leurs relations d'alliés ou de satellites, finalement même de victimes, du vainqueur munyiginya. Mais ces petits princes ont pu, au temps de leur indépendance, avoir, eux aussi, leurs bardes nationaux, chantant leurs exploits, dont les productions se seront déversées et fondues dans des rapsodies plus vastes, glorifiant les vainqueurs. Grâce à eux, Mashira du Nduga, Nkoma du Marangara, Rutoke du Buhanga ont pu atteindre à la célébrité. Au demeurant, la postérité de bon nombre de ces roitelets est encore là pour nous renseigner sur leurs faits et gestes ; elle a survécu à leur déchéance. C'est ainsi que le P. Pagès a pu recueillir les fastes royaux des seize toparchies suivantes : Bukonya, Ruhengeri, Buhoma, Bushiru, Bugamba-Kiganda, Kingogo, Budaha, Bwishaza, Bukunzi, Busozo, Marangara, Busizi, Bulembo-Ivunja, Bulila, Ntonde-Karama, Kagowe, Muhinga-Nyabitare, Nduga.

Ce qui reste mystérieux, ce sont les causes qui ont déterminé le passage du régime tribal au régime monarchique. Qu'est-ce qui a pu amener les chefs de clan dans un rayon donné à aliéner tout ou partie de leurs prérogatives souveraines entre les mains d'une dynastie héréditaire, comme la Bible raconte que firent un jour les tribus israélites en faveur de la maison de Saül, puis de la maison de David ? Cette révolution ne semble pas avoir laissé de traces dans les mémoires : elle ne fait l'objet d'aucun récit, du moins à notre connaissance. On peut supposer que certaines tribus, fatiguées de se voir périodiquement décimées par des que-

relles fratricides, par des vendettas atroces, se seront décidées à créer entre elles un organe d'arbitrage souverain, ou que la menace d'une domination étrangère les aura induites à rendre permanentes leurs confédérations, jusque-là occasionnelles et transitoires. D'autres auront subi la contagion de l'exemple. C'est un fait que les récits d'histoire ne mettent jamais le mwami mututsi aux prises qu'avec un potentat de même qualité que lui.

8. — FORMES CONSTITUTIONNELLES DE LA MONARCHIE MUHUTU.

AUTANT qu'on peut s'en rendre compte, la monarchie muhutu n'apparaît pas autre en sa constitution que la monarchie mututsi : elle en semble même le prototype.

Le monarque muhutu porte généralement le titre de muhinza, terme que l'on fait dériver de **guhinga** « cultiver » ; il serait ainsi l'agriculteur par excellence, gouvernant un peuple de cultivateurs. Celui du Busozo au Kinyaga, celui du Bunyabungo de l'autre côté du Kivu, prend le nom de **mwami**, vocable de même racine, dit-on, que le verbe **kwama, kwamamara** dans la forme allongée, qui a le sens de « s'épandre », « jouir d'une réputation lointaine » ; d'où le mot **Rwama**, « homme d'une grande renommée ». Les dynasties batutsi, qui ont reçu ou pris ce titre au Ruanda, au Gisaka, en Urundi, l'ont certainement trouvé en usage chez les aborigènes.

Muhinza ou mwami, le toparque gouverne de conserve avec une femme, qui n'est pas son épouse mais sa mère. Son pouvoir est absolu. Il est de même nature que la **patria potestas** du chef de clan. Il comporte l'usage inconditionné du **jus gladii**. Le souverain dispose à sa discrétion de la vie et des biens de ses sujets : son absolutisme n'est tempéré que par la coutume et par l'opinion.

L'emblème du pouvoir c'est le tambourin, que nous avons déjà vu en usage dans les clans : il est, en fait, traditionnel dans les sociétés africaines depuis des temps immémoriaux, puisqu'il est déjà figuré, battu par des noirs, sur les monuments pharaoniques. Le muhinza est **l'ishakwe.** « Celui en l'honneur de qui on le frappe » — **umubambuzwa shakwe.** Un cérémonial rigoureux règle les relations des sujets avec lui : on ne l'aborde qu'en frappant discrètement des mains, comme pour l'applaudir, et au Busozo les officiers — **abaganda** — ne l'approchent qu'inclinés, pliés en deux, les yeux baissés. Ses funérailles sont tragiques. Ce ne sont pas ses femmes qui l'accompagnent dans son trépas, comme dans l'Inde, brûlées vives sur l'échafaud, mais deux ou trois de ses officiers, que l'on égorge sur sa tombe pour qu'ils lui servent de mol « oreiller » — **gusegura umwami.** Sa dépouille sera desséchée à petit feu, déposée dans une hutte, dont un serviteur gardera perpétuellement l'entrée, finalement inhumée sur place. Un bouquet d'arbre — **imana** — marquera l'emplacement de la sépulture. Des parentales y seront célébrées. Les usages patriarcaux se perpétuent ainsi sous le régime monarchique, changeant seulement de bénéficiaires.

9. — CAPACITES AGRONOMIQUES DU MUHINZA.

TOUS ces traits se retrouvent dans la monarchie mututsi : il en est un cependant qui est plus spécial au muhinza et qui peut servir à le distinguer. Le muhutu est, comme nous l'avons déjà indiqué, un roi agriculteur, tandis que le mututsi est un roi pasteur. Il a un don particulier pour promouvoir la prospérité des cultures et la multiplication des fruits de la terre. Ses anathèmes et conjurations ont la vertu d'écarter les passereaux et autres oiseaux pillards, les larves et chenilles — **kagungu,** — qui dévorent les tiges de patates douces, les

bahema, qui détruisent les feuilles des arbres, les sauterelles — **inzige,** — les charançons — **imungu,** — qui empêchent la conservation des céréales et des légumes secs. On recourt à lui, le cas échéant, comme **muvubyi,** pour ouvrir le ciel en temps de sécheresse et le fermer en cas de déluge. On veut recevoir de sa main au moment des semailles une poignée de graines, gage assuré d'une bonne récolte. C'est un agronome magicien, un virtuose du génie rural.

A vrai dire, le vacher mututsi, en devenant le souverain de serfs de la glèbe, a dû par fonction s'approprier les capacités de celui qu'il supplantait. Aussi ne lui marchande-t-on pas les qualificatifs de **Rumeza,** « Celui qui fait venir les plantes », de **Nyarume,** « Celui qui produit la rosée » ; mais il n'accepte pas d'être un faiseur de pluie, ni non plus d'être un magicien en titre : il est au-dessus de cet art équivoque. Le muhinza au contraire est le type du roi-devin, du roi-magicien « De lui sans nul doute, écrit à ce propos le P. Pagès, est venue la profession de « préservateur et défenseur des récoltes », qu'ont gardée les bahinza actuels, presque tous descendants des anciens roitelets soumis par Ruganzu. Ils n'ont jamais porté ombrage aux rois hamites, qui les ont non seulement maintenus, mais les ont protégés, dans la pensée qu'eux-mêmes et leurs sujets pouvaient y trouver profit. Les plus renommés d'entre eux ont été jusqu'ici ceux de Rubengera dans le Bwishaza et ceux de Suti dans le Bunyambiliri, parce que plus raprochés de la province centrale du Nduga et en relations suivies avec la cour hamite. Leurs compères du Kingogo, du Bushiru, du Buhoma, du Bugamba, etc., n'ont pas eu grande notoriété en dehors de chez eux. « En toute première ligne venaient ceux du Bukunzi au Kinyaga et du Busigi près de Rulindo, qui jusque dans ces dernières années étaient qualifiés de « seigneurs de la pluie » — **umwami w'imvura.**

10. — LE MWAMI DU BUSOZO.

QUELQUES rares échantillons de ces petits toparques agronomes ayant, comme il a été dit, persisté jusqu'à nos jours, on ne saurait se faire une idée plus juste du type qu'ils représentent qu'en les considérant individuellement. Tel le mwami du Busozo.

Le Busozo est un coin de Suisse, accroché à la dorsale Congo-Nil au sud-ouest du pays, à près de 2.000 m. d'altitude, confinant à la forêt primitive, hérissé de rochers et tapissé de prairies, isolé du reste du monde, refuge d'un peuple réfractaire au progrès, figé dans la tradition civile et religieuse, immobile depuis des éternités. « Plus accessible aux chèvres qu'aux vaches » (P. Pagès), il nourrit des vaches néanmoins, depuis que Ruganzu Ndori, qui probablement, l'a réduit à vasalité, maintenant en exercice sa dynastie traditionnelle et sauvegardant son autonomie administrative. Sa population, évaluée à quinze ou vingt mille âmes, obéit à un mwami du bon vieux temps, relique vivante, mannequin fossilisé, figure hiératique. Le dernier prince avait nom Buhinga ; lorsqu'il mourut en 1925, son état peut-être millénaire fut réduit à l'état de province et réuni au gouvernement du Kinyaga. Entre-temps les Pères Blancs l'avaient visité : ce sont eux qui ont tracé de lui le portrait suivant.

Le salut du prince, sa santé et sa vie, par suite le bien de l'état, sont suspendus à l'observation scrupuleuse de multiples interdits. Toutes nouveauté, toute rupture avec les usages consacrés par la tradition, est chose vilaine et ne peut qu'engendrer des malheurs. Aussi le mwami habite-t-il une cabane sans palissade et ne s'habille-t-il que d'écorces de ficus — **impuzu.** Il ne boit point de liqueur fermentée surveillé en cela par des vieillards, ses conseillers. Il se tient à l'abri de toute influence nuisible. A cet effet, il vit retiré au fond de son palais, invisible au public, ne par-

lant même à ses ministres que derrière un paravent, comme une moniale derrière le guichet ou le tour de la porterie. S'il sort nuitamment, il ne saurait sans danger dépasser le ruisseau Kabingo, qui borde son petit domaine.

La note dominante de ces tabous est une réserve distante à l'endroit de toute l'impureté rituelle. Tout ce qui a trait à la génération est péril. Aussi bien les mariages ne peuvent-ils se contracter qu'aux époques qu'il a arrêtées. Les présents, vivres et boisson, que lui apportent les jeunes mariés, doivent être d'une propreté méticuleuse. Seuls les enfants, garçonnets ou fillettes, non suspects d'impureté, peuvent y goûter : pareillement pour l'eau qui lui est destinée. Sa pipe, si elle tombe à terre, doit être purifiée avant qu'il s'en serve de nouveau. Le sang versé est impur : les gens qui portent des plaies sur leur corps, qui ont été saignés, auxquels on a posé des ventouses, ceux qui sont atteints du pian, doivent se tenir éloignés du palais. Les femmes et jeunes filles qui, à la cour, broient le grain sur la meule, le souilleraient si elles humectaient leurs mains de salive, ou les passaient sur leur corps impur.

Toutes ces observances ont pour objet unique d'écarter de cet homme mascotte qu'est le monarque régnant les influences malignes, les miasmes délétères, les ensorcellements et poisons, armes perfides des bazimu. Aussi, lorsqu'il a un fils et que ce fils, ayant atteint sa septième année, présente des garanties qu'il vivra, il est affranchi du réseau des interdits et c'est l'enfant qui doit y être assujetti à son tour.

Pendant cette sorte de minorité c'est la reine, sa mère, ce sont ses frères, qui ont gouverné à sa place. Nous avons dit de quelles marques de vénération les uns et les autres sont entourés.

Quelque asservissante que soit la fonction royale et sacerdotale dans de telles conditions, elle excite néanmoins les appétits de ceux qui sont susceptibles d'y prétendre : aussi les successions sont-elles l'occasion de compétitions ardentes. Lorsque Buhinga, à l'âge de dix ans en 1904, hérita de son père Nyundo, il dut être arraché à un complot tramé,

contre sa vie. Sa mère l'emmena, ainsi que son frère encore à la mamelle, en Urundi, jusqu'à Usumbura, sur le Tanganyika, où se trouvait un poste allemand. Il ne dut sa restauration qu'à une intervention de la puissance protectrice.

11. — LA TOPARCHIE MUHUTU MODELE ET PROTOTYPE DE LA MONARCHIE MUTUTSI.

En définitive, on s'en convaicra dans la suite, par nombre d'usages protocolaires, de mœurs politiques, de formalités constitutionnelles, les toparques bahutu ont frayé la voie et donné le ton aux bami batutsi, à ceux du Ruanda comme aux autres. On trouve déjà dans ces cours vieillottes et surannées, paysannes et patriarcales, le titre de mwami, l'institution de la reine mère, la séquestration partielle de Yuhi, le culte du tambourin enseigne, les rites funéraires inhumains, les intrigues et tragédies de palais aux changements de règne, le caractère théocratique et pontifical de l'autorité monarchique. On dirait que les nouveaux venus n'ont trouvé rien de mieux que de coucher dans le lit de leurs prédécesseurs.

Au surplus, le souci d'agrandissement territorial et d'unification nationale n'appartient pas en propre et exclusivement au mwami hamite : là encore il a rencontré des modèles. Avant Ruganzu Ndori le muhinza Mashira, chefs des Ababanda du Nduga, fait figure de conquérant. A travers les récits fabuleux et populaires, qui le rapetissent naïvement à la taille d'un prestidigitateur de foire, jouant toute sorte de vilains tours à de trop candides clients et parvenant à force de coups de baguette magique à les subjuguer, on perçoit clairement qu'il a accru le domaine à lui légué par ses prédécesseurs, qu'il l'a étendu dans toutes les directions jusqu'aux

fossés naturels, creusés par les fleuves, annexant au nord le Ndiza, au sud-est le Bwanamukali, peuplé par les Barenge, contrôlant au centre le Marangara. Le prestige de sa puissance fut assez éclatant pour que le mwami munyiginya, régnant outre-Nyabarongo sur le Bwanacyambwe et le Buganza, fît appel à son concours pour repousser les envahisseurs arrivés des plaines septentrionales, les barbares banyoro.

Ainsi se préparait déjà avant les Hamites l'unité politique du Ruanda, dont l'histoire va maintenant nous retenir.

Chapitre quatrième

LA FORMATION DE L'UNITE TERRITORIALE

1. — L'UNITE RUANDIENNE OEUVRE DES BANYIGINYA.

LE Ruanda actuel, cette entité politique qui se déploie sur trente mille kilomètres carrés et qui s'appuie sur trois côtés à des frontières naturelles, lacs, chaîne de montagnes, large vallée marécageuse, ne se présente pas historiquement comme un fruit de génération spontanée ; c'est une œuvre artificielle ; ses ouvriers ce sont les Batutsi et en première ligne la dynastie des Banyiginya, tous gens issus de l'autre hémisphère.

Des actions extérieures ont favorisé l'exécution de cette tâche imposante : isolement montagneux, unité de langue et de culture, morcellement politique antérieur, richesse en bovins des nouveaux venus. Mais tous ces facteurs fussent restés stériles s'ils n'avaient pas été montés et exploités par d'habiles ingénieurs. La construction de cet édifice politique s'est poursuivie laborieusement pendant un demi-millénaire. Une lignée d'architectes s'est rencontrée qui a dirigé les travaux avec logique, sans faiblesses ni repentirs. On ne voudrait pas mettre la main au feu que les Banyiginya ont eu dès le début l'intention de ce qu'ils ont accompli. Il y aurait fallu une intuition, un génie politique, une connaissance de la région qui sans doute passaient leurs moyens et leurs possibilités. Mais ce que l'on ne peut pas méconnaître, c'est l'esprit de continuité dans l'entreprise, qui se manifeste d'un

règne à l'autre ; c'est un dynamisme, qui ne s'accorde de relâches que pour rebondir ensuite avec une énergie renouvelée.

Cette réussite du Ruanda a son pendant tout à côté en Urundi. Mais ce sont là deux cas exceptionnels dans la contrée. Tout autour des essais analogues, tentés par des races sœurs, sont restés à l'état d'ébauches. Un tableau comparatif des besognes des uns et des autres fera ressortir la singularité des deux performances et la virtuosité des exécuteurs.

2. — LA SINGULARITE DE CETTE CREATION POLITIQUE, COMPAREE AUX AUTRES ETABLISSEMENTS HAMITES.

DE fait, d'autres familles hamites ont franchi l'équateur en même temps que les Batutsi. Le nom générique qu'on leur donne à toutes est celui de Bahima, Bahuma, Bahema. La contrée d'où elles provenaient — Toro, Bunyoro, Ankole — porte encore le nom de Buhima. Leur aire d'expansion des rives orientales du lac Albert aux rives méridionales du lac Victoria-Nyanza, était, au dire du P. Césard, peuplée de tribus homogènes, dites **bayiru** dans l'Ankole, parentes des bahutu, parlant une même langue, le **ruhima**, nuancée d'un pays à l'autre par des variantes simplement dialectales. L'invasion avait été conduite par un conquérant à demi légendaire, nommé Ruhinda, dont on retrouve la trace jusque chez les Bajinja, et dont les fils, dits Bahinda, tel Kabambo en Uswi, se seraient partagé l'empire.

Or, de tout ce mouvement migrateur, dont les récits épiques mènent grand bruit, qu'est-il résulté comme créations politiques ? La contrée inondée par le flot des pasteurs est restée dans le même état de compartimentage et d'émiettement que devant. La terre des Bahaya, par exemple,

comprise entre la basse Kagera et le lac Victoria, qui forma le district de Bukoba, ne présente qu'un agrégat de sept petites principautés, dont la plus spacieuse est le Karagwe. Plus au sud l'Uswi l'Uha, l'Ujinja et à l'ouest de la Kagera, dans l'actuel Ruanda, le Ndorwa, le Gisaka, le Bugesera, n'ont pas dépassé, ou à peine, les dimensions des antiques états cantons autochtones. Les pasteurs de bovins s'y sont superposés aux cultivateurs ; des dynasties d'eugéniques se sont substituées aux familles régnantes indigènes ; mais le pays n'y a pas gagné en unité et puissance politique. L'état de morcellement a persisté. Cette stérilité relative fait ressortir avec éclat la performance du Ruanda et de l'Urundi.

3. — MYTHES DES BATUTSI RELATIFS A LEUR LIEU D'ORIGINE ET A LEUR PREMIERE EXPANSION.

DANS ce fleuve puissant de Bahima pasteurs qui submerge les plaines méridionales, ceux qui nous intéressent spécialement se distinguent déjà, ou se distingueront bientôt, sous les noms de Batutsi, de Banyarwanda, de Basindi, de Banyiginya et autres. Vu la direction générale de leur migration, un simple coup d'œil jeté sur la carte suggère qu'ils ont passé par la trouée du Ndorwa entre la chaîne du Bufumbira et la vallée de la Kagera pour se rendre au centre du Ruanda. Ils ont dû nécessairement traverser la zone du Mutara-Mubari et contourner l'immense bourbier du Buberuka, trouvant d'ailleurs partout sur leur passage une abondance d'eau et de pâturages, indispensables à la subsistance de leurs troupeaux.

Leur légendes cosmogoniques, touchant précisément à leur point d'apparition sur la terre, cadrent pleinement avec cette donnée géographique. Il va de soi que, racontant leur genèse, ils se sont donné le beau rôle. Ils sont, comme il sied à des eugéniques, une race de provenance céleste que des

circonstances fortuites ont fait descendre au pays d'En-Bas. Ils y ont trouvé un peuple barbare, auquel ils ont apporté civilisation et prospérité, ce par quoi ils ont acquis le droit de les dominer. Ce thème général est traité sur des modes qui varient d'une école à l'autre. Le point où tout le monde s'accorde c'est que l'endroit où l'Adam mututsi tomba des nues, est situé dans le bas pays à gauche de la Kagera, et que de là sa postérité se porta vers l'ouest, allant de la plaine à la montagne. Voici par exemple la version de Karera, umucurabwenge de Nyanza, recueillie sous les auspices des autorités belges (1).

Le père des Batutsi s'appelait Kigwa. C'est au Mubàri qu'il « chut », comme son nom l'indique. Il tomba du firmament, où il vivait en compagnie de son père, le «Tonnerre» — **Nkuba.** — Quand l'éclair brille dans la nuit et que la pluie tombe, c'est son père qui le cherche avec sa torche et sa mère Gasani qui le pleure. Gasani est la mère des Rouandiens ; d'où l'exclamation : **Gasani k'Irwanda we !**

Quand il retrouva ses sens et se fut remis de sa chute, il vit les gens s'égailler, effarés par le teint insolite, de sa peau : il était blanc, eux noirs. La crainte bannie, les fuyards s'approchèrent et se nommèrent : c'étaient des **Abazigaba,** une tribu muhutu ; ils ne savaient rien sinon la divination par la tête : d'où le nom de Abakara qu'ils portaient aussi.

Kigwa fit bon ménage avec eux, ainsi que son frère, tombé comme lui, qui s'appelait Mututsi, héros éponyme des Batutsi, son neveu Serwega, héros éponyme des Abega, la seconde famille dans l'Etat, son fils qu'il eut de sa soeur et qui lui succèda, Kimanuka, le « Célicole », ancêtre de la dynastie royale Abanyiginya.

Serwega fut un Tubalcaïn : il enseigna aux aborigènes à fondre et à travailler le fer ; en suite de quoi ces terricoles substituèrent avantageusement le métal au bois dans leurs instruments de culture et leurs armes. Le grand civilisateur fut Gihanga, dont le nom signifie « Organisateur » ou « Démiurge ». Ce fut un Prométhée : le feu est de son invention.

---

(1) Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi en 1926 ; p. 55.

Il est même Jabel de la Genèse ; car c'est à lui, ou à sa fille, que l'humanité est redevable de l'art pastoral. Si les cultivateurs ne profitèrent pas, comme ils auraient pu, de sa découverte des bovins et si par là il restèrent dans un état voisin du dénuement, c'est la faute de leurs sorciers Gahu et Gabara, prophètes du **kuragura**, rétrogrades et jaloux, qui incitèrent Gashubi, héros éponyme des Baswi, à effaroucher par des cris perçants les bêtes à cornes venant à eux, si bien qu'épouvantées, elles plongèrent et disparurent à jamais dans le lac, d'où elles avaient surgi. Les Batutsi, plus avisés, retinrent quelques têtes, qui furent à l'origine de leur immense cheptel vivant.

Civilisateur des autochtones, Gihanga est encore l'Abraham des Batutsi : c'est lui qui est la souche des groupes hamites de l'Urundi, du Bunyabungo, du Gishari, du Mulera, du Ndorwa, du Bugesera, du Ruanda. Quittant, en effet, sa colline de Mubari, où ses pères s'étaient succédés depuis Kigwa, il se rendit en tournée dans ces divers pays, épousa dans chacun une femme, qui engendra le héros éponyme des hamites locaux. Il finit par se fixer à Kabuye au Kibali, où il mourut. Son fils Kanyarwanda transféra son siège à Gasabo au Buganza. C'est de lui, comme son nom l'indique, que procède le peuple rouandien, et en conséquence que le Ruanda commença à exister.

Il ne faut voir évidemment dans cette histoire généalogique des ancêtres batutsi qu'une composition artificielle, didactique, qui, sous une forme, dont la littérature classique présente maint exemple (1), met en évidence la parenté ethnique des tribus et clans bahima (2) et le rôle joué par eux auprès des aborigènes. Si les nouveaux venus s'attribuent audacieusement l'invention du feu et du fer, con-

(1) Voir la table ethnographique de la Genèse (Chap. X), dans laquelle le port de Sidon est donné comme le « premier né de Canaan » (v. 15).

(2) Les dynasties régnantes du Ruanda, de l'Urundi, du Gisaka, du Nkole, du Karagwe, de l'Uha, etc., entretenaient entre elles des relations de parenté, bien qu'elles se fissent fréquemment la guerre. Elles s'alliaient par des mariages, se faisaient part de leurs décès, prenaient le deuil à l'annonce d'une mort de prince. Batutsi comme Bahutu avaient le sentiment des liens de sang qui les unissaient d'un pays à l'autre.

nus bien avant eux, ils sont en revanche les vrais introducteurs des bovidés. S'ils laissent aux indigènes la divination et la sorcellerie, c'est un témoignage qu'ils ne tiennent pas de tels arts en indiscrète estime. Ce qu'ils soulignent, et ceci a la valeur d'un souvenir traditionnel, c'est que les Bahima séjournèrent assez longuement au Mubari, et que le Ruanda proprement dit prit naissance au Buganza, à Gasabo.

Les légendes parallèles relatives aux origines familiales de personnages en vue s'accordent sur le même point de départ et le même point d'arrivée. Ainsi les Basinga se donnent pour ancêtre un habitant du Ndorwa, qui s'appellait Runukamishyo, c'est-à-dire « l'homme aux couteaux », parce que, pour se diriger dans le bled, il prenait le vent en flairant ses couteaux. Il s'éloigna de son pays natal pour fuir la haine d'un certain Gahaya, — ce qui veut dire sans doute qu'il émigra du Buhaya ; — et, guidé par un épervier, il se dirigea vers le Mutara. De là ses couteaux le conduisirent au Nduga. C'est toujours le même itinéraire.

4. — GASABO, BERCEAU DE LA DYNASTIE MUNYIGINYA ET GERME DE L'ETAT ROUANDIEN.

LE clan pasteur et nomade des Banyiginya, venant du Karagwe, se serait transféré, dit-on, de Kiramuruzi sous Kiziguro dans le Buganza nord, à Gasabo au Buganza sud, où il se serait fixé. De fait, les Banyiginya sont encore ici en proportion plus forte qu'ailleurs et s'étendent aux environs jusqu'à Rwamagana, dont une bourgade voisine retient le nom de Munyiginya. Un plateau attenant à la butte de Gasabo, appelé Rwanda, aurait été le parc et la prairie propres du couple-type des **inyambo,** les bovins sélectionnés du mwami, le taureau Rugira et la vache Ingizi. Ruganzu Bwimba, né à Gasabo, serait le fondateur de la dynastie munyiginya dans cette même localité. — **Umwami wa mbere wimye i Gasabo**

ni Ruganzu Bwimba. De Gasabo procéderait l'expansion du Ruanda à la ronde, ainsi que le répète le refrain populaire: **Rwanda rugali rwa Gasabo.** — « Le Ruanda extension de Gasabo ». Un récit héroïque met sur les lèvres du second Ruganzu, le légendaire Ndori, lorsqu'il abreuve son bétail aux fontaines de Muhima, ces mots souvent chantés : « Ruanda de Gasabo, celui de la meuglante, notre patrie ». — **Rwanda rwa Gasabo, urwo mvuga-mvumera iwacu.** Allusion tout à la fois au berceau de la dynastie et aux bêtes pur-sang dont elle tirait gloire.

5. — L'ILE-DU-RUANDA.

DE Gasabo le domaine royal des Banyiginya gagna au nord dans ce quatrilatère dont nous avons parlé, délimité par le Base, un bief de la Nyabarongo, le cours de la Nyabugogo et le lac Muhazi, englobant le Bumbogo, le Buliza, le Buyaga, le Busigi, et surtout le Buganza et le Bwanacyambwe, qui le débordent. A défaut d'un nom unique on pourrait appeler ce premier état rouandien « l'Ile-du-Ruanda », par analogie à l'Ile-de-France, noyau de la France, noyau de la France capétienne.

Ce ne sont pas seulement les mythes qui nous ramènent ici, et, par exemple, celui de la sépulture du fabuleux Gihanga à Ruhanga au Buliza, mais encore des souvenirs de protohistoire, des traditions topographiques et des usages traditionnels. C'est, en effet, dans cette région que se trouvent les mausolées les plus vénérables des bami du Ruanda : Kayenzi, Ruhanga et surtout Rutare au Buyaga. Les deux derniers bami dont la dépouille bénéficia de rites funéraires, Rwogera et Rwabugili, furent transportés. Or, au Ruanda comme en Israël, on pense qu'un défunt doit être « réuni à ses pères » au berceau de la famille.

Ces « pays » ne gardent pas seulement les souvenirs des morts, mais encore des vivants. Les plus anciennes résidences royales, dont on ait conservé la mémoire, celle de Cyilima Rugwe, vainqueur des Banyoro, et celle de son fils, Kigeri Mukobanya, conquérant du Nduga, sont situées traditionnellement, l'une au sommet de la butte de Kigali, appelé Mwulire, à 1770 m. d'altitude, marqué aujourd'hui par un bouquet de sycomores, l'autre à Ntora sur la « Grosse colline » — **Kisozi**, — qui fait face à celle de Nyarugenge, où s'élève la capitale administrative dite Kigali. Ces anciens palais se trouvent ainsi au voisinage de ce parc de Muhima, qui perpétue le nom de l'ancêtre éponyme des Bahima (1). Une légende locale veut que cette brousse ait été réservée par le mythique Musindi, héros éponyme des Basindi-Banyiginya, qui aurait abreuvé son bétail à de maigres sources, taries depuis. Ces sources étaient aussi fatidiques que l'Aréthuse des Grecs. Que des envahisseurs ennemis parvinrent à y boire, une telle profanation devait attirer les pires calamités sur la nation. « Avant l'arrivée des européens, ajoute le P. Pagès, il était absolument interdit aux indigènes de fouler ce terrain considéré comme sacré, et à plus forte raison d'y couper du bois ». Repaire de bêtes fauves et de reptiles venimeux, il fut essarté effrontément par l'administration coloniale.

Autre trait. D'après une tradition, **Kalinga**, le tambourin enseigne de la souveraineté, objet de culte comme les aigles romaines, aurait été enlevé au muhinza de Busigi, telle jadis la statuette de Pallas aux Troyens, et gardé par les Banyiginya comme trophée de victoire, dès les débuts de l'occupation.

C'est au Bumbogo que se sèment et se recueillent le sorgho, l'éleusine et l'**isogi**, sorte d'oseille, qui seront présentés à époques fixes par le chef de la province au mwami, comme préciput de la moisson dans tout le royaume, et pour lesquels le maître aura fourni la pioche qui doit labourer le sol et la corbeille servant à la récolte. L'offrande faite,

(1) « Les Hamites, écrit le P. Pagès, à leur entrée dans le Ruanda, ne devaient être connus que sous le nom de Bahima ; d'où le nom historique de Muhima donné au village qu'ils fondèrent près de Kigali. »

des gaudes sont pétries avec la farine de ces primeurs, et le mwami inaugure en y goûtant le pain de la nouvelle année. C'est au Buganza que sont élevés les plus beaux spécimens des races bovines, les vaches aux longues cornes, dites **inyambo**. De là, une fois l'an, leur troupe est conduite à l'ibwami, pour être présentée au mwami, premier pasteur du royaume, qui en fait le dénombrement au milieu d'un peuple en liesse. Ces usages traditionnels, qui ont le caractère de fêtes nationnales et dont l'objet est de reconnaître dans la personne du mwami le seigneur des cultures et le seigneur des troupeaux, nous ramènent à cette même « Ile du Ruanda » comme à leur pays d'origine.

Les conclusions du P. Pagès, qui s'est familiarisé avec tant de récits populaires, concordent avec les précédentes données. « Il faut se rappeler, écrit-il, que le Buganza est, comme le Mutara dans le Ndorwa, le berceau des Batutsi... Les premières étapes et les premières possessions des Hamites qui fondèrent le royaume du Ruanda sont le Buganza, le Bwanacyambwe, le Buliza, les plateaux du Busigi et de Ruhanga, le Bumbogo, etc.... Les Banyiginya, après avoir quitté le Ndorwa, traversèrent le Buganza et vinrent s'établir dans le Bwanacyambwe ».

6. — LA GESTATION DE L'ETAT MUTUTSI EN SON AIRE PRIMITIVE.

CETTE première période de l'histoire du Ruanda mututsi serait de toutes la plus intéressante à connaître ; elle donnerait la clef du développement de ce peuple. Elle est, en raison même de son ancienneté et aussi de son humilité, celle qui a laissé le moins de vestiges dans les mémoires. Comment naquit la dynastie munyiginya ? Quel en fut le fondateur ? Comment les pasteurs passèrent-ils d'une vie semi-nomade à la vie sédentaire ? Comment eux,

les dominateurs, s'assimilèrent-ils aux vaincus, adoptant leur langue, leur religion, leurs usages de la vie privée et de la vie publique, sans pour autant abdiquer leur originalité ethnique, sans déchoir de leur rang, sans cesser d'être une aristocratie de fortune et de sang ? De tout ce processus, capital pour l'avenir de l'Etat, nous ne saisissons que le résultat : une association symbiotique de deux peuples, dans laquelle les profits se balancent chez l'un et chez l'autre, si bien que l'union se cimente de plus en plus avec le temps et que la paix sociale s'affermit dans l'ordre et la subordination. C'est alors, pendant ces siècles obscurs du Ruanda, que se sont établis ces rapports durables, dont nous avons parlé de propriétaires à tenanciers, de protecteurs à recommandés, de seigneurs à vassaux, de suzerain à tributaires, armature de la société et de l'Etat. C'est ici que sont utilisées à plein rendement ces vastes superficies herbeuses séparant les hameaux de cultivateurs, pacagées désormais par les ruminants, et où la terre sera en mesure de manifester des virtualités jusque-là inemployées ; ici que le paysan voit s'élever son niveau d'existence grâce à l'acquisition qu'il peut faire des produits des troupeaux, échangés contre son travail et les fruits de ses champs.

7. — LES BAMI DU PREMIER RUANDA ; SAUVEURS DU PEUPLE, BWIMBA ET ROBWA.

LE Clovis du Ruanda, le fondateur de la dynastie munyiginya, c'est peut-être Bwimba. Ce Bwimba est le premier sur la liste des Bami (1), dont le nom ne paraisse pas fictif. Néanmoins tout ce qu'on raconte de lui est fortement teinté de légende. La postérité lui a décerné le titre de Ruganzu, « le Gagnant, le Vainqueur », du verbe **kuganza,** « gagner

1) Voici la liste des bami banyiginya que l'on peut tenir pour authenti-

au jeu ». Il est aussi le premier des « sauveurs du peuple » — **Umutabazi**. Voici pourquoi. Sa sœur Robwa avait été contrainte d'épouser le mwami du Gisaka, Kimenyi — **Kimeny'umuheto** : « Le virtuose de l'arc ». Les destins avaient annoncé que de ce mariage résulterait l'union du Ruanda naissant et du Gisaka, le fils de Robwa devant hériter des deux tambourins. C'était l'asservissement du Ruanda au Gisaka. Pour écarter cette honte, pour briser cet arrêt fatal et fléchir le destin, il ne fallait rien de moins que le sang de Bwimba et celui de Robwa, versés au Gisaka, ouvrant un droit de vengeance pour le Ruanda. Le frère et la sœur se résignèrent bravement au sacrifice. Bwimba, revêtant les insignes du mutabazi, champion de son peuple, pénètre au Gisaka, excite la colère d'un chasseur de rencontre, en affectant de poursuivre le gibier qu'il a levé, reçoit de lui une flèche en plein front, et tombe baigné dans son sang. Son veneur, un mutwa, apporte la nouvelle à la cour de Kimenyi. Celui-ci exulte, Imana sourit à son ambition. Il fait déposer le tambourin national, **Rukurura**, auprès de son épouse sur le point d'accoucher. Celle-ci, fidèle à sa résolution, saisit à pleines mains les poteaux de l'alcôve, saute de sa couchette, se précipite sur la caisse rigide du tambourin, et rend l'âme, tuant avec elle le fruit de ses entrailles, auquel était promise la domination sur les deux pays. Ainsi fut rompu l'anneau fatal dans lequel les sorts avaient enfermé le Ruanda, et sauvé son indépendance nationale.

---

ques avec l'indication approximative des temps où ils ont vécu.

XV^e et XVI^e siècles	**XVII^e et XVIII^e siècles**	**XIX^e et XX^e siècles**
Ruganzu Bwimba	Mutara Muyenzi	Yuhi Gahindiro
Cyilima Rugwe	Kigeli Nyamuheshera	Mutara Rwogera
Kigeli Mukobanya	Mibambwe Gisanura	Kigeli Rwabugili, + 1895
Mibambwe Mutabazi	Yuhi Mazimpaka	Mibambwe Rutalindwa, + 1896.
Yuhi Gahima	Cyilima Rujugira	Yuhi Musinga, 1896-1931.
Ndahiro Cyamatara	Kigeli Ndabarasa	Mutara Rudahigwa 1931.
Ruganzu Ndoli	Mibambwe Sentabyo	

On peut voir par ce tableau que la série quaternaire des noms de règne : Kigeli, Mibambwe, Yuhi, Mutara, n'est fidèlement observée que depuis les deux derniers siècles.

Ce drame patriotique fait l'objet d'une geste. Si Bwimba est un Regulus, Robwa est une Judith, une sainte de la patrie, un être sacrificiel. Son nom est passé en proverbe. On dit au Ruanda « Il s'est fait Robwa », — **Yabaye Robwa,** pour signifier qu'un tel a donné sa vie pour son pays.

C'est donc sur une scène de délivrance nationale et d'abnégation patriotique, digne d'inspirer un Eschyle et un Corneille, que s'ouvrent les annales du Ruanda. Elle donne le ton à la littérature épique et révèle un des ressorts de l'âme Rouandienne. L'événement en son fonds historique se réduit peut-être à une simple compétition entre états voisins, frères jumeaux. Nous apprenons par la suite que c'est le Ruanda finalement qui absorba le Gisaka, mais plus tard, au terme de l'évolution historique.

Du frère utérin et successeur de Bwimba, Cyilima Rugwe, on nous fait savoir tendancieusement qu'il échoua dans ses entreprises, parce que né d'une mésalliance de sa mère, veuve de roi. Le fait que son souvenir reste attaché à la nécropole de Gaseke près du Rukoma, lieu de sa sépulture, laisse supposer qu'il franchit la Nyabarongo pour une razzia au Nduga, et qu'il y laissa la vie.

8. — KIGELI MUKOBANYA ET LA DEFENSE DU TERRITOIRE NATIONAL : LES PIRATES BANYORO.

AVEC Mukobanya, la fortune de la dynastie se relève et sa renommée grandit. Ce mwami, qui avait sa résidence au Bwanacyambwe, à Mwulire, sur le faîte de la butte de Kigali, surplombant le cours de la Nyabarongo, passe pour avoir arrêté, à la bataille de Nyamirambo, près du fleuve, une invasion d'aventuriers Banyoro, qui détruisaient tout sur leur passage, « dévorant jusqu'aux feuilles des bananiers et aux rameaux verts des arbustes ». Ils tuaient les hommes et emmenaient

les femmes et les enfants. Une partie de la horde aurait franchi la Nyabarongo et serait parvenue jusqu'à Nyundo dans le Nduga.

Mukobanya s'assura, pour contenir le flot des barbares, le concours de son voisin Mashira, muhinza du Nduga. Il fut le Charles Martel de cette ruée sauvage. Il ne laissa pas les pirates survivants retourner dans leur pays d'origine. Il les retint, les traita en frères, leur donna des filles batutsi à épouser, et leur confia la garde d'une marche frontière, les installant au campement — Ndara — de Rukugera aux confins de l'Urundi. Cela ne put se faire qu'avec l'assentiment de Mashira, encore maître du pays. Ainsi avait procédé Charles le Simple à l'endroit des vikings normands. C'était une habile politique d'assimilation. On serait enclin à conjecturer que ces razzieurs banyoro étaient une nouvelle vague de Bahima pasteurs et que les Banyarwanda, reconnaissant en eux des congénères, leur firent, pour cette raison sans difficulté, place au foyer national.

Quoi qu'il en soit, le succès de l'opération permit aux Batutsi de poser en défenseurs heureux du territoire, en vengeurs des humbles bahutu, jusque-là impunément foulés par les nomades. Le nouveau maître, qui gagna à cette victoire son titre de Kigeli, « le Belliqueux », s'avérait comme un protecteur indispensable et sûr de ses sujets. L'épreuve de sa force lui inspira sans doute le goût des conquêtes, qu'il passa à son fils et successeur Mibambwe.

9. — LA CONQUETE DU NDUGA : MIBAMBWE MUTABAZI ET MASHIRA.

MIBAMBWE aurait assuré par sa vaillance la victoire sur les pirates : d'où le surnom de « Secoureur » ou « Défenseur » — **Mutabazi**, qu'on lui aurait octroyé. Avec lui le Ruanda sortit de ses frontières primi-

tives et s'éleva au rang de puissance prépondérante dans la contrée. La conquête du Nduga, dont il serait le héros, est un événement capital dans l'évolution du Ruanda. Elle marque une volonté d'expansion, qui se poursuivra dorénavant jusqu'à l'accès aux frontières naturelles et linguistiques.

C'est à Mashira, le plus illustre des ethnarques autochtones, lui aussi soucieux d'unité nationale, que le Nduga et ses annexions récentes furent enlevés. A quelle occasion et dans quelles conjonctures ? La geste, plus curieuse d'épisodes sensationnels que de précisions historiques, ne le dit pas. Une version donne à l'événement un romanesque, qui rappelle de loin la guerre de Troie. Le jeune Mibambwe, chassant au Nduga chez son voisin et allié, aurait rencontré fortuitement l'une de ses filles, qui était à l'extrême ce que disait son nom : elle s'appelait Bwiza, « La beauté ». Ce fut un coup de foudre. Soudainement épris, il adressa incontinent au père une demande en mariage. Hélas ! la belle enfant était déjà fiancée au toparque de Buzi, petit canton au nord du Kivu. Humilié et rageur, le bouillant Achille du Ruanda lança un défi au vieux Priam, et envahit ses états. Mashira, perdant toute confiance en ses prestiges de magicien, désespéra de son destin ; et, ne voulant pas survivre au désastre inévitable de ses troupes, il se perça le corps en se jetant sur sa lance fichée en terre. Mibambwe s'installa tout pacifiquement dans ses paillotes et retint comme captive la belle Hélène, dont le charme ensorceleur avait inconsciemment causé les malheurs des siens. Il faut relever ces singulières rencontres du génie hamite et de l'âme antique, expressions spontanées de l'universelle et permanente sensibilité humaine.

La substitution de l'aristocratie pastorale et guerrière des Batutsi à l'oligarchie des agronomes bahutu paraît s'être effectuée sans heurts. Les cultivateurs se firent volontiers bagaragu des capitalistes vachers, dont ils reçurent en fief quelques bêtes. Le Munyiginya, de son côté, eut la sagesse de maintenir en situation les chefs indigènes, déjà tributaires de Mashira. C'est ainsi que se perpétuèrent jusqu'à nos jours, dans la Mésopotamie rouandienne, des dy-

nasties **bahinza** au Bugamba-Kiganda, Bulembo, Ivunja, Buliba, Ntonde — Karama — Kagogwe, — Muhanga, Nyabitare, et encore au Marangara, le plus considérable de ces petits états, où régnaient les Bakoma, illustres magiciens, dont le dernier héritier mourut de la variole en 1894. Le reste du territoire fut organisé en domaine propre de l'ibwami ; des zones, telles que le Nduga, le Bwanamukari, le Nyaruguru, furent administrées en régie directe par des intendants révocables, ou confiées en appanage aux princes du sang.

Que le territoire nouvellement conquis devint dès lors le domaine propre et préféré des bami et l'Eden des Batutsi, les preuves abondent. Le pays, particulièrement sur la ligne qui relie Butare à Kigali, est jalonné de boqueteaux — **ibigabiro,** vestiges des résidences — **imirwa,** parfois des simples haltes, des souverains en continuel déplacement : Rushango près d'Astrida, Nyanza, capitale actuelle, Remera près Kanyinya, Rukaza au Marangara, Kamonyi, et des dizaines d'autres. De nouvelles nécropoles royales, Musenyi, Gaseke, furent aménagées dans la contrée. La croyance s'accrédita que le mwami, quand il porte le titre de Yuhi, mettrait l'Etat en péril — **ntibambuka uruzi,** s'il sortait des limites de l'Entre-fleuves, son « vol du chapon ». Les Batutsi les plus huppés, habitués de l'ibwami, firent souche sur place : nulle part ailleurs, sinon au Bigogo, la proportion des eugéniques et des métis n'est plus forte.

10. — ANNEXION DU BUGESERA : QUERELLES DE SUCCESSION A LA COUR DES PRINCES BAHIMA

MIBAMBWE MUTABAZI passe pour avoir réuni à Kalinga le tambourin du Bugesera. Ce « pays », enveloppé par les biefs de la Kanyaru et de la Kagera, tout en parc, prairies, marigots, où avaient séjourné les Bahima qui fondèrent l'Urundi, était un royaume frère du Ruanda, gouverné par la dynastie Abahondogo, parente des Banyiginya.

Une des principales causes de faiblesse de toutes ces cours hamites c'étaient les brouilles de familles que provoquaient les successions au trône. Le droit d'aînesse n'existant pas, la désignation arbitraire de l'héritier présomptif par le prince régnant donnait lieu, au lendemain de sa mort, à des compétitions ardentes, qui dégénéraient en guerres intestines, aussi furieuses que stériles. Ce qu'il advenait quasi régulièrement, c'est que le parti le plus faible, sur le point d'être écrasé, faisait appel à l'étranger, au puissant voisin. Celui-ci profitait de l'aubaine. Il imposait son arbitrage aux contendants, et, en bon juge Perrin Dandin, grugeait l'huître et abandonnait les écailles aux plaideurs.

Cette histoire classique se renouvela plusieurs fois au cours des siècles au profit du Ruanda et au détriment du Ndorwa, du Gisaka et du Bugesera. Ici ce fut Nsoro, le dernier des Bahondogo, qui, rejeté par les siens, victime d'une faction adverse, appela à son secours Mibambwe. Celui-ci mit tout le monde d'accord en renvoyant les partisans dos à dos et en s'adjugeant la pièce en litige. Un devin indigène, Runyotwe, fils de Nyamigogo, aurait joué, comme de règle, un rôle d'annonciateur dans l'occurrence.

Ces querelles de succession, qui n'épargnèrent pas le Ruanda, expliquent pourquoi les prises de pouvoir s'accompagnaient traditionnellement d'abominables hécatombes. Le nouveau prince imaginait aisément quelles coalitions les ambitions frustrées allaient monter contre lui. Pour parer au danger, il prenait les devants et livrait à un massacre systématique ses opposants positifs ou éventuels. Parfois il avait le dessous et devait céder la place aux violents, qui trouvaient toujours de bons arguments pour justifier leur audace. Mais, avec le temps, un parti légitimiste, groupant les mécontents du régime usurpateur, gonflait, serrait les rangs, appuyé sur l'étranger, auprès duquel son chef évincé avait trouvé asile. Une restauration avait lieu, entraînant de dures représailles. Quand l'héritier légitime était un mineur, c'est le clan de sa mère qui prenait sa cause en main, pâtissait pour elle et puis la faisait triompher.

Une histoire de ce genre est rapportée au sujet du fils de Mibambwe, Yuhi Gahima, qui dut défendre son trône

d'abord contre son frère Honde, et ensuite contre l'usurpateur Cyubaka, chef de Gatsibo au Milonko ; au sujet aussi du grand Ruganzu Ndoli, son petit-fils, que son frère Byinshi contraignit à émigrer. C'est peut-être au fait que ces discordes de famille y furent plus méthodiquement étouffées dans l'œuf que le Ruanda dut de fournir une carrière plus soutenue et plus sûre que ses émules du voisinage.

11. — NDAHIRO : SA MORT VENGERESSE.

ENTRE Gahima et Ndoli se place l'infortuné Ndahiro Cyamatare. La poésie a exploité son tragique souvenir. Elle a fait de lui le type du noble vieillard, trahi par le sort, victime de malheurs immérités, renié par ses fidèles, recevant le coup de pied de l'âne de la part d'un fils d'esclave, dans l'espèce Nsibura, qui le supplante après lui avoir infligé une humiliante défaite. Alors, aigri et découragé, il abdique ; il rumine sa vengeance ; il s'exile volontairement, échoue incognito chez les barbares Bagoyi, se fait brancher vif, haut sur un grand sycomore, face au Ruanda, aux fins que sa défroque desséchée, balancée par le vent, soit une source de malédiction pour ces ingrats qui lui ont rendu le mal pour le bien. En effet, le Ruanda, « n'ayant plus de roi », les calamités fondent sur lui, jusqu'à ce qu'arrive un messie rédempteur. C'est la figure de ce malchanceux amer que les parentales expiatrices de l'ibgami invoquent spécialement au mois **kicurasi.**

12. — RUGANZU NDOLI, LEGENDAIRE ARTISAN DE L'UNITE NATIONALE.

LE glorieux Ruganzu Ndoli fait contraste avec son père, dont les malheurs payèrent sa chance. Néanmoins, lui aussi, il connut l'adversité. Le premier pain qu'il mangea fut celui de l'exil au Karagwe. L'emphase coutumière des bardes indigènes n'a pas su garder la mesure à son endroit. Elle a pensé le grandir en portant à son actif tout ce que l'on racontait déjà de Kigwa et de Gahinga, au risque de brouiller ses traits.

« C'est lui, écrit le P. Pagès, qui aurait le premier doté les indigènes de ce qu'ils ont de mieux en fait de plantes nourricières, de troupeaux et d'armes. Bananiers, haricots, petits pois, patates passent pour avoir été introduits par lui dans le Ruanda, ainsi que les vaches, les chèvres et les moutons. Il aurait enseigné le premier la façon de faire la bière, de bâtir les maisons et de fondre le minerai qu'il avait découvert. » Bovins, aruspices, magiciens, enchanteurs, se le donnent pour fondateur.

Ce sont là galéjades, dont les gens censés au Ruanda ne croient pas un mot. Il doit suffire à la gloire de ce David d'avoir annexé au territoire national toute la zone occidentale des Hauts-Monts, doublant ou triplant ainsi sa surface, d'avoir occupé le Bwanamukali en son entier, le Bunyambirili et le Busozo en direction de la Rusizi, le Bwishaza et le Bugoyi jusqu'aux rives du lac Kivu, le Mulera et le Gishali de part et d'autre des volcans, portant ainsi les limites du Ruanda jusqu'à ses frontières actuelles au sud, à l'ouest et au nord.

Il faut d'ailleurs s'entendre sur le genre et le mode de ces acquisitions. Il y a tout lieu de croire que des groupes de pasteurs s'étaient déjà infiltrés dans les hautes régions

herbeuses, terres vacantes, du Kingogo, du Bushiru, du Buhoma, où l'on nous montre l'ancien Kigeli Mukobanya abattant un aventurier étranger, nommé Murinda, qui s'en prétendait le maître. Au Bigogwe, cette façon de Plateau des Mille Vaches, se déployant sur les « cheires » du Karisimbi, où l'on voyait encore naguère les Bakono, batutsi de Rwankeli, se glisser après bien d'autres groupes à la recherche de pâturages libres, les pâtres vachers s'étaient installés sans doute de longue date, emmenant avec eux leurs valets bahutu. Il est donc probable qu'en maint endroit la conquête de Ruganzu consista en une simple homologation d'un état de fait, créé par une colonisation intense et un régime de féodalité pastorale, d'origine mututsi.

Au reste, fidèle à l'habile tactique de ses prédécesseurs, Ruganzu Ndoli se contenta le plus souvent de soumettre au tribut et à la vassalité les dynastes indigènes. Au Buhoma, au Bushiru, au Bukonya, au Kinyaga, à Suti dans le Bunyambirili, au Busozo, au Bukunzi, les bahinza, dont certains se paraient du titre de mwami, restèrent en fonction, **bagaragu** du hamite, contrôlés ou doublés quelquefois par des baillis batutsi. Ici encore, à n'en pas douter, l'or carthaginois, représenté par des troupeaux entiers de bovins, facilita l'adhésion des toparques bahutu à un ordre de choses qui s'avérait supérieur.

L'Alexandre, que chantent les aèdes courtisans, ne fut donc qu'occasionnellement contraint de recourir à la force des armes pour réaliser l'unité nationale. Son hégémonie reposa sur des assises plus profondes que celles de la force et de la violence. Faisant le faisceau des groupes batutsi qui noyautaient la masse muhutu, il souda en un seul métal les fragments morcelés de la nationalité. L'œuvre se révéla solide et durable.

13. — LES ENTREPRISES DANS LE BAS PAYS ORIENTAL : LA CONQUETE DU NDORWA PAR RUJUGIRA.

LES successeurs immédiats de Ruganzu consolidèrent son œuvre sans beaucoup l'accroître. Mutara Nsoro aurait non seulement défendu les marches du Bungwe et du Bwanamukali contre les agressions de Mutaga, mwami de l'Urundi, mais encore aurait annexé le Bufundu, le Busanza et le Nyakare jusqu'à la gorge de la Kanyaru. Kigeli Nyamuheshera aurait soumis le canton montagneux du Bukunzi au Kinyaga, faisant périr son chef Balishaka, mais maintenant en place sa descendance, dont le dernier représentant, Ndagano, mourut en 1923. Mibambwe Gisanura et Yuhi Mazimpaka repoussèrent les attaques de Ntare, mwami de l'Urundi, qui poursuivait avec obstination le vieux rêve de la réunion des deux états jumeaux sous les auspices du tambourin murundi.

Plus pratiques, les bami du Ruanda regardaient maintenant vers la zone orientale, dont l'annexion devait parfaire l'édifice politique entrepris. Ce bas-pays comprenait le Ndorwa et le Gisaka, où s'étaient créés simultanément des états frères. Le Ndorwa, on l'a dit, avait servi de lieu de passage et pour ainsi dire d'apprentissage aux Bahima pasteurs en route vers le sud. Doyen d'âge parmi les états hamites, il semblait autorisé à voir dans les plus récents d'entre eux des filleuls et des satellites. Le contraire se produisit. Par une sorte de choc en retour, c'est le Ruanda puîné qui plaça son aîné sous sa dépendance. On nous raconte sans détails que Cyilima Rujugira mit à mort Gahaya, son parent umushambo, mwami régnant, et s'installa simplement en son lieu et place. Avec la province maîtresse, le Mpororo, le Mutara, le Mubali, faisant partie de la même constellation politique, entrèrent dans le giron élargi du Ruanda. Les annexés ne se résignèrent pas de bon gré à leur situation.

diminuée, quelque soin que mit Kigeli Ndabarasa, fils et sucesseur de Rujugira, à faire au milieu d'eux sa résidence ordinaire. Cet agrandissement territorial se situerait aux alentours de 1700.

14. — LA COLONISATION DU BUGOYI ET L'AFFLUX DES « MUETS ».

DEPUIS quelque temps se poursuivait au Bugoyi une œuvre typique de colonisation, sur laquelle nous sommes exceptionnellement renseignés grâce aux recherches du P. Pagès. Ce terroir, de la superficie d'un arrondissement français, sur lequel on recensait en 1930 une population de 70.000 âmes, un des plus fertiles du Ruanda, qui se déploie entre le lac Kivu et les volcans, avec sa perle, la plaine riche et surpeuplée de Rwerere, ne fut jusqu'à une époque assez récente qu'une inextricable forêt vierge, dont il reste encore d'importants témoins. Ruganzu Ndoli fit appel pour le déboisement et la mise en rapport à des colons de tout pays, de toute provenance. L'opération fut brillamment menée. Le Bugoyi compte aujourd'hui parmi les provinces les plus prospères du royaume.

Le caractère allogène de sa démographie fait son originalité. Il est la « Galilée des nations » du Ruanda. Son historien énumère une soixantaine de clans, indigènes et étrangers, qui ont fourni des essaims à la colonisation ; et il confesse que le dénombrement n'est pas complet. Des familles cadettes affluèrent du Bwishya, du Mushali, du Gishali, du Kamuronsi, du Bwito, de la Rucuru, du Bunyabungo, de l'Urundi, pays situés hors du Ruanda actuel, et aussi du Mulera, du Bumbogo, du Nduga, du Bunyambirili, etc. Ces hardis pionniers, qui florirent excellemment en ce pays neuf, leur Amérique, entretinrent pour la plupart, nous l'avons dit, des

relations d'officieuse et fidèle parenté avec les branches aînées moins opulentes, restées au pays.

Sous le principat de Rujugira, le Bugoyi vit refluer vers lui de malheureux Bahunde, issus du nord-ouest, fuyant les féroces Warega, des bandoliers cannibales, que précédaient une réputation pire que celle des Huns. Ces fugitifs apeurés, furent appelés « Muets », — **Ibiragi,** — au dire des conteurs populaires, probablement parce que, ignorant l'idiome du pays, ils ne pouvaient se faire entendre. Il fallut endiguer et discipliner ce flot d'hôtes affamés, redoutables à l'instar d'un vol de sauterelles. Un chef muhutu, nommé Macumu, du clan Abagwabiro, dont les ancêtres avaient émigré de Suti en Bunyambirili, se distingua dans cette tâche délicate. En récompense de ses services, Rujugira l'anoblit et lui confia le gouvernement du pays. Ses descendants durent faire place à un prince du sang, Sharangabo, fils de Rujugira.

15. — ANNEXION DU GISAKA ET DES ILES DU KIVU.

AUCUN événement d'importance nationale ne paraît avoir marqué les règnes des bami Kigeli Ndabarasa et Mibambwe Sentabyo. Sous le pacifique Yuhi Gahindiro, dont le principat remplit sans doute le premier tiers du XIX[e] siècle, les produits manufacturés d'Europe, perles et pagnes, firent leur apparition. C'étaient des cadeaux, que les toparques hamites de l'Uswi et du Karagwe, en contact avec les courtiers arabes, envoyaient en gage d'amitié à leur voisin du Ruanda. Le mwami voulut, dit-on, tout d'abord se réserver à lui seul l'usage d'articles si rares. Le mouvement commercial, néanmoins, une fois lancé, ne s'arrêta plus ; mais il ne progressa que fort lentement jusqu'à l'entrée en scène de l'Allemagne.

Le milieu du siècle vit l'annexion du Gisaka et l'achèvement du Ruanda moderne. Le mwami de ce vieil état, Rugeyo

Zigama, étant passé de vie à trépas, deux de ses fils se disputèrent sa succession. L'un d'eux, Mushongore sur le point de succomber, fit appel au puissant seigneur du voisinage, le monarque du Ruanda. Mutara Rwogera ne laissa pas échapper l'occasion d'arrondir son royaume et de lui donner, sur toute la frontière orientale, la vallée de la Kagera pour limite. Ayant abattu et tué le contendant victorieux, Ntamwete, il rendit à la vie privée tous les survivants de l'ancienne dynastie et consomma la réunion. A la tête des trois « pays », dont se composait le royaume, Gihunya, Migongo, Mirenge, il maintint les gouverneurs en activité, qui avaient la confiance des naturels, se contentant d'appointer auprès de chacun d'eux un commissaire mututsi, chargé de surveiller ses agissements et de contrôler sa gestion. Les Banyagisaka ne se consolèrent pas de la perte de leur indépendance et de la réduction de leur patrie à l'état de simple province. Aussi lorsque le prétendant Rukura, chef de la dynastie mugesera dépossédée, leva l'étandard de l'insurrection, en 1901 et 1903, trouva-t-il une armée de partisans prêts à le suivre. Les conjonctures politiques étaient devenues toutes nouvelles. Les Allemands occupaient le pays. Le prétendant avait cru pouvoir compter sur eux. Il fut traité en fauteur de troubles et interné à Usumbura. L'unité territoriale du Ruanda, œuvre d'un si long effort, fut ainsi sauvegardée.

Kigeri Rwabugili, qui mourut en 1895 après un principat d'un quart de siècle environ, toujours par voies et par chemins, dirigea des expéditions de razzias sur toutes les frontières de son royaume avec des visées de conquête et d'annexion. Il ne réussit qu'au Kivu, dont il occupa les îles, notamment la plus grande, celle d'Ijwi. C'est lui qui reçut en 1894, dans la personne du comte Gœtzen et de ses deux compagnons, les premiers représentants de l'Allemagne coloniale, qui, depuis dix ans, travaillait à s'établir dans son protectorat de l'Afrique Orientale. Il mourut l'année suivante au cours d'une campagne au Bunyabungo, plein de pressentiments peut-être, mais encore libre et indépendant. Sous le règne éphémère de son premier successeur Rutalindwa, les Belges occupèrent temporairement Ishangi sur le lac Kivu. En 1899, son autre fils, Musinga, ac-

cepta la tutelle allemande. En 1912, Belges et Anglais amputaient le Ruanda de l'île d'Ijwi, récemment acquise, et des districts sis au nord des volcans, Bwishya et Bufumbira, de plus ancienne colonisation. En revanche Ruanda et Urundi se trouvaient réunis sous nu même gouvernement colonial étranger.

16. — LES QUATRE ETAPES DE LA CONQUETE MUNYIGINYA.

En résumé, l'évolution historique du Ruanda hamite et de sa dynastie munyiginya, telle qu'elle ressort de la tradition orale des mémorialistes de Cour et si on la dégage des fioritures fabuleuses et anecdotiques, figure une courbe ascendante, continue et régulière, et comporte quatre étapes que l'on peut présenter comme suit :

1. Constitution d'un noyau homogène et institution d'une monarchie héréditaire, au XV[e] siècle au plus tard, dans la région du Buganza et du Bwanacyambwe avec Ruganzu Bwimba et Kigeli Mukobanya.

2. Première expansion par delà le fleuve Nyabarongo dans le Centre du pays au Nduga-Marangara, vers le XVI[e] siècle, avec Mibambwe Mutabazi principalement.

3. Mouvement général d'agglutination plus ou moins spontanée des multiples toparchies bahutu des Rukiga ou Haut-Pays, autorisant l'appui aux frontières actuelles de la Rusizi, du lac Kivu et de la chaîne des Birunga, qui est dépassée, et ainsi création du Ruanda unitaire : œuvre nationale, imputée, en ordre principal, au glorieux Ruganzu Ndoli, sans doute au tournant du XVII[e] siècle.

4. Réunion des états batutsi de la zone orientale, Ndorwa

et Gisaka ; la frontière de la vallée marécageuse, presque infranchissable, de la basse Kagera est atteinte de bout en bout, tandis qu'à l'ouest la maîtrise sur le lac Kivu est assurée : œuvres de Rujugira et de Rwabugiri.

Au terme de cette évolution de cinq siècles, toutes les terres où l'on parle le kinyarwanda et tous les groupes de la dispersion mututsi dans la moitié nord de l'Abyssinie des Grands Lacs se trouvent fondus en un même état et sous un même tambour, évolution, qui, sous une image réduite, répète le schéma de la formation des grandes unités nationales en Occident.

Chapitre cinquième

L'ETAT UNIFIE

1. — L'ETAT UNITAIRE : DIVERSITE DES TYPES D'ADMINISTRATION.

L'ETAT au Ruanda, tel qu'il résulte de l'évolution historique, n'est pas un tout uniforme et homogène, comme il tend à l'être et comme il l'est devenu vers la fin. Ce n'est assurément ni une confédération d'états ni un état fédératif ; c'est bien un état unitaire, mais non entièrement centralisé. Dans certaines parties le lien qui unit les autorités locales au Gouvernement, est quasi bureaucratique, comme dans l'Europe moderne. Dans d'autres, le lien est plutôt féodal, le muhinza conservant son autonomie administrative, tout en reconnaissant que ses pouvoirs lui sont maintenant délégués.

Même dans les zones où les dynasties indigènes ont été écartées, où l'ancien « pays » indépendant est passé à l'état de province annexée, le mode de gouvernement n'est point partout identique. Le mwami distingue deux régions dans son domaine : l'une, il l'administre directement par des agents révocables, envers lesquels il ne se sent tenu par aucune promesse formelle ou implicite d'hérédité. Parmi ces lieutenants viennent en première ligne ses parents les plus rapprochés : oncles, frères, cousins, en faveur desquels il crée parfois un apanage viager. Ainsi principalement dans l'Entre-deux-Fleuves, au Nduga, Marangara, Bwanamukali, Nyaruguru ; l'autre, il la confie en administration et en fief à certaines familles privilégiées, voisines du trône, soutiens du « seuil » royal, dans lesquels il prend femme ; les gouverneurs, à l'instar des anciens bahinza, avec une autre autorité et un

autre prestige, s'y succèdent de père en fils, jusqu'à ce qu'une félonie, ou simplement une disgrâce, amène leur destitution temporaire ou perpétuelle, parfois leur complet anéantissement : ainsi au Bugoyi, au Mulera, etc.

Au reste, tous ces dignitaires, qu'ils soient d'anciens dynastes, de grands Batutsi, des princes du sang ou des fonctionnaires immédiats, sont liés personnellement au mwami par des fiefs de bovins, le pacte féodal corroborant les devoirs de sujétion ordinaire au souverain.

Ainsi l'Etat au Ruanda est pour partie une monarchie centralisée et pour partie une monarchie féodale. Cette distinction ne porte que sur les modalités, non sur la nature du pouvoir, qui reste en son principe un, personnel, absolu, théocratique. Au surplus, l'autonomie régionale n'est qu'un régime transitoire devant faire place tôt au tard à un type unique de gouvernement centralisé.

Pour la clarté de l'exposition, avant de procéder à l'analyse des méthodes normales d'administration, examinons la situation politique faite par le mwami, comme une concession aux contingences historiques, à la classe des anciens bahinza, dans des pays tels que le Busigi, le Marangara, le Bushiru et le Busozo.

2. — LE REGIME DE L'AUTONOMIE FEODALE.

Les obligations de l'ancien dynaste dépossédé à l'endroit de l'omnipotent Munyiginya sont de deux sortes : en tant que sujet, assimilé ou conquis, il doit, ainsi que les gouverneurs ordinaires de province, un tribut en denrées, prélevé sur ses ressortissants, des corvées coutumières et le service militaire. En tant que mugaragu ou vassal, il doit les services féodaux, tel qu'ils ont été décrits au chapitre II. Ainsi, quand le mwami traversera son « pays », lui rendra-t-il hommage

pour les troupeaux qu'il tient de lui. Il les lui présentera dans un défilé de revue, reconnaissant par là qu'il n'en est qu'un détenteur précariste, qu'il est disposé à les lui restituer et abandonner en tout ou en partie, à sa discrétion, en cas de désastre frappant son propre cheptel, qu'il en sera justement spolié si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se montrait infidèle et félon. C'est sous cet angle qu'il faut considérer certains comportements, arbitraires en apparence seulement, rapportés par le P. Pagès dans les termes suivants au sujet de Rwabugili.

« Les bahinza ou descendants des anciens roitelets autochtones, qui gouvernaient le pays en son nom, s'empressèrent sur son passage pour lui présenter les vaches du pays — **kubyukurutsa.**

« Le monarque faisait souvent main basse sur les troupeaux qu'on lui amenait à cette occasion. C'est ainsi qu'il dépoulla les riches propriétaires du Buhoma et du Bushiru, deux ans environ avant sa mort. La peste bovine avait alors fait des ravages incalculables dans la province centrale du Nduga. Rwabugiri éprouvait sans doute le besoin de reconstituer ses propres troupeaux.

« Durant son règne, les descendants des anciens princes autochtones se montrèrent on ne peut plus soumis. Pour ne pas être accusés de tiédeur ou de manque de zèle à l'égard du monarque et par suite pour ne pas s'exposer à perdre la vie et leur place, chose fort possible en ce temps-là, c'était à qui se distinguerait le plus au service du roi. Porter des vivres et de la bière, fournir des soldats, faire la cour au prince hamite, tel était leur souci constant et le seul moyen de ne pas déchoir dans l'estime du maître toujours besogneux et toujours exigeant».

Dans le fait, se soustraire aux obligations du fidèle vassal, être négligent à s'acquitter des « services » contractuels, bouder le seigneur et ne pas aller au-devant de ses nécessités ou de ses désirs, c'eût été se rendre suspect d'insoumission et se condamner soi-même à une légitime commise ou confiscation du fief.

Au surplus, le mot d'ordre politique de l'ibwami est

de profiter des opportunités pour abolir progressivement les autonomies et étendre la centralisation. Rwabugili, par exemple, prit occasion de l'extinction de la descendance directe des bahinza locaux pour annexer purement et simplement leurs états cantons : ainsi fit-il pour le Cyingogo en 1874, pour le Kibogo et le Marangara en 1894.

3. — LA NATURE DU POUVOIR SOUVERAIN : LE MWAMI PATRIARCHE.

QUEL que soit le type de gouvernement, féodal ou centraliste, la façon dont on se représente l'autorité suprême est partout la même. Telle elle était dans les tribus indépendantes et chez les monarques bahutu, telle elle se retrouve dans l'empire munyiginya unifié.

La donnée fondamentale sur laquelle repose ici la souveraineté, c'est qu'elle procède de la propriété, en est inséparable, est aussi exclusive qu'elle et pratiquement se confond avec elle. Le mwami n'est le maître absolu de ses sujets que parce qu'il est l'unique et réel possesseur de la terre et des bêtes. Ce ne sont pas seulement les forêts impénétrables, les pics inaccessibles, les brousses en friche, les lacs et les fleuves, les bêtes sauvages, qui relèvent de son domaine personnel, mais encore et surtout les terres en rapport et les animaux domestiques. Les hommes lui appartiennent parce que tous leurs moyens d'existence sont dans sa main. C'est grâce à ses libéralités qu'ils ont de quoi cultiver, élever et produire ; ils sont tous ses serfs et ses tenanciers. En fait et réellement, ils n'ont en propre que les humbles productions de leur industrie : leurs vêtements, leurs armes, leur mobilier, voire la case éphémère qu'ils ont bâtie et les arbres qu'ils ont plantés. De cela ils peuvent user et abuser et encore pas tout à fait.

Il suit de là que, lorsque le mwami lève des contributions, lorsqu'il réclame un service personnel de travail ou de guerre, c'est son bien et ses gens dont il jouit. L'homme appartient au mwami, ainsi que sa maisonnée, plus qu'à lui-même ; les femmes, filles ou épouses, sont toutes à lui sans réserve (1).

Cette conception du pouvoir personnel, canonisée sous les traits de la « cité » par la philosophie préchrétienne dans l'antiquité classique, dérive ici, théorie et pratique, de celle de l'autorité paternelle. Au Ruanda, par une interprétation spontanée de la loi de nature, tous les membres de **l'umuryango,** êtres vivants et objets inertes, sont regardés comme la chose du chef en exercice, légataire et fondé de pouvoirs des aïeux décédés, qui sont les maîtres véritables de céans. On ne laisse à l'individu, homme ou femme, que le droit dérisoire de s'évader de la communauté ; il sera perdu pour elle ; il vivra dorénavant à ses risques et périls sans avoir à compter jamais sur l'appui de son groupe naturel. C'est précisément cette **patria potestas** du chef de famille, qui a passé du muryango au clan, du clan à la tribu, de la tribu au muhinza, de celui-ci au mwami suprême. Les modalités changent, l'idée mère du pouvoir demeure identique à elle-même sous les divers types, non formulée en termes explicites, mais perçue, à la façon d'une vérité première d'ordre pratique, par une intuition du cœur et de la vie.

Le mwami régnant est conçu comme le père et patriarche de son peuple en vertu pour ainsi dire d'un décret nominatif d'Imana. Il est la providence du Ruanda, le messie sauveur. Dans l'exercice de l'autorité suprême il est impeccable, infaillible ; ses arrêts sont inattaquables. Les parents d'une victime, qu'il a injustement frappée, lui apportent des présents, afin qu'il ne leur en veuille pas pour les avoir tant affligés. Ils espèrent encore tout de lui, car ses jugements sont toujours justes ; il reste malgré tout le seul seigneur, bon et magnifique, **Nyagasani.**

---

(1) Voir, comme terme de comparaison, la définition des droits constitutionnels de la monarchie en Israël d'après le prophète Samuel. I Sam., VIII.

4. — ASPECT FISCAL DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Le mwami, haut propriétaire du royaume, est partout chez lui. Il sillonne perpétuellement d'un bout à l'autre son domaine, comme jadis le Mérovingien, fait halte où il lui plaît, et l'emplacement qu'il choisit, ne fût-ce que pour une nuit, est désormais inviolable ; il possède des installations fixes en tout pays, même au Mulera et au Bufumbira, peuplés de tribus réputées farouches et turbulentes.

Les gouverneurs de province sont avant tout les gérants de son domaine, ses intendants et fermiers généraux, comme ceux des anciens régimes. Leurs circonscriptions sont des « collectories » ou des « perceptions ». Leur fonction première, analogue à celle des bailes, prévôts, viguiers des princes Capétiens, est d'assurer la rentrée des contributions royales, qui ont ici le caractère de redevances ou dîmes en nature, et de tenir la main aux corvées personnelles, chaque muryango devant fournir deux journées de travailleurs par période de cinq jours, la semaine rouandienne. Ces tailles et corvées sont ce qu'on nomme **ikoro ry'ubutaka,** « rente ou prestation de la terre », de taka, « terre », et **uburetwa,** « corvée ».

Ceci est le préciput du revenu global du Ruanda, la part personnelle du mwami. Légumes, céréales, denrées diverses, montent de chaque province vers l'ibwami, portés dans des paniers sur des têtes par caravanes de trois à quatre cents corvéables, précédés d'une vache et de son veau, message d'envoi, destiné à faire agréer le fermage — **gusohoza ikoro.**

Tributs et redevances sont dirigés sur la résidence principale du mwami, Kageyo sous Rwabugiri, Nyanza sous Musinga. Ils sont reçus par le mwami en personne, s'il est présent, par sa mère en son absence. Parfois les colonnes de

portefaix attendent des semaines avant que le maître en ait pris livraison. Ces denrées sont recueillies dans des greniers communs — **ibigega,** grandes corbeilles fermées sur trépied, dressées ici et là dans l'enceinte du palais, et confiées à la garde des domestiques.

C'est le mwami, gentilhomme fermier, qui est à lui-même son dépensier, de crainte qu'un économe en titre fasse de son bien trop large courroie. Il trouve très « grand seigneur » de laisser pourrir sur place les provisions de reste. S'il veut obliger un besogneux, il le laisse pendant quelques jours ou quelques semaines « stationner à la porte du palais » — **kujya ku irembo ry'ibwami,** et percevoir à son profit les contributions, denrées et bétail, qui rentrent pendant ce laps de temps.

5. — LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, ABATWARE.

CHAQUE pays — **igihugu** — du domaine, en tout une cinquantaine, a son collecteur ou fermier général, qui a nom **mutware w'intebe,** « chef du siège », un grand, un prince du sang, poste envié, procurant richesse et puissance, objet de cumul pour les favoris et les ministres. Ce dignitaire réside peu. Vassal du souverain, il prend son service à l'ibgami, où d'ailleurs il a constamment à lutter contre les brigues et les rapports perfides, faux ou véridiques. Il se fait remplacer au pays par un vicaire à sa nomination et à sa charge, **igisonga,** son obligé **umugaragu**, qui, lui, réside effectivement et siège : d'où son titre **d'intebe.** Ce substitut commande à un certain nombre de chefs subalternes — **abatware**, — préposés à un groupe de collines — **ubwatsi,** qui, eux, lèvent les contributions avec l'aide d'agents bahutu sur chaque colline-**umusozi**, ou section de colline-**umurenge.** Au Bugoyi le P. Pagès dénombre une centaine de collines, groupées en quelque trente-trois

districts ou perceptions, relevant d'un ou plusieurs **batware b'intebe**, en service auprès du prince.

Ces hauts fonctionnaires provinciaux, qu'ils soient héréditaires ou non, comtes, baillis ou sénéchaux de l'ancienne France, outre les nombreux troupeaux qu'ils tiennent de la munificence du prince en tant que vassaux et barons, perçoivent de leurs administrés prestations en vivres et en travaux, s'ajoutant sur les épaules du contribuable à la censive royale et de même nature qu'elle, appelées **urutete**, du nom du panier portatif contenant les légumes et céréales qui leur reviennent. Ce sont leurs tantièmes, leurs émoluments normaux.

Dès là qu'ils sont les administrateurs du domaine, ils reçoivent délégation pour l'exercice des fonctions publiques de justice et police. Ils ont naturellement autorité pour contraindre les taillables et corvéables réfractaires, pour arrêter les maraudeurs, condamner à l'empalement les voleurs de vaches, bref pour faire régner dans leur district l'ordre et la paix. Les litiges et conflits qui ne sont pas aplanis par les chefs de famille et réglés par les vengeances privées, ressortissent à leur tribunal, pour de là monter, en certains cas, jusqu'à l'ibwami. Ils sont en outre chefs de la milice provinciale.

6. — LA GERENCE DU BETAIL ET DES PATURAGES; LES ENCLAVES D'EXEMPTS.

LES batware sont les intendants des cultures ; ils ont juridiction sur les laboureurs ; ils sont chefs des bahutu ; leur institution remonte au régime des bahinza ; ils continuent les **baganda** indigènes. Or, enveloppant les terrains gagnés à la culture, il y a de vastes espaces, simplement pacagés par les bestiaux utilisés au mieux depuis l'entrée en scène des pasteurs batutsi. Troupeaux et pâturages appartiennent, plus

encore que le reste, si l'on peut dire, au mwami, et requièrent une gestion spéciale. Aussi, à côté du mutware et sans aucun lien de dépendance avec lui, voit-on un **munyamukenke,** dont relèvent pâquis, bêtes à cornes et bouviers. Ces deux fonctionnaires, dont les pouvoirs sont séparés et les zones distinctes, mais qui instrumentent côte à côte, s'épient et se dénoncent mutuellement. Le mwami voit dans leur rivalité jalouse un service gratuit de police et une garantie d'obéissance.

La surveillance officieuse des fonctionnaires locaux est encore assurée par un troisième organisme, celui des prébendés immunistes. Le mwami, qui n'a cure de l'unité administrative des « pays » de son domaine, en détache arbitairement une ou plusieurs collines, dont il investit un favori, un mututsi nécessiteux, parvenu à l'apitoyer sur son sort. Il fait de lui son **mugaragu** par la dotation d'un cheptel de vaches. Il l'affranchit de la juridiction du **mutware** et du **mukende** territoriaux ; il l'exonère à son gré de toute prestation ; il se l'attache par des liens directs. L'enclave-**igikingi,** qu'il a découpée pour lui dans le « pays », est de la nature d'un fief immédiatisé ; la situation du bénéficiaire est celle d'un privilégié immuniste. On imagine aisément quel genre de service le maître exige en retour d'un tel affidé, dont il multiplie l'espèce, et de quel moyen il dispose pour stimuler son zèle. Cette institution, qui fut d'usage courant en Occident, était tenue ici pour un ingénieux instrument de règne.

7. — L'ARMEE : L'OST FEODAL ET LES MILICES PAYSANNES.

UNE organisation militaire broche sur les subdivisions financières, féodales et administratives. La monarchie munyiginya est guerrière autant que pastorale. Elle s'est imposée par la lance et la razzia autant que par la vache et le pâturage.

Le nomadisme et la garde du bétail, au surplus, ont des affinités étroites avec la vie des camps et le métier des armes.

Le mwami, seigneur de la guerre, dispose, pour ses expéditions, premièrement d'une armée féodale, composée de tous ses vassaux-**abagaragu,** pour qui le service de l'ost est une charge de pacte. Les grands féodaux, quand ils rallient Kalinga, sont eux-mêmes suivis de centaines de vassaux, armés et équipés à leurs frais. En second lieu, tout sujet du mwami, en état de porter les armes, est tenu de répondre à la convocation du ban et de l'arrière-ban: il doit sa vie à son roi. En théorie c'est le **mutware** local, tel le sénéchal au temps de saint Louis, qui est le capitaine du contingent mobilisable de sa province-**umutwe,** « milice ». En pratique, le militaire tendant à se détacher par spécialisation du civil, le mwami désigne des **abagaba**, toujours des batutsi, généralement **abatware,** auxquels il donne commission permanente pour lever en certains lieux chacun l'effectif d'un régiment — **ingabo,** « bouclier », de le cotiser et, en campagne, de le commander. Le P. Pagès a dressé un rôle, qu'il déclare d'ailleurs incomplet, de trente régiments, portant chacun un nom, avec mention du pays, où il est recruté et du seigneur mututsi qui le commande. Ainsi le régiment Mvejuru, levé au Bwanamukali, a pour colonel Aloys Semutwa, prince du sang, chef de la province ; le régiment **Intaganzwa,** recruté en diverses régions, est commandé par le chef du Kabagali, Nturo. Les Batwa, robustes et frustes troupe d'élite, sont répartis entre quatre corps, dont l'un, Abagiga, est sous les ordres de Kayondo, homme de haut lignage, aussi chef de province.

Lorsque le mwami est empêché de prendre le commandement des « troupes assaut » — **igitero,** il délègue pour cet office un **mugaba**, capitaine en renom, qui est assisté d'un **mugaba** spirituel, parfois prince du sang, dont la fonction est de conjurer par ses incantations la mauvaise chance et de forcer magiquement la victoire.

8. — LE CHEF DE L'ETAT ET LA COUR.

AU sommet de la hiérarchie se dresse le monarque, autocrate et hiératique, haut propriétaire, justicier suprême, arbitre de la guerre et de la paix, image de Dieu, père du peuple. Son bon plaisir, exprimé en oracles péremptoires **amategeko,** règle la conduite et le sort des sujets.

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

Doté par Imana de pouvoirs pléniers sur terre et dans les nues, un titre de **muhinza,** de **mupfumu**, d'**imandwa,** ne pourrait que le diminuer. Il est le **mwami,** le Seigneur, le Dominateur, et n'a de supérieur qu'Imana, son père.

C'est une haute figure, au physique et au moral, quand il est adulte et qu'il est de taille à porter le poids d'une telle majesté. S'il est mineur, si c'est un dégénéré, s'il est faible de caractère et d'esprit, ce n'est qu'un arlequin piteux, dont sa mère et ses oncles maternels tiennent en main les ressorts. Terrorisés par ses devins et griots à la solde de ses proches, vivant dans la crainte perpétuelle des complots et des poisons, n'ayant pour se défendre que la menace constamment évoquée de la peine capitale, appliquée d'ailleurs indiscrètement et sans figure de jugement, il est plus infortuné qu'aucun de ses régnicoles, cependant que le populaire de toute race et de toute condition le révère comme un imana, principe de prospérité et de joie pour le Ruanda.

Désigné arbitrairement par son père, cadet et souvent mineur, en butte dès son avènement à des compétitions éhontées, il faut qu'il renverse et tue pour n'être pas lui-même renversé et tué. Affermi, consolidé sur son siège, il fixe sa résidence principale au lieu de son choix, évitant par respect l'emplacement du palais paternel ; il passe sa vie à guerroyer, s'il est belliciste ; en toute hypothèse, il se déplace sans cesse, entraînant sa smala d'une ferme à l'autre en grand propriétaire terrien.

Sa capitale, la cour, l'**ibwami,** c'est la villa de Chilpéric ou de Sigebert, une agglomération de massures, mais ici toutes en clayonnages et en chaumes. Des cabanes de style identique l'environnent pour les courtisans. C'est une cité éphémère d'environ deux mille résidents, sinon plus.

Brunehaut est là dans la personne de la reine mère. Tandis que les belles-filles sont étroitement parquées dans des occupations domestiques, elle, au contraire, maîtresse du palais, prétend régner par son fils. Ce fils, même adulte, n'est vis-à-vis d'elle qu'un gamin qu'on soufflète, s'il n'obéit pas au doigt et à l'œil. Elle veille sur sa sécurité, couche la nuit dans son appartement, contrôle sa nourriture et sa boisson, déjoue les intrigues qui se nouent dans l'ombre autour de lui, manie comme lui le glaive de la loi, le remplace en son absence dans la gestion de son bien. Personne au palais ne fait plus de politique qu'elle. On connaît ses favoris. Elle est capable de faiblesses, comme toute autre mortelle ; mais l'Augusta ne saurait être soupçonnée. Malheur à qui élèverait le moindre doute sur l'intégrité de ses mœurs !

Les épouses royales sont tenues d'ordinaire à l'écart du Palais. On leur assigne des résidences distinctes, parfois lontaines, où elles vivent en dames, se consacrant à l'éducation de leurs enfants. Un appel du mwami les tire pour un temps de leur isolement ; leur service spécial accompli, elles regagnent leur thébaïde. Il va de soi que seules les jeunes, ou celles qui ont conservé quelque charme, ont rang de favorites. Toute leur ambition est de devenir reines. Chacune aspire à être Bethsabée, la mère du futur Salomon.

9. — LE PERSONNEL DU PALAIS.

Le seigneur paysan qu'est le mwami, fort regardant sur son bien, mène à l'ibwami une existence de châtelain, entre son téraph, une masse en fer, **Nyarushara,** qu'il place la nuit sous son oreiller, son singe cynocéphale — **inguge**, — son taureau Rusanga, ses vaches laitières, **insanga,** ses chiens de chasse et de garde. Il vit dans la compagnie de ses éphèbes, fils de barons, **intore,** de ses toubibs et saigneurs, vétérinaires et apothicaires, **Bakoma abanyasubyo,** de ses chapelains vaticinateurs et magiciens, de ses trouvères et historiologues, **abasizi** et **abacurabwenge,** de ses valseurs, mimes et musiciens, dans la familière promiscuité d'une tourbe de préposés ministériaux : cuisiniers, laitiers, sommeliers, valets de pied, **abanyakambere,** et chambrières, **abashashi,** custodes de l'arsenal, de la garde-robe et du garde-meuble, **abanyabyuma,** porteurs de palanquin et gardiens de nuit, **intalindwa**, veneurs, estafettes, **intumwa,** artisans de diverses catégories travaillant pour lui.

Héritier d'une longue série d'aïeux, représentant d'une vénérable tradition, conservateur d'usages et de pratiques séculaires, desservant des tombeaux de ses ancêtres, il édifie dans l'enceinte du palais des huttes sanctuaires à son père et à son grand-père, au Prométhée Gahinga et à son feu Vesta, à Gahogo le sacrifié sauveur, à Kalinga le tambourin enseigne ; il entretient un musée magasin pour trophées de guerre, et aménage une remise pour **Ndamutsa,** le tambourin du réveil et du couvre-feu, — autant d'emblèmes des forces morales dont vit l'Etat, d'égides de la nation entière.

Et puis, voici les colonnes du régime : les grands vassaux et officiers de la couronne, princes banyiginya, chefs des clans où le mwami élit ses épouses : Abega, Abatsobe, Abaha, Abakono, Abasinga, Abagesera, nantis de gouvernements, d'emplois à la cour, assistant le maître et seigneur

dans l'exercice de la justice, de la police, de la diplomatie, de la défense militaire, et, tranchant sur eux tous, le conseiller favori, le grand vizir, sans titre spécial, maire du palais pendant la régence, frère de la reine mère, un Kabare, un dictateur.

Certains de ces officiers, investis de charges ordinaires, sont groupées en collège, qui entretiennent à la cour une députation continue : Abiru, juristes, gardes du Feu et de Kalinga, conseillers suprêmes des mesures aptes à garantir la continuité des traditions politiques et nationnales, élite parmi les Batsobe ; Abatsobe, maîtres des cérémonies, clan dont le chef présente au monarque le préciput des primeurs à la moisson, avec le titre de « seigneur des premiers fruits » **umwiru w'umuganura ; Abakongori abanyambuto,** aruspices en titre, consulteurs des destins, recrutés parmi les Bega, et toute leur sequelle de Tirésias, de Balaam, de Cassandre, de dépisteurs, conjurateurs, maudisseurs, sacrificateurs, grouillant dans les parvis, empressés à offrir leur services ; Impara, hiérodules et chorégraphes de Ryangombe, présidés par le « seigneur des imandwa » — umwami w'imandwa, parfois prince du sang, saluant le prince à son réveil et invoquant sur lui la protection de leur Dionysos.

D'autres officiers, des plus puissants, qui cumulent parfois les ministères précédents, ne sont à la cour qu'en passant, pour leur service de grands vassaux, mais prolongent parfois leur séjour au-delà de toute limite : gouverneurs, **abatware b'intebe**, prébendés exempts et immunistes, **abanyabikingi**, chef de corps, maîtres de milices, **abagabe**, et encore les bahinza féodaux.

Humbles et vils, accroupis au seuil du palais, les bourreaux batwa, instruments de la justice du maître, attentifs à l'ordre bref qui tombe de ses lèvres : « Emmennez-le au Sycomore » — **Mumujyane ku Kivumu** ; ils s'emparent brutalement du condamné, raillent son infortune, même s'il est innocent, lui glissant à l'oreille un sardonique : « Viens, nous allons te gracier » — **Ngwino tugukize**, et l'expédient sur l'heure.

* * *

Qu'est-ce en résumé que le Ruanda unifié ? Un domaine de famille princière, qui a pris les dimensions d'un empire. Qu'est-ce chez lui que l'Etat ? Un gouvernement de mesnie, qui a dilaté ses horizons et multiplié ses organes. Qu'est-ce que le mwami ? Un patriarche de clan ou de tribu, étendant à tout un peuple son despotisme personnel et inconditionné. Qu'est-ce que la religion officielle à l'ibwami ? Un culte d'ancêtres de la dynastie régnante, sauveurs du peuple en leur temps et depuis lors protecteurs posthumes de la nation entière. Qu'est-ce que le patriotisme ? D'abord et fondamentalement un attachement personnel au mwami, un loyalisme de vassal, n'excluant pas néanmoins un amour mystique d'une terre chérie d'Imana. Un historien ne découvre rien en tout cela qu'il n'ait déjà vu en Occident, soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, soit même sous l'ancien régime.

Chapitre sixième

LA CIVILISATION ET LES MOEURS

1. — LA DIVERSITE D'ASPECTS DE LA CULTURE AU RUANDA.

Si quelque indigène au Ruanda apprenait que des spécialistes ethnologues en l'Occident classent ses compatriotes dans la catégorie des peuples primitifs et incultes, il sourirait, non sans humour, d'un jugement si sommaire et si peu nuancé. Il croit savoir, lui, ce qu'est un rustre, un arriéré, un homme mal dégrossi : il a conscience de ne pas l'être. L'inculte pour lui c'est le Mutwa, c'est le Mushi du Bunyabungo, c'est l'agreste montagnard du Bugoyi. C'est l'homme qui ne s'habille pas ou peu, qui mange n'importe quel aliment, surtout le cannibale, qui n'a ni vergogne ni respect de lui-même, impoli et sans manières — **umunya musozi.** Il n'est rien de cela. Il se pique de bonne éducation — **imfura.** Il a le sentiment de l'honneur et de sa respectabilité — **Icyubahiro cye.** Il se tient pour civilisé et même pour civilisateur. Avant l'arrivée des européens, il se croyait le peuple le plus évolué de la terre. Sa civilisation serait très ancienne ; elle remonterait à Kigwa, le premier mututsi, à Gihanga, voire à Ruganzu Ndori.

Le spectacle de la vie occidentale lui à révélé une façon plus confortable de vivre, tout un luxe d'inventions ingénieuses, qui modifient en mieux son genre d'existence. Il constate là une supériorité indéniable. Mais il ne se sent pas le moins du monde incapable de s'assimiler ce savoir et cette technique. De fait, il se met vivement à la tâche dans la pensée de se hisser le plus tôt possible au niveau de ses éduca-

teurs européens. Riens ne lui manque, constate-t-il, de ce qu'il faut pour profiter pleinement des leçons qu'il reçoit.

Ceci est l'essentiel. Il a sagacité, diligence, volonté de bien faire. Le reste s'acquiert très vite. Au demeurant, son indigence n'est que relative. S'il est pauvre en ressources mécaniques, industrielles, financières, si va vie matérielle confine, à notre estime, au dénuement, si pareillement son initiation aux sciences philosophiques et expérimentales est nulle et sa conception du monde puérile et irréelle, sa culture artistique et humaniste est plus haute, ses idées morales ont une valeur supérieure, ses réussites en politiques dépassent la moyennne mesure.

Ainsi, dans l'appréciation de son degré de civilisation, faut-il introduire des distinctions opportunes. Nous avons déjà décrit l'œuvre politique réalisée ; nous traiterons dans les chapitres suivants de ses conceptions pseudo-scientifiques et religieuses ; ici nous ne nous plaçons qu'au point de vue du progrès matériel, de la culture artistique et des mœurs.

2. — SIMPLICITE ANTIQUE DE LA VIE MATERIELLE.

PEU de peuples sont aussi en retard que les Banyarwanda sur la voie de ce qu'on nomme communément le progrés. La vie qu'ils menaient, il y a moins d'un demi-siècle, qu'ils mènent encore aujourd'hui pour la plupart, est celle des patriarches de la Bible et des héros d'Homère, plus simple et plus primitive encore. Ils n'ont guère dépassé le stade de la civilisation néolithique ou tout au plus du premier âge du fer.

Grands et petits logent encore dans des paillottes à peu près sans mobilier. Il ne s'habillaient jadis que de franges de fibres, d'étoffes d'écorce, de peaux et fourrures. Ils connaissent le feu, qu'ils font jaillir du briquet de bois rotatif,

Ils cuisent leurs aliments : céréales, légumes, tubercules, viande de bœuf. Ils font du beurre, du cidre, de la bière et de l'hydromel. Mais ils ignorent le levain, la variété des mets, le fruit, le fromage, les graisses, et comme condiment ils n'ont qu'un sel de potasse extrait du papyrus et d'autres plantes aquatiques.

Ils cultivent à la main, avec instruments en fer, mais sans machines, sans charrue. Le grain est traité au mortier et pilon en bois, au broyeur sur la dalle de pierre. Aucune force hydraulique n'est utilisée ; on n'use même pas du puits à balancier des Egyptiens.

Les animaux que l'on élève se réduisent au chien de garde et de chasse, à la chèvre, au mouton sans laine et à la poule du muhutu, à la vache du mututsi. Aucune de ces bêtes n'est dressée pour la traction ni le transport. On n'a domestiqué à cet effet ni l'éléphant, ni le buffle, ni le zèbre, et l'on dédaigne le porc et le sanglier, autant d'animaux qui abondent dans la région. La roue est inconnue ; et donc pas de chaussées ni de ponts : rien que des sentiers, où les portefaix avancent à la file indienne.

On ne bâtit ni en mœllons, ni en briques et tuiles, ni en pisé et torchis. On ne file ni ne tisse. On n'utilise ni la cire ni les corps gras pour s'éclairer. L'industrie se réduit à la céramique, à la sparterie, à la boisellerie et à la sidérurgie.

Point d'équerre ni de fil à plomb ; point de cadran solaire ni de clepshydre ; point de balance ni d'étalon de mesure : la coudée, le pas, le boisseau ; pas de monnaie métallique ni même de cauris : une poignée de grains, une cuillérée de sel, une tête de petit ou de gros bétail moyennent les trocs ; pas d'écriture, partant point de parchemin ni papier ; pas d'ère, mais l'année — **umwaka,** le mois lunaire — **ukwezi,** la semaine de cinq jours, terminée par un dimanche — **icyumweru.** On sait compter jusqu'à mille, jusqu'à un million, selon le système décimal. Les additions et soustractions se font sur articles, non par chiffres.

On n'observe pas le ciel, tout au plus les nuages pour prévoir le temps : pluie, grêle, sécheresse. Pas d'astrologie ni d'horoscope. On regarde la terre : on donne un nom à toutes les plantes ; on connaît les simples, voire les poisons.

Les bêtes des champs sont aussi dénommées : on les chasse avec flèches et sagaies ; on leur tend des pièges.

Tout cela est primitif et élémentaire, atteste un piétinement sur place pendant des siècles, sinon des millénaires. Pourquoi cette stagnation ? Est-elle due à la rélégation dans de lointaines montagnes, à l'intérieur des continents, à l'écart des foyers de culture, hors de portée des incitations au progrès ? Pas uniquement, à ce qu'il semble. Ce bloc de hautes terres n'a pas été aussi coupé de la circulation mondiale qu'on serait enclin à le croire. Il a été visité par des immigrants, par des envahisseurs, notamment par les Batutsi, auxquels ont doit les bovins. Il a reçu en leur temps les cultures d'Amérique, acclimatées sur le littoral par les Portugais et les Espagnols : tabac, maïs, patate douce, igname, qu'il a adaptées et développées en grand. Il s'est donc enrichi des apports de l'étranger. Pourquoi a-t-il limité ses emprunts ? Si l'on observe que le Souahéli du Zanguebar, en contact pendant cinq siècles avec les européens et les asiatiques, n'a guère plus évolué que lui, on sera induit à conclure que cette stagnation tient à un trait de caractère de ce noir équatorien, qui éprouve moins de besoins qu'il n'a de moyens à sa portée pour les satisfaire, qui préfère plus de repos à plus de bien-être, qui couvre volontiers son inertie du manteau de la tradition ancestrale, qui vit au jour le jour, en jovial épicurien, sans souci du lendemain, trait qui est aussi accusé chez les dirigeants que chez les sujets.

3. — NIVEAU ELEVE DE LA CULTURE ARTISTIQUE ET HUMANISTE : DANSES ET OEUVRES D'IMAGINATION

CETTE vie rustique, plus frugale que sobre, pleine de loisirs, le Rouandien s'applique à la charmer par des conversations sans fin autour d'un pot de bière, par des jeux et des danses, par de longues rapsodies débitées aux accords de la

cithare. C'est là qu'il place sa recherche du « beau » **ubwiza.** Inexpert en architecture, en art plastique et graphique, abandonnant aux femmes certains petits travaux de sparterie où elles imaginent d'heureuses combinaisons de motifs géométriques et de couleurs, il se passionne pour la chorégraphie et la musique, pour le fin langage et la littérature romanesque.

Le roi et les grands chefs ont chacun leur troupe de danseurs et de musiciens : un mutwa en est souvent le coryphée. Les éxecutants se parent d'un accoutrement guerrier. Ballets et quadrilles ravissent par la spontanéité, l'humeur et la fougue. Les mouvements sont parfois scandés par des claquements de mains, des roulements de tambourin, des sonneries de buccin, toujours par les tintements de grelots, que les valseurs fixent à leurs chevilles. Des cris sauvages, des formules grandiloquentes, récitées avec volubilité, séparent les reprises. C'est d'un puissant effet de cadence, d'énergie, de pittoresque et d'apparente improvisation (1). Les femmes et jeunes filles dansent dans l'intimité des menuets gracieux et idylliques.

Dans l'ordre poétique et littéraire, les genres cultivés par jongleurs et trouvères — **abasizi, abacurabwenge,** sont le conte merveilleux — **umugani,** l'apologue à mise en scène d'animaux, les chants nuptiaux, les berceuses, le hâbleries et tirades héroïques — **ibyivugo,** les épigrammes, les devinettes, les impromptus — **igisigo** (2), surtout le romancero et les chansons de geste.

Les Pères Blancs ont recueilli des fragments de cette littérature, transmise par tradition orale. Le P. Hurel en a publié un choix, texte et traduction française dans la **Poésie chez les primitifs, ou contes, fables, récits et proverbes au Ruanda.** M. l'abbé Balthazar Gafuku s'en est inspiré dans une centaine de morceaux en prose et en vers, mis à la

(1) Lire la description d'une danse à la cour de Nyanza par Chalux, Un an au Congo belge, Bruxelles, Dewit, p. 487, reproduite par le P. Pagès, Un royaume hamite... p. 447.

(2) Gisigo a le sens de trouvaille de mots — du verbe gusiga, trouver, inventer ; d'où le mot abasizi, que traduit exactement notre terme ancien de trouvère, en roman troubadour.

portée de ses compatriotes écoliers, et publiés sous le titre : **Igitabo cy'abany'ekoli.** Les compositions de plus longue haleine, du genre de la Genèse, de l'Iliade, des Chroniques de Saint-Denis, racontant les origines du monde et de l'humanité, les hauts faits des souverains, les malheurs publics, les prouesses des magiciens de l'air et des nues, l'abnégation des libérateurs, les invasions et les guerres, les ambassades et réceptions, bref les grandes heures de l'histoire nationale, ont été exploitées par le P. Loupias et surtout par le P. Pagès. Un relevé volumineux en a été fait le P. Gérard van Overschelde sous la dictée du muhutu Sekarema, ancien barde de la Cour. L'oeuvre est encore inédite.

A cette littérature profane s'ajoutent les incantations liturgiques, en usage dans les sacrifices divinatoires, à la Cour notamment et dans le culte de Ryangombe, atteignant parfois au lyrisme. Nous en produirons, au moment voulu quelques échantillons recueillis par les soins diligents du R. P. Arnoux.

Enfin, le langage courant se charge, ici comme chez tous les peuples, d'une multitude de dictons, d'apophtegmes, de maximes, remarquables par leur frappe concise et pittoresque, par leurs antithèses et allitérations, par le parallélisme des membres de phrase, par les assonances mnémotechniques, qui rappellent les sentences du livre de l'Ecclésiastique dans la Bible. L'anthologie qu'en a publié le P. Hurel est moins riche que celle du P. Zuure pour l'Urundi, dépassée en amplitude par la collection encore inédite de Mgr. Classe. C'est là, dans ces aphorismes populaires, que s'expriment le plus authentiquement les conceptions du Rouandien sur Dieu, le monde et la vie. On en peut juger par les citations que nous en faisons à tout propos.

Comme échantillon de fabliau, on savourera ce huitain prêté au Mwami Mazimpaka, qu'a édité le P. Pagès. Ce bon roi Dagobert se voit un jour abandonné par ses courtisans. Il s'inquiète du motif de cette désertion générale. On lui répond que ses femmes en sont cause qui clabaudent sur ses plus fidèles serviteurs et l'excitent contre eux. Alors il congédie les commères et, désabusé, il exprime son dépit dans l'impromptu suivant :

C'est fini : je n'aimerai plus jamais.	Singikunda ukundi.
L'amour a trompé mon attente.	Ibyo nkunda ntibinkundira.
Ceux qui m'aimaient fidèlement m'ont planté là pour courir la prétentaine.	Aho kunkunda birakuka bikajya Ikamagoma gukungika kure.
Aimer qui ne vous paie pas de retour tant vaut une ondée dans la forét.	Gukunda ikitagukunda ni imvura igwa mu ishyamba.

4. — LA CONCEPTION DE L'HONNETE.

QUELQUE précieuses que soient pour la linguistique, la littérature et la psychologie comparées ces œuvres d'art, dont quelques-unes ont un caractère recherché et académique, c'est moins par elles que par sa conception de l'honnête et par l'étiage élevé de ses mœurs que le Rouandien se rapproche le plus de l'européen civilisé. Il y a ici entre représentants de cultures, si éloignées par le temps et l'espace, tout au moins sur les points fondamentaux, non seulement rencontre accidentelle, mais accord de principes.

Le Ruanda présente, en effet, le type de cette « vie patriarcale », de ces « mœurs d'autrefois », qui sont à la base de nos civilisations occidentales. C'est un pays où, chez l'homme du commun, le mariage est à l'ordinaire monogame, les unions toujours prolifiques, la jeunesse contenue et discrète, la loi du travail assez bien observée par le sexe fort comme par le faible, la condition de la femme sortable, les pouvoirs publics craints et obéis, le crime généralement poursuivi, les biens supérieurs de l'unité, de l'ordre et de la paix prisés et garantis.

Cette haute température morale d'un peuple resté si longtemps ignoré et retiré ne laisse pas que de frapper l'étranger, administrateurs et missionnaires. On peut faire justement usage à son propos des remarques ci-dessous que le P. Césard exprime au sujet de ses voisins du Buhaya, encore que le Rouandien se permette à leur endroit le satirique jeu de mot suivant, qui ne vaut d'ailleurs qu'en souahéli : **Wahaya hawana haya.** — « Les Bahaya sont étrangers à la honte ».

« Les règles de la politesse et de la bienséance ils les ont, les observent scrupuleusement et méprisent ceux qui les enfreignent.

« J'ajoute que les vertus morales leur sont connues, qu'elles ont leur estime. A ce point de vue leurs proverbes ont été pour moi une révélation. Des centaines de dictions, de maximes populaires, louent explicitement la justice, l'humilité, la piété, l'esprit de corps, la correction, la prudence, la crainte révérentielle. Le chapitre des vices n'est pas moins explicite. Notons ceux qu'ils stigmatisent, à titre de curiosité : l'orgueil, la haine, l'astuce, la gourmandise, la paresse, l'opiniâtreté, le mépris, la crainte, la médisance, la calomnie, la colère, l'envie, la présomption, la coquetterie, l'ingratitude, l'imprudence, le désespoir, le mensonge, la curiosité, l'inconstance, la routine.

« L'hospitalité est partout en grand honneur. Le noir fait la charité sans même s'en apercevoir, étant dans ses coutumes d'inviter à sa table quiconque se présente ».

A titre d'exemple, qu'il nous suffise de citer quelques aphorismes, qui semblent être une anticipation d'idées morales très hautes, notamment ces appels aux sentiments d'humanité :

Quiconque tend un piège à autrui y tombera lui-même.	Uko umugabo yateze niko ategulirwa.
On ne raille pas un chien qui s'est souillé à votre foyer.	Imbwa iyo isohotse uko ili ntibisekwa.
Il faut être un chien pour se moquer d'un prisonier.	Umugabo w'imbwa aseka imbohe.
La mort, non l'homme, nourrit la haine	Ntawanga undi hanga Nyamunsi.

Qui hait l'un des siens, je le méprise.	Uwanga uwabo ndamugaya.

Ou ce rappel à la modestie :

Il n'est beau visage qui n'ait quelque tache.	Nta mwiza wabuze inenge.

En bref, si les principes de la moralité éternelle ne sont pas ici ramassés en une somme didactique, tel le Décalogue, ils sont connus néanmoins. Ils n'existent pas seulement à l'état diffus dans les jugements d'usage courant ; ils sont condensés dans des formules et adages péremptoires, qui s'imposent comme des critères pour le discernement du bien et du mal et pour les verdicts de la conscience même individuelle. Ils sont à la base du code des devoirs qu'enseigne la famille.

5. — LE FOYER DE FAMILLE, ECOLE DES VERTUS PRIVEES ET PUBLIQUES.

On ne peut douter que ces principes d'honnêteté ce soit la pédagogie familiale qui les inculque, que ces bonnes inclinations ce soit la discipline domestique qui les développe. Dans une société peu différenciée, où les organismes superposés au clan : école, profession, institutions communales et provinciales, armée, église, sont rudimentaires ou complètement absents ; où nulle corporation, pas même celle des grands clercs griots, n'exerce de magistère doctrinal et ne s'élève au rang des docteurs de la loi en Israël et dans l'Islam ; où les autorités administratives et judiciaires donnent si peu l'exemple de l'intégrité et du zèle de la justice, la famille est la seule à assumer la charge de la formation des jeunes et de la direction des adultes.

Dans ce milieu fermé de la famille patriarcale, cloître

étroit pour la gent féminine, — une femme de condition ne se montrant pas à visage découvert à des visiteurs étrangers, — où le garçon devenu adulte restera jusqu'à sa mort un mineur à moins qu'il ne soit choisi pour en devenir le chef, une éducation sévère est donnée, qui développe chez tous des habitudes de respect, de soumission, de bonne tenue, de courtoisie, d'attachement inviolable aux traditions ancestrales, aux us et coutumes du pays, de dévouement au groupe allant jusqu'à l'abnégation et au sacrifice, d'affection fraternelle s'étendant à ceux qu'un pacte de sang ou une adoption en règle ont incorporés, d'estime exclusive pour la fécondité maternelle, d'indifférence à l'égard de l'appropriation individuelle des biens immobiliers, de docilité passive à l'égard de l'autorité à tous ses degrés. C'est chez les siens que l'enfant se sent un homme », — **Umwana uli iwabo yitwa umugabo,** dit le proverbe. C'est là aussi que se forme le citoyen. Le Rouandien transfère, en effet, comme instinctivement, du kraal à l'Etat son respect de l'autorité. La patrie n'est pour lui que famille agrandie. Le mwami est son « père ». Quand il commande, on obéit, comme au foyer, sans regarder en arrière, avec promptitude et sans murmure. Car, « lorsqu'il faut, quand le devoir parle, l'homme fort se lève et marche ». **urugombye umugabo ruramujyana.**

6. — LA LEGENDE DES BATABAZI SAUVEURS, LEÇON DE CIVISME.

CETTE pédagogie familiale est complétée et renforcée, en ce qui touche le service du roi et de la patrie, par un enseignement de ouïdire, une morale en action, contée aux veillées des chaumières, la « légende dorée » des batabazi, une sorte de **Vie des Hommes illustres** à la Plutarque ou de **Vies des saints** dans le christianisme. C'est là qu'est glorifié le sacrifice de l'individu à la chose publique, l'obéissance pous-

sée jusqu'à l'abnégation, le souci de l'intérêt collectif primant l'égoïsme personnel.

Le mutabazi, du verbe **gutabara**, qui signifie « se porter au secours de quelqu'un », c'est le chevalier qui vole au danger pour sauver le pays en détresse ; c'est le champion désigné pour combattre au nom de tous et qui court remplir sa mission sans une ombre d'hésitation ; c'est le sauveur, au prix de sa vie, affranchit ses frères d'une servitude, d'un fléau quelconque, et tourne une malédiction en bénédiction ; c'est le vengeur d'espèce unique, qui au lieu de tuer l'injuste agresseur de son pays, se fait tuer par lui, afin de charger sa tête d'un forfait abominable, et que son ombre à lui, son propre **musimu**, revenant en puissance, ait le droit de le frapper et de lui faire subir par un inexorable retour la peine du talion.

Le dévouement rédempteur du **mutabazi** est transposé par la croyance populaire dans l'ordre supernaturel et sur un plan mystique. Car ce n'est pas seulement contre un adveraire en chair et en os que le héros entre en lutte mais contre des forces transcendantes, de soi invincibles, occultes et insaisissables, mises en jeu par les prestiges de l'ennemi, et qui ne sauraient être brisées que par la mort volontaire d'une victime pure, en règle générale par l'effusion de son sang.

Tel est le haut enseignement que donnent ces rois, ces princes et princesses, que le peuple tient pour ses généreux libérateurs, qu'il honore de trophées et de sanctuaires, dont il invoque la protection continue par des offrandes et des hymnes. Nous avons déjà rapporté le noble sacrifice de Bwimba et de Robwa, le frère et la soeur, ouvrant la glorieuse série. Voici Kibogo, fils de Ndahiro et frère de Ruganzu. Le ciel inclément refusait sa rosée au Ruanda. La famine sévissait avec atrocité. Il fallait fléchir la nue. Les destins annoncèrent qu'elle exigeait en rançon le fils même du roi. Le monarque, autre Agamemnon, dut s'incliner devant la loi suprême du salut de son peuple. Kibogo obéit sur l'heure à la volonté d'en-haut. Revêtant ses habits de fête, s'armant de sa lance et de ses flèches, il gravit le mont Akakibogo, non loin de Gaseke, et s'assit au sommet, face au firmament,

entre sa femme, ses enfants et ses troupeaux, La nuée s'abaissa et ravit d'un seul coup l'offrande immaculée des victimes. Alors, apaisée, elle se fondit en eau et inonda la plaine. Le pays était sauvé. Kibogo, l'ami secourable et officieux, le serviteur de ses humbles frères en détresse, l'aide et auxiliaire du royaume, a son mémorial à l'ibwami. Son souvenir reste impérissable.

Gihana est un des fils du roi Cyilima Rujugira. Il est désigné par son père pour laver une injure faite au Ruanda par Ntare, mwami de l'Urundi. L'outrage s'est compliqué d'un maléfice décoché par l'ennemi, en vertu duquel la sécheresse désole les campagnes. Pour rompre la charme, il faut que le sang du prince soit versé par la main même de l'ennemi et sur sa terre. Vangeance sera tirée de l'injustice, et le pays épuisé respirera. Gihana franchit la Kanyaru et défie Ntare. Le combat singulier tourne à son avantage mais, au dernier moment, Ntare terrassé le frappe traîtreusement. Le champion expirant fait plus qu'abolir le sortilège, il le retourne contre l'Urundi. Il recueille dans le creux de sa main le sang de sa blessure et en asperge le sol ennemi avec de terribles imprécations. Puisant ensuite du lait jaillissant de son flanc entr'ouvert, il le distille de l'autre côté de la frontière en murmurant : « Que le lait coule à flot sur le Ruanda » ! Il meurt. La sécheresse émigre aussitôt de sa patrie en Urundi.

Les Tyrtée du Ruanda n'excluent pas le preux antagoniste de la communion aux sentiments chevaleresques. On s'estime réciproquement entre nobles rivaux. Rubona, du clan des Batsobe, s'était offert à la mort en Urundi pour charger l'ennemi héréditaire. « Je vais me faire tuer, dit-il. Mon sang me vengera. Mon esprit ne cessera de faire pleuvoir des maux sur l'Urundi ». Il tombe et le maléfice sort son effet. Le mwami de l'Urundi, témoin des calamités qui accablent maintenant ses sujets, consulte ses devins. « Le royaume a besoin de ta vie », proclament-ils — **ingoma yakugombye.** Le prince ne balance pas un instant, il franchit la frontière et se livre en victime volontaire aux Banyarwanda qui l'égorgent. Son sacrifice sauve l'Urundi, assuré désormais d'une paix qui durera des « milliers de règnes » — **ingoma ibihumbi.**

Toute cette hagiographie païenne, à l'instar des romans de chevalerie, si elle est apte à promouvoir la religion de l'honneur, n'est point évidemment par elle-même génératrice d'action, surtout dans un milieu social où l'on se grise volontiers de paroles et où sévit le don-qui-chottisme. Aussi, lorsque Rwabugili voulait avoir des troupes endurantes et disciplinées, est-ce chez les humbles bahutu qu'il les recrutait, lui qui se connaissait en hommes. On ne saurait nier toutefois que les beaux exemples, même légendaires, n'aient une vertu d'entraînement sur les âmes les plus généreuses.

Les vertus d'obéissance et d'abnégation ne sauraient néanmoins suffire à faire progresser un peuple. Il y faut encore des qualités d'énergie et d'initiative se développant dans une atmosphère de liberté. C'est ici que le régime du despotisme paternel révèle sa faiblesse. Il est en partie responsable de l'état de stagnation où le Ruanda a si longtemps végété.

8. — LACUNES ET DEFICITS DE LA FORMATION COMMUNAUTAIRE.

L'A contre-partie, en effet, d'une éducation autoritaire à l'excès c'est d'étouffer les spontanéités chez le pupille, de décourager au nom de la tradition l'esprit de nouveauté et de progrès, de substituer à la perception directe du bien et du juste une opinion toute faite imposée par le milieu.

Le noir du Ruanda, dans le fait, reste toujours le suivant de quelqu'un, le client d'un protecteur, le solliciteur de quelque présent, si menu soit-il, symbole de l'intérêt qu'on lui porte, l'obligé d'un plus fort et plus riche que lui. Il dit **amen** à tout par timidité ou par calcul. Il obéit, moins par conviction que par crainte et servilité. Il se réfugie volontiers dans la dissimulation, l'intrigue secrète, la conspiration et le com-

plot. Il ne répugne pas à l'espionnage et à la délation. Il oscile entre l'acceptation passive de la plus humiliante servitude et les menées perfides éclatant en révoltes sanglantes,

Il reste dans le fond un homme de clan, avec toutes les étroitesses et tout l'exclusivisme de l'esprit, recevant avec docilité et au risque d'y perdre la vie les consignes du vengeur de sang, dévoué non à son prochain en général, ni même à son compatriote et à son congénère, mais à son frère consanguin, ainsi qu'à l'ami qu'il a introduit dans sa communauté familiale par l'échange d'une goutte de sang.

Cet esprit de clan altère en lui ou même détruit les penchants naturels dans l'ordre de la vie sentimentale. Il n'y a pas pour lui de mariage d'inclination. L'épouse est acquise en échange d'une pioche ou d'une vache au beau-père : elle est reprise par celui-ci avec toute sa progéniture si le prix convenu n'a pas été acquitté à l'échéance. Le fils est plus attaché à sa mère qu'à sa femme, la fille à son père qu'à son mari. En l'absence du conjoint, l'épouse appartient en toute façon aux gens de la maison. Les enfants qu'elle engendre sont ceux du « seuil » — **umuryango.** Sa stérilité est une cause suffisante de renvoi et de divorce, des mauvais traitements, le prétexte ordinairement invoqué pour justifier de sa part une évasion et un retour au foyer paternel. La femme n'est que bien rarement l'épouse aimée du Cantique des cantiques ; elle est surtout la servante du mari, ménagère et jardinière, et la nurse du plus grand nombre possible d'enfants, engendrés moins pour elle que pour la mesnie.

L'absolutisme patriarcal fait peu de cas des droits et de la dignité de la personne humaine. En temps de cruelle disette les enfants peuvent être vendus aux esclavagistes contre une ration de vivres. Une fille qui a fauté, fût-elle même victime d'un viol, est sacrifiée pour que l'opprobre maléfique ne pèse plus sur le groupe, et le fruit de son infortune détruit. Les craintes superstitieuses ont raison des sentiments de la plus élémentaire humanité : un être inachevé, encore qu'il n'ait pas sollicité sa venue au monde, étant une source de malheurs pour le milieu qui l'a vu naître, doit disparaître. Dans le gouffre du Bugesera, raconte le P. Pagès, étaient poussés vivants par les chefs de famille, « les mon-

stres — **ibimara,** — les filles-mères — **ibinyandaro,** — les enfants nés durant le deuil de leur père — **inda y'amabi** — et quelquefois leur mère, les jeunes filles aux seins non développés — **impenebere** ».

Telle est la lourde rançon d'une éducation familiale et nationale qui a plutôt en vue les intérêts de la collectivité que les droits de l'individu, et qui est toujours portée à sacrifier ceux-ci à ceux-là

9. — LES EMANCIPES DU NORD MONTAGNEUX.

Le caractère des montagnards — **bakiga** — de l'ouest et du nord, des paysans, par exemple, du Bushiru, du Bugoyi, du Mulera, du Buberuka, pourrait fournir par contre-épreuve une vérification de la pertinence des observations ci-dessus. Des circonstances exceptionnelles les ont partiellement émancipés de la tutelle patriarcale, les livrant seulement à la discipline plus lâche du clan ; de là une suite de conséquences heureuses ou fâcheuses.

Ce furent à l'origine, on l'a vu, des groupes de colons immigrés des provinces du centre ou de l'étranger, qui s'attaquèrent en pionniers à des terres vierges, firent reculer la forêt primitive avec ses négrilles chasseurs et introduisirent la culture. Ces défricheurs étaient partiellement des cadets évadés de la cellule familiale, des aventuriers, enfants perdus, dont l'éducation était sommaire et chez qui les virtualités naturelles avaient libre jeu.

Aussi constate-t-on chez leurs descendants une rudesse de paysans du Danube. Gros mangeurs, grands buveurs, ils sont doués d'une robustesse peu commune, appuyée sur une forte musculature. Farouches, de verbe haut, querelleurs, turbulents, regimbant sous l'aiguillon des chefs, entêtés, vindicatifs, ils fournissaient naguère mainte recrue

aux bandes de détrousseurs et d'assassins, aussi peu respectueux de la propriété que de la vie du prochain. Ils n'avaient point passé, on s'en apercevait, par le laminoir de la famille patriarcale.

En revanche, ce sont des natures franches, riches et profondes, âpres au travail, endurantes et braves, éprises de liberté, se rebiffant contre l'injustice et les abus de pouvoir, capables d'un haut rendement, sensibles à la reconnaissance envers qui leur témoigne de l'intérêt. Le P. Pagès dépose en leur faveur quand il écrit : « Malgré leur manque de discipline, on rencontre chez eux beaucoup de docilité. Avec un peu de patience et de douceur, il est possible d'obtenir d'eux à peu près tout. » Et le mwami Mutara : « On fait d'eux ce qu'on veut quand on les comprend. »

10. — MŒURS PAIENNES : LA DEPRAVATION CHEZ LES GRANDS ET A LA COUR.

IL s'en faut de beaucoup assurément que les actes se conforment toujours aux maximes que l'on professe. Le Rouandien, comme tous les représentants de l'espèce humaine, paie son tribut à la fragilité naturelle et aux bas instincts. Les mœurs publiques restent païennes et barbares ; on serait étonné du contraire.

On relève chez lui comme ailleurs, et peut-être avec une nuance plus accusée, une propension aux larcins et au cambriolage, notamment aux rafles de bétail jusque dans les **rugos,** l'abus des boissons fermentées, les inimitiées inexpiables, le viol et les commerces illicites jusqu'à l'inceste, et chez les femmes, pour échapper aux répressions impitoyables de l'inconduite, l'avortement, l'infanticide et les breuvages anticonceptionnels, outre que les coutumes autorisent et en certains cas la superstition commande des actions que réprouve le sens moral le plus élémentaire.

Ce n'est pas dans la classe populaire que les mœurs sont le plus dissolues ni même le plus brutales. S'il était un milieu où la dépravation s'affichât naguère avec le plus de cynisme, c'était humainement le plus distingué, celui des riches et des puissants. C'est dans la noblesse surtout que sévissaient la polygamie, les vices contre nature, la débauche, la cupidité, la basse flatterie, la diffamation, l'impertinence, la morgue, la fatuité, la dureté de coeur, l'envie avec toutes les manoeuvres perfides et homicides qu'elle suggère.

La Cour surtout offrait le spectacle de la pire corruption. C'était un foyer de délations et d'intrigues, une officine équivoque d'aruspicine frauduleuse, de philtres et poisons, de conjurations de maléfices, un mauvais lieu et un coupe-gorge. On y vivait sous le signe de la peur, le souverain tremblant d'être ensorcelé ou empoisonné, les courtisans hantés par la vision d'une épée de Damoclès suspendue sur leur tête.

Les grands, installés presque à demeure à la capitale pour s'y défendre contre la suspicion, « cette petite chose bien connue qui a perdu les Batutsi » — **kakandi kamaze Abatutsi**, — entretenaient pendant leur villégiature une « femme de voyage » — **inshoreke**. Quant au prince polygame, pas plus à lui qu'à eux, femmes et concubines ne suffisaient à apaiser sa lubricité. Les pages ou éphèbes — **intore**, fils de ses grands vassaux, futurs chefs, danseurs occasionnels, remplissaient à volonté auprès de lui le rôle de Ganymède. La sainteté du foyer n'était même pas respectée : les enfants, filles et garçons, n'essayaient pas de se dérober aux caresses voluptueuses de leur père.

Les exécutions capitales se succèdaient à un rythme accéléré, ordonnées sans jugement par l'Olympien, soit pour punir les fauteurs présumés de jettature et de philtres, soit pour prévenir et décourager chez les officiers de la couronne et les chefs de clans influents toute velléité de sédition, soit simplement pour faire sentir le poids du pouvoir absolu. Le mwami tuait de sa main pour essayer une arme nouvelle, pour prouver son adresse à l'arc ou à la lance, pour se débarrasser d'un favori qui avait cessé plaire ou d'une épouse

délaissée qui persistait à vouloir se faire aimer ; il plantait sa lance dans le pied d'un courtisan pour éprouver sa constante ; et il trouvait autour de lui une tourbe d'admirateurs intéressés ou candides, toujours disposés à exalter sa sagesse, sa justice et même son humanité.

11. — LA PERSISTANCE DU SENS MORAL EN DEPIT DUFLE CHISSEMENT DES VOLONTES

CE sont là dans l'ensemble des mœurs dont les « surhommes » se réservent le monopole, maintenant pour les « esclavage » la morale commune. Toutefois, si aucune voix de prophète ne s'élève pour les stigmatiser, les maximes de vie honnête, présentes à toutes les mémoires, se dressent contre elles et les jugent dans la conscience même de ceux qui s'y adonnent.

Il y a des actes dont l'opinion publique proclame que, s'ils conviennent aux bêtes et aux méprisables Batwa, un homme probe ne saurait se les permettre. Le **Quod decet,** qui réglait la conduite des gens du monde dans la Rome antique, est en vigueur au Ruanda. Le pharisien au cœur dépravé, qui dissimule son dévergondage, dira à celui dont il cultive l'estime, au sujet d'un de ses parails, moins réservé que lui : « Ce n'est pas un homme : c'est un chien, un taureau, une hyène ».

En somme, sans philosopher sur ce qui constitue une action bonne et une action mauvaise, l'homme, même pervers, entend en son intime assez impérativement la voix de la loi naturelle pour qu'il reste perplexe sur le parti à prendre, lorsqu'il a à faire le choix entre sa passion et ce qu'il sent être son devoir. Les deux appels retentissent à son oreille, et, même s'il cède au pire, il ne perd pas la conscience

de ce qui était le meilleur. Il s'avoue faible et répète avec la Médée d'Ovide :

Video meliora proboque, deteriora sequor (1).

Au surplus, si barbares que soient ses mœurs, il en est, pratiquées ouvertement autour de lui, qu'il n'a pas jugé à propos d'adopter, comme s'il les jugeait dégradantes : la polygamie innombrable et de harem, la chasse à l'homme et le trafic ordinaire du bois d'ébène, l'esclavage d'ergastule, l'exploitation de la femme en bête de travail et de somme, les sacrifices humains, sauf dans des circonstances très rares, l'anthropophagie, dont on ne trouve ici aucune trace. Ses souverains n'ont jamais atteint, que l'on sache, à ce degré d'hébétude morale que l'on a signalé chez un Mtésa et un Mwanga en Uganda, un Behanzin au Dahomey, maniaques du crime, que l'abus de l'autocratie et les excès de débauche conduisaient parfois à un gâtisme sénile, à une férocité et à un sadisme de déments.

Ce qui résulte en définitive des observations précédentes c'est qu'il y a au Ruanda une disproportion marquée entre la technique industrielle, les connaissances scientifiques, ce qu'on appelle communément le progrès, d'une part, les arts, la politique, la morale, de l'autre. Là, retard et stagnation, ici avancement et progression. Cette situation, à n'en pas douter, est infiniment préférable, pour l'avenir du pays, à celle que créerait une proportion inverse. L'expérience prouve, en effet, que le terrain perdu dans la civilisation dite matérielle se regagne rapidement, tandis que l'accquisition de la rectitude morale, s'il s'agit d'un peuple, exige d'autres soins, et le résultat reste problématique.

Le vent d'émancipation qui souffle de l'Occident, produit, on le sait, des effets désastreux sur des populations de faible constitution morale. Les conditions sont ici plus favorables. Le tronc vigoureux du Ruanda, fortement enraciné, dans les vertus familiales et nationales, paraît devoir supporter sans dommage les amputations opportunes qui libèreront ses virtualités endormies, et revevoir avec profit une infusion de sève nouvelle, sans que les traits qui constituent sa physionomie orginale en soient substantiellement altérés.

(1) « Je vois le mieux, je l'approuve ; je fais le pire. »

Chapitre septième

LA RELIGION

IMANA : CROYANCES ET CULTE

1. — UN PAGANISME MONOTHEISTE ET NATIONAL.

Nous avons considéré jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler, faute d'expression plus adéquate, les institutions civiles du Ruanda : famille, clan, race, société, état, culture, et nous avons pu nous convaincre que tout y baigne dans une atmosphère de surnaturel. Rien n'y est purement civil ; tout y est, pour ainsi dire, ecclésiastique et religieux. Familles et races sont d'origine céleste ; aïeuls et rois reçoivent après leur mort une façon d'apothéose ; l'autorité à tous ses degrés est théocratique ; prospérité des cultures et des troupeaux, fécondité des mères, victoires sur l'ennemi, agrandissement territorial ont des causes mystiques et magiques ; les grands personnages de l'Etat s'honorent d'être des augures et des pontifes ; Imana est un Dieu national et Ryangombe est le génie protecteur du pays.

Pas plus ici qu'en Egypte, en Grèce et à Rome on ne peut saisir l'esprit qui anime les individus et la collectivité si l'on fait abstraction des croyances et des pratiques religieuses. Temporel est spirituel, empire et sacerdoce, clercs et laïcs, ce sont là catégories et éléments sociaux, qui, distincts et séparés à nos yeux depuis le christianisme, fusionnent chez les anciens si intimement qu'aucun conflit ne saurait surgir entre eux. Dieu et César dans les conceptions

antiques ne sont qu'un. Or le Ruanda d'hier c'est de l'antiquité vivante, directement observable. Pour l'entendre il faut se faire une âme de jadis : **antiquior animus.**

La religion au Ruanda — nous employons ce mot bien qu'il n'ait pas d'équivalent dans la langue indigène — est un paganisme de même caractère que celui des civilisations classiques. On y retrouve le culte des ancêtres, les mânes et les revenants, les puissances occultes, les miracles et les reviviscences, les métamorphoses et métempychoses, les dieux naturalistes humanisés, les anthropomorphismes, les offrandes et les expiations, la divination et la magie, les liturgies et les péans, les téraphim et les talismans, les collèges sacerdotaux d'aruspices et de sacrificateurs, les mystéres, leurs orgies et leur discipline du secret. Mais c'est un paganisme moins évolué, plus voisin de ses origines, moins chargé de symbolisme et d'allégories. Il ne s'est pas mué et développé en polythéisme. Pas de familles de dieux et de déesses, pas d'histoires scabreuses, pas de morts et de résurrections de personnes divines. Le Ruanda ne reconnaît et ne révère réellement qu'un Dieu, un Dieu non idéal, abstrait, théorique, mais vivant, concret et pour ainsi dire de chair et d'os. Son Mana ou Imana — i est article, — qui en ses traits les plus populaires rappelle tantôt le Zeus de l'Olympe et tantôt le Iahveh Elohim des patriarches, est pratiquement unique, n'ayant pas de concurrent dans les limites de la cité. On peut parler ici d'un paganisme monothéiste. Le phénomène est loin d'être isolé, comme l'on sait. L'Urundi en offre une réplique : Dieu s'y nomme également Imana.

C'est à l'étude de cette religion touffue et complexe, — beaucoup moins toutefois que celles des contrées méditerranéennes — que les chapitres qui suivent sont consacrés. Nous y faisons entrer les conceptions et observances relatives, non seulement à la divinité elle-même, mais encore à l'âme ou à ce qui en tient lieu, au monde matériel et à ses virtualités occultes, à la technique de l'aruspicine et de la magie, au culte des mânes et aux initiations de mystères, au personnel des griots.

Nous commençons par Dieu, Mana du Ruanda, croyance et culte.

2. — SOURCES ET TRAVAUX SUR LE MANA DU RUANDA.

IMANA du Ruanda n'a pas jusqu'ici fait l'objet d'une étude spéciale et synthétique. Le sujet a cependant été abordé, plutôt en passant, mais objectivement avec textes à l'appui, par les PP. Arnoux, Pagès, Schumacher. Les PP. Loupias et Hurel ont apporté une contribution à cette étude par leur relation de mythes et leur édition de contes et proverbes. Il est à peine besoin de dire qu'il ne s'est rencontré chez les indigènes aucun Plutarque, aucun Varron, pour réfléchir sur la nature d'Imana et décrire son culte. Tout travail de ce genre est d'origine européenne.

Mais les indigènes ont des traditions assez fermes sur les croyances et les pratiques relatives à Imana, traditions qui se sont cristallisées dans des sortes de documents conservés dans les seules archives des mémoires. Ces documents sont de trois sortes.

Premièrement les noms de personnes et les formules du langage courant, exclamations et proverbes. Les parents ont coutume, comme les anciens juifs, de donner à leurs enfants, huit jours après leur naissance, un nom ou prénom, emprunté à un trésor traditionnel ou inventé de toutes pièces pour la circonstance. Parmi ceux de ces vocables qui reviennent le plus souvent, on en peut relever une trentaine, peut-être plus, qui sont théophores, soit que le nom d'Imana y entre explicitement en composition, soit qu'il y soit fait simplement allusion. Ces mots composés évoquent soit une opération d'Imana, la création par exemple, soit un acte de culte du fidèle : ainsi « je l'adore ». Les locutions usuelles, les souhaits et apostrophes, les proverbes évoquent aussi un attribut ou une œuvre d'Imana. Noms et formules, ce sont là des données très sûres, parce que

populaires, condensant la croyance et la fixant à la façon des adages et des dogmes dans les théologies évoluées. On pourrait appliquer ici l'axiome : **lex orandi lex credendi.**

Une seconde source est constituée par les formules des griots, des sacrificateurs, des imandwa, en usage à la cour et dans le mystère de Ryangombe : incantations, adjurations, hymnes ou péans. Encore que le culte extérieur s'adresse directement à d'autres êtres surnaturels qu'Imana, le nom et la pensée de celui-ci n'en sont pas exclus.

Enfin, au plus bas degré pour la valeur doctrinale, mais au premier pour la richesse des détails et la candeur des sentiments exprimés, se présente à nous ce qu'on pourrait appeler la mythologie d'Imana. Des cosmogonies, des récits d'origine, des fables et des contes, farcis d'anthropomorphismes, le mettent en scène. Il y a apparaît, écrit le P. Hurel (1), «tel que le peuple se le représente, puissant, supérieur à tout et à tous, mais personnellement débonnaire. On l'aime plus qu'on ne le craint. Il est juste, ce qui n'est pas sa moindre perfection aux yeux de ses fidèles sujets ».

D'où proviennent les divers traits dont se compose la physionomie d'Imana ? Sont-ils autochtones ou sont-ils importés du dehors ? Imana appartient-il spécialement à l'une ou à l'autre des trois races qui peuplent le Ruanda ? **Adhuc sub judice illis est.** C'est un fait que le Mana du Ruanda groupe aujourd'hui sous son allégeance tous les régnicoles, quelles que soient leur condition et leur race : aucune autre dénomination divine n'est accréditée dans le pays. Qu'en fut-il à l'origine? Bien que le nom même de **Mana** n'ait pas de signification particulière en kinyarwanda, il y a lieu de croire que le personnage qui le porte fait partie du patrimoine spirituel des Bahutu. Les Batutsi, d'immigration récente, lui ont ajouté certains traits aisément reconnaissables : ils ne l'ont pas introduit. Il l'ont adopté vraisemblablement avec l'ent semble des institutions constituant la culture des populations qu'ils s'étaient assujetties.

Quelle que soit sa provenance, voici comme il apparaî d'après les éléments de connaissance en notre possession.

(1) La poésie chez les primitifs..., p. 33 note 6.

3. — LA TOUTE-PUISSANCE CREATRICE : LA COSMOGONIE RUANDIENNE.

La première mesure que le Rouandien, semblable en cela sans doute à tous les humains, prend de cet Etre grand, supérieur, suprême, qu'il nomme Imana ou Dieu, c'est celle d'une cause toute-puissante, et universelle, de qui procèdent tous les êtres du monde visible et du monde invisible. Il se sent vis-à-vis d'elle dans la relation de créature à créateur, de fils à père.

Ceci résulte des titres et qualifications qu'il emploie comme synonymes d'Imana. D'abord le nom de Gihanga — « Le Fabricateur ». C'est ainsi qu'il appelle le dimanche, jour de Dieu, jour férié de la semaine rouandienne: **icyumweru cya Gihanga,** littéralement « le blanc de Gihanga », blanc ayant le sens de propice et faste. Ce nom est porté également par le mwami mythique, créateur des arts, civilisateur de la nation. On le donne volontiers aux enfants pour les placer sous une protection auguste : il se substitue en toutes ces rencontres au nom même d'Imana. Ruhanga a le même sens : on donne ce nom divin à des lieux comme à des personnes. Gihanga, Ruhanga, sont dérivés du verbe **guhanga,** qui est défini par les grammairiens indigènes « faire apparaître, susciter, placer en un point de l'espace un objet qui n'y était pas, une fontaine, une maison, une moisson » — **kuhashyira ikintu kitali kihasanzwe.** L'idée d'une création **ex nihilo** n'a pas germé dans le cerveau du Rouandien: on sait qu'elle fut également étrangère aux conceptions antiques. Création ne doit donc s'entendre qu'au sens de fabrication, de production, d'invention, et notamment en ce qui concerne le modelage du potier.

Les autres appellations communes d'Imana, **Rurema, Karema, Murema,** sont dérivées du verbe **kurema,** que l'on traduit par « produire », « composer », toujours sous-entendu :

avec des matériaux préexistants. En encore **Rugira,** du verbe **kugira,** causer, faire.

Des dénominations, précisant la notion précédente, se rapportent à la production, non plus seulement de l'univers en général, mais de l'espèce humaine en particulier : **Sebumba,** « Père de l'argile », **Sebantu** « Père des hommes », **Nyirabantu,** « Mère des hommes ». Ces titres divins deviennent aussi des prénoms, et leur signification réaliste est accentuée par les vocables fréquents de **Habyalimana,** « Imana engendre » et de **Habiyambere** « Le premier générateur ». L'apparition d'existences humaines, soit à l'origine, soit dans la suite des temps, est, en effet, imaginée et représentée comme l'oeuvre immédiate et continue du céramiste divin, ainsi qu'il sera conté plus loin.

La construction du monde par le démiurge est décrite dans des cosmogonies de même genre que celles de l'antiquité égyptienne et sémitique. La version que nous en possédons grâce au P. Loupias (1), est peut-être tronquée. Il y manque la mention du chaos primitif et sa première ordonnance par la séparation d'un firmament d'avec la terre d'en bas. Cette première étape du cosmos est déjà courue lorsque l'exposé commence. Son rédacteur l'a recueilli vers 1907, comme un enseignement ésotérique, des lèvres d'un griot mututsi, Nyagasaza, qui exerce encore son art dans la région de Mutorere en Uganda. Voici cette déposition.

« Imana a d'abord créé deux pays, celui d'en haut, pardessus les nuages, le soleil et les étoiles, et le pays d'en bas, qu'il fit sur le modèle de celui d'en haut, mais sans beauté et sans bonheur. C'est la terre que nous habitons, pays de misère, de souffrance, de travail et de révolte. Avant cette double création, il n'y avait rien : Imana existait seul.

« Au ciel Imana créa toute espèce de plantes et d'arbres utiles et agréables, et de chaque animal le frère et la soeur. La création des hommes, frère et soeur, fut la dernière. Ceux-ci vivaient au ciel dans la familiarité d'Imana

(1) R. P. Loupias, Tradition et légende des Batutsi sur la création du monde et leur établissement au Ruanda. Anthropos, 1908 ; p. 1-13.

et jouissaient sans travail de toutes les plantes et de tous les animaux créés. La souffrance et la maladie leur étaient inconnues ».

« Je demandai à mon informateur, écrit en note le P. Loupias, si dans ce paradis les hommes mouraient. Il n'en savait rien : « Je n'ai entendu, ni l'un ni l'autre. » D'après certaines versions les hommes mouraient, mais Imana les ressuscitait au bout de trois jours, et leur vie se poursuivait dès lors impérissable.

Nous retrouvons ici les conceptions cosmologiques communes à tous les Anciens, inspirées de la logique, de l'idée de progrès et des apparences sensibles : l'univers, hutte gigantesque couverte d'un coupole compacte, éclairée à l'intérieur par les luminaires du jour et de la nuit, reposant par des piliers sur le disque terrestre ; — au-dessus de cette voûte solide un royaume des cieux, où Imana fait sa résidence habituelle ; l'âge d'or, où l'humanité dans un état d'innocence jouissait d'un commerce familier et continu avec le Créateur ; la perte de la félicité primitive, le bannissement de cet Eden pacifique en conséquence d'un péché d'origine, celui d'une Eve, mère des vivants, dont la suite du récit, rapportée ci-dessous, nous fera connaître la nature.

4. — UNITE ET SPIRITUALITE RELATIVE D'IMANA.

En tout ceci Imana nous apparaît un et seul de son espèce. Il l'est par la logique même de son rôle de Créateur universel. « Il n'y a pas de lieu, dit le Rouandien, où Imana ne soit». — **Ntaho Imana itali.** Il l'est de toute façon pour son adorateur du Ruanda. Il n'a même ni épouse, ni enfant, ni famille : s'il engendre, ce n'est que dans le sein des créatures et par une opération miraculeuse. Aucune aventure galante, genre de celles de Zeus-Jupiter, n'est jamais et nulle part portée à son actif.

Est-ce à dire que le Rouandien conçoive l'unicité absolue d'Imana ? L'absolu n'a point de place dans son cerveau. Lorsqu'à brûle-pourpoint on lui pose la question d'une pluralité possible de manas, il répond sans hésiter : « Peut-il y en avoir plusieurs » ? « Un Imana ne trompe pas l'autre Imana: ce serait le détruire». — **Imana ntihenda indi : iba iyiriye,** dit le proverbe. Une telle hypothèse répugne, en effet, à son idée d'une Cause suprême, d'une Puissance supérieure à tout. Il affirme que le Mana de l'Urundi est le même que celui du Ruanda, et il ajoute que ce Dieu unique a une prédilection pour son pay à lui.

Cependant, poussé l'épée dans les reins par des controversistes étrangers, surtout européens, qui ouvrent ses yeux sur la multiplicité des terres, des peuples et des religions, il s'esquive et répond par une défaite. Que les autres aient leur Dieu, déclare-t-il ; lui il a le sien qu'il doit seul honorer, sous peine d'inconvénients graves. « On ne prie pas le Mana d'un autre, dit un de ses proverbes. Si tu pries le Mana d'un autre, tu prendras la gale. » **Nta usaba Imana y'undi. Usaba iy'undi. ikaguha amaheri.**

« Il faudrait dire des Banyarwanda, remarquait le P. Arnoux en 1918, qu'ils sont monothéistes chez eux et pour eux, mais qu'ils ne voient aucune impossibilité à l'existence simultanée de plusieurs créateurs, avec une sphère d'action limitée géographiquement. Aujourd'hui encore, les païens mettent toujours habilement en opposition le dieu des Banyarwanda et celui des européens. « Pourquoi prier le dieu des blancs ? disent-ils. Que lui devons-nous donc ? Nous sommes, nous, les enfants d'Imana ; nous ne suivrons jamais « Mungu », nom de Dieu en kiswahili, introduit par les missionnaires catholiques ».

C'est exactement la position de Jephté disant au roi des Ammonites : « Ce dont ton Dieu Chamos t'a mis en possession, ne le possèdes-tu pas ? Pourquoi, alors, ce dont Iahveh, notre Dieu, nous a mis en possession, nous ne le posséderions pas, nous ? (1). » Argument **ad hominem**, qui ne jaillit pas spontanément du tréfonds de la croyance. Pour le Munya-

(1) Juges, XI, 24.

rwanda moyen il n'y a qu'un Mana, **Mana y'i Rwanda**, comme il n'y a qu'un mwami et une seule patrie. Les autres manas ne l'intéressent pas. C'est un monothéisme pratique, l'hénothéisme, si l'on veut, et la monolâtrie.

Pareillement Imana ne saurait être conçu comme un pur esprit, comme une substance absolument immatérielle. « Imana, dit le P. Pagès, est comme une ombre ; il ressemble au vent, personne ne peut le voir. » Sa spiritualité est de l'ordre de celle des **bazimu**, des spectres et des revenants. Aussi ne fait-on pas difficulté, du moins dans les contes, de le produire sous des espèces humaines, de même que Javeh Dieu, d'après la Genèse « passait à la brise du jour à travers l'Eden » et revêtait lui-même nos premiers parents « de tuniques de peaux » (1).

5. — PROVIDENCE, ASSISTANCE ET MUNIFICENCE D'IMANA.

IMANA ne se contente pas, aux yeux des Rouandiens, de donner l'existence et la vie aux hommes, de créer pour eux plantes et animaux. Il ne les abandonne pas à leur malheureux sort ; il les accompagne partout ; il les assiste en leurs besoins ; il leur dispense des biens divers et parfois les comble ; il les défend et les protège ; il les guérit et les ramène, le cas échéant, des portes du tombeau ; bref, il remplit vis-à-vis d'eux le rôle du père à l'égard de ses enfants, du seigneur à l'endroit de ses vassaux. Sa providence ouvre la voie à sa bienfaisance : il voit à l'avance le sort des hommes ; il lit dans leur destinée ; il sait leurs nécessités ; sa débonnaireté native l'incline à y pourvoir pleinement.

Cette idée d'un Dieu Providence est encore plus richement paraphrasée et commentée que celle d'un Dieu Créateur.

(1) Gen., III, 8, 21.

On en jugera par les noms propres suivants : **Harorimana** — « Imana voit » (l'avenir de l'enfant) ; **Bizimana** — « Imana sait » ; **Havugimana** — « Imana prédit », toujours sous-entendu « au bénéfice de l'enfant. Ce baby est appelé « Chose, Petite chose d'Imana » — **Byimana, Cyimana, Bigirimana**, un « Petit Imana » — **Kamana.** Il a été « donné par Imana » — **Mukeshimana** : c'est un Adéodat, un Dieudonné. Il est un « page confié à Imana » — **Ndagijimana**. Imana lui accordera un bon sort — **Nyiranziza**, en fera un Bonaventure. Telle petite fille est une « Rétentrice d'Imana » — **Nyirimana** ; tel garçon un Emmanuel — **Ngendahimana**, « Imana avec nous ».

La munificence d'Imana est exaltée par les noms **Rubaga** — « Le Dispendateur », **Maniraguha** — « Imana dispense », **Nyirantezimana** — « Imana y pourvoira », **Deus providebit**. Les libéralités d'un tel seigneur sont sans prix, elles ne se paient pas, sinon en service personnel : d'où le nom de **Ntigulirwa**, littéralement : « L'Impayable », qualification d'Imana, députée à un homme.

Les aphorismes glosent les titres :

Demain, Imana seul le connaît.	Iby'ejo bibona Imana.
Imana favorise qui il lui plaît.	Ntabahwanya Imana.
Qui est comme Dieu ? (Cfr. Mikaël).	Ntawe uhwana n'Imana ?
Imana a le bras long.	Imana igira amaboko maremare.
Imana passe tout bouclier (ou toute armée).	Imana iruta ingabo.

6. — CONFIANCE ET ABANDON : L'APOLOGUE DU CHEMINEAU INQUIET.

La conséquence pratique de cette foi intrépide en la puissance, les attentions, la générosité d'Imana, c'est une confiance sans bornes, telle la féauté d'un vassal envers son seigneur. On se fait gloire et l'on est jaloux de lui appartenir tout entier, parce qu'attendant tout de lui, on a le ferme espoir de n'être pas confondu. C'est ce qu'expriment les sentences suivantes, dont plusieurs ont le caractère de devises et de maximes de conduite.

Mieux vaut courir au précipice avec Imana que marcher en plaine sans lui.	Imanga y'Imana iruta ikigarama cy'ijisho.
Si c'est Imana qui vous a investi, ce n'est pas le vent qui pourra vous déposséder.	Uhawe n'Imana ntiyamburwa n'umuyaga.
On ne peut posséder que ce qu'il plaît à Imana de donner.	Nta wiha icyo Imana itamuhaye.
Imana donne : il ne vend pas.	Imana iraguha : ntimugura.
Imana restitue ce qu'un désastre à ôté.	Imana yamushubije ibintu bye.
A Dieu vat ! A la grâce de Dieu !	Ahali nzagira Imana !
Dieu me garde !	Iyo mbona Imana !
Dieu merci ! Avec la grâce de Dieu...	Yagize Imana. Nagize Imana.
Avec l'aide de Dieu l'absent nous reviendra.	None, twagira Imana, ikamugarura.
Pars, Imana sera ton étoile et te conduira au terme.	Ugende, Imana izagusohoze,izakuzane.

Le souhait commun que l'on s'adresse en se séparant,

c'est notre « Adieu ». **Kumana**, dans le sens de « Soyez avec Imana » ! contraction d'une formule de salut plus longue employée à l'égard de grands personnages, du roi et de la reine par exemple, de Ryangombe dans les rites de son mystère : « Puissiez-vous rester toujours dans la compagnie d'Imana » ! — **Uragahorana Imana** ! — « Puissiez-vous avoir toujours Imana de votre côté » ! — **Urakagira imana** ! L'idée est encore inspirée du régime féodal. La garantie de bonheur, de sécurité et de richesse pour un vassal, c'est d'être maintenu, et gardé par son suzerain dans sa suite et à son service.

Certains usages sont une traduction dans la vie pratique de l'abandon total aux soins d'Imana. Ainsi, il faut craindre par trop d'empressement et de précipitation, par une activité dévorante et intempestive, par la recherche inquiète d'une situation meilleure, de paraître se substituer à lui, d'« enjamber sur sa providence », comme disait saint Vincent de Paul ; car alors il retirerait un appui tenu pour superflu.

C'est pourquoi le travail cesse dans les fermes à la chute du jour : la nuit, en effet, est l'heure du divin jardinier, qui par une action secrète fait germer les graines et fructifier les bananiers : « Imana est cultivateur » — **Hahinga Imana**. C'est pourquoi aussi il ne faut pas trop se hâter en marchant, de peur de « dépasser Imana : **ab'ashatse kurusha Imana**, qui est censé aller en avant, comme il est de règle pour le maître. C'est pourquoi encore la jeune mère a grand soin le soir dans la hutte, avant de gagner sa couche, de laisser — **gusigira** — quelques gouttes d'eau dans le fond de la jarre de ménage, de crainte que le divin potier, qui viendra pendant son sommeil modeler en son sein de nouvelles existances, ne crée mal — **yamuremye nabi**, faute d'avoir pu mouiller ses mains comme il est nécessaire pour polir la glaise : c'est « l'eau d'Imana » — **utuzi tw'Imana.**

Le chemineau inquiet. — Un trait édifiant (1) illustre le danger que l'on court à s'imaginer en savoir plus qu'Imana.

(1) Recueilli par le P. Pagès, Au Ruanda sur les bords du lac Kivu. Anthropos XIV, 1919, pag. 955.

« Et donc, en ce temps-là, une atroce famine sévissant dans le pays, un homme, emmenant sa femme, gagna la forêt pour y faire la cueillette de fruits sauvages. Après une longue marche il tomba, comme par hasard, sur un carré de courges. Imana l'avait secouru. Il bâtit tout auprès sa chaumière. Or, la lune suivante, s'avisant que des herbes folles avaient envahi la planche, il se mit en devoir de les arracher. Garde-t-en bien, lui dit son épouse. Imana n'a pas eu besoin de ton travail pour faire venir ces courges. Il les conservera sans toi ». L'homme ne voulut rien entendre, et sarcla le terrain. Au lendemain, toutes les belles cultures avaient séché sur pied.

« Le couple se remit en marche à la recherche d'une nouvelle provende. Imana lui vint encore en aide. Sur les bords d'une rivière il vit un grand panier à provisions — **ikigéga**, rempli jusqu'au bord de haricots. On s'installa de nouveau pour profiter de l'aubaine. Mais voici que le lendemain l'homme, se rendant compte que le panier portant à faux sur la berge risquait de chavirer, saisit un pieu aux fins de consolider son assiette. « Arrête ! lui cria sa femme. Puisqu'Imana l'a posé ainsi, il ne saurait choir. » Le mari n'en fit qu'à sa tête et enfonça son piquet de soutènement. Pendant la nuit la rivière enfla, déborda, et entraîna le grenier d'abondance.

« On repartit en quête de nouveaux vivres : ce fut en vain. Imana avait retiré sa main. L'homme, trop docile aux conseils de la prudence charnelle, succomba en cours de route d'épuisement et de fatigue. L'épouse confiante put gagner une terre moins désolée, et fut sauvée par des âmes compatissantes ».

Cet abandon à la Providence ne doit pas conduire à l'apathie quiétiste. Se contenter du sort que Dieu nous fait ne signifie pas qu'il faut se croiser les bras. « Si tu ne fais qu'invoquer Imana les pieds sur tes chenets, dit le proverbe, tu ne récolteras que des cendres ». — **Usengera Imana ku ishyiga, ikagusiga ivu.** Et encore : « A un laboureur qui n'a pas eu de chance, — littéralement : qui n'a pas eu Imana pour lui, — il reste encore ses bras ». — **Umuhutu utagira Imana agira amaboko ye.**

7. — LES RETRIBUTIONS D'IMANA : LE CHATIMENT DE L'IMPIETE.

COMME on a pu s'en convaincre par la parabole précédente, Imana est un maître juste. Mais sa justice ne se règle pas sur le Bien en soi. Elle ne venge que des injures personnelles. Le mérite et le démérite des humains ne sont pesés qu'à la balance des devoirs envers lui et envers ses mandataires, le mwami, les chefs, le père de famille. Le péché — **icyaha** — contre Imana, c'est la désobéissance, la rébellion contre toute autorité, la violation d'un secret divin, de la foi jurée, ou simplement le manque de confiance et les murmures, bref la félonie, qui prend ici un caractère d'impiété, et encore tout ce qui y conduit : l'orgueil, l'outrecuidance, la complaisance en soi-même. En revanche, ce qui attire le plus la faveur d'Imana, c'est l'abandon du fidèle serviteur à son maître, accompagné de la défiance en ses propres lumières, expression la moins équivoque de la piété.

Les parents disent à un enfant insubordonné et opiniâtre : « Imana te punira, car il te voit ». — **Imana izaguhana, irakubona.** Et encore : « Imana châtie : il choisit son heure ». — **Imana ihora, ihoze.** Le langage usuel contient l'avertissement suivant à l'adresse des parvenus suffisants : « Imana t'a comblé, mais n'oublie d'où il t'a tiré. » **Imana iraguha, ntiyibagirwa aho yagukuye. Memento quia pulvis es.** Et voici de belles maximes sur la modestie :

Mieux vaut être loué par Imana que par les hommes.

Aho gushimwa n'abantu : washimwa n'Imana.

Ne te complais pas en toi-même, Imana se plaira en toi.

Aho kwishima, washimwa n'Imana.

Les légendes cosmogoniques et ethnographiques, les contes du folklore, attribuent la misère native de l'homme, les grands désastres qui l'ont frappé, l'inégalité des con-

ditions et des races, à des manquements envers Imana, à une désobéissance, généralement à la violation d'un secret. Cette infidélité de l'homme, et plus souvent encore de la femme, ce défaut de vigilance, ce moment de défaillance, a été occasionné par l'ébriété, la gloutonnerie, l'inconduite de l'épouse, la paresse, la curiosité. Voici en raccourci les plus significatifs de ces mythes, colligés par les PP. Loupias, Hurel et Pagès.

Le paradis perdu. — Le bannissement de Kigwa, l'ancêtre des Batutsi, loin de cet Eden supracéleste, où le Créateur avait installé l'humanité primitive innocente et soumise, fut la conséquence de l'indiscrétion de sa mère, Nyirakigwa, qui révéla, sous l'empire de la boisson, la faveur exceptionnelle dont Imana l'avait gratifiée.

« Nyirakigwa eût été la plus heureuse des femmes si elle n'avait été stérile. Elle recourut à Imana pour obtenir de sa grâce ce que la nature lui refusait. Le Père des hommes — **Sebantu** — se laissa attendrir. Il accorda à sa fille ce qu'elle lui demandait, à condition qu'elle garderait inviolablement le secret du procédé employé pour la rendre féconde. Parole fut donnée. Imana prit alors de la glaise, en façonna un homuncule, l'enduisit de sa propre salive — **imbuto**, la semence génératrice, — et commanda de le tenir pendant neuf mois dans un lait toujours frais : au bout de ce temps l'image s'animerait. Ainsi vinrent au monde Kigwa, son frère Mututsi, sa sœur Nyirabatutsi.

« Hélas ! Nyirakigwa avait une sœur, stérile comme elle, jalouse, on le serait à moins, du bonheur qui lui était arrivé, qui n'eut de cesse et de repos qu'elle ne lui eût arraché le secret de son inestimable avantage. Longtemps elle résista. Mais une fois, sa sœur l'ayant fait boire avec excès, sa langue se délia. Imana en fut aussitôt informé: il sévit sans retard.

« Les enfants de Nyirakigwa rentraient de la chasse avec leur père, tristes et penauds, n'ayant rien pris ni trouvé, ce qui ne leur était jamais arrivé jusque-là. Soudain, comme un toit qui s'effondre, la voûte du firmament creva et précipita les enfants dans le vide. Leur mère épargnée, les yeux en pleurs, les suivit du regard par l'orifice dans leur

chute jusqu'au Mubari au pays d'en bas, punie de son impiété dans sa progéniture. Le mal était irréparable. » **L'empire du Trépas fruit de la désobéissance.** — Le triomphe inéluctable de la mort, cette immense infortune, doit aussi son origine au comportement inconsidéré d'une femme.

« Le Trépas — **Urupfu** — existait dès le commencement des choses, mais n'avait encore frappé aucune créature humaine. Imana, le tenant pour le destructuer implacable de son œuvre, avait résolu de l'abattre. Il lui ferait bonne guerre, le traquant pendant toute une nuit, armé de son arc et de flèches. En conséquence il prescrivit aux vilains de rester dans leurs huttes hermétiquement closes, afin que le vampire, serré de près, ne trouvât nulle part de refuge.

« Or voici qu'une vieille femme, au petit jour, indocile à la consigne, comptant sur la demi-obscurité pour la dérober aux regards des passants, sortit de sa chaumière et se mit à cultiver son verger, cachée dans le feuillage. Soudain, le monstre, dépisté par l'archer divin, surgit devant elle, la conjurant de lui donner asile. Il lui promettait en retour de la cacher, elle et sa descendance. Simple d'esprit, elle n'entendit pas l'astuce. Elle remonta sous ses aisselles la peau de vache qui lui servait de jupe ; et le Trépas s'engouffra en son sein. Imana, désappointé et comme découragé de tant de sottise, renonça à la poursuite de son généreux dessein. Depuis lors tout être conçu dans les flancs d'une femme naît marqué du sceau de la mort — **Babyara abantu, ali abo gupfa** ».

La malédiction de Gatwa. — D'où provient l'assujettissement des serfs bahutu et des esclaves batwa aux nobles batutsi? D'un péché commis par les ancêtres des deux races inférieures et d'un acte de fidélité de l'ancêtre mututsi.

Imana, en effet, avait amené à l'existence les frères Gatutsi, Gahutu et Gatwa. Il résolut de les mettre à l'épreuve pour connaître lequel des trois méritait de commander aux autres. Il leur confia un soir à chacun un vase de lait, leur disant que le lendemain il viendrait réclamer son dépôt. Le goinfre Gatwa n'y tint pas ; il vida d'un trait son boisseau. Gahutu s'endormit et laissa choir le sien, posé entre ses genoux. Gatutsi tint bon, et, serviteur fidèle, put présenter à

son maître, au matin, son gage intact. Le justicier divin fulmina une malédiction contre Gatwa, comme ailleurs Noé contre Canaan, et proclama le Sem mututsi seigneur de ses frères.

On devine aisément aux motifs intéressés qui l'ont inspiré de quel milieu émane ce mugani tendancieux.

Une épreuve d'humanité. — Chose surprenante ! Le Rouandien a parfois l'intuition que les offres les plus alléchantes d'Imana doivent être entendues et interprétées selon les normes de la conscience, de l'honnêteté naturelle, de la justice pure et simple. Son Imana ne pourrait pas réellement vouloir un acte, même proposé par lui, qui répugnerait au sens de l'humanité. S'il fait une invite de cette sorte ce n'est qu'une feinte, une « tentation » pour éprouver la droiture native de sa créature, et l'on a le devoir de la décliner. La seconde version de l'épreuve des trois ancêtres éponymes, rappelant en quelque façon le jugement de Salomon, est des plus significatives à cet endroit.

Le Créateur fait comparaître séparement les trois frères à son audience, leur présente un nouveau-né, et leur dit à chacun : « Egorge cet enfant et je te comblerai de biens ». Gatutsi dédaigne le salaire d'une infamie, et se dérobe. Gahutu également. Gatwa, bourreau né, tire son glaive et fend en deux le marmot. « Maudit sois-tu ! prononce le Salomon suprême. Tu seras le chien de tes frères. Tu te nourriras des reliefs de leur table ».

Morale : une cruauté froide à l'égard d'un être innocent et sans défense ravale son auteur au rang de la bête et le met au ban de l'humanité.

L'abîme du Kivu enfer de damnés. — La fosse tectonique où dort aujourd'hui le beau lac Kivu est une tombe qu' Imana a creusée pour y précipiter une population entière en châtiment de la surprise, par ruse, d'un de ses secrets.

« Le pays jadis était une plaine herbue, où passaient une multitude de vaches. Mais cet immense cheptel était condamné à disparaître par extinction, faute de reproducteur pour le perpétuer. Un pasteur noble, vassal du mwami, s'en alla trouver Imana, et lui exposa la commune détres-

se. Le Seigneur débonnaire lui promit l'envoi d'un taureau, mais à lui seul, et à condition que cette mesure d'exceptionnelle faveur ne serait révélée à personne. De fait la nuit un taureau miraculeux apparaissait dans le kraal de sa demeure, converti en parc à bestiaux, et les vaches vêlaient normalement.

Les voisins jaloux voulurent pénétrer le secret de cette prospérité extraordinaire, et, désespérant de rien apprendre auprès du mari, ils complotèrent de faire parler son épouse. Pendant un séjour du fidèle vassal à la Cour, l'un d'eux s'insinua dans les faveurs de la maîtresse de céans, et obtint de passer la nuit auprès d'elle.

« Tout d'un coup un remuement se fit entendre dans la parc. L'intrus alerté se précipita à l'huis de la hutte, échappant aux étreintes de l'infidèle, qui prévoyait un malheur, et prétextant une irruption éventuelle du léopard. Il vit le taureau prodigieux, mais au même moment un craquement retentit ; la terre s'ouvrit, et toute la région s'effondra dans un gouffre immense. Les eaux voisines jaillirent en déluge et emplirent l'excavation.

« Lorsque le noble vacher regagna ses foyers, comptant retrouver épouse et troupeau, il ne vit, au lieu et place des pâturages verdoyants, qu'une nappe d'eau azurée, où surnageaient quelques îlots. Il comprit. Lui, du moins, fidèle à son secret, il avait la vie sauve. Le mwami, ému du désastre de son troupeau englouti, lui en rendit l'équivalent. »

C'est ainsi qu'Imana châtia les perfides du Kivu, comme Iahveh Elohim au lac Asphaltite ceux de Sodome et de Gomorrhe, comme le Dieu des chrétiens ceux de la ville d'Ys sur la côté bretonne.

8. — LES PARDONS, LE SALUT, LES REMUNERATIONS D'IMANA.

AINSI qu'il résulte de ces fables, les misères de la vie, les fléaux, les maladies, la mort, ce n'est pas Imana qui les a positivement voulus. Il n'est pas un Dieu cananéen, un Baal, un Moloch, altéré de sang. Il est, au contraire, tout humanité et bénignité. S'il est amené à sévir pour punir de malencontreux errements, il incline par nature à l'indulgence et au pardon. Il n'est pas insensible aux supplications des malheureux. Au terme de l'épreuve docilement subie, il accorde le réconfort et la récompense. Les traits suivants éclairent cet aspect d'Imana pitoyable.

Les secours d'En-haut octroyé aux bannis de la terre ; le message du mutabazi. — Lorsque Kigwa, son frère et sa sœur, eurent chuté au Mubari, en expiation du péché de leur mère, ils s'y retrouvèrent nus et dépourvus de tout, comme Robinson Crusoé dans son île.

Après dix jours de souffrances, au rapport du P. Loupias, malades, exténués par la faim et le froid, pensant mourir, ils s'adressèrent à leur père céleste : « Imana du Ruanda, prièrent-ils ; ayez pitié de nous. Pardonnez-nous ». Alors un crépitement de foudre déchira la nue ; l'éclair mit le feu aux herbes sèches. Vesta était découvert : on l'entretint soigneusement. Peu de jours après le firmament s'entr'ouvrit et laissa pleuvoir des graines, haricots, pois, sorgho, et un fruit, la banane. Encore quelques jours, et tombèrent encore d'en haut une masse de fer, une serpe, une houe. « C'est Imana qui nous envoie tout cela », dirent les exilés ; et ils se mirent bravement à la culture.

Déjà dans la contrée végétaient trois familles bahutu : les Basinga, les Bazigaba, outre les Batwa dans la forêt. « Tous ces hommes venaient du ciel, d'où leurs ancêtres avaient été chassés autrefois pour une grande faute. Ils n'avaient

pas demandé pardon, et Imana les avait laissés jusqu'alors dans le plus misérable état ». Les nouveaux venus les firent participer à leur abondance.

Enfin, Imana, saisi par les colons du problème de leur avenir et de la perpétuation de leur race, poussa l'indulgence jusqu'à leur dépêcher sur les ailes du tonnerre un ange Raphaël — on dit ici un **mutabazi**, — qui leur dit : « Ne craignez pas. C'est Imana qui m'envoie vers vous. Je serai votre médiateur. Si ce que vous demanderez est bon, Imana vous l'accordera. » Et c'est ainsi qu'ils purent entrer en communication avec leur mère désolée, Nyirakigwa, restée au pays d'en haut, recevoir bélier, bouc, taureau, et leurs sœurs, descendus sur la nuée, et entendre le messager d'Imana proclamer une dispense d'inceste : « Frère et sœur, multipliez-vous ; mâle et femelle, multipliez-vous ; Kigwa et sa soeur, unissez-vous, multipliez-vous ».

Ainsi partit au pays d'en bas, sous la conduite des Batutsi, l'humanité réparée, par une grâce d'Imana, riche en miséricorde, accessible à la pitié, qui remet aux enfants la coulpe de leurs parents, mais les tient pour solvable de leur dette en vertu de la solidarité familiale.

Le mutabazi c'est l'aumône d'Imana à la grande misère de ses fils confiants. Des hommes méchants le clouérent à un arbre avec des tiges de fer. Mais Imana sécha ses plaies et le rappela à la vie. Il lui expédia l'orage, qui l'enleva au firmament. « Quand les malheurs fondent sur le Ruanda, écrit encore le P. Loupias, son esprit vient habiter dans le corps d'un des fils du mwami. qui devient par là mutabazi ; et le pays est délivré ». Ainsi Gihanga, Kibogo.

L'héroïque obéissance à Imana récompensée. — Imana, s'il punit le délit, s'il remet la faute, sait pareillement reconnaître la vertu, celle surtout qui confine à l'héroïsme. Témoin le trait édifiant que rapporte le P. Hurel sous le titre : « Jeunes filles allant se faire créer des dents» — **Abakobwa bajya kwihangisha amenyo** (1).

« Il y avait, une fois, une orpheline de mère, que sa marâtre traitait en recluse et en Cendrillon. Elle réussit un

(1) La poésie chez les primitifs ou contes, fables, récits et proverbes du Ruanda. Bruxelles, 1922 ; p. 27-33.

jour à s'évader de sa geôle. Elle se rendit droit aux parvis d'Imana, et le pria de lui fabriquer une belle denture blanche, semblable à celles dont il avait gratifié trois de ses petites amies. Imana, bon prince, accéda à ses vœux ; mais il lui imposa en retour la pénitence de ne jamais plus sourire, afin de ne tirer aucune vaine gloire de cette double rangée de quenottes ivoire, qui auraient si joliment éclairé son noir visage. L'engagement fut pris. La vaillante enfant résista aux objurgations de son père, aux mauvais traitements de sa marâtre, aux tendres sollicitations de son époux, quand elle fut mariée, surtout au désespoir de ses enfants. Deux babys se laissèrent mourir de chagrin, parce que leur mère avait refusé obstinément de leur sourire. Et voilà qu'un troisième se condamnait pour le même motif au même sort. A bout de courage, la jeune femme aux fatales incisives implora la pitié de son trop cruel bienfaiteur en des accents poignants : « Eh ! quoi ? suppliait-elle, Mana du Ruanda ! Moi qui ne t'ai jamais désobéi, tu ne me sauveras donc pas ce dernier petit» ? — **Mbese ! Mana y'i Rwanda ! ko ntaguhemukiye ? ntumpembulire akangaka** ? Imana touché et vaincu : « Viens ici, lui dit-il. Regarde tes enfants. Les voilà. Je leur ai rendu la vie. Souris-leur maintenant. Va, souris à ton mari. Souris à tous. Ta marâtre flambera avec sa chaumière. Ses biens je te les donne ». Sitôt dit sitôt fait. Puis, se tournant vers la fille d'obéissance et son fidèle époux : « Enfantez, multipliez-vous », proclama-t-il — **Mubyare, muheke.** Et il disparut ».

9. — LE PROBLEME DU MAL ; SOLUTION OPTIMISTE ; SOUMISSION PASSIVE A IMANA ; ATONIE FINALE.

D'OU vient donc le mal, si l'Auteur de toute chose, Imana du Ruanda, indulgent et paterne, a plus de joie à consoler qu'à affliger, à récompenser qu'à punir ? Pourquoi souffre-t-il que ses créatures soient sujettes à tant de misères, de con-

trariétés, de deuils, et que finalement elles succombent aux coups implacables du Trépas? Le Ruandien se pose cette redoutable question. La solution générale qu'il lui donne n'a rien de dialectique. Ce n'est ni le pessimisme, ni le dualisme, ni le déterminisme. Ce serait plutôt un optimisme de bon aloi, non raisonné, et d'ailleurs mitigé. Imana ne veut certainement pas le mal de sa créature ; mais il laisse le champ libre à la nature, aux bazimu, aux hostilités occultes ; il ne s'interdit pas, au surplus, de châtier lui-même la félonie ou l'impiété.

On a vu que pour certaines écoles de Batutsi les maux inséparables de la condition humaine, la mort notamment, sont imputables à un péché d'origine, dont la postérité de ses auteurs subit les conséquences. Mais il faut reconnaître que ces mythes, apparentés dans leur tonalité générale aux récits de la Genèse, ne sont pas populaires. Ils n'ont pas un caractère d'enseignement traditionnel. La plupart des gens les ignorent. On dirait des mythes platoniciens, issus de cercles de rêveurs, peut-être importés de loin.

Pour les gens du commun la loi inéluctable de la mort, loi de nature, se confond avec la volonté d'Imana, sans plus. Les proverbes sont formels sur ce point. En voici quelques-uns.

Celui qui façonne le vase est aussi celui qui le brise.	Iyakaremye niyo ikamena.
Nul ne tombe au pouvoir du Trépas s'il ne lui est livré par Imana.	Ntawe upfa adatanzwe n'Imana.
Le maître de l'heure n'est jamais vaincu.	Nyamunsi ntitsindwa.
Il nous enlève en ravisseur. A l'appel d'Imana il faut marcher coûte que coûte.	Nyamunsi yamwibye. Tugomba kwitaba iyo Imana iduhamagaye.

Au reste, une mort naturelle arrivant à son heure ne met pas en question la bonté d'Imana. Il n'en est pas de même pour une mort brusquée ou prématurée, comme on le verra plus loin.

Quant à la diversité des conditions sociales, à l'inégal répartition des biens et des maux, aux infirmités de nais-

sance, aux accidents de conformation, c'est bien Imana qui en regarde la responsabilité, lui qui distribue ses faveurs à qui bon lui semble, et qui dans son œuvre de création quotidienne a des distractions et des défaillances d'artiste. Si l'enfant qu'il a modelé dans le sein de sa mère, naît contrefait, malingre, médiocrement doué, on dira que « le Créateur l'a manqué » — **Yaremwe na Ruremankwaci,** que « le travail d'Imana sent la fatigue » — **Inama yakuremye inaniwe.** Reportant son regard sur sa triste condition, le pauvre gueux constate simplement : « Imana ne m'a pas fait comme les autres », — **Imana ntiyandemye nk'abandi,** tandis qu'aux riches il dira sans haine: « Vous, vous êtes faits de main d'ouvrier ». — **Nimwe gusa mwaremwe n'Imana.**

Outre ces disgrâces de la nature, il y a les adversités communes : ruines, maladies, deuils, mécomptes, insuccès, morts prématurées, accidents. Ces constrariétés sont tenues parfois pour un châtiment d'Imana offensé, un retour vengeur de la fortune, un verdict de l'équité naturelle. Le plus communément, ils sont attribués soit à la colère des trépassés, soit aux artifices des vivants ; les premiers réveillent par mille tracasseries l'attention de ceux qui les négligent, ou ils leur causent des maux par pure méchanceté, les seconds mettent en batterie, pour nuire à leurs antagonistes maléfices, sortilèges, philtres. Contre les uns et les autres il y a recours à ces médecins spirituels que sont les bapfumu, ministres d'Imana, qui diagnostiquent le mal et le guérissent grâce aux lumières communiquées d'En-haut. Car, « c'est Imana qui agit, qui éclaire : les bapfumu ne sont en cela que ses instruments. — **Haragura Imana, hakiza Imana : aliko abapfumu bakayifasha.** Rien de tout cela n'est de nature à faire douter de la bonté foncière d'Imana.

Lorsque la sagesse des devins s'est trouvé en défaut, quand leur panacée s'est avérée inopérante, alors le patient ou ses ayants droit, loin de maudire Imana, déclarent au contraire qu'il n'y a plus de salut qu'en lui. Peut-être lui a-t-on manqué ? Peut-être venge-t-il quelque offense involontaire et ignorée ? Il ne reste plus qu'à s'en remettre à sa discrétion. « Nous avons tout tenté, dit-on; il n'y a plus d'espoir qu'en Imana lui-même».—**Twagize byose biratuna-**

nira; hasigaye ah'Imana. On «l'importune de supplications». **Ugowe, agora Imana.** On répète indéfiniment: « Imana du Ruanda, Miséricordieux, ô toi, le Miséricordieux ! Viens à mon aide. Je suis mort. Je n'ai plus que toi». — **Mana y'i Rwanda, we! Ayibambe, ayibambe, we! Ndapfuye. Ni wowe mfite.** Et l'on continue : « Ai-je donc tué un fils à Imana pour qu'il se venge ainsi sur moi » ? **Mbese! Hali umwana w'Imana nishe?** ?

Le mal est implacable. La douleur ne cède pas. La catastrophe approche. Alors, si la situation est vraiement désespérée, c'est qu'Imana se détourne et s'éloigne. Au lieu de la bénédiction — **umugisha**, que l'on escomptait, c'est la malédiction — **kuvuma**. On le constate : on l'avoue. « Je suis un maudit parmi les hommes ». — **Ndi ruvumwa mu bantu**. « Imana m'a maudt. » — **Imana yaramvumye**. On ne proteste pas. On ne se révolte pas. On n'attend plus rien, sinon la mort qui délivre. Au delà c'est une autre existence sans lien de finalité avec la précédente. Rien ni personne n'interdit d'en précipiter l'échéance. Si la chaîne est trop lourde, on a le droit de s'y soustraire soi-même par le suicide ou d'en délivrer le patient par un meurtre. Un parent obligeant, parfois un fils ou une fille, met fin à ses souffrances en lui tordant littéralement le cou. La conscience d'un fidèle d'Imana ne lui fera aucun grief, soit de sortir spontanément de la vie, soit d'aider un proche, un ami, à déposer un fardeau écrasant. Sa condition dans l'autre vie n'en sera aucunement affectée ni en bien ni en mal.

Ainsi Imana cesse d'être une consolation et une espérance juste au moment où consolation et espérance seraient les plus opportunes. Un acte de résignation volontaire serait vain et stérile. La sagesse consiste à sortir de la vie dans l'atonie, sans réaction d'aucune sorte, comme être sans raison, sans y penser.

10. — LA RELIGION DE MANA DU RUANDA : CULTE INTERIEUR ; PIETE INDIVIDUELLE.

MAIS si la foi n'appréhende aucun bien supérieur et impérissable dans l'autre monde, l'espoir en Dieu garde néanmoins sa raison d'être. Seulement son objet reste cantonné dans les limites de la vie présente. La perspective d'une félicité éternelle sanctionnant les mérites acquis dans la vie présente a renversé aux yeux des chrétiens l'échelle des valeurs. Pour le païen la vie présente ne saurait être sacrifiée à la vie future puisqu'elle n'en est pas la préparation : elle a sa fin en soi. Mais Dieu seul a le pouvoir de la rendre heureuse. Telle est la conception du Rouandien. Elle conditionne la religion envers Imana. Mana du Ruanda sera donc l'objet d'un culte ; mais de quel genre de culte ? C'est ce qu'il faut préciser.

Il y a incontestablement un culte intérieur, spirituel et individuel d'Imana. On a déjà vu que Mana du Ruanda est non seulement sur les lèvres, mais dans le cœur du croyant. Le païen du Ruanda, comme celui de tous les temps et de tous les lieux, est pénétré du sentiment de la présence immédiate et universelle de la divinité. Il est intimement persuadé que rien n'arrive dans le monde sans son ordre ou sa permission, que son propre bonheur terrestre, présent et à venir, est entièrement entre ses mains. Il se constituera en conséquence son client et feudataire, son fils adoptif et protégé. S'il ne pense pas sans cesse actuellement à son Seigneur suprême, du moins il ne le considère jamais comme quantité négligeable, soit pour l'éliminer de sa vie, soit pour l'insulter ou le nier. Quand le besoin s'en fait sentir, quand l'occasion s'en présente, il prie, et sa prière est, comme la nôtre, adoration, action de grâce, réparation, oblation.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer ici des formules consacrées, des psaumes, des hymnes de louange, comme on en trouve en Egypte et en Chaldée ; tout au Ruanda est

à l'état d'ébauche, d'humble commencement, de rudiments courts de soufle ; le dévot d'Imana ne prolonge pas sa prière au delà d'une invocation, d'une exclamation, d'une oraison jaculatoire, comme on dit en spiritualité. Il n'en sait pas plus long en cette matière, et encore moins, que l'humble mère de Villon, le poète des truands.

Il ne faut pas s'attendre non plus à ce qu'il demande à Imana la grâce de la perfection intérieure. Il ne peut évidement requérir de lui que les biens dont il a idée, et qu'il postule également de ses saints protecteurs, les ancêtres quasi béatifiés de sa maison, savoir : le pain quotidien, une vie longue et pacifique, la protection bienveillante de ses chefs, une nombreuse postérité, le salut et l'affranchissement du pouvoir de ses ennemis, intemporels et temporels, bazimu et ensorceleurs, bref le bonheur tel qu'il l'entend. Aux heures lourdes de la vie, quand il se sent poursuivi par l'infortune, il en vient à demander pardon de fautes connues ou inconnues, et il fait un acte d'abandon total à la miséricorde de son père et seigneur, qui règne sur la terre et dans les cieux. En sorte qu'il n'est pas une des incises de l'Oraison dominicale, si haute que soit leur inspiration, qui, prononcée par lui, répugne à aucune de ses conceptions et ne puisse recevoir de lui un sens acceptable.

Comme témoignage de l'authenticité de tels sentiments il faudrait reproduire ici les invocations précédemment rapportées : le lecteur s'y référera. Une source des plus sûres est la collection des noms théophores que le père donne à ses enfants : ces vocables sonnent comme une devise et une consigne. On s'appellera : **Nsengimana** « J'adore Imana », **Ndayisenga** — « Je l'adore », **Ndamutsimana** — « Je salue Imana », **Nsabiyumva** — « Je prie quelqu'un qui m'exauce », **Ndayisabye** — « Je le prie », **Ndayisaba** — « Je l'implore », **Yankundiye** — « Il s'est complu en moi ».

A cette série, dont on composerait une litanie et des stances, il faut ajouter celle des locutions usuelles qui émaillent à tout propos les conversations, telles que :

Twagira Imana ! Qu'Imana soit avec nous!

Hasigaye aho Imana. C'est affaire à Imana de me sauver.

Mana y'i Rwanda ! we !	Mana du Ruanda ! à mon secours !
Mana y'i Rwanda! ndapfuye, ni wowe mfite.	Mana du Ruanda ! je suis mort ; je n'ai plus que toi.
Untabare, Mana y'i Rwanda!	Aide-moi, Imana du Ruanda!
Ndaboshywe, umbohore !	Je suis lié, délie-moi !
Mana y'i Rwanda we! ndawushobora se ?	Hélas ! Mana du Ruanda ! Pourrai-je porter ce fardeau?
Imana yampaye.	Imana m'a exaucé !
Iyo itampa sinali gukira.	S'il ne m'avait pas secouru je n'aurais pas été sauf.
Nakijijwe n'Imana, sinzasubira.	Imana m'a sauvé cette fois ; on ne m'y reprendra plus.
Mana y'i Rwanda we! Ayibambe we! mufashe! mukize !	Mana du Ruanda! aie pitié! Aide-le ! sauve-le !

Quoique ces souhaits et apostrophes relèvent incontestablement du langage religieux, nous dirions chrétien, il ne faut évidemment pas s'en exagérer la portée relative. Ils sont l'équivalent de nos « A Dieu ne plaise ! Dieu m'en préserve ! Dieu merci ! Grâce à Dieu ! Pitié, Seigneur ! Dieu vous ramène ! Dieu vous garde ! Si Dieu me prête vie, etc... ». Leur vertu dépend de l'accent avec lequel on les profère. A ne considérer que leur valeur intrinsèque, ils impliquent néanmoins foi et confiance en Dieu. Dans certaines circonstances, ils revêtent leur signification plénière, par exemple, sur les lèvres d'une mère devant son enfant expirant, dans le cas d'une misère sans remède, quand on n'attend plus le salut que d'une intervention miraculeuse d'Imana. Les mythes du folklore nous ont déjà fourni des spécimens de ces adjurations émouvantes, telle la supplication de Kigwa abandonné au Mubari : « Mana du Ruanda ! Aie pitié de nous ! Fais descendre sur nous ton pardon ! », celle de la mère aux dents postiches à qui tout sourire est interdit : « Ah ! Mana du Ruanda ! puisque je ne t'ai pas désobéi, pourquoi faire périr mon enfant » ?

Ces cris de l'âme, qui jaillissent spontanément des entrailles de la vie, qui voudrait leur dénier le caractère d'ac-

tes de piété individuelle, d'autant plus valables qu'il sont plus exempts de tout formalisme ?

11. — L'ABSENCE DU CULTE COLLECTIF ET EXTERIEUR : SA SIGNIFICATION.

CET Imana, objet de foi, d'espérance, d'amour, n'a point d'autel, ni de temples, ni de sacrifices, ni d'emblèmes, ni de fêtes périodiques, ni de liturgie, ni de sacerdoce proprement dit. Encore que les mythes le représentent sous les traits, tantôt d'un Père Eternel, tantôt d'un Père Noël, voir d'un Père Fouettard, jamais un artiste ne s'est enhardi à « tailler son image » dans le bois ou la pierre. Ni les fétiches et les téraphim ne sont ses symboles, ni le sang des prisonniers égorgés en face de l'ennemi ou celui des batabazi, sauveurs du peuple, n'est versé en reconnaissance de son souverain domaine, ni les **mamana**, dont les aruspices inspectent les entrailles pour y lire ses secrets, ne sont abattus en son honneur, ni les viandes, aliments, boissons, prodigués aux bazimu, ne lui sont offerts. « Le muzimu a son sanctuaire, écrit en kinyarwanda un prêtre rouandien, M. l'abbé Balthazar Gafuku ; Ryangombe à son pot de pombé ; seul Imana, l'Auteur de la vie, Celui à qui on doit tout, le Roi du ciel et de la terre, n'a dans la demeure des Banyarwanda aucun endroit à lui ».

Toutefois il convient de souligner, comme une exception, ne portant, paraît-il, que sur deux ou trois cas dûment observés, le fait relaté par le P. Arnoux dans les termes suivants : « Au Mulera, les indigènes païens aiment à se réunir presque chaque soir au fond de la hutte près du **ruhimbi** ; et là ils adressent au Créateur des prières circonstanciées, qui sont la preuve d'un véritable abandon filial d'Imana ».

On relèverait également certains usages généralisés,

tels que « l'eau d'imana », laissée par la ménagère le soir dans l'hydrie à l'intention du potier nocturne. Le plus notable de tous est l'institution d'une sorte de repos dominical tous les cinq jours. Dans certaines provinces cette férie est chômée. Ce n'est cependant pas la pensée d'Imana qui est spécialement évoquée en cette circonstance, mais le souvenir de l'un de ses envoyés, le mutabazi Kibogo.

L'exception confirme ici la règle : Imana n'est honoré d'aucun culte extérieur et ordinaire, soit officiel à la Cour, soit privé dans le clan et dans la famille. Pour quelle raison ? Est-ce parce que le culte extérieur, tel qu'il est pratiqué au Ruanda, a spécialement pour fin l'apaisement et le service d'êtres irascibles et vindicatifs, les mânes, alors qu'Imana ne connaît ni colère, ni vengeance ? Mais, alors même qu'il n'y aurait aucune rigueur divine à fléchir, il resterait que, la divinité étant détentrice de tout ce qui cause le bonheur des hommes, il y aurait avantage à lui en demander la plus large dispensation par un service public d'hommages et de vœux. L'explication adéquate de cette singulière abstention réside, nous semble-t-il, dans l'idée que l'indigène se fait du pacte d'alliance qui le lie à son dieu, ce pacte impliquant une adoption filiale sans charge spéciale de la part de l'adopté, sinon son oblation totale personnelle.

Imana, en effet, est conçu comme un mwami, un seigneur, opulent et magnifique. Opulent, « il est au-dessus de tout besoin » — **n'umutesi** ; « il n'y a aucune nécessité pour lui d'employer les dix doigts de ses mains » — **n'umudabagizi** ; il n'est pas dans la condition précaire du muzimu, qu'il faut quotidiennement assister, de peur qu'il ne dépérisse et ne se plaigne ; lui présenter mets et boissons serait le rabaisser au rang d'une simple créature. Magnifique, il donne de son trop-plein sans jamais s'épuiser ni s'appauvrir, et partant ne réclame en retour rien de matériel et de palpable. Les dictons sont formels à ce sujet. « Si Imana cède quelque cadeau ce n'est pas pour en percevoir le prix ». — **Imana iraguha, ntimugura.** « Il ne s'achète pas ». — **Ntigulirwa.** Quand un **shebuja** gratifie un **mugaragu** d'une vache ou d'un troupeau prend-il rien en échange ? Il se contente d'un geste symbolique, d'une touffe d'herbe déposée

à ses pieds. D'où la formule : **Nimudukulir'ubwatsi** — « Cueillez de l'herbe pour nous », invite à un hommage collectif de reconnaissance, que le bénéficiaire adresse à ses amis. En revanche, le seigneur fait entrer l'obligé dans sa suite, l'attache à son service, le traite comme « son homme » ; et celui-ci se voue à lui corps et biens.

C'est sous une telle forme que le Munyarwanda conçoit ses relations religieuses avec Imana du Ruanda, son seigneur, son **Nyagasani**. Il se tient pour un membre de sa **familia**, et se doit de se montrer soumis, loyal, dévoué. « C'est folie, dit un adage, de s'insurger contre Imana ». — **Nta wagomera Imana.** Et encore : « Celui qui résiste à Imana ne vivra pas longtemps ». — **Nta wanga Imana uramba.** Attachement de principe, strictement requis, mais en soi suffisant.

A n'en pas douter, de telles dispositions s'accomoderaient excellemment d'une prière vespérale de famille, sur le type de celle du Mulera, et encore de manifestations périodiques de clan et de nation, d'autant que les obligations féodales impliquent un service régulier du vassal à la cour de son seigneur. Mais l'absence de ces démonstrations extérieures n'est pas un signe de désaffection ni même de négligence consciente et coupable. D'autant qu'en prenant soin fidèlement des mânes de ses ancêtres, le Rouandien pense honorer Imana, dont ils sont les sujets et les amis.

Si le mwami, ce pontife, ce suppôt d'Imana, avait ouvert des temples au Dieu du Ruanda, les régnicoles n'auraient pas failli à s'y rendre en foule lors des fêtes et anniversaires, comme, ils font aujourd'hui dans les temples chétiens. Le mwami nomade, instable, pasteur à peine fixé au sol, n'a pas songé à une telle institution ou ne l'a pas crue opportune. On n'est pas plus royaliste — ou dévot — que le roi. Au reste, l'Hébreu des premiers temps, le Grec de l'ancienne Hellade, lorsqu'il avait pris part aux solennités collectives autour de l'arche, ou dans le temple de la cité ne se sentait-il pas quitte envers la divinité nationale ou poliade ? Pensait-il à instituer une liturgie en son honneur dans sa demeure privée ? Son abstention en cela pouvait-elle être taxée d'indifférence religieuse ? Ainsi le Munyarwanda reste le religieux d'Imana, même s'il ne réunit pas le soir sa maisonnée dans le **ruhimbi** pour une prière commune.

12. — LE CARACTERE DE MANA DU RUANDA COMPARE A CELUI DE IAHVEH ELOHIM DES HEBREUX.

QU'EST-IL en définitive ce mystérieux Imana ? Quel est le trait distinctif de sa nature ? Quel est l'attribut premier qui le définit et qui lui vaut son appellation usuelle ?

Il n'est pas le Destin aveugle, le Fatum des Romains, ni la Fortune, dont la roue tourne d'elle-même et par caprice, ni la Nécessité inexorable, ni quelque Grand-Tout, loi du monde, indifférente aux phénomènes qu'elle régit, ni un Dieu d'Aristote, moteur immobile, aspiration de tous les êtres contingents. Non ; c'est un personnage quasi historique, concret, presque visible et tangible, de la nature du muzimu et du caractère d'un mwami. Il n'est guère conçu que par rapport à l'homme et du point de vue de son gouvernement au Ruanda. Jouissant par définition d'un bonheur inaltérable, il ne tend qu'à communiquer à ses fidèles joie, paix, prospérité — **ubuhoro n'umugisha.** Sa Toute-Puissance, il n'en use que pour rendre efficace son mot d'ordre : « Croissez et multipliez-vous » ; sa Science il ne la possède que pour révéler à ses sujets les maux qui les frappent ou les menacent; son Ubiquité consiste pour lui à se rendre attentif à tous ceux qui l'invoquent ; sa Richesse, c'est une corne d'abondance, qui sans cesse déborde et s'épanche ; sa Magnanimité est toute pardon et pitié. Imana ne veut surprendre autour de lui que des sourires, accordés à son aménité. En bref, s'il est un mot qui le définisse dans son comportement à l'égard des hommes, c'est celui non de chance en général, mais de Bonne Chance et d'Heureux Destin, **Causa lætitiæ.**

Seulement, par là-même qu'il est « joie de vivre », son action est censée s'interrompre au seuil de la tombe et surtout, au delà, dans cette zone où tout paraît morne et éteint. Il est bien qualifié de « roi des ombres » — **umwami w'imizimu** ;

c'est logique puisqu'il est l'auteur de tout ; et même il veut que les vivants assistent les morts de leur famille. Mais, lui, il ne se plaît qu'avec les vivants ; il ne fait rien pour les trépassés, le Rouandien, ainsi qu'il a été dit, n'ayant aucun soupçon des rétributions de la vie future.

Par certains de ces traits, le Mana du Ruanda rejoint le plus ancien Iahveh Elohim, l'archaïque El Chaddaï (1), « Dieu des mamelles », des patriarches. Comme lui il bâtit un firmament, voûte du monde, sa résidence préférée, et produit toute espèce d'animaux, « le frère et la sœur » ; comme lui, il est potier et façonne avec de la glaise, animée d'un fluide de sa bouche, des figures humaines; à peu près comme lui, il a installé les premiers couples dans un paradis, non en bas mais en haut, vivant dans un commerce familier avec eux, et en a banni leur descendance pour une faute originelle, punissant les parents en leurs rejetons; dans un même dessein de bonté paternelle, il aurait voulu exterminer le Trépas, ou en ressusciter les victimes ; comme lui, il noie dans un déluge des coupables et leurs complices ; comme lui, il élit un peuple, exige de lui une allégeance exclusive, sans se mettre en peine si les nations voisines prodiguent leurs hommages à une autre dénomination divine ; comme lui, riche en miséricorde, il prend en pitié les forçats de la vie et secourt ceux qui l'implorent, leur envoyant prophètes ou rédempteurs; comme lui, ce n'est point par les trépassés, mais par les vivants, qu'il est loué et servi (2).

Ce qui le tient néanmoins très éloigné de lui c'est que sa faveur se prodigue aux heureux et aux grands, non aux justes et aux petits, ses disgrâces aux malchanceux, même innocents, plutôt qu'aux criminels véritables. Les fautes qu'il châtie le plus durement sont en soi vénielles, tandis qu'il laisse impunies les plus grièves. Les grandes catastrophes qui ont affligé l'humanité : fin de l'âge d'or, triomphe du Trépas, inégalité des conditions, calamités et désastres, ne

(1) Gen., XLIX., 25.

(2) « Ce ne sont pas les morts qui louent Iahveh, ni ceux qui descendent dans le lieu du silence, mais nous dès maintenant. » Ps., CV., 18 Cfr. Baruch, II, 17.

sanctionnent dans sa geste que des inadvertances, tout au plus des péchés de fragilité, non des endurcissements de cœur, à la différence du verdict de l'Eden, de la confusion des langues à la Tour de Babel, du Déluge, de l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe. Dans la vie pratique, le vol, le brigandage, l'adultère, voire le meurtre, cessent d'être des scéleratesses dès là qu'ils échappent à la vindicte des lois humaines. Imana les a couverts du manteau de son indulgence. Le péché, sauf celui qui dresse le révolté contre son seigneur, ainsi qu'il a été dit, se réduit à peu près à l'« insuccès ». Imana, comme la Fortune, « aide les audacieux ». Par son amoralité relative, Imana se situe aux antipodes du Dieu des patriarches. L'analyse du nom qu'il porte met en pleine lumière cette déficience constitutionnelle.

13. — LE NOM DIVIN DE MANA. LES IMANA. LE MANA MELANESIEN.

LES gens du Ruanda et de l'Urundi appellent habituellement leur Dieu Imana. Chez leurs voisins l'Etre suprême reçoit une autre appellation: Nyamunsi — Le Maître du terme — au Bunyabungo, Ruhanga au Bunyoro, Nyamuhanga au lac Victoria — Nyanza, — du verbe **guhanga,** « produire », — Katonda dans l'Uganda, Léza au Tanganyika, Likube chez les Banyamwezi. Ici c'est Mana qui a prévalu, réduisant les autres vocables en usage : Ruléma, Ruhanga, à la condition de titres ou qualificatifs. Pourquoi le choix de ce terme ? Quelle en est la signification propre ?

Pour en préciser le sens on ne saurait mieux faire que de passer en revue les objets auxquels on le prête couramment par communication et de relever de la sorte ses diverses acceptions. Car Mana est devenu un nom commun, d'un emploi assez étendu, s'appliquant à toute une catégorie

d'objets, animés et inanimés, qui sont censés rayonner une influence surnaturelle.

Imana l'ancêtre défunt, fondateur du clan, héros éponyme, notamment au Bugoyi, chez les Banyungu, les Banyoni, les Bumbari, dont les mânes sont honorés d'un culte collectif. Imana les deux poteaux qu'il avait plantés à l'huis de la palissade, entourant sa demeure, et qui sont devenus par la suite de grands arbres, un sycomore et une érythrine corail. La cabane et sa clôture ont pu disparaître ; les imana demeurent ; leur ombre légère protège la tombe de l'aïeul et leurs racines plongent dans ses cendres, y puisant une participation à sa survie, à sa dignité, à sa puissance. C'est à leur pied qu'on célèbre son anniversaire par des festins, des sacrifices et des danses, **l'interekerano.** On raconte que ces arbres animés se métamorphosent en taureaux, types de sa force génératrice, et qu'ils descendent la nuit dans le ravin pour s'abreuver à la source commune du clan.

Imana les anciens bahinza, rois mages, faiseurs de pluie et bénisseurs des cultures, et **a fortiori** imana le mwami du Ruanda, vivant ou mort, image terrestre de Dieu. Imana les arbres de ses anciennes résidences — **ibigabiro,** et surtout les boqueteaux des nécropoles royales : les abattre serait sacrilège. Eux aussi, ils s'animent la nuit : tel le sycomore fétiche de Rusagara au Bwanamukali, reste d'une villégiature de Mutara Rwogera ; mué en taureau, ce « taureau » du Ruanda qu'est le mwami, il descend au ruisseau de la Migina, au pied de la butte, pour s'y désaltérer. Le mwami régnant s'identifie à ce point avec le Mana du Ruanda que « l'avoir pour soi » — **twagira umwami**, c'est la même chose qu' «avoir Imana avec soit » — **twagira Imana**. Une expression s'emploie pour l'autre.

Imana le taureau étalon d'un troupeau de vaches, principe de sa croissance. Le propriétaire, montrant du doigt son reproducteur, dira de lui : « Voilà l'imana de mon cheptel ». — **Ngiyo imana y'ubushyo byanjye.**

Imana le mouton — **Nyabuhoro**, — emblème de « paix » divine ; imana la victime, quelle qu'elle soit, dont l'aruspice fouille les entrailles ; imana le poussin, dont les viscères

révèlent les secrets de l'avenir, connus du seul Imana : ce sont tous des **amamana**, « choses d'Imana ».

Kamana, « petit imana », l'amulette, bouclier contre le sortilège ; imana surtout l'**ishyira**, le nodule de graisse blanche, trouvé bien en place sur un repli du mésentère par le sacrificateur: « le mana blanc » — **imana yeze**. — L'aruspice approche ses lèvres de l'oreille du taureau qu'il va égorger. Il supplie : « Tu es un imana de vache, lui dit-il. Sois imana »! — **Imana y'inka. Ube imana**! — Cet ishyira blanc, présage anxieusement attendu, porte en relief le seing d'Imana. C'est l'hiéroglyphe sacré, lisible aux seuls initiés, qui révèle que le sort sera propice et heureux. L'offrant l'enfermera religieusement dans un écrin de calebasse ou de ficus ; il le portera suspendu en médaillon à son cou ; il le déposera soigneusement sur une crédence de son appartement privé. C'est le porte-bonheur parfait. Lorsque l'ishyira du taureau a dit oui — **imana ireze,** — quand la bête fatidique, dépecée, rôtie à l'air libre, a été consommée en un repas de communion, « à cet endroit même, écrit le P. Arnoux, on plante un sycomore, qui restera pour toutes les générations à venir un imana, auquel personne n'osera toucher ».

Imana les téraphim de clan, Mibungo, la corne magique des Bashobyo à Nyundo ; imana Kalinga, enseigne du pouvoir royal à la Cour, imana la massue de fer, Nyarushara, que le mwami place sous son traversin la nuit ; imana le taurillon et le bélier, qui tirent du tombeau le roi et sa mère à la cérémonie de l'expiation et les ramènent à la lumière, comme il sera conté plus loin.

Imana, aux environs de Tabora dans l'Unyamwezi, la victime animale, offerte en sacrifice aux mânes: on l'appelle aussi Ryangombe. Une enquête en Afrique Orientale révèlerait sans doute une aire de diffusion, jusqu'ici insoupçonnée, du terme mana.

Imana même, en Urundi-Ruanda, l'européen, grand personnage, bienfaisant autant que riche, prêtre, médecin, administrateur, qui gratifie, guérit, libère.

Imana mbi, « mana méchant », c'est-à-dire hostile et contraire, l'objet de mauvais augure, le funeste présage,

le porte-malheur, et, comme on dit familièrement chez nous, le guignon, la déveine. Cependant cette acception répugne à beaucoup ; mana est pris normalement en bonne part, et quand on veut signifier qu'on a été poursuivi par la malchance, on dit plutôt que « l'on a pas eu Mana pour soi » — **Nta Mana afite.** — Car, normalement, avoir Imana — **kugira Imana** — et avoir du bonheur — **kugira ihirwe,** — c'est une seule et même chose.

Ainsi, comme on le voit, l'idée qui s'attache à ce terme de mana est celle d'une force souveraine, irrésistible, mystérieuse et fortuite, qui se dépense et se prodigue en bénédiction, paix, défense, fécondité, délivrance, en faveur de ceux qui la captent et se l'approprient. Il paraîtrait donc qu'on a choisi entre autre titre celui de Mana pour désigner habituellement l'Etre ineffable au Ruanda-Urundi, parce qu'il exprimait au mieux et par excellence l'idée particulière que l'on se faisait de ce Patron, Roi, Patriarche, sous l'égide et les auspices duquel le pays s'est placé: **Mana y'i Rwanda, Mana y'i Burundi.**

Or ce nom de Mana, qui a connu sur ces hautes terres des Grands Lacs une si étonnante fortune, n'est pas un mot de la langue. Il est prononcé, comme un vocable du pays, à l'autre extrémité de l'océan Indien, en Papouasie. Là comme ici, il désigne le « Grand Dieu », l' « Ancien des jours », le « Père universel », l'**All Phather**, figure dominatrice avec laquelle l'ethnologie et l'histoire des religions sont depuis longtemps familiarisées. Le Mana des Papous fut révélé aux milieux savants d'Europe par l'ouvrage célèbre du Révérend Codrington : **The Melanesians**, paru en 1891. Ce ministre missionnaire le définissait « une force diffuse en maint objet divin, absolument distincte de toute force matérielle, et toujours conçue sous une forme concrète et personnelle ». Qui ne reconnaîtrait dans cette brève description nos imana, notre Mana du Ruanda ? La parenté logique est manifeste. Est-ce un lien génétique ? Le progrès des recherches résoudra peut-être un jour cette passionnante question, qui se relie directement au problème plus général de la migration des peuples et du cheminement des idées à travers le monde habité.

14. — VALEUR RELIGIEUSE ET ROLE SOCIAL DE L'IMANISME.

EN conclusion, l'Imanisme, doctrine et culte, représente au sein du paganisme rouandien ce qu'on pourrait appeler la haute religion par opposition aux basses superstitions, qui feront l'objet des chapitres suivants. Il met en bonne lumière la toute-puissance, la sagesse, l'assistance et la grâce continue de Dieu. Il suscite des sentiments de piété sincèrement humaine : révérence, abandon, demande, se traduisant en formules qui rachètent leur brièveté par leur spontanéité et leur fréquence. Il imprègne le langage courant, certains usages de la vie privée et publique, la poésie, le folklore et l'histoire. Il fortifie le sentiment de l'unité nationale et rehausse le prestige de l'autorité à tous ses degrés. Il contribue largement à l'euphorie spirituelle, à l'optimisme inné d'un peuple sans souci, gai, mesuré, dont il est le reflet et sans doute l'invention. Fruit, à ce qu'il semble, de l'intuition naturelle ou d'une induction simple et spontanée, il plonge ses racines dans la raison et la nature, dans les profondeurs du sens humain, esprit et cœur: en sa substance il est sain et bien venu.

Mais il n'arrive pas à s'élever jusqu'à la notion de l'absolu, et, partant, il n'a qu'une conception relative de l'unité, de la spiritualité, de l'universalité, de la vérité, de l'essentielle justice et bonté de Dieu. Trop débile et trop peu raisonneur pour éliminer les croyances ineptes et puériles, les observances vaines ou sanglantes, luxuriance parasite qui le paralyse et l'étouffe, indulgent sans limite à la fragilité humaine, à celle des grands et des violents surtout, ne faisant peser aucun poids de discipline et d'observances aux épaules de ses fidèles, il est d'une faible efficacité pédagogique. Il n'a pas eu de Moïse réformateur ; comme « école de prophètes », il n'a connu que les médiocres collèges de ses griots.

Tel qu'il est cependant il présente une assise ferme et consistante pour les fondations du plus sublime des édifices religieux. Le message évangélique a trouvé en lui moins, à détruire et même à rectifier qu'à développer et achever. Il ne l'a ni déconfit ni désarçonné. Il l'a simplement dégagé et libéré de sa gangue séculaire. Il s'est insinué dans son surnaturel pour lui en révéler le sens réel et l'authentique valeur mystique. Il a réintégré à sa tradition des pratiques d'ascétisme qui s'égaraient sur maint objet futile. Il l'a pourvu de son complément obligé de haute moralité et de passion pour la justice. Il l'a épanoui dans une atmosphère de pureté et de charité sans rien lui ôter de sa grâce ingénue et de son joyeux optimisme.

Chapitre huitième

LA SURVIVANCE DE LA PERSONNE APRÈS LA MORT

LA VIE, L'OMBRE, L'ESPRIT

1. — LA CROYANCE EN LA SURVIVANCE DE LA PERSONNE HUMAINE

CULTE intérieur à Dieu, culte extérieur aux hommes défunts, ce contraste peut choquer un européen ; il n'est pas perçu par l'indigène. Celui-ci ne croit rien retrancher à Imana en honorant ses mots comme il le fait; tout au contraire, il pense par là obéir à sa loi. Le culte des trépassés fait partie intégrante de l'imanisme, un peu comme celui de la Vierge, des anges et des saints fait partie du catholicisme.

Ce culte se fonde sur deux croyances : la survivance de l'individu après la mort, l'échange de rapports entre les vivants et les morts. Ces deux croyances ont une valeur d'axiome et ne connaissent pas de sceptiques. Elles sont traditionnelles et générales. Elles ont pu naître d'une appréhension directe et immédiate de la conscience, l'homme ne pouvant se résigner à penser qu'en fermant les yeux à la présente lumière, il disparaît totalement et sans retour.

La personnalité survivante reçoit au Ruanda le nom de **muzimu, bazimu** au pluriel. vant de décrire les modalités.

du culte qu'on lui rend, il est nécessaire de définir sa nature, et à cette fin de remonter à ses origines, c'est-à-dire jusqu'au composé humain. Un aperçu de la psychologie indigène est la préface obligée de la théologie du muzimu.

2. — LE « BUZIMA », AME-VIE : SES FACULTES ; LA PERSONNE

LE Rouandien distingue les deux éléments qui composent l'être animé ou vivant. Il appelle le corps encore en vie **umubili**, le cadavre **umurambo**, **intumbi** : ce dernier terme signifie littéralement : « charogne ». La vie se dit **ubuzima**, qu'il s'agisse de créatures raisonnables ou sans raison. Un même vocable désigne vie et bonne santé. **Ali aho** — « il va bien », est l'équivalent de **ni muzima** — « il est vivant » ; ces deux expressions s'emploient ensemble par insistance et pléonasme: **Ar'aho ni muzima**. Quand on veut signifier une vie, non seulement riche et saine, mais encore longue, telle la longévité des patriarches, on emploie le mot **ubugingo**, ainsi dans le souhait de « Longue vie au roi !

L'homme — **umuntu**, outre son activité sensorielle, possède en propre deux puissances maîtresses : la raison — **ubwenge**, et la volonté -**ubwende**. La première a son siège dans la tête -**umutwe**; c'est elle qui fait le chef, dont le nom, ici commun dans les langues grecque et latine, dérive de « tête » - **umutware**. Le commandement appartient à l'ubwenge. Cette faculté préside aux autres opérations d'ordre-intellectuel, au souvenir -**kwibuka**, à l'imagination ou invention, — **ibitekerezo**.

L'**ubwende** ou volonté libre a son siège dans le cœur — **umutima**, — où elle se rencontre avec les autres puissances affectives, notamment avec les passions — **ingeso**, — qui sont ou bonnes — **ingeso nziza**, les vertus, ou mau-

vaises — **ingeso** mbi, — les vices. Comme c'est elle finalement qui décide, on dit, d'un mot que Pascal n'eût sans doute pas désavoué, que « le cœur est le petit roi de l'homme» — **Kami k'umuntu ni umutima we.** — on dit aussi « qu'il est dans ses replis cachés impénétrable à l'homme » — **Nta winjira mu mutima w'undi.** C'est le cœur qui parle quand on déclare : « Moi en personne, pas un autre que moi » — **Jye ku giti cyanjye.**

La personne est constituée par le composé humain tout entier, matière et vie : il n'y a pas d'autre vocable pour le désigner que le terme général :« l'homme » — **umuntu.**

D'après les mythes cosmologiques précédemment rapportés, le **buzima**, la vie, est une émanation d'Imana. Lorsque, pour répondre à la prière de Nyirakigwa, Dieu modela une maquette humaine dans la glaise, il lui communiqua la vie en l'enduisant de salive, l'**imbuto** séminal. Semblablement dans la Genèse Iahveh Elohim suscite une âme vivante — **néfesh** — dans la statue d'Adam en lui insufflant son haleine — **rouâh** — dans les narines. Le **buzima**, en somme, est le **néfesh** des Hébreux, la **pysché** des Grecs, l'**anima** des Latins, plus spécialement le BA des Egyptiens, « émanation de Dieu, principe vital qui anime le corps », en un mot l' « âme-vie ».

Rien donc dans cette psychologie élémentaire qui nous change de ce que pensaient les Occidentaux de jadis en la matière. Le buzima, pas plus que le BA et le néfesh, n'est immortel. Il périt avec le corps comme l' « âme des bêtes ». Puisqu'il est la « vie », la mort consiste par définition dans sa perte. D'où la répartie recueillie par M. Pierre Ryckmans sur les lèvres de l'indigène. « A qui lui demande : Lorsque l'homme est mort, que dites-vous de lui ? Il répond sans plus : Nous disons : **Yarapfuye.** — Eh ! bien, il est mort ». C'est une tautologie ; mais c'est aussi une équivoque. Car, outre son être périssable, matière et vie, l'indigène croit qu'il y a, habitant en lui, un double de lui-même qui, lui, ne périt pas avec le corps, l'**igicucu**, l'« ombre ».

3. — L'IGICUCU, AME-OMBRE DOUBLE DE LA PERSONNE.



E terme d'ombre « prête à confusion. Pour nous, Occidentaux, nourris de classicisme, il évoque l'**umbra** des Romains, l'**eidolon** des Grecs, le survivant, hôte de l'Erêbe, « royaume des ombres ». Il n'y a pas pour nos antiques d'ombre du vivant, mais seulement du mort. Au Ruanda, c'est l'inverse ; il n'y a d'ombre que du vivant ; le trépassé n'est pas une ombre, mais un esprit — **muzimu**.

L'existence dans l'être vivant, raisonnable ou sans raison, d'une ombre intérieure, imperceptible, quasi spirituelle, incorruptible, dont l'ombre extérieure et quasi matérielle n'est que la suggestion et comme la préfigure, est attestée par nombre de locutions, usuelles ou rares, populaires ou académiques, qui, si le terme **igicucu** n'y est pas toujours énoncé, sous-entendent et supposent du moins la chose : phrases stéréotypées marquées au coin de la croyance. D'un défunt dont on apprend la mort, on dit volontiers : **Yarata-shye** — « il s'est retiré ; il est rentré chez lui », comme nous aurions dit : « Il s'en est allé ; il nous a quittés ; il nous a été ravi », pensant à son âme immortelle. De qui est-il question ? Non de l'être visible, qui est encore là gisant, immobile, mais d'une personne survivante. A l'annonce du décès du mwami, le populaire répète : **Yatabaye** — « il est allé porter secours » à un faible, en « libérateur » né — mutabazi — qu'il est, ce terme et le précédent étant dérivés du même verbe **gutabara**, « secourir ». Il ne s'agit pas, ici encore, de la dépouille mortelle, qu'on se prépare à soustraire à la putréfaction, mais d'un mwami type, qui va poursuivre dans une nouvelle carrière la série de ses chevaleresques exploits.

Les animaux ont comme les hommes une ombre liée

à leur sang (1). Lorsque le taureau, victime imana, a été égorgé et qu'il a poussé son dernier meuglement, un des sacrificateurs prononce la formule consacrée : **Imana iratashye**, « l'imana s'est retiré » ; et il ajoute, s'adressant à ses aides « Venez, écorchez-le » — **Nimuze, muyorosore.** Que ce soit bien l'ombre qui est en vue, en voici l'attestation décisive. Un indigent, n'ayant pas de quoi se procurer une chèvre à offrir à ses mânes domestiques, père, mère, épouse, « achètera » seulement son « ombre », ce qui est beaucoup moins onéreux. Cela s'appelle : **Kugura igicucu** ; le terme cette fois est prononcé. Il amène donc la bête devant le mémorial du défunt, l'égorge, fait couler le sang chargé de l'ombre, prend une menue parcelle de chair saignante, et présente le tout au muzimu. Puis il rapporte la chèvre morte, vide de son ombre, au propriétaire, en acquittant une légère indemnité. Il renonce ainsi au repas communiel de famille en compagnie du trépassé. Mais celuici a reçu sa portion, tout ce qu'il était susceptible de consommer ; car, étant de la race des ombres, il se nourrit d'ombres. Au Mulera, un bouvier, soucieux de tirer le plus d'argent possible de son taurillon, vend d'abord le sang avec l'ombre à un dévot des bazimu pour sacrifice ; il reprend ensuite la bête égorgée et la débite pour la boucherie. C'est un bénéfice net d'un cinquantaine de francs.

4. — LA THEORIE DE L'OMBRE INTERIEURE.

CETTE idée d'un double de l'individu, sa réplique éthérée, créé avec lui, caché en lui, est fort répandue, semble-t-il, dans l'Afrique Orientale, notamment au Moschi, pays situé au pied du Kilimanjaro. Un indigène de ce pays, musulman de

(1) Pour les Hébreux aussi, l'âme est dans le sang. « Vous ne mangerez point de chair avec son âme, c'est-à-dire, avec son sang ». Gen,. IX, 4, « L'âme de toute chair est dans son sang ». Lev., XVII, 13-14 « Ame » traduit ici **néfesh.**

profession, a communiqué le substantiel exposé suivant des croyances anciennes en cette matière (1). M. l'abbé Albert Ndagijimana, du clergé rouandien, qui nous l'a fait connaître, s'est porté garant qu'il répond aux conceptions de ses congénères.

« Le cadavre n'a pas d'ombre. Les Anciens distingaient trois ombres chez l'homme : 1° celle qui est produite par le soleil ; 2° une ombre qui est le cops lui-même ; 3° une ombre qui en est la mœlle : celle-ci n'est perçue que par les connaisseurs, par ceux qui ont des connaissances médicales approfondies. Les Anciens disent que si l'on vous ravit votre ombre, c'est sans remède. Cette ombre est toute petite. Nous, enfants d'Adam, nous existons en elle. Le corps n'est qu'une enveloppe, une poche, un sac, une coque d'œuf. Quand on meurt l'ombre s'envole, elle s'enfuit. Ce qui reste de nous ce n'est qu'une écorce, ce n'est rien. Je n'en sais pas plus que ce que j'ai reçu des Anciens ».

Il est manifeste que l'on se trouve ici en présence d'un essai de systématisation, fruit de la réflexion. Il est facile d'en dégager ce qui appartient à la croyance traditionnelle, indépendamment du commentaire doctrinal.

La croyance c'est qu'à l'intérieur du moi conscient, corps et vie, existe un autre moi, qui en est le cœur et l'âme, une petite chose, inaccessible aux yeux du commun, mais que des experts, savoir les bapfumu, au regard acéré, perçoivent, traitent selon les règles de leur art, en d'autres termes, dont ils font leur sujet de médiumnité et qu'ils ouvrent aux esprits possesseurs. Ce moi mystérieux est le tout de l'homme car c'est « par lui » qu'il subsiste, — « en lui » dans le texte, un sémitisme. Le corps n'est par rapport à lui qu'une enveloppe sans valeur : d'où le peu de cas que l'on en fait après la mort. Au décès de l'individu ce moi s'évade, comme l'insecte ailé déchirant sa chrysalide. Le cadavre ne saurait le retenir. Cet alter ego, prisonnier du corps, s'appelle l'ombre — **igicucu**.

(1) **Mambo Leo,** 1937, janvier, p. 45. Ce périodique est édité en souahéli à Dar-es-Salaam avec l'agrément des autorités du Tanganyika Territory. L'entrefilet est précédé de la notice suivante : « M. K. Sefu Sendowe, indigène de Moschi, interrogé par M. Kumbemba de Songea au sujet de la nature de l'igicucu, répond en ces termes ».

A l'aide de ces données traditionnelles nôtre philosophe esquisse une théorie, qui rappelle le mythe platonicien de l'âme spirituelle, du « noûs », cavalier du coursier qu'est l'être sensible et phénomènal. Il fait de l'ombre le principe directeur de l'individu, et quasi sa forme substantielle. Il justifie le choix de la métaphore de l'ombre par rapprochement avec l'objet que ce terme désigne au sens propre. Cette ombre n'est pas la noire figure produite sur le sol par l'interception des rayons lumineux, commune à tout objet matériel, y compris le cadavre, protéiforme, intermittente, symbole des esprits légers et inattentifs, ceux qu'on appelle précisément au Ruanda des « ombres » — **umwana w'igicucu,** comme chez nous « têtes de linottes ». Ce n'est pas non plus le corps humain, appelé « ombre » lui aussi, parce que, frêle, périssable, temporel, il passe comme elle selon l'image classique de l'Ecriture. On nomme « ombre » ce moi intérieur, parce qu'il est la miniature, l'image vraie, pour ainsi dire l'archétype, réellement le double, de l'être visible, autrement consistant que lui puisqu'il survit à sa ruine Ailleurs on emploie les termes de « vent, souffle, haleine » — **rouah, spiritus, animus, spiraculum,** empruntant, à un objet invisible, mais tangible, un terme différent de comparaison. Le noumène est identique en son fond sous le vêtement varié qui le produit. Bref, l'**igicucu** rouandien ; répond par sa virtualité à l'âme immortelle des spiritualistes, non toutefois en son intégrité, comme il sera montré ci-dessous.

C'est avec le « **ka** » égyptien, qu'il a le plus d'affinités, ce double ou **genius,** dit Philippe Virey (1), « qui est créé en même temps que le corps matériel, qui est associé à ce corps et en fait la personnalité, invisible aux yeux des mortels... Bien qu'il soit en communication directe avec les dieux et par là tienne au monde invisible, il n'en reste pas moins le compagnon fidèle du corps pour lequel il est créé. Il a besoin en effet, d'un support matériel qui est le corps, et, si le corps disparaissait, le double n'aurait plus de raison d'être ». Tout ceci paraît pouvoir s'appliquer à l'**igicucu,** jusqu'à ses accointances avec le monde invisible par le ministère des griots et comme aliment approprié des esprits.

(1) **La religion de l'ancienne Egypte:** ; pp. 234, 244.

Les Egyptiens, pour sauver le **ka** d'un fatal évanouissement, se sont étudiés à conserver le plus longtemps possible le corps, son suppôt indispensable. Pour cela ils ont embaumé, momifié, le cadavre ; ils en ont tiré des exemplaires en matière durable, pierre ou porcelaine, le simulacre se substituant à l'objet grâce à une aimantation magique : soins touchants et parfois illusoires, la morsure du temps finissant par en ruiner les effets. Les Rouandiens ne se sont pas égarés dans les voies conservatrices de la momification. Que leur importait la dissolution de l'**igicucu,** consécutive à la désagrégation du corps, puisqu'ils savaient qu'il renaît dans le **muzimu**, d'essence supérieure.

5. — LE « MUZIMU », AME-ESPRIT : SA GENESE.

La mutation de l'igicucu en muzimu, ou, en d'autres termes, de l'« ombre » en « esprit », est une métamorphose transcendante, qui s'opère sans transition pour le commun des mortels, mais qui obéit pour le mwami aux lois de la métempsychose. Chez lui, en effet, l'**igicucu** transmigre de son corps en décomposition dans un ver issu de lui, lequel se développe en léopard, avant de libérer le **muzimu.** En Urundi, le ver évolue en serpent python avant d'atteindre la forme du léopard.

On raconte, au Ruanda, que les appariteurs chargés de veiller la dépouille royale épient la sortie du premier ver en sa main droite. Ils le recueillent religieusement, l'élèvent, telle une larve, dans du lait toujours frais, comme fit la mère de Kigwa pour l'homuncule d'argile que lui confectionna le Bon Imana. La bête grossit ; il faut la changer de baignoire et finalement la transférer dans un baquet à brasser la bière — **umuvure.** Enfin, le petit léopard, réincarnation du mwami, apparaît. On le laisse grandir en liberté, jusqu'à ce que, adulte, devenu méchant — **irakaliha,** ayant

mis en déroute plusieurs gardiens, on lui donne la clé de la brousse. Il meurt, tué peut-être d'aventure. L'**igicucu** libéré du mwami atteint alors l'état définitif de **muzimu.**

On se rend compte que ce cycle évolutif de la personne du roi est un développement parasite et tardif de la croyance primitive. Il n'est pas tenu pour très assuré par l'opinion commune. La preuve en est que le léopard est chassé sans scrupule, et que le mwami régnant s'en réserve les fourrures, quoiqu'il le tienne pour son emblême. En Urundi, paraît-il, le python est tabou : il est interdit de le tuer.

Dans certaines tribus peu évoluées de Madagascar, nous apprend M. Van Gennep (1), ce n'est pas seulement le chef suprême, ce sont tous les chefs de la famille, qui muent d'abord en ver, puis en fanang, un reptile de la famille des pythons. On sait que dans toutes les mythologies le serpent, « fils de la terre », est un génie ou dieu infernal, parce que vivant dans les trous ou dans le vase.

Ceci nous ramène encore en Egypte, où le pharaon passait pour émigrer après sa mort en une suite de représentants d'espèces animales variées ; d'où le culte exubérant des chats, ibis, crocodiles, béliers, bœufs ; d'où les innombrables momies de ces bêtes, enfermées dans des sarcophages d'un luxe inouï.

6. — LA NATURE DU MUZIMU, CREATURE HEROISEE.

Le cas du mwami est une exception. Chez l'humble sujet l'**igicucu** se change immédiatement en **muzimu.** Cette métamorphose est propre à l'homme : l'animal ne se survit pas : son **igicucu** s'évanouit sans remède et périt après son **Buzima.**

(1) **Tabou et totémisme à Madagascar** (Bibliothèque des Hautes Etudes. Sciences religieuses, t. XVII, p. 272, 278).

Au contraire, tout être humain, même l'enfant mort-né venu à terme, « celui qui n'a pas encore reçu de nom », — **ikiburazina,** mais qui, achevé, pourvu de tous ses organes, fut un individu — **umuntu,** a son **muzimu.** Seul l'avorton, le fœtus qui n'a pas eu au moins huit mois de gestation, ne méritant pas le nom d'homme » — **ntibagira ngo ni umuntu** — ne saurait avoir de survie et de muzimu (1).

Le **muzimu** est imperceptible, impondérable, incorruptible, impérissable, non toutefois absolument immatériel. Comme le **khou** égyptien, auquel il ressemble le plus, comme les mânes des Romains, comme l'**eidolon**, le **phantasme**, des Grecs, c'est un spectre et un fantôme fuyant et ténu, tel un feu follet tremblottant, mi-spirituel mi-matériel. « Le muzimu, écrit le P. Arnoux (2), n'est de sa nature ni tangible, ni visible ; et pourtant on lui suppose des opérations sensibles. Il boit et mange ce qu'on a déposé pour lui dans les **mararo** qu'on lui a dédiés. Il pleure, il rit bruyamment ».

Les conditions de son rang, de sa constitution, de sa vie morale, sont contradictoires. C'est, d'une part, un être vague et diminué, pâle décalque du personnage qu'il fut jadis, une âme en peine, poursuivant une destinée incertaine, livide et monotone, dans le clair obscur d'une région souterraine, se remémorant avec amertume les jours heureux qu'il vécut sur la terre aujourd'hui lointaine, pitoyable exilé, qui revenant parmi les siens, mendie sous menace, consolation, réconfort, voire sustentation pseudomatérielle. Ayant changé de pays et de mode d'existence, il a déposé au seuil de la tombe le fardeau de ses crimes, s'il en a commis, et c'est pour ainsi dire refait une virginité. Mais il n'a pas oublié les injures subies, et s'il ne les a pas vengées de son vivant, ses ennemis savent qu'ils ont un compte non soldé auprès de lui.

D'autre part, s'il a été grand dans le monde visible, la mort le grandit encore davantage dans le monde invisible, comme une ombre qu'allonge le soleil à son déclin ;

(1) Pour Job (III, 16) également, « l'avorton ignoré n'a pas existé ».

(2) Le même auteur dit que l'ombre physique du corps est « la figure, la preuve, le symbole du muzimu ». Oui, mais par l'intermédiaire de l'**igicucu** et au delà de lui.

l'imagination des survivants l'exalte jusqu'à ce qu'au delà de la troisième génération son souvenir sombre dans l'oubli ; il devient par apothéose héros ou demi-dieu, notamment s'il compte, homme ou femme, parmi les ascendants directs de ses dévots, s'il a été chef, prophète ou souverain, dans la mesure où sa protection d'outre-tombe est estimée puissante et efficace. En possession des secrets du présent et de l'avenir, c'est à lui que s'adressent les évocations du nécromant. Comme le Romain le Rouandien divinise ses mânes.

Ce double caractère de dénuement et de puissance se retrouve chez les trépassés hébreux. Débiles et sommeillants dans leur shéôl, ils deviennent puissants, quasi divins, avec le recul des temps et quand on les évoque : tels les **rephaïm** légendaires des antiques Cananéens, terme que saint Jérôme traduit par **gigantes** (1) : tel surtout l'esprit de Samuël, que la nécromancienne d'Endor, consultée par Saül, dénomme un élohim, un dieu (2).

Ainsi la survie dans la croyance du Rouandien revêt la forme, non de la persistance et de la préservation en son intégrité d'un élément du composé humain, **buzima** et **igicucu,** mais d'une renaissance, de l'éclosion d'un germe, l'être nouveau — **umuzimu,** issu du premier, assurant le prolongement et la permanence de l'ancienne personnalité.

7. — LES RESIDENCES DU MUZIMU : LE KUZIMU, HADES ROUANDIEN.

QUE son corps ait été inhumé, immergé, consumé par le feu, dévoré par les bêtes, le défunt quitte cette demeure, ancienne résidence de son ombre, et descend au **Kuzimu.** Kuzimu est rendu exactement par le terme vague d'En-bas,

(1) Cfr. Deut., II, 10 ; Isaïe, XIV, 9, XXV, 4, XXVI, 14 ; Ps. ; LXXXVII, 11 ; Prov., IX, 18.

(2) Isam., XXVIII, 13.

Enfers, au sens étymologique de **inferiores partes terræ.** Il désigne l'intérieur de la terre, y compris la tombe — **imva,** au cas d'une inhumation. **Muzimu** et **kuzimu** ont la même racine, en sorte que muzimu pourrait signifier « hôte du kuzimu », ou bien kuzimu tirerait son nom de ce qu'il est la résidence ou le cachot du muzimu.

Le langage courant fait constamment allusion à ce séjour des morts, si bien que par métonymie kuzimu devient la Mort elle-même — **Urupfu.** Ainsi « un tel est moribond » se dit: **Ali ikuzimu,** littéralement: « Il est les enfers ». Il est mort » se dit: **ali mu kuzimu,** littéralement: « Il est aux enfers ou dans l'embas ». Sur l'écriteau portant : Péril de mort, on mettrait en kinyarwanda **Ni ikuzimu** — « Ici les enfers ». L'imprécation : « Que je meure » ! sous-entendu : si je ne dis pas la vérité — **Ndakajya mu kuzimu,** signifie mot à mot : « Que je descende aux enfers, si... » !

« Tout le monde est appelé dans la région ténébreuse — **mu kuzimu,** écrit le P. Arnoux. Les batutsi et les héros eux-mêmes doivent y descendre, mais ils comprennent si bien dès leur arrivée le sort qui leur est réservé éternellement qu'ils acceptent de bon cœur leur destinée. **Baramenyêra** — « ils s'y font ». Oui, comme à un pis aller.

La plus lointaine antiquité classique n'a pas connu un autre séjour des trépassés que celui-là. Le Douaout des Egyptiens, le Schéôl des Hébreux, l'Hadès des Grecs, les Enfers des Latins, ne sont pas foncièrement différents. Plus tard, on connut les Champs Elysées et le Tartare, que l'on retrouve ici dans le mystère de Ryangombe ; les poètes y firent descendre des explorateurs, tels qu'Orphée, Enée. La croyance du Ruanda représente l'idée dans sa simplicité première, dénuée des parures et des développements dont l'habillèrent ailleurs les philosophes et les mythologues. Bien que l'on dise d'un défunt, comme jadis chez les Hébreux, qu'il a été rejoindre ses pères, on se le représente vivant solitaire, non en famille et en société, dans la cellule de sa tombe.

8. — LES « MARARO », RESIDENCES DES MANES FAMILIAUX CHEZ LES PARTICULIERS ET A LA COUR.

C'EST parmi les vivants que le muzimu trouve subsistance et distraction. Circulant à son gré d'un monde à l'autre, comme le **khou** et les mânes, il quitte, en effet, volontiers sa retraire souterraine, non pas seulement à l'appel du nécromant, — les évocations des morts sont rares, — mais quotidiennement, soit pour prendre part aux réunions et aux repas de famille, soit pour secouer l'indifférence de ceux qui le négligent et l'oublient, soit pour exercer des vengeances posthumes.

L'aïeul décédé a sa place au foyer quand il y vient en visite : on l'appelle le grand propriétaire de céans — **umukurambere, nyiligicumbi.** C'est lui qui aurait construit la hutte, rebâtie périodiquement dans la suite sur un terrain contigu par ses héritiers et descendants. On ne remonte généralement pas au delà du bisaïeul. Il s'accroupit comme jadis devant le feu — **igicaniro.** S'il a eu un intendant, un homme d'affaire, attaché à sa personne — **igisonga,** il l'amène avec lui et le place à ses côtés, même s'il est d'une condition inférieure. Il reçoit ainsi à la veillée tous les membres décédés de sa lignée, dont le souvenir s'est conservé. Ils se tassent pêle-mêle n'importe où dans ce salon, les uns sur les nattes, d'autres accrochés aux poteaux supportant la couverture de la chaumière. Les mères tiennent leurs bébés dans leurs bras. L'actuel possesseur du domaine se fait leur servant à tous. Il jette à leur intention dans la flamme du foyer quelques bouchées des mets qu'il consomme. Leur présence ne le glace aucunement d'effroi, comme feraient des revenants. Il les sent pacifiques et amis. Il couche et dort en leur compagnie. Promiscuité ingénue, qui donne la mesure des sentiments qu'il nourrit à l'égard de ses ancêtres défunts.

L'aïeul patriarche est seul parmi les mânes familiaux à loger dans la hutte principale. Pour les autres le propriétaire aménage des logis dans la cour du kraal. Ce ne sont que d'humbles faisceaux de broques, figurant en petit ceux des fusils de nos fantassins au repos. « Il y a, relate le P. Arnoux, des huttes pour esprits — **amararo** — vraiment insignifiantes. J'ai pu constater sur une distance de six mètres au plus trente-sept huttes encore debout chez un païen dont les enfants étaient menacés de variole... ». Au vrai la dimension ne compte pas ! le muzimu n'habite que l'ombre du **ndaro,** comme aussi l'ombre de l'imva la tombe.

Le mwami en son palais ne se comporte pas différemment vis-à-vis de ses aïeux, les rois défunts. La hutte qu'il habite est dédiée à son grand-père ; celle de Musinga à Nyanza, par exemple, à Rwabugili. Les autres cases sont attribuées aux ancêtres les plus illustres, aux **batabazi**, libérateurs nationaux : elles en portent le nom. Celle-ci est **Kwa Rwabugili**, celle-là **Kwa Gihanga**, une autre **Kwa Kibogo**, kwa signifiant chez. Elles sont chacune occupées par l'épouse royale, convoquée de son domicile parfois lointain pour faire son temps de service à la Cour. Le mwami la rejoindra le soir : elle est, en même temps, l'épouse mystique du muzimu dont elle reçoit l'hospitalité. « Pour les moins connus d'entre les princes décédés, rapporte le P. Pagès, on se contente d'élever des fillettes, que l'on fait entrer de temps à autre dans le **ndaro** — logis — de chacun d'eux ». On verse sur elles **l'amazi y'ingwa**, l'eau blanche faite d'une dissolution de Kaolin argileux ; ainsi purifiées elles peuvent s'abandonner aux mystères hiérogamiques.

En outre, le mwami veille à l'entretien des nécropoles, bois funéraires, où repose la dépouille de ses ascendants, rois et reines, et où ils sont censés faire également leur séjour.

Le mystère de Ryangombe garantit à ses initiés une demeure commune d'éternité sur le Kalisimbi, et condamne les non initiés au feu du Nyiragongo. Cette doctrine n'est pas de croyance universelle. Nous en traiteront plus au long en son lieu.

Il ne faut pas s'étonner du caractère disparate et de l'incohérence de ces diverses données. Leur désaccord tient à ce qu'elles représentent des apports successifs, des stratifications étagées, cependant que nul magistère doctrinal ne s'est rencontré pour les harmoniser. Le même phénomène s'observe dans la religion de l'ancienne Egypte. « Lorsqu'une idée religieuse y avait acquis droit de cité, écrit Philippe Virey, elle ne pouvait plus disparaître, et supportait tant bien que mal le voisinage de notions les moins conciliables avec elles. « Ainsi s'explique cette multilocation, cette ubiquité déconcertante du muzimu.

9. — LA TRICHOTOMIE ROUANDIENNE.

En résumé, le Rouandien reconnaît et avoue la présence en lui de trois âmes pour ainsi dire, comme l'ancien Egyptien, encore qu'il n'en réalise peut-être pas la synthèse : une âme-vie, le **buzima**, commune à lui et aux animaux, organique, sensitive, rationnelle chez lui, mortelle comme le corps, le **ba** égyptien ; une âme-ombre, **l'igicucu**, présente aussi dans l'animal comme chez lui, son génie ou démon familier, inaccessible à la conscience, mais dont le rêve, le délire, le reflet dans le miroir des eaux, l'ombre portée, donnent une vague aperception, périssable elle aussi peu après qu'elle s'est envolée du cadavre, le **ka** ; une âme-esprit, le **muzimu**, propre à l'homme exclusivement, qui succède aux deux précédentes, sans hériter de la responsabilité de leurs bonnes et de leurs mauvaises actions, dont la durée est théoriquement sans limite, indépendante dans un monde invisible du temps et de l'espace, et qui revient, pacifique ou hostile, tantôt de son propre mouvement, tantôt évoquée, tantôt esprit possesseur le **khou**. La seconde fait la transition de la première à la troisième. Liée à l'âme-vie, par une cohabitation continue dans le corps et par ce fait que, étant

son prototype, elle possède éminemment tout ce qui la constitue, elle est apparentée plus étroitement encore à l'âme-esprit, puisque, revivant en elle, elle ne s'étiole que pour lui avoir transmis toute sa substance. Dans cette succession et cet écoulement d'éléments périssables, une activité demeure, assurant la continuité de l'être et de la personne, le souvenir.

Voilà ce qu'on pourrait appeler la trichotomie rouandienne. Si les deux premières âmes sont caduques, la troisième leur survit, ce qui permet de regarder le Rouandien comme un tenant à sa façon de la croyance à l'immortalité de l'âme.

En Egypte, il s'est rencontré des spéculatifs assez curieux pour se préoccuper de ce que devient la poussière, résidu des corps détruits, et la vie, émanée de Dieu, qui en raison de son origine ne saurait être anéantie. Ils ont conçu un cycle évolutif, grâce auquel rien ne se perd, rien ne se crée, les débris de l'humanité présente faisant retour à Dieu pour l'édification d'une humanité nouvelle. Le Rouandien n'a pas été aussi loin dans l'exploration de l'éternel devenir. Il en est resté aux notions plus élémentaires de la métamorphose, de la métempsychose, de l'apothéose, une spéculation encore et qui témoigne déjà qu'il est loin d'être intellectuellement un primitif.

Chapitre neuvième

LA RELIGION DES MORTS ANCETRES BIENVEILLANTS ET REVENANTS HOSTILES

1. — ROLE CAPITAL DU CULTE DES MORTS DANS LA VIE SPIRITUELLE DU ROUANDIEN.

CHEZ les Banyarwanda, comme chez la plupart des Noirs de l'Afrique, les relations mystiques avec les esprits de trépassés monopolisent à ce point le culte extérieur et public qu'aux yeux d'un observateur non averti elles semblent constituer toute la religion. Il n'est de sanctuaires, il n'est de sacrifices, il n'est de festivités, il n'est d'expiations, il n'est de littérature liturgique, il n'est d'exorcismes et de conjurations qu'à l'endroit des bazimu, les imandwa inclus, et à l'exclusion d'Imana. Nous l'avons déjà insinué à propos de l'idée de Dieu, et nous avons noté que cette religion médiocre, ou même basse, des esprits n'annulle pas une religion haute, plus discrète et moins explicite, d'Imana. On verra dans le présent chapitre consacré au service des défunts que la pensée, le nom, la puissance d'Imana président à ces manifestations diverses et les enveloppent d'un rayon de surnaturel.

Ce service s'inaugure au décès du parent et consiste premièrement dans les rites des funérailles et du deuil. Il se poursuit dans la vie quotidienne par une assistance continue aux mânes ancestraux. Il se produit solonnellement au dehors par des parentales de famille, de clan, de nation. Occasionnellement il s'exprime en des actes de réparation,

d'expiation, d'apaisement à l'endroit des bazimu offensés et agresseurs. Passons en revue ces modalités variées, tant à la Cour que chez les particuliers.

2. — RITES FUNERAIRES : CADAVRES SIMPLEMENT RELEGUES ET LAISSES A DECOUVERT.

Les soins donnés aux restes mortels ne sont pas uniformes au Ruanda. On y voit pratiqué l'inhumation, la crémation partielle, l'enfouissement commun, l'exposition à air libre. Ce qui est général c'est l'absence de bière, l'enveloppement dans une natte en tenant lieu, et c'est aussi l'onction au beurre rance du cadavre en son entier. Dans un grand nombre de cas, après cette toilette sommaire, la dépouille mortelle est portée sur un brancard rustique — un petit enfant est porté dans les bras de sa mère — soit au marais pour y être immergée, soit dans une grotte ou un abri sous roche pour y être déposée sans plus, à même le sol, comme on peut encore le constater sur les flancs du Mushubati près de Kabgayi, soit dans une crevasse de rocher, un gouffre naturel, qui devient ainsi le charnier d'une famille ou d'un clan, soit au sommet d'un mont isolé, par exemple à Huye, au-dessus de Butare, aujourd'hui Astrida, où l'on abondonnait naguère à découvert au milieu des hautes herbes les femmes enceintes, mortes avant leur délivrance, le fœtus préalablement extrait de leur sein à leur côté. Dans ces divers cas les cadavres deviennent la proie des hyènes, des vautours, des bêtes aquatiques, et il ne reste plus d'eux bientôt que des ossements blanchis. Cette façon de les traiter ne passait point pour impiété ou mépris ; elle n'était pas l'équivalent d'un ignominieux abandon à la voirie ou d'une condamnation à la fosse commune. On estimait que la dent des fauves et le bec des rapaces n'étaient pas plus indécents que la morsure du vers dans la tombe. Le corps

inanimé n'étant plus qu'une défroque usée sans avenir surnaturel, ce n'était pas, pensait-on, lui faire injure que de l'éloigner des vivants par les voies les plus simplifiées et les plus rapides, d'autant que l'air sous les tropiques en précipite la décomposition.

3. — INHUMATIONS CHEZ LES GENS DU COMMUN.

LES membres les plus considérables de la famille, père et mère, fils aîné, sont généralement ensevelis. On creuse pour eux une fosse — **imva** — soit dans la cour même du kraal, soit à côté dans la bananerie adjacente. La tombe est signalée extérieurement par une jonchée de pierres, qui fait à peine figure de tertre — **igituro.**

La position que l'on donne au mort dans l'oubliette du **Kuzimu** est celle si usitée de l'homme au repos, accroupi, sur son séant. A cet effet, avant que le moribond n'ait rendu le dernier soupir, par crainte peut-être que ne survienne à l'improviste la rigidité cadavérique, on lui ramène sans pitié les genoux au menton ; on ploie ses coudes de telle sorte que les mains couvrent le visage. On le ligotte en cette tenue. C'est ce qu'on appelle : « recroqueviller un mort en panier » — **gupfunya umupfu nk'igitebo**. On l'enveloppe d'une natte, et, sans tarder, le cœur ayant cessé de battre, on le descend au fond de la fosse ; on l'y assied dans une niche, la tête en haut, légèrement inclinée à droite.

Auparavant on l'a muni des ingrédients nécessaires pour son voyage et son installation dans l'autre monde. On lui a mis dans les doigts de la main droite quelques grains de sorgho et de courge, quelques feuilles de verdure — **isogi** — pour sa nourriture, quelques poils de moutons pour son vêtement, quelques plantes à propriétés magiques, notamment une tige de momordique — **umwishywa**, — pour

s'ouvrir un libre passage dans les sombres avenues du Kuzimu, quelques ustensiles aussi. Peu importe ici la quantité de ces objets, puisque c'est leur ombre, elle seulement, qui doit être utilisée. Les paroles d'adieu traduisent les sentiments qui inspirent ces soins attentionnés. On souhaite revoir le trépassé, mais apaisé, de bonne humeur. « Reviens-nous doux comme l'agneau », dont tu emportes la toison. « Reviens-nous sans épines », comme les tiges qui enlacent ta main. On lui promet un gîte lors de ses visites dans le home familial.

Tout ceci est fort antique et nous ramène aux rites préhistoriques et protohistoriques, tels qu'ils se révèlent dans le mobilier des tombes en Europe et en Asie.

4. — FUNERAILLES ET SEPULTURES PRINCIERES.

CHEZ les grands, à l'**ibwami** surtout, les funérailles prennent, il va de soi, plus de solennité et d'ampleur. Le P. Pagès les a décrites en détail (1) : nous nous bornerons ici à l'essentiel, en insistant sur le sens des rites.

Le mwami et sa mère, rejetons de souche divine, ne sauraient être assujettis aux communes lois de la nature et mourir comme d'humbles croquants. Un mythe a donc été mis en circulation, d'après lequel, sans attendre d'être terrassés par **Urupfu**, le Trépas, ils quittent spontanément la lumière de ce monde pour aller rejoindre leurs pères et poursuivre leur règne au **Kuzimu**. Aussi, lorsqu'ils remarquent les premiers « fils blancs » — **yameze imvi** — dans leur chevelure ou leur barbe, ils réunissent leurs fidèles, les grands de la Cour, et leur font leurs adieux — **gusezera**.

(1) Coutumes spéciales suivies à l'occasion des funérailles royales, dans un royaume hamite... pp. 514-540.

Le mwami leur désigne celui de ses fils qu'ils doivent proclamer — **kwimika** — son héritier et successeur. Puis, ils boivent la ciguë, dans l'espèce un breuvage au miel — **inkangaza**, soporifique et vénéneux, préparé par des mages. Ils s'endorment pour ne s'éveiller que dans l'Au-delà.

Tout cela n'est sans doute que roman. Les européens n'ont connu aucun membre de l'ibwami qui ait devancé par le suicide l'heure de sa mort, ce que les naturels expliquent en disant que leur apparition a mis un terme à ces vieux usages. Quoi qu'il en soit, l'expression consacrée : **yanyoye** — « il a bu » — est encore courante dans la langue de la Cour pour signifier que le prince est mort, ou sa mère, cependant que le populaire répète : **yatabaye**, « il est parti au secours », faisant allusion à son ombre survivante, ainsi qu'il a été dit. On assure, d'autre part, que jadis, pour servir de traversin au seigneur roi — **gusegulira umwami** — sur sa couche funèbre, on poignardait auprès de lui deux de ses courtisans ; deux dames accompagnaient pareillement la reine mère dans l'autre monde.

La butte sur laquelle le mwami rend le dernier soupir est décorée du titre de « grande » — **gisozi,** et son palais est placé sous sequestre ; il tombe en ruine et n'est bientôt plus signalé aux regards que par sa clôture d'arbres, des **imana.** La dépouille sacrée est transférée en pompe dans une des nécropoles traditionnelles, un bois funéraire au sommet d'un mont. On y bâtit en hâte un mausolée pour le nouvel hôte, savoir une hutte ordinaire entourée d'une palissade et plantée de sycomores et d'érythrines. A l'intérieur on dresse un catafalque d'un mètre et demi de hauteur environ, sur lequel on dépose les horribles restes, déjà parvenus, vu la longueur de la route et les délais nécessaires, à un état avancé de putréfaction. On allume au-dessous un petit feu, que l'on entretient pendant des semaines, jusqu'à ce que la dessiccation soit achevée et qu'il ne reste plus qu'une momie noire et calcinée. C'est dans le fait une crémation, sinon une incinération complète. L'opération terminée, on creuse une fosse au-dessous, et on y enfouit les résidus de la combustion, en ayant soin de les préserver du contact de la terre impure par des peaux de bêtes fauves et des

nattes. Puis on ferme hermétiquement l'huis de la demeure funèbre. En moins d'un lustre, le mausolée, abandonné aux intempéries et aux bêtes, aura disparu : les arbres grandis lui serviront de mémorial.

Un collège de hauts fonctionnaires nommés **Abanya-mugogo**, recrutés parmi les **Abiru,** cérémoniaires attitrés, est spécialisé dans ces rites pieux et pénibles. Le sort de ces gens n'est guère plus enviable que celui de nos « croque-mort » et fossoyeurs. Ce sont des **vitandi** ; le palais ne supporte pas leur présence et leurs proches même se tiennent éloignés d'eux, craignant la contagion du redoutable Urupfu. Des exonérations fiscales compensent cet injuste discrédit.

Les sépultures royales sont fort nombreuses, celles des anciens bahinza bahutu, souverains des états-cantons, celles des bami du Ruanda et de leurs mères. On les distingue à leurs boqueteaux, répliques lointaines des cyprès de nos cimetières, en tout semblables à ceux des anciennes résidences, les **ibigabiro,** « lieux de dispensation », du verbe **kugabira,** « donner », témoins des largesses du roi et de celles de sa mère, « elle aussi donatrice magnifique » — **n'umugabe-kazi nawe.** Certaines sont de vrais cimetières, groupant les tombeaux princiers par douzaines, notamment Rutare au Buganza, le plus important de tous, Kayenzi au Busigi, Gaseke près Rukoma, Musenyi au Nduga. Les derniers bami indépendants Rwogera et Rwabugili ont été enterrés à Rutare. Il a pu se rencontrer qu'un mwami ait exprimé la volonté suprême de reposer à perpétuité dans son palais ; on défère à son ordre : c'est ainsi qu'à mi-chemin entre Kabgayi et Kigali, à Juru, on aperçoit la tombe isolée de Yuhi Mazimpaka.

Un rite singulier est mentionné par le P. Pagès, qui rappelle peut-être le mythe du fleuve Léthé. Lorsqu'un mwami guerrier, Mibambwe ou Kigeli, cède la place à un mwami pacifique, Yuhi, sa momie desséchée, avant d'être enfouie, est portée et déposée un instant pour boire — **kwuhira** — à la fontaine des halliers historiques de Muhima, au pied de Kigali, grâce à quoi la paix et la prospérité floriront pendant le nouveau règne, peut-être parce que le souvenir

des anciennes querelles internationales aura été aboli dans l'esprit du défunt. Cette interprétation concorderait avec le qualificatif de Nyamazinda, « Maître de l'oubli », donné couramment au Trépas.

5. — LES FORMALITES DU DEUIL CHEZ LES PETITES GENS ET A LA COUR.

LE sentiment qui inspire les rubriques du deuil au Ruanda, ce n'est pas précisément le chagrin comme chez nous (deuil, de **dolere**, pâtir), mais plutôt la crainte de déplaire au défunt et celle surtout d'être happé par le Trépas. Cette dernière est au premier plan. Etre en deuil se dit « être noir » — **kwirabura** ; le rit qui clôt la période du deuil s'appelle « le blanchiment » — **ukwera**, du verbe **kweza**, « blanchir ». Blanc et noir s'emploient ici pour pur et impur. Le Trépas, vilain et laid, souille et noircit tout ce qu'il frôle. Les objets et les personnes qui ont subi son hideux contact doivent être ou détruits ou blanchis. Chez les Juifs, le cadavre était impur : qui le touchait contractait une souillure. Ici on jette aux ordures les aliments qui se trouvaient dans l'appartement à l'instant du décès. Le conjoint, veuf ou veuve, les armes et les outils, doivent être lavés à l'eau purificatrice de l'**ingwa.**

D'autres rites semblent avoir pour objet d'éviter tout ce qui pourrait exciter la colère du trépassé. On craindrait d'insulter à son infortune si on ne se mettait pas au diapason de sa peine. Engendrer la vie dans sa demeure aussitôt après qu'il vient de perdre la sienne, ne serait-ce pas une impertinente gageure ? Aussi toute œuvre de chair est-elle suspendue dans le kraal. Non seulement les époux pratiquent dans la maison le jeûne des sens, mais les mâles sont éloignés des femelles, taureau, bélier, bouc, coq. La terre elle-même doit cesser de produire : interdiction formelle de

la cultiver et de l'ensemencer. Pour un travail urgent on recourra à l'antique houe de bois. Il faut renoncer à la coquetterie : les crêpes des toupets sur les têtes — **amasunzu** — doivent tomber ; les crânes sont impitoyablement rasés, ce que pratiquaient jadis les Juifs, sauf les prêtres (1).

Ces rites sont sévèrement sanctionnés, car leur infraction aurait des suites fâcheuses pour la communauté. Un enfant conçu en période de continence est impitoyablement rayé du nombre des vivants dès sa naissance par le chef de famille. Un individu surpris travaillant à son jardin pendant le deuil du mwami peut-être puni de mort par son supérieur.

Ces jours de « noir » durent une huitaine ou deux et quatre lunaisons selon la dignité du décédé. La liturgie de clôture, jour de « blanc », par quoi toute trace du passage du Trépas est effacée, et qui trouve le muzimu calmé, résigné, est une pure orgie. La journée se passe à manger, à boire, à chanter, à danser ; la liesse se poursuit pendant la nuit jusqu'au chant des oiseaux. Alors on se sépare pour l'acte terminal dit **kuryamana**, qui n'est que libertinage. La violation de la continence y est rituelle et rigoureusement obligatoire. Le conjoint du trépassé, veuf ou veuve, si triste qu'il puisse être d'une séparation récente, ne peut s'y dérober, lui surtout. C'est par excellence l'acte « blanc », qui rompt le charme fatal de la mort et qui fait « rire » le muzimu dans sa prison souterraine.

A l'ibwami le deuil du mwami ou de sa mère se porte de la même façon. Mais il s'étend à toute la nation, car une telle mort est une calamité publique. On dit à ce propos que « le ciel est tombé » — **ijuru ryaguye.** La suspension de toute activité économique dure quatre mois : mal en prendrait à celui qui violerait l'interdit. On a connu des famines engendrées par une telle mesure. Ce répit est utilisé par les factieux pour nouer des intrigues, ourdir des complots, qui éclatent brusquement à l'inauguration du nouveau règne dès la clôture. La rébellion est noyée dans le sang, ou bien elle triomphe, et c'est alors le mwami qui périt avec tous les siens,

(1) Lév., XXI, 5.

comme on vit à Rucunchu en 1896, faisant place nette à son compétiteur.

La Cour prend le deuil à l'annonce d'un décès survenu dans les maisons princières, amies ou alliées, des états voisins. Dans celles-là seulement. « On ne se blanchit pas pour qui vous déteste » — **Nta werera umwanzi.**

6. — DEUX COMPORTEMENTS A L'ENDROIT DES BAZIMU, MANES OU LEMURES.

LES soins rendus à la dépouille du parent, le muzimu consolé par la compassion à lui témoignée pendant la période du deuil, toute noirceur de mort effacée par la blanche allégresse de la vie, il reste à s'acquitter envers le défunt de ses devoirs de piété filiale, de fraternité, d'hospitalité, que l'on n'avait garde d'omettre envers lui quand il était vivant. Car il reste présent parmi les siens, c'est la conviction générale, non seulement par son souvenir mais par présence réelle.

A cet égard, le Munyarwanda se comporte de façon fort différente selon qu'il s'agit des défunts amis, familiers, gens du dedans, ou des défunts hostiles, ulcérés, expulsés du milieu familial, gens du dehors. Les premiers, ce sont, avant tous les autres, les ascendants directs, hommes et femmes, les anciens — **abakurambere**, ceux que l'on a inhumés pieusement, les époux et épouses, les frères, les enfants, tous ceux qui sont morts en paix avec leurs proches et dont on conserve un souvenir serein. De ceux-là on n'a rien à redouter, à condition toutefois qu'on n'ait pas le mauvais cœur de les négliger ; car ils sauraient se rappeler au souvenir des indifférents ou impies. Mais ils ont l'absolution facile ; il suffira pour apaiser leur juste ressentiment de confesser sa faute et de la réparer.

La manœuvre est autrement délicate s'il s'agit de désarmer les bazimu hostiles. Ceux-ci sont les membres de la famille avec qui l'on était brouillé et qui sont morts avant que la paix fût faite ; ceux encore qui ont péri sur les routes de l'étranger, sans que personne ne prît soin de leurs restes ; les jeunes gens et jeunes filles fauchés avant qu'ils aient goûté aux joies de la vie ; pour le mwami ceux de ses proches victimes d'une tragédie de palais ou qu'il a envoyés à la mort sur le front lors d'une guerre ; et encore ce sont les voisins de clans étrangers, nés « au delà du seuil » de la mesnie — **indengaryango**, engendrés « hors du périnée » **indengamurando**, qui avaient épousé de leur vivant les inimitiés de leurs congénères ou qui nourrissaient des sentiments d'envie — **ishyali** — à l'égard de plus fortunés qu'eux. De ceux-ci on a tout à craindre, et c'est à eux, comme nous l'avons dit, que l'on attribue, ainsi qu'aux envoûteurs et ensorcelleurs, le déchaînement des maux dont on souffre. Ceux-là il faut ou les amener par astuce à déposer les armes ou les repousser brutalement loin des lisières de l'habitation.

Les premiers s'assimilent aux mânes, les esprits bons des Etrusques et des Romains — du vieux mot **manis**, bon, — jouant ici le rôle des dieux lares et pénates ; les seconds aux lémures, larves, harpies, ou remplissant des fonctions analogues.

Voyons quelles attitudes, réglées par la coutume, on prend en face des uns et des autres, dans le peuple et à la Cour.

7. — CULTE QUOTIDIEN RENDU AUX MANES FAMILIAUX.

CETTE religion des mânes, dont le culte des ancêtres n'est qu'un cas particulier, le plus considérable d'ailleurs, on sait qu'elle est la mystique des sociétés partriarcales et notamment de la cité antique. C'est elle qui incite à la procréation,

fait honte de la stérilité, modère l'absolutisme paternel, entretient le dévouement filial. Le premier des soucis chez un homme, ce n'est pas comme en Chine de s'assurer une honnête sépulture dans la terre des aïeux, c'est d'avoir un héritier qui l'assiste en son muzimu, quand il aura quitté ce monde. D'où la supplication émouvante qu'adressait aux missionnaires de Kabgayi, il y a quelque vingt ans, l'honnête Ruvugamake, au reste sympathique aux nouveaux venus : « Je vous ai donné mes fils et mes filles. Tous vont devenir chrétiens. De grâce, laissez-moi un garçon, afin qu'il m'offre des sacrifices quand je m'en serai allé (1) ». De son côté le chef de famille voit son intérêt dans une fidélité stricte à l'accomplissement des rites traditionnels : car, dans sa pensée, l'ancêtre est l'ange, le patron protecteur, le dieu tutélaire de son foyer : c'est lui qui a la charge de faire fructifier le verger, de favoriser le croît du bétail, de rendre les épouses fécondes, d'écarter de la maison les lémures étrangers et hostiles.

L'ancêtre en chef, quand il rend visite à sa progéniture, est censé chez lui, on l'a vu, dans la chaumière principale du kraal, où loge son successeur, tandis que les autres parents ont leur habitat dans la cour. Il faut pourvoir à leur subsistance à tous. Au repas du soir, ils reçoivent leur ration : une petite cuillerée de bouillie, une bouchée minuscule de viande, quelques gouttes de pombé. La quantité n'importe pas, puisque c'est de l'ombre essentielle de ces aliments que leur muzimu se nourrit.

Autant qu'à leurs besoins physiques, on subvient à leurs besoins moraux, à leur distraction, à leur consolation, à leurs joies. On dépose à leur usage sur le sol de leur **ndaro** des miniatures d'arcs, de flèches, de houe, des tessons de jarre. Qu'ils aient été mariés ou non, une femme vient, une nuit ou l'autre, s'allonger pendant quelques instants sur leur natte : ce rôle incombe pour les époux, à leur veuve ou à leur belle-fille. Pareillement un jeune homme vient réconforter une jeune fille nubile, morte avant l'hymen.

Un bon fils tient à cœur de prouver à son père, à son

(1) Propos rapporté par le P. Arnoux.

grand-père, le **nyiligicumbi**, qu'il reste indéfectiblement fidèle aux traditions de la famille. Il s'étudie à le continuer, à le faire revivre en tout. Il s'habille comme lui ; il adopte ses gestes, ses goûts, ses habitudes ; il porte sa parure et sa lance ; il le plagie pieusement. A-t-il été chasseur, il le sera aussi : avant de se mettre en campagne il lui présentera ses chiens et au retour il lui offrira son gibier ; s'il a été pasteur, il fera défiler devant lui le troupeau et traire les vaches pour lui ; s'il a été forgeron. il battra l'enclume avec la lourde masse pour que le son en parvienne à ses oreilles. Il se place debout devant son mémorial rudimentaire, et, lui parlant à haute voix, il lui demande de rabattre le gibier devant son arc, d'écarter les épizooties du troupeau, de guérir l'enfant malade, de faire aboutir son procès, de lui concilier la faveur du chef ou du mwami, bref d'impartir à tous les siens bonheur et prospérité. Tout cela, c'est ce qu'il implore à l'occasion de la libéralité d'Imana ; mais, contrairement à l'adage occidental, il estime qu'il n'y a pas avantage à s'adresser à Dieu plutôt qu'à ses saints.

S'il a une grâce à obtenir, s'il soupçonne que tel mal dont il souffre est un châtiment de sa tiédeur, de ses négligences, il consulte un devin ami et lui expose son cas. Ce praticien, après l'avoir fait copieusement parler, indique le muzimu qui l'aidera le mieux, ou celui qu'il a offensé. Il lui prescrit de faire un vœu» — **guhiga**. Le plus souvent ce vœu est la promesse d'un régal de famille, où l'on mangera une bête, chèvre ou taureau, arrosée de bière et de cidre. Le sacrifice n'est ici qu'un simple festoiement auquel le muzimu prendra part : c'est même lui qui en fera les honneurs. Le résultat obtenu, l'offrant s'exécute, ce qui se dit **gutere-kera.** La bête victime — **kubagira** — est saignée devant le **ndaro** du muzimu invoqué : son **igicucu**, qui est proprement la part de l'esprit et la monnaie des échanges avec lui, s'envole vers lui. La communion matérielle aux viandes n'est pas de rigueur. Comme il a été dit, pour le pauvre hère qui n'a pas de quoi acheter la bête entière, l'égorgement et l'offrande de l'ombre suffisent. Ici, on le voit, le sacrifice garde son caractère primitif de banquet offert à un hôte du monde invisible, banquet d'un réalisme mystique, non pu-

rement symbolique. Ainsi conçu il n'est jugé décent que pour une créature. Y inviter Imana serait lui faire affront.

8. — LES PARENTALES ANNUELLES DE FAMILLE ET DE CLAN.

UNE fois l'an pour le moins, de préférence à l'époque où la bière est abondante, le chef de famille célèbre en l'honneur de tous les trépassés de la mesnie la fête que les Romains appelaient parentales. C'est une réception générale, une sorte de diffa, où tous les membres de l'**umuryango** sont convoqués d'office et où les voisins amis sont invités. Si l'on en a les moyens, le veau gras sera tué ; sinon on se contentera des mets ordinaires ; mais la boisson ne pourra faire défaut. Les bazimu de céans sont, comme il convient, servis les premiers ; les mamans défuntes se chargeront d'appâter elles-mêmes leurs bébés. On festoie ainsi jusqu'au lendemain. On garde un petit morceau des reliefs de la table pour le frère absent, qu'une raison majeure a empêché de répondre à la convocation.

De telles assemblées sont pour ainsi dire statutaires dans toutes les sociétés du type patriarcal. C'est sans doute à l'un de ces anniversaires de famille que le jeune David se disait convoqué d'urgence à Bethléem « par son frère aîné », prétexte ingénieux pour se dérober à la fureur homicide de Saül (1).

Dans le nord du Ruanda, au Bugoyi, au Mulera, pays où l'organisation tribale et la propriété collective se sont mieux défendues, on célèbre des parentales de clan. Les ayant décrites au chapitre III à propos de la vie politique des tribus, nous n'y reviendrons pas.

(1) I Sam., XX, 6, 29.

Le caractère religieux de ce culte des ancêtres s'accuse dans l'expression de **gusenga abazimu** — « révérer les esprits », qui est couramment usitée, ce terme de **gusenga**, comme nous l'avons vu, étant employé dans le sens d' « adorer », quand il doit signifier l'hommage rendu à Imana. Le Munyarwanda n'a pas de mots pour traduire latrie et dulie : on ne saurait s'en étonner ; il n'en faut pas conclure qu'il confond les deux cultes.

9. — TACTIQUE A L'ENDROIT DES BAZIMU ENNEMIS OU PLAIGNANTS : L'EXPIATION VICAIRE.

AVEC les bazimu du dehors, étrangers à la famille et au clan, lémures, harpies, vampires, jaloux et implacables, vrai cauchemar pour les simples et les crédules, qui leur imputent leurs tracas et leur malchance, il ne peut pas y avoir de composition ni de paix. La seule tactique envers eux c'est la guerre sans merci. On fortifie sa maison contre leurs assauts au moyen de ces chausse-trappes qu'on nomme **urutsiro** — « obstacle », dont il sera question plus loin. On met en batterie les talismans et amulettes, qui briseront leur élan. On s'en rapporte aux mânes du foyer pour les fustiger et leur faire regagner leurs quartiers.

Mais vis-à-vis des frères de sang, de ceux qui furent mal partagés dans la vie, ou dont on se reconnaît les créanciers, en raison des torts, parfois très graves, qu'on leur a causés, la stratégie est tout autre. Ceux-là on ne désespère pas, à force de bons procédés, d'adoucir leur amertume, d'apaiser leur ire, de les « dérider » — **gusetsa,** du verbe **guseka,** « rire ».

Lors donc qu'on a quelque soupçon de leur mécontentement, c'est-à-dire lorsqu'on éprouve quelque contrariété, maladie d'un enfant, grossesse laborieuse, épizootie, etc., on va trouver le devin consultant. On l'aide à identifier le

mystérieux agresseur. Si l'on trouve que c'est un frère, un oncle, un père parfois, qui fait ainsi sentir le poids de son courroux, on entame une palabre avec lui. Se plaçant devant son mémorial ou sa tombe, on lui promet un **guterekera.** Le mal guéri, la menace d'une catastrophe éloignée, la paix recouvrée, on s'assied ensemble autour d'un pot de bière et l'on se partage les morceaux d'une bête immolée.

Mais il peut se rencontrer que les mânes offensés ne se contentent pas d'un simple festin, notamment s'ils ont subi un lourd dommage tel que la perte de la vie par des voies de fait. C'est un châtiment exemplaire, une vengeance de sang, qu'il exigent. Ainsi en a décidé le devin. Alors il faut recourir au rit de l'expiation vicaire — **gutamba**, et sacrifier une victime animale — **igitambo**, substituée au coupable, sur laquelle s'épuisera la colère du muzimu.

Ce terme d'**igitambo,** qui a été adopté par les missionnaires pour traduire « sacrifice » de la Croix, « sacrifice » de la Messe, implique une idée de caution et de rachat, de suppléance et de substitution. On définit d'une façon générale **igitambo** « ce qui succombe en remplacement d'un autre » — **ikiguye mu kigwi cy'ikindi kintu, bacyita igitambo.** Dans la légende de Mashira, par exemple, on voit une fille mère, sur la tête de laquelle est suspendue une sentence de mort, recourir au célèbre magicien et le conjurer « de se porter caution » — **gutambira** — pour elle, lui promettant en retour de se sacrifier pour lui le cas échéant. « Offrez-vous en victime pour racheter ma faute », lui dit-elle en substance ; « un jour je m'offrirai de mon côté pour vous ». — **Untambire inda y'indaro, nanye nzagutambira undi munsi.** C'est ainsi que dans l'exécution des vendetta de famille l'innocent paie pour le coupable, l'enfant pour le père.

Dans les liturgies antiques, celle d'Israël par exemple, la bête chargée du péché de l'offrant, maudite et abominable comme le péché lui-même, n'est plus digne de l'existence. Elle est condamnée à la géhenne, ou livrée aux fauves du bled, tel le bouc du Yom kippour député au démon Azazel (1). Ici pareillement.

---

(1) Lév., IV, 11 — 12, XVI, 8, 10, 21-22.

Au spectacle de ce talion implacable, la juste colère du muzimu meurtri est tombée: cela ne peut faire de doute. Alors un banquet pacifique est offert, où s'embrassent les deux convives, l'un temporel, l'autre intemporel, le bourreau et la victime. On trouvera ci-dessous une expression concrète et solennelle de ces conceptions dans la liturgie en usage à la Cour de Nyanza.

10. — LA DESSERVANCE DES MORTS A LA COUR : CULTE DES ANCETRES DE LA DYNASTIE ET DES HEROS NATIONAUX.

L'IBWAMI est par excellence le lieu de la religion au Ruanda. Le mwami, image d'Imana, loi vivante de son peuple, **forma populi**, doit donner à la fois le précepte et l'exemple. C'est donc à la Cour que la liturgie des morts recevra son plus ample développement et ses formes les plus expressives.

Le mwami ne craint que les trépassés de sa maison. Il n'a cure de la protection ou de la haine des autres parmi ses anciens sujets : il est invulnérable à leurs traits et hors de leur portée. Il ne révère donc et n'apaise que les bazimu de sa lignée.

Le culte des ancêtres étant de sa nature un culte domestique, c'est lui, le chef des Banyiginya, quel que soit son âge, qui en est le ministre. Il est à la fois seigneur suzerain et grand prêtre, à la façon de Melchisédech, de Salomon, d'Agamemnon et de Numa. C'est lui par conséquent qui assume la charge de l'entretien et de la desservance de la multitude des sanctuaires commémoratifs et des mausolées de la dynastie, lui qui figure dans les fonctions liturgiques, en compagnie de sa mère associée au pouvoir.

Comme le pays reçoit le contre-coup soit des béné-

dictions soit des maléfices visant le souverain, le peuple est directement intéressé aux rites qui attirent les unes et conjurent les autres. Il prendra donc part aux cérémonies dont l'ibwami est le théâtre, à celles du moins qui se déroulent sur la place publique. Il sera spectateur, ses chefs au premier plan, et les manifestations diverses de sa sympathie, stupeur muette ou explosions de joie, seront tolérées, sinon même encouragées. Le culte de l'ibwami prend par là un caractère semi-officiel et national.

Le palais connaît les deux catégories de bazimu que nous avons ci-dessus distinguées. En première ligne les grands mânes, rois et reines, ascendants direct du mwami régnant, les collatéraux héroïques, sauveurs du peuple — **abatabazi**, les fondateurs et civilisateurs quasi divins, patrons de l'état, égides protectrices de la monarchie, tels Romulus et les Augustes de Rome, tels les empereurs du Shinto japonais : ceux-là, sauf l'infortuné Ndahiro, sont souriants, propices, bienveillants pour leur rejeton et pupille, le mwami en exercice. Le service de leurs mânes est assuré, d'abord dans leurs mausolées sur les monts lointains, puis dans les pavillons du palais. Lors des calamités publiques le mwami fait battre le tambourin aux nécropoles, y expédie des pots de pombé avec des victuailles, afin d'incliner sur le royaume la faveur de ses anciens gouvernants.

11. — LES PARENTALES DYNASTIQUES.

UNE fois l'an, comme les chefs de famille, ses sujets, le mwami, lui surtout, solennise à sa résidence principale, depuis 1900 à Nyanza, la commémoraison de tous les trépassés de la dynastie en une fête qui tiendrait en son objet à la fois de la Toussaint et du Deux novembre. Les grands chefs — **abatware b'intebe** — y doivent figurer, entourés de

leurs principaux vasseaux — **abagaragu**, portant chacun un présent — **ituro**, tribut d'hommage obligé d'un courtisan, nanti de gouvernements et de fiefs, quand il se rend auprès du haut et puissant seigneur qu'est le mwami.

Ces parentales dynastiques sont précédées d'un deuil. Dans la Rome antique, il durait huit jours et s'inaugurait à la pleine lune de février, d'où le nom de fébruales que l'on donnait à ces jours « néfastes purs » — **nefasti puri**, pendant lesquels les noces étaient prohibées. Ici la durée de ce carême est double et coïncide avec la seconde moitié de la lunaison de **gicurasi** au solstice de juin. C'est « le mois mauvais » — **ukwezi kubi**, celui qui emporte les bronchiteux. Pendant ces jours « noirs » de deuil, on fait silence au palais autour des sanctuaires commémoratifs ; le tambourin officiel ne bat qu'une fois dans la journée, vers neuf heures du matin : le monarque ne se produit que dans un accoutrement vulgaire, sans faste ni parure. Dans tout le royaume les noces, toujours bruyantes, sont formellement interdites.

Le « blanchiment » de clôture à la nouvelle lune se nomme d'un terme significatif « l'arrachage du mois » néfaste — **gukura igicurasi**. C'est une fête vraiment nationale, comme la clôture du Ramadan, une sorte de kermesse des Rois, la plus éclatante de l'année à la Cour. La scène se déploie sur l'esplanade en avant de la hutte royale. Le programme comporte un défilé des **nyambo**, les vaches sélectionnées de Kalinga, amenées des pâturages du Buganza, des danses pyrrhiques de batwa et de **ntore**, professionnels et éphèbes, un abattage de taureaux, de copieuses libations de spiritueux. Le populaire attiré en foule par ces jeux se grise de chants, de tams-tams, de vociférations. La bière coulant à flots humecte continuellement les gosiers desséchés.

Le mwami apaiserait par ce deuil les mânes d'un de ses lointains prédécesseurs, de Ndahiro Cyamatare ce prince abandonné de ses sujets, mort tragiquement en des jours sombres pour le pays, et qui fut le père du glorieux Ruganzu Ndori. Mais il est clair que la solennité est d'institution antérieure, qu'elle a un objet plus général, et qu'elle s'adresse à toute l'ascendance royale, particulièrement aux princes

qui subirent un sort cruel pour la défense de Kalinga et pour le salut de la patrie.

12. — L'APAISEMENT DES BAZIMU PRINCIERS.

TOUT divins qu'ils soient, le mwami et sa mère pâtissent, comme leurs humbles sujets, de l'humeur chagrine et vindicative de ces bazimu de famille, qui, comme des Furies, poursuivent leurs parents de leurs récriminations et troublent leur repos de leurs menées inquiètes. Ce ne sont pas les condamnés du frétin qui viennent tourmenter leurs justiciers, même iniques : leur exécution trouvera toujours un prétexte qui les justifie. Ce sont les princes, frères, oncles, cousins du mwami, qui ont péri dans les tragédies de palais ou qui ont été éliminés par le parti triomphant selon les tristes traditions des cours despotiques, celle de Salomon non exceptée (1). Ces compétiteurs évincés, victimes de la politique, se vangent par la politique, complotant dans l'autre monde la destitution ou la mort prématurée de l'auteur, sinon effectif, du moins responsable, de leur infortune. Pour désarmer leur colère, pour tromper leur soif de vengeance, pour les rallier au nouveau régime, il n'est pas d'humiliations, pas de réparations, auxquelles le mwami et sa mère ne soient résolus. Ils se soumettront à une pénitence publique, à un simulacre d'exécution capitale, reproduisant les péripéties de leur mort. Pour eux ce ne sera qu'un jeu de scène, mais pour leurs répondants il y aura effusion de sang, voire destruction radicale. Grâce à l'art magique, dont les bapfumu tiennent en mains les ressorts, le sacrifice d'un substitut, être animé ou simple effigie, suppléera à l'expiation personnelle, et obtiendra le même effet d'apaisement auprès de ces ombres débiles et dérisoires que sont les bazimu,

(1) Cfr. I Rois, 11, 13-46.

faciles à égarer par de vains prestiges. C'est sous le bénéfice de ces conceptions enfantines qu'ont été institués les scénarios significatifs et impressionnants entre tous, que l'on nomme **igihitasi**, **igitambo**, dont on va lire la description sommaire.

Musinga les a joués à plusieurs reprises à Nyanza pendant son long règne jusqu'à sa destitution en 1931. Des témoins survivent, hommes et femmes, qui nous ont renseignés d'original, et notamment des griots de la Cour qui ont officié pour la circonstance (1). Ils avaient fidèlement gardé dans leur mémoire le souveuir des gestes et des formules. La révélation qu'ils nous en ont faite est inédite. L'ingénuité même de ces représentations, l'absence de toute allégorisation philosophique ou théologique, qui en aurait altéré la fraîcheur native, leur confère une valeur documentaire pour la connaissance de ce qu'on a appelé d'une expression discutable « la mentalité primitive ».

13. — LES EXPIATIONS PUBLIQUES DE MUSINGA ET DE KANJOGERA A NYANZA.

La fonction liturgique, d'une durée d'environ deux heures, parfois répartie sur deux journées, se déroule en pleine place publique sous les yeux du populaire à quelque cent ou deux cent pas de l'ibwami. Elle consiste en trois tableaux vivants, trois modes de supplices, peines du talion, auxquelles se soumettent spontanément Musinga et sa mère Nyirayuhi Kanjogera. Elle est précédée d'une vigile et suivie

(1) Nommons, pour qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude,, l'octogénaire Pierre Claver Rwangampuhwe, l'ancien mupfumu de Musinga, Raphaël Serukenyinkware, aujourd'hui haut fonctionnaire d'Etat, Karuganda, encore païen et qui n'a pas cessé depuis d'exercer la profession de griot.

d'une épilogue, cérémonies intimes, que le secret du palais soustrait à la curiosité de la foule.

Le ministre de ce mystère sacramental, un des grands bapfumu de la Cour, est désigné par voie d'aruspicine parmi les Abakongori et les Basinga.

Chargés de liens. — Dès la veille les pénitents augustes se constituent prisonniers de leurs poursuivants invisibles. L'hiérophante de service vient leur mettre des menottes aux poignets et des entraves aux genoux. Ces liens — **ibiziga** — sont faits d'une liane spéciale, **umuzigangore.** Les membres ne sont pas si serrés que les enchaînés ne puissent les mouvoir. Cette mise aux liens n'est pas un pur simulacre, mais une réalité mystique, dont la formule qui l'accompagne donne le sens. Le mupfumu dit :

Je t'entrave ; je te mets les chaînes des bazimu, de la maladie, des sorciers.	Ndakuziga, ngushyizeho rukongi rw'abazimu, indwara, abarozi.

Les condamnés volontaires passent la nuit ainsi ligotés. Sous la natte de leur couchette à chacun l'hiérophante a glissé une statuette en argile fine de sa composition, haute d'un pied, qui les représente en leur sexe sans voile. Ces figurines subiront une sorte d'incubation pendant leur sommeil, s'imprégneront de leur fluide, deviendront leurs succédanés, comme la statue du pharaon au contact de sa momie dans l'ancienne Egypte. Un taureau et une vache, victimes de substitution, destinés eux aussi à les remplacer, sont parqués pour la nuit dans le kraal, contigu à leur appartement, grâce à quoi ils contractent avec eux une affinité magique.

Au matin, le ministre vient délivrer les prisonniers. Il coupe les cernes, et en dépose les fragments dans des corbeilles distinctes, conjointement avec l'effigie correspondante.

Un cortège s'organise. Les condamnés royaux se rendent sur la place, noire de monde, en silence, mais avec la pompe accoutumée, dans leur litière, qui dans la conjoncture s'assimile à notre fatale charrette. Le taureau et la vache les précèdent. Des esclaves portent les corbeilles. A l'arrivée le mwami et sa mère mettent pied à terre. Les

rites qui vont s'accomplir sont les mêmes pour l'un et pour l'autre. Kanjogera affronte cet opprobre, unique pour une personne de sa qualité, de s'exposer à visage découvert à la curiosité insolente de la plèbe.

Passés par les armes : le stratagème de la victime substituée. — Les expiants s'étant placés au milieu du cercle, on amène devant eux les deux victimes de substitution pour l'immolation sanglante — **igitambo**, premier acte du drame liturgique.

Le taureau, répondant du mwami, est poignardé à la nuque. Il n'est pas égorgé comme pour la boucherie, mais simplement saigné. Le sang qui jaillit de sa coupure est recueilli dans un baquet en bois et tenu en réserve. Les appariteurs l'achèvent ignominieusement à coups de matraque comme une bête maudite. Prostré sur le sol, on glisse sous sa tête la corbeille contenant les cernes et l'effigie de fine argile.

Alors le mwami monte sur ses flancs, se tient debout en équilibre, pieds nus, faisant corps avec lui. Il sera inondé de son sang, afin de pousser l'identification aussi loin que possible ; il paraîtra blessé, écorché vif, aux yeux des bazimu. L'officiant plonge un goupillon d'hysope dans le baquet et impose à la victime royale les stigmates sanglants de son supplice. Il teint tous ses membres : front, poitrine, sommet des épaules, omoplates, coudes, paumes des mains, genoux, pieds au gros orteil, en sorte que l'auguste expiateur ne soit plus qu'une plaie. Les paroles qu'il prononce donnent la signification du rite. Il s'agit d'infliger un talion au meurtrier de ses frères, coup pour coup, peau pour peau. Il dit au coupable :

Je t'impose la blessure de la framée, du glaive, du vireton, du fusil, de la matraque, de la serpe.

Si quelque homme, si quelque femme a péri de la blessure d'une flèche, d'une lance.. je mets ces coups sur toi..

Ngushyizeho igisebe cy'icumu, cy'inkota, cy'umwambi, cy'imbunda, cy'igiti cy'umuhoro.

Niba hali umugabo cyangwa umugore wishwe n'igisare cy'umwambi, cy'icumu ... mbigushyizeho...

Le crime est expié. Le condamné ne meurt pas de ces ripostes vengeresses. La mort est pour la bête, sa caution. Le magicien panse ses plaies. Il étanche le sang avec les feuilles de trois plantes, **umurara**, **umugombe**, **ireke**, en disant :

J'efface ta meurtrissure. Je t'ôte le poison.	Nkwomoyeho. Mbikwomoyeho, nkugomboyeho.
Et maintenant que les mânes fassent trêve !	Noneho umuzimu nareke ! Abazimu bareke.
Elle est loin de toi la coupure de la framée, du glaive...	Nkumazeho igisare cy'icumu, cy'inkota...
Je t'ai purgé du venin des lémures et des empoisonneurs.	Nkugomboyeho abazimu n'abarozi.

Il jette les tampons teints de sang sur le taureau émissaire et verse sur lui le restant du baquet. Puis il lave avec le jus d'une autre plante, le **gasayura**, les pieds du racheté, descendu de son autel, afin qu'il ne garde rien de son contact avec la bête immonde, de même que jadis en Israël celui qui avait poussé dans le mâquis le bouc député à Azazel se purifiait, lui et ses vêtements (1). La loque pantelante et souillée n'est plus bonne qu'à être jetée à la voirie, si noble qu'elle fût auparavant. On l'abandonne aux batwa, ces hyènes et ces chiens, qui en feront leur régal. La corbeille et son contenu sont également détruits.

Les assistants, qui se sont apitoyés sur le sort des majestés baignées de sang, les acclament sorties victorieuses de l'épreuve et libérées de leur obsession.

Il faut maintenant les revêtir d'une cuirasse protectrice en prévision d'un nouvel assaut de l'ennemi. L'officiant passe une amulette, un **imana yeze**, contenue dans la coque d'une petite cucurbitacée, au cou du mwami :

— Reçois ce mana, fait-il. Enda imana.

Puis, posant ses deux mains sur sa poitrine, il poursuit :

— C'est bien là Imana. Ngiyo Imana.

(1) Lév., XVI, 28.

Reste toujours avec Imana ! dans ton Ruanda — Uhorane Imana mu Rwanda rwawe !

Il le décore ensuite des humbles parures traditionnelles, qui portent bonheur, ceignant sa tête d'une tige flexible de momordique, le **mwishywa**, et le maquillant au front et à la poitrine avec du lait de kaolin argileux, **l'amazi y'ingwa** :

— Sois invulnérable, dit-il, aux traits des bazimu et des ensorceleurs ! — Indahangarwa, ntuhangarwa n'abazimu n'abarozi !

Enterrés : vivants le passage souterrain. — Voici maintenant le second acte du drame expiatoire, la scène d'une descente au **kuzimu**, aux enfers rouandiens, en imitation de ces supplices atroces infligés à des innocents : immersion dans des marais mouvants, projection dans des précipices, dans le gouffre du Bugesera, — la scène de l'**igihitasi,** du « passage souterrain » — de **guhita**, passer, et **isi**, terre.

Une chambre sépulcrale à deux issues a été aménagée au travers d'un pli de terrain. Au besoin on utiliserait une tranchée, couverte d'un toit gazonné. Musinga s'enfonce dans le trou noir en ployant sa haute taille ; sa mère y est introduite dans sa chaise à porteurs, figurant une civière. Les sérénissimes s'accroupissent dans l'antre obscur, d'où les mortels ne reviennent pas. Ils sont rayés du nombre des vivants. Les bazimu « rient » : ils tiennent leur revanche. Leurs persécuteurs les ont rejoints dans le trépas.

Mais soudain on voit apparaître, sortant de la fosse, un taurillon tirant le mwami par un câble fixé à sa patte : un bélier de la même façon ramène au jour Kanjogera. Ainsi jadis Alceste arrachée à l'Erèbe par le bras invincible d'Héraklès. Taureau et bélier sont des rédempteurs : on les proclame **imana** instruments de la pitié divine. L'hiérophante déclare au roi :

«Imana t'a tiré de la tombe.» — **Ukuwe mu mva n'Imana.**

Le peuple éclate en cris d'allégresse, retrouvant ses souverains aimés qu'il croyait perdus. On s'empresse de combler la fosse maudite.

Brûlés vifs dans leur palais. — Reste encore un genre de mort à subir, non le moindre, celui de la combustion : il fait le sujet du troisième et dernier tableau.

Un grand, traqué par son ennemi, pour éviter de tomber vivant entre ses mains, s'enferme dans sa hutte avec les siens, y fait bouter le feu, non sans s'être auparavant donné la mort. Ainsi a péri Rutalindwa avec tous les siens à Rucunshu. Musinga le sait bien, et que sa proclamation eut lieu à la lueur du lugubre holocauste ; Kanjogera mieux encore, dont les intrigues acculèrent son fils d'adoption a une telle extrémité. Ils vont l'un et l'autre à leur tour se condamner à l'autodafé.

Une cabane de fortune, précédée d'une double palissade formant avenue, est sommairement édifiée au delà de la fosse. Les deux augustes s'y engagent. Ils s'accroupissent quelques instants dans ce palais dérisoire, image du leur, tandis que des appariteurs allument les fascines incendiaires. Ils ont juste le temps de s'évader. Le mupfumu proclame :

On a mis le feu à la maison ; mais ils en sont réchappés par la grâce d'Imana.	Babatwikiye mu nzu ; bayivanywemo n'Imana.

Les travaux de fortification magique à l'ibwami. — La fonction publique est terminée. Les augustes, absous de leurs crimes, réconciliés avec leurs poursuivants, rachetés par leurs expiations, regagnent leur palais dans la même pompe qu'à l'arrivée. Mais on ne saurait prendre trop de précautions avec un ennemi inquiet, douloureux, toujours enclin à rentrer en campagne. Il faut donc mettre sa demeure en état de défense, se prémunir contre l'éventualité d'un nouvel assaut. D'où les rites complémentaires, qui n'ont pour témoins que les intimes.

Le boulevard qui protégera l'huis de l'enceinte s'appelle **Ruhinda**, l' « Epouvantail », le « Repoussoir ». C'est un humble pot de céramique, pansu, semblable à un vase à fleurs, percé d'un orifice à la base, où plongent des rameaux épineux dans le genre de l'acanthe. On l'enterre contre le chambranle, à droite et au dehors, d'où il ne bou-

gera plus. Le mupfumu, le portant dans ses bras, définit son action en ces termes :

Voici Ruhinda. Il tient à l'écart les lémures et les jettatori.

Iyo ni Ruhinda. Ihinda abazimu, ihinda abarozi.

Leurs majestés ont foulé aux pieds ce faisceaux d'épines, car, eux, ils peuvent passer ; mais les bazimu agresseurs point.

Puis une bretèche est dressée sur le seuil d'entrée. C'est une branche d'érythrine corail, l'arbre merveille de Ryangombe, fendue sur une moitié de sa longueur, tendue d'un montant à l'autre de l'huis, tel un arc en accolade. On l'appelle **Ingabo itsinze**, le « Bouclier vainqueur ». Lorsque le mwami passe au-dessous le magicien prononce la formule rituelle : « Tu passes sous un bouclier vainquer ». — **Uciye muli ngabo itsinze.**

Chacun de ces engins défensifs constitue ce qu'on appelle **urutsiro** l' « obstacle ». Grâce à ceux l'ibwami devient inexpugnable.

L'adoubement spirituel du châtelain. — Sa maison mise ainsi en état de défense, le mwami doit revêtir personnellement une armure, se reconstituer intérieurement, se rendre invulnérable. Cet adoubement spirituel comporte plusieurs scènes.

D'abord il se dresse, ainsi que sa mère, debout sur des **ingasire.** L'**uruga sire** est le broyeur ou molette servant à écraser le grain sur la meule. C'est un quartzite dur et infrangible **kinanira.** On en pose quatre, deux par corbeilles, sur le pas de la porte d'entrée du kraal. Le roi et la reine fixent ensemble leurs pieds sur eux, et une vertu de force les pénètre, gagnant de bas en haut, tandis que le ministre prononce l'incantation :

Voici corbeille et broyeurs : chose inexpugnable.
Tu es désormais immunisé contre tes ennemis, contre les lémures, contre les jettatori.

Iyo ntara n'ingasire : icyo ni kinanira.
Unanire umwanzi, unanire abazimu, unanire abarozi.

Les athlètes, revigorés par ces effluves minéraux, traversent l'atrium et gagnent leurs appartements privés. Le médecin spirite les y suit et leur administre un baptême régénérateur par infusion. L'eau qu'il emploie est celle qui est restée dans l'auge de l'abreuvoir après que le troupeau s'est désaltéré. Si elle a pu résister à l'appétit des bêtes, c'est donc qu'elle est très dure. Le magicien procède à une lustration complète de la tête aux pieds, non seulement du mwami mais de sa mère, en récitant la formule :

Je te lave contre les bazimu, les ennemis, les sorciers et contre les maladies.

Ndaguhanaguraho abazimu, abanzi, abarozi, indwara.

Puis enfin, en conclusion, les souverains, couronnés de momordique, reçoivent sur leur visage les empreintes purificatrices et éblouissantes de l'ingwa, à propos desquelles le mupfumu peut développer la formule de grand style suivante :

Reçois l'onction. Qu'elle te porte bonheur ! Qu'elle te protège ! Sois invincible ! Sois plus fort que les lémures masculins et féminins ! Que ton intérieur soit expurgé de toute présence funeste ! Que rien de tout ce qui te tient à cœur ne périsse !

Akira icyuhagiro, cya rugira amaza, icy'amaza meza, indahangarwa, n'umuzimu w'umugore, n'uw'umugabo. — Icyeza umutima ntupfusha inkora mutima y'inka n'iy'umuntu.

14. — SITUATION ANGOISSANTE DE LA MONARCHIE EN 1911 : RECOURS DE YUHI MUSINGA AUX ARMES ANTIQUES.

Les liturgies de l'espèce que nous venons de décrire sont des mesures préventives contre un assaut éventuel des bazimu factieux. Il peut se faire qu'elles manquent leur effet et que l'ennemi passe quand même à l'action. C'est tout

au moins l'interprétation que les devins donneront aux calamités qui fondront sur le royaume.

Tel fut le cas en 1911 (1). Cette année semble fatidique pour le trône de Musinga. Le nord du Ruanda était soulevé par Ndungutse, qui se donnait pour un fils de Rutalindwa, échappé à l'hécatombe de Rucunshu. Deux brigands de marque, le mututsi Rukara et le mutwa Basebya, forts d'appuis quasi officiels, s'étaient ralliés à lui. Un obscur Biregeya, soi-disant fils de Mushirekande, une des épouses de Rwabugili, entrait en lice, faisant valoir ses droits à la succession de son père. Une coalition, formée de tous ces opposants, menaçait de marcher sur Nyanza, la capitale.

Musinga doutait de son entourage et de lui-même. Ni sa mère, ni son oncle Kabare, auteurs de sa fortune et indirectement de ses malheurs n'arrivaient à le traquilliser. Il n'était pas assuré de sa légitimité, et le souvenir de l'horrible drame de Rucunshu le hantait comme un cauchemar. Il voyait des ennemis partout. Ennemis les européens, usurpateurs abhorrés de sa souveraineté ; ennemi le représentant de l'empereur allemand, le lieutenant Gudovius, solidement campé au boma de Kigali ; ennemis les missionnaires catholiques, les Pères Blancs, dont le quartier général se dressait non loin de lui à Kabgayi.

Dans sa détresse il se tournait vers ses devins. Ceux-ci le confirmaient dans ses pressentiments et ses intuitions. Ils le persuadaient que les auteurs véritables de ses maux c'étaient ses frères Karara et Burabyo, victimes innocentes du putsch de Rucunshu. C'étaient eux les inspirateurs et animateurs invisibles de la sédition. Pour la réduire, il fallait aller à la racine du mal, enlever aux conspirateurs leur appui surnaturel. Yuhi, le pacifique, n'était pas né pour combattre. Il était négociateur par destination. Il déclara que pour venir à bout de ses adversaires il ne recourrait qu'aux moyens consacrés par la pratique de ses ancêtres. **Turashaka imitsindo ya kera.** « Nous voulons les armes victorieuses d'antan ».

(1) Voir au chapitre II de la seconde partie un exposé de la situation.

15. — LA PAIX MAGIQUEMENT MOYENNEE ENTRE MUSINGA ET SES FRERES DEFUNTS KARARA ET BURABYO.

LES renseignements sur cette singulière campagne conduite par Musinga pour amener ses frères à composition ont été recueillis par le P. Arnoux (1), qui, de Kabgayi, put suivre les agissements des devins instrumentant sur la colline d'en face, à Shyogwe, où s'élève aujourd'hui le château de la reine-mère Kankazi. Ces aruspices étaient membres du collège des Abakongori. Musinga avait mobilisé la corporation entière sous la conduite de son cousin Rwidegembya, commandant en chef de milices. Des équipes devaient enquêter et négocier en des points variés du territoire.

Les opérations magiques seraient de trois sortes : identification de l'adversaire par voie d'aruspicine ; prise de contact avec lui par nécromancie, conclusion de la paix en un repas communiel. En voici le détail, vu de l'observatoire de Kabgayi.

Dépistage des bazimu agresseurs : scène d'aruspicine. — Les Bakongori, investis d'un mandat royal, arrivant à Shyogwe, réquisitionnent une douzaine de taureaux, qui sont amenés dans le kraal du viguier de la commune, le **mutware**. C'est là dans un mystère relatif que les sorts seront interrogés.

La scène fatidique commence. Des **ntalindwa** bahutu, acolytes de l'augure mututsi, s'emparent d'une bête et la tiennent immobile. Le devin lui ouvre la mâchoire et distille dans sa gorge la salive symbolique du mwami — **imbuto**, littéralement la « semence », ou plutôt un lait avec lequel Musinga s'est rincé la bouche. Ainsi une communication physique est établie entre le consultant lointain et la bête médiatrice ;

(1) **La divination au Ruanda. Anthropos,** 1918, t. XIII, p. 37-46.

l'oracle que rendra celle-ci sera de la sorte d'une indubitable pertinence.

L'augure parle longuement au taureau, collant ses lèvres contre son oreille. Il le flatte ; il fait son siège pour l'amener à livrer le secret dont il est le dépositaire. Il le décore de son beau titre d' « imana de vache », c'est-à-dire de principe fécondant, espoir du troupeau. Il l'appelle « Mana du Ruanda », parce qu'Imana a gravé dans ses flancs les destins heureux du pays. Il lui dit en substance :

« Ecoute, Mana du Ruanda. Je t'ai donné la semence de Musinga, fils de Rwabugili. Si tu as trouvé qu'Imana a bâti chez toi dans le ventre, fais que ton **ishyira** (le nodule indicateur de graisse) soit bien et magnifiquement en place sur un repli de ton mésentère.

« Alors Musinga organisera des fêtes en ton honneur. Ses chorégraphes — **les mpara** — viendront à ta rencontre en dansant. Le paysan qui cultive, la femme qui balaie, suspendant leur travail, entonneront, en te voyant, un cantique d'allégresse.

« Sois « blanc » (c'est-à-dire de bon augure) en ta graisse, comme le bambou. Montre-toi vrai imana de vache. C'est un roi qui te consulte : je suis, moi, un Mukongori, devin du mwami. Préserve Musinga du bec des rapaces. Qu'il n'aille pas au charnier, où se voient, au clair de la lune de Rukungu, des ossements de thorax blanchis !

« Si tu découvres qu'il rira, si grâce à toi il doit encore rire à Nyanza, vite ô Imana de vache, signe béni, beauté et merveille, tu seras porté à l'ibwami. »

Ce discours terminé, sur l'ordre du devin, la bête est égorgée, retournée sur le dos, ouverte. La peau de l'abdomen est rabattue sur les pattes. Le devin dissèque les entrailles jusqu'à ce qu'apparaisse l'**ishyira**. Il est bien à sa place ; on dit qu'il est « blanc » : c'est donc que l'oracle parlera, que la question posée recevra une réponse, non évasive, mais positive.

On procède à un nouvel abatage après avoir demandé à un second taureau : « Est-ce bien Karara qui poursuit Musinga » ? Si l'**ishyira** devait être en position normale, c'est

que l'hypothèse serait fausse ; car, le persécuteur étant « noir », il faut que l'**ishyira** correspondant le soit aussi. En ce cas on essaierait avec un autre taureau jusqu'au résultat escompté d'avance. A force d'épreuves on arrive à déterminer que ce sont les bazimu de Karara et de Burabyo qui « frappent Musinga » — **nibo batera Musinga.**

Entrée en relation avec les bazimu agresseurs par le truchement du taureau ; les propositions de paix : scène de nécromancie. — Il faut maintenant prendre contact avec les adversaires et moyenner un accord entre eux et Musinga. L'augure devient nécromant. Il a carte blanche pour toute proposition congrue.

On amène un nouveau mâle. Le mukongori le salue de la belle apostrophe ci-dessus. Puis, changeant de ton, utilisant le conduit auditif de la bête comme tube de communication avec Karara dans l'autre monde, il entamme en plénipotentiaire une palabre avec lui. Il l'allèche :

— Karara, il y a un kraal tout aménagé pour toi. Ton logis est prêt pour te recevoir. Nous te cherchons une femme. Nous te trouvons un planton, qui montera la garde à ta porte d'entrée. Il rassemble les vaches, des vaches bien à toi : nous ne les avons pas distribuées à d'autres. Cesse donc de frapper Musinga.

Il fait une pause, attendant une réponse. Il croit l'entendre. C'est oui. Le marché est accepté. Il triomphe.

— Karara s'est rendu. C'est fait. Nous prenons ici même une vache. Nous l'expédions à Mayaga ya Rukondi (l'ancienne résidence de Karara au Bwanamukali). Elle part. Elle est dépecée là-bas pour être consommée en un repas de réconciliation. Victoire ! Ah ! c'est le visage de Musinga qui va se dérider ! Comme il va sourire entouré de ses vassaux !

Puis, pour avoir confirmation de l'acceptation, s'adressant de nouveau à la bête médiatrice :

— Mana du Ruanda, si tu découvres que ces offres. ont vaincu Karara, « blanchis » dans le ventre, montre-nous un splendide **ishyira.**

— Couchez le taureau, commande-t-il. Plongez-le dans le sommeil. — **Nimuyibikire.**

Le victimaire muhutu (1) saisit un couteau, sectionne la carotide derrière l'oreille droite. Le sang jaillit à gros bouillons, entraînant avec lui l' « ombre », l'**igicucu.**

— Le mana s'en est allé — **imana iratashye**, proclame un des assistants. Venez, écorchez — **ni muze muyorosore.**

On renverse la bête et on découl l'abdomen. On pratique une entaille sur les muscles du côté droit ; on l'élargit vers la gauche en prenant mille précautions pour ne pas endommager les viscères. L'aruspice fait couler dans l'ouverture quatre jarres d'eau ; et puis il dissèque avec soin. L'émotion étreint les cœurs. Enfin il met à nu un **ishyira,** bien en place au-dessus de l'intestin grêle. L'assistance exulte, éclate en vivats.

— Hourrah ! Imana blanc ! réponse favorable ! — **Impundu** ! **imana ireze** ! **imana ireze** ! Karara a accepté. C'est la paix.

La bonne nouvelle est transmise aussitôt à Nyanza. Musinga « rit ». Quel soulagement ! Il ordonne de lui amener incontinent le victorieux imana. La bête, refermée, est empaquetée dans des feuilles de bananiers et des nattes. On recueille dans des paniers bien clos la terre et les herbes ensanglantées. Le tout est emporté à la capitale. On y arrive à la nuit tombante.

L'entrée tient du triomphe. Les hiérodules de Ryangombe, les **mpara**, en grand costume, leur mwami en tête, viennent au devant du cortège, gesticulant et dansant, suivis des servantes du palais **baja**, femmes et jeunes filles. Les péans éclatent, accompagnés par les tambourins au complet et les horn-bugles. Des aèdes improvisent des actions de grâce. Sur le seuil du palais, Musinga attend debout. On le salue. Lui, les bras en avant, touche de la main la peau de la bête recélant l'**imana yeze**, le noyau de graisse porte bonheur.

La victime est déposée telle quelle dans la hutte roya-

(1) A Nyanza c'est Musinga qui opère en personne.

le. Les devins Bakongori montent la garde auprès d'elle pendant la nuit, tandis que des bedeaux, armés de balais magiques **urutsiro** empêchent les lémures d'approcher. Au matin, l'aruspice rouvre le faix sacré, constate que l'**ishyira** est intact. Il le détache du mésentère et l'introduit avec le fiel dans une gourde reliquaire. Musinga conservera précieusement ce gage de bonheur **umugisha**. Il le placera dans son appartement privé sur une étagère à côté des autres calebasses de même caractère dont il a fait collection depuis qu'il est entré en possession de Kalinga. Il en mettra un fragment dans un sachet végétal, qu'il portera au cou en pendeloque, puissante amulette, un **imana**.

Conclusion de la paix : le repas de communion. — Alors commence la manducation rituelle de la blanche victime, messagère de paix. C'est une façon de repas de famille pour fêter le retour au bercail des frères prodigues, Karara et Burabyo, revenus de leur exil volontaire, oubliant leurs griefs, faisant remise des dettes contractées envers eux, une communion sacramentelle qui scelle leur réconciliation avec le chef de l'Etat et du clan royal.

L'imana de vache est débité par morceaux. Sur place, dans le parvis royal, d'énormes quartiers de viande sont cuits par les employés **ntalindwa** dans de grandes marmites sur des foyers de fortune. Leur consommation a lieu en commun, ce qui est une dérogation aux usages quotidiens. Le mwami communie ainsi avec ses frères, dans la société des devins. Les gens de service dévorent les morceaux de basse qualité dans un coin de la cour.

Quand ce festin rituel est achevé, les déchets de cuisine, les ossements, la peau, la panse et les excréments, la terre qui a bu le sang, tout ce qui reste, sauf ce que l'on garde pour les talismans, est brûlé au pied d'un sycomore dans l'enceinte, pour éviter que rien ne soit profané (1). Puis, pour la même raison, tous ceux qui ont eu un contact quelconque avec la victime, se livrent à des ablutions purificatrices, comme ont fait la veille les hommes de peine qui ont porté l'**imana yeze** de Shyogwe à Nyanza. Ce contact

(1) Cfr. Lév., IV, 11-12.

leur a conféré une contagion de sainteté, dont ils doivent se purger avant de vaquer aux occupations communes (1).

Musinga a retrouvé la paix. Du moment qu'il a débauché les instigateurs spirituels de la sédition, celle-ci doit nécessairement se dissoudre. De fait elle avorta, mais ce ne fut pas sans une opération de police, rondement menée par Gudovius, ce soldat européen que le mwami crédule tenait pour son ennemi.

Les deux hautes liturgies dont on vient d'esquisser la physionomie particulière sont des espèces types. L'ibwami n'en retient pas le monopole. Les grands, à l'instar du maître, célèbrent, eux aussi, des expiations du même genre, des sacrifices de substitution et des repas de communion avec leurs bazimu de famille et de clan. La cérémonie naturellement revêt chez eux un moindre éclat.

16. — ROLE SOCIAL DE LA RELIGION DES MORTS.

On le voit, la religion des morts joue un rôle qu'on ne saurait surfaire dans la vie spirituelle du Munyarwanda. Son influence s'exerce-t-elle pour le bien ?

Il semble que tout ce qu'on a écrit sur la bienfaisance du culte des ancêtres dans la cité antique et chez les modernes Chinois et Japonais, doive se dire pareillement au sujet des Noirs africains. La religion des morts est en quelque sorte la mystique des devoirs de l'individu à l'égard de la famille, du clan et de l'Etat. Elle canonise le respect de l'autorité à tous ses degrés, à commencer par celle des parents. Or, dans les civilisations où la morale générale ne trouve qu'un faible appui dans l'idée de Dieu du fait de l'absence des sanctions d'outre-tombe, c'est aux groupes sociaux et

(1) Cfr. Lév., VI, 20-21, XVI, 24-28.

premièrement à la famille qu'incombe la tâche de la formation humaine des générations montantes. Le culte des ancêtres, qui cimente l'union entre les individus, qui suscite le dévouement à la chose commune, qui favorise la natalité, qui confère au chef un prestige sacerdotal, y représente la force spirituelle, sinon en soi la plus haute, du moins la plus agissante.

Du point de vue de l'affinement des sentiments, la religion des morts c'est le culte du souvenir, qui est fait d'admiration pour les exemples dont on fut le témoin, de reconnaissance pour les bienfaits reçus, de regret pour les peines causées et les injustices commises.

Il est à présumer aussi que dans l'âme des Caïn la crainte de vengeances posthumes exercées par des Abel innocents a pu prévenir plus d'un fratricide.

En sorte que la superstition des bazimu revenants, si déraisonnable, si maligne en maintes circonstances, qu'elle soit, en raison des sentiments naturels de justice et de piété dont elle est inséparable, s'avère dans la pratique bienfaisante et éducatrice. Elle comble, tant bien que mal, par la menace d'implacables vindictes une énorme lacune de la religion d'Imana, vraie en sa racine, et fait l'intérim d'un culte moral à venir, qui posera le bien et l'honnête comme fondement et pierre d'angle de l'hommage seul digne de Dieu.

Chapitre dixième

GÉNIES ÉLÉMENTAIRES ET PUISSANCES OCCULTES. SORCELLERIE ET MAGIE.

1. — DIVERSITE D'ATTITUDE DEVANT L'ACCOUTUME ET DEVANT L'INSOLITE.

OUTRE le monde proprement divin, qui se concrétise pour lui dans une personnalité unique et suprême qu'il appelle Imana, outre le monde des esprits, constitué par les trépassés, hôtes du Kuzimu, le Rouandien admet l'existence d'un troisième monde des choses invisibles, celui des forces cosmiques auxquelles son imagination prête conscience et volonté, source pour lui de biens et de maux. Ce monde est à nos yeux de la nature brute, celui des trois règnes, minéral, végétal, animal. Le Rouandien ne le croit pas inerte et purement mécanique. Ignorant des moyens techniques que la science a mis entre les mains des civilisés, il prétend capter ses forces par des procédés pseudo-mystiques, spécialité des magiciens et sorciers, des **bapfumu.**

On entre ici dans la sphère de la superstition proprement dite, de la théurgie, de la divination, des sciences occultes, quelque nom qu'on leur donne. On ne sera pas surpris de l'énorme développement que ces arts subtils prennent au Ruanda si l'on songe au crédit dont ils jouissent sous un déguisement trompeur dans nos milieux évolués.

Une remarque au préalable s'impose pour dissiper cer-

taines équivoques. On aurait tort de croire que le Rouandien ignore totalement l'action des causes naturelles. Dans l'usage ordinaire de la vie, il ne se comporte pas autrement que nous vis-à-vis du monde extérieur. Partout où il voit la relation du conséquant à l'antécédent, il ne se met pas en peine de chercher aux phénomènes une explication extra ou supra naturelle. Il adapte instinctivement des moyens appropriés à la fin qu'il s'est proposée. C'est tout naturellement qu'il met en équilibre un faix sur sa tête, qu'il bêche, fume, ensemence sa terre pour lui faire porter des fruits, qu'il extrait des dents cariées, applique des cautères, ampute des membres, s'administre des médecines, abat son gibier avec les flèches de son arc, et que les filles qui ont fauté absorbent des drogues abortives. L'art du gouvernement, qui est si développé chez les batutsi, repose chez eux comme chez nous sur des principes d'ordre et de paix, et met à profit les leçons de l'expérience comme les suggestions du sens commun.

Ce n'est qu'en présence de l'insolite, de l'extraordinaire, de l'inexpliqué, que le Rouandien se trouble, déraille et recourt à ce que nous nommons l'animisme pour calmer son émoi, reprendre confiance, dans la certitude où il entre de trouver une solution au problème angoissant qui se pose à lui.

Or, à vrai dire, ces rencontres déroutantes et contrariantes sont presque quotidiennes, non seulement chez ceux qui ont la responsabilité de la chose publique, mais même chez l'humble sujet, chargé de famille. La saison humide se retarde indûment et la sécheresse persistante détermine une atroce famine. La peste bovine ravage le cheptel vivant. Des naissances monstrueuses — **ibimara** — se produisent dans la famille et dans le troupeau. Lèpre, gale, dartres font leur apparition et se propagent de façon inquiétante. La fille pubère ne se développe pas normalement et paraît impropre au mariage — **umukobwa w'impenebere.** L'épouse est frappée d'une stérilité incurable — **igicambyaro.** Des jumeaux viennent au jour et avant terme : **impanga zitageze ku cyenda.** Une bête rare, le pangolin, est apparue. Des morts impressionnantes abattent les plus robustes et

les plus utiles dans le clan. Un détail : la peau de leur abdomen se tend d'une manière suspecte, à la façon d'un arc, — **kubanga agaheto.** Le feu prend inopinément à la hutte, la réduisant en cendres. L'étranger avec un appareil irrésistible, « Muets » ou « Couvreurs de toits en terre », Blancs ou Rouges — **Abera, Ibituku,** envahissent le sol national. C'est alors, alors seulement, qu'il fait appel aux causes mystiques pour rendre raison de ces faits, alors seulement qu'il recourt aux moyens magiques pour y remédier.

Les contrariétés de la vie, les adversités, il n'est pas enclin, nous l'avons vu, à les attribuer au bon plaisir de Dieu, châtiant l'impie ou éprouvant le juste. Simpliste, il penche plutôt vers une solution dualiste. Imana ne fait que du bien. Le mal provient ou des bazimu irrités, ou d'agents naturels hargneux, du ciel par exemple refusant sa rosée, incités par les bazimu et les sorciers, ou enfin des influences perfides et ténébreuses, spontanées ou provoquées, émanées d'êtres bruts ou vivants.

2. — LES PERSONNIFICATIONS D'AGENTS NATURELS : GENIES DU CIEL, DE LA TERRE ET DES EAUX.

PARMI ces agents redoutables il en est de nobles et de supérieurs, qui sont normalement bienfaisants, les agents atmosphériques notamment, les éléments et les astres. On sait que l'antiquité classique les divinise. Au Ruanda, feu, ciel, tonnerre, nuages, soleil, lune, volcans, sources, encore que personnifiés en certains lieux et en certaines circonstances, restent à l'état de génies, créatures d'Imana, dociles, soumises, serviables, n'empiétant pas sur sa prérogative suprême.

Dans un pays où, le soleil et la chaleur faisant rarement défaut, la fécondité du sol est étroitement liée au régime

des pluies, le firmament — **ijuru**, habitat des nuages, de la foudre, des trombes d'eau, doit occuper une place prépondérante dans la pensée religieuse des manants. Le Tonnerre — **Nkuba**, orage et éclair, a le premier rôle. On l'appelle le « Seigneur du ciel » — **Umwami w'ijuru**, et on se le représente sous les traits d'un coq ou d'un bélier. Sa visite assurément n'est pas désirée, mais elle n'est pas tenue pour ennemie. Si elle cause une mort, on dit que le haut seigneur est venu percevoir lui-même ses redevances — **inkuke**, le cas échéant, enlever une épouse, un page — **intore**. Si quelque jeune fille, foudroyée par lui, survit à cet accident, il n'est plus loisible à son père de la marier à son gré ; elle ne lui appartient plus. C'est le roi qui en dispose. Le cérémonial de ses noces éventuelles — **gucyura** — sera celui des veuves. La chute de la foudre sur une case y laisse une contagion surnaturelle. Il faut procéder à une désécration des personnes, des animaux et des choses, avant que tout soit rendu à l'usage profane : cette purification se fait au lait de kaolin. La vache foudroyée ne doit pas être consommée avant d'avoir été « blanchie » par le griot : elle est honorée d'un deuil de huit jours, comme une personne distinguée de noble famille.

Le Tonnerre, avec son cortège de vent et de nuages, est un messager d'Imana. C'est lui dans la légende, qui apporte sur ses ailes à la terre l'envoyé de Dieu, le mutabazi libérateur, et qui cueille Kibogo et sa famille, otages de la nation, pour les emmener au pays d'en haut. Il ne faut pas qu'il cède à la jactance : les terricoles le ramèneraient au sentiment de sa condition. Quant il gronde trop fort, on ne se gène pas pour lui dire : « Tu n'es que le Tonnerre ; tu n'est pas Imana » — **uli inkuba ; ntuli Imana**.

Nkuba a des accointances étroites avec le Nuage — **Igicu**, chargé d'eau. Lorsque le ciel reste implacablement serein et que la terre meurt de soif, le peuple fait appel aux pluviateurs ou tempestaires — **abavubyi**, qui par des gestes appropriés amoncellent les nimbus et les font crever. S'ils ne réussissent pas, on les accuse de mauvais vouloir ou d'usurpation de titre. Amenés à la cour, ils sont exposés des journées entières aux rayons du soleil, et la populace leur

crie par dérision : « Faites donc pleurer le Ciel » — **Ijuru libalilire** ! Nous avons vu que le don de commander aux éléments, d'ouvrir ou de fermer à volonté les écluses du ciel, pouvait conduire à la royauté au temps des états-cantons bahutu : les bahinza étaient des tempestaires professionnels.

Le Typhon ou trombe d'eau est appelé **Isato**, c'est-à-dire Python, le serpent le plus volumineux et le plus long du Ruanda, en raison de la forme qu'il affecte. Il n'est fréquent que sur le lac Kivu.

Les mythes font du Tonnerre, du Nuage et du Thyphon trois frères, fils du Commencement ou Principe — **Shyerezo**.

La Lune — **Ukwezi** — qui divise l'année en douze mois, portant chacun leur nom, est un génie masculin. Le croissant sous l'équateur ressemble à deux cornes de vaches dressées verticalement : c'est un signe d'heureux présage pour le Ruanda. Au Bugoyi, on fête les néoménies par des chorégraphies rituelles au son des tambourins, des flûtes, des buccins, des grelots et des sistres. Les danseurs, dans leurs figures, lèvent vers le satellite pied et bras droits en lui disant : « Montre-toi pour nous tel que la lune précédente ». — **Utubonekere nk'ugushize**. Au cas où la lunaison écoulée a été mauvaise, ils modifient la formule et disent : « Montre-toi tel qu'antérieurement. » — **Utubonekere nk'ukundi**. La lune de **gicurasi**, celle du deuil des parentales à la Cour, est « néfaste » — Ukwezi kubi.

Quant au soleil, on prétend le « retenir » à l'époque de la récolte du sorgho, quand on frabrique la bière, en exposant à ses rayons le broyeur de la meule — **ingasire**.

Au pays d'en bas, tel volcan en activité, le **Nyiragongo**, est un Vulcain ou un Pluton : nous le retrouverons avec ce rôle dans le mystère de Ryangombe. Les sources du bois de Muhima au pied de Kigali et de Gihanga dans le Nduga sont des nymphes distribuant une eau de Jouvence ou une boisson d'épreuve.

Le Feu — **Umuliro** — est l'objet d'un culte particulier à la Cour, comme Hestia chez les Grecs, Vesta chez les Romains, Agni chez les Hindous. Il est proprement le Feu ou le Foyer du mwami. Apporté par **Nkuba**, l'Eclair, à **Kigwa**,

l'Adam terrestre, comme un présent d'Imana, d'après certains mythes, inventé par Gihanga, le Prométhée rouandien, et légué par lui à son fils Kanyarwanda, l'ancêtre éponyme des Banyarwanda, d'après la légende la plus accréditée, il est gardé soigneusement dans une grande urne de céramique — **intango**, et confié à la garde du collège des Abiru, qui doivent l'entretenir jour et nuit. S'ils le laissaient mourir dans la hutte de Gihanga, son sanctuaire, le sort du Ruanda, à l'instar de celui de la cité antique, serait compromis, et les gardiens responsables paieraient de leur vie ce lèse-majesté et ce sacrilège, comme jadis les Vestales. Le feu c'est la vie : un même mot — **ubuzima** — signifie les deux extrêmes : « santé » et à « feu éteint » ; l'adjectif « vivant » se traduit par **muzima**. Le feu de Gihanga symbolise la vie de la dynastie et de la nation.

Enfin le Trépas — **Urupfu**, est lui aussi personnifié, comme Thanatos chez les Grecs. Les rites du deuil, nous l'avons vu, ont en partie pour objet de l'éloigner, tout en usant de ménagements, de crainte que sa colère ne s'enflamme et qu'il ne fasse de nouvelles victimes. Comme le Tonnerre, il crée autour de lui une atmosphère de terreur sainte qui commande de placer sous le signe de l'interdit — **umuziro** — la période consécutive à sa venue : ce sont des jours à la fois purs et néfastes — **nefasti puri**, comme disaient les Romains, pendant lesquels il serait téméraire et périlleux de vaquer aux occupations accoutumées.

On le voit, à la différence de l'antiquité classique, le naturisme au Ruanda est resté à l'état embryonnaire et larvaire, en ce sens qu'il n'a pas évolué en polythéisme sous l'influence d'une mythologie exubérante, submergeant la notion du Dieu suprême. Au vrai il ne joue qu'un rôle très effacé et purement occasionnel dans la vie religieuse de l'indigène.

3. — LES PUISSANCES OCCULTES, PROPICES OU HOSTILES : LE POSTULAT DE LA MAGIE SYMPATIQUE.

A un rang très inférieur à ces génies, personnifications des grands phénomènes de la nature, le Rouandien imagine une multitude de basses influences — **turba grassans dæmoniorum**, procédant de forces anonymes, obscures, occultes, mais toutes volontaires et personnelles. C'est avec elles qu'il a principalement affaire dans le cours ordinaire de la vie. Il n'a pas de nom pour les désigner, mais il les qualifiera volontiers de **mana**, si elles sont favorables, de **mana mbi**, si elles sont hostiles, et encore, dans ce dernier cas, de « cœurs vilains » — **imitima mibi.**

Les temps anciens et modernes les ont connues en Occident. Saint Paul, s'adressant à des néophytes d'Asie Mineure, de Grèce et de Rome à peine dégagés des superstitions populaires, fait allusion à ce polydémonisme de condition inférieure, qu'il désigne sous les termes généraux d'Eléments du monde, de Puissances, Principautés, Dominations, Trônes, Vie, Mort, « qui ne sauraient, dit-il, le détacher de la charité du Christ » ; créatures de Dieu assurément, mais hostiles, « que le Seigneur dépouillera de leur pouvoir usurpé, qu'il donnera en spectacle, les enchaînants à son char de triomphe, après les avoir vaincues par sa croix ; le dernier ennemi qui sera détruit c'est la Mort » (1). Les exorcismes traditionnels de l'Eglise catholique sont précisément dirigés contre cette végétation d'êtres sans figure que les textes liturgiques nomment « esprits impurs, dominations antagonistes, souffles délétères, génies du mal » — **spiritus immundi, adversæ dominationis vires, aura corrumpens, spiritualis nequitia.**

(1) Rom., VIII, 38 ; Gal., IV, 3 ; 1 Cor., VIII, 5-6 ; XV, 24-25 ; Eph., 1, 21 ; Col., 1, 16 ; II, 10, 15.

Dans cette foule grouillante d'énergies insaisissables, imaginaires ou réelles, vaguant à travers le monde, le folklore occidental distinguait les lutins, les farfadets, les gnomes, les korrigans, les fées, les elfes, les ogres, les loups garous, le mauvais œil, leur prêtant parfois des formes humaines. Pareillement les contes populaires au Ruanda mettent en scène des êtres moitié hommes moitié bêtes, du type du Minotaure — **ibikoko by'ishyano**, — immondes, cruels et vilains, qui croquent des humains tout vivants. De cette espèce était l'ogre Kizimu, que tua de sa main le héros Kigarama, autre Thésée, après lui avoir fait rendre son épouse que le monstre avait dévorée (1).

On parle en certains lieux des **balinga**, fantômes silencieux, telles nos Dames blanches, apparitions fugitives, visions hallucinantes dans des cerveaux échauffés. Plus connus sont les **impaca**, les feux follets, ces phosphures d'hydrogène qui se dégagent des herbes et fougères en putréfaction dans les marais et sur les monts. Lorsque, s'enflammant d'eux-mêmes, ils percent de vagues lueurs l'obscurité croissante, les gens les prennent pour des esprits, nos feux fées ; ils leur attribuent ces hurlements, ces pleurs et ces rires, qui dans la campagne déchirent parfois le silence des nuits. Au Bugoyi, le clan des Balinda, au dire du P. Pagès, voit en eux des trépassés de famille, échappés du volcan en activité de Nyamuragira, leur domicile habituel. Un propriétaire veut-il que son champ soit labouré sans qu'il lui en coûte, il dépose le soir des pots de bière sur le terrain choisi à cet effet. Les **impaca** arrivent en groupe pendant le sommeil des vivants ; après avoir consciencieusement défriché, sarclé, ils organisent des quadrilles joyeux autour du pombe. On les entend chanter **Culira ! Abana, babyine !** — « Claquez des mains en cadence, enfants ; chantez ! »

Au Gisaka on raconte qu'il y a des serpents familiers, gardiens des maisons et des champs, telles les oies du Capitole veillant sur Rome endormie. Lorsque, la nuit, les cam-

(1). R. P. Eugène Hurel, La poésie chez les primitifs, ou contes, fables, récits et proverbes du Ruanda. Bruxelles, (1922). No 29 : Igitekerezo cya Kigarama, p. 182-192 ; et No 30 : Kizumu cya Rwicamakamba.

brioleurs s'approchent furtivement des kraals, ils s'enroulent autour de leur cou pour les étouffer. Ils dépistent même les recéleurs et les poursuivent jusque dans leurs logis.

Dans la pratique ce n'est point avec des fantômes aux contours aussi précis que le Rouandien a commerce, mais avec ces vagues influences, les unes bienfaisantes, les autres nocives, qui sont censées émaner de certaines personnes, de certains états, de certains gestes, de certains objets, en raison d'un potentiel secret inné ou acquis, s'ajoutant à leurs facultés ou propriétés naturelles. La magie est l'art de capter ces influences si elles sont favorables, de les maîtriser si elles sont funestes. Le principe général, on le sait, sur lequel est fondé sa vertu, en quelque pays qu'elle apparaisse, c'est que « le semblable produit, attire, appelle le semblable », en raison d'une sympathie ou harmonie préétablie. Une simple analogie entre deux objets est interprétée comme l'indice et la preuve d'une interdépendance, d'un rapport de cause à effet. Les traits suivants montreront l'usage que le Rouandien fait d'un tel postulat. Cet art n'est d'ailleurs pas à la portée de tout le monde. Il est la spécialité des bapfumu et tire d'eux son nom général d'**ubupfumu**.

4. — L'INFLUENCE SYMPATHISANTE DU BLANC ET DU NOIR.

AU Ruanda, ainsi que nous avons eu l'occasion de le souligner, le blanc est symbole de joie, de bien, de pureté, le noir de tristesse, de malheur, de méchanceté. Le blanc c'est la lumière, la beauté, la candeur d'âme ; le noir les ténèbres, les embûches, la vilenie morale. On parle semblablement chez nous d'une noire ingratitude, de noirs pressentiments, de la noirceur du crime. De ces impressions visuelles sont rapprochées les perceptions analogues des autres sens : on parle du parfum des vertus ; et tout ce qui est abscons et ténébreux fleure le complot.

Ce qui n'est qu'impression et symbole chez le civilisé est principe d'action et facteur opérant pour l'inculte. Chez le Rouandien, le liquide blanc, la plante aromatique, le breuvage exquis, les ébats joyeux et bruyants, le libertinage consommé abolissent et annihilent l'impureté, le mauvais sort, le deuil, la maladie, le crime. Impur se dit « noir » — **kwirabura**, et pur se dit « blanc » — **kwera**. La purification est un blanchiment — **kweza**. Les viscères du poulet, que l'aruspice consulte pour un client, sont noirs — **yirabura**, s'ils ne présagent rien de bon, si « le poussin radote » — **inkoko y'impuha**, blancs — **iteze neza**, s'ils annoncent des choses heureuses.

Inversement, un maléfice, étant destiné à nuire, doit être perpétré dans l'ombre et le silence ; un charme homicide sera naturellement composé de matières dégoûtantes et puantes ; les breuvages d'épreuve employés dans les ordalies pour déceler le mensonge et révéler le coupable auront la nature de poisons. En général tout ce qui est ordonné à produire le mal doit tenir du vilain et de l'impur.

5. — LA VERTU DE SALUT OU DE PERDITION DU SANG VERSE.

PARMI les substances capables d'influencer en bien ou en mal hommes, peuple, terre, il n'y en a pas de plus agissante que le sang, non pas le sang coulant à l'abattoir ni celui d'une exécution capitale, mais le sang pur du guerrier versé au combat ou celui du « Libérateur », — **umutabazi**, se sacrifiant pour son peuple, ou encore, mais pour le mal seulement, un sang d'impureté.

Le sang ensorcelle et enivre pour ainsi dire une arme de combat : c'est pourquoi le mwami à son avènement trempe le fer de son arme dans le sang d'un pauvre diable

— **gukaza icumu**, envoie lance et flèches en expédition de razzia à Rusokovu, afin qu'elles y acquièrent par un baptême de sang une aptitude accrue à tuer — **kunywesha amaraso icumu ry'umwami**. Le sang du **mutabazi**, roi ou fils de roi, est d'une efficacité souveraine pour briser un sortilège fatal, pour transformer en bénédiction un anathème, pour invertir un charme et le retourner contre le jettatore. Il convient pour cela que ce sang soit versé par la main de l'ennemi et sur son territoire, parce qu'alors il criera vengeance contre lui. Le héros national Rubona, avant de partir pour le sacrifice, dit à son maître, le mwami du Ruanda : « Je vais me dévouer et me faire tuer dans l'Urundi. Mon sang me vengera, et mon esprit ne cessera d'attirer des malheurs sur nos ennemis. » — **Ndatabaye. Amaraso yanjye azampora. Niyo azatsinda Uburundi, n'umuzimu wanjye**.

Le sang de l'otage que doit livrer le Bukunzi à chaque changement de règne pour être immolé à Nyakafunzo en expiation de l'affront fait jadis à Ruganzu Ndori, est recueilli dans une jarre de bois, porté à la frontière et répandu en malédiction sur la terre du voisin ennemi. — Le sang des anormaux, des avortons et des monstres — **ibimara**, — le sang impur de la vierge sans gorge — **impenebere** (1), ne peut que gêner et paralyser l'adversaire pendant la bataille : aussi placera-t-on ces êtres disgraciés sur le front de combat pour que, atteints les premiers par ses coups, leur sang rejaillisse sur lui pour sa perte.

Dans la vie privée le sang d'une chèvre rituellement égorgée par un professionnel — **umuhannyi**, — s'il est répandu en manière d'aspersion sur la tombe d'un homme assassiné, retombe en malédiction sur la tête du meurtrier inconnu ou insaisissable et sur celles de ses proches.

Le sang des ménorrhées — **irungu** — dont l'origine est mystérieuse et l'épanchement secret, est tenu pour impur dans toutes les civilisations primitives (2). Au Ruanda, com-

(1) La fille du mwami Mibambwe Mutabazi, qui présente ce défaut de conformation, portera dans la légende le nom significatif de Ntobwa — « Souillure », — du verbe gutoba qui se dit d'une eau de source que l'on trouble en remuant le lit.

(2). Lév., XV, 19-33.

me presque partout, il entre dans la préparation des charmes — **inzaratsi** — les plus toxiques. Qu'une femme quand elle est indisposée de la sorte, se garde bien de s'approcher d'un enfant à la mamelle, qui ne soit pas le sien ; il est trop frêle encore pour résister à l'influence nocive qui émane d'elle.

Les cadavres d'hommes et de bêtes, ici comme en Israël, sont « immondes » et répandent à l'entour, même dans le cas d'un décès de famille, un air pestilentiel, dont on ne se débarrasse que par des purifications, notamment par celle qui termine la période du deuil. Les ossuaires et charniers sont éloignés des villages, et spécialement par respect, des lieux où le mwami de passage a résidé. — La sanie de chairs en putréfaction, les os de serpents, la peau de crapauds morts, des fragments de tibias et des membranes vitellines — **Imirundi y'abapfuye, n'ingombyi y'abana** — entrent en composition dans la pâte répugnante de certains sortilèges. — Qu'une femme dans un état intéressant se détourne soigneusement de ces vues hideuses et malsaines, notamment d'un serpent aux plaies saignantes rencontré sur son chemin. Si elle n'a pas pu les éviter, qu'elle se hâte de contrecarrer le fluide funeste qui s'en dégage par des conjurations pertinentes.

6. — L'ACTION SYMPATHIQUE DE L'EAU D'EN BAS SUR L'EAU D'EN HAUT.

L'EAU appelle l'eau comme le sang appelle le sang, par la même loi de similarité. Lorsque les Barenge, décimés par la disette dans ce Ruanda qu'ils avaient injustement envahi, consultèrent Mashira sur le moyen de faire cesser la sécheresse, le fameux archonte magicien du Nduga, usant d'un stratagème pour les perdre, leur conseilla de creuser un puits profond ; dès qu'ils trouveraient l'eau la pluie commen-

cerait à tomber. Il fut cru sur parole. Mais tandis que les puisatiers en grand nombre œuvraient au fond de l'excavation, il vida sur eux un plein arrosoir, et aussitôt le ciel, imitant le geste, se fondit en averses, qui noyèrent les intrus. — Dans ce même Nduga, à Bweramvura, l' « Endroit d'où sort la pluie » — **kwera imvura**, nom significatif, ainsi qu'à Mata dans le Marangara, pour provoquer la nue en temps de sécheresse, on gratte légèrement le sol comme pour faire sourdre une source. L'un de ces trous à Mata porte précisément le nom de **iliba ry'imvura**. « Source de la pluie ». L'eau jaillissant d'en bas contraint à descendre celle d'en haut.

7. — L'AVEUGLE AUTOMATISME DE LA JUSTICE IMMANENTE : INNOCENTS PAYANT POUR LES COUPABLES.

L'INSTINCT de justice inné au cœur de l'homme inspire au Rouandien la conviction que le crime appelle nécessairement le châtiment et que si le vrai coupable y échappe, la communauté doit payer pour lui.

A défaut de l'auteur véritable du communauté doit payer forfait il faut qu'une victime expie, fût-elle innocente. Ainsi l'exige la loi d'équilibre qui régit le monde moral. Si les moyens ordinaires d'enquête n'ont pas permis d'établir l'identité du scélérat, on recourt à l'oracle, dans l'espèce à la boisson d'épreuve, une ordalie. Une vie sacrifiée, justice est faite ; le peuple est sauvé.

Que l'auteur présumé du crime ait été conscient ou non de son acte, il n'importe ; il en reste responsable ; une ignorance invincible ne saurait le soustraire au juste châtiment. Les sorts sont infaillibles. S'ils l'ont désigné, il n'a qu'à s'incliner. En fait, il se résigne sans protestation ni murmure. Que d'innocents, en temps de malheurs généralisés, accusés sans preuves par le devin dépisteur — **umuhuzi** — ou par

la boisson d'épreuve, ont été écharpés sur le champ par une population en délire tremblant pour elle (1). Un pauvre hère, contraint par une foule vociférante à s'improviser faiseur de pluie — **umuvubyi** — en une période de sécheresse prolongée, et dont la bonne volonté n'aura pas été couronnée de succès, sera massacré pour avoir usurpé des fonctions sacrées, une telle abomination — **ishyano** — ne pouvant pas rester impunie sans dommage pour la communauté.

Les anciens en Occident ne pensaient pas autrement. Le pharaon, puis Abimélech, roi de Gérara, ayant fait enlever Saraï, femme d'Abram, croyant sur son dire qu'elle est sa sœur, sont « frappés, eux et leur maison, de grandes plaies », et ils reprochent à l'Hébreu d'avoir, en créant une équivoque, « fait venir sur eux et sur le royaume un si grand péché » (2). C'est ainsi pareillement que le roi Œdipe, vainqueur du sphinx, après avoir été le sauveur de son peuple, attire sur lui de terribles fléaux, le ciel vengeant sur les sujets le double crime commis par le souverain, qui, à son insu et par un concours fatal de circonstances, est devenu l'assassin de son père et l'époux de sa mère. Aussi, pour que le châtiment cesse de frapper des innocents, se fait-il justice lui-même, s'arrachant les yeux, abdiquant le trône, et se condamnant à l'exil.

8. — LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INFLUENCES DELETERES : LES INTERDITS — **IMIZIRO**.

La vie est pleine de dangers pour le Munyarwanda, car, outre ceux dont se gardent les civilisés et qu'ils attribuent à des causes naturelles, il y en a pour lui qui relèvent d'une physique supranaturelle et qui sont à ses yeux les plus

(1) Pierre Ryckmans. **Dominer pour servir.** Chapitre : II **Envoûteurs et sorcier.** Bruxelles, 1931.

(2) Gen., XII, 17 ; XX, 9.

redoutables. Tel geste, telle rencontre, telle boisson, telle imprudence peuvent être la source de contrariétés, d'échecs, de maux graves. La méfiance en cette matière surtout est mère de la sûreté.

Il doit donc, dans toute la mesure du possible, éviter les contaminations d'impureté, les noirceurs — **kwirabura**, comme on dit au Ruanda. Il y a tout un code de **vitanda**, de choses dont il faut s'interdire l'usage. Ces sortes de prescriptions hygiéniques, qui sont surtout des prohibitions ou interdits, reçoivent de lui le nom de **imiziro**. L'ethnologie classique les appelle « tabous ». Les anciens les connaissaient bien. Le Lévitique, le Talmud surtout, en fourmillent : on les compte par centaines. La coutume rouandienne est à peine moins riche. Le P. Pagès en a dressé une liste, qu'il aurait pu, dit-il aisément allonger. Nous en avons déjà mentionné plus d'un à l'occasion. A passer outre à ces recommandations de sagesse traditionnelle on s'expose pour le moins à contracter quelqu'une de ces affections de la peau si rédoutées, qu'on désigne en général sous le nom de **amahumane**, **guhumana**, dartres, gale, pian, teigne et même lèpre. Quelquefois les suites de la violation peuvent être beaucoup plus graves et entraîner la mort.

Le mwami surtout est tenu de prendre des précautions parce que le moindre de ses gestes est de conséquence. Ainsi il évitera de ployer les genoux — **guhina**, car, en s'abaissant de la sorte, il risquerait de restreindre et rapetisser son domaine, lui qui absorbe dans son sort le sort de ses sujets. De même, si, en saison sèche, il est surpris par une averse, il ne doit pas hâter le pas pour se mettre à l'abri ; ce serait paraître fâché de cette ondée bienfaisante qu'il est censé avoir provoquée, et elle cesserait sur l'heure.

Le mot **umwange** a le sens de « haïr ». C'est le nom d'un arbuste de la brousse que l'on coupe pour alimenter le feu de la hutte. Une jeune fille nubile le respecte lorsqu'elle va à la cueillette du bois mort. Elle s'exposerait en le ramassant à ne pas trouver de soupirant et à rester vieille fille.

Le lait de vache est tout ce qu'il y a de plus estimé au Ruanda ; mais, chez les Basinga, celui d'une vache rous-

sâtre et noirâtre, dite **inyombya**, nom d'un oiseau dont le plumage est de cette couleur vilaine, ne peut être que vénéneux. Il faut donc se garder de le boire. On raconte qu'il fait office de poison et que, grâce à lui, le mwami Mibambwe Mutabazi put se débarrasser de Kimali, roi des Barenge, lui en ayant fait présenter, sans qu'il s'en doutât, par une vachère à ses gages.

Il ne faut pas livrer à n'importe qui sa salive — **imbuto**, la « semence », une poignée de cheuveux à soi, son bâton, ni même son nom. Tout cela est un peu de soi-même et ce peu donne prise sur le tout. Aussi des jeunes gens questionnés sur le nom qu'ils portent s'abstiennent de répondre ou lâchent un nom quelconque. Un malveillant pourrait abuser de leur candeur et diriger sur eux à bout portant un mauvais sort : ce qui les empêcherait de grandir.

9. — CHARMES PHILTRES, ENVOUTEMENTS, MALEDICTIONS.

L'ACTION maléfique appartient donc en propre à certains objets. Elle peut être communiquée à des objets neutres par nature pour des fins déterminées au moyen de recettes à la portée de tous, ou composées par des spécialistes, les pharmaciens dits **abarozi**, qui en gardent le secret. Ainsi se fabriquent les charmes, philtres, sorts, et se montent les envoûtements, armes de jet, qui exposent ceux qui les manient à des poursuites judiciaires ou à des représailles privés.

Cette action obéit à la loi de similarité et d'analogie. Le nom prononcé produit la chose exprimée, le geste appelle la réalité signifiée, le traitement infligé à l'image d'un individu agit sur le modèle, la représentation scénique d'un décès est apte à le provoquer, une formule de malédiction réalise ce qu'elle renferme, le symbole influe positivement sur l'objet qu'il évoque.

Quoi de plus bénin, par exemple, que ces tiges de spart — **ishinge** — dont une ménagère tapisse le sol de sa hutte ? Mais qu'une rivale jalouse en prélève une poignée, qu'elle torde cette herbe pour en faire un **ingata**, un de ces bourrelets cylindriques que l'on met sur sa tête pour soutenir un faix, mieux encore, qu'elle fabrique un rond avec des cheveux dérobés à la favorite, qu'elle suspende ce charme dans un coin de la hutte, l'habitante sera nouée et bouclée comme **l'ingata**, elle sera « empêchée d'enfanter » — **kumanikira undi ngo atabyara.** Dans le même sens les Israélites disaient d'une femme stérile qu'elle a été « close » par Jahveh (1). Pareillement en France, le maléfice dit « nouer l'aiguillette » rend impuissant et inhibe la consommation du mariage.

Telle herbe dite **uruburamajyo** porte un nom qui signifie étymologiquement : « ne savoir pas où aller » — « **kubura kujya.** Un mari, que sa femme volage a quitté pour suivre un autre maître, en confectionne un bourrelet qu'il arrose avec de l'huile de ricin tirée de la jarre de l'infidèle. Celle-ci ne trouvera nulle part d'établissement stable. — Inversement un philtre amoureux destiné à reconquérir l'affection d'un époux inconstant sera extrait du **mutanga**, au nom significatif de « plante d'amour ». Sophismes du langage. **Idola fori.**

Une vessie de chèvre ne paraît apte qu'à un usage anodin. Néanmoins, subtilisée à son propriétaire, gonflée d'air par l'envoûteur — **umutabazi**, elle le figurera. Suspendue à la voûte d'une case dans l'obscurité, battue comme une natte, criblée de coups de poignards, projetée sur le sol, son ancien possesseur subira par ricochet des mauvais traitements et ne tardera pas à expirer.

Il y a des mimiques encore plus significatives et qui atteignent plus sûrement leur fin. Elles consistent, si l'on veut faire périr son homme, à monter à proximité de lui la scène de son trépas et de ses funérailles. Le jeu de la pièce, au lieu d'évoquer le passé, anticipera sur l'avenir. La simulation forcera le réel.

---

(1). 1 Sam., I, 5-6.

Le drame, au rapport du P. Pagès, est joué la nuit par une troupe de danseurs spécialisés — **abacuraguzi.** Ces cabotins se sont drapés dans des nattes hors d'usage — **imisambi**, et armés de tibias et péronés humains — **imirundi** ; ils ont fait provision d'une terre prélevée sur une tombe fraîche et ont garni de braises des réchauds de céramique. La ronde de sabbat s'inaugure. Les griots se mettent en cercle et exécutent, en piétinant sur place et en brandissant leurs ossements, un menuet funèbre. Ils lancent par-dessus la palissade du kraal de l'envoûté des poignées de terre impure. Ils brisent les réchauds et en répandent le contenu sur le sol : les charbons, en s'éteignant, — **ubuzima** — doivent figurer une vie qui s'en va. Enfin ils prononcent à voix basse la malédiction qui donne tout son sens à cette sinistre allégorie : « Ce n'est pas à tes haricots que nous en voulons, c'est à ta vie ». — **Ntidushaka ibishyimbo, icyo dushaka ni amagara yawe.**

Cet enchantement est rare parce que coûteux pour celui qui le commande et périlleux pour les bouffons qui le jouent. D'ordinaire l'opération magique est plus simple. Quelqu'un veut-il malemort à son prochain, il lui tend un piège, ce qui se dit **gutega**. A cet effet il enfouit sous terre, dans le chemin où il passe, à l'endroit où il s'assied d'habitude pour humer l'air hors de sa hutte, un arc et des flèches en miniature. Il se met à l'affût, tapi dans l'ombre, et lorsque sa proie arrive sur l'embûche, il prononce le mot fatidique : « Tu es pris » — **Urafatwa.** Le coup part ; la victime tombe. Ou bien il jette subrepticement dans l'enclos du voisin ennemi les entrailles d'un poussin où le mupfumu a découvert des « noirceurs » : c'est le **gutegera umuntu inkoko**, le sortilège — **uburozi** — le plus commun.

La malédiction — **kuvuma** — du père est particulièrement redoutable, lorsque, contre le fils qui l'a insulté, qui l'a abandonné dans l'infortune, qui lui a fait défaut dans un procès, il fulmine, en crachant dans l'une et l'autre de ses mains : « Puisses-tu n'avoir plus d'enfants ! Tu as mal agi à mon égard ; je te retranche d'entre les miens ». — **Ntubyare! ntuheke ! Wambereye gito, nanjye ndaguciye mu bana banjye.**

Ainsi la magie prétend-elle mettre en jeu des puissances occultes pour en faire les exécutrices de ses desseins, justes ou pervers.

10. — TALISMANS ET AMULETTES ; CONJURATIONS DE MALEFICES.

En droit la magie — **ubupfumu** — n'est pas faite pour nuire mais pour aider. Elle ne doit pas être une technique d'empoisonnement — **uburozi**, mais un art de guérir. C'est une médecine, qui procure des remèdes préventifs et curatifs. La recette magique est une défense, un rempart, un barrage — **urutsiro** — pour l'honnête homme — **umuntu w'intungane**, un gage de victoire — **intsinzi** — sur ses agresseurs. Si elle attaque c'est pour prévenir une offensive ou exercer une vendetta, dans l'un et l'autre cas pour servir une cause juste. Les forbans qui abusent d'elle — **abarozi**, les sorciers proprement dits, sont, ici comme ailleurs, légalement traqués et punis, comme pires malfaiteurs.

Pour prévenir un assaut la magie creuse des fossés, dresse un « obstacle », C'est ce qu'exprime le terme **urukagiro** — « empêchement ». Ce boulevard protecteur c'est le talisman ou l'amulette —**impigi**, qui reçoit dans la langue ésotérique le qualificatif de **ikinanira** — « l'inexpugnable ». Il ne se confond pas avec le sortilège ou maléfice, qui est un engin agressif et pervers, un tir offensif, voire une bombe à explosion.

Parmi les talismans domestiques, les plus communs sont, pour l'homme, la pierre à aiguiser —**ityazo** — pour la femme, le broyeur à moudre le grain — **ingasire.** Cachés en terre ils inhibent — **uruhereko** — un maraudeur et le retiennent de pénétrer dans la bananerie ou de franchir le seuil du kraal ; ils le clouent sur place — **baragangara.** La pagaie

de ménage — **umwuko** — protège la maîtresse de maison : si son mari s'en sert pour la battre, elle la vengera.

Les amulettes se portent comme breloques, colifichets, médaillons, au cou, aux poignets et aux chevilles ou en sautoir. Certaines gens, en Urundi surtout, en sont couverts. Ce sont des bâtonnets, des dents de carnassiers, des perles de verroterie. Aux menottes des enfants on met des fils de cuivre — **urunyerere, urwinjili.** Les femmes stériles achètent des gris-gris aux **bacunnyi.**

Les talismans les plus actifs, appelés **imana**, sont ceux qui proviennent d'une victime « blanche », sacrifiée aux bazimu : tel l'**ishyira** ou nodule de graisse, dont le mwami fait collection et dont il porte au cou quelques reliques.

La substance qui prévient tous les maux, qui prolonge la vie, qui purifie de toute souillure, c'est l'**isubyo**, poudre et élixir. Les pharmaciens de cet électuaire sont les héritiers du fameux Nkoma, archonte sorcier du Marangara, les Bakoma. Ils le préparent avec trois simples : un lichen poussant sur les arbres de la forêt, l'**urugombyi**, un champignon, l'**agatumura** du genre de la vesse-de-loup ou lycoperdon, la racine de l'**isubyo**, une euphorbe herbacée. Le tout est broyé et brûlé. De la cendre qui en résulte on saupoudre la liqueur avec laquelle le mwami se rince rituellement la bouche une fois par jour.

11. — L'INCANTATION DE L' « INKOKO ».

L'AMULETTE la plus prisée est celle qui a été l'objet d'une incantation de la part d'un magicien qualifié. Elle tire alors sa vertu, non seulement de sa substance, mais encore des paroles qui ont été prononcées sur elle. Voici, d'après le P. Arnoux (1), le rituel qui est suivi dans le culte de Ryangombe

(1) **Le culte de la société secrète des Imandwa au Ruanda.** Anthropos, 1913. T. VIII, p. 119-122.

pour l'incantation de l'amulette dite **inkoko**, le « poussin », qualifiée d'**imana.**

L'augure extrait les yeux d'un poulet dont les entrailles, inspectées par lui, se sont montrées propices, « blanches ». Il entr'ouvre les paupières et y glisse quelques grains de poussière de kaolin — **ingwa**. L'**ingwa** donnera à l'**inkoko** des yeux d'Argus. Il ficelle ce charme dans les viscères du poussin, et empaquette le tout dans un rameau fendu de sycomore ou dans un tissu d'écorce — **impuzu.**

En insinuant la poudre blanche dans les yeux du volatile, il a prononcé l'adjuration suivante :

Poudre, observe bien à la Cour.	Inono, umbonere ibwami.
Surveille bien chez les puissants.	Umbonere mu bagabo.
Fais bien le guet chez les chefs.	Umbonere mu batware.
Je dors ; toi, veille.	Ndasinzira, ntusinzire.

Obéissant à ce commandement, l'amulette, vigie attentive, fera bonne garde autour d'elle, épiant les faits et gestes de l'ennemi, sans repos ni trêve, surtout pendant la nuit.

En passant au cou du client le cordon où pend le médaillon de bois ou d'étoupes, l'hiérophante lui dit, indiquant sous forme de vœux la vertu du talisman, antagoniste et pourchasseur des revenants semeurs de peste :

Voici le mana. Je ne t'ai pas refusé le mana.	Ngiyi imana ; sinkwimye imana.
Je t'ai donné le mana.	Nguhaye imana.
Qu'il batte l'intrus qui a pénétré par effraction dans le kraal !	Itsinde inzererezi !
Qu'il l'emporte sur qui se tient à l'affût dans la palissade !	Itsinde umuzimu w'icyubi !
Qu'il triomphe du germe pestilentiel qui doit contaminer ta femme, contaminer ton enfant !	Itsinde ubusame Umugore atandura ! Umwana atandura !

L'amulette apparaît ainsi comme une garantie efficace contre la malice des trépassés, étrangers au clan ou à la

famille ; elle est encore ouvrière de paix à l'intérieur, triomphant des intrigues des turbulents, frères et épouses, qui sèment la zizanie dans le ménage. C'est ce que déclare la formule terminale qui s'achève en prosopopée.

Ce charme c'est ce qui terrasse,	Uyu ni umusamba
ce qui écrase l'ennemi,	Usamba abanzi.
ce qui déjoue les menées de la jalousie.	Usamba abakeba.
C'est l'apaiseur.	Uyu ni nyamwisuka.
« Que les cris de joie ne cessent de proclamer,	Impundu ntizisibe kuvuga,
que je confère la maîtrise souveraine,	ninshyukane nyagasani,
que je rends efficaces les offrandes aux mânes,	ninshyukane n'ubuterekere,
que je fais réussir de telles cérémonies » !	ninshyuke muli uru rubanza ngiye kumara !

12. — EMBLEMES, FETICHES ET TOTEMS.

La vertu bienfaisante d'Imana s'attache encore à certaines reliques de famille, de clan, de nation, qui répandent autour d'elles la bénédiction — **umugisha**, comme faisaient les théraphim araméens que Rachel avait dérobés à son père au profit de son mari (1). Résumons ici ce qui a été précédemment mentionné en divers endroits.

Les humbles ustensiles domestiques, — meules, polissoirs et pagaies, — sont les défenseurs **attitrés** de leurs propriétaires. Le mwami est protégé, entre autres fétiches, par une masse toute en fer, nommée **Nyarushara**, qui ne sort pas de sa hutte sinon pour le suivre dans ses déplacements.

(1) Gen., XXXI, 30, 34, 35.

Le forgeron qui l'a ouvrée à Kizibaziba près de Kabgayi par ordre de Kigeli Mukobanya sur les plans du célèbre enchanteur Mashira, l'a pourvue d'un simulacre de seins féminins ; elle aurait par sa seule vertu repoussé l'invasion des barbares Banyoro. Le palladium de la monarchie et son enseigne, c'est **Kalinga**, le maître tambourin aussi sacré que les aigles romaines, gardé à l'abri des regards dans un sanctuaire au palais par les anoblis Biru, entouré d'honneurs liturgiques et royaux. On salue Kalinga comme chez nous le drapeau.

Certains clans du Bugoyi ont chacun leur téraph : les Bashobyo **Mibango**, une corne d'antilope ; les Bahuma **Urumaka**, une défense d'éléphant, dont on sonne comme d'un horn-bugle à son jour anniversaire ; les Bahuke de Huye un globe de quartz hyalin, qui siège sur un bourrelet de spart dans le kraal d'un membre du clan. Chez les premiers, le milicien partant pour la guerre, qui, lors du saut d'épreuve au-dessus de la corne d'antilope, glisse et tombe, voit dans cet accident un présage qu'il restera sur le carreau dès le premier engagement. C'est l'indice qu'il est la proie d'une funeste influence : il doit donc, avant de quitter le village, se faire désensorceler par l'hiérophante du fétiche.

Parmi les animaux porte-bonheur celui qui est salué partout avec la plus grande allégresse c'est la bergeronnette — **inyamanza** — au plumage noir et blanc, le hoche-queue, la « petite bergère » de nos vieux temps : de même que l'on place une habitation nouvelle sous le patronage d'un muzimu de la famille, on attend pour en prendre possession qu'elle soit venue l'inaugurer en se posant dessus. Quelques clans se sont donné un totem, non ancêtre, mais « issu de la souche » — **umwana wabo** : les **Banyiginya** la grue huppée, les Béga le crapaud, les Basinga l'épervier, les Bagesera la bergeronnette, les Babanda l'hyène.

13. — LA MEDICATION CURATIVE : HOMEOPATHIE ET ANTIDOTES, PURGES MAGIQUES.

LES talismans sont une panacée préventive et générale. Quelque précaution que l'on prenne même en observant fidèlement les **imiziro** on ne peut se garer contre tous les sorts pas plus que contre tous les germes flottant dans l'air. Le mal que l'on ressent est le symptôme certain que l'on est pris. Il faut alors recourir à la médication.

Celle-ci est homéopathique, conformément à l'adage : **Similia similibus curantur** ; ou bien elle procède par antidotes, par contrepoisons : **Contraria contrariis curantur.**

L'un et l'autre axiome procède d'une intuition psychologique. En ce qui concerne le premier l'âme humaine a le sentiment que le bien peut sortir du mal, que l'affliction porte en elle-même sa source de réconfort, le venin son propre médicament, que l'ennemi périt de ses propres armes, ce que l'expérience de la vie confirme quelquefois. C'est ainsi que la lance d'Achille guérissait les blessures qu'elle causait, et pareillement que Moïse tira du serpent d'airain, par la vertu de Jahveh, le remède aux morsures des serpents venimeux du désert (1). On connaît, curieuse coïncidence, depuis les travaux de Pasteur, l'action curative des virus atténués, employés dans les vaccins.

Ainsi, sur le plan de la magie, lorsqu'au Ruanda un meurtre a été perpétré, volontairement ou par mégarde, l'auteur qui, fût-il innocent, a tout à craindre de la part du muzimu du sinistré, n'a pas de moyen plus efficace de se prémunir contre ses vengeances posthumes que de se faire un bouclier de son cadavre. Il s'adresse donc à un magicien « exhumeur » — **umuhuzi,** qui, opérant en cachette, prélève sur les restes déterrés quelques fragments de chair : peau,

(1) Nombr., XII, 8-9 ; II Rois, XVIII, 4.

cœur, langue, annulaire, petit orteil du pied droit, un peu de chaque membre. Avec ces débris putréfiés, préalablement desséchés à la flamme d'un foyer, il fabrique une pâte qu'il introduit dans une petite corne noire. Son client suspendra à son cou ce funèbre médaillon. Le muzimu lui fera grâce craignant en le frappant de se blesser lui-même.

Le même cas se présente lors d'une exécution capitale, surtout si la condamnation fut inique. Le juge responsable risque d'être poursuivi par les Erinnyes de l'infortunée victime. Le **umuhizi** entre alors en scène et procède à la triste dissection, qui mettra en fuite les vilains cauchemars, sans blanchir pour autant les consciences. L'opération devra recommencer périodiquement.

Une femme dans un état de grossesse est tenue à beaucoup de ménagements pour que son enfant vienne au monde à terme et indemne. Si donc d'aventure elle rencontre sur son chemin un serpent mort et sanglant, n'ayant pu se garder contre le fluide qui en émane, elle aura soin du moins de neutraliser son action. Le moyen le plus simple sera de toucher de ses doigts le corps gisant de la bête et de les porter à son front comme pour se signer. L'ombre de l'animal, touchée sans doute de ce geste familier, l'épargnera, elle et le fruit de ses entrailles. Pareillement si elle entend la détonation d'une arme à feu, la faisant sursauter, ce qui ne peut-être que de fâcheux augure, qu'elle se procure une douille de cartouche ou quelque objet ayant appartenu à l'européen qui a tiré, et qu'elle le suspende à son cou. Le mal guérira le mal par homéopathie.

Le traitement par opposition d'éléments, par antitoxines, est tout aussi en usage que le premier. C'est ainsi que le sortilège étant une « noirceur » — **kwirabura**, c'est par du blanc qu'on doit le combattre. Le blanchiment — **kweza**, équivalant au nettoiement d'une impureté, s'opère, nous l'avons vu, par le moyen de l'eau de kaolin — **amazi y'ingwa**, que l'on appelle liturgiquement « la paix » — **ubuhoro.** Le goupillon d'hysope — **icyuhagiro** — participe à la vénération qu'on a pour elle. Il est « beau et bon » **cyiza** : ce mot comme le grec **kalon** a les deux sens.

L'**isubyo**, dont il a été question plus haut, est aussi ef-

ficient, mais il est plus long à préparer, plus onéreux, partant réservé aux riches, au mwami notamment.

Certains états requièrent un mode de purification qui, du point de vue de la conscience morale, n'est productif que de souillure. On a mentionné au chapitre précédent l'orgie rituelle qui clôt la période du deuil. Elle se célèbre dans le cercle de la famille et autorise l'adultère, voire, quand on ne peut faire autrement, l'inceste. Dans le cas suivant c'est le viol que la rubrique — **imigenzo** — prescrit.

Le mwami, outre les gens qui fréquentent le palais — **ab'ibwami**, a autour de lui une maison princière composée d'officiers — **abagaragu b'umwami**, petits ou grands. Les petits, la valetaille, s'occupent entre autre chose de sa table, comme cuisiniers, celleriers, laitiers, les grands de l'administration, de la justice, de la guerre, des liturgies, de la médecine, des traditions nationales. Tous sont tenus à observer la plus stricte discipline dans leur service et le secret le plus absolu. Avant d'être admis à leur emploi respectif, ils sont astreints à une épreuve de capacité, qui tient la place du serment en usage chez les Occidentaux. L'épreuve consiste à absorber une boisson — **igihango**, en soi anodine, mais à laquelle est prêtée une vertu d'ordalie. Cela s'appelle : « boire le poison » — **kunyarwa igihango**. Le rite s'accomplit parfois à la source de Gihanga dans le Nduga. Les jours de probation qui suivent sont des jours d'abstinence, pendant lesquels on ne doit ni boire de la bière ni fumer ni cracher, afin de ne pas contrarier l'effet de la potion. L'épreuve a-t-elle été favorable, il reste dans le corps de noirs ferments qui peuvent nuire à la santé et dont le libertinage est seul qualifié pour opérer l'élimination. Le nettoiement rituel doit s'accomplir hors des relations conjugales et hors du clan, et il n'est pas moins nécessaire pour les femmes que pour les hommes. Les gens de la famille y aident en se mettant eux-mêmes à l'affût, afin de surprendre et saisir au passage le sujet de sexe différent qui devra, coûte que coûte, servir d'instrument à cette purge magique. Cette pratique libertine est une de celles où l'on saisit au mieux sur le vif l'abîme séparant le ritualisme païen du moralisme chrétien.

14. — LA THEURGIE, MEDIATRICE PROVISOIRE D'EUPHORIE.



N le voit par tout ce qui précède, si le Rouandien se sent entouré de forces hostiles, bazimu et influences occultes, il trouve dans sa pharmacopée traditionnelle les recettes appropriées pour les apaiser ou les vaincre. Sa crédulité qui crée ces vains fantômes prête l'efficacité requise aux prestiges qui doivent les dissiper. Elle calme ainsi les terreurs qu'elle suscite.

En fait, le Noir du Ruanda ne se regarde aucunement comme un maudit, un forçat de la vie, un jouet sans défense de tyrannies inéluctables. Si l'on a pu parler de « la crainte presque continuelle de l'ensorcellement et de l'empoisonnement » où il vit (P. Pagès), de l' « épouvante de cauchemar qui pèse » sur lui (Pierre Ryckmans), il faut tout de suite ajouter qu'il porte allègrement ce poids, qu'il secoue aisément cette crainte, parce qu'il sait avoir sous la main le moyen de s'en affranchir.

En réalité, c'est un Roger Bontemps. Son climat est la joie. Sa vie c'est le plaisir. Le **farniente,** la bière, le jeu, la volupté, voilà le bon vivre pour ce sans-sousi, disciple d'Epicure et d'Horace. « Les biens du Ruanda sont délectable », dit-il par manière de proverbe. — **Ibyo mu Rwanda biraryoshye.** La « médiocrité dorée » du poète suffit à ses convoitises. Il a ramené son Bon Dieu à la taille de son idéal. Imana est la félicité terrestre. C'est un maître paternel et peu regardant. Ce n'est pas l'ascèse qui l'honore, mais la joie délicieuse avec danse, chants, vacarme et finalement débauche. La boisson est l'accompagnement obligé de toute cérémonie religieuse. On ne se sépare que lorsqu'elle est épuisée.

Les pensées graves, pas plus que les idées noires, ne le captivent et notamment le soin de sa sépulture ne le han-

te, bien différent en cela de l'ancien Egyptien et du moderne Chinois. « Le trépassé, dit un proverbe, ne va pas chercher sa place dans la brousse ». — **Nta mupfu wishakira ishyamba**. Que sa mort arrive le plus tard possible ! Après lui on fera de sa dépouille ce que l'on voudra. Nulle mystique de renoncement apathique ou de résignation fataliste, issue de l'Inde ou de l'Arabie, ne viendra altérer la fraîcheur native de son attachement à la vie.

Somme toute, divination et magie, si déraisonnables qu'elles soient et quelque abus qu'en fassent les profiteurs, répondent tellement à certaines exigences innées de son âme avide de paix et d'euphorie : elles calment sa naturelle inquiétude des choses cachées et à venir, et constituent pour lui une sorte d'assurance contre les traverses et les accidents de la vie. Elles sont donc apaisantes et consolatrices dans la mesure de la confiance qu'il leur fait. Elles suppléent par provision à la religion spirituelle et aux sciences positives jusqu'au moment où celles-ci prendront position sur son échiquier. Encore est-il qu'elles ne cèdent pas instantanément la place, si puissant est leur charme. Vingt siècles de lumières et de christianisme en ont-ils entièrement dépris les peuples occidentaux ?

Chapitre onzième

LE MYSTÈRE DE RYANGOMBE ; LE KUBANDWA L'IDÉE DU SYSTÈME RELIGIEUX ET LE MYTHE DES IMANDWA

1. — L'IDEE DU KUBANDWA, UNE RELIGION A MYSTERE.

OUTRE Imana, outre les ancêtres de famille et de clan, outre les anciens rois et les héros nationaux, le Rouandien révère les Imandwa et particulièrement leur mwami Ryangombe, des bazimu de qualité et dignité supérieures, des patrons glorifiés dans un monde meilleur. Il sont de même nature que les ancêtres, mais au lieu de protéger exclusivement leurs parents par le sang, ils secourent indistinctement tous ceux qui les invoquent, qui se sont fait de leur clan par affiliation et adoption.

Le terme général par lequel on désigne l'acte indéfiniment renouvelé d'offrande de soi qui constitue l'hommage essentiel de leur culte, est **kubandwa**. Ce terme exprime étymologiquement ce qu'il signifie. Il vient du verbe **kubanda**, « faire pression sur, bousculer, saisir », et en est la forme passive. **Kubandwa** marque donc l'état d'une personne qui est possédée d'un esprit, surmontée par lui. C'est l'effet de la consécration. L'Imandwa invoqué s'empare de qui se voue à lui : en fait sa chose et comme son suppôt. Cet-

te même idée est rendue, avec plus de précision encore, par **guhangwaho**, que traduit exactement le mot « possession » au sens mystique, possession prophétique ou possession diabolique. Il est dérivé du radical **guhanga** « créer » ; **ho** est la préposition « sur ». Il suggère l'image d'une puissance supérieure fondant sur une créature infirme et la recréant par l'infusion d'une vie nouvelle. Le kubandwa est précisément cela. C'est une religion qui prétend faire de l'initié un homme nouveau, un **imandwa**, sur le type, dans l'esprit, dans la dignité et avec les privilèges de l'Imandwa transcendant.

Les lecteurs familiarisés avec l'histoire des religions reconnaîtront dans ce raccourci schématique un succédané des religions à mystère, telles que Rome les connut aux alentours de l'ère chrétienne et que seul le mystère chrétien, après des efforts séculaires, parvint à évincer, mystères d'Isis, d'Eleusis, de Mithra. Là aussi il s'agissait d'une assimilation du myste à la divinité protectrice par un sacrement d'initiation.

2. — LE SALUT ASSURE PAR LES IMANDWA POUR LA VIE PRESENTE ET POUR LA VIE FUTURE.

L'EFFET du kubandwa c'est de donner à l'adepte une assurance ferme de salut individuel. Le terme de salut ne doit pas s'entendre — il va de soi — au sens spirituel et chrétien du mot : affranchissement de l'esclavage de la chair et du péché, élévation morale jusqu'à la ressemblance avec la perfection infinie. Salut doit s'entendre ici au sens charnel, séculier, terre à terre, si l'on veut, d'un secours positif contre les maux de la vie présente, embûches des bazimu grincheux et maléfices ténébreux, en sorte que l'on puisse courir sa carrière d'homme dans la paix à l'abri de contrariétés et d'afflictions excessives. En outre, les Imandwa patrons jouis-

sant dans l'autre monde d'une félicité sans mélange, le kubandwa donne des titres certains à une participation entière à leur heureuse destinée. Inutile d'ajouter que cette félicité s'entend de joies toutes sensibles et n'a rien de commun avec la vision béatifique des élus chrétiens. Nous restons ici sur le plan du paganisme ; le paradis rouandien est tout au plus un jardin des Hespérides, les Champs osiriens de Ialou. Le kubandwa est donc, comme les mystères antiques, une religion de salut.

3. — LA GLORIFICATION DES IMANDWA, FONDEMENT DE L'ESPERANCE DANS LE KUBANDWA.

CETTE espérance de salut est fondée sur une manière de révélation. Le kubandwa a des prétentions à être une religion positive. Il se réclame d'une tradition historique. Sa croyance porte sur les gestes et la destinée de personnages qui ont vécu et qui sont morts sur la terre du Ruanda, qui survivent et sont glorifiés, non seulement pour leur avantage personnel, mais encore pour celui des terricoles qui les reconnaissent et les avouent.

Le thème général commun à l'assise histoirique de tous les mystères c'est celui de la passion, de la mort, du retour à la vie, de la glorification d'un Dieu ou d'un héros-Osiris, Adonis, Attis, Dionysos, — principe et modèle de la destinée des mortels qui se sont affiliés à lui. Ce thème fondamental est traité de cent manières différentes. Voici, réduit à ses lignes maîtresses, le mythe de Ryangombe et des Imandwa, fait dogmatique objet de foi dans le kubandwa.

Un seigneur indigène, nommé Ryangombe, homme de la hutte, chef de clan, dont les sujets, parents, clients, do-

mestiques, bref la **familia** ou mesnie, constitue le collège dit des Imandwa, est en train de perdre au jeu non seulement sa fortune, mais son rang et jusqu'à son titre de mwami des Imandwa. Son adversaire, un roturier du nom de Mpumutimucunyi, est sur le point de le supplanter, lorsque surgit un sauveur, qui, lui indiquant les bons coups, le fait gagner et l'arrache à une ruine pitoyable. Ryangombe reconnaît en lui son propre sang, un fils, Binego, qu'il n'a jamais vu, auquel, en retour, il promet sa succession. Dès lors, il règne en paix, faisant le bonheur des siens, les Imandwa qui lui vouent un attachement plus fort que la mort.

Son destin était vraiment fatidique. Il meurt d'un accident de chasse. Un buffle, qu'il croit avoir abattu, se redresse soudainement et lui enfonce sa corne dans l'aîne. Les Imandwa, inséparables de leur chef, se tuent sur son corps, se précipitant l'un après l'autre sur les cornes de la bête prostrée, mufle enfoncé dans le sol.

Ryangombe et ses suivants, revenus à la vie comme bazimu, prennent possession d'un domaine qu'Imana leur a réservé sur les pentes du Muhabura, une des montagnes de la chaîne des Birunga. Cet Eldorado tient à la fois des Champs Elysées, séjour des bienheureux et de l'Olympe, palais des Dieux. Les Imandwa y coulent des jours exempts de misère, agrémentés par le pombe, les danses, la chasse. Ryangombe a le pouvoir d'y accueillir tous les trépassés; il les y convoque, n'exigeant d'eux que la foi en lui, suivie d'une initiation à sa secte.

Un lieu de supplice attend les mortels qui l'ont ignoré ou qui ont dédaigné son invitation. Un de ses voisins dans sa seconde demeure, le mont Nyiragongo, ou le génie qui le personnifie, l'ayant défié, il l'a défait, s'est emparé de son domaine qu'il a transformé en volcan en y jetant des charbons ardents. Il l'a consigné dans ce Tartare, et il lui expédie les humains dont il a prononcé la damnation.

Telle est sa puissance, et voici la consigne qu'il a donné aux hommes avant de les quitter, en manière de testament spirituel.

4. — L'INSTITUTION DU KUBANDWA PAR RYANGOMBE MOURANT ; SON CARACTERE UNIVERSALISTE.

ADOSSE à une érythrine corail, qui devient son arbre enseigne, ayant rassemblé autour de lui tous les Imandwa, hommes et femmes, parents et domestiques, il prononce les paroles mémorables suivantes, qui constituent la charte de fondation du kubandwa, dogme et société :

« Le **mututsi** — le noble — qu'il m'invoque ! Le **muhutu** — le roturier — qu'il m'invoque ! Le **mutwa** — l'esclave paria — qu'il m'invoque ! Le garçon qu'il m'invoque ! La fille qu'elle m'invoque ! L'enfant qu'il m'invoque ! Tous qu'ils m'invoquent ! »

Ryangombe apparaît ici non seulement comme l'instituteur et le législateur d'une religion, mais encore comme l'objet même de cette religion, puisqu'il réclame pour lui un culte et que ce culte est exprimé par le terme de **gusenga**, usité spécialement pour l'hommage rendu à Imana. Ce n'est cependant là qu'une apparence, car Ryangombe n'est dans la foi des fidèles, qu'un muzimu, un esprit de trépassé, le plus grand de tous, auquel on confère le titre de **Kizimu**, le préfixe **ki** étant un augmentatif d'excellence. Un adage théologique fixe la croyance sur la qualité de sa personne « Il n'est pas Imana ; il a eu Imana pour lui » — **Si Imana, aliko yagize Imana**. Il faudrait donc entendre que Ryangombe est une créature exceptionnelle, à qui Imana a donné tout pouvoir sur les vivants et sur les morts.

Ce qui est mis vigoureusement en relief dans les paroles institutionnelles placées sur les livres du prophète c'est le caractère égalitaire, universaliste, vraiment humain, de la société ou église qu'il fonde. Tous les hommes paraissent y être appelés, sans distinction de race, de condition, de classe, de sexe, d'âge, on pourrait presque ajouter de nationalité, — tous individuellement, parce que tous ont droit

à la paix et au bonheur. C'est là un des traits les plus caractéristiques des mystères classiques.

5. — LACUNES OU INCOHERENCES DU MYTHE : RYANGOMBE EXERCE DES POUVOIRS DIVINS, QUOIQUE DE CONDITION HUMAINE.

CE que le mythe omet de nous dire c'est le pourquoi et le comment de l'exaltation de Ryangombe et de ses disciples, et en vertu de quelle autorité il parle et agit de la sorte. Il réclame pour lui des honneurs divins, et décide comme Dieu du destin des hommes, et il n'est pas Imana. Si sa grandeur et sa puissance sont une délégation d'Imana, le mythe reste muet sur les circonstances et les motifs de cette commission inconditionnée. Rien d'ailleurs dans la vie et la mort de Ryangombe ne la justifie ; rien chez lui du héros, du serviteur de Dieu et des hommes, du **mutabazi.** C'est là une lacune et une illogicité.

Les mystères de l'antiquité classique n'ont point heurté à cette incohérance. Les fondateurs, sujets de l'espérance des mystes et objet de leurs hommages, sont des Dieux Immortels. S'ils ressuscitent après une vie mortelle, s'ils entrent dans la gloire, s'ils distribuent à leurs dévots des biens et des maux, c'est la logique même, puisque par définition ils peuvent tout ce qu'ils veulent. Ce faisant, ils usent simplement de droits qu'ils tiennent de leur origine céleste. Il n'en est pas ainsi pour Ryangombe et les Imandwa, simples créatures. Si on leur donne le titre d' « Enfants d'Imana — **Abana b'Imana,** et même d'Imana, c'est seulement par antonomase pour leur faire honneur.

Il se pourrait que cette faille n'existât point dans le mythe primitif de Ryangombe, au point où il a pris naissance. Telle tradition qui veut que le prophète n'ait eu ni père ni

mère, serait favorable à cette hypothèse. Comme Mugasa, dont nous parlerons bientôt, Ryangombe aurait été un dieu, ramené par les créateurs du mythe à la condition d'un « grand esprit » — **kizimu.**

6. — ADAPTATION DU KUBANDWA, ETRANGER D'ORIGINE, AUX CONDITIONS DU MILIEU FAMILIAL ET NATIONAL.



ELS les mystères orientaux à Rome, le kubandwa est un immigré au Ruanda, un étranger naturalisé. Il est en vigueur hors du pays chez tous les peuples limitrophes sous des noms identiques, quelquefois différents. Les Imandwa s'appellent aussi **Bacwezi** au Bunyoro et Toro, **Lubale** en Uganda, **Babandwa** au Bunyabungo, **Bishegu** en Urundi. Les personnages ne sont pas toujours les mêmes, bien que les plus considérables, Ryangombe, Binego, Mugasa, Kagoro, Muzana, ainsi qu'on le verra ci-dessous, se retrouvent en ces diverses patries: le système religieux, lui, est partout foncièrement identique. Il s'agit toujours d'une religion à mystère, superposée aux autres, faisant abstraction de la famille, du clan, de la nation, quasi cosmopolite.

Mais partout aussi le kubandwa se nationalise. D'importation étrangère il prend sur place une couleur régionaliste ; son mythe se diversifie dans ses épisodes ; il situe les personnages dans le territoire et fait intervenir pays, rivières, sources, montagnes du lieu et même quelques souvenirs de l'histoire nationale, si bien que des observateurs non prévenus seraient induits à le tenir pour aborigène. Il s'est accommodé au régime de la famille patriarcale. Les Imandwa célestes deviennent pour les clans des frères de sang, des parents ; ils ont des égards pour l'ancêtre en chef et ne cherchent pas à le supplanter ; la famille compte sim-

plement un ou plusieurs protecteurs de plus. L'arbre de Ryangombe, l'érythrine aux fleurs rouges sous lequel se célèbrent les initiations, se dresse en bordure du kraal et à proximité des **mararo**, sanctuaires des bazimu domestiques. Une veuve fait initier son jeune fils pour continuer une tradition, pensant plaire par là au muzimu de son mari défunt, le plaçant sous l'égide de l'Imandwa que le père avait précisément choisi pour patron. Des relations nouvelles de familles se sont ainsi ajoutées aux précédentes, se greffant sur elles, sans leur nuire et les violenter.

La Cour elle-même a fini par s'accommoder de la présence des intrus. Le kubandwa y est représenté par le collège des **impara**, dont le chef, dit « mwami w'Imandwa », est à la nomination du prince : c'est même parfois un des fils du monarque régnant. Des membres de la familles royale, les épouses non exceptées, reçoivent l'autorisation de se faire initier. On passe outre à la crainte que les héros étrangers fassent pâlir les étoiles de la dynastie royale, rois, reines, collatéraux **abatabazi**. Cependant une règle constitutionnelle écarte radicalement du trône tout initié. Celui qui, la méprisant, s'emparerait de force de Kalinga, serait tenu pour illégitime par les traditionalistes rigides. Cette incompatibilité entre la royauté et la profession du kubandwa est un indice que le kubandwa n'appartient pas à la tradition nationale primitive. Il existe, par surcroît, des clans nobles, et des plus considérés, qui s'abstiennent systématiquement de s'y agréger.

En dépit de ces oppositions, le kubandwa, grâce à d'opportunes adaptations, a fait la conquête de la presque unanimité de la population, à cette réserve près que l'initiation est retardée chez un grand nombre pour des raisons d'âge ou de pénurie de ressources. En raison de sa popularité on peut le dire national : Ryangombe passe aux yeux de presque tous pour le génie tutélaire de la patrie.

7. — APERÇU CRITIQUE SUR LE CYCLE DE LEGENDES DES IMANDWA.

NOUS réservons pour le chapitre suivant la description du culte, qui l'emporte en éclat sur celui des bazimu de famille et de clan. Ici nous voudrions faire connaître les figures principales de la troupe des Imandwa, préciser leur nature, leurs caractères propres, leur origine, pénétrer le secret de la composition des notices fabuleuses qui leur cnt été consacrées. Ces personnages nous sont révélés par une sorte de Légende dorée, par un cycle de romans, du genre de celui des Chevaliers de la Table ronde, aussi et surtout par des drames liturgiques qui les mettent en scène et les font parler chacun dans leur rôle et leur caractère (1). Ce sont là problèmes de critique, critique littéraire, critique de provenance, critique historique.

Les Imandwa forment un cénacle d'une trentaine de personnages, groupés autour de Ryangombe, présentant l'aspect d'un clan indigène, maîtres et serviteurs, auxquels s'ajoutent des animaux domestiques et des animaux de chasse personnifiés. On voit donc figurer dans l'épopée et dans le drame le père et la mère du héros, ses épouses et ses

(1) La source principale est ici Alexandre Arnoux, le **Culte de la société secrète des Imandwa au Ruanda.** Anthropos, 1912, t, VII, pp. 273, 529, 840, 1913, t. VIII, p. 110, 754. Voir notamment dans la troisième partie de cette étude, surtout analytique et descriptive, les **migani,** contes fabuleux, qui ont trait à Ryangombe, à sa mère, à Kagoro, à Mugasa. — Des fragments de la légende, de source peut-être indépendante, se trouvent dans E. Johanssen, missionnaire luthérien; **Ruanda, kleine Anfänge, grosse Aufgaben**; zweite Auflage, 1915, Bethel bei Bielefeld; 109-115. — Le P. Pagès. **Un royaume hamite...** donne un résumé de la **Légende de Ryangombe** p. 626-634 ; cfr. pp. 359, 384, 388, 496. — Pour l'Urundi l'étude maîtresse est celle de Bernard Zuure, **Croyance et pratiques religieuses des Barundi,** Bruxelles, 1929. Sur Kiranga-Ryangombe et son culte, pp. 36-100.

concubines de rencontre, ses fils Binego et Ruhanga, sa sœur Nyabirungu, son demi-frère Kagoro, sa demi-sœur Nyakiliro, son gendre Mugasa, ses piqueurs et veneurs, les compagnons de ses chasses, Mashira, Mutwa, Muhima, Munyoro, son peaussier Gihazi, son vacher Serwakira, ses devins et magiciens Gacamutwe, Ruhambo, Buhoha rwa Bunengo, ses servantes Muzana et Nkonjo, sa vache Rumana, ses chiens, dont une demi-douzaine sont nommés le Lion — **Intare,** un grand rapace — **Gisiga,** genre vautour. Chacun de ces personnages a son caractère, en général fortement buriné, même les animaux, comme dans Chantecler de Rostand ; il figure avec son costume et ses gestes propres, débite son rôle sur la scène comme dans un théâtre de la nature. Nous ne présenterons que les plus marquants et les plus significatifs.

8. — LES IMANDWA ANIMAUX : LA VACHE, LE LION, LE VAUTOUR.

L'IDENTIFICATION des animaux est la plus facile et la moins contestable. Elle projette la lumière la plus crue sur l'esprit qui a présidé au groupement de ces dénominations pseudo-divines et à l'affabulation du roman. Les rites et les formules qui figurent dans la liturgie de ces Imandwa ne laissent aucun doute qu'il s'agisse, non de personnes humaines affublées de noms de bêtes, mais bien de types d'animaux béatifiés, comme en Egypte, pays classique de la thériolâtrie.

Dans le drame liturgique, le ministre officiant qui joue le rôle de Rumana, la Vache type, en vue de l'honorer et d'attirer sa grâce, entre dans sa personne et la mime. Il se met à quatre pattes, beugle comme elle, s'avance jusqu'au baquet — **muvule** — contenant de la bière, boit à longs traits, tandis qu'un comparse promène sur ses flancs un chasse-

mouche. On chante : « Eh ! Rumana ! es-tu repue, es-tu satisfaite ? » L'ode qui lui est consacrée contient le couplet suivant d'une couleur locale si prononcée :

Sur les monts de Ngendo est le séjour Rumana.
Aux sources de Kimana est le séjour de Rumana.
Sur l'argile blanche — **ingwa** — de Ngamba est le séjour de Rumana.
Rumana a bu ; Rumana est montée de l'abreuvoir.
Rumana s'est désaltérée, enfants d'Imana.

L'admission de Rumana, telle l'égyptienne Hâthor, dans le cercle des Imandwa ne saurait surprendre chez un peuple d'éleveurs, où les bovins représentent la grande richesse.

Le lion et le rapace se rapportent à la chasse. Le dévot à Intare, roi des fauves, « marche sur les pieds et les mains, parcourt le kraal dans tous les sens en rugissant, s'attaque de préférence aux enfants qu'il soulève et projette en l'air comme les lions font parfois de leur proie, mord les chiens, qui par leurs aboiements montrent que les dents ne restent pas seulement à fleur de peau ». Le dévot à Gisiga pousse « des cris de vautour ». (R. P. Arnoux).

9. — LES IMANDWA TYPES DE CLASSES SOCIALES, LE NOBLE, LE ROTURIER, L'ILOTE.

Les Imandwa sont bien des espèces animales. Les suivants sont des types d'hommes, des personnifications de castes, des trois castes de la contrée. Muhima représente les Bahima, nom primitif des Batutsi, par conséquent la noblesse ; c'est aussi le nom du héros éponyme de la tribu hamite qui a émigré du Nkolé au Ruanda. Munyoro est le nom du cultivateur du Bunyoro, pays confinant au Ruanda au delà de l'équateur : il personnifie le noir muhutu du commun, le roturier. Mutwa est l'ancêtre supposé des Batwa, c'est-à-dire des négrilles ou pygmoïdes, que l'on rencontre à l'état de familles éparses dans toute la région des Grands Lacs.

Que ces trois Imandwa ne soient pas des êtres concrets, mais bien des types représentatifs des trois races, les motets suivants relatifs à Mutwa le prouvent surabondamment. Ils peignent le personnage sous ses traits traditionnels de gitane bellâtre et servile, goinfre et chapardeur, gouailleur et cynique. Un des acteurs le campe en trois mots :

« Aboyeur efflanqué, chien de couleur, il maraude dès l'aurore. Chez sa mère c'est lui qui balaie. Les incongruités sont dans son style. »

Lui-même prend la parole. Son langage est celui du nain bouffon chez les grands. Il veut pour lui toute la bière, posée au centre du cercle dans la société ; il cherche par de grosses plaisanteries à en dégoûter les autres.

« Alors, maman ! Vive le mousseux et la mangeaille ! J'aime bien le noble : chez lui on peut vivre en pique-assiette... Arrêtez ! Cette bière est détestable. Le fond du pot est doux, tout juste comme du poison. Vous sentirez l'aigreur dès la première lampée. Rien d'étonnant : un rat s'y est laissé choir. Rassurez-vous ; il y a cuit. Sans quoi la liqueur serait plutôt amère.

C'est bien le persiflage, l'ironie truculente d'un fou de palais. Le Mutwa bateleur est pris là sur le vif. Etrange façon de se concilier la faveur d'un patron que de le singer jusque dans ses paillardises !

10. — LES IMANDWA CONCRETS DE PROVENANCE ETRANGERE : KAGORO, MUGASA, MUZANA, NKONJO, NYABIRUNGU.

LES précédents Imandwa sont des espèces animales et des classes sociales. Les suivants sont des personnages concrets, étrangers naturalisés, qui portent, quelques-uns du moins, dans leur nom l'indice de leur provenance, et qui dans leurs pays d'origine sont pour la plupart honorés comme des dieux.

Kagoro au Bunyoro et dans l'Uganda est un dieu Tonnerre ; il répond au rouandien Nkuba, le « Roi du ciel ». Il est le plus populaire des **Lubale** : son nom est sur toutes les lèvres. Au Ruanda il fait son entrée dans la famille de Ryangombe en devenant le frère utérin du chef. Ses hymnes le représentent comme un vrai « foudre » de guerre.

Mugasa vient, lui aussi, en droite ligne de l'Uganda. Son nom est celui de l'habitant de Bugasa, îlot de l'archipel de Sésé dans la partie nord du lac Victoria Nyanza. C'est un dieu Neptune ou Eole, honoré d'une hutte basilique à Bugasa. Les Bahaya, lorsqu'ils voient approcher un ouragan issu du lac, disent que c'est le « bras de Mugasa » — **mukono gwa Mugasa.** Il est, lui aussi, un Lubale. Au Ruanda, il est devenu « passeur » sur la Rusizi, la rivière au cours rapide par laquelle le Kivu se déverse dans le Tanganyika. Il a donc conservé ses accointances avec l'eau. Révélé par les Bashi au Bunyabungo, il y a pris des façons en harmonie avec celles que le populaire prête aux rustres de ce pays. Ryangombe lui a donné une de ses filles en mariage pour le rémunérer de ses services à la guerre. Mais, empestant l'huile de ricin, il écœure sa jeune femme, qui, dès la première nuit des noces, s'évade du domicile conjugal et se jette de désespoir dans le Kivu. D'après une autre version le suicide aurait été provoqué par les brutalités du batelier. Son monologue fait de lui un poisson, un déluge, un fléau de Dieu. Le Mwogo dont il est question, source de la Nyabarongo, est avec la Rukarara le Nil à ses plus lointaines origines. Mugasa plastronne héroïquement par la bouche de son adulateur, devenu son sosie.

« Je suis celui qui dors, tapi près de la rive, entre deux eaux. Je suis celui qui creuse les ravins profonds, celui qui attelle ensemble les collines comme des bœufs. Je suis le taureau des passeurs. Par moi le Mwogo enfle et déborde. De la Nyabarongo, faible ruisseau, je fais un torrent. J'étends ses eaux sur la plaine riveraine comme le laboureur sa moisson sur son aire au soleil ardent. Au Gisaka, dans l'Urundi, au Bunyabungo, je razzie tout, je ravage tout, je fais table rase de tout. »

Le **miles gloriosus** de la comédie latine est enfoncé.

Muzana nous repose de ces fanfaronnades. Son nom signifie « esclave » dans la région du lac Albert, et correspond au kinyarwanda muja. Elle compte au nombre des Bacwezi ou Bunyoro et joue dans la troupe le rôle de domestique. On l'invoque dans le pays sous le nom allongé de Nyabuzana. Elle est figurée dans les demeures par une motte de terre posée sur un bourrelet de spart, surmontée d'un panier avec badine, le tout protégé par une couverture. Elle est la personnification de la servante humble et fidèle. Elle garde ce caractère parmi les Imandwa du Ruanda. La rubrique prescrit, pour celui qui tient son rôle, de se munir d'une baratte remplie de crème, de faire du beurre en la secouant et de boire le petit lait, en chantant : « Puissé-je, maman, avoir lait, miel et calebasse ! Qu'on me donne de quoi me faire du beurre ! » A quoi le chœur répond : « qu'on lui apporte des herbes et du lait écumeux ! C'est elle qui sème les ignames ».

Ruhanga est le vocable de l'Etre suprême chez les Banyoro et les Banyankore. Le nom signifie « Créateur » ; par là il est un prédicat d'Imana. Ruhanga figure comme Bishegu dans l'Urundi, comme Lubale dans l'Uganda sous la forme allongée **Nyamuhanga:** au Ruanda il est devenu un des fils de Ryangombe.

Le P. Pagès suggère l'identification de la Nkonjo du Ruanda avec la Nyabakonjo du Toro, de Nyabirungu avec Rungu des Bahaya. Ce dernier Imandwa change de sexe suivants les légendes. En tant que femme au Ruanda elle est fille de Ryangombe et épouse infortunée de Mugasa. L'ode qui la loue, encore jeune fille, a une saveur d'idylle et de pastorale. On s'accompagne du son d'un grelot en chantant :

« Nyabirungu est une petite voix sur les monts de Ngendo,

telle la voix d'une fiancée qui chemine, réservée et discrète.

Nyabirungu c'est le grelot de Senkobwa.
Quand elle badine au fond du ravin,
l'éclat de son rire monte jusqu'au faîte de la colline. »

11. — UN IMANDWA ROUANDIEN DE ROCHE, MASHIRA.

AVEC Mashira nous sommes en pays de connaissance. C'est le fameux archonte-enchanteur, le **muhinza** du Nduga, un muhutu pur sang. Il est fils du Tonnerre — Nkuba — et petit-fils de Sabugabo. Il porte comme insigne une lance de fer tout d'une pièce — **igihosho**, attribut de griot et symbole de force. Il abdique quelque peu ses fonctions de magicien en faveur de Kibogo, de Rubamba et d'autres augures officiels de la troupe ; il se souvient surtout de sa dignité de chef guerrier d'un état canton. « Mashira de Sabugabo, dit son éloge, c'est un homme qui tue de la droite tandis que de la gauche il ôte au vaincu ses dépouilles. C'est un fils de preux ». Quelque déformée que soit ici sa légende originelle, on ne peut hésiter sur son identité. Il est le seul parmi les Imandwa dont on puisse affirmer avec certitude qu'il est natif du Ruanda, qu'il appartient à l'histoire préhamite ou à ce que l'ont tient pour tel.

12. — RYANGOMBE, MWAMI DES IMANDWA, IMAGE DU DOUX IMANA.

PAS plus que les précédents Ryangombe n'appartient exclusivement au Ruanda. « Roi des Imandwa » dans ce pays, il l'est dans l'Urundi des Bishegu ; sa situation est identique, sauf qu'ici il a fusionné avec Kiranga. On peut croire que celui-ci est l'aborigène et Ryangombe l'immigré. C'est un cas de syncrétisme. Au Bunyabungo chez les Bashi il garde la première place et Binego son fils a la seconde. Au Buhaya entre la Kagera et le lac Victoria ainsi que dans l'Uganda,

il n'occupe que le second rang, le premier étant dévolu à Wamara, « roi des Lubale », dont il n'est que le lieutenant, tout comme Kiranga, ici distinct de lui. Nous suivons Ryangombe jusque dans l'Unyamwezi entre le lac Victoria et Tabora : son nom y est donné, ainsi que celui d'Imana, aux victimes que l'on offre aux mânes.

Quel est le point de l'Afrique des Grands Lacs où son culte a pris naissance et d'où il s'est répandu en tache d'huile dans toute la contrée aux alentours ? Personne jusqu'à présent ne s'est appliqué à le rechercher. Il va de soi que chaque pays le réclame pour sien. L'Urundi, par exemple, le fait naître à Ngozi, dans une province qui confine au Ruanda.

Au Ruanda les versions les plus diverses, les plus contradictoires, circulent sur son origine, ses antécédents, ses relations avec le groupe des Imandwa, sa fin. Pour certains il n'est pas né : il serait donc un être divin, intemporel, descendu du ciel en terre ; pour d'autres, il est de père et mère inconnus ; certains le font venir de l'étranger, du Karagwe ; au Kinyaga on le tient pour originaire du Ndorwa. Les Bagoyi affirment qu'il est à eux autant par sa naissance que par la mort. Certaines légendes font de lui un roi du Muhabura, le volcan éteint des Birunga, où il sera transporté après sa mort et règnera jusqu'à la consommation des siècles. Le centre et le midi du Ruanda le tirent à eux ; ils le font naître de Babinga, fils de Nyundo, mwami de l'état canton de Nyakare, en résidence à Kabingo. Sa mère, Kalimurore, alias Nyabirezi, se métamorphosait à volonté en lionne dévorant les vaches. Il serait mort à Nyabikende de Kavumu dans le Bwanamukali, non loin de la station de Kansi.

Mêmes divergences, allant jusqu'à l'incohérence, au sujet de sa situation et de son rôle parmi les Imandwa. Il est officiellement leur fondateur, et nul d'entre eux cependant ne lui survit pour perpétuer l'institution : Binego qu'il désigne pour lui succéder se tue sur son corps ainsi que ses compagnons.

Même diversité dans la façon de raconter sa mort et d'en présenter les causes. La substance de l'événement est commune à toutes les relations : le mwami des Imandwa

est mort victime d'un accident de chasse ; il a été embroché par un buffle ; il expire au pied d'une érythrine corail — **umuko** — qui devient son arbuste, celui sous lequel se célébreront plus tard ses initiations. Les variantes portent sur les motifs et les circonstances de la catastrophe. Les uns racontent qu'il partit à la chasse pour donner satisfaction à sa dernière femme, fille de l'illustre roi du Ruanda Ruganzu Ndoli, Nyanzige, qui lui avait demandé une peau de buffle pour en faire un moïse portatif — **ingobyi** — à son nouveau-né. Ses grands fils rendent responsables de l'accident leur marâtre ; ils la mettent à mort pour le venger : ce qui n'empêche pas Nyanzige d'être élevée au rang de libératrice — **umutabazi** — et de prendre place parmi les Imandwa. D'autres disent que le roi des Imandwa est sorti avec ses chiens simplement pour satisfaire son goût des grandes battues, et cela en dépit des sinistres pressentiments de la reine-mère dont il est le fils unique et qu'il leurre d'un alibi. Au cours de la chasse il rencontre une femme portant un enfant sur la hanche, qui le requiert de lui fournir une peau de buffle pour l'ingobyi de son nourrisson, de soulever des ses mains cette progéniture et de lui donner un nom, ce qui revient à lui en faire endosser la paternité. La femme, qui est une adolescente séduite, déshonorée et délaissée par lui, se métamorphose alors en buffle, extermine tous les chiens lancés sur elle, fait mine de succomber aux coups que lui porte le chasseur et venge son offense de la façon qui a été dite. Revenue à la forme humaine elle est abattue par Binego ainsi que son enfant. Vulgaire aventure dans l'une et dans l'autre version, qui ne confère assurément à cette mort ni un caractère d'immolation à une cause supérieure ni une valeur type pour la destinée humaine. Le scénario ne s'élève à la vraie grandeur que lors des paroles constitutionnelles prononcées au pied de l'arbre immortel par le prophète expirant et lors de l'hécatombe collective et volontaire consécutive à son décès.

Dans la galerie des héros Imandwa, par contraste avec les brutes sanguinaires que sont Kagoro, Mugasa et Binego, Ryangombe fait figure d'un roi débonnaire, type Enée, modérant la fougue inconsidérée de ses parèdres et n'u-

sant de sa puissance que pour faire des heureux. Il est la plus vivante image du Mana du Ruanda, dont on lui donne par extension le nom béni.

Dans la liturgie on le représente portant sur le front comme une aigrette la queue de lièvre des griots, armé d'une longue rapière à deux tranchants, vêtu de la peau d'un mouton, son emblème, et de la fourrure d'un serval ou chat-tigre rappelant sa passion pour la grande chasse, portant sur le cou-de-pied droit un ornement en sparterie. Ce sont des insignes de devin, de monarque, de veneur. Figure aux traits flasques en dépit de sa dignité suprême. Ses hymnes sont ternes, l'imagination des poètes ne trouvant rien dans sa carrière qui prête matière à louanges emphatiques.

13. — BINEGO DE KAJUMBA, MATAMORE SAUVEUR DE SON PERE.

Il n'en est pas de même pour son fils de prédilection Binego, qu'il eut de Kajumba, la femme dont il aurait gagné le cœur au début de sa carrière par le présent d'une fourrure de serval. C'est un enfant terrible. Elevé dans la maison de son oncle maternel, inconnu de son père, qui s'est évadé de la hutte nuptiale aussitôt après l'avoir engendré, impatient de toute discipline et ne supportant pas le moindre reproche, il égorge pour son plaisir les bêtes de son oncle et tuteur, tue celui-ci pour venger une insinuation atteignant l'honneur de son père. Il part, emmenant sa mère, à la recherche de l'auteur de ses jours, répondant à un appel impérieux du sang et pressentant vaguement le malheur qui plane sur sa maison. En route il massacre sans pitié toutes gens qui lui résistent et jusqu'à un enfant à la mamelle. Il découvre Ryangombe, effondré devant une table à jeu, poursuivi par la déveine, acculé à une ruine totale. Il le sauve et avec lui le titre de mwami des Imandwa. Son père le reconnaît,

lui assure sa succession, lui donne la première place auprès de lui dans le clan.

Il reparaît et à l'avant-scène dans la catastrophe finale. Après avoir mis en pièces la meurtrière et l'enfant qu'elle porte sur les reins, son propre frère, il donne le signal du départ collectif pour l'autre monde, se jetant le premier sur la cerne acérée du féroce ruminant.

A l'Eldorado du Muhabura, il fait fonction de concierge et de policier : c'est un Cerbère, chargé par le mwami du tri entre élus et damnés.

Dans la liturgie il figure, la tête enguirlandée de momordique, tenant d'une main sa sagaie, de l'autre une gourde de spiritueux qu'il hume sans arrêt au chalumeau. Il fait le suisse au cours des cérémonies du kubandwa, écartant les profanes et les curieux, menaçant d'un mauvais parti les reluctants.

Son dialogue avec les Imandwa, rappelant les chœurs de la tragédie grecque, est un modèle du genre. Il y apparaît arrogant et bravache, bretteur, fanfaron de cruautés, impatient de tout obstacle. C'est un morceau de bravoure, de bonne frappe littéraire. Qu'on en juge par la tradution suivante :

Binego.

Ababa ! Ababa ! Me voici, moi, l'égorgeur des sans-cornes (1), dont les vautours se repaissent.

Les Imandwa.

Il a tué le manant de la glèbe, dont les mottes ne trouveront plus qui les casse. Il a occis l'homme aux bananiers, dont les plants n'auront plus qui les cultive. Il a déconfit Rukara de Bukamba ; les gens disaient en le voyant : « Il est venu le fils de Kajumba ! » Chez son oncle, passant au travers de la bananerie, il la change soudain en troncs stériles. Il

---

(1) Peut-être les femmes, qu'on nomme, sans pour autant les blesser, « vaches sans cornes » — **inka y'inkungu.**

foule son champ de sorgho, et les tiges à l'instant se vident de leurs grains. Il assassine son oncle, et la mère de sa victime le reçoit quand même, lui, le meurtrier.

Binego

Je suis l'abcès, l'ulcère purulent. Je suis la fosse dans le pâquis, où la vache trébuche et se rompt les jarrets. Je suis l'étable et je barre l'entrée aux génisses. Je suis la cystite. Je passe au travers des troupeaux de mon oncle : aussitôt les vaches que l'on trait perdent leur lait, celles qui sont pleines avortent. Je lave mes mains dans le sang. Je suis l'éclair de Nyirajanja. Personne ne me commande et je n'ai cure de quiconque. Je ne marche derrière aucun suzerain et aucun vassal ne me suit. Ma viande est coriace ; on ne l'avale pas comme du lait. Je suis l'urine du Tonnerre ; celle qui jaillit du tronc des bananiers. Je suis l'aile rasante du charognard, qui happe sa proie et la consomme, tel un feu dans les papyrus desséchés.

Les imandwa

Il lave les yeux du forgeron avec les étincelles brûlantes de l'enclume. Il fouille avec le fer de sa lance les chairs des guerriers de son oncle, tombés dans le Bugufi.

Binego

Je suis un homme. Je m'appelle Binego, fils de Kajumba.

Cet Hercule truculent, ce sabreur infatué et sans scrupules, est cependant un fils excellent : il prend soin de sa mère et il vole au secours de son père qu'il devine malheureux. Et puis, il sait mourir : il fait bon marché de sa vie comme de celle des autres.

Binego a suivi Ryangombe au Bunyabungo, dans l'Urundi, où il est devenu fils de Kiranga et son écuyer porte-lance, ailleurs encore, partageant avec lui une même vogue qu'au Ruanda. Si rien de péremptoire n'oblige à dénier au père et au fils la qualité de Rouandiens natifs, rien ne prouve non plus qu'ils soient proprement de création indigène.

14. — CARACTERE ROMANESQUE ET INSIGNIFIANCE MORALE DE LA GESTE DES IMANDWA.

S'IL est une impression qui se dégage des analyses précédentes c'est bien que la geste des Imandwa n'est pas justiciable de l'histoire, mais du roman. C'est une composition artificielle, dont les éléments sont hétérogènes et en grande partie exotiques. Les personnages mis en scène sont des dieux naturalistes, des ancêtres éponymes de tribus et de peuples, des étrangers et des nationaux légendaires, des types représentatifs d'espèces d'hommes, et même des animaux humanisés. Leurs aventures sont farcies de métamorphoses et de merveilleux comme celles des héros de la fable. Les auteurs anonymes de ces compositions liturgiques témoignent, on a pu en juger, de surprenantes qualités épiques et dramatiques.

Cette littérature, demeurée à l'état de tradition orale, se charge de variantes selon les milieux. Dans les pays voisins elle présente des formes et des développements nouveaux. Les personnages ne sont pas tous les mêmes. Le thème fondamental et l'esprit ne varient pas. La mort des héros ne revêt nulle part un caractère de dévouement à une cause supérieure, de sacrifice et de rédemption pour la communauté, et leur glorification n'est pas la récompense de leurs travaux ni le fruit de leurs épreuves. Partout le mythe des Imandwa et de leurs congénères pâtit d'une même déficience morale, d'une même absence d'idéal. Dans l'Uganda, par exemple, la fin du roi des Lubale, Wamara, est des plus baroques, encore qu'elle le paraisse moins dans ce pays qu'à nos yeux d'européens. Wamara s'est toqué d'une de ses vaches blanches, — Gitare. Des malveillants, pour le vexer, la poussent dans le lac Victoria Nyanza, où elle se noie. De désespoir, quand il apprend la catastrophe, il s'y précipite à son tour, entraînant à sa suite, comme des moutons de Panurge, tous les membres de son clan. Dans

l'Urundi, Kiranga est tué à la chasse, non par un sanglier comme Adonis, ou par un buffle comme Ryangombe, mais par un cerf.

15. — CONJECTURE SUR LE LIEU D'ORIGINE DU KUBANDWA ET LE MILIEU SOCIAL QUI L'A VU NAITRE.

C'EST donc dans toute la région des Grands Lacs, pour nous borner à ce champ restreint de nos observations, qu'apparaît cette religion à mystère, dont le kubandwa rouandien peut servir de type. C'est partout le même système religieux ; les personnages sont en partie les mêmes ; ils sont groupés de même façon autour d'un mwami patriarche, Ryangombe, Kiranga, Wamala ; ils sont de même espèce, répondent à la même conception et jouent un rôle analogue. Partout ils prennent une couleur indigène et nationale. Les divergences portent sur l'accessoire. D'où il faut conclure que les questions d'origine doivent recevoir pour tous une réponse unique et commune.

Où, dans quel pays, dans quel milieu social, à quelle époque, le kubandwa et ses institutions sœurs ont-ils vu le jour ? Dans l'état actuel de nos connaissances, ce problème n'est pas susceptible d'une solution positive. On en est réduit à des probabilités.

En ce qui concerne le kubandwa rouandien, il y a des raisons de croire qu'il est immigré des régions du Nord et de l'Est : c'est, en effet, de ces pays, aujourd'hui groupés dans le Protectorat anglais de l'Uganda, que Muhima, Munyoro, Mugasa, Kagoro et certains autres Imandwa sont originaires : ce qui ne veut pas dire qu'il y ait pris naissance ; il faudra sans doute aller beaucoup plus loin pour trouver son berceau.

A quelle race attribuer son invention, sa diffusion sur

une aire si étendue ? Les Imandwa du Ruanda ne portent ni dans leurs usages et leur mode d'existence, ni dans leurs appellations propres l'indice qu'ils appartiennent à une race plutôt qu'à une autre. Toutes les trois, nous l'avons vu, sont représentées parmi eux. Leur chef, qui est aussi leur type, est à la fois un chasseur armé d'une javeline et d'un glaive, forçant la bête, chat-tigre ou buffle, en grand équipage avec meute de chiens courants et piqueurs ; un agriculteur cultivant, outre le tabac qu'il fume, les bananes et le sorgho dont il tire en abondance son cidre et sa bière ; le pasteur d'un important bétail, qu'il fait paître par son berger Serwakira, affectant au cours de la liturgie pour rendre sa présence sensible le meuglement de la vache — le **muvumero.**

Mais Ryangombe est un personnage de convention et le caractère que les liturgistes lui ont donné ne peut rien décider sur le milieu d'où il est sorti. A considérer les choses dans leur réalité concrète on a peine à imaginer que les nobles hamites, si imbus de préjugés de caste, se soient dépensés à la propagation d'une institution religieuse fondée sur l'égalité des destinées humaines dans le temps et au siècle futur. Très attachés, de surcroît, aux traditions nationales, on devrait s'attendre à rencontrer dans la cohorte des Imandwa, si sa composition était de leur cru, les grands noms de la dynastie munyiginya, notamment les batabazi, déjà en possession de légendes merveilleuses. Nous avons constaté leur absence : la geste des Imandwa se déroule en marge des annales glorieuses de la patrie. Nous avons aussi remarqué que si le culte de Ryangombe rencontre au Ruanda du dédain et du scepticisme, c'est précisément au sein de clans batutsi.

On aurait plus d'arguments à alléguer en faveur d'une origine bantu. Ryangombe dans certaines légendes est donné, en effet, comme un prince aborigène, un muhinza du type de Mashira, son parèdre. Mais les bahutu ont pour les ilotes pygmoïdes autant d'aversion, il faut même dire d'instinctive répulsion, sinon plus, que les batutsi. Comment donc auraient-ils pu donner place, parmi leurs patrons glorifiés à Mutwa, type représentatif de la race honnie et détes-

tée ? Comment auraient-ils acclimaté l'appellation de **batwa** que se donnent entre eux comme sobriquet liturgique les fidèles de Ryangombe à l'exclusion de tout autre ?

On serait donc induit par voie d'élimination à attribuer aux premiers pygmées la paternité de cette religion étrange, sa diffusion étendue dans l'Afrique noire, son introduction au Ruanda, bien avant les invasions bantoue et hamite. Ce ne serait pas si contraire qu'on pourrait le croire aux données générales de l'ethnologie religieuse, qui incline à reculer jusqu'à des antiquités inaccessibles, préhistoriques, l'origine de ces cultes indigènes, si apparentés de forme aux mystères de l'antiquité classique. Mais il faudrait alors reconnaître, tant dans la composition des équipes que dans l'affabulation de l'épopée et dans la peinture des caractères, des remaniements substantiels postérieurs, des additions et développements selon les exigences nationales et la fantaisie de liturgistes mystagogues, bahutu et batutsi, ce à quoi d'ailleurs la malléabilité organique de la mythologie ne saurait faire difficulté. Les histoires et les rites des Imandwa et de leurs congénères présentent, en fait, un singulier amalgame de façons brutales et d'obscénités grossières, dignes de populations arriérées, voire dégradées, et de conceptions hautes que la civilisation occidentale n'aurait pas à désavouer, ainsi qu'il apparaîtra au chapitre suivant.

Chapitre douzième

LE MYSTÈRE DE RYANGOMBE
SOCIETE RELIGIEUSE ET CULTE SPIRITE

1. — TRAITS GENERAUX DE LA SOCIETE DES IMANDWA

LE kubandwa, avons-nous vu, est une religion organisée en société, dans laquelle on pénètre par la porte d'un sacrement d'initiation, le **kwatura,** comme on entre dans l'Eglise chrétienne par le baptême. C'est ce qu'il faut maintenant expliquer.

Le kwatura c'est ce que les Grecs appelaient le mystère — **mustérion.** Le myste — **mustès** — chez eux, c'était l'initié à la religion et au culte de Démétèr. Mystère dans son sens primitif désigne un acte de culte, un sacrement : c'est ainsi que le langage chrétien parle des « saints mystères » à propos du sacrifice de la messe. Il s'agit ici de mystères « liturgiques », non de mystères « dogmatiques ». vérités révélées qui font difficulté à la raison. Le mystère antique, celui du bassin de la Méditerranée, se célébrait clandestinement, la nuit en général, entre affiliés, qui s'obligeaient à une discipline du secret : d'où le sens de choses cachées — **arcana verba,** de rites hermétiques, d'enseignement ésotérique, dérivé du premier, qui s'est attaché au mot mystère. En bref, dans le vocabulaire de l'histoire des religions, le terme de mystère est appliqué à un culte partiellement secret, à la pratique duquel ne sont admis que des adeptes, groupés en communautés, ayant passé par les épreuves de l'initiation.

C'est cela même qu'est la religion de Ryangombe et des Imandwa. Les adeptes — **ababandwa** — forment une compagnie de frères, une sorte de noblesse religieuse, dont les membres prennent le titre d'**imandwa,** le même que celui qu'ils donnent à leurs patrons célestes, comme les premiers chrétiens se nommaient « les saints ». On s'agrège à eux par un acte personnel et libre sur admission explicite : c'est un recrutement par cooptation. Les cérémonies — **imihango** — se célèbrent en privé entre coreligionnaires, et les récipiendaires sont tenus à garder le secret — **ibanga** — sur les rites essentiels de leur introduction dans le club.

Cette société est d'ordre spirituel. Elle est distincte, sinon séparée, de l'Etat, et ne se coule pour ainsi parler dans aucun des moules sociaux et politiques : famille, clan, cité. Elle se suffit à elle-même ; et néanmoins elle ne connaît pas de hiérarchie de juridiction ou de gouvernement avec officiers subalternes et chef suprême, mais elle se fonde constitutionnellement sur une indispensable hiérarchie d'ordre à deux degrés : les simples initiés ou débutants — les **nzingo,** et les parfaits, ministres spirites, les **abasubiyeho.** En outre, parmi ceux-ci surtout, elle distingue les devins et prophètes, conseillers de conscience, de la classe des inspirés.

Cette sorte d'église n'a ni temples ni calendrier liturgique ni solennités statutaires ni festivités publiques et officielles. Le culte se célèbre dans l'intimité de la famille : parents éloignés et amis, y compris les griots, n'y participent que sur invitations personnelles. Le clergé officiant est recruté sur place parmi les parfaits du groupe.

Ces traits brièvement esquissés, essayons de démonter le mécanisisme de l'institution et d'en saisir l'esprit.

2. — L'ENTREE DANS LA SOCIETE : MOBILES DETERMINANTS.

CE n'est point à contre-cœur mais ce n'est pas non plus avec enthousiasme qu'un Munyarwanda postule son admission dans la société des Imandwa. Les initiations, en effet, outre qu'elles sont une cause de dérangements dans la maison, grèvent lourdement le budget d'un natif de condition modeste. Il ne s'y résigne généralement que s'il s'y sent moralement contraint, ce qui arrive tôt ou tard presque nécessairement dans la vie d'un chef de famille. Au demeurent, s'il diffère de poser sa candidature, ce n'est pas qu'il doute de la puissance des Imandwa ou de l'avantage qu'il y aurait à les invoquer ; il attend une urgence quelconque, le moment opportun.

Voici qu'un jour il croit deviner qu'il est victime d'un maléfice. Il se voit accablé par le malheur et il redoute une infortune plus grande encore. Sa récolte est déficitaire ; son épouse reste stérile ; la maladie visite son logis ou son étable ; son chef ou le mwami lui refusent leur appui ; il perd ses procès. Ces contrariétés, il l'estime du moins, ne peuvent avoir en dernière analyse qu'une cause surnaturelle. Il recourt à son directeur ami, le **mupfumu.** Celui-ci, interrogeant les sorts, prophétise que « tel muzimu a fait intervenir tel Imandwa pour le frapper ». **Abazimu bateze Imandwa.** Le moyen de désarmer le bras du médiateur, c'est de se faire initier à son culte.

Il y a des foyers où le culte de tel ou tel Imandwa, de Binego ou de Kagoro, par exemple, est une tradition, une coutume ancestrale. La protection de ce « dieu lare » s'ajoute à celle de l'aïeul, « maître de céans » — **Nyiligicumbi.** Alors, avant aucun avertissement de l'Imandwa, par déférence et sage précaution, le père lui consacre son enfant.

Une veuve, comme il a été dit précédemment, dédiera son fils en bas âge à l'Imandwa patron de son mari défunt. Elle le présentera devant le simulacre de mausolée où son conjoint trépassé est censé résider : « Ris, lui dit-elle ; sois-nous propice ! **Seka ugororoke** ! Voici ton héritier. Tu avais pensé, n'est ce pas ? que nous avions négligé ton cher Imandwa, celui que tu préférais à tous les autres. Voici ton fils. On va l'initier ».

Une femme retardataire, si elle se voit dans un état intéressant, demandera spontanément à subir les épreuves accoutumées ; elle se placera spécialement sous l'égide de Nyabirungu dans l'espoir que cette Junon Lucina l'aidera dans son travail et lui donnera une heureuse délivrance.

En résumé, c'est pour se défendre contre des maux présents ou à venir, actuels ou menaçants, pour s'assurer une bonne chance dans les aléas de la vie, que l'on se fait recevoir imandwa. Mais on n'exclut pas de ces motifs temporels la perspective d'un heureux sort dans l'autre monde, en compagnie et dans la clientèle de l'Imandwa que l'on aura dans le siècle entouré d'honneurs et de soins.

Quand on s'est décidé à s'affilier, soi ou les siens, il faut obtenir la garantie que cette résolution est agréée par les Imandwa, puisqu'elle implique pour eux des charges corrélatives. Le clerc devin prononce encore ici en dernier ressort ; car lui seul a communication du vouloir des Immortels. Il impose parfois un stage d'attente, une sorte de catéchuménat, qui est mis à profit par le postulant pour se familiariser avec les rites. Enfin il rend son verdict: « Les esprits ont dit oui ». **Abazimu baramushima**. La voie est libre: on peut avancer.

3. — RITES D'ADMISSION A L'UN ET L'AUTRE DEGRE DE LA HIERARCHIE: LES « NOUES » ET LES « RASSIS ».

Il y a dans le kubandwa deux rites sacramentels, si l'on peut s'exprimer ainsi, donnant accès à l'un et à l'autre palier de l'établissement: le **kwatura,** qui fait du profane un adepte ; le **gusubira ku ntebe,** qui fait de l'adepte un clerc ou ministre.

Le profane est appelé **inzigo** — « philistin » : il est en principe exclu de toutes les assemblées liturgiques. Si c'est un réfractaire endurci, se dérobant systématiquement à l'initiation, on l'appelle plaisamment **mugome** — « mutin », **igicibwa** — gâteux ».

Le **kwatura**, l'initiation proprement dite, tel le baptême, fait le **ruzingo,** littéralement le « noué », nom que l'on réserve aux enfants mal venus, malingres, arriérés, façon badine de marquer qu'il n'est qu'un débutant, un mineur, malgré qu'il ait pleinement droit au salut, à la possession spirite du kubandwa.

Gusubira ku ntebe signifie mot à mot « retour au trépied ». C'est le rite dans lequel un « noué » s'assied de nouveau sur le siège pour une sorte d'ordination : d'où le nom de **uwasubiyeho** — « rassis » — qui marque son grade. C'est un accompli, investi du pouvoir exclusif d'administrer le **kwatura** et de créer des ministres tels que lui. C'est par les rassis que l'odre peut se perpétuer. « Il y a peu de Banyarwanda établis en ménage, observe le P. Arnoux, qui n'aient été initiés », qui ne soient des « noués » ; mais il y a moins de « rassis » : on hésite devant les frais de l'ordination.

L'un et l'autre sacrement est administré dans la demeure de l'aspirant, la nuit, entre coreligionnaires, par un officiant — **umwatura** — de la parenté, qui a pris soin au préalable de sonder les Imandwa glorieux pour savoir si son

ministère a leur assentiment. Ministre d'occasion parfois, il s'aide de l'expérience d'un mupfumu, ami de la famille, qui remplira les fonctions de maître des cérémonies — **umunyamihango.**

L'office est très long. Il débute au milieu de la nuit et ne finit qu'à l'aurore. Les rites essentiels se célèbrent sous l'érythrine, l'arbuste au pied duquel Ryangombe mourant réclama pour lui des honneurs quasi divins. Ils comportent des purifications réitérées au lait de kaolin, des avanies multiples, anodines ou indécentes, le pacte du sang, des agapes, l'imposition du secret, de graves admonestations interprétant ces symboles, des épreuves de force, un apprentissage de l'invocation aux Imandwa, des tableaux vivants mimés en costumes liturgiques, des processions et cortèges, des dialogues et monologues, des chants et des danses, une abondante consommation de boissons spiritueuses, un scénario où le grotesque et le grivois alternent avec le grave et le profond, des intermèdes de grande liesse tournant à la bacchanale, une cohue confuse succédant à des minutes de silence et d'ordre impressionnants ; tout cela un magma équivoque et ténébreux, où l'on croit distinguer à la fois du divin et du diabolique.

4. — LES EXERCICES PROBATOIRES, PRELIMINAIRES DE LA RECEPTION.

La première disposition d'esprit dans laquelle doit se mettre un postulant au kubandwa, c'est celle d'un homme qui quitte un monde pour un autre. « Sache, lui dit l'initiateur, que tu entres à l'instant même dans une nouvelle famille ; » et, lui montrant tour à tour les hommes et les femmes de l'assistance : « Voici ton père, poursuit-il, voici ta mère, voici ton frère, voici ta sœur, etc. N'oublie jamais ceux qui t'ont adopté.

Et si par malheur tu déclarais au vulgaire que nous sommes des gens en tout semblables aux autres, puisses-tu être frappé par Ryangombe ! — **Urakicwa na Ryangombe** ! »

Changeant de milieu il doit changer d'âme. Il doit acquérir l'esprit de corps, devenir un homme nouveau, s'assimiler les façons et les mœurs peu recommandables des Imandwa, ses futurs patrons. D'où une série d'épreuves qui ont pour objet à la fois de constater sa souplesse à s'adapter et tout autant de lui former le caractère. Ces exercices probatoires constituent une première phase de la cérémonie.

Il ont le caractère répugnant du déniaisement d'un ingénu. Il s'agit d'ôter à un jeune garçon, à une jeune fille, honnêtement élevés dans la serre chaude du foyer familial, tout sentiment de pudeur, de propreté physique et morale, de respectabilité, d'abolir chez eux l'instinctive aversion de l'abominable — **ishyano** : cannibalisme, banditisme, inceste : tout cela, bien entendu, uniquement en paroles, gestes, simulations, d'ailleurs d'une crudité toute barbare, scatologique et obscène.

La première brimade est la berne : on projette l'aspirant ou l'aspirante en l'air et on les laisse choir lourdement sur le sol. Puis vient un simulacre de dépeçage de leur corps : on aiguise les couteaux et on fait mine de se partager les morceaux, qui le filet, qui le scalpe, qui les poumons ; les femmes réclament les côtes. Ensuite la purification à l'ordure : le sujet est couché nu sous les bananiers, et des accroupis le salissent à la file ; cela s'appelle, par euphémisme ou antiphrase, le lavoir — **kamesero.** Enfin le patient, fille ou garçon, est traîné entièrement dévêtu sur le sol et subit maint outrage jusqu'à ce qu'il ait proféré le vœu infâme, celui d'un commerce incestueux avec son père ou sa mère selon son sexe. **Ndagaswera mama. Ndagaswerwa na Data.**

Après ces farces de corps de garde on peut croire certes que le sujet a suffisamment « dépouillé l'ingénuité » — **kumukiza ubuzigo** — et adopté les mœurs des « ilotes ivres », comme on disait à Sparte : ici ont dit des **batwa.** Mutwa, c'est le terme d'amitié que l'on se donne entre adeptes dans les

réunions cultuelles. Une des preuves que doit fournir de son courage viril le néophyte pendant cette nuit sacrée c'est d'aller dérober prestement quelque objet chez le voisin. De quoi l'assistance se pâme. On s'écrie en chœur : « C'est un homme ; il a poussé ». **Ni umugabo, arakuze.**

On s'explique que les personnes qui se respectent, les nobles surtout, se soustraient et soustraient leurs proches à ces pratiques éhontées. Ils en obtiennent dispense et accèdent au rite sacramentel sans subir cet indécent examen de capacité.

Les parfaits, ceux qui s'élèvent au niveau supérieur du « retour à la sellette », prennent un nom de confirmation, qui peint avec pittoresque l'idéal que l'on caresse — platoniquement, s'entend, — par assimilation aux patrons célestes. On se nomme: Casse-assiette — **Kamenankono**, Briseur-de-pierres, **Kamenasinga**, Goulu — **Bukimasema**, Bâfreur — **Bikundakurya**, Bouffe-la-balle — **Isikumbanyarwaba**, Cambrioleur — **Kamurabanzu**, Brigand — **Ruhubuzi**, Kleptomane — **Mukundakwiba**, Coupeur-de-bourses — **Luserero.**

5. — LES RITES ESSENTIELS DU MYSTERE : PACTE DU SANG, REPAS DE COMMUNION, HIEROGAMIE.

AYANT reçu de l'officiant son **Dignus es intrare**, le postulant s'approche des Imandwa, se voue à leur service, contracte avec eux une alliance infrangible, qui fait de lui leur frère d'adoption, leur convive, leur conjoint. D'où trois rites essentiels, couronnant la cérémonie au matin de la nuit sacrée.

C'est d'abord celui du pacte du sang, d'un usage général chez les Banyarwanda, sous forme de potion. Les deux contractants font couler quelques gouttes de leur sang dans un breuvage unique, qu'ils hument l'un après l'autre au

chalumeau. C'est ce qu'on appelle **kunywana** — « boire ensemble ». Désormais ces étrangers sont liés l'un à l'autre plus étroitement, s'il se peut, que des frères consanguins : procès, biens, vengeances de l'un sont ceux de l'autre. Ici le rite, en ce qui regarde Ryangombe, ne peut être que figuratif. On prépare une boisson, que l'on colore en rouge vif avec la cendre d'une herbe quasi tinctoriale, le **mwisheke.** Le mystagogue, en qui Ryangombe s'est incorporé, absorbe quelques gorgées de ce liquide sanguinolent et invite le récipendaire à l'imiter, non toutefois sans l'avoir averti « des engagements solennels qu'il prend en ce moment : fidélité absolue envers Ryangombe, dévouement sans borne et affection sincère pour tous les sociétaires imandwa ». (R. P. Arnoux).

Le second rite est celui d'un repas pris en commun dans la hutte du néophyte, offert par celui-ci aux Imandwa célestes dans la personne « des rassis », officiants figurants du drame sacré, portant encore leurs insignes.

Une communion hiérogamique fait immédiatement suite à cette communion alimentaire. « Ryangombe et son **ruzingo,** écrit le P. Arnoux, se couchent ensemble quelques secondes sur une même natte ». Ce qui donne toute sa signification à cette formalité dernière, c'est l'expression courante au sujet du nouvel imandwa : « Il a été épousé par Ryangombe » — **Arongowe na Ryangombe,** expression qui s'emploie quel que soit le sexe du néophyte, preuve qu'il s'agit réellement et uniquement d'une alliance mystique.

Il fait jour maintenant. Les participants prennent congé de l'initié. La griserie produite par l'alcool, par les danses, par les clameurs du conventicule s'évanouissent, l'illusion aussi se dissipe d'avoir vécu toute une nuit dans la personne des héros glorifiés.

6. — LES EFFETS DU MYSTERE, LA POSSESSION OU OBSESSION SPIRITE — UGUHANGWAHO.

L'UNION du ruzingo avec l'Imandwa, avec le patron attitré de sa famille notamment, celui auquel il est spécialement consacré, n'est pas de pure forme : elle n'est pas simplement représentative et scénique, juridique et froide. Elle se consomme dans l'intime de l'être. Le propre d'un esprit c'est de passer au travers d'une enveloppe corporelle et de s'emparer de l'ombre — **igicucu,** dont il fait son instrument. Les bazimu ennemis abusent de ce pouvoir de pénétration et infligent des maladies mentales et nerveuses : langueurs, hypocondrie, démence. A leur défaut ce sont les Imandwa, appelés à la rescousse, qui se font fouetteurs, oppresseurs. Le bénéfice premier de l'initiation c'est de rendre toute visite d'Imandwa pacifique et amicale, et le second de conférer un droit d'évocation de l'Imandwa patron, un pouvoir sur lui, un titre à sa venue bienveillante, messagère de salut. A la discrétion de l'adepte, lorsque les rubriques de l'appel magique auront été observées, le patron spirituel arrivera, entrera par la porte ouverte et s'installera dans l'ombre personnelle de son filleul. Dès ce moment et jusqu'au départ de l'esprit, l'orant ne sera plus lui-même : c'est Imandwa qui vivra en lui et se substituera à lui.

Le P. Zuure, pour préciser la notion de cette habitation intérieure avec pénétration du moi intime et substitution d'âme, intelligence et volonté, parle de « transpersonnalisation ». C'est ce que le kinyarwanda appelle **uguhangwaho,** et que les Occidentaux, tant modernes qu'anciens, dé omment « possession », « obsession », « subjugation ».

Tel est l'objectif que vise le fidèle de Ryangombe lorsqu'il se livre au **kubandwa.** Il veut que l'Imandwa évoqué s'insinue si profondément en lui et l'absorbe si totalement

qu'il épouse sa cause et s'emploie à la faire triompher, comme si elle était sienne.

C'est comme une caricature et une parodie de l'emprise divine sur une âme sanctifiée. Il ne saurait s'agir évidemment, en dépit des apparences, de l'infusion d'une vie supérieure, grâce transformante, vertu régénératrice, s'insérant d'une façon permanente dans les aîtres profonds de l'hôte, comme une greffe sur un sauvageon. L'inculte du Ruanda ne s'élève pas à ces hauteurs de la spiritualité chrétienne. Il en reste aux conceptions d'une pythie visitée par Apollon, d'un Saül rendu furieux par « un mauvais esprit » (1), d' un démon « de mensonge » égarant les pensées des faux prophètes (2), du délire des Aïssaouas et des fakirs de l'islam, héritiers des corybantes de la Grande Mère en Phrygie, du fluide astral imprégnant le périsprit du médium moderne, bref à la démonopathie vulgaire, sincère ou frelatée.

Le P. Zuure a fait remarquer, que le terme de **kubandwa,** qui désigne l'invocation aux Imandwa, signifie étymologiquement « possession », ainsi que nous l'avons dit. Du « rassis » ou parfait, qui joue dans la liturgie le personnage de Binego, de Kagoro et d'un Imandwa quelconque, on dit qu'il est « possédé » — **guhangwaho** — par cet esprit. L'effet de cette prise de possession c'est que ces comportements ne lui sont plus imputables. **Si umuntu** — « ce n'est plus un homme ». L'imandwa a substitué momentanément sa personne à la sienne ; il contrôle et dirige ses actes jusqu'au terme de la fonction liturgique.

Lorsque le récipiendaire, victorieux de toutes les épreuves, sacré imandwa, est ramené en cortège de l'érythrine à sa hutte, costumé en Ryangombe, décoré de guirlandes de momordique, lorsqu'on l'acclame au passage et qu'on l'honore des épithètes de **nyirabuja** — « matronne », « maîtresse de servante », quel que soit son sexe, ou de « **Kamana** », « petit dieu », lorsqu'on déclare à son propos en battant des

(1) I Sam. X, 6, 10-11 ; XVI, 23 XVIII,10.
(2) I Rois, XXII, 22.

mains que « le roi a pris la succession » — **umwami yimye,** ce n'est pas un roi de comédie que l'on salue de la sorte, c'est un autre Ryangombe, éphémère assurément, mais de présence réelle, encore que mystique.

Au demeurant cette habitation fugitive et transitoire de l'esprit n'est pas exclusive de celle d'Imana, qui, à l'inverse de l'autre, est constante et permanente. Les deux se conjuguent, car les Imandwa sont les « Enfants d'Imana », ses servants et amis. C'est ce que proclame le premier souhait qu'on leur adresse en guise de salut au début de l'invocation : « Puisses-tu demeurer toujours avec Imana, toi Ryangombe, toi Binego, toi Mashira ! » — **Uragahorana Imana, Ryangombe** !

7. — LES FORMES DE L'HOMMAGE AUX IMANDWA, UNE MIMOLOGIE EVOCATRICE.

LE moyen ordinaire de réaliser la possession, de faire venir l'Imandwa, de matérialiser en quelque sorte sa présence, c'est l'imitation fidèle de ses gestes, de sa tenue, de son équipement, la reproduction de ses mots, de ses bravades, de ses extravagances, le chant de ses refrains, la copie de ses vices. Cette mimique agira sur lui conformément aux lois de la magie sympathique. Il fondra sur celui qui le singe si bien, et le subjuguera. En fin de compte, l'Imandwa n'étant qu'un muzimu, le procédé pour le faire apparaître n'est autre que l'évocation des morts. La liturgie de Ryangombe, le drame que l'on joue pour l'honorer, les tableaux vivants qui mettent en scène tous ses suivants, les monologues et dialogues que déclament les acteurs, tout cela est ordonné à l'apparition de son esprit, à une nécrophanie. Les bacchanales nocturnes sont des scènes de sabbat. Le kubandwa n'est que théur-

gie et magie imitative. « Il semble, écrit le P. Arnoux, qu'au sens absolument strict du mot, **kubandwa** doive se dire de celui qui imite les actions de Ryangombe, de Binego, de Kagoro, etc., qui chante leurs glorieux exploits dans les **bisingizo**, qui rappelle une parole, un geste cher avec Imandwa ».

L'action évocatrice de cette mimique et de ces formules sur l'Imandwa imité est tenue pour infaillible et radicale. Ainsi lorsqu'un **nzingo** suppliant a joué ainsi sa partie devant le « rassis » représentant Ryangombe, celui-ci pousse un beuglement rituel — **kuvumera**, qui est interprété comme une réponse de l'esprit, annonçant sa venue. « Ryangombe a mugi, » s'écrie-t-on. — **Ryangombe iravumera.** Aussitôt l'impétrant et sa suite, s'approchant du « possédé », battent trois fois des mains comme on salue le mwami, offrent leurs présents et formulent leurs vœux.

8. — L'EDUCATION LITURGIQUE DU NOVICE : THEORIE ET PRATIQUE.

ON comprend ainsi que la formation religieuse d'un dévot aux Imandwa consiste à apprendre des rôles, à s'exercer au jeu du drame liturgique, et pour cela à s'instruire des péripéties de la légende, à connaître les héros par leur nom, par leurs habitudes et leurs travers, de façon à pouvoir les contrefaire et parodier en tout respect et révérence.

La première partie de la cérémonie de l'initiation après les exercices probatoires consiste précisément dans un examen que le moniteur fait subir au candidat et dans une pédagogie par l'exemple. Le dialogue suivant s'institue de l'un à l'autre :

L'INITIATEUR, assis sur sa cathèdre.

Les noms des Imandwa de Ryangombe, les sais-tu ?

LE RECIPIENDAIRE

Oui, je les sais. Je sais Binego ; je sais Kagoro ; je sais Mashira. (Il poursuit l'énumération jusqu'au bout).

L'INITIATEUR

Puisque tu connais tous les Imandwa, fais chacun d'eux — **kubandwa.**

Fais Ryangombe — **bandwa Ryangombe.**

LE RECIPIENDAIRE

Je ne sais pas.

L'INITIATEUR

Alors, regarde-moi faire, et imite-moi.

L'office prend alors le caractère pratique d'une répétition de cérémonies. Le moniteur se mue d'abord en Ryangombe, la queue de lièvre au front et le glaive la pointe en l'air dans les mains, puis en Binego, brandissant une lance à la manière d'un Roland furieux, en berger Serwakira armé d'un bâton pastoral et d'un chasse-mouche, en vachère Muzana tenant en ses doigts une gaule et une baratte, en Nyabirungu agitant un grelot à son oreille. Pendant toute cette instruction, personnifiant proprement le roi des Imandwa, il est entouré d'un cercle d'acteurs, qui portent chacun sa livrée et jouent le rôle d'un satellite du prince.

C'est alors que se miment les gestes et que se déclament les tirades que nous avons déjà rapportées : Rumana buvant à quatre pattes dans l'auge, la gracieuse Nyabirungu débitant son monologue et sonnant du grelot, les guerriers Binego, Kagoro, Mugasa, pourfendant l'air avec leurs armes et prenant des airs de capitaine Fracasse, leurs vantardises étant à l'unisson de leurs poses théâtrales.

9. — LA DISCIPLINE DE L'ARCANE — « IBANGA ».

OUTRE cet apprentissage, le postulant reçoit encore une instruction spéciale relative au secret. Ce n'est pas que la société des **Imandwa** soit clandestine. « Les profanes, écrit M. Edmond de Jonghe, connaissent les adeptes ; ils savent où et quand ceux-ci se réunissent ; mais ils ignorent ce qui se dit et ce qui se fait ». Il y a, en effet, dans le kubandwa tout un ensemble de rites et d'enseignements qui sont choses, cachées — **guhishwa,** — les **noctis sacræ arcana** des Anciens, choses « dont on ne parle pas » — **ntibivugwa,** qu'on ne révèle pas aux philistins — **kubivuga birazira,** qui doivent être enfouies dans un profond secret — **ibanga.** « Celui qui n'est pas initié ne les connaît pas », dit le proverbe. — **Utarabandwa ntamenya ibya Ryangombe.**

La catéchèse de l'arcane tient une grande place dans la cérémonie de l'initiation. Une suite de symboles parlants ont pour but d'inculquer et de rendre pour ainsi dire tangible au récipiendaire la stricte obligation de rester muet sur tout ce qu'il aura vu et entendu dans le mystère. On lui enjoint d'aspirer une liqueur rituelle au moyen d'un roseau non débouché, d'arracher avec ses dents un fragment de fer au glaive de Ryangombe, d'écarter avec ses doigts les lèvres d'un grelot pour en extraire la grenaille, de faire tomber une pluie d'étoiles dérobées au ciel. Devant ses essais infructueux le pseudo Ryangombe tire la morale de l'apologue. « Tu n'as pas pu vaincre l'obstacle, lui dit-il. Qu'ainsi le secret soit plus fort que toi ! » — **Ubwo yakunaniye, uzananirwe no kumena ibanga !** Puis, se tournant vers l'assistance : « Si, ayant violé le secret, il n'est pas tué par Ryangombe, s'écrie-t-il, méprisez-moi tous ! » — **Ubwo Ryangombe atazamwica amennye ibanga, muzangaye !** Enfin, revenant à l'aspirant, il lui dit sur un ton comminatoire :

« Ne parle jamais avec qui que ce soit de ce que tu viens de voir et d'entendre. N'en parle pas à ta femme ; n'en parle pas à tes enfants ; n'en parle pas à ton père, à ta mère, à tes amis, à tes ennemis ; n'en parle pas aux non initiés. Si tu te laisses arracher ton secret, que Ryangombe te fasse périr ! »

A l'appui de ces graves adjurations on raconte aux adeptes des histoires à faire frémir : celle d'une reine tuée par Ryangombe pour avoir tout révélé de son initiation à son royal seigneur et maître ; et, en marge du secret, celle d'une autre reine, Nyiramurera, femme de Mutara, dont on montre la tombe à Save, crucifiée à même le sol de son kraal par les Imandwa pour avoir ridiculisé leurs cérémonies : fictions invraisemblables, mais qui impressionnent les novices.

De fait, le secret est gardé, encore que les cérémonies, se déroulant à air libre, ne puissent être l'objet que d'une clandestinité restreinte. Le P. Zuure a remarqué que si le nom d'Imana revient à tout bout de champ dans les conversations, celui des Imandwa est tu devant les étrangers et qu'interrogés au sujet du **kubandwa**, les gens sont systématiquement réticents ; ils sourient au lieu de répondre. On n'est renseigné sur le mystère que par les convertis, qui, conscients de la vanité des imprécations fulminées contre eux, brûlent aujourd'hui sans crainte ce qu'ils ont adoré la veille avec tremblement ; ils sont d'ailleurs peu enclins à réveiller des souvenirs, qui ne laissent pas que de leur apparaître maintenant passablement ineptes et fangeux.

Pourquoi ce secret ? Couvre-t-il des abominations en rapport avec « un culte, qui, au dire du P. Arnoux, fait explicitement de l'inceste et du vol une des notes caractéristiques de ses adeptes » ? Renseignements pris, tout se passe, au moins pour ce qui se voit, en farces ordurières, en gestes licencieux, en propos grivois, en ripailles et soûlées, autant de comportement dont la vergogne peu châtouilleuse de l'homme du commun n'a guère coutume de s'offusquer. « L'Imandwa du ventre, dit-il, ne connaît pas d'impies ». — **Imandwa y'inda, ibandwa bose.** Ce dieu du ventre est un

Silène bon enfant. Le secret est ici surtout une formalité, un rite constitutif de tous les mystères. Il crée un lien entre les sociétaires et donne du piquant à des bouffonneries banales en les faisant paraître ténébreuses.

C'est un des traits par lesquels les rites du kubandwa s'assimilent le plus étroitement aux mystères classiques, qui, au dire de Tertullien et d'Apulée, imposaient aux adeptes un silence rigoureux — **silentii officium,** l'engagement sacré de le garder inviolablement — **sancta silentii fides,** un silence que l'on qualifie de grand — **magna religionis silentia.**

10. — LA DEVOTION ORDINAIRE AUX IMANDWA : SA FIN.

UNE fois agrégé à la famille spirituelle de Ryangombe, l'adepte imandwa, surtout s'il s'est laissé porter au second degré de la hiérarchie, est tenu aux devoirs de culte que nous incluons dans la vertu de religion. L'Imandwa que l'on a choisi spécialement comme protecteur, Binego ou Mutwa, prend place dans la confiance du fidèle à côté de l'ancêtre en chef, le **Nyirigicumbi.** On recourt à lui en dernier ressort, quand les mânes sont restés sourds aux supplications, ou quand le devin l'a désigné formellement comme l'auteur particulier du mal dont on souffre.

Que l'on s'adresse aux Imandwa ou aux mânes, le service que l'on attend d'eux est le même, encore que tels et tels soient des spécialistes de certaines grâces, Nyabirungu d'un heureux accouchement, Serwakira de la préservation du bétail. Voici un échantillon de la requête adressée à Ryangombe, d'après le P. Arnoux.

Uragahorana Imana, Ryangombe !	Sois toujours avec Imana, Ryangombe !

Tukubona none.	Sois-nous propice !
Dore inzoga.	Vois ce nectar que nous te présentons.
Dore ibyiza byawe.	Abaisse ton regard sur ces belles offrandes !
Udutsindire !	Sois notre victoire !
Uduhe kubaho !	Donne-nous de subsister !
Uduhe kubyara !	Donne-nous d'engendrer !
Uduhe gutunga, kugabana inka !	Donne-nous des biens, des vaches en fermage !
Uduhe kweza imyaka !	Fais-nous mûrir d'abondantes récoltes !
Uduhe guheka !	Donne-nous des enfants biens vivants !
Tudahulira mu nzira n'ababisha !	Ne permets pas qu'en chemin nous tombions sur un ennemi en armes !
Utulinde n'abarozi, n'umuzimu w'umugabo, n'uw'umugore !	Garde-nous des ensorceleurs, des revenants masculins, tout comme des revenants féminins !

Il ne s'agit, on le voit, que des biens de ce monde : longévité, fécondité, prospérité, santé, invulnérabilité. Cela ne veut pas dire que l'on n'espère pas en une vie meilleure, que l'on fasse fi de la perspective d'aller boire un jour le **refrigerium** dans « l'amphore de Ryangombe » — **intango ya Ryangombe,** que l'on assimile poétiquement au cratère lacustre du Muhabura. Mais cette gloire du siècle futur, il est oiseux d'en solliciter l'octroi : ce serait mettre en doute la solidité des promesses faites à la foi. La réunion à l'aréopage divin des Imandwa est chose acquise : il ne faut pas la remettre en question. Le disciple de Ryangombe est fidéiste, comme celui de Mahomet, comme le myste d'Eleusis.

11. — NATURE DE L'INVOCATION : SPIRITISME ET MEDIUMNITE.



E que le kubandwa ajoute de nouveau et d'original au culte des mânes, c'est le spiritisme le moins déguisé, le plus classique. Nous avons déjà parlé de l'état de possession spirite dans lequel le kwatura place le néophyte, du rôle de médium que joue l'initiateur « rassis ». Ces mêmes conceptions se retrouvent dans le exercices ordinaires du culte.

Lorsqu'un adepte veut faire une offrande, un vœu — **guhiga** — à un Imandwa quelconque, il prie un rassis de se mettre dans la personne de cet esprit, d'en devenir l'interprète, de se soumettre momentanément comme un instrument passif à sa volonté, bref, comme on dit en style spirite, d'être son médium incorporant. Le coreligionnaire obligeant se grime, se costume, s'équipe, s'arme, selon la tradition iconographique du personnage qu'il doit incarner. Cela fait, il s'assied sur le trépied des hôtes dans la hutte, prêt à recevoir l'hommage et la requête de l'impétrant.

Celui-ci fait d'abord une oblation à l'être invisible caché sous les espèces sensibles du médium. Son présent est en rapport avec le caractère de l'Imandwa évoqué. A Ryangombe il offre une œnophore de céramique, remplie jusqu'aux bords de cidre de bananes : c'est l'**intango ya Ryangombe**, le cadeau préféré de ce Bacchus. Le pot restera dans la hutte et tout passant aura le droit de s'y désaltérer, bénissant le seigneur des Imandwa. A l'esclave Muzana il présente ce qu'elle aime le plus, de quoi faire du beurre, savoir une jatte de crême, que le médium se met aussitôt à baratter. Devant l'ilote Mutwa, bâfreur, il dépose une ration commune de gaude, un plat de haricots, une pinte de bière. Au devin Kigabo il demande une vaticination, lui remettant en retour l'honoraire accoutumé.

Le tribut d'hommage présenté et agréé, il s'agenouille ou s'accroupit devant le médium, incarnant l'esprit, comme les païens égyptiens ou grecs faisaient devant l'image du dieu. Il lui bat discrétement un ban comme pour le mwami et la reine mère. Enfin il exprime ses vœux suivant la formule ci-dessus ou tout autre, débutant toujours par la salutation rituelle : **Uragahorana Imana**! « Sois éternellement avec Dieu !

Les modalités de l'évocation varient naturellement avec l'Imandwa et avec l'objet de la requête. Pour assurer la prospérité de son troupeau, un propriétaire de vaches se tourne spontanément vers Serwakira, le berger de Ryangombe, une façon de dieu Pan. A chaque trimestre il renouvelle son hommage. Cet hommage consiste à muer fictivement pendant toute une journée son troupeau en troupeau de Ryangombe, en succédanés de Rumana, et à le faire paître par un autre Serwakira, « le tourbillon de poussière sur les chemins ». Comme médium il choisit l'un de ses fils. Il le pare en berger, lui noue sur le front une tige de convulvacée, dont les deux bouts saillants figureront des cornes. Il lui passe un bâton de pâtre — **inkoni y'abashumba**, un chasse-mouche pour l'abreuvoir, une jatte en bois pour la traite. Il lui persuade, sans se heurter à aucun scepticisme de sa part, qu'il est un suppôt, une hypostase, de Serwakira, et que les vaches sont celles du roi des Imandwa.

Le jeune Imandwa passe sa journée dans une hypnose, consécutive à la transe ; il est subjugué par l'esprit. Il fait sortir le bétail du kraal et le suit au pâquis débitant de longs monologues en une langue intelligible pour lui et pour les auditeurs. Il laisse les vaches pâturer dans les planches des jardins. Les propriétaires n'ont garde de l'incriminer et de les chasser. Ils disent de lui : « Ce n'est pas un homme » — **Si umuntu.**

Au départ le médium a bu un vase de lait cru, écumeux, à l'instar de Serwakira ; au retour il en vide un autre. Quand les bêtes sont rentrées à l'étable, il se dépouille de son costume et de ses insignes. Aussitôt l'obsession, nous dirions la suggestion hypnotique, s'évanouit. Il redevient le fils de son père, un simple mortel. Le troupeau, lui aussi, cesse

d'être celui de Ryangombe. Mais cette permutation temporaire l'a fortifié. Il en garde une certaine immunité, qui durera jusqu'au renouvellement de la scène spirite.

Dans des cas exceptionnels comme dans les circonstances ordinaires, l'esprit, dûment évoqué, est censé se rendre présent et c'est à son intervention qu'on attribue le succès escompté. Le P. Arnoux raconte à ce sujet un fait qui se produisait presque à sa portée. A Mbare, plateau situé vis-à-vis de celui de Kabgayi où il résidait, une femme se mourait dans les douleurs d'un enfantement laborieux. Dieu sait pourtant si, voyant approcher le terme, elle avait eu recours à tous les saints du paradis rouandien pour obtenir une heureuse délivrance. Depuis plusieurs heures, parents et amis du voisinage, envahissant la cour du kraal, suppliaient le Maître de céans — **Nyiligicumbi** — et les autres mânes domiciliés dans les **mararo,** s'évertuant à les « faire rire », de repousser les mauvais esprits qui mettaient obstacle à l'accouchement.

En désespoir de cause, un des fils de la dolente, connaissant d'expérience apparemment les facultés de médiumnité de son frère plus jeune, lui cria : « Fais le Binego » — **Bandwa Binego,** c'est-à-dire : Evoque en le mimant le patron de notre famille. Aussitôt l'adolescent saisit une lance et un bâton, les brandit selon les rubriques, et, entrant dans la transe spirite, déclame un des monologues de la liturgie de Binego :

« Ababa ! ababa ! Je suis Rubaga rwa Mukanya.
Je suis la foudre de Nyirajanja.
Je suis celui qui teint de sang le fer de sa lance. »

Aussitôt des transports de joie éclatent : « Elle a accouché ! Elle a accouché ! » — **Yabyaye ! Yabyaye !**

Binego, vaincu par la mimique, est arrivé ; il est entré dans l'enveloppe mortelle de l'évocateur, devenu son médium ; il a prêté l'oreille à la voix des suppliants ; il a pourfendu d'un coup de lance les bazimu qui nouaient la jeune mère ; et l'enfant délivré est sorti de sa geôle. L'expert spirite ayant déposé ses insignes, « l'Imana se retire » — « **Imana iratashye** ».

12. — LE CULTE DE RYANGOMBE A LA COUR : LES IMPARA ET LEUR MWAMI.

Nous avons dit pourquoi le mwami témoigne personnellement peu de ferveur pour les Imandwa. Il tient ses ancêtres pour plus puissant qu'eux. Le mythe d'ailleurs n'a pas osé donner à Ryangombe dans l'ascendance royale une place plus élevée que celle de gendre du plus illustre des bami, Ruganzu Ndoli. En Urundi, Kiranga — Ryangombe déclare modestement dans son péan au sujet du mwami régnant : « Je ne devancerai pas mon aîné.... Je suis arrivé devant le kraal de mon aîné. « Le souverain du Ruanda est plus que quiconque dans le royaume « Enfant d'Imana », Imana lui-même.

Ajoutons que des trois collèges de devins du Palais, Basinga, Bazigaba, Bakongoli, ces derniers, les plus considérables, qui se recrutent parmi les Bega, le clan qui fournit le plus d'épouses au dynaste, ont pour règle de ne pas se faire initier, pas plus que le maître. Si, de rencontre, ils consentent à officier dans un **kubandwa,** c'est pour avoir brûlé l'étape du kwatura, comme s'ils étaient imandwa de naissance, **eminenter.** Ils ne daignent en principe que pour le service des mânes royaux.

Cependant le mwami ne peut ignorer un mouvement religieux d'une telle amplitude et aussi populaire. Il perdrait de son prestige en paraissant le mépriser. Il se doit, du reste, de le surveiller, sinon de le diriger. Ainsi faisaient les chefs de cités en Grèce à l'égard des mystères locaux. Aussi fait-il une place au collège des **impara,** dont il a été question précédemment. Ce sont des gens d'origine modeste, bahutu et batwa, quelques-uns anoblis, qui appartiennent à la suite des grands chefs, sont amenés par eux à la Cour, et y prennent leur service à tour de rôle, ce qui se dit **gufata ibihe,** à raison de six à dix par équipe, montant la garde

à l'entrée de l'ibwami de jour et de nuit en compagnie des batwa palatins. Au matin, lorsque le souverain sort de sa hutte et s'il le juge à propos, ils lui donnent une représentation scénique, empruntée au répertoire liturgique des Imandwa. Ayant à leur tête un chorège dit « Roi des imandwa » — **umwami w'imandwa,** sosie de Ryangombe, portant chacun sur le front la queue de lièvre — **amashyira y'inkwavu** — des griots, haut panache chez leur major, s'accompagnant de grelots et de sistres, ils chantent, dialoguent, dansent, appelant la protection des Imandwa sur le souverain et son trône. Puis Ryangombe suit le mwami, rentré dans ses appartements, et procède sur sa personne à des purifications accompagnées d'incantations.

La dignité de **mwami w'imandwa** est inféodée dans la famille mututsi des Bayumbu. Elle est néanmoins à la discrétion du souverain. Rwabugili y éleva un de ses fils, Sharangabo, l'écartant ainsi radicalement du trône. A l'avènement de Musinga on revint à la tradition. Son titulaire fut alors Kabano ka Nyamushangarwa, chef des danseurs nobles du Palais, le dernier en exercice, aujourd'hui baptisé.

Ce serait prendre le change à l'endroit de ce personnage que de voir en lui un « pontife », supérieur général », représentant officiellement le monarque dans l'église des **ababandwa.** Il n'est que l'humble maître des **impara,** un peu plus qu'un chef de danse et de musique. Les bami du Ruanda n'ont jamais eu l'idée de rendre officiel le culte des Imandwa, de le centraliser à la Cour et d'en prendre la direction, même par délégué. Ce n'était pas nécessaire. Les adeptes de Ryangombe ne sont pas une puissance dans l'Etat, comme les confréries de l'islam et ses uléma. Ils sont, nous l'avons dit, un mouvement amorphe sans tête et d'organisation rudimentaire, plutôt qu'un ordre et une secte unifiés. Si ce mouvement se mêlait de politique et devenait factieux, l'autocrate de la capitale ne manquerait pas de policiers pour l'épier ni de délateurs pour le trahir.

13. — SPIRITISME ET NECROMANCIE SOUS LES AUSPICES DE BIHEKO NYABINGI.

IL est une officine de spiritisme qui vaut d'être spécialement signalée, tant à cause de son audace que de la vogue dont elle jouit. Au Ruanda elle se propage du nord vers le centre. Elle prétend exploiter la puissance et la faveur d'un muzimu féminin, nommé Nyabingi, surnommé Biheko, terme qui désigne l'amulette porte-bonheur. Dans l'Urundi, pays de grisgris par excellence, le prédicat de Biheko, comme celui d'Imana, est donné couramment à Kiranga — Ryangombe.

Au Bunyabungo, chez les Bashi, Nyabingi a pris rang parmi les Imandwa. Au Ruanda, on en fait une femme de mwami, qui fut répudiée pour cause de stérilité, ce qui n'empêche pas de l'invoquer comme matrone, à l'instar de Nyabirungu. Les noms de **Nyiramubyeyi, Nyirabaheka,** l' « Accoucheuse », sont les titres qu'on lui donne dans mainte famille.

Cette puissance tutélaire est exploitée par un corps de spirites qualifiés répandus dans les villages à travers le pays, disposant chacun dans leur kraal d'une façon d'atelier de divination, nécromancie, hypnotisme. Ils se nomment eux-mêmes **Ababyukurutsa Biheko,** littéralement « ceux qui font rentrer les vaches au kraal pour la traite », recruteurs de Biheko.

La consultation de Nyabingi se fait de deux manières. Par nécromancie : le muzimu de Biheko apparaît au seul opérateur, telle l'ombre de Samuël à la pythonisse d'Endor. Sa venue — **azaze Biheko** — à l'appel du charlatan, est signalée par un ébranlement violent et tapageur de l'arrière-hutte, où se tient caché le voyant. Nyabingi répond aux questions du consultant avec une voix de ventriloque, voix de spectre ou de revenant.

Le second procédé est plus impressionnant encore, sinon moins sujet à caution : c'est celui de la pythie, de l'espèce de nos somnambules médiums. L'impresario entretient dans sa boutique une demi-douzaine de sujets, filles névropathes ou hystériques. Quand un client se présente, l'une d'elles se livre en proie devant lui au démon obsesseur. Biheko fond sur elle et la subjugue : **Uyu yaboshywe na Biheko.** La transe produit ses effets accoutumés. Le médium se roule à terre et écume ; il débite avec volubilité des paroles inintelligibles et des phrases incohérentes. C'est le moment de l'interroger. Le **mubyukurutsa** interprète ses oracles. La curiosité du client satisfaite, la jeune fille revient à elle. « L'imana s'est retiré ». **Imana iratashye.**

Nous sommes ici en face d'un de ces cas typiques de pythonisme, tel celui que saint Paul rencontra sur son chemin à Philippes en Macédoine. « Un jour que nous allions à la prière, raconte l'auteur des Actes (XVI, 16), nous nous heurtâmes à une jeune esclave qui avait un esprit python et qui procurait un grand profit à ses maîtres par ses divinations. Elle se mit à nous suivre, proclamant que nous étions les serviteurs du Très-Haut, et cela pendant plusieurs jours ». Paul finit par l'exorciser, ce qui le fit traduire devant les juges par les exploitants, frustrés de leur gain.

Le P. Arnoux rapporte, sur la foi de témoins oculaires indigènes, que des phénomènes étranges accompagnent ces possessions, des coups frappés, les raps du spiritisme international, des secousses auxquelles les poteaux de la chaumière ne sauraient normalement résister, des lévitations du médium, qui reste ainsi suspendu en l'air sans appui d'aucune sorte pendant quelques instants — **umwanya utungane,** — des guérisons soudaines de plaies purulentes, autant de manifestations qu'il déclare « inexplicables » en soi, mais qui, il faut bien le dire, ont échappé jusqu'ici à tout contrôle européen, encore qu'elles ne soient pas insolites dans les pays de forte démonomanie.

Les nobles batutsi n'ont que du dédain pour ces exhibitions entachées d'imposture. Ils en laissent la pratique

aux bahutu et aux batwa comme de basses superstitions, de valeur nationale et politique nulle, et qui du reste ne sauraient balancer dans l'estime générale le culte des ancêtres et le mystère de Ryangombe.

14. — LE KUBANDWA ET LES MYSTERES DE L'ANTIQUITE CLASSIQUE.

NOUS n'avons pas hésité, dès le début de cet exposé, à affirmer une parenté d'esprit et de forme entre le culte des Imandwa et les célèbres mystères d'Egypte, de Syrie, de Grèce et de Perse, conquérants spirituels de Rome. De tels rapprochements ne paraissent plus forcés depuis que l'illustre jésuite français Lafitau, enquêtant auprès des Indiens d'Amérique au XVIII[e] siècle, en a justifié les fondements. Ici et là des sociétés d'adeptes, recrutées par voie d'initiation et dont les membres se lient entre eux par la religion du secret ; ici et là une donnée symbolique et légendaire constante, celle d'un dieu mort et revenu à la vie, prototype ou principe du salut temporel et intemporel des croyants ; ici et là un culte orgiastique, où des éléments d'une trivialité révoltante deviennent des symboles d'idées « presque sublimes », pour employer les mots du P. Arnoux ; ici et là une même conception de l'union mystique du fidèle et de la divinité, allant jusqu'à l'identification transitoire dans la transe spirite ; ici et là même carence d'enseignement doctrinal et de direction éducatrice dont puisse bénéficier le progrès humain.

Les différences sont grandes assurément : il est à peine besoin de les souligner, étant donné la différence de niveau entre les cultures. Elles s'atténuent cependant si on institue le parallèle non avec les mystères évolués, ceux qui se propagèrent dans le bassin de la Méditerranée entre l'hellénisme alexandrin et la victoire du christianisme, mais avec les mys-

tères ethniques, ceux qui se développèrent sur place, avant leur émigration hors des frontières nationales. Il faut comparer Ryangombe au Ruanda à Osiris en Egypte, à Adonis à Béryte, à Attis en Phrygie, à Dionysos en Thrace, à Démétèr en Attique, dans les lieux où ces cultes indigènes s'imposaient à tous et ne recontraient guère de concurrents.

Le culte de Ryangombe ce sont les mystères avant les mythes égyptiens sur le voyage de l'âme dans les régions de l'au-delà, avant la doctrine sur la récompense des bons et le châtiment des méchants, avant le pythagorisme et ses disciplines de purification intérieure, avant les affirmations solennelles et émouvantes de la justice éternelle supérieure aux lois humaines, du Souverain Bien seul objet digne des aspirations humaines, de l'alliance éternelle entre l'idée morale et l'idée religieuse, qui ont imprégné la philosophie et la haute littérature grecques et dont la synthèse constitue ce qu'on a appelé l'orphisme.

Encore est-ce trop lui accorder, car Ryangombe n'est point l'objet d'un culte vraiment national ; il n'a point de sacerdoce attitré, point de temples, point de solennités générales et éclatantes avec mutilations de corybantes, jardins et lamentations de Tammouz, thiases et délires de bacchantes, prostitutions sacrées (1). Tout se passe dans la simplicité de la vie privée. Mais, pour être plus humble dans ses formes, le culte n'en répond pas moins aux mêmes aspirations chez le pieux adepte.

(1) Jusque dans le temple de Jérusalem, où les femmes « tissaient des tentes à Astarté ». II Rois, XXIII, 7 ; Ezéchiel, VIII, 14.

15. — LE BILAN DU KUBANDWA DANS L'ORDRE DE LA CULTURE : PROFITS ET PERTES POUR LE PEUPLE.

La dévotion aux Imandwa, avons-nous vu, s'est associée chez ses professants à celle des mânes de famille et des héros nationaux, greffées l'une et l'autre sur la religion d'Imana et ne faisant qu'un avec elle. Une question se pose : qu'est-ce que le kubandwa a ajouté en valeur positive et bienfaisante à la religion du foyer ?

Son apport au point de vue de la culture morale et intellectuelle paraît être négatif. Il n'y a pas de vertus, tant civiques que privées, exaltées par la légende de Ryangombe : attachement des fidèles à leur seigneur, dévouement du fils à ses parents, solidarité entre membres du clan, qui ne soient déjà inculquées aux jeunes par l'éducation familiale et nationale. Sur bien des points, au contraire, l'exemple des Imandwa, surtout des plus en vue, serait pernicieux : abus de la force, brigandage, intempérance, aventures galantes, égoïsme, forfanterie, pasquinades. Ces surhommes se croient tout permis, et leurs crimes restent inconscients et inexpiés. Ryangombe même « dont la bonté est l'attribut propre », au témoignage du P. Arnoux, est une figure flasque, amorale, et qui s'assimile le plus immédiatement à celle de Dionysios Bacchus. Cependant, sur cette pente glissante de l'indifférence morale, les Imandwa, il faut le reconnaître, ne descendent pas aussi bas que les dieux de l'Hellade et de Rome. On n'en connaît pas qui dévorent leurs enfants à peine nés comme Kronos Saturne, qui détrônent leur père comme Zeus Jupiter, qui assassinent leur frère comme Romulus, qui perpétrent, comme les Atrides, des forfaits que le soleil se refuse à éclairer. Pas de bestialité chez eux non plus ni de vices contre nature, du moins avoués. Malgré cela, dans l'ensemble, le système religieux du kubandwa paraît dénué de toute vertu éducatrice. Tout l'effort de la foi et de la pratique

consiste à s'identifier à l'imandwa de prédilection, non pour s'élever en perfection, — on aurait mal choisi son exemplaire — mais pour s'assurer son appui dans n'importe quel comportement et participer à son heureuse et souvent scandaleuse fortune.

L'eschatologie ne fait qu'accentuer cette déficience d'idées morales. Ce n'est pas la balance de Thot, le justicier égyptien, que Binego, portier du fantomatique Muhabura, tient en ses mains aux fins de peser les âmes et de rendre à chacune selon ses œuvres. Il ne sait que jeter pour une ordalie suprême un tronc d'arbre, le **mugogo**, sur l'abîme qui sépare le monde des vivants du monde des trépassés. L'adepte ne risque rien ; il s'engage de pied ferme sur la passerelle et accède sans dommage aux collines élyséennes, royaume de Ryangombe. Le non initié, incrédule ou simplement ignorant, perd l'équilibre au contraire et roule dans le précipice jusqu'au Tartare du volcan Nyiragongo. Le sceau de Ryangombe procure le salut automatiquement, quelle que soit la valeur humaine de celui qu'il marque.

Ce n'est donc pas la dévotion aux Imandwa qui soutient la moralité des affiliés. Elle n'aide pas non plus à leur avancement intellectuel. Le spiritisme, sous n'importe laquelle de ses formes, n'a jamais passé pour une source de lumières et un instrument de culture. Il ne peut avoir d'autre effet que d'ancrer les imaginations dans une crédulité malsaine et déraisonnable outre qu'il est le paradis des charlatans, des escrocs, des tartufes, exploitant le penchant des âmes simples pour les phénomènes surnaturels et les choses du merveilleux.

Aussi bien les convertis du christianisme ne s'y trompent-ils pas : quelqu'attrait qu'exerce encore sur eux le kubandwa, Ryangombe est à leur estime un Satan, avec lequel il faut rompre, si l'on veut rester droit et honnête. Ils entendent parfaitement, alors même qu'ils n'y conforment pas toujours leur conduite, le langage que tenait saint Paul aux chrétiens de Corinthe, la veille si fervents des mystères, si enclins aux orgies du ritualisme pseudo-religieux :« Je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons.

Vous ne pouvez boire à la fois à leur calice et à celui du Seigneur. Vous ne pouvez prendre part en même temps à la table des démons et à celle du Seigneur (1) ». Il marquait ainsi le fossé qui sépare sans compromis possible mystères païens et mystères chrétiens.

Le kubandwa serait-il donc entièrement stérile, et n'aurait-il rien en son fonds qui pût enrichir quelque peu la société et consoler l'âme individuelle ? Non ; et voici ce qu'on peut inscrire à son actif.

Socialement, il crée un lien nouveau entre les citoyens d'un même peuple par delà le cloisonnement des familles, des clans et des races. Il est donc un facteur d'unité humaine. Ceci est remarquable : c'est un trait commun à tous les mystères et comme une préfiguration de l'universalisme chrétien, encore que chaque groupe ethnique garde ses préjugés, son racisme, sa morgue ou son abjection, il n'en reste pas moins que dans les assemblées liturgiques les différences sociales s'abolissent. Seulement le nivellement, loin de se faire par en haut, a tendance à se réaliser dans le bas : on s'interpelle en se traitant de « mutwa » ; on parle entre soi un langage qui n'est qu'un argot vulgaire, parfois ordurier et libertin ; les rites sont un prétexte au dévergondage et à l'affranchissement des règles les plus élémentaires de la bienséance. Aussi les délicats s'en tiennent-ils quelque peu à l'écart. Toutefois en ces fêtes délirantes une fusion s'opère, dont peut profiter l'unité nationale et politique.

Et puis la foi confiante en des esprits tutélaires, dont l'assistance se manifeste par des prodiges même frelatés, peut produire sur les psychologies individuelles son action consolatrice accoutumée et contribuer à conjuger des terreurs obsédantes. « La mission de Ryangombe, écrit encore le P. Arnoux, est vraiment pacificatrice, en ce sens qu'elle met des entraves à l'exécution des machinations perverses, soit des Imandwa, ses inférieurs, soit des bazimu ».

Maigres profits toutefois, qui probablement ne compensent pas les pertes.

---

(1) I Cor., X, 20-21.

Chapitre Treizième

LES BAPFUMU MINISTRES D'IMANA LEURS FONCTIONS ET LEUR ROLE

1. — CE QUE N'EST PAS LE MUPFUMU EN SON INSTITUTION, UN SORCIER MALFAISANT.

BIEN que cet aperçu du Vieux Ruanda n'ait pas visé à être complet et qu'en fait il n'ait pas donné place à certaines institutions importantes de la vie privée et de la vie publique, l'image qu'il en voudrait rendre serait par trop imparfaite s'il négligeait de mettre en relief la qualité et le rôle du **mupfumu** (au pluriel : **bapfumu**).

C'eût été risquer de créer une équivoque que de traduire sans plus **mupfumu** par sorcier. Le lecteur se sera peut-être aperçu que nous nous sommes attentivement gardé de cet écueil. Le sens étymologique de sorcier, « diseur de sorts, vaticinateur, oracle », convient à une catégorie de bapfumu, les aruspices et augures, les évocateurs de morts et nécromants. Mais le vocable a pris dans l'usage un sens péjoratif, qui jure avec l'idée de « fils d'Imana ». Le Ruanda, comme tous les pays anciens et modernes, connaît le professionnel de la sorcellerie, artisan de maléfices, de philtres et d'envoûtements, toutes machinations ordonnées à provoquer la mort ou à forcer l'amour, et, comme eux, il les traite en malfaiteurs publics, en faux prophètes, en profanateurs d'un art divin ; il leur réserve, le mwami tout le premier, les plus durs châtiments. Ces pervertis, traîtres au bon Imana, sont stigmatisés du nom spécial d'**abarozi**, — « empoisonneurs publics », — terme qui doit s'en-

tendre comme chez nous au sens littéral et au sens figuré, un breuvage enchanté étant tenu pour aussi pernicieux qu'une liqueur réellement toxique. Ces **barozi** sont une peste, et nous avons vu que les rites de conjurations, de purifications, d'exorcismes, ont pour fin de déjouer leurs ruses, tout comme celles des bazimu hostiles. Rwabugili fut implacable à telle de ses épouses délaissées, qui s'était procuré un philtre d'amour aux fins de recouvrer ses faveurs, et contre le sorcier qui l'avait composé.

Le mupfumu authentique est probe et prud'homme ; il ne fait que le bien, comme Imana son maître ; il ne met son art qu'au service des bonnes causes ; il ne passe à l'offensive que pour prévenir une attaque. D'où l'attachement du populaire pour lui. « Le mupfumu c'est le sein qui t'a porté — **Umupfumu n'umubyeyi,** dit-on en forme de proverbe en Urundi.

2. — IL N'EST PAS LE MINISTRE OBLIGE DES LITURGIES COMMUNES.

PAS plus qu'un sorcier le vrai mupfumu n'est, à proprement parler un « ministre du culte ». Il ne monopolise pas les fonctions sacerdotales, le service liturgique des esprits, ni ce qu'on pourrait appeler par abus de mots le ministère sacramentel. Comme nous l'avons maintes fois indiqué, tout homme, toute femme, tout enfant est admis à sacrifier aux mânes. Tout adepte peut évoquer son Imandwa. Tout « rassis » peut créer un « noué ». Le chef de famille, le chef du clan, le chef de l'Etat sont les grands prêtres de la religion d'Imana. Pour entendre cette situation il faut se reporter au temps du pharaon, de Melchisédech, de David et Salomon, d'Agamemnon et de Numa. Le mupfumu sacrifie pour son compte personnel. Expert liturgiste, il assiste le sacrifica-

teur novice qui recourt à son obligeance. Dans des circonstances exceptionnelles, aux rites, d'ailleurs rares, d'expiations à la Cour, il nous est apparu dans le rôle d'officiant. Mais d'ordinaire ce n'est pas lui qui immole : même dans l'exercice de l'aruspicine, il commande l'égorgement des bêtes plutôt qu'il ne manie lui-même le couteau. Sa fonction est plus relevée.

Il ne s'assimile donc pas au lévite et aux Aaronides de l'Ancienne Loi. Au reste il ne fait point partie comme eux d'une caste, d'une tribu spécialisée. La profession est libre et ouverte aux hommes de toute classe, mutwa, muhutu, mututsi. Cette accessibilité universelle n'empêche pas que certaines spécialités plus honorables, à la Cour notamment, ne soient accaparées par certaines familles influentes, celles des Abakongoli et des Abiru notamment, dont il sera question plus explicitement ci-dessous.

3. — IL N'EST PAS UN CLERC SEPARE DU MONDE.

S'ILS ne sont pas une caste dans la société, comme les brahmanes, les bapfumu ne forment pas davantage un ordre séparé, comme le clergé dans nos sociétés évoluées. Ils vivent comme tout le monde et peuvent aspirer à toutes les dignités. Leur spécialité, science et art, leur donne même un titre de plus, s'ajoutant à la naissance et à la fortune, pour occuper les plus hautes situations dans l'Etat. On pourrait les rapprocher des docteurs de la loi dans le judaïsme post-exilien et des lettrés mandarins de la Chine.

Le mwami ne doit pas être de leur corporation, pas plus qu'initié imandwa. Ce n'est pas qu'il méprise leur profession, mais sans doute veut-il ainsi se situer au-dessus d'eux. Il est censé posséder éminemment, par illumination

et délégation divines, ce qu'ils ont acquis par un long effort. Son prédécesseur muhutu, le mwami de l'Etat canton, était en règle générale un enchanteur, un imana, homme divin, fétiche vivant, comme il a été dit. Nous y reviendrons. Mais ce qui prouve clairement que les deux pouvoirs, spirituel et temporel, étaient radicalement distincts chez lui, c'est que, dépouillé de ses prérogatives politiques, il reste un **muhinza** nanti de capacités surnaturelles.

4. — CE QU'EST LE MUPFUMU, UN ECONOME DES CHOSES DU MONDE INVISIBLE, UN IMANA.

QU'EST-CE donc que le mupfumu ? Un homme à qui Dieu a imparti la science et la dispensation des choses du monde invisible, qui possède les plus hautes capacités et les plus puissantes facultés auxquelles les créatures puissent prétendre, ce qui fait leur vraie grandeur, le **mens divinior,** le souffle divin, l'intelligence supérieure. « Si l'intelligence était la vie, dit un proverbe, le mupfumu serait immortel ». **— Ubwenge si ubugingo, iyo buba ubugingo, abapfumu ntibapfuye.**

Pour l'inculte comme pour le savant, le monde est plein de mystères, encore que pour l'un et pour l'autre les frontières du savoir ne soient point aux mêmes rivages. Ce qui les distingue le plus, c'est que le premier croit qu'il n'y a rien d'inconnaissable, à l'inverse du second qui, à mesure qu'il progresse, prend de plus en plus conscience de son ignorance. Ce n'est pas que l'inculte imagine que l'homme puisse par ses propres moyens déchiffrer les énigmes ; mais, convaincu que Dieu, Sagesse suprême, a imprimé dans certaines créatures les signes de son savoir universel, il croit que ses disciples, les devins, ont reçu de lui le don d'interpréter ces hiéroglyphes. « C'est Imana qui vaticine, dit-il ; les ba-

pfumu ne sont que ses organes ». — **Haragura Imana ; aliko abapfumu barayifasha.** Et pareillement, lorsque le « medecin-man » administre un remède, « c'est Imana qui guérit » — **Hakiza Imana.**

Ainsi pour l'indigène le mupfumu c'est par excellence le sage, l'intellectuel génial, qui arrive à percevoir dans le présent et dans l'avenir ce qui reste obstinément célé aux autres hommes. Et c'est aussi un praticien, doué d'une virtuosité souveraine, qui tient d'Imana le secret de capter les puissances occultes de la nature et de les faire servir à ses miséricordieux desseins.

Savoir et pouvoir insurpassables, théosophie et théurgie, voilà ce qui aux yeux du crédule Rouandien qualifie le mupfumu. D'où l'on peut conclure qu'il concentre sur lui toute la considération que nous dispersons en Europe sur ces divers représentants de l'intellectualité, l'ingénieur, le médecin, le juriste, le professeur, le prêtre. S'il ne le tient pas à proprement parler comme un médiateur entre lui et les esprits de son lignage, il voit en lui un ministre prophète d'Imana auprès des humains, le miroir de ses lumières et l'économe de ses libéralités, ce qui est encore plus honorable. Au demeurant il ne met pas en doute que sa foi et ses œuvres soient pleinement accordées à la conscience qu'il prend de sa haute mission. « Un capital, dont l'importance exceptionnelle ne saurait être exagérée, observe le P. Schumacher, c'est la conviction universelle dans le peuple que les plus croyants et les plus pieux de tous les hommes sont les hiérophantes. Ceux-ci de leur côté sont réellement persuadés que c'est de la bénédiction de Dieu que leurs rites tirent leur efficacité. A leur estime leur art tourne à l'honneur d'Imana ».

Si donc on cherchait dans l'antiquité classique un terme de comparaison pour entendre leur notion et leur rôle, ce n'est point aux prêtres et sacrificateurs officiels qu'il faudrait penser, mais aux Calchas, aux Tirésias, aux pythies, et aux sibylles chez les païens, aux **nebiim** chez les Juifs, à ces troupes d'inspirés qui formaient la suite des voyants, Samuël, Elie, Elisée. S'il est un nom qui leur convienne, c'est plutôt que « sorcier », celui de « devin », surtout pris au sens

noble qu'il avait en son lieu d'origine, en Perse. Le terme **mupfumu,** en usage dans la région des Grands Lacs, dérive du verbe **gupfumura,** qui signifie « percer » et se prend aujourd'hui dans le sens de forer un mur, de pourfendre un adversaire, de crever une vessie ou un abcès ; il implique l'idée d'une action énergique, pénétrante et victorieuse. Le mupfumu s'assimile ainsi à ces forces vivantes, le charme, le talisman, la formule d'incantation, qui sont précisément de son ressort ; comme eux il est un **imana.**

5. — LES FABLES SUR LA PLUS LOINTAINE OU LA PLUS HAUTE ORIGINE DE L'INSTITUTION.

LES mythes relatifs à l'origine de cette science et de cet art divins sont de nature à les rehausser dans l'estime des peuples. D'après la légende de la première apparition des nobles batutsi au Mubali, sur la terre du Ruanda, ces disciplines étaient connues des bahutu et batwa déjà bannis du pays d'en haut : elles étaient même leur unique richesse culturale. Kigwa, tombant du firmament, les trouva dans la possession des célèbres **Abazigaba,** famille de la souche des Bagesera, appelés aussi **Abakara,** parce qu'ils connaissaient la divination par la tête. Ce furent donc les toutes premières acquisitions de l'humanité nécessiteuse et barbare. L'homme, dès qu'il respire, lève les yeux vers le ciel.

Renonçant à cette antiquité fabuleuse, les bapfumu modernes cherchent à se draper dans le manteau de gloire du grand Ruganzu Ndoli. Ils font de cet enchanteur hors pair, du style de notre Merlin, leur instituteur, leur chef d'école, leur Elie. Il n'est pas seulement, à leurs yeux, le Conquérant, le Victorieux, le Dompteur des rois, l'Homme à la lance ébréchée, tellement elle a frappé d'estoc, celui qui parle le dialecte des sauvages — **banyamahanga** — du nord et des

sauvages du sud ; c'est encore un héros phénoménal, qui d'un bond passe d'une montagne à l'autre par-dessus ravins et vallées, qui voyage sous eau dans les abîmes lacustres, qui voit les cavernes se refermer derrière lui, le dérobant à la poursuite de ses ennemis, un personnage des **Mille et une Nuits** et de la catégorie des sorcières se rendant par la voie des airs à leurs conventicules de sabbat. Ils se proclament « les simples dépositaires de dons et de talents dont il fut le premier détenteur » (P. Pagès).

Historiquement c'est la première de ces deux fables qui avoisine de plus près la vérité. Les fouilles archéologiques de tous les pays, en effet, celles surtout des antres ténébreux, démontrent que l'art des bapfumu fut une des premières manifestations de l'intelligence humaine, alors comme aujourd'hui inquiète des mystères de l'invisible.

6. — L'ACCESSION A LA DIGNITE DE MUPFUMU EN PROVINCE ET A LA COUR.



N a vu que la profession est libre et que l'Etat se désintéresse de sa réglementation. Chacun l'exerce à ses risques et périls. Il l'a héritée de ses ascendants, ou il s'improvise. Dans ce dernier cas, il crée lui-même sa clientèle. Son succès est le jugement d'Imana, le critère irréfragable de sa vocation, le témoignage parlant qu' « il a reçu l'inspiration » — **yarafite uguhanura.** Ainsi en fut-il historiquement pour la plupart des prophètes écrivains en Israël, et encore pour les bénéficiaires des charismes à l'âge apostolique. Il n'en est pas de même pour la possession au kubandwa, où l'accession à la transe est contrôlée, conditionnée qu'elle est par l'initiation.

Mais tout métier requiert un apprentissage. Le postulant se met donc à l'école d'un compagnon, qui le dresse

à consulter les sorts, à préparer les drogues, à réciter à point les incantations. Un praticien peut ainsi se glorifier d'avoir été le disciple de tel ou tel maître renommé. Mais les leçons coûtent cher et partant ne sont pas à la portée des petites bourses. Aussi les bapfumu se succèdent-ils d'ordinaire de père en fils, maintenant leur science et leurs ustensiles dans leur famille, comme chez nous les rebouteurs et marchands d'orviétan.

Il s'agit ici du mupfumu que l'on pourrait appeler de province, de celui qui exerce sur les collines, à raison de trois ou quatre par commune, d'un par quinze cents habitants environ, dont le genre de vie sous la hutte ne diffère en rien de celui de ses contribules, et auquel sa profession ne fournit que des ressources d'appoint. Les bapfumu palatins, au contraire, Abasinga, Abakongoli, Abazigaba, Abiru, se recrutent par cooptation, sont agréés par le prince, et sont assujettis à l'épreuve du soi-disant poison — **banyoye igihango.**

7. — VARIETE ET MULTIPLICITE DES CHARISMES D'IMANA.

LES dons et talents des bapfumu se groupent sous deux chefs, selon qu'ils se rapportent à la science ou à la pratique, à la divination ou à la magie. Exception faite pour les charismes extraordinaires, le mupfumu du commun cumule les deux arts : il consulte — **kuraguza,** et il guérit — **gukiza.**

La divination s'opère selon bien des formules, que l'on peut dire classiques, car l'antiquité les a toutes connues, et qui ne sont pas encore tombées en désuétude dans les pays évolués. Le P. Arnoux a étudié en détail les procédés usités au Ruanda (1) : palette — **impinga** — à osselets, rab-

(1) **La divination au Ruanda.** Anthropos, t. XIII, 1918 ; p. 1-57 avec phototypies et dessins à la plume.

dommancie par bâtonnets et par baguette — **irango,** aruspicine par inspection des viscères de poussin — **inkoko,** et mieux de bélier et de taureau, examen de la graisse et du beurre dans l'eau bouillante : c'est la divination par interprétation de signes ou divination artificielle, selon la classification des stoïciens ; apparition des morts et nécrommancie — **gushika abazimu,** oracles de pythie Biheko, intuition ou double vue de prophète, — **umuhanuzi,** d' « homme de tête » — **munyamutwe** : c'est la divination spontanée ou naturelle par communication directe de la divinité avec l'âme humaine, ou spiritisme. Le Rouandien ignore l'astrologie, les horoscopes, les présages d'après le vol, le cri, l'espèce des oiseaux, et il ne fait guère confiance aux songes, pas plus qu'il ne redoute beaucoup le mauvais œil.

Les procédés de la magie sont encore plus variés et nombreux : conjurations de sorts, malédictions — **kuvuma,** applications d'onguents et d'amulettes, breuvages, purifications à l'**ingwa,** onctions de sang, passes magnétiques, épreuves ordurières ou obscènes, hiérogamies, viols et même incestes. C'est ici surtout que les fonctions se spécialisent. Le **mushumburuzi** conjure les insectes et oiseaux destructeurs des récoltes, qui ont été déchaînés par des « hommes néfastes » — **abahoryo.** Le **muhuzi** applique, comme il ferait d'une ventouse, sa corne magique sur un corps endolori, et en extrait des os, des cailloux, des crapauds, des têtes de serpents ; cette même corne le conduit, le cas échéant, comme ferait la baguette du rabdomancien — **abanyerango,** droit chez l'ensorceleur — **umurozi,** auteur présumé du mal, qui est parfois lynché sur place. Le **mushumbi** et le **muhannyi** sont des exorcistes et spirites pratiquants, qui commandent aux bazimu crucifiants et délivrent un homme attaqué, subjugué — **uhanzweho** — par un revenant. Ils lui disent en autorisés thaumaturges : « Va en paix. J'ai chassé loin de toi l'esprit qui te possédait ». — **Ndagushumburuye.** Le **muvubyi** est un enchanteur de l'air, émule du **pluviator** romain ; il amoncèle les nuages et les fait crever ; s'il trompe l'attente des peuples affolés par l'imminence d'une cruelle famine, il peut être inculpé d'imposture ou de mauvais vouloir, et en ce cas être mis en pièces comme les prophètes

de Baal au Mont Carmel (1). Le **mugangahuzi** purifie ou désècre une demeure visitée par l'éclair, ce « roi du ciel », rend à l'usage profane une bête foudroyée. D'autres mages ont des fonctions officielles à la Cour : nous y reviendrons.

Tout mupfumu peut abuser de son art, le faire servir à des fins perverses et même homicides : grassement payé, il fabrique des sortilèges, des philtres, des poisons vénéneux, ou il machine des envoûtements, déviation trop fréquente de pouvoirs surnaturels. Ce mauvais drôle — **umurozi** — est exécré de ses victimes, mais très recherché par ceux qui veulent nuire ou se venger par des voies tortueuses et occultes. Nous avons dit que cette vengeance maudite s'expose à la répression légale ou aux vengeances populaires comme abusant d'un art divin.

8. — INFLUENCE LOCALE DU MUPFUMU PROVINCIAL.

A la rigueur on peut se passer du mupfumu, comme chez nous du médecin. Le pauvre hère qui n'a pas de quoi rémunérer ses services fait en cela de nécessité vertu. Pour ceux qui en ont les moyens, la consultation de l'homme de l'art s'impose. C'est lui qui peut savoir si telle ou telle démarche, mariage, procès, affaire, initiation au kubandwa, plaît ou non à Imana, c'est-à-dire a chance d'aboutir ou doit échouer ; c'est lui qui diagnostique avec sûreté le muzimu ou le sorcier auteur des maladies des mauvaises récoltes des épizooties, des morts de famille, des disgrâces de toute sorte dont on pâtit. C'est lui qui indique le moyen d'apaiser l'âme en peine, de gagner l'Imandwa antagoniste, lui qui a pouvoir pour neutraliser les maléfices, sauver les vies et les biens, pré-

(1) I Rois, XVIII, 40.

venir les froissements involontaires des esprits. La science qu'il possède, les pouvoirs dont il dispose, font de lui le conseiller obligé, l'assistant indispensable, des individus et des familles. Il y aurait témérité et impertinence à vouloir se passer systématiquement de ses services. « Le plan providentiel, écrit le P. Arnoux, est tel que nul Munyarwanda ne sera guéri sans l'intervention de l'envoyé du Créateur, qui se trouve être ainsi l'intermédiaire obligé de l'action bienfaisante de l'Auteur de la vie ». Aussi le mupfumu est-il dans la commune l'homme le mieux renseigné sur ce qui se passe dans l'intimité des foyers. Le chef politique subit son influence plus qu'il ne le domine. Il est l'arbitre de la paix ou du trouble sur la colline. On peut juger de sa puissance par celle de son compère dans nos villages, avec cette circonstance aggravante que personne ici ne lui fait concurrence, sinon son collègue dans l'officine du coin.

9. — LE MUPFUMU AU PALAIS : THEOCRATIE ET HIEROCRATIE.

C'EST au palais surtout, au centre du gouvernement, que l'influence des bapfumu est grande, parce que c'est au palais que s'épanouit au mieux la religion. Nulle part, en effet, la protection d'Imana n'est sentie plus urgente, on le comprend du reste, et de cette protection les bapfumu sont les médiateurs attitrés. Religion et politique, Etat et Eglise, pouvoir spirituel et pouvoir temporel, clercs et laïcs, c'est tout un dans une société non différenciée, archaïque. En sorte que de la Cour on pourrait dire indifféremment qu'elle est laïque et cléricale, tel le sérail d'un sultan en terre d'islam.

Il en était déjà ainsi dans les états cantons préhamites : leurs monarques étaient des marabouts, des ministres d'Imana, à qui était délégué un pouvoir illimité, s'étendant sur tous les éléments, la terre féconde, l'atmosphère char-

gée de pluie, le feu du ciel. Le type de ces rois pontifes c'était — pour nous déjà une ancienne connaissance — Mashira, fils de l'Eclair — **Nkuba**, umuhinza du Nduga et du Ndiza, que la légende nous montre plus confiant dans ses prestiges pour vaincre ses ennemis que dans la vertu de ses flèches et ses sagaies. Il commandait au ciel, dont il fermait et ouvrait les écluses à volonté, et pareillement à la terre qu'il entr'ouvrit pour y disparaître à jamais, lorsque l'astuce d'une Dalila, soudoyée par son rival le mwami munyiginya Mibambwe Mutabazi, lui eut arraché le secret de sa puissance. Les héritiers de ces princes fétiches se targuent encore de leur haute ascendance et bénéficient de leur renommée : on parle encore des incomparables Nkoma au Marangara, Nyamugasa au Kinyaga, Lunukamishyo, « l'homme aux couteaux » dans le Ndorwa.

Le palais du Munyiginya reproduit sur une plus grande échelle celui de ces Melchisédech aborigènes. C'est un temple et les courtisans qui l'assiègent jour et nuit, sont pour la plupart des façons de pontifes. Les divers pavillons, avons-nous dit, sont des chapelles commémoratives, dédiées aux mânes des souverains les plus immédiats ou les plus prodigieux. La hutte de Gihanga abrite le Feu, âme de l'ibwami, celle de Rwabugili Kalinga, palladium de l'Etat. L'appartement privé du mwami, où il repose la nuit avec sa mère, est une sacristie meublée de reliques et d'**ishyira**, amullettes et porte-bonheurs, des imana sauveurs.

Le personnel des hauts dignitaires ressortit à la cléricature. Les conseillers les plus autorisés du monarque sont les Bakongoli, un collège de devins éprouvés, dépositaires de l'**imbuto** royal, la salive semence, recrutés surtout dans le clan des Bega, le second dans le royaume après le clan royal. Ils cumulent fonctions politiques et fonctions spirituelles. Nous les avons vu entreprendre une campagne contre les bazimu royaux qui frappaient Musinga, sous la direction de Rwidegembya, leur chef, qui était en même temps généralissime. Le collège des Biru, recruté dans le clan des Batsobe, de moins haute naissance, responsable de la garde des traditions nationales et de l'éxécution des volontés suprêmes du souverain à chaque changement de règne, est

aussi composé de bapfumu : il dessert Kalinga, entretient le Feu, et bat les tambourins aux heures réglementaires. Ces flamines se disputent et se partagent les grandes chefferies, fiefs de l'ibwami. Bisangwa, gouverneur du Bugoyi, chef de l'armée qui se heurta au lieutenant allemand comte Goetzen en 1894 et au lieutenant belge Sandrart à Ishangi en 1896, était un des Biru les plus en vue.

C'est à quelqu'un de ces sages, hommes d'Etat, qu'est confiée l'éducation politique et religieuse de l'héritier présomptif : le jeune Alexandre Rwabugili fut ainsi formé par l'Aristote théosophe Mutabaro. Ces grands clercs féodaux aident, au Palais, le monarque, **Pontifex Maximus,** à rendre la justice, fonction sacrée. Pour convraincre l'auteur présumé d'un forfait ils ne recourent pas aux moyens humains de l'enquête, mais à une ordalie, à un jugement de Dieu. Ils font boire au prévenu une drogue d'épreuve, composée d'ingrédients innommables par des apothicaires magiciens, **abashozi:** troubles organiques, vomissements, répulsion instinctive, sont des signes irréfragables de culpabilité. Mieux encore, ils font préparer par les **bashyitsi** un philtre vésanique, qui contraindra le criminel authentique à se dénoncer spontanément et à confesser meurtres et cambriolages, qu'il les ait commis ou nom.

Si le commandement effectif de l'armée est exercé par le Kigeli en personne ou par un capitaine expérimenté auquel le Yuhi l'aura confié, le connétable en titre — **umugaba** — est un grand mupfumu. **C'est** lui qui a la dignité et les honneurs. Il se blanchit le visage au lait d'**ingwa**, suspend à son col un chapelet d'amulettes et se ceint le front d'un diadème — **ikamba** — quasi royal. On bat le tambourin à son réveil comme pour le mwami et sa mère. Ses sentences de justicier sont sans appel. Sa fonction militaire est purement religieuse : elle vise uniquement à faire descendre la bénédiction d'Imana sur les troupes au combat, tel Moïse à Raphidim sur les guerriers de Josué aux prises avec les Amalécites (1). Le belliqueux Rwabugili était toujours accompagné de ce hiérarque : lors de sa dernière campagne au Bunyabungo

(1) Exode, XVIII, 8-12.

c'est à son fils Karara qu'il réserva cette dignité. Un autre de ses fils, Nshozamihigo, assistait spirituellement Bisangwa à l'échauffourée d'Ishangi sous Rutalindwa.

Au moment de l'action, des griots sont expédiés en estafettes à l'avant-garde pour barrer la route à l'ennemi par des conjurations et des sortilèges. Ils exhibent sur le front des monstres, des filles sans gorge, et l'on immolait parfois des otages sur la ligne de bataille. Les **bahennyi** soulignent leurs malédictions par des gestes expressifs, encore que dépourvus d'élégance, tournant leur dos découvert aux assaillants.

Comme on le voit, la politique baigne dans le surnaturel et le gouvernement est à un degré suprême théocratique et même hiérocratique. La plus faible éventualité d'une querelle entre sacerdoce et empire est exclue du fait qu'aucune différenciation ne s'est jamais traduite dans les institutions entre le spirituel et le temporel.

10. — LE BILAN DE L'ACTIVITE DES BAPFUMU DANS L'ODRE DE LA CIVILISATION.

LE personnel de la religion et celui de la politique s'identifiant ainsi tout au moins dans les sphères dirigeantes, il n'est pas possible de répartir entre l'un et l'autre le mérite et le démérite, la responsabilité de l'avancement ou de la stagnation du peuple rouandien. Car toutes les autorités sociales, quelle que fût leur espèce, ont eu un égal souci de placer en première ligne dans leur estime et leurs comportements ce qu'ils croyaient être les valeurs morales et spirituelles. En définitive, ici comme ailleurs, compte tenu des infirmités inhérentes à la condition humaine, la cause des bapfumu fut celle de la religion. Ils ne furent pas seulement, en effet les praticiens intéressés d'arts suspects, mais encore con-

stitutionnellement les serviteurs du Dieu suprême et les plus religieux d'entre leurs concitoyens. On a le droit assurément de tenir l'occultisme pour une pernicieuse aberration de l'esprit humain et dans certains cas pour le pire des fléaux, mais il faut bien convenir que le mal serait plus grand encore si l'homme était dépourvu de tout sens mystique, si sa pensée restait bornée aux horizons de ses intérêts matériels et du monde visible, s'il n'avait pas pour s'élever au-dessus de ses ignorances, de ses instincts grossiers, de ses dépressions, cette paire d'ailes que sont la foi et l'espérance. Les bapfumu comme tels ne sont peut-être en aucune façon les animateurs de la moralité privée et publique, mais les croyances qu'ils personnifient aident les hommes à vivre mystiquement. Or, que ce soit par le rêve ou par la raison que les hommes se dépassent ainsi, le résultat est psychologiquement le même, si le bien réalisé en soi est d'un ordre moindre. Il faut songer à l'immense multitude des dolents, rongés par la lèpre ou le pian, des faméliques, des forçats de la société, écrasés sous le poids de toutes les misères, à tous ceux qu'un mauvais sort à traînés en un long calvaire jusqu'aux extrêmes confins de la souffrance, pour qui une grâce d'Imana, moyennée par la science du devin et la recette du magicien, a été la goutte d'eau rafraîchissante dans l'affreux désert de la vie.

Consolateurs des âmes, les bapfumu ont été encore à leur façon les illuminateurs des esprits. C'est dans leurs rangs que se sont recrutés surtout les « cerveaux créateurs » — **abacurabwenge**, **abasizi**, liturgistes, auteurs d'antiennes, de péans, de drames religieux, et encore théogonistes, cosmologues, mythologues, fabulistes, poètes épiques, pseudo-historiens, chroniqueurs. C'est une des raisons pour lesquelles les épopées nationales et les contes du folklore sont à un tel point saturés de merveilleux, de prodiges, de vaticinations et de magie.

Savoir maintenant de quelle manière les bapfumu se sont acquittés de leur mission providentielle, humanitaire et spirituelle, la question est tout autre. Devins et mages, dans aucun pays du monde, en pays noir moins qu'ailleurs, n'ont su, n'ont pas eu même l'idée sans doute, de se défendre

contre la tentation du cabotinage et de la jonglerie. Une mise de bateleur, visage grimé en blanc, poitrine constellée de gris-gris, bras et jambes agitant anneaux, grelots, sistres, cornes enchantées, danses de corybantes, tours de passe-passe, pratiques libertines et inhumaines, tout cela fait partie du scénario de la liturgie, et ne paraît guère choquant, burlesque ou bestial qu'aux privilégiés occidentaux de l'évolution humaine. L'antiquité classique en a offert longtemps le spectacle ; l'art en a immortalisé les poses.

Quelle est la dose de supercherie, de malice réfléchie, de cynisme, qui se cache derrière ces exhibitions grotesques et triviales ? Il est bien difficile de le savoir. Interrogés, même après leur conversion au christianisme, sur la créance qu'ils accordaient en leur âme et conscience à leurs rites nobles ou impurs, risibles ou hautement symboliques, ils répondent avec une indubitable bonne foi qu'ils obéissaient, sans penser à rien de plus, à des coutumes ancestrales, qu'ils ne mettaient pas en doute l'efficacité de pratiques, consacrées par un usage immémorial, autorisées par les plus grands souvenirs de l'histoire nationale. M. Maurice Delafosse, qui les a personnellement fréquentés, leur rend témoignage. « Ils partagent, écrit-il, la croyance de leurs congénères en la vertu de leur art, et, s'ils se livrent à la magie, c'est assurément parce qu'elle est rémunératrice, mais c'est également parce qu'ils sont aussi crédules que leurs clients ». En somme, ici, plus de sottise que de perfidie.

Ce qui pèserait peut-être plus à leur désavantage dans leur droit et avoir c'est leur inertie, leur incurie, leur routine, intellectuelle, esthétique, morale, religieuse. Ils n'ont pas, comme firent dans une bonne mesure leurs pairs de Chaldée et d'Egypte, élevé graduellement les peuples dont ils avient la direction spirituelle, vers une connaissance plus positive des lois du monde physique, vers une réalisation moins chétive de la beauté artistique, vers une notion plus noble de la perfection morale, vers une conception plus rationnelle du sentiment religieux. Sur ce dernier point, qui était plus spécialement de leur domaine, ils ne se sont pas étudié, comme il fut fait en Grèce et surtout en Israël, à intégrer les institutions archaïques et élémentaires

de la divination et des sacrifices sanglants dans la religion proprement dite, en les reliant et en les subordonnant étroitement à la science et au vouloir des Etres supérieurs et suprêmes. Par là ils ont laissé les âmes s'enliser dans la crainte stérile des revenants et des esprits de trépassés, se débattre contre de basses puissances à l'aide des plus plates superstitions.

Mais on ne sache pas que les druides, les prêtres odiniques, les hiérophantes hellènes, les flamines romains aient fait beaucoup plus qu'eux pour l'éducation spirituelle de leurs fidèles respectifs. La civilisation n'est pas leur œuvre. Les thaumaturges du miracle grec furent des philosophes et des artistes, qui n'étaient pas de la race des goètes, et quant à ceux du miracle juif, les prophètes, ils bénéficièrent d'une inspiration dont on sait bien qu'elle n'était pas simplement humaine ; et puis ces miracles ne se sont produits qu'une fois et en un seul lieu au cours de la longue histoire de l'esprit humain.

11. — CONCLUSIONS GENERALES SUR LE PAGANISME ROUANDIEN : POINTS D'APPUI QU'IL OFFRE A L'ACTION DE L'EVANGILE.

AU terme de cette étude sur la religion au Ruanda il convient de jeter un coup d'œil en arrière pour l'embrasser dans son unité et distinguer en elle ce qu'elle a sauvegardé de la religion éternelle, ce par quoi elle s'apparente au christianisme, les points d'appui qu'elle lui offre pour sa diffusion, la part qu'elle a prise à la préparation évangélique dans ce pays.

Tout d'abord elle possède Dieu, le Dieu unique et solitaire, souverain maître des destinées humaines, dont il est le principe, un Dieu bon et aimable, auquel il ne manque

guère que d'être ferme et craint pour être le vrai Dieu. S'il reste distrait et détaché, encore que tout proche, s'il répand ses largesses sans trop se soucier à qui elles profitent, si son indiscrète bienveillance et son apparente indifférence morale induisent ses obligés à le confondre avec la Fortune toujours quelque peu capricieuse, avec le Bonheur, avec la Chance, il a échappé à la menace d'une dissolution substantielle dans des rêves panthéistes et à l'étouffement que provoque ailleurs la luxuriance d'une mythologie polythéiste.

Avec la croyance en Dieu elle a gardé cette autre donnée de la conscience, fondement indispensable de toute religion, la croyance en la spiritualité et en l'immortalité, tout au moins relatives, de l'âme. Cette croyance est même si vivace, si exubérante, qu'elle a empiété sur l'autre et enlevé à Dieu pour la transférer aux esprits la crainte qui n'appartient par essence qu'à lui, ici dégénérée en terreur servile. Mais cette crainte révérentielle, quelque abusive et déprimante qu'elle soit, est le soutien spirituel et le ressort intérieur du respect de l'autorité tant nationale que familiale.

En troisième lieu, le paganisme rouandien peut revendiquer à son actif d'avoir maintenu et alimenté dans les âmes ces éléments psychologiques, fondement du sentiment religieux : le respect du divin, des personnes et des choses sacrées, un tempérament de foi, la confiance dans des puissances supranaturelles, pitoyables, secourables, exorables, l'espoir d'un salut dans la lutte contre les influences hostiles, l'aptitude à percevoir et appréhender les réalités du monde invisible au delà du voile des choses sensibles. Le culte, au Ruanda, en dépit de son formalisme et des végétations parasitaires et malsaines qui le déparent, a conservé ces éléments spirituels capitaux : l'adoration — **gusenga**, la louange — **kuramya**, **kwamamaza**, **kumubyinira**, l'offrande — **ibitambo**, la supplication — **kwambaza**. Si, dans la pratique, ces actes d'hommage sont adressés, non plus seulement à Dieu, à qui seul ils devraient revenir, mais encore à ce qui n'est pas Dieu, aux **bazimu**, aux **Imandwa**, comme ailleurs aux fétiches et aux éléments cosmiques, l'erreur porte, non sur le

sentimet, sain en sa racine, mais sur son aiguillage et sur sa direction déviée et faussée. Communion avec Dieu et avec les enfants de Dieu, filiation divine par adoption, vertu sacramentelle des rites, expiation par les sacrifices, fraternité humaine par delà les inégalités de nature et de conditions sociales, honneurs rendus à des intercesseurs amis de Dieu, tout cela n'a besoin que d'être décanté, émondé, rectifié, interprété, surélevé, pour retrouver son orientation première et atteindre sa fin surnaturelle.

DEUXIEME PARTIE

LE RUANDA MODERNE

Chapitre premier

PREMIER CONTACT AVEC LES BLANCS

LE REGNE DE RWABUGILI

(1870-1895)

1. UNE ERE NOUVELLE POUR LE RUANDA.

C'EST avec le mwami Rwabugili que finit le monde antique au Ruanda : la visite que lui fit le comte Goetzen en 1894 annonce l'avènement immédiat d'un monde moderne. Jusque-là le Ruanda avait vécu isolé et ignoré dans ces montagnes fabuleuses de la Lune, où les romanciers géographes d'Occident mettaient aux prises des pygmées noirs avec des grues venues du nord. C'était la phase que l'on pourrait dire proprement affricaine de son histoire par opposition à la phase mondiale, dans laquelle il devient une pièce sur l'échiquier international. Des temps nouveaux se sont levés sur lui dès l'instant où l'Europe, parvenue au seuil de ses frontières, a fait sa découverte et l'a entraîné dans son orbite. Cet heureux événement a été pour lui le principe d'une renaissance et le point de départ d'une nouvelle carrière. Jamais au cours de son immémoriale antiquité pareille lumière n'avait brillé sur lui et pareille commotion ne l'avait ébranlé. L'Occident lui apportait simultanément sa civilisation et le christianisme qui en est l'âme.

Le bilan de cette révolution inouie devait se solder par des gains et des pertes. Indépendance et isolement politiques, souveraineté inconditionnée, propriété universelle féodale des princes, inégalité et antagonisme des races, es-

clavage et traite des noirs, condition humiliée de la femme, tyrannie spirituelle des griots, terreurs superstitieuses, tout cela serait balayé par le souffle de la vie nouvelle. Le pays recevrait en échange un régime de paix, d'ordre et de justice, l'institution de la propriété stable et privée, l'établissement de centres urbains, l'initiation aux arts mécaniques et libéraux, la révélation d'une vérité religieuse qui éveillerait et alimenterait les énergies morales et spirituelles de l'individu et des groupes. Nos transformations occidentales, si tapageuses qu'elles soient, n'égalent pas en intensité et en profondeur le bouleversement dont on est ici témoin. L'initiative qui l'a provoqué eut été moins novatrice il y a cent ans. C'est l'Europe du vingtième siècle, riche de ses récentes acquisitions, qui se présente à l'humanité attardée du Ruanda et l'invite à la participation fraternelle d'un patrimoine de progrès, temporels et spirituels, sans cesse accru au cours de plusieurs millénaires.

En aucun temps et en aucun pays le terme d' « ère nouvelle » ne fut plus justifié que dans le cas présent. Néanmoins cette révélation fatidique de l'Occident, pour soudaine qu'elle fût, n'a pas été sans un prélude. Les choses d'Europe et d'Amérique au Ruanda ont précédé les personnes, nous l'avons indiqué pour certaines cultures vivrières et pour le tabac, véhiculés depuis le littoral indien soit par des noirs commerçants soit par d'autres blancs plus voisins, les Asiatiques arabes, persans et hindous. Ces derniers ont dû s'arrêter net à ses portes, closes devant eux et qu'ils n'ont pu forcer : les marchandises seules ont passé dans un sens et dans l'autre. Le Ruanda, pour son bonheur, a pu se garder de l'invasion d'une demi-civilisation, trop voisine de sa propre barbarie, et se réserver ainsi pour la vraie.

Mais le danger fut grand et il y a échappé de justesse. Il convient donc au préalable, en supputant les forces d'expansion du sémitisme arabe et musulman, de se rendre compte de la menace qu'il a fait peser sur lui.

2. — LE COMMERCE ARABE :

L'exclusive contre les traitants blancs.



E ne sont pas les blancs eux-mêmes qui furent admis à trafiquer sur les marchés du Ruanda, mais leurs agents noirs, ceux de l'est : Baswi, Bajinja, Basukuma, et ceux du sud : Barundi et riverains du Tanganyika. Eux, ils se tenaient dans des villes de leur création, telles que Tabora et Ujiji, dans des centres du Victoria-Nyanza, où ils entreposaient les marchandises arrivées soit du littoral soit de l'intérieur. Ils colonisaient même le Karagwe et l'Urundi, à Kafuro, à Rumonge par exemple.

Les articles de leur importation étaient les produits manufacturés d'Europe, débarqués sur la côte par les marines marchandes de tous les pays, ceux que prisaient les Noirs : étoffes et vêtements, perles de porcelaine et verroteries, fils de laiton et de cuivre, tentes en toile, fusils à piston — **makwa** — surtout avec poudre et capsules. En retour ils achetaient les pointes d'ivoire, les peaux de félins, les fourrures de loutre, des bovins, et aussi des esclaves.

Ces Arabes étaient ceux de la côte du Zanguebar, où ils avaient supplanté les Portugais à la fin du XVII[e] siècle. Ils venaient de Mascate, capitale de l'Oman, au sud du golfe Persique. Ces sémites méridionaux avaient créé dans la mer des Indes, ainsi que jadis leurs congénères, les Phéniciens, dans la Méditerranée, une thalassocratie, qui avait succédé à celle des Portugais et qui préludait à celle des Anglais. Profitant de la mousson, qui souffle alternativement de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est, ils avaient établi un courant d'échange de la côte de l'Hindoustan à celle de l'Afrique, cabotant le long des rivages de l'Arabie et de l'Iran. Leur Tyr et leur Sidon étaient les îles de Sokotora à l'entrée

de la mer Rouge et de Zanzibar en face du Zanguebar. Leur Carthage était Bagamoyo : de là ils avaient gagné l'hinterland, fondant Ujiji en 1845, Tabora en 1852, débordant le Victoria-Nyanza et le Tanganyika, pénétrant au Congo jusqu'aux Chutes de Stanley. En 1862 le sultan de Zanzibar, Saïd Maggid, s'était rendu indépendant de l'imam de Mascate, et, l'année suivante, il avait créé Dar-es-Salaam. Dès ce moment tous les territoires conquis par les Arabes en Afrique Equatoriale relevèrent de lui.

Le Ruanda était enveloppé de toutes parts, mais à distance, par la marée musulmane. Bastion peu accessible, comme l'Abyssinie, il avait été respecté à peu près comme elle. Mais des échanges réguliers s'étaient établis. Ils remontaient à l'époque de la création de Tabora. C'est au temps de Gahindiro, grand-père de Rwabugili, dit-on, qu'arrivèrent les premières cotonnades européennes. Exportations et importations se faisaient principalement par la frontière de la Kagera. La route commerciale la plus fréquentée était celle qui, partant de Kivumu au nord de Kabgayi, gagne Rukira dans le Gisaka, et se dirige par l'Uswi sur Mwanza au lac Victoria. Rwabugili avait de ce côté-là pour fidèle courtier un mujinja du nom de Byenenekwa, qu'il avait placé à la tête d'une chefferie au Gisaka. C'est de cet étranger quasi naturalisé qu'il recevait régulièrement poudre et capsules pour ses fusils.

Mais si les marchandises passaient, les négociants blancs restaient en deça de la frontière sous peine de mort. Hamed Ibrahim, un musulman de Mascate fixé à Kafuro au Karagwe, juste en face du Ruanda, racontait à Stanley, son hôte, en 1875, que, depuis douze ans qu'il était là, il avait à maintes reprises tenté d'allécher l' « impératrice » de ce royaume. Quelques-uns de ses esclaves, chargés de présents, étaient bien parvenus jusqu'à la cour de Rwabugili, encore en tutelle ; mais ils auraient été empoisonnés par ordre de la reine mère. Deux seulement se seraient sauvés et auraient fait retour auprès de lui. Et il ajoutait :

« Les gens de ce pays ne sont pas des lâches, machallah ! Ils ont pris le Gisaka, le Mubari, et viennent de s'emparer du Mpororo. Les Baganda sont venus se mesurer avec

eux, et ils ont été contraints de se retirer. Ah ! Les Banyarwanda sont un grand peuple, mais des hommes cupides, malfaisants, fourbes et traîtres. Ils n'ont jamais permis à un Arabe de trafiquer dans leur pays, — ce qui prouve que ce sont de mauvaises gens. L'ivoire abonde chez eux. Pendant les huits dernières années, Khamis ben Abdallah, Tippo Tip, Saïd ben Habib et moi, nous avons souvent essayé d'entrer là sans jamais y réussir. Les gens de Rumanika lui-même, qui ouvre son pays à tout le monde, ne peuvent pas y pénétrer au delà de certaines limites voisines de la frontière. Et cependant Rumanika est de leur propre race, de leur propre sang ; il parle la même langue à peu de différence près (1). »

Au sud, le sultan d'Ujiji, Mohammed ben Halfan, resté tristement célèbre dans la contrée sous le nom souahéli de Rumaliza — **Le ravageur,** — n'eut pas plus de succès que les traitants de l'est. Il chargea un jour un de ses correspondants noirs de l'Urundi, le chef de la colline de Kigoma, d'amener en présent à Rwabugili deux baudets, bâtés de tissus et de parures. Rwabugili, qui était alors à Kimbagiro sur les confins de l'Urundi, répondit par l'envoi de fourrures, loutre et colobe, et autres cadeaux, mais Rumaliza ne fut pas autorisé à entrer dans le pays. La porte en restait consignée aux blancs, de quelque pays que vinssent ces « fauves » — **ibisimba.**

3. — LA TRAITE DES NOIRS, ROUANDIENS ET ETRANGERS

AINSI seuls les noirs avaient accès aux marchés du Ruanda. Ils y trafiquaient entre autres marchandises de l'ébène noire, amenée de loin par des transitaires ou apportée de près par les Rouandiens eux-mêmes.

Il n'y eut point de chasse à l'homme au Ruanda. Le mwa-

(1) Henri-M. Stanley, **A travers le continent mystérieux.** Traduction par Mme H. Loreau, Paris, Hachette, 1879 ; tome premier, p. 435.

mi ne l'eût pas toléré. Il ne la pratiquait pas lui-même. Mais de ses guerres aux frontières il ramenait parfois un butin de captifs, femmes et enfants, que les guerriers se partageaient et qu'il leur était loisible d'échanger contre toute autre denrée.

Outre les razzias, les disettes étaient aussi des pourvoyeuses de la traite. Contre des vivres, des parents affamés cédaient leurs enfants. Or les famines étaient périodiques au Ruanda.

Nombre de ces esclaves restaient dans le pays. L'esclavage était ici ce qu'il était chez les Hébreux au temps des patriarches, familial et domestique. L'esclave s'assimilait au serf muhutu. Cependant son maître pouvait en disposer, comme de ses enfants, comme de ses filles, lorsqu'il les mariait. L'arbitraire patriarcal n'avait guère de limites.

Sur les chemins de l'Uswi on voyait passer des files de captifs, originaires pour la plupart des contrées à l'ouest du Kivu et notamment du Bunyabungo, convoyés du Ruanda à Mwanza, de là dirigés sur Bagamoyo et Zanzibar, éloignés d'un millier de kilomètres. Zanzibar, qui au temps de Marco Polo, le voyageur vénitien du XIV^e^ siècle, était déjà un marché renommé d'esclaves, en était au milieu du XIX^e^ siècle le grand entrepôt sur le littoral. Il y en avait d'une façon permanente une réserve de plusieurs centaines de mille. De là l'exportation les dispersait dans des directions diverses sur toutes les plages.

Le P. Brard, les voyant passer au poste allemand de Byaramulo dans l'Uswi, écrivait aux approches de l'an 1900 : « C'est sans exagération que l'on peut évaluer à plusieurs milliers le nombre des esclaves qui sortent chaque année du Ruanda ». Le P. Classe, en 1906, supérieur de la station de Rwaza, parle, lui aussi, du spectacle qu'il a sous les yeux : « Un cadeau de la famine c'est l'esclavage. La famine a cessé, lui persiste. A la vue de ces malheureux descendant du Bufumbira, les Balera du nord, suivis bientôt par d'autres, eurent vite l'idée de reprendre leur infâme commerce d'autrefois. Ils emmenèrent ces infortunés au delà de la Nyabarongo à Kivumu, où les attendaient les Bajinja. Le bénéfice étant sérieux et les risques peu grands, le commerce se déve-

loppa. Ces misérables en vinrent à voler des femmes et des jeunes filles dans leur voisinage même ».

Ainsi, à cette époque tardive, en dépit des campagnes antiesclavagistes et des prohibitions sévères de l'autorité allemande, la traite se poursuivait plus ou moins clandestinement, tellement l'habitude en était invétérée et gros le gain escompté.

Les Arabes n'étaient pas les seuls esclavagistes. Loin de là. Mais c'étaient eux les maîtres des grands marchés et les commenditaires des expéditions de rafle. La ruine de leur empire africain par les puissances européennes fut la préface et la condition nécessaire de l'abolition totale de cette tare honteuse de l'humanité. Il y avait cependant encore en 1913 cent quatre-vingt-cinq mille esclaves dans la colonie allemande de l'Est Africain ; mais la traite publique était abolie.

De la domination de Mascate et de Zanzibar il est resté dans le pays un certain nombre de sémites purs, un plus grand nombre de Noirs mahométans, dit baswahilis, gens du « Sahel » (1), des mulâtres non reconnus par leurs pères, enfin un sabir, formé d'un dialecte bantu du littoral, avec lequel se sont amalgamés des mots arabes, persans, hindous, européens, le « kiswahili » ou souahéli, langue commerciale parlée depuis l'océan Indien jusqu'aux Chutes de Stanley. Au Ruanda, Hindous, Goans, Arabes et souahéli n'ont pénétré qu'à la suite des européens, à dater surtout de 1908, année de la fondation de Kigali.

4. — LA DEVOLUTION DU RUANDA A L'ALLEMAGNE DANS LE PARTAGE DE L'AFRIQUE, 1884.

LE Ruanda, soustrait à l'exploitation barbare des Arabes musulmans, était réservé à la tutelle chrétienne de l'Europe civilisée. Il a toujours ignoré que son sort po-

(1) Les statistiques de 1936 indiquent pour le Ruanda un total de 2.706 musulmans, dont 253 Asiatiques blancs et 2.453 Baswahilis noirs. En Urundi le total s'élève à 8.946.

litique fut arrêté entre diplomates à la Conférence internationale de Berlin en 1884-1885.

Des tractations que présida le prince de Bismarck sortit l'Etat Indépendant du Congo, qui se trouvait être limitrophe des nouvelles possessions de l'Allemagne en Afrique Orientale. Le Reich venait, en effet, de se prononcer pour une politique d'outre-mer, la Weltpolitik. Il avait étendu son patronage sur les biens de la maison Luderitz au nord du fleuve Orange et homologué les conquêtes que réalisait, sans coup férir, le Dr Karl Peters dans l'hinterland du littoral de Zanguebar, celui-ci ayant acquis en six semaines un territoire de 140.000 kilomètres carrés par une série de contrats conclus avec les chefs indigènes, heureux de troquer leur souveraineté contre une pacotille de verroterie et un lot de dolmans démodés (1).

Le Ruanda, qui se trouvait au point de jonction de ces deux nouveaux empires, faillit sortir morcelé et démembré du choc de leurs compétitions territoriales. Lorsque le roi des Belges, Léopold II, souverain du Congo Indépendant, présenta aux puissances un acte de neutralisation de son état, le premier juillet 1885, il joignit à l'instrument diplomatique une carte à petite échelle de l'Afrique Equatoriale, où il avait tracé au crayon les limites approximatives de ses possessions (2). Dans l'exemplaire remis à l'Allemagne le coup de crayon passait à l'ouest du lac Kivu, connu en ce temps sous le nom de lac Oso ; dans l'exemplaire gardé par devers lui le trait passait à l'est, partageant en deux le Ruanda ; dans celui enfin qu'il avait remis à la France, la ligne suivait l'axe médian du lac et le lit de la Rusizi, frontière historique du Ruanda. Cette divergence dans les tracés fut cause de malentendus et de litiges sur lesquels nous reviendrons. Ajoutons, pour rendre le fait intelligible, que la contrée était alors à peu près **terra ignota.** Le Ruanda échappa au péril d'un démembrement, sinon d'une mutilation partielle, comme il sera montré dans la suite, et fut annexé di-

(1) Wichterich und Papst, **Karl Peters erobert Ostafrika.** Stuttgart, 1934.

(2) Voir sur cette affaire le résumé, exploité dans la suite du présent travail, de L. Stiers, **La frontière orientale du Congo Belge.** Institut royal colonial belge. Bulletin des séances, VIII, 1937, 2 ; p. 304-329 avec cartes.

plomatiquement à la colonie allemande, qui, en 1890, prenait officiellement le titre de Protectorat de l'Afrique Orientale Allemande. — **Das deutsch-ostafrikanische Schutzgebiet.**

5. — LES VOYAGES D'EXPLORATION AUTOUR DU RUANDA, 1858-1892.

LES premiers renseignements géographiques sur le Ruanda-Urundi, ses rivières, ses lacs, ses montagnes, ses habitants, relayant à deux mille ans d'intervalle les vagues données des Egyptiens et des Grecs sur les Monts de la Lune, furent le fruit de voyages aux sources du Nil, organisés par la Société de Géographie de Londres dès 1856. Les héros de ces découvertes, Burton, Speke, Grant, officiers de l'armée des Indes, parvinrent jusqu'au Victoria-Nyanza et au Tanganyika. Speke notamment fut, en 1861, l'hôte de Rumanika, prince hamite du Karagwé, istallé sur la rive droite de la Kagera, juste en face du Ruanda. Rumanika n'avait pas été autorisé à pénétrer bien avant dans le pays limitrophe, mais il hébergeait à sa cour des jeunes Banyarwanda, qui le renseignaient sur leur patrie. Speke profita du savoir de son hôte. De loin d'ailleurs il apercevait la zone des volcans éteints. Il écrit à leur sujet : « Quant aux montagnes coniques du Mfoumbiro, j'en évalue la hauteur à dix mille pieds, et on assure que les Montagnes de la Lune n'ont pas de pics plus élevés. Il existe à leur base des mines de sel et des mines de cuivre, avoisinées par des eaux thermales ». L'officier anglais est trop modeste dans ses évaluations d'altitudes. Quoi qu'il en soit, dès l'apparition de son récit de voyage, le Ruanda fit son entrée dans la géographie classique de l'Afrique.

Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard, en 1875, que Stanley, à son second voyage en Afrique Equatoriale,

séjourna à son tour chez Rumanika. Il s'informa longuement auprès de lui de la Kagéra, du Ruvubu, de la Nyabarongo, de la Kanyaru, de la Rusizi, du lac Kivu, du Gisaka, du Kinyaga, autant de noms qu'il a consignés dans son livre : **A travers le continent mystérieux**, et dans la carte sommaire qui accompagne le texte. Il consacre tout un chapitre à ce qu'il appelle « une séance de la Société de géographie du Karagwe ». Il vit aussi les cônes du Bufumbira et il en dessina une esquisse. Tout ce qu'il apprit sur le Ruanda piqua sa curiosité au point qu'il grillait d'envie d'y pénétrer. De fait, il navigua dans le lac d'Ihema, atterrit dans son île, mais lorsqu'il voulut aborder à la côte du Mubari, il fut accueilli par une volée de flèches. Force lui fut de rebrousser chemin. L'impression que donnait son livre, paru dans sa traduction française en 1879, c'est que le pays ne pouvait être approché qu'avec circonspection.

Tout n'était donc pas mystère au Ruanda-Urundi quand les Allemands firent connaître qu'ils s'en étaient réservé la possession. Restait à l'occuper effectivement. Lorsqu'en 1890, Emin Pacha, le médecin silésien Edouard Schnitzer, accepta la mission de relier par un voyage transafricain l'océan Indien à l'océan Atlantique, après avoir créé Bukoba sur la rive occidentale du Victoria-Nyanza, il poursuivit sa route le long de ce premier parallèle de latitude sud qui servait désormais de frontière provisoire entre colonie anglaise et colonie allemande : il contourna le Ruanda au nord des Birunga, mais n'y pénétra point (1). Pareillement Stuhlmann, qui l'avait accompagné jusqu'aux Stanley Falls, où il avait trouvé la mort, lorsqu'il reprit, en 1891, l'exploration méthodique de la frontière nouvelle, c'est tout au plus s'il traversa le Mpororo rouandien, au confluent de la Kakitumba et de la Kagera. Baumann, en 1892, remonta le Ruvubu depuis sa jonction avec la Kagera, croyant tenir la vraie source du Nil, et s'enfonça aisément jusqu'au cœur de l'Urundi (2), donnant par là à penser que l'entrée au Ruanda ne se

(1) Stuhlmann a narré les péripéties de l'expédition dans son livre : **Mit Emin Pascha ins Hertz von Afrika.** Berlin, 1893, Le Dr Stuhlmann resta dans la colonie et fut nommé plus tard résident civil de Bukoba.

(2) Dr Oscar Baumann, **Durch Massaïland zur Nilquelle.** Berlin, 1894.

heurterait pas à des difficultés insurmontables. En suite de quoi, un lieutenant aux dragons de la Garde, comte Goetzen, se prépara à la traversée du Ruanda de bout en bout, projet, qu'il réalisa dès 1894.

6. —L'EXPEDITION DU COMTE GOETZEN.

GOETZEN était un grand jeune homme, sportif, résolu, colonial dans l'âme, qui s'était signalé en 1891 par une ascension au Kilimandjaro (6.010 m.), abandonné en totalité par l'Angleterre à l'Allemagne l'année précédente. Sa mission consistait à renouveler l'exploit d'Emin, essayant de réussir où son prédécesseur avait échoué, mais cette fois en traversant le Ruanda, y faisant flotter le pavillon du Reich, sans pour autant l'y planter à demeure. En apparence l'expédition serait uniquement d'ordre scientifique et touristique. Mais on s'abstiendrait de tout geste qui pût être interprété par les souverains indigènes comme une reconnaissance officielle de leur indépendance absolue. Bien au contraire, on entrerait chez eux comme chez soi, sans crier gare, sans se faire annoncer, sans solliciter un permis d'aucune sorte. On éviterait de provoquer le plus léger incident, mais on repousserait carrément une agression éventuelle, sans lui donner l'importance d'un **casus belli**. Le comportement du jeune officier suggère qu'il avait reçu de telles instructions.

Il eut pour compagnons le lieutenant von Prittwitz et le Dr Kersting. Il s'appuyait sur une compagnie d'askaris entraînés. Sa colonne comptait 620 têtes. Parti de Pangani sur le littoral de Zanguebar, il se dirigea vers la rive sud du lac Victoria ; de là, empruntant la route des caravanes qui reliait Mwanza au Kivu, il pénétra dans le Ruanda par le Gisaka, franchissant la Kagera en aval du confluent du Ruvubu, le 2 mai 1894. Il marcha droit sur Rukira et parvint à Rwamagana dans le Buganza. Là il fit la rencontre de Sha-

rangabo, fils de Rwabugili, apanagé dans cette province, et lui demanda de le guider jusque chez son père.

Rwabugili était en ce moment à Kageyo, piton du Kingogo sur la dorsale Congo-Nil, à 2.300 m. d'altitude, à l'autre extrémité du Ruanda. Sharangabo dut le prévenir par exprès, lui demandant de régler sa conduite. Une nouvelle si insolite ne put qu'émouvoir vivement l'**ibwami**. Jamais, de mémoire d'homme, un blanc n'avait pénétré au cœur du pays. Les circonstances téméraires dans lesquelles se présentait une telle visite la rendaient plus suspecte. Des conseillers ne manquèrent pas qui voyaient en elle une agression à repousser par la force. Mais la troupe était armée et le mwami n'ignorait pas ce qu'était un fusil, notamment un fusil à tir rapide. Il prit le parti de recevoir les étrangers. On aviserait sur la conduite à tenir après leur départ. Il fut d'ailleurs loisible aux **bahennyi**, les maudisseurs officiels, de se porter au-devant des intrus et de les traiter en ennemis par des révérences à rebours, aussi grotesques qu'inopérantes.

La colonne, guidée par Sharangabo, franchit la Nyabarongo au passage de Kigali, et fut reçue avec la pompe accoutumée vers la fin du mois de mai. Après les salutations d'usage et les échanges de présents, Rwabugili en vint à la question brûlante :

— Qu'êtes-vous venu faire au Ruanda ? Pourquoi ne m'avez-vous pas pressenti avant d'y entrer ?

L'officier répondit qu'il venait contempler le paysage, observer les phénomènes volcaniques, et glissa sur le reste.

La réception eut tous les dehors de la courtoisie internationale et d'une absence totale d'arrière-pensée. Néanmoins l'officier ne laissa pas que de faire manœuvrer à l'allemande sa compagnie sous les yeux du mwami émerveillé et de lui faire exécuter des salves de mousqueterie. Des deux côtés chacun cachait son jeu.

On se sépara dans les meilleurs termes. Le corps expéditionnaire se dirigea vers les volcans. Au Bugoyi il dut repousser l'assaut d'une troupe de batutsi, conduite par

Bisangwa, le chef de la province. Les devins avaient appris aux guerriers une recette pour faire dévier les balles des mausers. Il suffisait pour cela de jeter en l'air des capsules d'une solanée arbustive, le **mutobotobo,** et de faire aboyer des chiens. Résultat : quatre morts et six blessés. Le lendemain, Bisangwa penaud vint au-devant du lieutenant à Kisenyi, se disculpa et rejeta la faute sur un prétendu parti de batwa pillards. Goetzen n'insista pas. L'attaque avait été, dit-on, ordonné par Rwabugili.

Les explorateurs firent sans plus l'ascension du Nyiragongo, passèrent ensuite dans l'îlot de Bugarura, étudiant sommairement la partie septentrionale du lac Kivu, la perle des lacs africains, à peine connu jusque-là ; il gagnèrent le fleuve Congo, et, plus heureux qu'Emin, le 28 novembre 1894, parvinrent à Matadi, d'où ils s'embarquèrent pour l'Allemagne.

Le but de l'expédition était atteint. Le continent avait été traversé sous l'équateur d'un océan à l'autre. Le Ruanda, la terre et les hommes, son souverain, avaient été reconnus, le contact établi. Le comte publia dès l'année suivante le récit de son voyage sous le titre : « A travers l'Afrique d'est en ouest » — **Durch Afrika von Osten nach Westen,** dans lequel il ne dissimulait pas son admiration pour l'élégance du type anthropologique des batutsi.

Rwabugili se douta-t-il que la visite de l'officier allemand, à la tête d'une troupe équipée et armée à la moderne, sonnait le glas de son indépendance et son gouvernement personnel ? Ce n'est pas impossible. Pouvait-il ignorer le sort réservé par les Anglais et les Allemands à ses collègues de l'Uganda, du Kiziba, de l'Uswi et d'ailleurs ? Il s'était cru invincible jusque là : la mésaventure de Bisangwa était de nature à le détromper. Il n'avait guère de fusils à distribuer à ses hommes, moins encore de munitions, en cas d'un retour des blancs. L'évidence de son infériorité militaire ne pouvait lui échapper.

7. — LA COUR DE RWABUGILI.

C'EST vers cette époque, un peu plus tôt, un peu plus tard, que Rwabugili, passionné d'expéditions militaires, constamment exposé à y perdre la vie, résolut de régler sa succession. Cet acte, un des plus importants de son principat, qui eut pour théâtre sa résidence de Ngeri au Bungwe, eut de telles incidences sur la suite des événements que nous devons nous y arrêter. Il tire toute sa gravité de l'état de tension politique qui régnait à sa cour. Un aperçu de cette situation, ouvrant un jour sur les mœurs politiques du temps, permettra de saisir la raison et le caractère du drame de palais qui va se jouer.

Le « Tambour » au Ruanda, comme la Sublime-Porte en Turquie, était, avons-nous dit, une despotie quasi divine, comportant la pleine disposition de tout et de tous. Il était donc par là-même un objet d'ardentes convoitises de la part de ceux qui pouvaient prétendre à sa possession. Kalinga appartenait par droit historique aux Banyiginya : c'était là un axiome politique, un **inconcussum quid.** Mais il y avait pour les hautes et puissantes familles qui gravitaient vers lui, un moyen détourné de jouir de lui, au moins temporairement et par intervalles. C'était que le mwami fût mineur : en ce cas sa mère et ses oncles, constitués en camarilla, exerçaient la régence ; il leur était loisible d'assouvir leurs rancunes de famille et de se partager arbitrairement les plus grasses prébendes. L'attente des clans était donc suspendue aux dispositions testamentaires que prendrait l'autocrate. Choisirait-il un mineur ou un homme fait, et quelle serait la reine mère ? Telle était la question primant les autres.

Pour se concilier la faveur du souverain, il n'était pas d'intrigue qui ne se nouât, surtout lorsque son principat semblait pencher à son déclin. Toutes les épouses royales aspiraient au rôle de Bethsabée, celles surtout qui étaient

mères d'un Salomon en bas âge. Des complots se tramaient dans l'ombre pour hâter l'échéance. Rwabugili, autre Denys, avait œil et oreille ouverts sur eux. Il n'était de rigueurs auxquelles il ne recourût pour les empêcher d'éclore. La terreur était en telle rencontre un instrument obligé de règne. L'alternative était impérieuse : s'il cessait d'être redouté, ses jours étaient comptés, ceux aussi des membres les plus chéris de sa propre maison. Un homme de sa trempe n'hésitait pas sur le parti à prendre. « Qu'ils me haïssent, aurait-il dit avec le Romain de la tourbe de courtisans flagorneurs et perfides qui faisaient son siège ; que du moins ils me craignent » ! Au premier soupçon de brigues, leurs auteurs présumés, quel que fût leur rang, étaient envoyés au supplice.

D'entrée de jeu au début de son gouvernement personnel, vers 1875, il fit crever les yeux à ses deux frères consanguins, Nyamwesa et Nyamahe, éliminant par ce procédé sommaire des compétiteurs éventuels. Puis, vengeur de sang, il détruisit presque totalement la branche Abagereka des Bega, accusée d'avoir abrégé les jours de son père Rwogera en saupoudrant son breuvage d'un extrait de poumons de tuberculeux. Ayant surpris une de ses femmes, Nyambibi, à manœuvrer quelque charme — **inzaratsi,** en vue de reconquérir sa faveur perdue, ce qui était de conséquence pour sa progéniture, il la livra au bourreau, ainsi que le sorcier Sangano, son fournisseur. Deux autres de ses femmes, deux sœurs du clan Abakono, Nyiramaroba, qu'il s'était fait céder par Kabare, et Nyiraburunga, mère de Rutalindwa, de Baryinyonza et de Karara, subirent le même sort, ainsi que leurs frères, pour crime d'état sans doute, la première ayant jaboté indécemment sur le chapitre de la reine Mugorunkwere, sa belle-mère. A Nyamasheke au Kinyaga, il eut vent quelque jour d'un complot de trois de ses parents banyiginya, qui avaient projeté de l'occire pendant son sommeil. Il fit coucher à sa place, dans sa hutte, l'un des complices, qui s'était fait délateur, et ayant acquis par une expérimentation **in anima vili** la preuve concluante du bien-fondé de la dénonce, il infligea de sa main aux survivants, Nkoronko et Giharamagara, la peine du talion.

Ces exemples pourraient être multipliés (1). Le tyran ne fit pas tomber moins de quarante hautes têtes pendant les quelque vingt années de son gouvernement. Ces exécutions furent souvent des actes de cruauté pure, souvent aussi des actes de légitime défense et des mesures extrêmes, suggérées par l'intérêt du trône.

8. — LES TROIS BEGA FAVORIS.

Kanjogera, Kabare, Ruhinankiko.

De toutes les familles où le mwami prenait femme et qui avaient par là des chances d'arriver au pouvoir, la plus puissante, la plus intrigante, celle aussi qui possédait le plus d'hommes capables, était la lignée des Bega. Elle s'était habituée à l'idée d'occuper le second rang dans l'état, parce que le plus souvent le mwami régnant était issu d'une de ses filles. Mais le fait ne s'était pas produit sous Rwabugili, fils d'une Mukono. A tout prix il fallait reconquérir la place. Le maître avait prélevé dans la branche aînée l'intelligente et belle, autant qu'ambitieuse, Kanjogera, à laquelle il avait donné un fils, nommé Musinga, né vers 1883. Favorite à son heure, elle avait évincé la malheureuse Nyambibi et causé plus ou moins directement son supplice. Elle avait entre autres frères, non moins ambitieux et avides qu'elle, mais de tempéraments opposés : Ruhinankiko, l'aîné, bouillant, fat, fantasque, irréfléchi ; et Kabare, froid, maître de lui,

(1) On raconte de lui ce fait singulier pour le Ruanda, qu'il fut en conflit avec la reine, sa mère, qu'il marcha contre les conseillers de celle-ci, que la princesse périt dans la mêlée : mais il punit les meurtriers. Cette femme est l' « impératrice » de Stanley en 1875.

calculateur avisé et sceptique : tous d'une taille superbe, et au moral également féroces, astucieux et cyniques. Ce trio, auquel se joindra dans la suite leur neveu Rwidegembya, fils de leur frère Cyigenza, va jouer un rôle de premier plan sous les prochains règnes.

Rwabugili s'était attaché cette élite, qui lui était d'ailleurs apparentée par les femmes. Il en avait agi familièrement avec elle, avec Kabare surtout, s'adjugeant sa jeune femme qu'il trouvait à son goût, la mukono Nyiramaloba, celle qu'il mit à mort un jour avec tous les siens, il lui donna plus tard en compensation une de ses filles, Kamarashavu, sœur puînée de Rutalindwa. Peu après toutefois, des jaloux ayant fait parler quelques prophètes complaisants, d'après lesquels Kabare engendrerait un roi, Rwabugili, ne pouvant faire moins, rendit son gendre eunuque, lui infligeant la honte suprême. Kabare ne dit mot, n'oublia pas. Les prophètes et leurs inspirateurs passèrent de mauvais quarts d'heure quand il eut pris la barre. Au demeurant, sa mutilation, fût-elle effective, n'empêcha point sa demeure de s'enrichir de beaux enfants de son type, fils de sa femme Gashonga, Nyantabana et Rwabutogo, ce dernier vivant encore à cette heure. Ces trois Bega pouvaient passer pour les personnages les plus influents du régime à son déclin.

On voit, par le peu qu'on en dit, dans quelle atmosphère de brigues, de médisances, de trahisons, de guets-apens, d'espionnage et de délations, de basses superstitions et finalement de boue sanglante, sans parler des vices infâmes qui s'étalent au grand jour, baigne cette cour de Bas-Empire, grouillant d'aristocrates corrompus et de vils affranchis parvenus. Le despote y est cordialement exécré, de ceux-là même dont il fait la fortune. Le lieutenant d'Imana n'est aimé que des humbles, de ces miliciens bahutu qu'il entraîne au combat et qu'il solde en leur abandonnant une part du butin. Et peut-être les petits applaudissent-ils en secret aux hécatombes des grands féodaux, si lourds à leurs épaules d'administrés.

9. — L'ACTE DE NGERI.

Le règlement de la succession.

FINALEMENT Rwabugili, manœuvrant contre les convoitises des clans rivaux : Abanyiginya, Abega, Abakono, Abatsobe, Abagesera, Abasinga, rend aux Bega leur situation d'autrefois, tout en modérant leur appétit et en sauvegardant l'indépendance de Kalinga. Il fait choix pour son successeur de Rutalindwa, un beau jeune homme de vingt-quatre ans environ, marié, père de trois enfants, orphelin de mère ; et puisque la constitution du royaume exige qu'il y ait une reine mère, il désigne pour cette fonction la mwega Kanjogera, mère de Musinga. Ainsi, quand l'héritier aura pris la conduite des affaires, aura-t-il des conseillers tout indiqués dans la personne de Kabare et de son frère.

Il y a dans le royaume des hommes considérés, gardiens des traditions, ferrés sur les us et coutumes, hauts prélats qui président à l'intronisation d'un nouveau mwami, les Biru, du clan Abatsobe. Rwabugili confie à trois d'entre eux l'exécution de son testament. Ils seront les garants de la légitimité de son fils. Peut-être redoute-t-il, à sa mort, une explosion des haines jusque-là dissimulées, des rancœurs recuites, dont pourrait pâtir son successeur.

Cependant de tels arrangements ne souriaient guère aux Bega. A n'en pas douter, Rutalindwa voudra gouverner par lui-même, comme fit son père. L'espoir de tenir à eux seuls les rênes du pouvoir échappe aux trois favoris. Mais le trio, heureusement pour lui, a un pied dans la place. Kanjogera est reine mère et Musinga, son fils, est mineur. Il y a là matière à échafauder toute une politique. On ne peut guère douter que se soit dès ce moment dessiné dans le cerveau du Mashiavel rouandien le plan diabolique de détrôner Rutalindwa au profit de Musinga. Or, cela ne peut

se réaliser que par l'extermination du prince et de sa descendance, mesure extrême qu'on ne pourra justifier qu'en flétrissant sa mémoire. Il ne manquera certainement pas à la Cour de juriste complaisant et surtout de prophète menteur pour donner au crime les couleurs d'une juste réparation. Le peuple mystifié souscrira au coup de force, et le tour sera joué. Il ne faut pour réussir que de la diplomatie, de la patience, de l'audace, et, en outre, de la discrétion. Rien de cela ne fera défaut aux princes conspirateurs. Un secret profond couvrira leurs desseins ténébreux. Rwabugili mourra, semble-t-il, sans les avoir pénétrés.

10. — LA MORT DE RWABUGILI AU TOURNANT DE 1896.

CETTE grave affaire de sa succession réglée, Kigeli vers la fin de 1895 rentra en campagne, se dirigeant, pour la huitième fois, dit-on vers le Bunyabungo, qu'il rêvait d'annexer à ses états et qui, en dépit de la rusticité de ses habitants, les Bashi, lui opposait une résistance opiniâtre. Il emmenait avec lui l'escorte brillante de ses grands bagaragu : le prince éritier, Kabare, astucieux Ulysse, l'un de ses fils, Karara, qu'il avait revêtu de la grande aumônerie militaire, de la connétablie spirituelle, parant son front d'un diadème quasi royal, l'**ikamba,** barbouillant son visage du blanc rituel de l'**ingwa,** chargeant son col de talismans vainqueurs, **inzaratsi,** le sacrant ainsi umugaba, « Homme » par antonomase.

La méhalla royale, contournant au sud le Kivu, franchit la Rusizi et pénétra en territoire ennemi. Mais à la bourgade de Kiranga, le César rouandien tomba foudroyé. Son mal fut jugé incurable. D'où provenait-il ? On raconta, sans doute plus tard, que Kabare, impatient et fourbe, l'avait empoisonné ; et l'on ajoutait que le moribond, ayant percé à jour sa traîtrise, avait convoqué à son chevet son héritier pour ses

instructions dernières. Il lui disait dans l'obscurité de la cabane de frapper à mort l'auteur de son trépas. Or, il y avait méprise : c'était Kabare qui recevait la confidence. Rutalindwa n'arriva qu'après.

Quoi qu'il en soit de cette rumeur, authentique ou controuvée, Kigeli ne voulut pas expirer ailleurs que sur sa terre du Ruanda. On le glissa donc dans une pirogue, qui mit le cap sur la presqu'île de Nyamasheke. On n'y déposa qu'un cadavre. Le héros était mort pendant la traversée. Il n'avait pas encore atteint la cinquantaine. Sa dépouille fut transférée avec la pompe accoutumée au cimetière royal de Rutare au Buyaga, où il fut réuni à ses pères.

Qu'était-il résulté de ses innombrables expéditions guerrières aux marches de son empire ? Bien des dégâts et pilleries assurément : comme gain positif, la seule île d'Ijwi au Kivu. Encore cette annexion fut-elle éphémère : les européens disjoignirent l'île du Ruanda dans leurs accords de 1910.

Le prince, homme de son milieu et de son époque, dur à lui-même, implacable aux factieux, gardien de l'ordre dans son Etat qu'il sillonnait perpétuellement en tous sens, ne souffrant aucune ingérence de l'étranger, non xénophobe toutefois, terrible mais facétieux et clément à ses heures, idolâtré par les petits, jouit de son vivant et après sa mort d'une renommée unique. Les bardes nationaux l'égalèrent à l'illustre et légendaire Ruganzu Ndori, le Mars du Ruanda. Il fut le dernier mwami indépendant, son successeur immédiat n'ayant fait que passer sur le trône et Musinga ayant dû subir la loi des européens.

Chapitre deuxième

LE REGNE EPHEMERE DE RUTALINDWA ET LA MINORITE TROUBLEE DE MUSINGA 1896-1899

L'Etablissement du Protectorat Allemand.

1. — L'AVENEMENT DE RUTALINDWA. L'AFFAIRE D'ISHANGI, JUILLET 1896.

KIGELI mort, le fils qu'il avait désigné pour succéder prit possession de Kalinga, sans que personne n'y mit obstacle, et fut acclamé par l'armée, ses frères en tête, sous le titre de Mibambwe. Il confirma sans plus Kanjogera dans la dignité de reine mère. Kabare et ses partisans, feignant la satisfaction, reconnurent le nouveau gouvernement.

La période du deuil royal, d'une durée de quatre mois, s'écoula sans incidents. Rutalindwa, répugnant à verser le sang s'abstint d'exercer des vengeances et de prévenir parmi les siens par des massacres systématiques les cabales éventuelles. Renonçant à poursuivre l'entreprise contre les Bashi, il gagna le Nduga, fit halte à la colline de Bumbogo, puis se fixa à Rukaza, sur une colline où Rwabugili avait résidé, à une heure de marche environ de Kabgayi.

Entre-temps des nuages s'étaient amoncelés dans le ciel politique du Ruanda aux marches du Kivu, compromettant l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. L'équivoque de l'Acte de neutralité touchant les relations de frontières entre Allemands et Congolais, faisait déjà sentir ses fâ-

cheux effets. Dès 1894, le lieutenant Lange, au service de Léopold II, se heurtait au colonel prussien von Trotha ; il l'induisait pacifiquement à amener le pavillon du Reich déjà hissé sur un territoire contesté.

En juillet 1896, le lieutenant Sandrart, lancé à la poursuite des mutins de la colonne Dhanis, franchit la Rusizi et s'installa à Ishangi au pied d'un promontoire du lac Kivu. Il menait avec lui, seul européen, une troupe de trois cent cinquante tirailleurs noirs et se faisait suivre d'un canon de petit calibre. Ne sachant pas au juste de quelle autorité indigène relevait le pays, il entra en pourparlers avec les chefs locaux dans l'intention de les lier à l'Etat du Congo. La nouvelle d'un tel sans-gêne, d'une violation aussi flagrante du territoire national, suscita l'indignation de Mibambwe et de l'ibwami. Une armée fut levée ayant pour objectif de rejeter les intrus dans le lac. Elle fut placée sous le commandement de Bisangwa, déjà familiarisé avec les blancs, et comptait dans ses rangs le frère du roi Nshozamihigo, les Bega Nyamushanja et Rwidegembya, ce dernier neveu de Kabare, qui avait la réputation d'un matamore.

Les Congolais étaient retranchés, invisibles, derrière la palissade du camp. Par des décharges à bout portant, ils eurent sans peine raison des assauts des batutsi, armés simplement des flèches et de sagaies, assauts qui se renouvelèrent courageusement par trois fois. Le lieutenant, appuyant lui-même sur une fourchette son mauser, atteignit à la tête Bisangwa, qui dirigeait l'attaque auprès des tambourins. Les batutsi se débandèrent, les chefs eux-mêmes pris de panique. La partie n'était vraiment pas égale. Les Congolais, sortant de leurs retranchements, apprirent des blessés qu'ils avaient eu affaire à des guerriers Mibambwe.

Les choses de ce côté en restèrent là. Mais peu après l'officier belge vit arriver à lui le lieutenant allemand von Ramsay, venant d'Usumbura, qui lui fit remarquer sa méprise. Ishingi étant, disait-il, dans la zone allemande. Pour éviter une effusion de sang, M. Sandrart consentit à évacuer le poste d'Ishangi, où il avait séjourné environ trois semaines, mais réserva la question de droit, qui devait être réglée entre chancelleries en Europe.

Pour le Ruanda cette occupation prolongée d'une portion du sol national et cette impuissance à le défendre étaient de sinistre augure.

2. — LA CONJURATION DES BEGA (1).

La mort de Bisangwa sur la ligne de feu servit la cause des Bega. Bisangwa, chef du Bugoyi, était en effet un des trois Biru dépositaires des instructions du défunt roi, et le plus ferme appui du nouveau. Kabare avait tenté, paraît-il, de le circonvenir, mais en pure perte. La fortune le débarrassait de lui. Restaient ses deux collègues, son frère, Séhene, et Mugugu, chef du Gisaka. C'étaient des témoins gênants : Kabare travailla à s'en défaire.

Il eut l'heur de persuader au mwami, son beau-frère et quasi neveu, que nul mieux que lui n'avait à cœur ses intérêts ; il sut par des prodiges de ruse capter si bien sa religion qu'il lui rendit suspects ses deux conseillers et tuteurs. Autorisé à s'emparer de la personne de Mugugu, « l'homme dévoué et sûr par excellence », au rapport de Mgr Classe, il le força dans sa demeure à Bulima au Nduga. Le calomnié, pour éviter de tomber vivant aux mains de son pire ennemi, se brûla dans sa hutte en compagnie de ses deux frères. Kabare mit encore moins de formes à éliminer Sehene. La cour séjournait alors à Bumbogo ; il l'invita à boire dans sa demeure, et, violant les lois les plus élémentaires de l'hospitalité, tandis que son convive humait la bière, il l'occit traîtreusement. Le cadavre fut coupé en morceaux et enfoui dans le sol de ce kraal maudit. Le lamen-

(1) L'exposé suivant des faits et leur interprétation sont inspirés des relations de Mgr Classe dans **Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi,** année 1926, p. 58-59,du R. P. Pagès, **Un royaume hamite,** p. 197-226, et d'une enquête auprès de deux courtisans de Rwabugili, Kimbilima, son trésorier, et le barde Sekarema.

table Rutalindwa assistait, inerte et frappé de stupeur, à la disparition de ses plus fidèles soutiens. Un autre que lui, son père surtout, eût congédié sa mère et châtié l'assassin. Il restait perplexe et passif. Kabare pouvait dès lors tout oser. Aux yeux des courtisans c'était lui le plus fort.

Il exploita la jalousie des frères aînés du mwami, déçus dans l'espoir de Kalinga ; il les gagna à la cause de l'enfant Musinga, ou s'assura de leur neutralité : Nshozamihigo, chef du Marangara, Sharangabo, chef du Buganza, Cyitatire, chef du Bwanamukali, Baryinyonza, achetant par des promesses un bon nombre d'autres Banyiginya suivis de leurs innombrables bagaragu. Il entreprit les Biru, respectés par le peuple pour leur situation dans l'Etat, les détachant l'un après l'autre, à commencer par le chef de leur collège, Rukangirashyamba. Les Batsobe marchèrent presque tous. Des Bakono de marque, tels que Rwangampuhwe et Rubasha, se laissèrent corrompre.

Pour donner des apaisements à la conscience des conjurés, il fit cyniquement intervenir la religion. Des devins dûment stylés déclarèrent que le successeur de Rwabugili devait être le fils d'une Mwega : tel était le décret d'Imana. Rutalindwa ne remplissait pas la condition. Si son père avait fait choix de lui, ce n'était qu'en qualité de fidéicommissaire et pour un intérim : le moment venu, il devrait, avec l'aide des Biru, introniser le vrai mwami, qui, dans l'espèce, ne pouvait être que Musinga, fils de la mwega Kanjogera. Rutalindwa, au mépris des volontés paternelles, s'était arrogé le plein pouvoir, non comme régent, mais en tant que mwami. Son usurpation était manifeste. Une telle abomination — **ishyano** — ne devait pas rester impunie. Les Bega se dressaient comme des justiciers. Ils vengeraient les droits de leur neveu et accompliraient les destins. Tous les moyens seraient bons pour faire triompher la volonté d'Imana. Ainsi argumentait Kabare, plaçant le régicide sous les auspices de la croyance et joignant le sacrilège à la perfidie.

Il avait à portée pour arriver à ses fins les procédés classiques du poison et du poignard. Il préféra le combat. Une cause si noble ne devait pas être servie par de petits

moyens, et une victoire éclatante sur un champ de bataille serait interprétée par la nation comme un jugement de Dieu.

Le faisceau des conspirateurs fortement axé sur eux, les quatre Bega Ruhinankiko, Kabare, leur neveu Rwidegembya, leur sœur Kanjogera, suivaient l'ibwami dans ses déplacements, multipliant leurs soins auprès de Mibambwe pour endormir ses soupçons, contenant l'impétuosité de leurs séides, guettant l'instant propice pour déclencher leur offensive. De Bumbogo à Rukaza, à plusieurs reprises aux diverses étapes, on faillit en venir aux mains. Kabare sans doute intervenait pour retarder une bagare, qui, mal engagée, risquait de tourner court.

Le candide et inexpérimenté Mibambwe avait affaire à bien forte partie. Se doutait-il seulement de ces machinations monstrueuses ? S'il avait eu vent de quelque chose, aurait-il laissé tous ses grands frères quitter la cour ? Ils avaient regagné leurs gouvernements respectifs, même Muhigirwa, dévoué jusqu'à la mort, qui se trouvait alors dans son apanage du Nyaruguru. Le prince n'avait auprès de lui à Rukaza que ses plus jeunes frères, Burabyo, Karara, Muligo, et puis encore son cousin Bigirimana, un fidèle celui-là, qui se sacrifierait à ses côtés. Il avait, il est vrai, un atout dans son jeu, sa troupe de féroces batwa, et c'était sans doute assez pour tenir tête à la tourbe des conjurés. Mais il fallait savoir s'en servir et faire montre à leurs yeux de cran, d'intrépidité, de ce courage civique plus rare que la bravoure militaire. C'est sans doute ce dont il manquait le plus, ce que Kabare possédait à un degré supérieur. La force de caractère n'était pas du côté du droit.

3. — L'ATTENTAT DE RUCUNSHU L'INTRONISATION DE MUSINGA, FIN 1896.



N était à l'époque où les haricots commencent à mûrir — **ku rugaryi rw'ibishyimbo,** fin novembre ou début de décembre, quelque dix mois après le décès de Rwabugili. Le mwami, résolu à faire halte pour quelque temps à Rukaza, ne pouvant pas installer son camp dans les cabanes jadis occupées par son père, le protocole de la Cour s'y opposant, cantonnait chez l'habitant, en attendant que des demeures appropriées fussent édifiées. Le kraal qu'il occupait personnellement avec femme et enfants, se trouvait au lieu dit de Rucunshu. La reine-mère et son fils Musinga, âgé de treize à quatorze ans, logeaient dans une chaumine à côté. Les seigneurs de la cour, les conjurés, s'étaient dispersés çà et là dans le voisinage immédiat.

Un jour, — la date exacte ne s'en est pas conservée, — tandis que le soleil baissait à l'horizon et que tombait une pluie fine, une rixe éclata entre valets et gamins dans la bananerie contiguë à la hutte royale. Ce fut le signal d'alerte pour les régicides. Ils sortirent en armes et se rassemblèrent face au palais de fortune. Aussitôt de ce côté-ci battirent les tambourins d'alarme. Une bataille s'engagea qui devait se poursuivre avec des vicissitudes diverses pendant deux heures, jusqu'à la nuit.

La fortune sembla d'abord favoriser le mwami. Kanjogera, se voyant déjà dans les griffes des royaux et appréhendant une dure expiation de sa forfaiture, songeait à se détruire, ainsi que son fils : Kabare la retint. De fait, la roue du destin tourna. Les flèches pleuvaient dru sur la hutte du roi. Mibambwe, qui luttait à l'entrée du kraal, eut la cuisse traversée. Perdant la tête, il se replia derrière le palis. C'en fut fait de lui. Sa garde, se sentant abandonnée, se tint coite et indécise.

Kabare, grâce à la promptitude et à la sûreté de ses réflexes, saisit au vol cet instant unique, gros d'un si long avenir. Il éleva dans ses bras l'enfant Musinga, et, se portant rapidement sur le front de combat, le présenta aux troupes en s'écriant : « Voici le vrai mwami, celui que Rwabugili a désigné, Yuhi Musinga. L'autre n'est qu'un usurpateur et un rebelle ». Ce discours accrut le désarroi dans le camp du prince ! Arc et lance s'abaissèrent. Le putsch s'avérait un succès.

L'infortuné Mibambwe assistait, invisible derrière l'enclos, à cette scène fatidique. S'estimant délaissé d'Imana, il perdit cœur. En de pareilles rencontres un chef n'attend pas le glaive du bourreau. Il s'ensevelit sous les cendres de sa demeure et sa famille entière le suit dans son trépas. Une tuerie générale précède l'holocauste. Le feu ne consume que des cadavres. Tels fut le sort de la smala royale. S'entre-tuèrent ainsi Mibambwe, sa femme, ses trois enfants, son frère Karara, son cousin Bigilimana, — celui-ci non sans avoir au préalable égorgé de sa main le petit Mulgo, qui faisait mine de passer aux insurgés, — deux biru incorruptibles Rutikanga et Kibaba, d'autres encore. Une gerbe de flammes jaillit du kraal dans les ténèbres envahissantes. Les troupes fidèles, accourues de loin pour sauver l'ingoma en détresse, marchèrent droit au sinistre. Trop tard. Déconcertées par la soudaineté de la révolution, elles se rallièrent au nouveau gouvernement et acclamèrent l'enfant Yuhi. Quant aux restes calcinés des vaincus, ils furent voués en malédiction à la dent des hyènes et au bec des rapaces.

Tel fut le drame de Rucunshu, où la fourberie le dispute à l'impudence. Telles furent les circonstances lugubres de l'avènement de Musinga, usurpateur inconscient, triste jouet de l'ambition de ses oncles et de sa mère. Elles pèseront lourdement sur son règne. La voix du sang de ses frères le poursuivra, comme jadis le sang de Jesrahël la maison de Jéhu (1) ; un parti légitimiste, vengeur du crime, se lèvera, dont la menace continue finira par le jeter dans les bras de l'étranger.

(1) Osée, 1, 4 ; II Rois, IX et X.

4. — LA REGENCE DES BEGA. LA LIQUIDATION DU PRECEDENT REGNE : L'EXTERMINATION DES BANYIGINYA REFRACTAIRES.

L'OPOSITION légitimiste surgit au lendemain de l'usurpation. Muhigirwa, informé par Burabyo, échappé à la catastrophe, jura de venger son frère. Soulevant son gouvernement du Nyaruguru, il fit acclamer comme mwami son fils Muhunguyisoni, encore enfant, et se dressa face à Kabare, régent comme lui. Mais on ne prenait pas sans vert le mwega retors. Celui-ci se porta au-devant du Munyiginya et par d'habiles manœuvres débaucha ses partisans. Muhigirwa n'eut d'autre ressource que de se précipiter tout vivant sur sa lance fichée en terre, comme jadis Saül vaincu à Gelboë. Son fils, saisi à bras le corps par des soudards, fut lancé comme une balle sur la pointe des sagaies, afin qu'un sort identique réunît l'enfant au père. Burabyo fut conduit au Bugesera et poussé vivant dans le gouffre. Au Bugoyi, une insurrection générale dirigée par Sebakara, vengeur lui aussi de Mibambwe, ne fut écrasée qu'au bout de deux années de meurtres et de roberies par les « écorcheurs » — **inkemba** — de Rwidegembya.

Pendant ce temps se poursuivait à l'ibwami la série funèbre des exécutions capitales, des vengeances politiques, des épurations systématiques, qui étaient d'usage lorsqu'un nouveau prince arrivait au pouvoir, surtout s'il y parvenait par fraude. L'opération fut ici conduite par le triumvirat sanglant, Kanjogera, Kabare, Ruhinankiko. Les aînés de Rutalindwa, traîtres à sa cause, mais restés prudemment à l'écart à l'heure du drame, furent consignés dans leurs apanages, dûment admonestés qu'au moindre geste d'insubordination leur tête tomberait. Ceux-là du moins sauvaient leur mise. Leur frère Baryinyonza, bien qu'ayant fait sa soumission à

Musinga, servit d'exemple : devenu suspect, il fut expédié au charnier du Bugesera.

On passa ensuite aux représailles légales, qui furent menées rondement et sans faiblesse. Bigilimana, avant de périr, avait, on s'en souvient, tué froidement le jeune Muligo. Kanjogera avait un faible pour l'enfant. Le fils paya pour le père. L'Agrippine du Ruanda ne laissa pas à d'autres la volupté d'enfoncer un sabre dans la potrine d'un enfant de dix ans. Elle s'acharna également sur un certain Rwamanywa, coupable de rester indéfectiblement fidèle à la mémoire de ses anciens seigneurs, les deux princes Rutalindwa et Muhigirwa. Sur son ordre, sous ses yeux, le condamné, pendant cinq jours, subit les pires tortures, les plus ignominieuses aussi. Entre autres supplices les bourreaux savourèrent la satisfaction de lui enfoncer des échardes de bambou sous les ongles et de les briser dans la blessure. Pas une plainte ne sortit de ses lèvres stoïques ; on ne put venir à bout de sa constance ni lui arracher le désaveu de son noble attachement.

Son frère Rukwavu, ainsi que Nyabakonjo, chef du Bwishaza, furent ceints d'une corde avec nœud coulant, et l'on serra lentement jusqu'à ce que la mort s'ensuivît. Shamabwa fut livré aux chiens, qui déchirèrent son corps à belles dents, lambeaux par lambeaux. Rutalindagira fut écorché vif après avoir eu la tête tailladée à coups d'herminette. « C'est à qui se surpasserait en férocité, écrit à ce sujet le P. Pagès. Les excès des Bega continuèrent jusqu'au jour — vers 1908 — où les européens commencèrent à exercer un certain contrôle sur les agissement de la Cour. Les Banyiginya, si forts et si puissants autrefois, ne sont plus aujourd'hui que l'ombre d'eux-mêmes et doivent à la venue des Blancs de ne pas avoir été exterminés ».

5.—LES REACTIONS DE L'OPINION LEGITIMISTE.

DANS l'ensemble, le pays, n'en pouvant mais, ratifia le fait accompli et transféra son hommage d'un frère à l'autre. Mibambwe, laissé sans sépulture, ne reçut point de place dans les fastes officiels des bami du Ruanda. Il ne manquait pas néanmoins d'esprits avertis et sincères, à qui tant d'hypocrisie n'en imposait pas et qui perçaient à jour les sophismes grossiers mis en circulation pour légitimer l'attentat. Si Rutalindwa n'avait pas été désigné comme mwami véritable pourquoi son père lui aurait-il donné une reine mère ? S'il n'était qu'un usurpateur, pourquoi les redresseurs de torts avaient-ils si longtemps tardé à se soustraire à son allégeance ? Pourquoi Kabare avait-il à Rucunshu décoré Musinga du titre de Yuhi, et non de celui de Mibambwe, si Rutalindwa s'était adjugé indûment ce nom protocolaire? On ne pouvait être plus illogique. Quant aux oracles des bapfumu, on savait bien ce qu'en valait l'aune, et Kabare lui-même ne s'était pas fait faute de mettre à mort les mystificateurs plaisants qui avaient vaticiné certains jours pour le perdre.

Les légitimistes avaient d'autres arguments, et de valeur plus reconnue, pour prouver que l'usurpateur véritable était Musinga. Kalinga, le tambourin enseigne, dont la possession conférait la légitimité, cette relique antique et sacro-sainte, avait disparu, racontait-on, dans l'incendie, avec les autres tambourins, le trésor et tous les souvenirs vénérables de la monarchie. Kabaré lui-même en était convenu, qui, apprenant le désastre, avait prononcé avec sa désinvolture habituelle : « Qu'à cela ne tienne ! On en confectionnera un autre ». — **Ingoma irabazwa.** Le nouveau Kalinga n'aurait donc été qu'un pastiche sans vertu surnaturelle. On affirmait par ailleurs que Musinga dans son enfance avait été initié au kubandwa, ce qui, d'après une règle constitutionnelle inviolable, le rendait inhabile à régner.

Aussi l'opposition dynastique ne se laissa-t-elle pas décourager par tant de perfidies et de supplices. Toujours prête à renaître, vingt ans après Rucunshu, elle relevait encore la tête avec le prétendant Ndungutse, soi-disant fils de Rutalindwa, et cette fois avec une puissance telle que, sans le bras de l'étranger, le tambourin de Musinga lui eût été ravi, comme il sera conté au chapitre suivant. Les résistances finalement furent brisées. Mais les protestations avaient eu l'oreille du populaire, et, lorsque Musinga tomba en 1931 et fut relégué sans gloire dans un étroit canton à l'extrémité de son royaume, nombreux furent ceux de ses sujets qui virent dans sa chute une vengeance des mânes et un jugement d'Imana. Musinga payait innocent pour les coupables.

6. — L'OCCUPATION ALLEMANDE SOUS LA MINORITE DE MUSINGA.

AU moment où le Ruanda était déchiré par les factions, ses portes cédaient sous la pression des blancs d'Europe. L'union entre ses fils n'avait jamais été aussi nécessaire, et c'est elle à cette heure qui manquait le plus.

Dès 1897, au lendemain de la tragédie de Rucunshu, les bandoliers mutinés du commandant Dhanis, contournant au nord le Kivu, descendaient la vallée de la Mukungwa, remontaient la Nyabarongo en direction du Tanganyika, pillant et massacrant sur leur passage les populations sans défense. C'étaient des mercenaires Batetela, que le roi Léopold avait engagés au nombre de 5.000, les lançant, armés jusqu'aux dents, sur les derviches de la vallée du Nil. Ils avaient en chemin levé la crosse en l'air, et emportant armes et munitions, ils renouvelaient les exploits des routiers de la guerre de Cent ans. Les officiers congolais durent abandonner les postes qu'ils occupaient sur la Rusizi. Deux ans

plus tard, le lieutenant Dubois, essayant de leur barrer la route, essuya un cruel désastre. Le commandant Hecq parvint à les réduire au Tanganyika, un parti seulement : le fléau sévit au nord du Ruanda jusqu'à épuisement des munitions vers 1901.

La place abandonnée par les Belges sur les rives du Kivu fut occupée dès 1898 par le capitaine Béthé « dans le but déclaré de maintenir l'ordre parmi les indigènes », dit M. Stiers. L'officier allemand s'établit à Ishangi, naguère occupé par les Congolais, et y posta une section d'ascaris aux ordres d'un sous-officier européen. L'ibwami ne réagissait plus.

Au même moment, au même endroit, à Bergfrieden, le Dr. Kandt, qui devait faire longue carrière au Ruanda, entreprenait une série d'études sur le pays, ses rivières et ses lacs. Dès lors aussi des colonnes d'ascaris, comprenant jusqu'à tois cents fusils, parties d'Usumbura au sud ou de Bukoba à l'est, sillonnèrent méthodiquement la contrée, préludant à une occupation effective. Le chef de la troupe rendait visite à la Cour, s'il la rencontrait sur sa route. C'est ainsi que le résident de Bukoba, lieutenant von Béringé, fur reçu par elle à Gitwiko au Nduga septentrional, le capitaine Béthé à Nyanza, et sans cérémonie Kandt à Mukingo.

Ce n'était pas Musinga en personne qui accueillait ces **bazungu** de passage. Le triumvirat des Bega, qui exerçait la régence, tenait caché le mwami mineur et produisait à sa place un homme de paille, Mpamarugamba, fils du chef de la colline de Rukaza. Il en fut ainsi jusqu'au milieu de 1900, où Musinga, âgé d'environ dix-huit ans, se présenta pour la première fois à Kandt. Le figurant n'était qu'une marionnette manœuvrée par Kabare.

Les officiers allemands, par ces démonstrations militaires, enseignes déployées, posaient le fait de souveraineté de leur maître, le kaiser Wilhelm II. Il ne restait plus qu'à faire reconnaître et accepter le droit par les autorités indigènes. C'est la mission dont fut chargé le résident de Ruanda-Urundi, capitaine Béthé, en 1899.

7. — LA RECONNAISSANCE PAR LA COUR DU PROTECTORAT ALLEMAND. 1899.

ENCORE que Kabare, esprit positif, eût réalisé l'impossibilité d'échapper à la domination étrangère, — le Ruanda devant à sa situation géographique d'avoir été le dernier dans la contrée à subir la loi commune, — l'opération n'en était pas moins assez délicate, si l'on voulait éviter les résistances et les troubles dont l'Uganda, le Bunyoro naguère, l'Urundi à ce moment même, avaient été le théâtre. Il s'agissait en somme d'acculer l'ibwami à une sorte de suicide par persuasion. Béthé y parvint adroitement au jugement de Mgr Hirth, qui témoignait de lui au début de 1900, qu'au cours de l'année précédente « sans tirer un seul coup de fusil, il avait effectivement établi son autorité sur tout le pays », et que son interprète était « l'homme le plus accrédité auprès du mwami ».

Béthé ne procéda pas à la façon dont avaient usé avant lui Brazza et Stanley à l'ouest, Karl Peters et Lugard à l'est, c'est-à-dire par écritures artificieuses, soumises à la signature de potentats illettrés. De tels instruments diplomatiques avaient leur valeur aux yeux des chancelleries européennes pour certifier des droits de premier occupant. L'Allemagne n'avait pas à prendre de telles précautions. «L'administration occupante pendant la guerre, lit-on dans le **Rapport** adressé par la Belgique à la Société des nations en 1925, l'administration mandataire ensuite ne se sont trouvées en présence d'aucun traité, d'aucun droit reconnu par le gouvernement antérieur, soit aux états indigènes, soit à leur mwami. Le régime allemand était basé sur la conquête, réalisée de fait dans l'Urundi, reconnue nominalement au Ruanda ». C'est plutôt d'acceptation bénévole que de conquête violente qu'il faut parler pour ce dernier pays.

Sans lier son gouvernement par aucune convention, le résident allemand fit sans doute valoir aux yeux de Kabare

l'intérêt qu'avait le mwami, son neveu, à s'en remettre à la discrétion du Kaiser. La question litigieuse de sa légitimité ne serait pas soulevée. Il serait efficacement défendu contre ses ennemis éventuels du dehors et du dedans. Il garderait juridiction entière sur ses sujets. Prestations et redevances féodales lui seraient servies comme par le passé. Tout ce qu'on lui demandait en retour c'était de garder la fidélité envers l'empereur allemand, de ne pas intriguer pour se soustraire à sa protection, de ne pas se liguer avec ses ennemis. Le mwami serait vis-à-vis de lui dans la situation d'un tributaire, sans avoir à payer de tribut. Les couleurs allemandes flotteraient sur le Ruanda, mais la réalité du pouvoir sur les indigènes resterait aux mêmes mains. Rien ne serait changé dans les apparences.

Béthé dut se contenter de poser le principe de la suprématie de son maître, comptant sur les circonstances pour en dévider les incidences. Cette adhésion de principe il l'obtint, et son crédit à la cour, au lieu d'en être diminué, en sortit accru.

Ainsi le Ruanda, dans la personne de ses représentants officiels, prenait conscience et faisait implicitement l'aveu de la place qu'il occuperait dorénavant, en vertu de l'arrêt d'une puissance étrangère se disant sa protectrice, dans une communauté plus large de peuples divers, groupés sous un gouvernement résidant à Dar-es-Salaam et relevant au loin d'un très haut seigneur d'Europe. Quelque inouïe, quelque déconcertante que fût cette nouveauté chez un peuple jusque-là si jaloux de son indépendance et de son isolement, les conséquences qui devaient en résulter pour le pays ne passaient pas la capacité de compréhension d'un politique tel que Kabare, qui, indéfectiblement jusqu'à sa mort en 1911, s'employa à y rallier les esprits sinon les cœurs, et à décourager toute velléité de récupération de la situation nationale d'antan.

Une phase de l'histoire du Ruanda était véritablement révolue. Le pays perdait la conduite de ses destinées ; il s'en remettrait désormais pour son avenir à la sagesse et à l'humanité de magiciens de race blanche — **abarozi abazungu,** dont il constaterait de plus en plus l'intelligente sollicitude.

Chapitre Troixième

PREMIERS ETABLISSEMENTS CRETIENS 1900-1907

1. — L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COLONIE.

Principes de gouvernement indirect.

L'ADMINISTRATION coloniale au Ruanda fut militaire avant d'être civile. L'Est Africain Allemand fut divisé en cercles — **Bezirk**, — dont le nombre en 1916 s'élevait à vingt et un. Le **Bezirk** du Ruanda portait alors le numéro XX.

Au début ces cercles étaient d'une grande superficie : le Ruanda faisait partie du **Bezirk** Tanganyika-Kivu, dont le Chef-lieu était à Ujiji sur le Tanganyika. Le réseau administratif resserra progressivement ses mailles. En 1899, l'Urundi et le Ruanda constituaient à eux seuls un **Bezirk** dont le centre administratif était à Usumbura. A partir de 1908 ils formèrent des unités séparées avec résidences à Kitega et à Kigali.

A cette date ils reçurent une administration civile. Auparavant les officiers de l'armée d'occupation étaient en même temps les gouverneurs des territoires. Les forces militaires, dites **Schutztruppen**, « troupes du protectorat », consistaient en un régiment d'askaris, soudanais mahométans pour la plupart, dont le colonel résidait à Tabora. La 11e et la 12e compagnies occupaient, la première le Ruanda, la seconde l'Urundi. Elles étaient commandées chacune par

un lieutenant en premier — **Oberleutnant** — qui relevait d'un capitaine commandant — **Hauptmann** — résidant à Usumbura, la **Militaerstation.** Cet officier était en perpétuel déplacement dans sa circonscription. La 11e compagnie tenait garnison à Kisenyi et détachait une section à Ishangi, autant de **Militaerposten** sur le Kivu, reliés à Usumbura par le lac et par son émissaire la Rusizi. Le capitaine avait le titre de résident du Ruanda et de l'Urundi.

Lorsque fut établi le gouvernement civil, celui-ci disposa à Kigali d'un corps de policiers, d'un effectif de cinquante hommes, commandé par un chef allemand, tandis que la compagnie d'askaris restait postée sur le lac, prête à se porter au camp de Ruhengeri et sur tout autre point du territoire où sa présence serait nécessaire.

Les stations militaires, plus tard résidences — **Bezirkamtei,** — limitrophes étaient celles de Bukoba et de Mwanza, sur les rives occidentale et méridionale du lac Victoria-Nyanza.

Le Ruanda et l'Urundi réalisant pleinement les conditions d'un « pays de protectorat » — **Schutzgebiet,** l'Allemagne y appliqua le système du gouvernement indirect, dont les Romains avaient fourni le modèle et que l'Angleterre et la France appliquaient avec succès dans certaines de leurs possessions d'outre-mer. Sous un tel régime, les institutions politiques indigènes continuent à fonctionner comme devant. La puissance protectrice administre par l'organe des autorités traditionnelles selon les lois et coutumes du pays. Ces système était ici d'autant mieux indiqué que le Ruanda et l'Urundi possédaient un gouvernement unifié, relativement avancé et généralement respecté.

Le gouvernement impérial s'y réserva la souveraineté suprême, le haut domaine des biens fonds, l'entière propriété des terres vacantes, la force publique, armée et police, la juridiction exclusive sur les étrangers, blancs, asiatiques, souahélis, et sur ceux des nationaux qui avaient obtenu de lui la qualité de protégés, l'entrée et l'établissement des im-

migrés, missionnaires inclus, les concessions de terres et de mines, la réglementation du commerce extérieur, la création d'une monnaie métallique et l'établissement d'une fiscalité moderne. En revanche il maintint le mwami dans la possession de toutes ses justices, y compris la haute, avec usage inconditionné de la peine de mort ; il confirma ses droits héréditaires à Kalinga sans égard aux vices de sa promotion ; il tint pour rebelles à sa propre autorité les prétendants insurgés qui visaient à le renverser ; il réduisit à l'obéissance les membres insoumis de la hiérarchie féodale, à l'acquittement des corvées et redevances coutumières les sujets réfractaires et dissidents ; bref il exerça à son égard tous les offices d'un curateur vis-à-vis d'un mineur émancipé confié à sa tutelle.

Dans la pratique, bien que conscients de leur pleine et entière souveraineté, les résidents militaires et civils usèrent de ménagements à l'endroit de l'**ibwami,** d'autant que le Ruanda, marche frontière de la colonie, pilier d'angle confrontant immédiatement aux possessions anglaises et belges, était fort éloigné du chef-lieu du gouvernement général et encore mal relié à lui par les voies de communication. Ils usèrent donc envers lui des procédés de persuasion et d'insinuation, de temporisation et de longanimité, plutôt que de la manière forte et expéditive, sans hésiter toutefois, quand ils le jugeaient à propos, à faire montre de leur puissance, réprimant notamment avec fermeté les atteintes directes à leur suprématie.

Il suit de là qu'il n'était pas loisible aux missionnaires, protestants ou catholiques, de s'installer de leur propre mouvement où bon leur semblait au Ruanda, pas plus que dans l'Urundi, et que leur établissement en tel ou tel lieu était soumis à l'agrément préalable de l'autorité coloniale et de l'autorité indigène. Celle-ci par ailleurs ne pouvait faire une opposition de principe lorsque la puissance protectrice avait accordé son **placet.**

2. — LES PREMIERS APOTRES DU RUANDA.

Les Pères Blancs et Mgr Hirth.

L'EVENEMENT capital qui suivit immédiatement la reconnaissance par Musinga du protectorat allemand, au reste sans relation de dépendance avec elle, fut l'introduction au Ruanda du christianisme, porté par des missionnaires français, les Pères Blancs, sous la conduite du vicaire apostolique du Nyanza Méridional, Mgr Hirth. Dans l'ordre de la politique coloniale, ce fut la première immigration d'une collectivité étrangère et le premier essai de colonisation blanche.

Les Pères Blancs évangélisaient depuis plus de vingt ans le territoire qui devait devenir en 1885 le Protectorat de l'Est Africain Allemand. Ils y avaient donc précédé le Reich. Arrivés dès 1879 à Tabora, à Ujiji sur la rive orientale du Tanganyika, à Mwanza sur la rive sud du lac Victoria, ils avaient sur la rive nord, dans l'Uganda anglais, remporté des succès apostoliques sans exemple, tandis qu'à Rumonge dans l'Urundi, leurs pionniers avaient été massacrés par les Arabes esclavagistes, sans remède possible, puisque les assassins étaient resté impunis.

Le territoire immense que la Congrégation de la Propagande avait assigné à leur apostolat sous le nom de Vicariat du Nyanza, englobait le Ruanda à une époque où nul européen n'y avait encore pénétré. Mais, en 1894, cette circonscription avait été démembrée, et depuis lors le Ruanda, par ailleurs mieux connu, était compris dans le vicariat dit du Nyanza Méridional. Ce diocèse s'étendait théoriquement de l'ouest à l'est des rives du Kivu jusque vers le Kilimandjaro sur une longueur de 800 kilomètres, Mwanza en occupant le milieu : son épaisseur était moindre. Il se développait ex-

clusivement dans la colonie allemande, et faisait face au vicariat du Nyanza Septentrional entièrement compris dans la zone anglaise. Son chef, Mgr Hirth, résidait d'ordinaire au Bukumbi, non loin de Mwanza, à Notre-Dame de Kamoga.

Jean-Joseph Hirth (1), l'évangélisateur du Ruanda, était né en Alsace en 1854. Il avait gardé sa nationalité française après l'annexion de son pays natal à l'Allemagne, était entré au grand séminaire de Nancy en 1873, et deux ans après s'était agrégé à la Société des Missionnaires d'Afrique, les Pères Blancs, fondée en 1868 par l'archevêque d'Alger, Charles Lavigerie, antérieurement évêque de Nancy. Ordonné prêtre en 1878, l'année même où les premiers Pères Blancs partaient pour l'Afrique Orientale sous la conduite du futur vicaire apostolique du Nyanza, le P. Livinhac, il les avait rejoints dix ans plus tard. Mgr Livinhac, lorsqu'il fut rappelé en Europe par le cardinal Lavigerie arrivé au terme de sa carrière, aux fins de prendre sa place à la direction générale de la Société, reçut mandat de sacrer avant son départ le P. Hirth, désigné pour lui succéder. C'était le 25 mai 1890 : la cérémonie eut lieu dans l'humble chapelle de Kamoga en territoire allemand.

C'est là qu'au lendemain de son élévation le nouvel évêque fut visité par Karl Peters, que l'on a appelé le « créateur de la colonie de l'**Ostafrika** ». L'explorateur trace de lui le crayon suivant (2) : « Mgr Hirth est un homme grand et maigre, portant une barbe clairsemée et des lunettes d'or. Il offre tout le type du savant allemand ; il est fort versé en théologie. Il écrit très bien l'allemand et le parle de même, quoique avec un accent alsacien prononcé.... Dans la chapelle on avait installé un harmonium, où Mgr Hirth jouait avec une vraie maestria ».

---

(1) Paul Stintzi, **Mgr Hirth. Ein elsaessischer Missionsbischof ;** 1932, éditions « Alsatia », Mulhouse. In 8° de 208 pages avec phototypies et cartes. Voir aussi une courte notice biographique : **Mgr Jean Joseph Hirth, évêque titulaire de Théveste,** dans **Missions d'Afrique des Pères Blancs,** revue mensuelle, XLVIIe année, 1931 ; p, 154 à 168.

(2) **Au secours d'Emin Pacha,** 1889-1890. Traduction par J. Gourdault. Paris, Hachette, 1895 ; p. 311.

Quelques semaines plus tard Emin Pacha, l'ancien gouverneur de la province équatoriale du Soudan Anglo-égyptien, au secours duquel Peters s'était porté, mais qu'avait en fait ramené de la zone britannique à la zone allemande l'anglais Stanley, Emin, chargé maintenant par le gouverneur de l'**Ostafrika,** Hermann von Wissmann, de relier par un voyage transcontinental la côte du Zanguebar au littoral atlantique, fit aussi visite au prélat français, prit acte de ses requêtes, et, quelques jours après, ayant fondé le poste de Bukoba dans le Karagwe, lui adressa le billet suivant :

Bukoba, le 15 novembre 1890.

Monseigneur,

« Je m'empresse de vous informer que les dernières nouvelles de la côte me permettent de vous réitérer les assurances que je vous donnai, lorsque vous me demandâtes si le Gouvernement entendait protéger vos missions.

« Ayant érigé ici une station provisoire, je vous offre dès aujourd'hui mon appui auprès des indigènes, la protection du Gouvernement pour vos travaux civilisateurs et notre secours pour l'établissement des stations. Soyez sûr que, de ma vie, vos missionnaires dans ces parages ne manqueront d'appui. »

Mgr Hirth n'avait donc qu'à se louer des dispositions du gouvernement colonial de l'**Ostafrika** tant vis-à-vis de sa personne qu'à l'endroit de son œuvre missionnaire. Aussi, lorsqu'en 1894 le vicariat du Nyanza fut scindé, opta-t-il pour la moitié méridionale où il résidait déjà, et qui, nous l'avons dit, englobait le Ruanda.

L'évêque, on n'a pas de peine à le concevoir, tournait depuis longtemps ses regards vers ce pays de promesse, dont Speke et Stanley avaient parlé si avantageusement. Il suivit par la pensée dans son voyage d'exploration le lieutenant Goetzen, qu'il avait pu saluer au passage, en 1894, et lut avec un intérêt tout apostolique le récit détaillé qui en parut l'année suivante. Dès cette époque il se renseignait

sur le pays auprès des commerçants et porteurs bajinja et baswi, ses voisins, qui faisaient le trafic entre le Ruanda et Mwanza. Il avait racheté quelques enfants banyarwanda, vendus par leurs parents à ces traitants, et les faisait élever dans son orphelinat du Bukumbi. Assuré de l'appui éventuel des autorités européennes, il estima l'heure venue de se mettre en rapport avec le mwami du Ruanda en vue d'une fondation religieuse dans son royaume, d'autant que son collègue, le vicaire apostolique de l'Unyanyembe, reprenant l'évangélisation de l'Urundi, parvenait sans difficultés à fonder dans cet état frère les deux stations de Muyaga en 1898 et de Mugera en 1899.

3. — PREPARATIFS DE LA FONDATION.

VINGT jours de marche séparaient le Bukumbi de Nyanza. Mgr Hirth coupa la distance en créant la station de Katoke, à proximité du fortin allemand de Byaramuro dans l'Uswi. C'était le 12 novembre 1897. Il en confia la direction au P. Brard, qu'il destinait à l'honneur de planter le premier la croix au Ruanda. Il lui mandait d'entrer en rapport avec la cour de Yuhi Musinga et de l'amener à solliciter l'établissement des missionnaires dans son état.

Le P. Brard fut si heureux dans l'accomplissement de sa mission diplomatique qu'il pouvait écrire quinze mois plus tard, à la date du premier mars 1899 : « A deux reprises j'ai envoyé saluer le roi du Ruanda Yuhi. Il est à dix journées de marche d'ici seulement. Nos hommes ont toujours été bien traités. Nous avons eu à Katoke pendant un mois une vingtaine de Banyarwanda nous apportant les salutations du roi. J'ai l'intention d'envoyer des catéchistes dans ce pays d'ici quelques jours ».

Le Ruanda, on s'en souvient, était alors gouverné par la reine mère Kanjogera et par le triumvirat Ruhinankiko,

Kabare et Rwidegembya. Musinga était un mineur qu'on ne produisait pas aux visiteurs étrangers. Ce sont donc les régents qui reçurent les ouvertures de Mgr Hirth et qui, informés sans doute des fondations de l'Urundi, décidèrent d'y répondre favorablement, non sans s'être renseignés directement par les observateurs députés à Katoke, non peut-être aussi sans avoir pris langue à ce sujet avec le capitaine Béthé, alors à Ishangi. Des politiques tels que Kabare étaient capables de percevoir les profits temporels de toute sorte qui pourraient résulter pour le pays, pour la Cour elle-même, de la généreuse activité des Pères Français — **Abapadri b'abafransa**.

Sûr de recevoir bon accueil, de retrouver même au Ruanda des gens de connaissance, Mgr Hirth organisa son groupe d'émigrants, dont il prendrait la tête. Ce groupe comprenait, outre le P. Brard, le P. Paul Barthélemy et le frère coadjuteur Anselme, seul parmi les quatre de nationalité allemande. Il avait en outre engagé une douzaine de chrétiens noirs de l'Uganda, qui, plus voisins en toute manière des natifs, se rendraient rapidement maîtres de leurs langue, serviraient d'interprètes auprès des missionnaires et constitueraient le premier collège de catéchistes. Le train et équipage ne comportait pas moins de cent cinquante charges, de vingt-cinq kilos chacune, portées par un nombre égal de Basukuma, gens du sud du lac. La caravane s'organisa à Katoke et se mit en route au début de décembre 1899.

Ce n'était pas un voyage d'étude et d'exploration qu'entreprenaient Mgr Hirth et ses collaborateurs, mais une véritable migration de colons en vue d'un établissement définitif. C'est pourquoi on s'était pourvu de tout ce qui est indispensable à une installation européenne, bibliothèque, objets de liturgie, graines et semences, et jusqu'à un outillage industriel et agricole, vu que le pays était un des plus pauvres qui fût au monde en moyens techniques de civilisation.

Mgr Hirth ne gagna pas directement Nyanza par la voie la plus rapide, celle du Gisaka, mais fit un détour par

l'Urundi. Il tenait, en effet, avant de prendre pied dans le pays, à se concerter avec les autorités de la Résidence. Il marcha donc sur Usumbura au Tanganyika, pensant y trouver le capitaine Béthé. « Nous comptions faire là, écrit-il, les premières démarches auprès de l'officier chef du district Tanganyika-Kivu ; mais il était au Kivu même ». Il célébra les fêtes de Noël chez les Pères Blancs de Mugera, fut reçu à la **Militaerstation** d'Usumbura par le lieutenant von Grawert, qui, après lui avoir rendu mille bons offices, l'aiguilla sur Ishangi où séjournait son chef. La cavavane remonta la Rusizi, suivit la corniche du Kivu et fut accueillie par l'officier allemand sur cet éperon haut perché où le lieutenant Sandrart avait naguère repoussé l'assaut de Nshozamihigo. Béthé avait auprès de lui le médicin Feldmann et le naturaliste Kandt.

« De réputation, relate le P. Brard, nous connaissions déjà MM. les officiers du Tanganyika. Aussi ne fûmes-nous nullement surpris de recevoir de leur part le plus sympathique accueil. La veille de notre arrivée à Ishangi, sa résidence, M. le capitaine Béthé, chef du district d'Ujiji et du Kivu, écrivait à Mgr Hirth : « Je suis heureux de voir les Pères Blancs venir fonder une mission dans le Ruanda car j'ai grandement à cœur le bonheur des habitants de ce pays. . ».

« M. le capitaine Béthé eut la bonté d'organiser lui-même notre caravane du Kivu à la capitale de Yuhi, roi du Ruanda. Possédant toute la confiance de ce chef, il l'avertit de notre dessein de nous établir chez lui, et nous donna son homme d'affaire — **nyampara** — pour nous conduire, outre deux soldats pour nous escorter. Forts d'une telle recommandation nous ne pouvions qu'être bien reçus. »

Dans ses conversations avec le résident, Mgr Hirth apprit comment s'était fait accepter par le monarque indigène la tutelle allemande, dans quelles conditions politiques et économiques fonctionnait le protectorat, et donc ce qu'il pouvait demander et obtenir de la Cour.

4. — LA VISITE DE MGR HIRTH A LA COUR DE NYANZA.

D'ISHANGI à Nyanza la caravane eut à franchir la haute chaîne qui sépare les deux bassins du Congo et du Nil, puis à traverser la forêt vierge, ce qui n'alla pas sans épreuves. Elle arriva au but le 2 février 1900. L'ibwami, prévenu par exprès, avait, conformément aux usages, préparé un terrain pour le campement des hôtes et des abris pour les porteurs. Laissons le P. Brard, sous le coup de ses premières impressions, narrer les détails de la réception et les incidents du séjour à Nyanza.

« Le jour même de notre arrivée, le roi, qui a l'habitude de laisser faire antichambre plusieurs jours à ses visiteurs, voulut nous recevoir, et il s'abaissa jusqu'à venir en personne nous rendre visite. Il était entouré de plusieurs milliers de sujets. Vêtu comme dans les grandes cérémonies, la tête couverte d'un bonnet à poils de colobus orné sur le devant de ganses de perles lui voilant à demi le visage, les reins ceints d'une étroite peau de lion, tandis que de l'épaule lui tombait, comme une riche draperie, une magnifique peau de léopard, Yuhi fut aimable et accueillit favorablement toutes nos propositions. »

Les missionnaires ne connurent que peu de mois après l'identité du personnage qu'ils avaient pris pour Yuhi. C'était le même Mpamarugamba, qui avait déjà figuré lors des précédentes visites d'européens. Il n'était là que pour les gestes et la parade. « Kabare fait les fonctions de roi à la place de Yuhi, » note le P. Brard.

Il souligne en outre que l'empressement de la population fut au diapason de celle de la Cour. « Je n'avais pas encore rencontré une jeunesse aussi intéressante que celle qui assiégea nos tentes pendant les deux jours que nous passâmes chez Yuhi. Presque tous étaient des batutsi de

dix à trente ans, bien faits, grands pour la plupart, l'air intelligent, éveillés, curieux, discrets cependant et convenables dans leur maintien. J'ai été fort surpris, je l'avoue, de rencontrer des manières presque distinguées dans un pays, qui a très peu de relations avec les autres peuples ». L'évêque écrit de son côté : « Jamais, en dehors de l'Uganda, je n'avais vu les missionnaires si bien reçus par la population. On dirait que ces pauvres gens soupiraient après notre venue. Ils se font gloire pour le moment de nous avoir ».

Après les congratulations d'usage et les échanges de cadeaux, il fallut aborder l'objet de la visite, requérir un terrain pour l'établissement de la mission : question délicate, point névralgique. Mgr Hirth espérait pouvoir se fixer dans la capitale ou à proximité de façon à atteindre immédiatement le mwami et les chefs, l'élite ethnique et sociale, ainsi qu'on avait réussi à le faire dans l'Uganda, à Mwanza, et ailleurs. C'est ce qu'avait recommandé le cardinal Lavigerie dans ses directives : « Ce qui importe surtout, avait-il écrit, c'est de gagner l'esprit des chefs. On s'y attachera donc d'une manière spéciale, sachant qu'en gagnant un seul chef on fera plus pour l'avancement de la mission qu'en gagnant des centaines de pauvres noirs. Une fois les chefs convertis, ils entraîneront tout le reste après eux ». C'est conformément à ces instructions que l'évêque avait été droit au palais.

Mais ici on ne voulait pas de lui ni de ses missionnaires. Ou plutôt on était partagé à son sujet. Les blancs on ne pouvait se passer d'eux. Ils apportaient le savoir et les arts de l'Occident, la langue de la côte, l'écriture, les soins médicaux, bref la civilisation : de cela on sentait maintenant le besoin, et l'on acceptait que les missionnaires, à défaut d'autres moniteurs, en fussent les obligeants pourvoyeurs. Mais les Pères Blancs étaient aussi les hérauts d'une religion nouvelle visant à supplanter l'ancienne ; on le savait par les rapports venus de l'Uganda et d'ailleurs. Or, renoncer à la coutume religieuse, c'était tout simplement « renier le Ruanda » — **inyanga Rwanda**. L'apostasie impliquait l'incivisme et s'identifiait avec lui. Que les Pères Blancs gagnassent à leur foi bahutu et batwa, gens de rien, il n'y avait pas

grand mal. On ne défendrait pas aux serfs et aux ilotes de se laisser « instruire ». Mais les batutsi, les grands surtout, qui incarnaient la patrie, le mwami, qui pouvait dire avec plus de vérité que Louis XIV, « l'Etat c'est moi », la nouvelle foi, disaient-ils, « n'était pas faite pour eux, et ils ne pouvaient pas la suivre ». Gardiens des traditions, conservateurs nés du vieux Ruanda, abandonner le culte historique ce serait de leur part une abdication, une trahison.

Les missionnaires pourraient donc se fixer aux marches du royaume, non au cœur, dans le Nduga, le Marangara, le Buganza, domaine propre du mwami et pays de batutsi. On les requérait seulement d'ouvrir une école auprès du palais pour l'instruction des jeunes nobles et même du mwami, une école d'où l'enseignement de la religion serait banni et où les matières de classe seraient toutes d'ordre profane.

Ce programme de politique religieuse à l'égard des ministres chrétiens, arrêté à l'avance par Kabare en son conseil, fut maintenu dans ses grandes lignes jusqu'à sa mort en 1911 et au delà. En suite de quoi Mgr Hirth se trouva frustré de l'espoir qu'il avait caressé de s'établir auprès de la Cour. S'il avait insisté, le Palais, encore nomade, eut été capable de se transporter en d'autres lieux. Kabare voulait donc éloigner le plus possible les indésirables. « Il nous propose, dit laconiquement le P. Brard, d'aller nous établir au Bugoyi, au Gisaka. Enfin il nous concède Save ». Ainsi on négocia, et finalement on transigea. L'influence du résident Béthé, représenté par son homme d'affaire indigène dut peser dans la balance. Save n'était qu'à cinq heures de marche de Nyanza : de là on pourrait surveiller l'école. Au reste les missionnaires avaient la faculté de se fixer à Mara plus voisin, si bon leur semblait. La caravane se remit donc en route, guidée par Cyitatire, demi-frère de Musinga, chef de la province de Bwanamukali, où se trouvaient les collines concédées.

5. — LA FONDATION DE SAVE, EGLISE MERE DU RUANDA.

LE P. Brard note dans son journal : « Nous allons le 4 février nous établir à Mara. Mgr Hirth nous quitte le 5 pour rentrer à Bukumbi. Enfin, le 8, nous venons nous fixer à Save, la colline donnée par le roi et qui nous paraît plus propice ». De Mara les pionniers avaient exploré les alentours et c'est de propos délibéré qu'ils avaient jeté leur dévolu sur ce plateau de Save, de dimensions exceptionnelles, long qu'il était de onze kilomètres sur quinze cent mètres de large. « Il eût été difficile, écrit encore le P. Brard à la date du 15 février, de trouver un endroit plus favorable à notre œuvre comme site et comme population.... Depuis deux jours plusieurs centaines de noirs sont occupés à élever nos cases sous la direction de Cyitatire, jeune frère du roi ».

Les conditions juridiques de l'établissement des Pères, premiers colons européens, étaient déterminées par le système de la propriété féodale, seule reconnue au Ruanda. Mgr Hirth n'avait pas acquis la propriété intégrale du domaine rural de Save, mais simplement sa tenure en précaire. Le mwami en gardait le haut domaine, inféodé premièrement au gouverneur de la province, son frère Cyitatire. Pour la collation de ce fief, Mgr Hirth acquitta au mwami un service de plusieurs ballots d'étoffe, d'une valeur de 450 roupies, le cours de la roupie étant alors d'environ un mark quarante, soit un franc soixante-quinze or.

L'évêque avait dû passer par les fourches caudines de ce régime social et politique, comptant bien s'en évader au plus tôt. Dès le mois de février 1903, il enjoignait à tous ses missionnaires du Ruanda, où qu'ils fussent, de renoncer à l'exercice des droits juridictionnels, et pressait le gouvernement du protectorat d'instituer en faveur de la mission

la propriété individuelle foncière, telle que la définit le droit européen moderne. Satisfaction lui fut donnée. Le vicariat apostolique fut investi de propriétés franches de toute servitude féodale, insaisissables, perpétuelles et collectives, ne relevant que de la Couronne allemande, savoir pour la station de Save d'un domaine d'environ 200 hectares. C'était l'aube de la révolution économique et sociale, prélude de la modernisation progressive de ce vieil état moyenâgeux.

6. — L'INVESTISSEMENT SPIRITUEL DU RUANDA.

SAVE n'était qu'un premier jalon. Il importait de multiplier les postes au plus vite, enfin de prendre position avant l'arrivée prévue des missions protestantes. Au reste le travail apostolique proprement dit ne pouvait être institué d'emblée à plein rendement. Il fallait auparavant se loger, se familiariser avec la langue, procéder à des traductions de prières, de cantiques, de catéchisme, s'instruire des us et coutumes, se lier avec les notabilités, gagner la confiance des habitants, créer par mille bienfaits une opinion favorable, constituer enfin une équipe de catéchistes indigènes. Les baptêmes n'étaient pas escomptés avant quatre ou cinq ans.

On profiterait donc des loisirs obligés de cette période d'attente pour multiplier, dans toutes les directions, les foyers de vie nouvelle, non seulement des écoles de catéchistes, mais encore des stations de missionnaires à trois membres, pères ou frères, selon les règles de la Société des Pères Blancs.

Aussi Mgr Hirth, en reprenant la route du Bukumbi, cette fois directement par le Gisaka, était bien résolu à revenir sous peu avec de nouveaux pionniers. Narrant à Mgr Livinhac les péripéties de son premier voyage au Ruanda,

il lui disait : « C'est le cas où jamais de vous prier de nous envoyer des missionnaires. Tous nos efforts doivent se porter sur ce pays. Nous n'avons point partout deux millions d'habitants réunis sous un seul chef, qui nous reçoit si bien ». Ces lignes sont significatives. Le Ruanda allait devenir le point vital du vicariat du Nyanza Méridional. La population n'y était-elle pas plus nombreuse et dix fois plus dense que dans les autres parties ?

L'appel du prélat fut entendu. En trois années un réseau de nouvelles thébaïdes allait être tendu, enveloppant le Ruanda sur toutes ses frontières. L'année 1900 n'était pas achevée que l'évêque reparaissait avec trois Pères Blancs. Kabare avait voulu l'aiguiller vers le Gisaka et le Bugoyi. Il s'arrêta donc au Gisaka et fonda la station de Zaza, le premier novembre, mettant à la tête le P. Paul Barthélemy, rappelé de Save : Zaza ferait la liaison avec Katoke vers le Bukumbi. Cinq mois après, le 4 avril 1901, est érigée la station de Nyundo au Bugoyi, face au lac Kivu, à 400 mètres au-dessus de Kisenyi. Le P. Barthélemy en est encore le recteur ; sous ses auspices le jeune P. Classe, futur évêque du Ruanda, arrivé incontinent d'Alger, y fait ses premières armes. C'est celui-là même qui, dix-huit mois plus tard, le 20 novembre 1903, fixa sa tente au Mulera, à Rwaza sur la Mukungwa, au pied des énormes volcans éteints. Trente jours après, aux approches immédiats de Noël, le P. Zumbiehl ouvre son ermitage à l'autre extrémité du Ruanda, aux confins de l'Urundi, à Mibilizi, à quelques lieues du poste militaire de Shangi au-dessus du lac.

Ainsi, dans le laps de quatre années, le Ruanda est circonscrit par cinq bastions spirituels, deux au nord, deux au sud, un à l'est. Hautes montagnes et lac splendide, voies d'accès vers Usumbura et vers Mwanza et Bukoba, sont occupés par une quinzaine d'apôtres blancs, déjà deux fois plus nombreux que cette poignée de militaires et de civils qui représentent le Reich dans le pays.

7. — LES ANGOISSES DE L'HEURE A RWAZA.

L'INSTALLATION à Rwaza sous la conduite de l'énergique P. Classe fut d'une hardiesse qu'on aurait pu qualifier humainement de téméraire. Outre que les montagnards balera, encore attachés à l'organisation tribale, supportaient impatiemment le joug de leurs préfets batutsi, grands vassaux de l'ibwami, introducteurs de la centralisation féodale, le pays était farci d'aventuriers, évadés de clans, bandits de profession, rompus au cambriolage, fanfarons de meurtres, que la quasi certitude de l'impunité encourageait aux coups de mains les plus audacieux, gent non intraitable assurément, si l'on savait la prendre, mais singulièrement turbulente et incommode. Les deux années 1904 et 1905, où se parfaisait l'installation pacifique des missionnaires, semblaient les moins indiquées pour une œuvre de ce caractère. Un soulèvement d'inspiration arabe et islamique sur le littoral et chez les Massaï contraignait les Allemands à une véritable guerre coloniale. Au Ruanda, les mutins Batetela de l'armée congolaise venaient de traverser le territoire du nord au sud, ravageant les jardins et massacrant les paysans qui s'opposaient à leur progression. On y supprimait sans façon des commerçants bahaya, protégés allemands, immigrés de Bukoba. Au Mulera, les fauteurs de troubles s'en prenaient aux Badaki des châtiments sévères que le lieutenant von Grawert, en javier 1903, avait fait peser sur les pillards qui avaient dévalisé la commission allemande de délimination. Et voici que vers Pâques 1905, raconte le P. Classe (1), une rumeur se propage sur les monts, prenant sa source dans les milieux aristocratiques de la Cour, « que Musinga a fait tuer Grawert, passé capitaine et promu résident impérial,

(1) **Au Mulera,** dans **Missions d'Afrique des Pères Blancs,** revue mensuelle, t, XXXVII, 1921 ; pp. 42-49, 77-85.

par les forgerons du Kinyaga. Un vent de haine xénophobe souffle sur les chaumières. Les Blancs — **bazungu** — sont à notre merci. Faisons-les disparaître ». Les missionnaires de Rwaza, en train de bâtir, doivent suspendre les travaux et s'armer pour leur défense personnelle. Ce furent des jours d'anxiété. L'arrivée soudaine du résident, remonté du Tanganyika à marches forcées à la tête de ses terribles askaris mahométans, fut un coup de foudre. En un clin d'œil tomba l'enthousiasme pour la libération nationale. « Le capitaine n'était pas mort, et son activité vraiment extraordinaire venait de faire échouer la révolution ».

Au vrai, ce n'est pas contres les Bapadri que les Balera en avaient. A Rwaza comme ailleurs les petites gens se pressaient autour d'eux pour prendre du travail, recevoir en échange des perles, des étoffes, quémander remèdes et affectueuses paroles. L'orage passé tout rentrait dans l'ordre sans dommage pour la mission. La témérité des Pères s'était révélée sagesse. Le gouvernement de la colonie s'en souviendra et saura user à l'occasion de leur prestige pour apaiser les cœurs et tempérer les convoitises.

8. — L'ECOLE DES NOBLES A NYANZA.

PARMI les moyens de pénétration dans la caste des batutsi et notamment dans les sphères dirigeantes indigènes, il ne pouvait en être de plus efficace que l'école des missionnaires à la Cour. Par elle ils avaient un pied dans la place. Tôt ou tard, quelles que fussent les matières de l'enseignement, les préjugés devraient céder et des liens de sympathie s'établir entre maîtres et élèves, et les parents de ceux-ci, préludant à un revirement de l'opinion. Kabare, en sollicitant de Mgr Hirth sa création, songeait exclusivement au profit social et politique qu'en retirerait l'aristocratie contre

l'étranger. Il devait être pris au piège. On ne fait point sa part à la culture occidentale, moyennée surtout par des apôtres que ne meut aucun esprit de lucre. A Nyanza, une école, si paralysée, si muselée fût-elle, aurait plus de vertu conquérante qu'un temple, étant moins suspecte.

Les Pères de Save, du moment qu'ils avaient la responsabilité et la direction de l'école, avaient l'opportunité d'y figurer, d'y professer, partant de résider à la capitale. Pratiquement ils y préposèrent tout d'abord un des chrétiens de l'Uganda qu'ils avaient engagé comme catéchiste, un certain Tobias, le meilleur de tous, dont le sang versé au Bugoyi en 1901 par un chef brutal empourpra noblement l'Eglise naissante. Ils le remplacèrent par un autre catéchiste étranger, Hélyas, emmené aussi du Bukumbi. La maison d'école ne fut au début qu'une chaumine, peu digne de sa destination, à trois minutes du palais. En 1907 les missionnaires, avec l'agrément de Musinga, la transformèrent en maison de briques et tuiles. Une cellule servait à l'hébergement du missionnaire venu de Save, occupée en règle générale une semaine sur deux.

« Un catéchiste muganda nous représente à la capitale, écrivait en 1904 le fondateur de Save, le P. Brard, régent de l'école, avec ordre de n'y point parler de religion. Il enseigne le kiswahili au roi et à son entourage. Tous veulent apprendre cette langue pour pouvoir converser avec les blancs. » Musinga était loin de souhaiter que tous ses **intore**, ses pages, dont toute l'instruction jusque-là avait consisté à s'exercer aux danses pyrrhiques et au maniement de l'arc et de la lance, apprissent la lecture, l'écriture et le calcul. Le P. Classe constatait en 1907 qu'il y avait seulement dix-huit inscrits et cinq ou six assidus. « A la capitale, observait à la même époque le P. Loupias, le peu de régularité des écoliers, leur marque d'application rendent tout progrés impossible. Le meilleur élève est S. M. Musinga. Il a apris le kiswahili, quelques phrases d'allemand et les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il a du goût pour l'étude, surtout pour les langues vivantes. Il voudrait que toute la jeunesse qui l'entoure apprît à lire et écrire ». En fait Yuhi pensait que

si, lui, le mwami, savait lire et écrire, c'était suffisant. Il devint habile tout au plus à épeler et à signer. Ses lettres étaient simplement dictées.

Aussi important pour l'avancement de la cause qu'ils servaient était le prestige que les missionnaires acquéraient à la longue par leurs relations personnelles dans ce milieu de la Cour, rendez-vous de tous les grands du royaume, où se formaient les chefs du lendemain. Musinga ne passait guère de jour sans entrer dans son école palatine. Lorsque les missionnaires y arrivaient, il leur envoyait volontiers un ravitaillement en légumes et en viande ; il les convoquait quasi quotidiennement pour des entretiens prolongés. Si réfractaire qu'il fût à l'esprit nouveau, quelque étroite et soupçonneuse que fût la surveillance qu'il exerçait sur l'enseignement donné, il témoignait déférence et amitié aux Pères, prêt à châtier tout affront qui leur serait fait. Un jour un jeune fat, son parent, Kayondo, ayant soulevé de la pointe de sa lance le couvercle de la marmite où mijotait le potage du P. Classe et tourné cavalièrement le contenu avec cette baguette improvisée, effronterie à laquelle le missionnaire avait répondu en renversant le récipient d'un coup de pied, Musinga informé contraignit l'impudent à faire des excuses et à envoyer une vache à la mission de Save.

Si les pages du mwami avaient plus de goût pour les jeux que pour l'étude, ils n'en étaient pas moins curieux de ce que les Pères apprenaient aux serfs dans les salles de catéchisme et dans les églises. Des échos avaient pu leur en parvenir par des rapports de domestiques, ainsi que des cérémonies liturgiques. Aussi la journée terminée, certains écoliers faisaient-ils irruption dans la cellule du directeur missionnaire et le pressaient-ils de leur révéler cette doctrine qu'ils n'avaient pas le droit de connaître et dont la science manquait à leur quiétude intellectuelle. En dépit des consignes royales et de la perspective d'implacables répressions, ces fils de patriciens apprenaient leurs prières et les articles du Credo. Des soupçons de leur désobéissance germaient dans les esprits, qui portaient le despote, pour enrayer le mal, à faire des exemples.

« A Nyanza, relate une note du Vicariat, on instruit le soir ou la nuit par très petits groupes ; et il est entendu que ni médailles ni croix ni chapelets ne seront distribués sinon lors du baptême. Ces catéchumènes attendront pour recevoir le sacrement d'être assez nombreux de crainte que leur vie ne soit en péril. La boule de neige grossit. Quelques jeunes gens disparaissent. Officiellement ? Où et comment ? on ne sait. Ceux qui sont aux écoutes apprennent que le coutelas — **inkota** — a fait son œuvre et que tel marais garde de lourds secrets : ce qui accroît l'ardeur des autres malgré les coups de bâton et les dépossessions, ou peut-êtres même à cause de cela ».

Ainsi, l'humble école des cadets, où enseignaient depuis 1906 deux chrétiens du pays, Wilhelmi et Prestanci, sous l'œil diligent des Pères et à leurs frais, remplissait-elle à souhait le dessein qui avait présidé à sa création : pénétrer sans bruit par la simple force de l'idée et du dévouement les sphères officielles du gouvernement indigène, servir de truchement entre la mission et les membres les plus hostiles de la monarchie et du patriciat, susciter une lente évolution dans l'opinion des sphères dirigeantes. L'administration coloniale suivait d'un œil attentif ses progrès, reconnaissant en elle l'agent quasi unique de l'éducation assimilatrice, et se proposant l'heure venue de lui donner une réplique gouvernementale.

9.— L'OCCUPATION DU POSTE CENTRAL DE KABGAYI.

CES succès, si modestes fussent-ils, encourageaient Mgr Hirth à poursuivre son propos, conçu dès l'origine, jamais abandonné, de fonder un foyer d'apostolat direct en plein milieu mututsi, au cœur du Ruanda, au Nduga ou au Marangara. Dans un pays classique de clientèle féodale, gagner le seigneur foncier c'était saisir la masse moutonnière des serfs tenan-

ciers. Les missionnaires de Save avaient reçu la consigne de rester l'œil aux aguets et de profiter dans le but visé de toute opportunité qui s'offrirait.

Précisément, à l'automne 1902, ils furent avisés par le résident intérimaire, oberleutnant von Béringé, sur le point de se rendre d'Usumbura à Nyanza, qu'il serait enchanté à cette occasion de leur rendre service. Le P. Smoor, de la station de Save, se rendit auprès de lui à la capitale, et lui transmit le cher désir du plélat, une autorisation de fondation d'église à Nyanza ou aux environs. A son grand regret l'officier crut devoir écarter la requête. « Musinga disait-il, serait capable de déménager et de porter ailleurs ses pénates, si l'on voulait l'obliger à accepter le voisinage d'un temple chrétien. Quant à l'installer en pays mututsi, l'idée en est prématurée. Les nobles ne sont pas près de se convertir et il ne faut pas les heurter. Au reste, ajoutait-il, vous avez déjà trois postes au Ruanda : le gouvernement n'en a encore aucun. Le champ ne vous manque pas, où vous êtes déjà, pour de bonne besogne ».

Simple partie remise. Ce qui était réputé inopportun en 1902 parut réalisable en 1905. Mgr Hirth, sachant bien qu'il n'obtiendrait rien de Musinga par voie directe, saisit personnellement de l'affaire le nouveau résident, capitaine von Grawert. Celui-ci, au début de février de cette même année, commissionna le chef des troupes du Ruanda, lieutenant von Nordeck, lui mandant de se rendre au palais et d'arracher à Musinga un consentement à la fondation projetée, puis de joindre Mgr Hirth et de le mettre en possession réelle et effective du terrain sur lequel il aurait jeté son dévolu.

Rendez-vous fut pris, le 12 février 1905, sur la butte de Gahogo au Marangara, entre le lieutenant d'une part, Mgr Hirth, de l'autre, assisté des PP. Classe et Lecoindre. Sous les yeux des négociateurs se déployait au premier plan la côte de Kabgayi, dont le choix avait été arrêté par les Pères. C'est un dos d'âne, long d'environ quinze cents mètres sur trois cents en moyenne de largeur à son faîte, pointant à l'ouest vers les croupes du Mushubati et du Kanya-

lira, qui le dominent de 400 mètres, bordé au nord et au sud de vallons, au fond de chacun desquels sourd un filet d'eau potable. Bien que d'altitude un peu plus faible que les plateaux d'alentour, son point culminant portant la cote de 1867 m., la croupe de Kabgayi, bien dégagée, est visible de loin à la ronde. Salubre, abrité du vent, d'un sol moyennement fertile, le site tire sa principale valeur de sa position géographique, non seulement dans le domaine royal et en plein pays mututsi, mais encore et surtout au centre du royaume, au point de croisement des grandes voies de communication, telles qu'un proche avenir devait les établir. Kabgayi était par là-même prédestiné à devenir capitale religieuse du Ruanda.

L'officier investit le vicariat de la propriété entière et totale de la colline, d'une contenance d'environ cent vingt hectares. Il la déclara « terrain de la Couronne », propriété d'Empire, « vu qu'elle ne porte que peu d'habitations », relate le P. Lecoindre. Le contrat d'achat, impliquant une indemnité au mwami, serait rédigé ultérieurement. Le Père Lecoindre, chargé de la fondation, fut installé d'office au nom du résident par le lieutenant, qui lui laissa deux askaris pour monter la garde auprès de son campement, au cas où il serait molesté par les batutsi dépités.

Par ordre de Musinga résigné, les **batware**, comtes et vicomtes du domaine, apportèrent aux pionniers vivres et matériaux de construction, selon les usages en pareille conjoncture. Des huttes provisoires furent dressées sur la plateforme, tandis que se fabriquaient briques et tuiles dans le marais. Des bâtiments en quartzite et maçonnerie s'élevèrent sous peu, si bien qu'à la fin de 1906 la station fonctionnait à plein exercice. L'école de Nyanza lui fut rattachée en novembre 1907, lorsque le vicaire général de Mgr Hirth pour le Ruanda y établit sa résidence. Puis l'évêque lui-même y prendrait gîte, en attendant la création du vicariat du Ruanda dont Kabgayi serait le siège officiel.

10. — LA CONFIANCE ET L'APPUI DES AUTORITES COLONIALES.

C'EST ainsi qu'un lustre environ après leur entrée au Ruanda, les Pères Blancs s'étaient rendu virtuellement présents sur tous les points du territoire, au centre comme à la périphérie et même à la Cour. Les indigènes, coutumiers de qualificatifs populaires, les nommaient déjà des « rois sans couronne ». En souahéli c'étaient des Bapadri Wafransa, littéralement des « Pères Français », par opposition aux pasteurs protestants, appelés Wangreza, littéralement « Anglais », quelle que fût leur nationalité, même allemande. Lorsqu'en juillet 1907, les premiers ministres luthériens, venant de Bukoba, pénétrèrent dans le Gisaka, leurs guides et porteurs bahaya leur répétèrent à satiété : « Ce pays appartient aux Français ». — **Inshi hiyi ni ya mfransa.** Pour ces simples, qui ignoraient l'existence de la France, français signifiait catholique. La confusion des termes datait de l'établissement des Pères du Saint-Esprit à Zanzibar et à Bagamoyo au milieu du XIX[e] siècle. Le sens de leur refrain était la constatation que les Pères Blancs avaient la maîtrise spirituelle du Ruanda, par opposition à l'Uganda, où les deux confessions, catholique et protestante, se balançaient.

Ce prestige grandissant des missionnaires éveillait les susceptibilités d'un homme tel que Richard Kandt évadé du judaïsme, rallié au luthéranisme germanique, en mal d'une situation officielle au Ruanda. Il ne fut pas étranger à certains malentendus, auxquels le journal de la mission de Save fait allusion à la date de 1905. « Au commencement, y lit-on, ces Messieurs de la Résidence, dociles aux suggestions du Dr Kandt, craignaient l'influence trop grande des missionnaires. M. von Grawert en écrivait au gouverneur général dans une longue lettre, où il était question des

plaintes et griefs des batutsi, des agissements des Pères et du vicaire apostolique. Tout était perdu. Depuis deux ans, ce même von Grawert déclare que les batutsi n'ont jamais rien eu à nous reprocher et que lui-même est content de nous. » Les faits ci-dessus rapportés corroborent cette donnée sur les dispositions bienveillantes des officiers du territoire.

Au surplus, des directives catégoriques au sujet de la conduite à tenir à l'égard des missions arrivaient de la métropole, dont le directeur des Colonies, Dr. Stuebler, rendait au moins l'esprit, lorsqu'il déclarait à la tribune du Reichstag à la séance du 18 mars 1905 :

« L'administration des Colonies attache la plus grande importance à la bonne entente entre le corps des fonctionnaires et les missions des deux confessions. Dans le cas où cette entente serait troublée par la faute d'un fonctionnaire, l'administration y porterait remède coûte que coûte. »

Il faut du reste se représenter que dans un pays aussi peu organisé que l'était alors le Ruanda, les stations des missionnaires étaient les seuls établissements où les Blancs de passage pussent trouver un peu de confort occidental. Aussi fonctionnaires, officiers, princes, explorateurs, hommes de négoce, pasteurs protestants même, y prenaient gîte, y faisaient des séjours prolongés pour rétablir leur santé ébranlée, partaient de là pour des excursions aux lacs et aux volcans. Comment dans ces conditions les relations entre enropéens de toute robe n'eussent-elles pas été confiantes et cordiales ?

11 — L'EMPRESSEMENT DES HUMBLES :

Ses mobiles humains.

HONORES et défendus par les autorités européennes, les Pères Blancs étaient devenus vite populaires auprès de la plèbe, de celle du moins qui entrait en contact immédiat avec eux et que leurs chefs n'empêchaient pas de venir à eux. On n'a pas de peine à concevoir pourquoi. Ce n'est point sans doute premièrement parce que les prédicateurs de l'Evangile les affranchissaient de leurs terreurs serviles, de la crainte des bazimu, du joug des bapfumu, et leur révélaient un Imana plus juste et plus miséricordieux, plus exigeant aussi, que celui qu'ils connaissaient. Les attardés du Ruanda étaient trop terre à terre, leur conscience était trop lâche ou trop déviée, pour qu'ils pussent apprécier d'emblée la valeur d'une pédagogie religieuse aussi haute. Ce qui ne pouvait manquer de les attirer c'est que ces Bapadri, vivant au milieu d'eux et pour eux exclusivement, parlant leur langue, donnaient tout sans rien demander en retour. Ces blancs leur paraissaient somptueusement riches, prodigieusement ingénieux, magnifiquement libéraux, et tout cela ils ne l'étaient que pour eux. Ils ne leur apprenaient pas seulement à prier ; ils guérissaient leurs infirmités et les équipaient pour les combats de la vie. Ces nécessisteux ils leur mettaient un gagne-pain entre les mains. Ils en faisaient des cuisiniers, des blanchisseurs, des horticulteurs, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des forgerons, des cordonniers, des typographes, des relieurs. Ils leur apportaient l'écriture, le calcul, le dessin, ces signes cabalistiques qui leur permettaient d'être scribes, instituteurs, catéchistes. Ils les initiaient au souahéli et à l'allemand, sans compter le latin dans les petits seminaires. Les humbles serfs s'élevaient ainsi à la situation de lettrés, de secrétaires, d'interprètes, tant auprès de leurs chefs indigènes que des

maîtres européens. Ils étaient même invités à postuler le sacerdoce, qui les élevait d'un bond au niveau de leurs éducateurs. Quel relèvement subit de leur condition ! Quel accroissement inouï de prestige et même de bien-être ! Quelle révolution sociale en perspective à leur profit si la classe des patriciens s'obstinait dans son aveuglement et sa stagnation ! En fallait-il davantage pour faire de ces génies bienfaisants qu'étaient les missionnaires, aux yeux du moins de leurs obligés, des civilisateurs, des libérateurs, des rois sans couronne, comme ils disaient ?

12. — CONDITIONS SEVERES DE L'ADMISSION AU BAPTEME.

CETTE popularité n'était pas achetée au prix d'un régime de facilité, qui aurait consisté à laisser grand ouverte la porte donnant accès au bercail de l'Eglise. Bien au contraire, les deux règles posées dès le début furent appliquées avec une rigueur de plus en plus intransigeante : temps de probations prolongé sur une période de quatre années, connaissance tout au moins élémentaire des lettres permettant la lecture du kinyarwanda, ne fût-ce qu'en épelant, pour les aspirants non majeurs (1). Bien entendu, les conditions essentielles du renoncement à la superstition et à la polygamie étaient déjà sauvegardées. Aussi n'est-ce pas avant Pâques 1904 que l'on administra les premiers baptêmes, quatre ans après les débuts de l'évangélisation. C'est à Save, dans la station la plus anciennement fondée. Les néophytes avaient été l'objet de soins particuliers. C'étaient vingt-deux enfants et

(1) Les premiers imprimés en kinyarwanda furent **Le livre de prières,** le **Catéchisme** et la **Bible des écoles** par Ecker, parus en 1907 et 1911. — **Igitabu cy'abakristu bo mu Rwanda.** Maison-Carrée, 1907. — **Gatikisimu mu kinyarwanda.** Maison-Carrée, 1907. — Jacob Ecker, **Katholische Schulbibel,** übertragen in die Ruanda-Sprache von Priestern der Gesellschaft des Weissen Väter (P. Classe). Trier, 1911.

adolescents des deux sexes, appartenant à des familles indigentes, nobles et roturières, que l'on avait recueillis à la mission et élevés pour ainsi dire en serre chaude. On comptait faire catéchistes les garçons les mieux doués. Dès lors les baptêmes suivirent un rythme accéléré, les classes de catéchumènes arrivant en rangs serrés au terme de la préparation. Néanmoins, à la fin de 1905, les cinq stations ne totalisaient que 1108 adeptes, ce qui ne donnait qu'une moyenne à peine supérieure à deux cents unités pour chacune, le nombre des aspirants inscrits étant quatre ou cinq fois plus élevé.

Comme propagandistes et recruteurs on avait au début, nous l'avons dit, fait appel au zèle de catéchistes étrangers, baganda, basukuma. Leur bail d'engagement expiré, on se garda bien de le renouveler. Ces étrangers prenaient volontiers des airs de supériorité et de suffisance dont se froissait la susceptibilité des nationaux. On se rabattit sur la méthode de l'apostolat individuel : c'est le Rouandien qui travaillerait à la conversion du Rouandien. On développa chez le catéchumène l'esprit de prosélytisme, ce à quoi le mututsi se montrait naturellement enclin. On n'admit au baptême que le croyant qui amènerait deux frères au catéchisme. Cette méthode d'action catholique, renouvelée des premiers temps de l'Eglise, donna les plus heureux résultats. Le R. P. Classe notait en 1907 au sujet de la paroisse de Save dont il avait la cure :

« Deux cents adultes et plus, baptisés dans le cours de l'année. Ils ont été tous amenés aux missionnaires par leurs amis, chrétiens déjà. Nous n'avons pas encore de vrais catéchistes : chacun doit catéchiser autour de soi. Dans un pays où tout homme aime tant à commander, où chacun aspire à dominer et à se constituer patron de clients qui le suivent, l'établissement de catéchistes dans les villages est toujours, au début, gros de dangers et de déceptions. Il est à craindre que ces catéchistes ne se posent trop parfois, et que les chefs, inquiets de leur ascendant, qu'à tort ils croiraient s'exercer au détriment de leur autorité, ne se froissent et ne se rendent adversaires acharnés de tout ce qui, de près ou de loin, approche le missionnaire. Ces inquié-

tudes font tache d'huile et sont contagieuses. Nous préférons que les chrétiens entreprennent peu à peu leurs parents et leurs amis. En se faisant doucement et sans bruit, l'œuvre des missions n'en avancera que plus sûrement ; ce qui n'empêche pas d'ailleurs de travailler à avoir bientôt quelques catéchistes pour seconder les missionnaires. »

« La propagande du christianisme, lit-on encore dans un document émané du vicariat apostolique, s'est faite toujours par l'apostolat individuel, dans la famille et parmi les amis, dans le cadre social ordinaire. Aussi jamais n'avons-nous voulu séparer les « priants » de l'élément païen ni avoir des villages chrétiens. » Ainsi est soulignée la divergence des méthodes employées respectivement au Ruanda et dans les milieux musulmans de l'Afrique du Nord.

13. — L'ALERTE DANS LE PATRICIAT.

LE relèvement de la condition physique et morale du paysan, associé par les missionnaires à l'œuvre de la régénération spirituelle et matérielle du pays, la fascination des hommes et des choses de l'Occident s'exerçant par la force des choses au détriment du prestige de l'aristocratie traditionnelle, la perspective d'une crise économique et sociale menaçant de renverser les proportions historiques entre les races et les castes, tout cela pouvait bien échapper à des esprits superficiels et légers du type d'un Nturo, ou hautains et truculents du type d'un Ruhinankiko ou d'un Rwidegembya, et encore à un Musinga, court de vue et buté, non à un observateur souple et averti tel que Kabare. Lui, qui n'avait pas soupçonné la force du mouvement de rénovation à son origine, il se demandait anxieusement, six ou sept ans après, si le patriciat dont il était le chef incontesté, n'allait pas se laisser dépasser, submerger, par le flot des

roturiers formés par les Pères et employés par les européens. Il sentait qu'à bref délai une conversion de front devrait intervenir, à peine pour les batutsi d'une complète déchéance. A ne pas suivre leurs troupes les chefs s'exposaient à être coupés d'elles et à les voir passer sous d'autres enseignes.

En 1907 Kabare était plus puissant que jamais au palais. Il en avait évincé son frère aîné Ruhinankiko, et Musinga adulte restait entre ses mains le fantoche dont il avait toujours manœuvré les ressorts. Il avait dû agiter dans ses conversations secrètes avec ses confidents, avec sa cour, avec la reine, ce problème crucial de l'avenir du régime. Il lui revenait d'indiquer la voie nouvelle. Il était assez fort pour réaliser un rétablissement opportun. C'est en accord avec les idées qui hantaient aujourd'hui sa pensée que dans une circonstance mémorable il fit un geste et prononça des paroles, gros de conséquences, et qui eurent le plus grand retentissement dans le pays.

C'était au premier semestre de l'année 1907, un jour dont le quantième n'a pas été précisé. Il se délassait des fatigues du pouvoir dans son humble fief de Gisanze, au Bwanamukali, assis sur son bas escabeau au seuil de sa hutte, fumant sa pipe et humant la bière, entouré d'un cercle de gentilshommes batutsi, clients et amis. Deux adolescents entrèrent soudain dans le kraal, saluant le maître et lui communiquant oralement un message du P. Classe, alors supérieur de la station de Save, à deux heures de marche de là. Kabare donna sa réponse ; puis, au moment où les courriers allaient se retirer, il dit négligemment à son entourage : « Donnez-leur à boire ! » Cela voulait dire : Faites-leur place ; qu'ils s'asseyent au milieu de vous et qu'ils boivent de notre bière ».

Personne ne bougea. Ces jeunes hommes exhibaient sur leur poitrine des emblèmes chrétiens, croix, médaille et chapelet, et des sourires moqueurs avaient accueilli leur apparition.

— Donnez-leur à boire ! répéta Kabare d'un ton impérieux.

— Pas de chalumeau, dit un des convives, jetant un regard autour de lui.

Il allait de soi que ces « renégats du Ruanda » ne pouvaient prétendre à user du roseau commun.

— Donnez-leur à boire ! dit Kabare impatienté pour la troisième fois. Suis-je le maître chez moi ?

Puis, prenant entre ses doigts le chaume plongeant dans le broc de bière, il le tendit aux messagers. Ceux-ci s'accroupirent et aspirèrent à même le récipient. Le ministre les suivait du regard. Quand ils furent désaltérés, il prit à son tour le calumet et but. Puis, fixant ses hôtes d'un air de défi, il dit avec sa hauteur habituelle :

— Qui me dépasse ici ?

Le roseau souillé par les impurs dut circuler de force. Les convives ahuris, subjugués, n'avaient qu'à s'exécuter. La conversation reprit après un lourd silence, les nouveaux invités y participant, comme si de rien n'était. Mais le lendemain tous les échos du Ruanda retentirent de la rumeur stupéfiante que Kabaré avait bu et fait boire chez lui avec des chrétiens.

Interrogé à Nyanza sur la raison et la portée de son geste, Kabare répondit, non sans quelque cynisme, comme si la prohibition jadis n'avait pas émané de lui :

— Eh quoi ! Les chrétiens sont-ils, oui ou non, des Banyarwanda? Sont-ce des mutins ou des sujets obéissants ? Quelle raison y a-t-il de les bafouer ? Le mwami a-t-il interdit de s'instruire ? Voulez-vous en faire des révoltés ?

La suite logique de tels propos, tombant d'une bouche si autorisée, c'eût été le retrait pur et simple de l'ancien **non licet**, la proclamation de la liberté de religion pour tous les Banyarwanda sans distinction de classe, et que la profession de christianisme ne fût plus tenue chez quiconque pour un acte de félonie et d'incivisme. Mais les préjugés étaient encore trop ancrés dans le monde des grands, et ni Musinga ni sa mère n'étaient aptes à saisir l'urgence d'un tel désaveu du passé. Kabare mourut, en mars 1911, encore païen,

sans avoir vu triompher le mouvement de conversion qu'il avait esquissé. Mais son initiative ne resta pas sans fruit. Les jeunes, ses propres fils, les cadets de l'école de Nyanza, ne laissèrent pas se refermer la porte qu'il avait entrebaîllée. Dix ans après, la barrière était rompue, et la classe des batutsi prenait ouvertement la tête du ralliement aux idées modernes, sauvant ainsi sa situation privilégiée dans la société.

14. — IMPLANTATION DE LA MISSION EVANGELIQUE ALLEMANDE.

L'EGLISE catholique jouissait depuis sept ans au Ruanda d'un monopole de fait, lorsqu'au milieu de l'année 1907 le protestantisme fit son entrée dans le pays sous sa forme luthérienne allemande, importée tout d'abord par les missionnaires de la Société de Béthel près Bielefeld. Le pasteur E. Johanssen, qui fut le chef des pionniers, a narré en un récit attachant (1) les origines et les développements de l'évangélique entreprise jusqu'à la guerre coloniale de 1914, qui en provoqua le changement de direction. On ne saurait se renseigner à source plus autorisée.

Ce n'est pas l'Administration coloniale, quoique composée en majeure partie de protestants, qui invita les ministres à évangéliser les Rouandiens. L'initiative partit du sein de la Société elle-même, qui depuis une vingtaine d'années œuvrait sur la côte de l'Ostafrika, et depuis 1891 sur les montagnes de l'Usambara entre le port de Pangani et le Kilimandjaro chez les Chambala. Elle avait été fondée

(1) P. E. Johanssen, Missionar, **Ruanda. Kleine Anfänge, Grosse Aufgaben der evangelischen Mission im Zwischenseeengebiet Deutsch-Ostafrikas.** Zweite Auflage, 1915. Verlaghandlung der Anstalt Bethel bei Bielefeld. Photogravures et cartes ; 278 pages.

à Berlin tout exprès pour l'évangélisation de la colonie sous le nom de **Evangelische Missionsgesellschaft für Deutsch-Ostafrika,** et avait ensuite transféré son siège à **Bethel bei Bielefeld,** d'où le nom de Bétheler que l'on donnait communément à ses membres. Son président en 1907 était le pasteur von Bodelschwingh, qui accueillit favorablement le projet des missionnaires de l'Usambara de s'établir au Ruanda, dont on contait des merveilles.

Johanssen, qui avait déjà quinze années d'Afrique équatoriale, accompagné de son confrère Riccius, utilisa en colonie anglaise le railway de Mombasa à Port-Florence, ouvert à la circulation en 1902, fit la traversée du lac Victoria, et débarqua à Bukoba en territoire allemand. Bukoba était alors, si l'on peut dire, le port du Ruanda, situé dans son hinterland au delà du Karagwe. C'est là que les pieux voyageurs organisèrent leur caravane, se pourvoyant notamment d'un robuste baudet de Mascate, engageant quarante porteurs, emmenant quelques ouvriers, maçons et charpentiers, néophytes protestants, qui les avaient suivis depuis l'Usambara. Ils parlaient le souahéli, mais le kinyarwanda leur était inconnu, tout comme la contrée où ils allaient fixer leur tente. Ils arrivaient en fourriers d'avant-garde, munis de recommandations pour les chefs de l'administration impériale.

Franchissant la Kagera et avançant dans le Gisaka, ils réalisèrent, mieux qu'ils n'avaient pu le faire auparavant, que, selon leur expression, le « catholicisme français », devançant dans le pays le « christianisme allemand », y exerçait une « extraordinaire influence ». Quelque déplaisante que leur fût cette évidence, ils ne laissèrent pas que de rendre visite aux Pères Blancs à Zaza, en juin 1907, « admirant leur zèle et leur énergie » de pionniers, se déclarant « leurs obligés en ce qui concernait les études sur la langue », lexique et grammaire, acceptant avec reconnaissance leur « amicale hospitalité ».

Marchant droit sur Usumbura pour se concerter avec le résident, capitaine von Grawert, ils reçurent de lui communication des conditions imposées à leur établissement.

Leurs stations seraient distantes d'au moins quatre heures de marche de celles des Pères Blancs, premiers occupants. Ils ne se fixeraient que dans les zones non réservées par le souverain noir : en cas de refus par celui-ci d'un site convoité par eux, le résident s'abstiendrait absolument d'exercer en leur faveur la moindre pression sur lui. « Il pourra paraître inconcevable à nos neveux, observe le narrateur à ce propos non sans quelque amertume, qu'une société allemende dans un pays de protectorat allemand ne pût obtenir une concession de son choix ». Il excuse toutefois l'officier, invoquant à sa décharge que, domicilié loin de Nyanza, son pouvoir y était encore peu affermi. Ce n'est peut-être qu'une défaite, car des informateurs obligeants n'auront pas dû lui laisser ignorer que dix-huit mois auparavant Musinga avait été sommé par la Résidence de céder à la mission catholique de Kabgayi au Marangara, dans le domaine royal jalousement réservé jusque-là.

Les deux ministres, officiellement annoncés au palais de Nyanza, y reçurent, le 22 juillet 1907, un accueil courtois, mais non empressé. Ils requirent un emplacement au Buganzà dans la partie orientale du Ruanda, afin d'être le plus près possible de Bukoba, leur port d'attache, par où ils feraient venir leur famille, leurs bagages, leurs renforts. Musinga, stylé sans doute par Kabare, se déroba. Le Buganza, berceau de la monarchie, parc des vaches royales sélectionnées, serait souillé par la présence des impurs européens. Il ne concéda qu'un petit terroir, situé aux confins du Buganza et du Gisaka, celui de Munyaga, fort médiocrement arrosé et peuplé, où il les fit conduire par des batutsi de la Cour. Les évangélistes ne trouvèrent dans ce rayon rien de meilleur que la colline de Zinga, où ils postulèrent une concession de vingt-cinq hectares, poste sans avenir, que les sueurs des ouvriers apostoliques n'arrivèrent jamais à rendre fécond.

Les missonnaires allemands visaient à occuper un nombre de points égal à celui des catholiques, quitte à ne les exploiter et équiper qu'au fur et à mesure de leurs disponibilités. Progressant de Zinga vers l'ouest, ils furent séduits

par le site de Kigali ; mais avant même qu'ils en eussent adressé la demande à la Cour, un messager de Musinga leur signifia que ce pays, lui aussi, était consigné. Ne gardait-il pas, en effet, les glorieux souvenirs de Ruganzu et de Mutabazi ? Johanssen, excédé de ces procédés, qu'il estimait déloyaux et vexatoires, se rendit sur l'heure à Nyanza, où Musinga venait de recevoir le duc de Mecklembourg. Il insista, non sans quelque candeur, pour qu'un poste lui fût cédé à la capitale à côté de l'école des Pères Blancs. Il fut encore une fois éconduit et dut se rebattre sur Kilinda au Nyantango, à une distance de Nyanza de l'ordre de celle qui en séparait Kabgayi. C'était au demeurant un fort joli site sur la berge de la Nyabarongo, à proximité d'une chute d'eau utilisable pour l'irrigation, aujourd'hui charmante oasis, signalé aux ministres par Kandt.

Les fondateurs avaient été rejoints par un collègue et par deux diacres, ces derniers experts dans l'art du bâtiment. On se mit donc à l'œuvre avec l'aide des travailleurs Chambala, et l'on construisit de modestes habitations à Zinga et à Kilinda, en sorte que femmes et enfants des missionnaires purent y être installés, quoique sommairement. Le pasteur Johanssen, comparant les établissements protestants à ceux des Pères Blancs, dit qu'ils sont dans la proportion des cures de campagne aux grands monastères bénédictins.

Les Bétheler créèrent encore entre 1909 et 1912 trois autres stations, à Rubengera, à Kitema dans l'île d'Ijwi et à Remera. Les fruits de leur apostolat ne purent se faire sentir qu'à l'approche de la grande guerre. Le bilan en sera dressé en son lieu au chapitre suivant.

En résumé, au cours des sept années qui avaient suivi la reconnaissance du protectorat allemand, le Ruanda avait vu s'épanouir sur son sol le christianisme sous les deux formes occidentales de l'Eglise catholique et de l'hétérodoxie luthérienne. Missionnaires, officiers et administrateurs, c'était à peu près tout ce qu'il avait connu jusque-là en fait d'éducateurs européens.

Chapitre quatrième

LA PAIX ALLEMANDE, LA RESIDENCE DE KIGALI

Les oeuvres religieuses.

1.— LA DELIMITATION OUEST ET NORD DU NOUVEAU RUANDA : LES TRAVAUX D'ABORNAGE (1).

TANDIS que les missionnaires, exploitant les forces morales et spirituelles de la nation, poursuivaient leur œuvre de lumière et de charité, les soldats et les administrateurs, conscients de leur empire sur la Cour et sur le peuple, assuraient l'ordre et la paix aux frontières et à l'intérieur, et par là créaient l'ambiance la plus favorable à l'action civilisatrice.

La tâche première s'imposant aux gouvernements coloniaux était de déterminer avec précision et définitivement les bornes des états limitrophes, de mettre un terme de la sorte aux compétitions internationales, génératrices de conflits. Le Ruanda confinant au Protectorat de l'Uganda et à l'Etat Indépendant du Congo, c'est avec les gouvernements de la reine Victoria et du roi Léopold II que les Allemands avaient à s'accorder.

---

(1) Résumé de la question par L. Stiers, **La frontière orientale du Congo Belge,** dans Institut Royal Colonial Belge. Bulletin des séances. VIII, 1937, 2 ; p. 307-329,

On se souvient qu'en 1896 Congolais et Allemands s'étaient heurtés à Shangi. Le 10 avril 1900 intervint une convention dite Hecq-Béthé du nom des deux officiers qui la signèrent, qui neutralisait provisoirement un « territoire contesté » à l'est du lac Kivu dans le Ruanda et l'Urundi. Chaque partie aurait le droit d'y établir un nombre égal de postes, mais la souveraineté y serait exercée par le seul Reich. En suite de quoi les Allemands s'établirent à Shangi et les Congolais en face d'eux à Shangugu.

La solution de ces problèmes délicats était du ressort des chancelleries métropolitaines, disputant sur des levers topographiques précis et détaillés. Des commissions de délimination furent donc envoyées d'Europe, belge, allemande, anglaise, au travail dès 1901. Le Ruanda reçut à cette occasion des hôtes distinguées, tels que, du côté des Allemands, le professeur d'astronomie Lamp, de l'Université de Kiel, qui mourrut à la tâche et fut inhumé à Shangi, le commandant Hermann et le lieutenant Fonck, spécialement chargé de la triangulation, et, du côté belge, le commandant Bastien, les lieutenants Mercier et von Stockhausen.

Un incident, provoqué par les Anglais de l'Uganda dans le Bufumbira et qui causa une vive alarme à l'Etat du Congo, passé à la condition de colonie belge dès 1908, eut sa répercussion au Ruanda. En juillet 1909 une troupe de réguliers britanniques avait poussé jusqu'au lac Kivu et son commandant avait requis les Belges d'évacuer leur poste de Rutshuru. En suite de quoi ces derniers, justement émus, massèrent des forces importantes entre le lac Mutanda et le pic de Muhabura, barrant le passage en prévision d'un nouveau raid. Britanniques et Belges se trouvèrent ainsi nez à nez pendant près d'un an. Les Allemands, pour parer à toute éventualité, concentrèrent, eux aussi, des compagnies d'askaris au camp de Ruhengeri, créé tout exprès en arrière de la frontière, dont le colonel Johannès, chef des Troupes du Protectorat, prit en personne le commandement.

On n'en vint pas aux mains, Dieu merci ! Tout finit par un arrangement amiable. Une conférence internationale, à la requête des Belges, s'ouvrit à Bruxelles, le 8 février 1910,

réunissant les délégués des trois états intéressés, présidée par le chef du gouvernement du pays, M. Schollaert. L'Allemagne y fut représentée par le gouverneur Ebermeyer et deux diplomates. En ce qui concernait le territoire contesté, l'exemplaire français de la carte de 1885 fut accepté de part et d'autre comme base de l'arrangement. La frontière Congo-Ostafrika fut arrêtée comme suit : le cours de la Rusizi, une ligne traversant le lac Kivu en laissant la grande île d'Ijwi à la Belgique et aboutissant à la rive nord du lac, à l'est du poste belge de Ngoma ; de ce point une ligne passant par le mont Kalisimbi, atteignant le pic de Sabyinyo, qui devint ainsi le point de rencontre des frontières allemande, anglaise et belge.

L'Allemagne profita de la Conférence pour arrêter également avec l'Angleterre ses frontières limitrophes entre le pic Sabyinyo et le lac Victoria, frontière qui n'avait été fixée qu'astronomiquement le premier juillet 1890. Des précisions d'abornage sur la ligne des Birunga furent fournies par la commission tripartite, qui fut à pied d'œuvre dès novembre 1911.

De ces accords le Ruanda sortait meurtri et mutilé, moins cependant qu'on n'aurait pu le craindre à considérer les revendications congolaises. Il était amputé de plusieurs cantons où l'on parlait le kinyarwanda, le Bufumbira que prenait l'Angleterre, le Bwishya, le Gishali, que retenait la Belgique, ainsi que l'île d'Ijwi, pour l'acquisition de laquelle Rwabugili avait combattu et qui était peuplée en partie de Banyarwanda. La cour de Nyanza, dont on n'avait pas pris l'avis, ne protesta pas ouvertement, que l'on sache, contre cette atteinte brutale aux droits historiques du mwami et à l'intégrité territoriale du royaume. On y garda néanmoins le souvenir cuisant des provinces perdues, et l'espoir de les recouvrer ne fut pas un des moindres motifs de l'attachement de Musinga à la cause des Allemands, qui lui en avaient promis la restitution, lorsque éclata la guerre aux colonies.

2. — LA POLITIQUE INDIGENE DU PROTECTORAT.

DANS cette affaire de l'abornage du Ruanda, les puissances intéressées ne s'étaient placées qu'au point de vue de leurs intérêts privés, s'attachant seulement aux frontières naturelles, montagnes, lacs, rivières, sans égard aux traits ethniques et linguistiques des populations, ni à leur passé historique. On peut estimer que l'Allemagne protectrice avait médiocrement rempli ses fonctions de curatelle vis-à-vis de son pupille. Elle fut plus exacte dans sa tâche de protection à l'intérieur du royaume. Ici la besogne entière lui incombait. Musinga, quoiqu'il eût les mains personnellement liées par ses interdits pseudo-religieux, — un Yuhi ne pouvant franchir les limites de sa mésopotamie et faire campagne au delà des rivières sans compromettre le sort du royuame, — avait la faculté de dépêcher un remplaçant à la tête de ses milices contre un ennemi éventuel. Mais la puissance protectrice s'était réservé l'usage de la force armée, sans pour autant s'interdire d'user des contingents indigènes, et surtout de réquisitionner des porteurs. Le palais serait défendu, mais en contre-partie il serait frustré du droit de se faire justice lui-même.

Sur ce terrain de la protection du mwami contre les insoumis et les rebelles de l'intérieur, la Résidence, fidèle à ses engagements, renonça à diviser pour régner et travailla constamment à raffermir les autorités traditionnelles. Ainsi se comporta-t-elle dans l'affaire du Gisaka en 1901. Cette province, ancien état indépendant, que le grand-père de Musinga Rwogera avait subjuguée et annexée au royaume, se soulevait alors, répondant à l'appel de l'héritier de ses princes nationaux, Rukara, et s'efforçait de recouvrer sa liberté perdue. Elle escomptait l'appui des dominateurs blancs, qui, justement à la même époque, soutenaient dans l'Urundi voisin contre le roi Gisabo les grands féodaux insur-

gés, chefs de provinces, Kilima et Maconsho. Mais la souveraineté du mwami n'avait jamais été aussi absolue dans l'Urundi qu'au Ruanda, ni la centralisation aussi avancée. La conjoncture était donc ici toute autre. Aussi le résident refusa-t-il à Rukara la qualité de protégé allemand qu'il sollicitait. Tout ce qu'il lui accorda, quand ses armes à feu eurent eu raison des arcs et des lances et qu'il se fut emparé de sa personne, ce fut de l'emmener enchaîné sous escorte à Usumbura et de l'arracher ainsi aux représailles féroces que l'ibwami n'eût pas manqué d'exercer sur lui, s'il l'avait abandonné à son arbitraire.

Au demeurant le contrôle sur les débordements dont la Cour était le théâtre fut nul : jusqu'en 1908 les Bega, maîtres de céans, purent impunément la muer en un coupe-gorge et assouvir atrocement sur grands et petits leurs haines et leurs rancunes. Mais s'il leur arrivait de narguer la puissance protectrice et d'entreprendre sur les droits qu'elle s'était reservés, le châtiment ne se faisait pas attendre, quelque discrédit qui pût en rejaillir sur le mwami. En 1903, Mpumbika, chef dans le Gisaka, suspect d'intelligence avec l'insurgé Rukara, est convoqué à Nyanza. Sachant le sort qui lui est réservé il hésite à s'y rendre, mais cède aux instances du lieutenant von Grawert, qui lui délivre pour vaincre ses répugnances une lettre de sauvegarde et le fait accompagner par deux askaris. Arrivé à l'**ibwami** Mpumbika est aussitôt mis aux liens et ses trente porteurs sont inhumainement occis sous ses yeux. L'auteur de cette cruauté vaine est Ruhinankiko, qui exerce la régence de conserve avec son frère Kabare. Informé sans retard à Usumbura, le résident, capitaine von Béringé, commissionne d'urgence le lieutenant von Parish pour enquêter sur place et juger sans appel. L'officier, sa conviction faite, ordonne l'élargissement du prisonnier, déclare le mwami responsable et lui inflige une amende de quarante bovins. Mpumbika, tremblant pour son avenir, implore en vain la grâce du condamné. « Je ne me laissai pas fléchir, raconta aussitôt après von Parish aux Pères de Save ; et je dictai l'amende à fournir par le roi ». Cette punition devait servir de leçon et d'exemple. Le despotisme royal était bridé. Un grand, menacé

dans ses biens ou sa vie, savait qu'il y avait pour lui un recours possible à la Résidence.

Défendu mais tenu en lisière, Musinga, conseillé sans doute par son oncle, se laissa apprivoiser, voire domestiquer, par l'officier résident. Celui-ci faisait de vrais séjours à Nyanza. Quand il y arrivait, ce n'était pas lui, c'était Musinga, qui se portait à sa rencontre, qui lui envoyait aussitôt du bois de chauffage et des vivres. S'il s'agissait de se prononcer sur une concession de terre à un européen, jugée par lui opportune, le résident, nous l'avons vu, laissait au mwami la faculté de consigner certaines localités ou provinces. De son côté, Musinga tenait parfois sa décision en suspens jusqu'à ce qu'il en eût conféré avec son tuteur. Des rapports d'amicale confiance s'établissaient ainsi entre ce grand dadais myope et influençable, et l'officier, qui, parfois, tel Wintgens, faisait figure de pygmée à ses côtés.

La tactique du résident consistait à combler le mwami de prévenances pour l'avoir mieux dans sa main, à lui prodiguer les honneurs pour masquer la confiscation de ses pouvoirs souverains, à le rehausser en toute circonstance aux yeux de ses sujets pour avoir par lui plus de prise sur eux.

Ainsi, lorsque en 1907 le duc Adolphe Frédéric de Mecklembourg, accompagné d'une pléiade d'intellectuels qualifiés, vint au Ruanda pour un voyage d'exploration, voulut-il que sa première visite fût pour le maître historique du pays. Cette visite, en apparence toute de courtoisie, visait à déployer aux yeux des indigènes la puissance du Reich et, tout à la fois, à rassurer le mwami sur l'avenir de son trône. Musinga s'était, en effet, persuadé que l'Altesse mecklembourgeoise avait mission de lui nommer un remplaçant, peut-être Ndungutse, tellement l'illégitimité de sa promotion troublait sa quiétude. Les attentions du visiteur lui furent un baume sur le cœur : ses craintes seraient sans fondement tant qu'il resterait fidèle à ses protecteurs.

Le duc a narré lui-même (1) en un style vivant et dépouillé les détails circonstanciés de sa réception. Son récit abrégé, en raison du jour qu'il projette sur le cérémonial de la cour indigène, doit trouver ici sa place. L'expédition, partie du port de Bukoba sur le Victoria, franchit la Kagera, côtoya le lac Muhazi, passa la Nyabarongo au pied de Kigali et marcha droit sur Nyanza. Le prince narre ainsi la suite du voyage.

3. — LA RECEPTION DU DUC DE MECKLEMBOURG PAR MUSINGA, AOUT, 1907.

AVANT que nous fussions descendus dans les pirogues pour le passage du fleuve, deux batutsi, hauts de deux mètres, étaient là sur la rive, envoyés par le mwami pour me saluer. Ils étaient suivis d'un troupeau de petit bétail, destiné à l'approvisionnement de notre caravane.

« A mesure que nous approchons de la capitale, notre cortège s'allonge. Musinga a mobilisé tous les grands de l'Etat, qui, se portant au-devant de nous avec leurs gens et leur équipage, prennent la tête de la colonne. Le résident, capitaine von Grawert, arrivé depuis plusieurs jours d'Usumbura à Nyanza pour les préparatifs de la réception, vient à notre rencontre en grand uniforme. Une foule immense se tasse sur les hauteurs environnant la capitale. La multitude des bêtes envoyées par Musinga pour notre service d'intendance donne l'impression que j'occupe dans le monde une situation de roi. Les gens disent : « Le taureau arrive

(1) Adolf Friedrich Herzog zu Mecklemburg, **Ins innerste Afrika,** Lindner, Leipzig. Le chapitre de l'ouvrage relatif à l'exploration du Ruanda a été édité séparément sous le titre : **Durch Ruanda zum Kivusee,** dans Coll, **Wege zum Wissen,** Ullstein, Berlin ; s. d. 140 p, avec carte.

à la tête de ses génisses. » Façon de sentir et de parler propre à ce peuple de pasteurs. Un emplacement a été aménagé non loin du palais pour nos tentes. On les tend et nous sommes prêts à accueillir la visite du haut et puissant seigneur du Ruanda. Le soleil n'est pas encore au zénith.

« Un roulement de tambourins. Un cortège sort de l'enceinte du palais. D'abord des couples de gentilshommes batutsi, d'une superbe stature, marchant de front avec gravité, accompagnés de leurs fils. On voit la litière de Musinga, portée par les esclaves batwa, franchir le seuil du kraal et s'avancer vers nous à pas lents. Tous ces hommes ont le corps nu. Autour des reins une ceinture en peau de bovin, d'où pendent des lambrequins de loutre ; les chevilles cernées de cercles en laiton ; sur la tête une coiffure de cheveux crépus en forme de croissant entre une oreille et l'autre, ornée d'une enfilade de petites perles plus grosses ; aux poignets des bracelets de cuivre et de perles diversicolores.

« Le cortège se dirige vers ma tente. Un chaouck et deux hommes de mon escorte se placent de part et d'autre du palanquin royal. Le mwami met pied à terre et vient à moi en me disant en allemand : « Bonjour, Altesse ! » (1). La taille du sultan dépasse deux mètres. On cherche en vain tout d'abord sur son visage ces traits d'intelligence qu'on a vantés. La défectuosité de ses yeux myopes à fleur de tête, la proéminence exagérée de ses incisives supérieures gâtent l'impression générale, qui sans cela ne serait pas vilaine. Les questions qu'il me pose, assis à mes côtés, ainsi qu'à mon entourage, portant sur les sujets les plus variés, témoignent au demeurant d'une pensée investigatrice, non décousue.

« Après un entretien poursuivi en souahéli, Musinga me demande la permission de m'offrir ses cadeaux. Le moment est angoissant pour lui, pour ses amis et pour ses ennemis. Une question de haute politique est suspendue, sans que je m'en doute, à la réponse que je donnerai. Le bruit,

(1) Le P. Classe, qui était auprès du duc, n'a entendu que ces deux mots en souaheli de Musinga apeuré : « Djambo, Dolifi (Adolphe) ! »

en effet, s'est accrédité que mon refus, même s'il ne porte que sur une partie, signifiera que je favoriserai l'accession au trône d'un prétendant de sa parenté et partant que j'aurai en vue sa destitution.

« Une foule énorme fait la haie devant et derrière nous, ménageant une avenue pour le passage des présents, inquiète du cas que j'en ferai. Le tribut arrive : c'est une enfilade sans fin. En tête une vache laitière, avec son veau porté à bras : hommage suprême ! Puis une dizaine de bovins aux cornes géantes pour le service de bouche. Derrière, une suite à perte de vue de boucs noirs, troupe par troupe, débordant et inondant notre campement. Enfin une chaîne ininterrompue de porteurs bahutu avec des centaines de charges, posées sur les têtes : farine, lait, miel, beurre, haricots, bananes et fagots de bois, denrée rare et précieuse ici. Le défilé prend près d'une heure.

« Lorsqu'est passé l'instant fatidique du refus redouté, c'est un soupir général de soulagement. La visite étant achevée, le sérénissime remonte dans sa litière, ayant pris congé de moi dans les termes les plus solennels. Une forêt de cinq mille lances lui fait cortège. Impression inoubliable.

« Ma visite en retour eut lieu l'après-midi. Elle revêtit toute la pompe que pouvait développer une caravane de touristes, de train relativement modeste. Avant-garde d'askaris, enseignes déployées ; suite de boys portant chacun un cadeau sur les bras ; puis trompettes sonnant au champ, qui nous précèdent immédiatement. Nous entrons dans la première cour, entourée d'une palissade, propre et accueillante. Le sultan nous attend debout, assisté de ses **batware**. Après le compliment d'usage nous prenons place sur des sièges et les boys s'avancent avec les présents.

« Les objets usuels, vêtements et parures, retiennent peu l'attention du monarque ; ils sont abandonnés aux chefs qui se les partagent aussitôt. Le tictac d'un réveil excite davantage sa curiosité : il faut lui en expliquer le mécanisme avec force détails. Sa satisfaction monte jusqu'au ravissement lorsque je lui passe mon couteau de chasse et une cartou-

chière remplie de munitions pour le fusil qu'on lui a prêté. Le comble de l'enthousiasme est atteint lorsque je lui offre la scie qu'il m'a demandée, et dont il fait incontinent l'essai sur les pieds de sa chaise. La manœuvre des askaris, auxquels je fis faire l'exercice sur la place, éveille un intérêt général et un feu de salve que je commandai ne manqua pas son effet.

« Les jours suivants furent pris par les jeux d'athlètes : épreuves de sauts par batutsi, atteignant l'incroyable hauteur de 2 m. 50, suivis d'une distribution de récompenses aux gagnants, danses au rythme des tambourins et des hornbugles, tirs à l'arc, la trajectoire des flèches dépassant deux cents pas, courses à pied, auditions de grammophone, tirs de fusil à la cible, où nous fûmes plus habiles que Musinga.

« A Nyanza même nous reçumes la visite du P. Classe et du P. Dufays (1), de la station missionnaire de Save, qui arrivèrent en compagnie du Dr Czékanowski. Ils purent, grâce à leur longue fréquentation des habitants du Ruanda, nous fournir de précieux renseignements. Aux jours précédents ils avaient eu l'amibilité de nous envoyer une bourriche de tomates et de légumes verts, qui furent les bienvenus. C'est là un régal pour ceux qui en ont été longtemps privés, dont en Europe, où l'on est gâté à cet égard, on ne peut se faire aucune idée.

« Quant au matin du 12 août nous prîmes congé du sultan, nous pouvions nous dire, non sans satisfaction, que nous avions eu le spectacle d'une cour de souverain noir telle que personne jusque-là n'avait pu se flatter d'en avoir contemplé dans un si grand déploiement de puissance. »

Jamais non plus l'**ibwami** n'avait vu groupés autour de lui un si grand nombre d'européens, et si distingués, prince, savants, prêtres, officiers, et autres gens moins huppés. Il en éprouva un sentiment de sécurité pour lui et apparemment

---

(1) Le récit altère ici quelque peu la réalité des faits. Les PP. Classe et Dufays, convoqués par le capitaine von Grawert en raison de leur caractère et pour servir de bénévoles interprètes, présents à Nyanza dès la veille de l'arrivée du prince, se portèrent au-devant de lui avec le résident et restèrent

de considération pour les évolués, même de basse condition, qui s'étaient faits les disciples de tels maîtres. Des visites de ce genre profitaient à l'avancement des idées civilisatrices et par contre-coup du christianisme.

4. — CREATION D'UNE RESIDENCE CIVILE AU RUANDA: SON PREMIER TITULAIRE, RICHARD KANDT.

LE duc de Mecklembourg s'éloigna dans la direction du Kivu et excursionna sur les volcans. Son séjour et celui des naturalistes de sa suite, d'une durée d'environ quatre mois, furent fertiles en découvertes scientifiques, comme on le verra plus loin. Ce fut le dernier événement notable auquel la résidence militaire d'Usumbura présida. Dès le lendemain les officiers annonçaient aux missionnaires qu'au début de l'année suivante une administration civile fonctionnerait, spéciale pour le Ruanda, relevant directement du gouvernement général de la colonie. Un même régime distinct serait créé pour l'Urundi.

Des résidences du caractère de celles de ces deux pays, analogues à celles de l'Uganda ou même de la Tunisie, liées au système politique du protectorat, étaient une singularité dans l'Ostafrika. Cela s'explique. Nulle part on ne se trouvait comme ici en face d'états compacts, unifiés, de dimensions considérables et de forte densité démographique. C'était ailleurs une poussière de toparchies, de parlers différents, de population clairsemée, en rivalité les unes avec les autres, n'offrant pas de prise suffisante à une administration séparée. La création d'une résidence propre au Ruanda, démembrée de la **Residentur** d'Usumbura, était la reconnaisance officiel-

---

à ses côtés sur son invitation jusqu'à son départ. Chose singulière, les pasteurs Johanssen et Riccius, au Ruanda depuis un mois, ne furent pas invités aux fêtes.

le de l'unité politique du pays, d'une entité juridique originale. Le Ruanda aurait désormais son résident, comme il avait son mwami, comme il aurait sous peu son évêque, bien à lui. Au surplus, par cette institution, le gouvernement protecteur se faisait plus voisin ; il pourrait par là se rendre mieux compte des besoins du pays ; il exercerait un contrôle plus direct sur la gestion du chef indigène et de ses subordonnés.

La substitution d'un personnel civil au personnel militaire à la Résidence, — cependant qu'au Gouvernement général à Dar-es-Salaam l'ancien consul von Rechenberg succéderait à des officiers de carrière, Wissmann et Goetzen, marquait un acheminement vers une organisation normale et définitive, qu'autorisaient des progrès décisifs dans la voie de la pacification. Ce n'est pas que tout ferment d'agitation eût été éliminé ; mais au Ruanda et en Urundi on avait acquis la quasi certitude que les troubles ne seraient point fomentés ou favorisés par la Cour et que, sauf exception, ils pourraient être réprimés par de simples opérations de police.

Ainsi la séparation des pouvoirs faisait son entrée au Ruanda. La petite armée maintiendrait ses quartiers à Kisenyi sur le lac, détachant des postes, selon les circonstances, à Ruhengeri, à Shangi, à Shangugu, ailleurs encore. Le commissaire résident se choisirait un chef-lieu où il établirait ses services, transférés partiellement d'Usumbura ; il aurait sous sa main une force de police d'un effectif de cinquante hommes, recrutés par lui et à sa convenance, commandée par un fonctionnaire allemand, attaché à sa personne.

Le titulaire de cette charge nouvelle fut le Dr Richard Kandt, rentré d'Europe, où il s'était rendu après six années de séjour continu au Ruanda, pour la publication de son gros livre **Caput Nili**, paru en 1905. Nul doute qu'il n'eût pris langue avec le ministère des Colonies à Berlin. Il arrivait en même temps que l'expédition Mecklembourg, déjà désigné **in petto** pour fonder la première résidence civile. Petit de taille, juif d'origine, célibataire, médecin de profession, explorateur et écrivain, admirateur de Nietsche, son ancien

coreligionnaire, connaisseur du Ruanda pour y avoir vécu seul européen au milieu des Noirs, à Bergfrieden au pied de Shangi, à Gahira, « son village », au Nyantango, familier de la Cour, qu'il avait fréquentée à Nyanza, il passait pour avoir la confiance du mwami et des grands. Le duc de Mecklembourg, qui l'a lu, le qualifie de « poète du Ruanda », **der Dichter Ruandas.**

5. — LA FONDATION DE KIGALI, « RESIDENCE IMPERIALE », 1908.

POMU aux derniers jours de 1907, Kandt avait à déterminer le lieu de sa résidence, appelée à devenir une capitale, un centre commercial, la première en date des villes du Ruanda. L'affaire était d'importance. Il se prononça pour le milieu géométrique du quadrilatère que dessinait le pays, pour le point de croisement des diagonales joignant ses sommets sur la carte. Ce point tombait au Bwanacyambwe dans le voisinage de la butte de Kigali, haute de 1770 m., où se voit encore le bouquet de sycomores d'un ancien campement royal qui garde le souvenir de la défaite des pirates banyoro. Il s'installa non sur le faîte à Mwulire, mais à ses pieds, à 1650 m., près des halliers historiques de Muhima, sur le plateau de Nyarugenge, qu'il rebaptisa, lui conférant le nom de la butte.

L'air y est salubre, le terroir moyennement fertile et colonisé, le panorama étendu. Dans le bas coule une eau de source, saine et abondante, auprès d'une rivière, la Nyabugogo, émissaire du la Muhazi, tributaire de la Nyabarongo. Au confluent, à sept kilomètres de là, se trouve le passage le plus fréquenté du fleuve, celui que pratiquèrent Goetzen et le duc de Mecklembourg, sur la voie internationale qui relie Usumbura au Congo belge et à l'Uganda britannique.

Kigali, en communication directe avec Kabgayi et au-delà avec Nyanza, tendait la main vers Bukoba ; et encore vers la pointe du Gisaka, où devait aboutir le rail, branché à Tabora sur le Centralbahn Océan-Tanganyika. Grâce au service de batellerie à établir sur le fleuve, Kigali serait aisément accessible aux marchandises lourdes arrivées de la côte. Sa position géographique n'était donc pas malheureuse ; elle fit passer sur les objections que son choix soulevait par ailleurs.

Le résident impérial construisit sur le rebord occidental du plateau pour la défense de la future ville un fortin, le **boma**, d'où la vue plongeait dans la vallée, et à côté un bungalow pour sa propre habitation. Il planta des arbres et traça le plan d'une cité. Il pourvut son chef-lieu de bureaux pour l'administration et pour la poste, d'une salle d'audience pour les affaires qui montaient à la Résidence, d'une caserne et d'une maison d'école. Les Pères Blancs y avaient ouvert une succursale ; sur sa demande ils l'érigèrent en station de plein exercice en 1913. La Mission Evangélique reçut un terrain pour bâtir un temple ; elle n'eut l'heur de réaliser qu'un caravansérail pour porteurs indigènes et pour un instituteur de confession luthérienne.

Kigali devint le principal comptoir du Ruanda, alimenté surtout par les caravanes venues de Bukoba. Des mercantis arabes, indiens, goans, qui dès 1901 avaient apparu à Nyanza, s'y transportèrent. Une firme autrichienne, le Old East Africa Trading, y créa une succursale, dont le gérant en 1914 était un Français. Kandt réserva son école aux fils de nobles, de chefs surtout ; elle serait non confessionnelle, neutre comme celle de Nyanza, mais gouvernementale, à la différence de celle-ci. Il y appointa deux moniteurs noirs, que lui fournirent les missions : l'un était catholique, l'autre protestant, ce dernier un étranger Chambala, menuisier à ses heures de loisir. L'assiduité des écoliers y laissa fort à désirer comme à Nyanza.

Tout cela n'était encore que chétif et embryonnaire, huit ans plus tard, lorsque les Allemands cédèrent la place aux Belges.

6. — LES TROUBLES ANTIDYNASTIQUES AU NORD DU RUANDA : LA SEDITION DE NDUNGUTSE, 1911-1912.

TANDIS que s'ébauchait une administration européenne, l'œuvre de la pacification se poursuivait, énergiquement conduite par les militaires, désormais exclus de la politique pure.

C'est aux approches de 1912 que la tranquillité fut le plus troublée, dans le nord du pays seulement, sans danger néanmoins pour le protectorat, le mouvement insurrectionnel étant dirigé cette fois non contre les européens, mais contre la personne de Musinga.

Le prince noir, qui approchait maintenant de la trentaine et gouvernait personnellement, était de plus en plus mal conseillé et faiblement appuyé par son entourage. Kabare étant mort, Ruhinankiko disgracié, Rwidegembya, déchu de son rang de généralissime, métamorphosé en augure, Musinga se trouvait plus que jamais captif des ensorcellements de sa mère, farouchement conservatrice. Au lieu de progresser et d'aller de l'avant, il se rejetait en désespéré sur des positions d'arrière. La Cour était maintenant la proie de griots grands seigneurs, qui exploitaient sans scrupule et par dérision l'invraisemblable et dégradante crédulité du monarque et de la reine.

C'est le moment que choisit pour soulever le pays un certain Ndungutse, soi-disant fils de Rutalindwa, sauvé par miracle de la catastrophe de Rucunshu, par conséquent héritier légitime de Kalinga, son oncle Musinga n'étant qu'un criminel usurpateur. Haut de taille, noble de traits, racé de visage et de prestance, il n'eut pas de peine à rallier des partisans et à se faire proclamer mwami dans les provinces soumises du Mulera et du Buberuka.

Croyant fortifier sa position, le prétendant accepta le concours de deux brigands d'envergure, qui dans la contrée depuis plusieurs années défiaient l'autorité de Musinga et réussissaient à déconfire les guerriers batutsi lancés contre eux. L'un nommé Rukara, homme de bon lignage, chevalier bandit, qui avait gagné la brousse pour se soustraire au châtiment de ses mortelles vendettas, avait acquis à ce point considération et puissance que Musinga s'était résigné à composer avec lui. Recourant aux bons offices des Pères Blancs, dont l'autorité morale était universellement révérée, l'autocrate pria le supérieur de la station de Rwaza, le P. Loupias, de s'entremettre et de moyenner entre les parties une honnête transaction. Le missionnaire, très versé dans les arcanes de la politique indigène, ne refusa point un tel service, et put amener **l'outlaw** à consentir à une palabre. Rendez-vous fut pris, le premier avril 1910, en rase campagne au pied de Muhabura, à quinze kilomètres de Rwaza. C'était de la part de Rukara un guet-apens. Le plénipotentiaire bénévole de Musinga fut lardé de coups de sagaie au cours de l'entretien. Le perfide, qui avait d'un clignement d'yeux donné à ses suivants le signal de l'assassinat, gagna le large, et, comptant par là se soustraire aux vindictes de la justice européenne se jeta dans les bras de l'insurgé.

Le second allié de Ndungutse était un bélitre mutwa du nom de Basebya, mugaragu et preux du général Rwidegembya, chef de routiers, vivant de rapines, qui s'était retranché dans les marais mouvants du Buberuka, comme dans un réduit inexpugnable, trompant non seulement la police de Musinga mais encore celle du résident, avisé qu'il était secrètement des pièges qu'on lui tendait par son seigneur et maître Rwidegembya, traître au devoir et à son prince. Ndungutse, faisant flèche de tout bois, racolant à son service les gens sans aveu, clients de ces hommes tarés, était parvenu à se faire proclamer mwami du Ruanda au Mulera, au Bukonya, au Kibali, au Buberuka et dans une partie du Bumbogo ; il se préparait à marcher triomphalement sur Nyanza.

Jamais Musinga n'avait vu d'aussi lourds nuages s'amonceler sur sa tête. Il se croyait frappé par les mânes ven-

geurs de ses frères Karara, Burabyo, immolés à la suite de la révolution qui lui avait valu le trône. C'est alors qu'il lança ses Bakongoli, devins et aruspices, sous la conduite de Rwidegembya, à travers tout le domaine royal pour se mettre en rapport avec ses frères par le canal des victimes, ainsi qu'il a été narré précédemment (1). En désespoir de cause il invoqua le secours de ses protecteurs étrangers, gardiens de l'ordre.

La Résidence était alors gérée par le lieutenant Gudowius, le titulaire étant en congé. L'officier rassembla ses askaris et convoqua les milices indigènes à l'effectif de deux ou trois mille combattants. Seuls les cent cinquante hommes de la 11e Compagnie étaient pourvus d'armes à feu.

Ndungutse se sentit perdu. Il implora la médiation des Pères Missionnaires de Rwaza. Il lui fut répondu qu'on n'acceptait pas d'entrer en rapports avec le recéleur de l'assassin du P. Loupias. Spontanément, à la surprise de tous, il expédia aux Allemands Rukara enchaîné. Ce gage ne suffit pas à le sauver. Gudowius le surprit dans son camp au matin du 13 avril 1912. Abandonnant sa smala, il se sauva dans l'Uganda, où les Anglais l'internèrent à Jinja. Ses partisans se débandèrent.

L'orage dissipé, Gudowius régla son compte au meurtrier du P. Loupias. Le bandit comparut au plaid de Ruhengeri devant la justice allemande, puisqu'il s'agissait d'un cas réservé. Il fut convaincu par ses complices, condamné et exécuté sur l'heure. Tandis qu'on le conduisait au supplice, la corde au cou et les mains liées, encadré par quatre askaris, il tira brusquement du fourreau le coutelas que le sous-officier, marchant devant lui, portait à son ceinturon et le lui plongea entre les épaules jusqu'à la poignée. Puis il tomba sous les balles. Pour avoir ainsi chèrement vendu sa vie et vengé par avance sa mort, il fut monté en épingle et tenu pour un héros par le populaire.

Enfin l'officier s'attaqua à l'insaisissable Basebya. Où la force avait échoué, un stratagème de police réussit. Il char-

(1) Première partie, chapitre IX.

gea le mwega Rwubusisi d'attirer le barbare dans un piège hors de son îlot. Il lui donnait comme comparses deux askaris déguisés en marchands, qui dissimuleraient sous leur accoutrement des armes à feu. L'îlote, alléché par de fallacieuses promesses, accepta la proposition d'une palabre, ses gens devant l'entourer et veiller sur lui. Tandis qu'il humait l'hydromel à l'amphore du seigneur policier, il fut solidement garotté. Sa troupe, tenue en respect par les mausers des faux marchands, se dispersa. Il fut exécuté incontinent par prudence sur la suggestion de Rwubusisi, de peur qu'il ne fût secouru par ses batwa. C'était le 15 mai 1912.

Musinga dut reconnaître que l'astuce de ses fidèles protecteurs était plus efficace pour consolider son trône que les artifices usés de ses Tirésias.

7. — L'APPEL DU RESIDENT A LA COLLABORATION POLITIQUE DES PERES BLANCS.

LES opérations de police, le déploiement de forces militaires, entraînant inévitablement déprédations et rancœurs dans la zone traversée par la troupe, n'étaient pas dans la manière du Dr Kandt, plus enclin à la mise en jeu des forces de paix. C'est ce qui le porta dès son retour en 1913 à écrire à Mgr Hirth la singulière épître suivante.

Monseigneur,

« Les missions que vous avez fondées au nord du Ruanda contribuent pour une grande part à la pacification de ce district. Elles facilitent grandement la tâche du gouver-

nement. L'influence de vos missionnaires nous a épargné la nécessité d'y entreprendre des expéditions militaires. Le district du Bushiru est resté insoumis jusqu'à ce jour. Le chef n'est pas en mesure d'y faire valoir son autorité. Le gouvernement voudrait éviter une expédition punitive... En son nom je prie la mission catholique d'y établir un poste de mission. Sans aucun doute et en fort peu de temps les missionnaires auront gagné la confiance de cette population énergique et rendu ainsi à la civilisation un service très appréciable. »

Lui qui, dix ans auparavant, avait cru devoir dénoncer les prétendues intrigues des missionnaires trop influents, voici que maintenant, au gouvernail, il recourait à leur ascendant si redouté pour faire l'économie d'une épreuve de force ; c'est lui qui bravement s'exposait au reproche de mettre la religion au service de la politique. Son réalisme lui faisait surmonter ses préjugés nationaux et idéologiques, voire ses répugnances personnelles. Ce n'était pas aux ministres allemands de sa confession qu'il faisait appel, mais à ceux parmi les apôtres blancs dont le nom était le plus prestigieux, quel que fût leur parler ou leur Credo.

Mgr Hirth ne pouvait se refuser à une collaboration qui, pour être politique dans l'esptit de celui qui la sollicitait, n'en était pas moins en soi d'essence purement religieuse. Au reste il s'agissait d'une mission dangereuse et le péril attirait les disciples de Lavigerie loin de les rendre perplexes. Aussi le prélat alsacien créa-t-il sans tarder en plein Bushiru, à l'altitude de 2.400 m., la station de Rambura, qui maintenue pendant la guerre coloniale à la requête des autorités allemandes, abandonnée à la paix faute de personnel, reprise depuis, réalisa tous les espoirs que Kandt avait fondés sur elle.

8. — L'ŒUVRE COLONIALE DE LA RESIDENCE.

AU cours des huit années qu'elle fonctionna, la Résidence de Kigali, poursuivant l'œuvre inaugurée par celle d'Usumbura, promulgua une série d'ordonnances, dont le régime belge a tiré profit. Elle appliqua la législation impériale tendant à l'abolition complète de l'esclavage, même domestique, supprima le marché de Kivumu, qui fonctionnait encore à plein en 1907, délivra les captifs que l'on emmenait clandestinement à travers le Gisaka vers l'Uswi et le Bujinja. Elle ouvrit le pays au commerce et autorisa l'exportation des peaux et du bétail. Elle mit en circulation une monnaie métallique, la roupie, divisée en cent heller, réglée sur le mark. Elle entreprit un recensement sommaire et fit l'essai d'un impôt de capitation fixé à une roupie par chef de famille. Elle esquissa un service de vaccination dont se chargea le corps de santé militaire, un service météorologique confié aux stations missionnaires, et encouragea la prospection minière. Elle institua la propriété en faveur des européens et créa une conservation foncière. Certaines pistes cyclables furent aménagées, des plantations d'eucalyptus et de caféiers commencées ici et là à l'instar des missions.

Tout cela paraîtra minime comparé à ce que l'administration belge a réalisé depuis dans l'ordre de la mise en valeur et de l'équipement économique du territoire. Seules la délimination et la pacification furent terminées avant la guerre. On a pu justement qualifier la gestion allemande de « politique d'attente », l'exécution d'un programme arrêté de travaux publics ayant été subordonnée à l'achèvement des voies de communication maîtresses. La guerre survint à la veille de la mise en chantier. Ce qui donnera une idée de la médiocrité des entreprises, c'est le fait que, missionnaires non comptés, le nombre des ressortissants du Reich faisant résidence au Ruanda, fonctionnaires, militaires,

négociants, ne dépassait point la dizaine en 1914. Ils étaient répartis par moitié entre Kigali et Kisenyi.

9. — ETUDES SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES SUR LE PAYS ET SES HABITANTS.

S'IL est cependant un domaine dont les Allemands n'ont pas laissé chômer l'exploitation, c'est bien celui de l'exploration scientifique d'un pays à peu près complètement ignoré jusqu'à eux. Nous avons déjà signalé l'expédition du lieutenant Goetzen et de ses deux camarades en 1894, les courses du Dr Kandt à la recherche des sources du Nil entre 1898 et 1904. En 1907 arriva, sous la conduite du duc de Mecklembourg, une académie de spécialistes, experts dans les branches diverses du savoir (1), qui, quelques-uns pendant près de six mois, arpentèrent le pays, travaillant chacun dans sa sphère, topographie, histoire naturelle, anthropologie, ethnologie, institutions juridiques, recueillant échantillons et documents, dont l'analyse à tête reposée donna lieu à la publication en plusieurs volumes des **Ergebnisse.** Ces études et celles qui s'ajoutèrent dans la suite (2) permirent au Dr Schnée, ancien gouverneur de l'Ostafrika, de donner au Ruanda la place qui lui revient dans son encyclopédie des colonies allemandes — **Deutsches Kolonial exikon,** parue en trois forts volumes en 1920.

Une première carte de l'Ostafrika à l'échelle du 300.000e, achevée le 10 octobre 1895, portant l'itinéraire du lieute-

(1) Kirschstein géologue, Römer chimiste et minéralogiste, Mildbread botaniste, Schubatz zoologiste, Czekanowski anthropologue et ethnologue, Authenriet juriste, lieutenant Weiss topographe.

(2) Celles, par exemple, qui parurent en Allemagne dans l'important périodique **Deutsches Kolonialblatt,** et en Afrique même dans l'humble feuille de la colonie, la **Deutsch-Ostafrika Zeitung.**

nant Goetzen, vit le jour dès cette époque, dont les « taches blanches » furent garnies peu à peu d'une année à l'autre. Au début de 1916, en vue des opérations militaires imminentes, les Anglais rééditèrent cette carte, enrichie de toutes les additions qu'elle avait pu recevoir en vingt ans, sous le titre **German East Africa.**

Les questions de linguistique, de coutumes et de mœurs, de folklore et littérature, d'ethnologie religieuse, qui étaient plus spécialement de la compétence et du ressort des missionnaires, parlant la langue et devenus en quelque sorte des nationaux du Ruanda, firent l'objet d'études neuves et de plus en plus approfondies. Courant au plus pressé, le P. Dufays composa un dictionnaire allemand-kinyarwanda, le P. Hurel une grammaire kinyarwanda et un lexique en français, ces deux ouvrages édités en Allemagne. Le P. Arnoux se livra à une enquête serrée sur la secte des **Imandwa** et sur la **Divination**, les PP. Schumacher, Loupias, Delmas, d'autres encore, à des études particulières sur le mariage, l'éducation des enfants, les races, les bovins, les légendes, etc., qui parurent dès cette époque et plus tard, en français et en allemand, dans la reveu internationale **Anthropos**, éditée à Vienne en Autriche. Les ministres de la Mission Evangélique, notamment le pasteur E. Johanssen, apportèrent leur contribution à cette tâche d'annexion au savoir humain d'une culture antique en voie de disparition rapide (1).

De très bonne heure une littérature religieuse en kinyarwanda fut composée et éditée par catholiques et protestants pour les nécessités de l'apostolat missionnaire : livres d'heures, catéchismes, recueils de cantiques, Bible des écoles, traduction de la Bible et d'ouvrages spirituels, lectures édifiantes et instructives, abécédaires et syllabaires.

Cet ensemble constituait un effort d'autant plus méritoire qu'il se heurtait aux difficultés d'un premier défrichement sur un sol vierge et peu accessible.

---

(1) Voir dans la bibliographie l'indication plus détaillée des travaux en allemand et en français les plus importants.

10. — LE JALONNEMENT DE LA ZONE MOYENNE DU RUANDA PAR LA MISSION EVANGELIQUE : MODICITE DES GAINS ENREGISTRES.

SAUF dans les deux centres de Kigali et de Kisenyi, l'un administratif, l'autre militaire, l'action civilisatrice de l'Europe sur les indigènes ne s'exerça que par le canal des Missions.

La Mission Evangélique de Bethel bei Bielefeld ne prit son essor que sous le proconsulat de Kandt, qui ne lui mesura point la sympathie. Pendant le second semestre de 1907, comme on l'a vu, avaient été acquis les postes de Zinga et de Kilinda. En janvier 1909, le pasteur Roehl se fixa à Rubengera dans le Bwishaza sur un éperon dominant le lac Kivu. Puis, monté sur des piroges, il atteignit la grande île Ijwi, qu'il espérait voir adjuger à sa patrie, et y fonda le poste de Kitema. L'événement déçut l'espoir des ministres ; les accords de 1910 mirent ce canton du Ruanda dans le lot de la Belgique ; la station fut d'ailleurs maintenue. En 1912, le pasteur Roeseler et le diacre Grotz édifièrent la mission de Remera au Rukoma, sur un massif montagneux contouré par la Nyabarongo, lorsque, quittant la direction nord, la rivière s'infléchit vers le sud. En 1914 on songeait à une fondation au Gisaka pour être à portée du terminus du chemin de fer, branché à Tabora sur le Zentralbahn : l'éclatement des hostilités fit évanouir le projet.

Au total la Mission luthérienne allemande, lorsqu'elle renonça, avait échelonné au travers du pays, en zig-zag sur le deuxième parallèle, quatre stations : Rubengera, Kilinda, Remera, Zinga, distantes les unes des autres d'une grosse journée de marche. En outre, elle avait construit des boutiques — **duka** — à Nyanza, à Kigali et à Shangugu, dont elle comptait faire des factoreries indigènes chrétiennes. L'occupation allemande avait, en effet, ouvert le pays à des mercantis étrangers, mahométants pour la plupart,

qui détachaient des colporteurs et représentants dans les campagnes jusqu'à Kilinda. Ces musulmans, disait-on, débauchaient les négresses, même mariées, en faisant miroiter à leurs yeux un salaire en voyantes toilettes ; ils déclaraient ouvertement que Dieu ne proscrit point la polygamie et que Mahomet est plus grand que Jésus-Christ. Pour enrayer leur néfaste pénétration et paralyser leur négoce, les pasteurs avaient conçu l'idée de fonder, sous le nom de **Handelsmission**, en liaison avec la métropolitaine **Missions Handels Gesellschaft** — « Société pour le commerce missionnaire », — des comptoirs tenus par leurs adeptes, qui troqueraient les articles européens contre les peaux, le caoutchouc, l'ivoire, les fourrures. La guerre porta un coup funeste à cette louable, peut-être chimérique, entreprise.

Le succès ne répondit guère au zèle apostolique des quelque dix à douze missionnaires protestants, pasteurs, diacres, leurs épouses comptées. A Kilinda, la station la moins indifférente, à la fin d'août 1910, après trois années de labeur, il n'y eut qu'une dizaine de jeunes gens et femmes à solliciter une instruction catéchétique en vue de la réception du baptême. A Remera, au centre d'un peuplement évalué à 80.000 âmes, le pasteur Roeseler en 1913 garde encore sa confiance, mais il évoque la parabole du figuier stérile. Ni adulte ni enfant ne vient écouter la parole de Dieu. « Plus grasse est la terre nourricière, pourvoyeuse de l'estomac, remarque-t-il, plus dure et plus sèche est la terre du cœur ». A Zinga, premier poste fondé, ce n'est qu'en 1913, à la veille de son abandon, qu'une quinzaine de gens se décident à recevoir le sacrement d'initiation. Ce chiffre est réduit à six à Rubengera la même année, et ces premiers néophytes sont des ouvriers et employés de la mission, « les plus consciencieux et les plus travailleurs ». A Nyanza, au palais, les controverses engagées par Johanssen se heurtent aux lazzis de Rwidegembya et de Kayondo, au parti pris arrêté de Musinga, qui a déjà causé religion avec des baganda anglicans présents à la Cour et lit une Bible en souahéli offerte par eux sans en recevoir la moindre grâce de conversion. On ne veut pas plus du protestantisme que du catholicisme dans l'entourage du mwami. C'est lui, pour ses courtisans flagorneurs et ses parasites serviles, qui est « Imana ».

Johanssen impute cette faillite relative au tempérament dépravé du Munyarwanda, âpre rocher auquel ne peut mordre l'ancre de la prédication évangélique. Glorification de la force brutale, cruauté froide, insensibilité barbare, conscience émoussée, fourberie, mensonge et duplicité, vénalité et absence de droiture chez les magistrats, instinct de rapine et goinfrerie généralisés, morgue et lubricité des grands, servilisme des petits, légèreté d'esprit chez tous, tel est l'inventaire qu'il dresse des péchés mignons de l'indigène. Et il conte à ce propos des traits vécus, fort décevants. D'où la nécessité, dit-il, pour le missionnaire d'un travail d'éducation en profondeur sur un petit cercle d'individus au détriment d'une action de masse (1).

Il signale en passant telle situation qui met la mission protestante dans un état d'infériorité par rapport à la mission catholique. Il a admiré l'ampleur des établissements des Pères Blancs, l'excellence de leur aménagement. « On n'en saurait demander autant, observe-t-il, aux sociétés évangéliques, plus petites, manquant non seulement de ressources mais encore de chefs d'ateliers experts et surtout d'une ferme organisation qui mette une barrière à la libre fantaisie de chacun, même en ce qui regarde les installations de mission (2). « Du simple point de vue du personnel, en effet, les missionnaires catholiques forment une milice, dont la loi est l'obéissance dans la vie commune, dont les membres, tous célibataires, n'ont pensée que pour leurs ouailles, tandis que les missionnaires protestants sont une association d'hommes mariés, ayant chacun leur foyer, chez qui la discipline et l'assiduité à la tâche sont nécessairement limitées par les obligations de la vie conjugale.

Karl Peters avait constaté dans l'Uganda en 1890 combien mieux que les prédicants anglais les Pères Blancs sont outillés, matériellement et moralement, pour un fructueux apostolat chez les Noirs. « Comme ils font vœu de pauvreté, d'obéissance et d'humilité, écrivait-il, comme il ne peu-

---

(1) **Ruanda... Die Sünde und Not der Nyaruanda,** pp. 147-152.
(2) **Ruanda**, p. 158.

vent ni acquérir aucun bien ni rentrer jamais à demeure dans leur patrie, ils n'ont que plus d'intérêt à organiser le plus confortablement possible leurs stations ; et comme ils ne trouvent que peu de soutien en Europe, ils sont obligés de développer de leur mieux les ressources naturelles du pays qu'ils évangélisent. ... Les missionnaires protestants, au contraire, n'exerçant sur le Victoria qu'en passant et contre salaire, ayant le désir de retourner tôt ou tard en Angleterre et de trouver à Londres une petite fortune, prennent bien moins racine dans la station, ne s'identifient pas avec le pays, et partant ne sont pas en état de lui rendre autant de service. Ce que j'ai vu des établissements anglais reste bien en arrière de ceux des Français, même à ce point de vue » (1).

Les Bétheler avaient, il est vrai, sur les Pères Blancs aux yeux des européens et des indigènes, l'avantage d'être une société de nationaux et de parler entre eux la langue des dominateurs, de pouvoir se donner, selon l'expression de Johanssen, comme les représentants authentiques du « christianisme allemand ». Il ne semble pas que l'administration coloniale au Ruanda ait voulu tenir compte de ce titre, ou tout au moins y attacher un droit à une situation privilégiée. Les faits ci-dessus rapportés montrent qu'elle tint la balance égale entre les deux confessions. Se plaçant à un point de vue tout positif et pragmatique, elle se garda d'indisposer maladroitement, en se laissant soupçonner de partialité, ceux dont elle attendait en certaines conjonctures les plus éminents services et parmi lesquels du reste elle retrouvait des compatriotes et des germanophones. Le luthéranisme ne put donc pas exploiter au Ruanda les profits qui lui revenaient dans la métropole du fait de sa qualité d'Eglise d'Etat, confession de la majorité des ressortissants et du monde officiel. Peut-être même ses accointances plus étroites avec « les mangeurs de la terre du mwami » le plaçaient-elles dans l'opinion, au point de vue de l'apostolat, dans une situation moins enviable que le catholicisme, français de costume, non suspect de convoitises politiques.

(1) **Au secours d'Emin Pacha,** p. 251.

11. — L'EXPANSION CATHOLIQUE. NOUVELLES STATIONS. LE VICARIAT DU KIVU DECEMBRE 1912.

LES postes luthériens, de si faible rayonnement, gênèrent peu la croissance de la mission catholique. De 1909 à 1913 cinq nouvelles stations s'ajoutant aux six précédentes, se faufilèrent aisément à travers les mailles du filet tendu d'est en ouest, surgissant pour la plupart précisément dans la zone colonisée par les concurrents. Secondé activement par son vicaire général, R. P. Classe, qu'il avait spécialement institué pour le district du Ruanda, Mgr Hirth fonda, en 1909, la station de Rulindo, fille de Rwaza, au Bumbogo, non loin du cimetière royal de Ruhanga, au cœur de ce Ruanda primitif que Musinga aurait voulu préserver de la contagion chrétienne ainsi que le Nduga-Marangara. En mars de la même année s'ouvrit au Kanage, sur le Kivu, la station de Murunda, fille de Nyundo. Une réduction imprévue du personnel européen contraignit les Pères à se retirer six mois plus tard, mais ils se firent relayer par trois catéchistes d'une activité singulière, tenus en haleine par les visites périodiques des pasteurs de la paroisse matrice. Les progrès rapides de la communauté, outre l'établissement des frères séparés dans ces parages à Rubengera, décidèrent Mgr Hirth à repeupler la ruche le 2 mars 1912. En décembre 1910, l'église ancêtre de Save donnait naissance à Nyaruhengeri, baptisé Kansi dans la suite, aux confins de l'Urundi, dont la Kanyaru fait la limite, sur un plateau bordé de vallées longitudinales, dans cette province de Mvejuru que gouvernait Cyitatire, frère du roi, un ami de la première heure. En 1913 on revenait vers le centre par des fondations à Kigali et à Rambura. Comme il a été dit, ces créations avaient été formellement requises de la bonne grâce de Mgr Hirth par le résident impérial, l'une pour l'équipement temporel et spirituel de la nouvelle capitale, l'autre pour la pacification du tumultueux Bushiru. C'étaient au total à la veille de la guer-

re onze grands foyers d'apostolat, judicieusement distribués entre les diverses portions du territoire, desservis par une quarantaine de Pères et Frères Blancs, auxquels une douzaine de Sœurs Blanches en 1909 et 1910 apportaient l'inestimable bienfait de leur assistance à Save et à Nyundo. La progression, interrompue soudainement par suite des hostilités, ne repartit pour un nouveau bond en avant que six ans plus tard en 1919.

Au déclin de 1912, dix-huit mois avant la guerre, une modification substantielle avait été apportée à l'organisation administrative de la Mission. En vertu d'un décret pontifical du 12 décembre, le district du Ruanda avait été détaché du vicariat du Nyanza Méridional et érigé en diocèse séparé. Les districts de l'Urundi et de l'Uha, démembrés du vicariat apostolique de l'Unyanyembe, lui avaient été rattachés. Les deux états jumeaux, de mœurs, de races et d'institutions parentes, un par le site et par la langue, se trouvaient aujourd'hui groupés sous la même houlette, comme ils l'avaient été de 1898 à 1908 sous la juridiction d'une même **Risidentur**, en attendant d'être de nouveau disjoints et constitués en vicariats distincts, parfaitement homogènes. Le titre provisoire de Kivu fut conféré à cette nouvelle entité ecclésiastique. Mgr Hirth fut désigné pour en rester le berger. Il quitta les rives du Victoria, abandonnant ses résidences de Marienberg et de Kamoga à son coadjuteur, Mgr Sweens, promu vicaire apostolique de ce qui restait du Nyanza Méridional, et se fixa sur la falaise de Nyundo, face au féérique Kivu, comme si « ses yeux d'une tendresse inexprimable » eussent aimé à se poser sur les grandes beautés naturelles. C'est là que le rencontra en 1913 le gouverneur général de l'Ostafrika, Dr Schnée, en tournée d'inspection au Ruanda, qui résuma dans son rapport l'impression qu'il avait recueillie de son contact avec lui dans les termes suivants : « C'est une grande et belle figure de prêtre, imposant la vénération, un des plus anciens Africains, honoré et estimé de tout le monde ». D'un mot, le haut fonctionnaire allemand définissait l'œuvre de ses collaborateurs : « Les Pères Blancs au Ruanda ont à l'**ora** joint le **labora** » (1).

(1) **Studienreise durch Ruanda (14 febr. bis 12 März 1913) Bericht, in Deutsches Kolonialblatt,** 1er septembre 1913.

12. — LES ŒUVRES CATHOLIQUES : ECOLES, DISPENSAIRES, ATELIERS.

L'E premier labeur d'un missionnaire c'est l'enseignement : l'apôtre est un éducateur ; l'église est une école ; le chrétien, le catéchumène surtout, est un étudiant qui s'instruit des vérités de la religion, qui apprend par cœur ses prières, qui se forme au chant en commun. Au Ruanda, s'il est mineur, il doit savoir lire avant d'être admis au baptême. S'il a plus de vingt ans, on tolérera dans les débuts qu'il soit illettré. La mission se pourvoit donc de livres scolaires. Ce ne sont d'abord, on le conçoit, que des brochures. Un travail préalable consiste à les composer et à les imprimer. Ainsi la première littérature rouandienne écrite est-elle toute religieuse.

Les maîtres du début, truchements, instituteurs, catéchistes, furent les chrétiens noirs qu'on avait emmenés du Victoria Nyanza. Leur savoir était court, mal assuré, insuffisant, parfois prétentieux, ce qui fut cause de méprises fâcheuses et d'équivoques bizarres ou comiques. Leur aide était néanmoins indispensable. Au bout de peu d'années les écoliers de la veille, montant en grade, firent fonction de moniteurs. On put alors se passer des étrangers. Les missionnaires, de plus en plus familiarisés avec la langue, composaient des abécédaires, des grammaires, des vocabulaires et procédaient à des rédactions de livres de prières, de catéchismes et à des traductions d'Ecriture Sainte, livrées à l'impression dès 1907.

Chaque station, outre ses locaux pour la catéchèse orale des illettrés, se pourvoyait d'une ou deux écoles pour l'instruction élémentaire des garçons et des filles. Un des trois missionnaires était spécialement affecté à leur direction et contrôle. Elle créait, en outre, dans les communes éloignées pour les groupes d'aspirants, des succursales où

elle appointait un catéchiste résident. Un Père de la station s'y transportait périodiquement, logeant sous la tente ou dans la hutte. Il y célébrait le saint sacrifice, donnait son prône, interrogeait les catéchemènes, les écoutait chacun en particulier, s'asseyait familièrement au foyer du catéchiste, s'informait de l'état d'esprit de la population. Quand il y eut des néophytes, il administra les sacrements et baptisa les nouveaux-nés. Ces succursales ou chappelles-écoles, à l'origine simples hangars couverts de chaume, évoluaient parfois en stations. Elles représentaient une étape intermédiaire.

Le nombre des écoles s'accrut normalement. En 1905 quatre stations n'en possédaient qu'une dizaine ; en 1910 dix stations en administraient trente-trois avec 1250 écoliers environ, dont un quart de filles. Mais les catéchumènes, instruits oralement dans les stations et dans une centaine de succursales, étaient à cette dernière date au nombre d'environ 5000.

La station est en outre un dispensaire. Aux yeux de l'indigène attardé tout européen est un guérisseur. Le pays au temps des Allemands était totalement dépourvu de médecins, même militaires. Les missionnaires ne pouvaient compter que sur leur savoir propre et leurs indigentes pharmacies pour se soigner eux-mêmes et soigner leurs clients. On conçoit aisément combien fut prisée la venue en 1909 des Sœurs Blanches, à la fois infirmières et institutrices. Désormais le courant ne tarit plus des paludiques, pianiques, syphilitiques, lépreux, tuberculeux, blessés, adultes, enfants, nourrissons, qui viennent chercher à la mission injections, pointes de feu, pansements, remèdes, et par dizaines se faire extraire des dents cariées.

Enfin, comme il a été dit, la station, grâce aux frères coadjuteurs surtout, est un chantier et une ferme modèle. Quantité d'apprentis sont initiés au maniement du moule à briques et à tuiles, de la truelle et du niveau d'eau, de la scie et de la varlope, de la hache, du sécateur et de la binette, des ciseaux, de l'aiguille et de la machine à coudre. « Les Pères, constatait Karl Peters, ont-ils, besoin de tables,

de sièges, d'ustensiles de cuisine, ils font façonner ces objets par leurs élèves, et, par conséquent, ils ont intérêt à ce que ceux-ci apprennent à se tirer correctement de ce genre de labeur. C'est ainsi que la mission catholique constitue un établissement de travailleurs actifs et habiles, dont l'action s'exerce au loin pour le plus grand bien du pays ». En outre, sur leur domaine, d'une étendue variant entre vingt et deux cents hectares, les missionnaires, souvent d'origine paysanne, expérimentent toutes les cultures d'Occident ou des tropiques, la pomme de terre et les choux-raves, le manioc et les arachides, l'oranger et l'ananas, le caféier et le nopal ; ils introduisent le porc domestique et le dindon ; ils améliorent le beurre et la bière ; ils fabriquent du fromage et des confitures ; surtout ils plantent l'arbre massivement, le cyprès, le filao, le grévilléa, l'eucalyptus, en vue de la charpenterie et de la menuiserie. Bref ils donnent une réplique moderne à l'œuvre des moines défricheurs des temps barbares. Leurs stations sont des oasis de civilisation au sein de la vie primitive. Elles se reconnaissent au loin à leurs toitures rouges tranchant sur le vert tendre des bananeries et sur le gris souillé des chaumières. Leur simplicité rustique est somptuosité par rapport aux paillottes des monarques et des princes, leur table frugale et monastique opulence de grands seigneurs auprès des gaudes et du brouet des humbles. Mais leur vin est réservé à l'usage liturgique ; il ne figure à leur menu que pour l'accueil des hôtes européens.

13. — LA FORMATION D'UN CLERGE INDIGENE : LES SEMINAIRES.

LES Pères Blancs estimaient, à l'instar des grands missionnaires français du XVII[e] siècle et de leurs modernes héritiers, conformément aux formelles directives de la Propagande, que leur tâche première dès le début consistait à former un clergé séculier indigène. Tout devait être subordonné au besoin sacrifié à cette œuvre. Ce fut la pensée dominante de Mgr Hirth que l'on a pu appeler pour cela « le promoteur des séminaires indigènes dans l'Afrique équatoriale ».

A peine les premiers néophytes ont-ils franchi le seuil de la Mère Eglise, à Save aux Pâques de 1904, que le prélat en réclame les prémices pour sa pépinière de Rubya en Ihangiro sur le Victoria. Quelques unités lui sont amenées, nombre minime que grossit régulièrement l'apport des années suivantes. Ces petits Banyarwanda, qui retrouvent à vingt ou trente lieues de leurs pénates des condisciples bahaya, sont mis au latin, à l'allemand aussi ; le gouvernement de la colonie alloue des subsides aux établissements où s'enseigne la langue officielle du Protectorat. Le Vicariat, il est à peine besoin de le dire, assume les frais de la formation de ces clercs. Ceux-ci sont tous nés dans le paganisme et leurs auteurs pour la plupart se retrouvent tout au plus parmi les catéchumènes. Aussi les vocations sont-elles passées au crible. Mais la balle n'est pas perdue pour l'engrangement : les aspirants éliminées serviront en qualité de secrétaires, de catéchistes, voire de frères indigènes, ou bien entreront au service des administrateurs et colons européens. L'instruction secondaire dispensées gratuitement par l'Eglise les a fait monter d'un degré dans l'échelle sociale.

La règle est posée que l'enseignement préparatoire comportera six années de grammaire et d'humanités, et l'enseignement spécial huit années de philosophie et de théo-

logie, y compris une année de probation dans le ministère avant l'admission aux ordres sacrés. Au total quatorze années de culture avant le sacerdoce. A ce compte les débutants de 1904 ne seront achevés qu'en 1917. C'est bien ce qui arrive. Les deux premiers prêtres rouandiens sont ordonnés cette année-là par Mgr Hirth dans la cathédrale de Kabgayi.

Le séminaire de Rubya est la pépinière du Nyanza Méridional. Le vicariat du Kivu une fois constitué avec ses deux composantes du Ruanda et de l'Urundi, son chef, en 1913, rappelle des bords du Nyanza ses sujets rouandiens au nombre de 33, dont 18 grands séminaristes ; il rallie les sujets barundi, élevés à la pépinière d'Ushirombo dans le vicariat de l'Unyanyembe. Toute cette gent cléricale est groupée d'abord à Nyaruhengeri, alias Kansi, aux confins de l'Urundi, en attendant qu'elle soit transférée à Kabgayi dans des locaux moins primitifs à la rentrée d'octobre 1914. Dès lors, l'œuvre chère entre toutes au cœur du pontife est lancée. « Que Dieu donne bénédiction et vie au séminaire de Kabgayi, écrit-il ; je chanterai alors mon Nunc dimittis ». De fait, il y vient dépenser jusqu'à son dernier souffle, les ardeurs non partagées d'une vie sainte, embellie de poésie et de charité. Sa création quasi personnelle, exceptionnellement féconde, met le Ruanda en tête de toutes les missions du monde pour la proportion relative de ses ordinations annuelles.

14. — RESULTATS GENERAUX A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE.

Si la Mission Evangélique languit encore dans les labeurs de l'enfantement, ses glanes de néophytes ne paraissent pas dépasser le chiffre d'une demi-centaine en quatre stations, la Mission Catholique, plus âgée de huit années, passe de cent à mille et de mille à dix mille. Les statistiques inscrivent au

tableau : 1.108 baptisés en 1905 pour quatre stations, 5.650 en 1910 pour huit stations, 13,386 en 1915 pour onze stations. Les catéchumènes doublent ces nombres. Leur entrée dans l'Eglise est en moyenne de cent par station et par an.

Les temples du début sont maintenant trop exigus. Ils ont été bâtis en pisé et couverts de chaume à l'usage de dizaines d'assistants ; il les faut reconstruire maintenant pour des multitudes. Ces nouveaux édifices, dont l'architecte est déjà le P. Classe, sont des basiliques à nef centrale et à collatéraux, les madriers dont on dispose ne permettant pas des couvertures à grand rayon. Les façades à trois portes s'ornent d'un pignon surmonté d'une croix. Les ressources manquent pour élever de hauts campaniles, mais les grosses cloches font déjà leur apparition. Les stations les plus anciennes sont naturellement les premières à recevoir leur monument de briques : Save, Nyundo, Rwaza. La montée des toits est pour l'indigène un phénomène unique, inouï. Les inaugurations attirent une foule composite, énorme. L'autorité coloniale, même protestante, s'y rend présente. En 1912 le lieutenant Gudowius, résident intérimaire, et les officiers de Kisenyi assistent à la bénédiction de la nouvelle église de Rwaza.

Ces milliers de fidèles sont encore tous ou à peu près des tenanciers cultivateurs, bahutu ou petits batutsi. Ils sont assidus aux offices et s'approchent fréquemment des sacrements. Mariés ils restent monogames. La grâce les a transformés. Ils sont maintenant droits, loyaux, probes, humains. Leur tenue morale s'élève au niveau de celles de leurs frères d'Europe. Ils ont faussé compagnie aux bazimu, au imandwa, à Ryangombe. Ils ont pris congé des bapfumu et témoignent d'un attachement touchant à leurs nouveaux bergers. Ce qui ne veut pas dire qu'ils soient exempts de chutes et rechutes.

Et voici qu'à la veille de la guerre des lézardes apparaissent aux murs de la prison où la Cour tenait l'aristocratie enfermée. Des pages de Nyanza, des chefs même, en dépit de l'ukase royal, insistent pour entrer au bercail de Pierre. Le vicaire apostolique les laisse passer un à un, mais

à deux conditions, craignant les défections scandaleuses, premièrement qu'ils soient mariés, secondement, s'ils sont chefs, qu'ils aient déjà un héritier mâle. La première condition entend parer aux faiblesses de la chair, la seconde aux répudiations et remariages.

Au vrai, la secousse de l'Occident ébranle déjà ce monde d'âge millénaire et menace de le faire crouler. Simplicité antique, crédulité naïve, préjugés ancestraux, vieilles mœurs, tout cela est simultanément attaqué par des dissolvants d'essence contraire et de vertu inégale : contacts d'européens, d'asiatiques, de swahilis et de soudanais, propagande musulmane, luthérienne, catholique, laïcisme officiel, rumeurs venues de la côte. Un observateur averti, ouvrier de la première heure, le P. Classe, consigne, dès 1911, ainsi qu'il suit, des constatations non exemptes d'une certaine appréhension : « La civilisation, qui entre trop vite chez ces peuples neufs, leur crée des besoins jusque-là inconnus. Il faut s'habiller honnêtement, vêtir décemment la femme qui reste au logis, offrir une étoffe au chef pour obtenir en contrepartie un peu de liberté. Et, concernant l'aristocratie, il note : « En plusieurs endroits les femmes sortent de leur clôture pour venir causer avec nous. Quiconque connaît les coutumes des batutsi, chez qui la femme doit se tenir cachée à l'approche de tout étranger, fût-il chef ou de sa race, reconnaîtra qu'il y a là un indice de progrès. Certains chefs sont venus chez nous se faire soigner ; deux ont même accepté de boire, chose absolument inouïe, une potion préparée par nous ».

Un passé était révolu. Les yeux s'ouvraient. Vienne la guerre, bousculant les idées et les hommes, les barrières auraient tôt fait de tomber.

15. — APERCU DE L'ACTION CIVILISATRICE DES EUROPEENS PENDANT LA PERIODE ALLEMANDE.

SI l'on fait le décompte sommaire des acquisitions positives du Ruanda sous l'administration allemande, de 1898 à 1916, on arrive approximativement au total suivant.

Pacification à peu près générale, dures leçons infligées aux fauteurs de troubles, décourageant de nouvelles insurrections, répression sévère du banditisme et des vendettas, garanties de sécurité intérieure fournies par une armée de réguliers et par une force de police permanente ; relations amicales et confiantes établies entre la puissance protectrice et l'**ingoma,** expériences heureuses de politique indigène ; abolition de la traite des Noirs ; esquise de services administratifs et d'institutions modernes ; création d'une école centrale à Kigali et préparation de trois autres en divers lieux ; érection d'une Résidence à la capitale et installation de postes militaires, évolués en **Regierungssitze** à Kisenyi et à Shangugu ; ouverture du pays au commerce international ; exploration méthodique de la contrée, élaboration d'une carte à grande échelle. De la part des missionnaires, fondation de quinze stations, onze catholiques et quatre évangéliques, constellations entourées de maint satellites, foyers de vie spirituelle et économique ; ouverture de dispensaires où se prodiguent religieuses et femmes de pasteurs ; construction de temples parfois imposants et de stations cités, ruches bourdonnantes ; transfert à Kabgayi du siège vicarial, attirant à lui un petit et un grand séminaire ; épanouissement d'une chrétienté robuste, en croissance de plus en plus rapide d'un effectif de seize mille adeptes, presque tous catholiques, les aspirants non comptés ; création d'une opinion favorable aux choses de l'Occident tel est le bilan assurément créditeur d'une action européenne, continuée pendant près de vingt années, qui n'apparaît vraiment déficiente et, comme on l'a dit, «purement nominale» que dans l'ordre soit des réformes de structure des institutions indigènes, soit de l'équipement matériel et de la mise en valeur économique du territoire.

Chapitre cinquième

LE RUANDA PENDANT LA GRANDE GUERRE 1914-1918

1. — LE RUANDA ENJEU FORTUIT DE LA BELGIQUE DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE.

ENTRE bien contre son gré dans l'orbe de la politique mondiale, le Ruanda se trouva, moins de vingt ans après, gravement affecté par ses vicissitudes. Occupé sans coup férir vers 1898, il devint de 1914 à 1916 un champ de bataille pour les nations européennes et un enjeu de leurs rivalités. Le sort de la grande guerre le fit passer des mains des Allemands en celles des Belges. Ce changement n'eut pas une portée purement politique, mais culturelle et religieuse. D'une influence germanique à tendance protestante le pays passa à une influence latine d'esprit catholique. La première avait à peine eu le temps et les moyens de s'y faire sentir ; il était réservé à la seconde d'y pénétrer profondément et de lui imprimer surtout son cachet spirituel.

A supposer qu'il eût pu envisager l'hypothèse d'un changement de tutelle, ce n'est pas aux Belges qu'il eût pensé comme successeurs éventuels des Allemands. Les Belges, en effet, n'avaient rien qui les sollicitât de l'est. Le Tanganyika, le Rusizi, le Kivu, les Birunga constituaient pour leur colonie du Congo la frontière rêvée, et les délimitations de 1910 leur avaient fait la partie plutôt belle. Ce n'est pas à l'est que la situation géographique de la colonie laissait à

désirer mais à l'ouest sur le littoral atlantique. L'immense bassin économique du Congo n'a encore d'autre issue vers la mer que l'estuaire du fleuve, et pas même tout entier, les rivages sud étant exclus. Le Portugal par le Cabinda et l'Angola le serre à la gorge au risque de l'étouffer, un peu comme font les Pays-Bas à l'embouchure de l'Escaut. Si bien qu'on a pu comparer la colonie belge à une dame-jeanne fermée par un compte-gouttes. Ce n'est pas d'un conflit avec l'Allemagne que la Belgique pouvait attendre un élargissement du goulet conduisant à ses ports de Banana, de Boma et de Matadi.

C'est l'Angleterre que le Ruanda eût imaginé plutôt prendre la succession d'une Allemagne vaincue. Le grand débat en perspective dans l'Afrique Equatoriale s'instituait entre ces deux puissances. Au dessein ambitieux de la liaison continentale, préconisée par Cécil Rhodes, entre le Cap et le Caire, s'opposait celui du **Mittelafrika,** réplique équatoriale du **Mitteleuropa.** Le Reich avait reçu des arrhes lorsqu'il s'était fait céder par la France en 1911 les deux antennes qui, par la Sangha et l'Oubangui, donnaient au Cameroun accès au Congo, ce qui n'avait pas laissé d'inquiéter la Belgique. L'Est Africain allemand faisait le trait d'union entre la Rhodésie et l'Uganda ; et, dans l'hypothèse d'une jonction par voie ferrée, la bande orientale du Ruanda le long de la Kagera semblait un chemin tout tracé. Les Rouandiens et les Belges l'apprirent à leurs dépens à l'issue des hostilités lors de l'affaire du Territoire du Gisaka.

Si donc la question du Ruanda s'était posée en 1914, la Belgique eût formulé à son endroit un acte de désintéressement. En réalité dans la conjoncture elle fit tout comme. La politique que suggérait sa condition de petit Etat c'était une politique de neutralité. L'acte de Berlin en 1885 avait proclamé la neutralité de l'Etat indépendant du Congo, comme d'ailleurs celle des colonies allemandes. La neutralité de la métropole violée, celle de la colonie n'était point de ce fait abolie. Les instruments diplomatiques qui en faisaient foi étaient d'époque différente et indépendants l'un de l'autre. Aussi, au lendemain de l'invasion du territoire natio-

nal par les Allemands, le gouvernement belge, le 3 août 1914, adressa-t-il au gouverneur général de la colonie à Boma la dépêche suivante : « La Belgique ne désirant pas porter la guerre en Afrique, observez attitude strictement défensive sur frontière Congo-colonie allemande ». Le 9 août il communiquait aux Puissances de l'Entente qu'il gardait au sujet du Congo une attitude expectante et qu'il n'y prendrait les armes que pour la défensive dans le cas d'une agression.

C'est conformément à ces instructions, que la colonie accorda aux Allemands, repoussés par les Français à l'extrémité des antennes, la protection qu'ils sollicitaient pour leurs navires. Ceux-ci reçurent asile aux ports de Matadi et de Banana, et les bateaux fluviaux camerounais purent sans être inquiétés regagner leurs eaux territoriales par les passes belges de l'estuaire.

La Belgique affirmait ainsi sa résolution de rester spectatrice dans le procès qui s'ouvrait sous l'Equateur entre Allemands et Britanniques, ceux-ci représentés spécialement par les colons de l'Afrique Australe, dont les prétentions territoriales commencèrent à prendre corps. Rien n'était alors plus éloigné de sa pensée que l'occupation du Ruanda-Urundi, que la fortune des armes allait cependant faire tomber dans son lot. Il faut expliquer par quel concours de circonstances ces deux royaumes devinrent la rançon de l'injure qu'elle avait subie.

2. — LA MEPRISE DES COLONIAUX ALLEMANDS DE L'OSTAFRIKA : VIOLATION DE LA NEUTRALITE CONGOLAISE (1).

L'ALLEMAGNE de son côté n'avait aucun intérêt à violer la neutralité du Congo belge. l'Ostafrika avait assez à faire avec l'Uganda au nord, la Rhodésie et le Mozambique au

(1) Dans la copieuse littérature relative à ce sujet, signalons seulement: **Les Campagnes coloniales belges, 1914-1918.** Publication du Ministère de la

sud. Coupé de la métropole, sans communication possible avec aucun allié limitrophe, ne disposant que d'effectifs militaires réduits, le général von Lettow-Vorbeck, commandant en chef des troupes du protectorat, ne pouvait souhaiter que paix et tranquillité sur les mille kilomètres de frontières qui séparaient son territoire de celui des Belges. Aussi bien, confiant dans les dispositions pacifiques de ses voisins de l'ouest, soucieux de regrouper ses unités régulières et d'en faire le noyau d'une armée bien entraînée, retira-t-il momentanément du Ruanda et de l'Urundi les 11e et 12e compagnies, ne laissant aux résidents que leurs forces de police.

Le déclenchement des hostilités entre Allemands et Congolais fut l'effet d'une méprise. De Kigoma un messager allemand, simple référendaire, fut expédié sur un radeau vers l'autre rive du Tanganyika pour prendre langue avec les autorités locales et savoir d'elles les intentions, de paix ou de guerre, de la Belgique. L'émissaire, correctement accueilli, fut mis en surveillance, un factionnaire étant posté à la porte de sa demeure, jusqu'à ce que le gouverneur général, saisi de la question télégraphiquement à Boma, eût fait parvenir sa réponse. Interprétant cette mesure de précaution comme un acte d'hostilité, il s'évada pendant la nuit, regagna son radeau, rentra à Kigoma, où le récit de son odyssée suggéra la conviction d'une volonté de combattre de la part des Congolais.

Les Allemands de la frontière passèrent sans plus tarder à l'offensive et, comme entrée de jeu, s'assurèrent de la maîtrise des lacs en détruisant les positions et les embarcations belges. Sur le Tanganyika, une patrouille, le 15 août, débarqua à Uvira et coupa les lignes télégraphiques ; le 22, une canonnière armée bombarda le port à l'entrée de

---

Défense Nationale, Section de l'Historique. Trois volumes. Bruxelles, 1925. — Colonel Moualaert, **La campagne du Tanganyika.** — F. Dellicour, **La conquête du Ruanda-Urundi** et O. Louwers, **La conquête du Ruanda-Urundi** avec carte des opérations, dans Institut Royal Colonial Belge, Bulletin des séances, VI, 1935, 1, pp. 142-178. — Lieutenant Général Baron Wahis, **La participation belge à la conquête du Cameroun et de l'Afrique Orientale Allemande,** dans **Congo**, revue générale de la colonie belge. Première année, avril-mai 1920; p. 1 à 45.

la Lukuga — futur Albertville — et contraignit le vapeur **Alexandre Delcommune** à s'échouer sur la rive. Au Ruanda le capitaine Wintgens, résident intérimaire, — le Dr Kandt étant en congé, — privé de sa compagnie d'askaris, instruisait expéditivement ses quatre-vingts policiers de Kigali et tentait avec eux un coup de main sur le poste belge de Nyakarengo dans l'île d'Ijwi. Embarquant ses hommes sur des pirogues pendant la nuit du 23 au 24 septembre, il arriva au pied du fort au petit jour et surprit la garnison. Il amena prisonniers à Rubengera cinquante noirs et deux européens. Quelques jours après, les Belges, ripostant à l'agression, se portèrent de Ngoma sur Kisenyi ; mais ils furent cloués sur place par Wintgens, arrivé à temps de Rubengera (1). C'est par de telles escarmouches que l'on apprit au Ruanda l'ouverture des hostilités avec le Congo Belge.

Ces initiatives de subalternes allemands étaient en contradiction formelle avec l'action diplomatique de la métropole. A la date du 22 août, l'Allemagne proposait à la Belgique par le canal des Etats-Unis d'Amérique la neutralisation des colonies de l'Afrique Centrale. Le message n'arriva à destination que cinq semaines après, le 25 septembre. Il était trop tard. Dès le 28 août, le gouvernement belge, estimant violée la neutralité du Congo, enjoignait au gouverneur général de ranger les forces congolaises aux côtés des Puissances de l'Entente. En suite de quoi, le 15 septembre, un parti congolais se portait à la rescousse des Britanniques dans la Rhodésie pour défendre Abercorn, attaqué par les Allemands de Bismarckbourg ; et, le 6 octobre, une troupe de 570 noirs, encadrés par une dizaine de blancs, prêtait aide et secours aux Français à Dungi dans l'Afrique Equatoriale, puis à Ouesso sur la Sangha, enfin coopérait à la conquête du Cameroun (2).

---

(1) Lire un récit pittoresque et grossi de cette petite expédition par Ch. Roehl Mosau, pasteur luthérien de Rubengera, dans ses souvenirs sur le major Wintgens, **Koloniale Rundschau** de septembre 1925. Traduction dans **Congo,** janvier 1926, pp. 72-80.

(2) Voir un résumé de ces faits dans **la Dépêche maritime** du samedi 6 août 1938, N° 941.

Une fois engagée dans la guerre coloniale, la Belgique devait la poursuivre jusqu'au bout. Que son propos de neutralité fût chimérique, que par la force des choses elle dût être entraînée fatalement tôt ou tard dans la mêlée, certains de ses nationaux l'ont prétendu. Ce qu'il importe ici de souligner c'est sa volonté de paix, mise en échec par la nervosité ou l'impéritie de ses voisins allemands qui assumèrent ainsi la responsabilité de toute la suite des événements.

3. — PREPARATION PAR LES BELGO-CONGOLAIS D'UNE EXPEDITION DANS L'OSTAFRIKA EN LIAISON AVEC LES BRITANNIQUES.

LE Ruanda, ne fut envahi par les Belges qu'en avril 1916, vingt mois après les premières passes d'armes. Pendant tout ce temps de part et d'autre de la frontière on resta nez à nez, se préparant en arrière des fronts à une lutte décisive. Les raisons de ce long retard, du côté des Belges, ce fut, d'abord, les tergiversations du gouvernement, hésitant à quitter son parti de pure défensive ; puis, quand fut arrêtée une résolution d'offensive à outrance, les délais nécessaires à la formation d'une armée d'invasion et à son équipement sur un front d'attaque si éloigné des bases, les ports de l'Atlantique.

« Le principal initiateur et l'animateur de la campagne africaine, » écrit M. Louwers, fut M. Pierre Orts, ministre plénipotentiaire, attaché au ministère des Affaires Etrangères. Sur ses suggestions le gouvernement du Havre se fit une conviction, touchant le profit et les chances de succès d'une opération dans l'Ostafrika, conduite en liaison étroite avec les Anglais. Le bénéfice escompté serait double. Un succès colonial relèverait la Belgique, piétinée par les Allemands, aux yeux de ses sujets noirs du Congo. La victoire

procurerait par l'occupation des territoires conquis des gages substantiels, qui serviraient de monnaie d'échange lors des règlements derniers. Il n'était pas exclu que ces gages, grâce aux bons offices de l'Angleterre, ne servissent à remédier aux conditions précaires des bouches du Congo, le Portugal combattant aux côtés de l'Entente. Le Congo Belge n'ayant de contact continental avec l'Ostafrika qu'au nord du Kivu et sur le cours de la Rusizi, c'est nécessairement le Ruanda et l'Urundi qui devaient être le théâtre des premiers engagements, le champ de bataille et l'enjeu de la lutte.

Le haut commandement militaire fut confiée, le 25 février 1915, à l'inspecteur d'Etat Tombeur, promu général à la veille de l'offensive, ancien officier d'Etat-Major, alors gouverneur de la province du Katanga. Le Congo Belge ne s'étant pas préparé antérieurement à l'éventualité d'un conflit de cette nature, la tâche première du chef consista à créer de toutes pièces un corps expéditionnaire, à l'armer et à l'exercer. Au terme de ce labeur ses troupes eurent l'effectif d'une division à quatre régiments d'infanterie, auxquels étaient adjoints des compagnies de pionniers et pontonniers, de télégraphistes, et un service de santé. L'armement se composait de 1.500 fusils Gras, avec approvisionnement de 2.000 cartouches pour chaque, de 158 mitrailleuses, de quatre batteries à quatre canons de 70 mm. Saint-Chamond à tir rapide. Le total des unités combattantes s'élevait à douze ou quinze mille noirs, recrutés dans diverses régions du Congo, parlant des dialectes différents, endurants, belliqueux, mais peu dégrossis, encadrés par 719 européens, dont un petit nombre étaient des militaires de carrière, quelques-uns ayant combattu sur l'Yser. A ces contingents enrôlés s'ajoutaient des équipes de porteurs, en nombre indéterminé, se chiffrant par plusieurs milliers.

Le 31 juillet 1915 le commandant en chef était en mesure de transmettre au gouvernement du Havre un plan d'opérations, qui fut approuvé. Mais la date de l'offensive fut retardée à la demande de l'Angleterre, qui déclarait ne pouvoir être prête qu'au printemps de l'année suivante. Celle-ci mettait sur pied une armée d'au moins soixante

mille hommes, dont la moitié blancs britanniques et surtout afrikanders : le haut commandement était donné au général boer Smuts. l'Angleterre s'engageait à fournir à l'armée belge cinq mille porteurs permanents et une centaine de chariots à bœufs. Il était convenu entre les parties que l'occupation des territoires ennemis, conquis de conserve, ne préjugeraient en rien de la répartition définitive des dépouilles à la paix.

4. — MISE EN ETAT DE DEFENSE DU RUANDA.

AYANT l'évidence que les Belges attaqueraient en direction de Kisenyi et d'Usumbura, tandis que les Britanniques exerceraient leur pression sur la frontière de l'Uganda et du Kenya, les Allemands se préparèrent à la parade et mirent le pays en état de défense.

Le général von Lettow-Vorbeck, homme de guerre d'une singulière énergie, chargé de la garde de tout l'Ostafrika, deux fois grand comme l'Allemagne, ne put armer qu'une quinzaine de mille indigènes, encadrés par deux à trois mille européens. Cette infériorité numérique était en partie compensée par une proportion plus grande d'officiers et sous-officiers de carrière, par une meilleure instruction des troupes, par un bon armement en artillerie et en mitrailleuses. Sur la frontière congolaise, le commandement ne put détacher que la valeur de deux bataillons. Le capitaine Wintgens défendrait le Ruanda avec un millier de noirs et une centaine de blancs. Le major von Langen avec environ 700 hommes tiendrait la ligne de la Rusizi de Shangugu à Usumbura, et surveillerait la zone riveraine du Tanganyika jusqu'à Kigoma et Ujiji. Ces deux corps se tiendraient en liaison avec le capitaine Gudowius, posté sur la basse Kagera en avant de Bukoba face aux Anglais de

l'Uganda, chargé en outre de garder les passages de la moyenne Kagera vers le Ruanda.

Dans l'ensemble de leur colonie les Allemands se battraient, de 1916 à 1918, un contre cinq, et ils seraient à peu près dans l'impossibilité de renouveler leurs provisions en munitions. En face de conditions aussi précaires leur tactique ne pouvait consister qu'en une retraite méthodique, en un repliement systématique de la périphérie vers le centre, en un recul du nord vers le sud et de l'ouest vers l'est, qui éloignerait progressivement l'adversaire de ses bases, l'attirerait vers les régions basses et marécageuses du sud-est jusqu'au Mozambique portugais peu défendu. Dans le détail chaque chef de corps aurait à tâche dans son secteur de fatiguer les poursuivants par une résistance soutenue, de rompre à temps le combat pour échapper à un fatal encerclement, de sauvegarder le plus possible effectifs et matériel, de dévaster derrière soi le pays, afin de ralentir la progression de l'ennemi. Ce programme de retraite stratégique fut exécuté avec un rare bonheur par les subordonnés du général, à telles enseignes que sa petite armée pu tenir pendant plus de deux ans jusqu'à l'armistice, sans avoir été capturée ni détruite.

Au Ruanda Wintgens se fortifia au Bugoyi en arrière de Kisenyi, sur la rive gauche de Sebeya, barrant la route aux Belges, qu'il supposait vouloir forcer le passage entre le Kivu et les Birunga. Sa ligne de retranchements s'allongeait à partir de la rive du lac sur une longueur de cinq ou six lieues vers l'est, son poste de commandement étant établi à Nengo près de la station missionnaire de Nyundo. La zone de plateaux et collines qui séparait les lignes belges et allemandes devint peu à peu un **no man's land,** à dater du jour surtout où commencèrent de part et d'autre les tirs de harcèlement. Au sud du lac, von Langen pourvut Shangugu de quelques éléments de défense. De petits postes à l'intérieur, tel Kigali, avaient pour but d'intimider et décourager les fauteurs de troubles.

5. — LE SORT DES MISSIONS PENDANT L'ETAT DE SIEGE : FRERES ET SŒURS NOIRS.

JUSQU'EN avril 1916, pendant les vingt premiers mois de la grande guerre, le Ruanda-Urundi en état de siège jouit d'un calme relatif. Des indigènes en nombre médiocre, des batutsi surtout, furent enrôlés, affectés surtout aux reconnaissances. Les bahutu furent astreints aux travaux de fortification et de portage. Musinga était gagné à la cause de ses protecteurs. Ceux-ci lui avaient promis, en cas de succès, lequel du reste ne pouvait faire doute, de rétablir son royaume dans ses anciennes frontières, c'est-à-dire de lui restituer les provinces dont il avait été spolié en 1910, l'île d'Ijwi, le Bwisha, le Bufumbira. Les grands partageaient les sentiments de l'ibwami ; ils croyaient, dur comme fer, à l'invincibilité des Badaki.

Le corps des européens au Ruanda, exception faite des militaires et fonctionnaires allemands, une dizaine au plus, et d'un Français représentant d'une firme autrichienne à Kigali, n'était composé que de missionnaires catholiques et protestants. Les protestants étaient tous allemands, les catholiques en majorité français. Les ressortissants allemands furent mobilisés, les Frères dans l'armée combattante. Les Français reçurent l'ordre de se tenir à 60 km. en arrière de la frontière : ils ne furent pas internés. Mgr Hirth, vicaire apostolique du Kivu, quitta Nyundo, où il était domicilié depuis près de deux ans, en septembre 1914, et se fixa à Save. Pères et Frères hollandais, luxembourgeois, italiens restèrent provisoirement dans leurs stations. Lorsque l'Italie, au printemps 1915, entra en lice à côté de l'Entente, les Allemands irrités résolurent d'interner ses ressortissants. Mgr Hirth intervint auprès des autorités militaires par l'organe de son vicaire, le P. Classe. On composa. La station du Bushiru, qui devait être évacuée faute de personnel, resterait occupée notamment par des Pères français, gardiens spirituels

de l'ordre, moyennant quoi les Pères italiens seraient seulement consignés dans les stations missionnaires de l'Urundi.

Lorsque l'offensive belge au Bugoyi devint imminente, les Pères de Nyundo durent se retirer à une lieue et demie en arrière de la ligne de feu, à Kandamira. Les Sœurs Blanches de la station avaient été réparties entre Rwaza et Save. Il va sans dire que les missions furent réquisitionnées, meubles et immeubles : les bons délivrés en échange étaient destinés au pire sort. C'est au point de vue financier que les missions catholiques avaient le plus à souffrir. Les sources de leur revenu étaient interceptées. Rome ni l'Europe, sauf l'Allemagne, ne pouvaient leur faire parvenir aucun subside. Le vin du saint sacrifice dut être rationné. Les réserves d'argent furent bientôt épuisées. On trouva à emprunter 20.000 roupies au négociant français de Kigali (1). Dans des conjonctures aussi nécessiteuses l'œuvre de la propagande apostolique ne pouvait fonctionner qu'au ralenti. Des catéchistes durent être congédiés, les fonds manquant pour les rémunérer. Le chiffre de la population chrétienne resta stationnaire, puis fléchit quelque peu. Les baptisés toutefois gardaient leur fidélité à l'Eglise et la fréquentation des sacrements ne fut pas moins assidue. Les séminaires à Kabgayi ne chômèrent point. Bien plus, c'est au cours des hostilités, à la fête du Saint-Rosaire le 7 octobre 1917, que Mgr Hirth eu l'honneur d'ordonner les deux premiers prêtres noirs du Ruanda, MM. Donat Reberaho (2) et Balthazar Gafuku.

C'est aux approches de la guerre que naquirent les congrégations de religieux indigènes et pendant les hostilités qu'elles essayèrent leurs premiers pas. La même idée présidait à leur création et à celle du clergé indigène. Ils s'agissait dans l'un et dans l'autre cas de pourvoir l'Eglise naissante du Ruanda des organes qui lui permettraient de suffire à sa propre croissance. Frères et Sœurs noirs représenteraient au Ruanda, comme du reste dans les autres

---

(1) Voir un rapport du P. Classe, daté de Murunda, le 21 septembre 1916, dans **Petit Echo,** N° 41, février 1917 ; m. 35-38.

(2) Mort en 1926. Sa biographie a été écrite par le R.P. J. Paas, **Unter der Aequatorsonne : Padri Donatus Leberaho** Tier, Paulinus-druckerei, 1927.

missions similaires, l'Eglise monastique ; ils feraient profession et émettraient des vœux selon les normes ordinaires du Droit canon. Spécialement institués pour le Vicariat du Kivu, auxiliaires du clergé dans toutes les branches de son activité, leur ministère s'exercerait principalement dans les écoles. Ils suppléeraient aux moniteurs et monitrices laïques généralement mariés, aux premiers instituteurs, Pères Blancs et Sœurs Blanches, qui les formeraient à leur tâche et guideraient leur marche dans leur vocation.

Les Frères, dénommés en principe Joséphites — **Bayozefiti** — partirent les premiers. Ce fut, dès l'organisation du vicariat du Kivu en 1913, une équipe de quatre adolescents, formés au petit séminaire, qui s'éprouvèrent dans l'enseignement aux écoles élémentaires de Kabgayi pendant toute la durée de la guerre, mais renoncèrent en 1918 à leur propos de célibat, sauf l'un d'eux, Frère Oswald, qui pendant dix ans jusqu'à sa mort en 1926, renouvela périodiquement ses vœux annuels. Ce n'était qu'un insuccès relatif. L'expérience était faite de la viabilité d'une institution si précieuse. Elle rebondit en 1929 avec des éléments neufs, et, cette fois, pour ne plus interrompre sa carrière.

Les Sœurs, dites « Filles de la Vierge » — **Benebikira** — partirent un an plus tard, mais progressèrent sans arrêt ni reprise. Ce furent, en février 1914 à Rwaza, deux jeunes filles, acceptées comme postulantes, qui révêtirent l'habit bleu au huit décembre suivant. Leur nombre grossit au point qu'en pleine guerre, en 1916, à Rwaza même, un noviciat régulier put être ouvert, accueillant sept sujets, tandis que neuf autres poursuivaient leur postulat. Le 25 mars 1919, les premiers vœux annuels furent prononcés. Depuis lors la famille religieuse s'augmenta graduellement, jouissant auprès de la population indigène d'une popularité toujours croissante, quelque insolite et inouï que fut le genre de vie de ces femmes, affranchies de l'autorité paternelle et maritale, autonomes, vivant à l'européenne, et se suffisant à elles-mêmes.

6. — L'OFFENSIVE BELGO-BRITANNIQUE : CONQUETE DU RUANDA, AVRIL-JUIN 1916.

L'ATTAQUE anglo-belge ayant été arrêtée pour le mois d'avril 1916, les Belges, comme mesure préalable, s'assurèrent la maîtrise des lacs afin de garantir leurs communications. Dès janvier 1916 sur le Tanganyika de petites unités de guerre s'embossèrent dans la rade aménagée tout exprès d'Albertville, et, aidées d'un hydravion fourni par l'Angleterre, eurent tôt fait de purger le lac de toute force ennemie : le **Graf-Goetzen** s'abrita dans une anse à Kigoma jusqu'à ce qu'il se condamnât lui-même à disparaître. Au Kivu, la canonière démontable **Paul-Renkin,** transportée de Matadi par une caravane de huit cent noirs, dès qu'elle eut fait son apparition, provoqua l'évacuation spontanée de l'île Ijwi et la destruction des embarcations au service de l'ennemi. Celui-ci, pour éviter l'humiliation d'une défaite, se dérobait de lui-même à un combat inégal. Ces débuts étaient des plus encourageants.

Le plan de campagne du général Tombeur sur la terre ferme consistait à feindre une attaque de front contre les forces de Wintgens retranchées entre Kisenyi, Nyundo et la forêt, et de capturer celles-ci par un grand mouvement enveloppant, qui prendrait son origine au nord et au sud du lac pour s'achever au centre du Ruanda entre Kigali et Nyanza au voisinage de Kabgayi. Il tenait, en effet, les lignes de la Sebeya pour imprenables, du moins avec les moyens dont il disposait. Il écrivait dans ses instructions du 25 avril 1916 : « La guerre actuelle a démontré qu'en Afrique, aussi bien qu'en Europe, il est impossible d'enlever de vive force une position de campagne solidement organisée ». Ne pouvant enfoncer la ligne allemande il la tournerait, ce que lui permettait de réaliser l'abondance de ses réserves, son écrasante supériorité numérique.

En vue de cette manœuvre, il avait adopté le dispositif suivant : au sud du lac, une brigade aux ordres du colonel Olsen appuyée sur Bukavu, qui détacherait sur sa droite quelques unités pour tenir en respect le major von Langen et pousserait droit en direction de Nyanza ; au nord, une seconde brigade, commandée par le colonel Molitor, dont une moitié simulerait une attaque de front sur la ligne Wintgens, cependant que l'autre, aile marchante, décrirait un grand arc de cercle en arrière des Birunga, et se porterait à marches forcées sur Kigali. Le général se tenait lui-même en arrière de la brigade Nord, ayant établi son quartier général sur les pentes du Kibati. Au même moment les Britanniques attaqueraient sur tout le front, notamment au Karagwe sur la Kagera inférieur.

Le 21 avril le mouvement commença. Tandis que le 4me régiment s'employait énergiquement à percer le front de la Sebeya, le colonel Molitor, prenant la conduite du 3me traversait Rutshuru, le Bufumbira, était rallié dans l'Ankole par une compagnie britannique, rentrait dans le Ruanda et gagnait le lac Muhazi. Son avant-garde sous les ordres du commandant Pirot faisait, le 6 mai, son entrée à Kigali, la capitale administrative et le nœud principal des voies de communication. La veille, le fort avait été évacué par les trois Allemands et les quarante soldats noirs qui y tenaient garnison. Le gros du régiment arriva du 9 au 12 : on perdit près d'une semaine à chercher un passage sur la Nyabarongo, l'ennemi ayant détruit toutes les embarcations.

Dans le même temps la brigade sud franchissait la Rusizi, prenait de vive force Shangugu, passait à Mibilizi, escaladait les pentes de la dorsale Congo-Nil, et descendait sur Nyanza, où le commandant Muller entrait le 19 mai : les obstacles de la route avaient ralenti la marche de la colonne.

Le capitaine Wintgens avait été instruit de la manœuvre belge, un fil télégraphique reliant Kigali à Nyundo. Il fit son calcul, et ne quitta ses positions fortes que dans la nuit de 11 au 12 mai, abandonnant un seul canon de marine de 100 m/m après l'avoir fait sauter. Il passa par Murunda, Rubengera, Kilinda, Nyanza, en direction de Save ;

son arrière-garde se fit accrocher près de Nyanza, au combat de Kato, par le commandant Muller. Les mâchoires de la tenaille ne se refermeraient que sur des traînards. Le 4me régiment formant le centre de l'armée, lancé à sa poursuite, perdit du terrain. Le général Tombeur, qui le suivait avec son état-major, ne put que constater l'échec partiel de son plan. Il entrait à Kigali le 6 juin.

Bien que l'ennemi eût passé entre les mailles du réseau l'opération se soldait par un gain appréciable. Le Ruanda était à peu près complètement occupé et à très peu de frais. Les indigènes, frappés de stupeur, n'opposaient aucune résistance (1).

L'ennemi s'étant dégagé, il fallait maintenant le poursuivre. C'était une nouvelle phase de la campagne en perspective : elle mènerait l'armée du général Tombeur jusqu'à Tabora.

7. — LA POURSUITE DE L'ENNEMI. LA CONQUETE DE L'URUNDI. L'ENTREE A TABORA, 20 SEPTEMBRE.

LES deux brigades manœuvrèrent séparément jusqu'à leur jonction sous Tabora. La brigade sud détacha un de ses régiments, qui, descendant la vallée de la Rusizi, força l'entrée d'Usumbura, et rejoignit l'autre, venu de Nyanza, à Kitega. L'Urundi tombait ainsi au pouvoir des envahisseurs. Se séparant de nouveau, les deux régiments se portèrent, l'un sur Kigoma, terminus du Centralbahn, l'autre sur un point du rail plus rapproché de Tabora. L'ennemi cédait le terrain en combattant. A Kigoma, le **Graf-Goetzen** s'abîma

(1) Le P. Soubielle a donné un raccourci des événements, vus de la station de Nyundo, dont il était le supérieur, dans **Société de Missionnaires d'Afrique. Rapports annuels,** Treizième année (1917-1918); pp. 296-302.

dans les flots pour échapper à la capture. Progressant le long de la voie ferrée, dont les travaux d'art étaient systématiquement détruits par l'ennemi battant en retraite, le colonel Olsen arriva au but à peu près en même temps que le colonel Molitor. Celui-ci, partant de Kigali, traversant le Gisaka, avait franchi la Kagera au confluent du Ruvubu, et avait poussé une pointe sur le Victoria-Nyanza en passant par le fort allemand de Biaramulo ; il espérait couper ainsi la retraite au capitaine Gudowius, qui reculait devant les forces britanniques à travers le Karagwe. Gudowius, blessé à l'œil, fut fait prisonnier, mais sa troupe, opérant sa jonction avec celles de Wintgens et de von Langen, se sauva à travers l'Unyamwezi par Saint-Mikaël d'Ushisombo, jusqu'à Tabora.

Tabora, assiégé par les deux brigades du général Tombeur et par une troisième colonne arrivée du Tanganyika sud sous la conduite du colonel Moulaert, fut évacué après de durs combats par le général Wahle, qui retraita en direction de Mahenge. Les Belges y entrèrent le 20 septembre, ayant couvert plus de mille kilomètres en quatre mois. Ils délivrèrent deux centaines de ressortissants de l'Entente et capturèrent quelques civils allemands.

Les Britanniques et Afrikanders, qui avaient perdu la moitié de leurs effectifs blancs depuis Mwanza, arrivèrent la ville prise. Les Belges la leur remirent, comme il était convenu, et le premier janvier 1917 levèrent leur camp pour regagner leur point de départ. Ils gardaient comme gages le Ruanda et l'Urundi, l'Uswi et l'Uha, en outre la zone côtière du Tanganyika jusqu'à Ujiji.

Sur les instances pressantes des Britanniques ils rentrèrent en campagne au printemps de 1917, prirent part au combat de Mahenge. C'est à eux que Wintgens, terrassé par la maladie, remit son épée, qui lui fut rendue d'ailleurs en témoignage chevaleresque de sa vaillance. Ils ne déposèrent les armes qu'à l'armistice. La seule campagne de 1916 leur avait coûté 850 morts, presque tous tués à l'ennemi.

8. — INDIGENES ET MISSIONNAIRES EN FACE DE L'ARMEE D'INVASION.

En s'éloignant du Ruanda le général Tombeur y laissa, pour assurer sa tranquillité et son loyalisme, une troupe de deux mille hommes aux ordres du commandant Stévens, qui fixa son quartier général à Kigali.

Les témoins indigènes des derniers événements, la classe dirigeante surtout, avaient été atterrés par leur soudaineté et leur imprévu. L'effondrement subit du front si solide de Wintgens, la retraite précipitée de ses forces, interprétée comme une débâcle et une déroute par ceux qui n'en pouvaient pénétrer la raison stratégique, la brusque irruption des troupes belges convergeant en trois colonnes vers le centre du pays, l'appareil militaire insolite des conquérants et leur nombre imposant, inouï, produisirent une impression d'accablement autant que de dépit chez ceux qui avaient lié leur fortune à celle des Badaki, réputés supérieurs en tout. Redoutant la colère des nouveaux « briseurs de pierre » — **boula matari,** — les chefs indigènes à Kigali, dès l'apparition des troupes victorieuses, s'étaient portées au-devant du commandement, suppliant le P. Lecoindre, supérieur de la station d'être à la fois leur présentateur et leur avocat. A Nyanza, Musinga, quoiqu'il en eût, avait accueilli le commandant Muller avec des sourires, puis avait rendu hommage au général Tombeur, donnant ainsi le ton aux courtisans et aux grands. Il courbait l'échine devant les maîtres du jour, comptant bien en son intime sur un prochain retour de fortune qui ramènerait ses anciens protecteurs. Quelques semaines plus tard les Belges interceptaient un billet adressé par lui à Wintgens à Tabora, dans lequel il dénonçait les « atrocités » perpétrées chez lui par les hordes d'envahisseurs, appelant sur elles les vengeances d'Imana dont ses chers Badaki seraient l'instrument. Il ne laissait rien paraître néanmoins, ni dans ses paroles ni dans

ses gestes, qui décelât son désappointement et ses regrets. Si bien que le P. Classe, à Anvers le 4 octobre 1921, pouvait écrire de lui : « Musinga, d'accord avec son pays, a été loyal pendant la guerre. Jamais il n'a refusé la moindre aide aux gouvernements belge et anglais, soit en hommes soit en vivres et en troupeaux. Lors du referendum il s'est formellement déclaré pour le gouvernement belge ».

Ce n'était qu'élémentaire prudence. Le mwami savait qu'il y allait de sa couronne si quelque félonie pouvait lui être imputée. Dans le fait, la population entière fléchissait en grommelant sous le poids de réquisitions de toute sorte qu'on faisait peser sur elle. L'armée d'invasion avait un besoin urgent de porteurs et de subsistances, et les noirs étrangers qui la composaient avaient tendance à traiter le Ruanda en pays conquis. Le commandement essayait bien de « rassurer Musinga sur le caractère temporaire des atteintes portées à ses prérogatives » : l'intéressé se laissait difficilement convaincre. La guerre a de dures exigences. Il appartiendrait aux conquérants de faire oublier leur dureté première par la générosité de leurs soins ultérieurs.

L'attitude des nouveaux venus à l'égard des missionnaires ne pouvait être que des plus cordiales. Du corps des pasteurs évangéliques il n'était plus question, puisque tous, hommes, femmes, enfants, s'étaient retirés avec leurs nationaux. Tout au plus pouvait-on mettre sous séquestre et préserver d'une ruine complète leurs établissements : sur plusieurs points les mesures conservatoires arrivèrent trop tard pour empêcher les déprédations. Quant aux Pères Blancs leur nationalité, à la plupart d'entre eux, en faisait des amis, outre la communauté de confession religieuse. Les aumôniers de l'armée étaient de leur Société. Le commandement belge ne traita pas avec plus de rigueur les missionnaires de nationalité allemande que le commandement allemand n'avait traité les Pères français et italiens. Il les consigna temporairement à la station de Rwaza, les laissant vaquer en paix à leur ministère. Quant aux Pères français et italiens, atteints par leur ordre de mobilisation, il obtint de leur gouvernement respectif qu'ils fussent mobilisés sur place, au

lieu d'avoir à rejoindre leur dépôt dans quelque colonie africaine. S'il y eut, ici et là, quelques ennuis pour tel missionnaire, ce fut l'effet de méprises tôt dissipées.

La victoire des Belges était dans le fond une victoire catholique et latine. Une alliance, inscrite dans les cœurs plutôt que dans des instruments diplomatiques, s'inaugureait entre l'Eglise et l'Etat au Ruanda-Urundi, plus étroite que sous le régime allemand. Les intérêts étaient solidaires. La Belgique ne trouverait point parmi les indigènes de collaborateurs plus ouverts, plus compréhensifs, que les vingt-deux mille néophytes dont les Pères Blancs leur garantissaient l'allégeance ; en retour sa victoire conférerait un tel prestige au catholicisme que celui-ci était dès lors assuré pour un proche avenir d'un essor quasi sans exemple.

9. — L'OCCUPATION MILITAIRE BELGE : LE MWAMI DEPOUILLE DE SON ARBITRAIRE SOUVERAIN.

La Belgique n'attendit pas pour faire acte de souveraineté dans les pays occupés et retenus par elle d'être investie par les traités. Dès le début de 1917 elle créa un haut commissariat royal, dont le premier titulaire fut le général Malfeyt en résidence à Kigoma. Les anciennes résidences de Kitega et de Kigali furent maintenues et confiées à des militaires. Le Ruanda eut à sa tête le major Declercq, un ancien Africain, qui subdivisa le pays en quatre commandements, héritiers de précédents **Regierungssitze** et précurseurs des futures délégations territoriales. Kisenyi, Shangugu, Ruhengeri et Nyanza virent s'installer des officiers subalternes, commandant des compagnies de mercenaires noirs.

L'administration militaire belge, note le Rapport officiel de 1921 sur le Ruanda-Urundi, « s'inspira de la ligne de

conduite suivie antérieurement par l'autorité allemande : assurer la paix et l'ordre public en maintenant l'équilibre qui existait entre les groupements indigènes ». Il faut entendre par là qu'elle confirma la suprématie traditionnelle des batutsi sur les bahutu, qu'elle laissa en vigueur le régime féodal, qu'elle poursuivit la pratique antérieure du gouvernement indirect, abandonnant l'administration directe à ses détenteurs coutumiers, mwami, reine mère, régents, chefs et sous-chefs, se contentant d'exercer sur ceux-ci une direction et un contrôle, qui furent autrement serrés et rigoureux qu'auparavant.

Une des premières mesures que prit le commissaire royal, d'accord avec le gouvernement de la métropole, fut de dépouiller les souverains indigènes de leur droit inconditionné sur la vie et les biens de leurs sujets. Le **jus gladii** fut réservé au roi des Belges.

Les Allemands n'avaient pas estimé opportun d'en arriver là de si tôt au Ruanda. Certes, depuis 1908, les hécatombes à la Cour, les assassinats juridiques dans les hautes chefferies, avaient pris fin. Le résident avait donné des conseils de modération, requis des mesures de clémence, parfois sévi contre des excès de pouvoir. Mais le mwami était resté en possession du droit de prononcer en justice la peine de mort et de faire exécuter la sentence sur l'heure par ses bourreaux batwa. Il considérait à juste raison ce droit comme l'attribut premier et essentiel de son autorité suprême. Le major Declercq signifia à Musinga qu'il était dorénavant déchu de cette prérogative. La Haute Cour, où, entouré de ses grands féodaux, il rendait la justice criminelle, serait désormais présidée par le résident. Une peine capitale ne serait exécutoire qu'après ratification de la puissance protectrice.

C'en était donc fait du régime du bon plaisir à l'ibwami. Musinga se trouvait ramené au rang d'un simple agent de transmission et d'exécution, d'un primat de fonctionnaires noirs. La menace des derniers supplices, procédé normal de gouvernement aux mains des despotes africains, lui était

enlevée d'un coup. Il ne lui restait qu'un titre et des honneurs, la signature. C'était en fait une déchéance à peine dissimulée. Il en prit pleinement conscience. Lui et sa mère ne s'en consolèrent pas. Cette chute brusque et imprévue aviva leur regret de la perte de la protection allemande et leur désir de la voir renaître. Elle fut à l'origine de cette résistance têtue et sournoise qui provoqua, quinze ans plus tard, leur destitution et leur rélégation.

La moyenne et la basse justice furent maintenues aux mains des chefs et sous-chefs, mais, dans la mesure du possible, sous le contrôle des officiers administrateurs, et encore avec un recours toujours ouvert à une juridiction supérieure belge. En sorte que les fonctionnaires féodaux du mwami devinrent comptables de leurs comportements à la puissance occupante. En bref, les principes qui régirent plus tard l'administration civile et les méthodes qu'elle appliqua furent déjà conçus et expérimentés pendant cette période d'administration militaire qui suivit incontinent la conquête.

10. — REFORMES CONSTITUTIONNELLES REALISEES SOUS L'ADMINISTRATION DU MAJOR DECLERCQ.

LES proportions de cet ouvrage ne comportent qu'un aperçu rapide de l'œuvre accomplie par le major Declercq pendant les deux années de son administration.

Dès le début, en 1917, une tâche urgente s'imposa à lui : secourir les populations du nord, menacées d'extinction par la famine et les épidémies. Au Bugoyi notamment, principal théâtre des opérations militaires, où les bananeries avaient été fauchées et la culture du sorgho suspendue par ordre du commandement allemand, afin d'enlever à l'ennemi un rideau protecteur, où terres et maisons avaient été abandonnées par crainte des projectiles

et encore pour échapper aux corvées de portage, quel que fût le parti qui les imposât, où les intempéries avaient détruit les dernières récoltes échappées aux sinistres, les victimes tombaient par centaines, la disette ayant favorisé la propagation des contagions : variole, dysenterie, méningite cérébro-spinale. « Nyundo, écrivait le P. Classe en 1918, qui avait plus de 4.000 chrétiens, en a vu disparaître près de trois quarts. Ce petit pays du Bugoyi, autrefois le jardin du Ruanda, auquel le recensement d'avant-guerre attribuait cent mille habitants, est devenu une brousse où passent les troupeaux et circulent les fauves ».

Le résident pourvut, dans la mesure de ses moyens, au ravitaillement des faméliques. Les missionnaires Pères et Sœurs, ceux de Nyundo surtout, s'employèrent aux distributions de vivres et de remèdes, aux soins des contagieux. Le général Malfeyt adressait à leur sujet de Kigoma à Mgr Hirth, par télégramme du 17 octobre 1917, un témoignage d'admiration et de gratitude. A la fin de l'année suivante le fléau s'éloigna et la contrée commença à se repeupler.

En juillet 1917 parurent une série de décrets signés par Musinga, contraint et forcé, qui constituaient une entrée résolue et décisive dans la voie des réformes constitutionnelles. La superficie des lopins de terre attribués à chaque foyer de bahutu devait être doublée, grâce surtout aux bas-fonds marécageux jusque-là accaparés par les propriétaires vachers pour la pâture de leurs bêtes en saison sèche. Les corvées seigneuriales des mainmortables seraient réduites à deux jours sur cinq, les trois autres jours étant réservés pour la culture des domaines privés. La liberté de religion était proclamée, non seulement pour les vilains mais encore pour les patriciens, sans exclure les membres de la famille royale. Cette façon d'Edit de Milan était rédigée par un Constantin malgré lui dans les termes suivants :

« Moi, Musinga, mwami du Ruanda, je décide qu'à dater de ce jour tout sujet de mon royaume sera libre de pratiquer la religion vers laquelle il se sent incliné. Tout chef ou sous-chef qui défendra à ses subordonnés, à ses sujets et aux enfants de ceux-ci de pratiquer le culte de leur choix

ou de suivre les leçons des écoles pour y recevoir l'instruction, sera puni, selon la coutume, comme tout chef qui oublie qu'il me doit respect et obéissance, de un à trente jours de réclusion. »

L'ancien ostracisme frappant les nobles convertis était donc levé. La politique religieuse, amorcée par Kabare dix ans auparavant, atteignait son terme. La promulgation de la liberté de conscience sonnait le glas du paganisme désuet et suranné. L'église catholique, seule survivante dans le bouleversement engendré par la guerre, profiterait en première ligne de cette abrogation du **Non licet** religieux.

Mais dans le même temps qu'il faisait tomber les barrières mettant obstacle à l'entrée dans les temples, le major Declercq donnait des apaisements à Musinga. Celui-ci arguait que, ne pouvant plus tuer personne ni retenir aucun de ses serviteurs dans le culte traditionnel, il perdait de ce fait tout pouvoir, et que ses sujets, les chefs en tête, passeraient aux missionnaires, plus maîtres que lui au Ruanda. Le Résident lui exposa la doctrine catholique et occidentale de l'indépendance réciproque, chacun dans sa sphère, de la politique et du spirituel, une nouveauté pour lui. Et, pour le rassurer complètement, il promulga, en parfait accord avec le vicariat apostolique, en août 1917, des ordonnances, où l'on pouvait lire que les missionnaires étaient venus pour instruire les peuples dans la religion non pour les gouverner, qu'on ne devait pas les distraire de leurs œuvres et les importuner en leur portant des litiges qu'il appartenait aux seuls chefs de trancher, que les chefs ne relevaient que du roi et ne pouvaient s'employer au service des missions que sur son ordre. Ces rappels de principes, qui ne changeaient rien aux façons de faire habituelles et visaient tout au plus quelques cas particuliers, répondaient exactement aux vues de Mgr Hirth, qui, on s'en souvient, avait dès la première heure empêché que les missionnaires ne fussent impliqués dans les affaires séculières, et écarté par là tout soupçon d'empiètement et d'ingérence dans l'ordre civil.

Au reste, les missionnaires eurent, plus que jamais, l'appui de la Résidence pour la multiplication de leurs cen-

tres civilisateurs. Mgr Hirth ayant voulu fonder à Rwamagana une filleule de Zaza, Musinga s'y opposa tout d'abord, mettant en avant les arguments qu'il avait fait valoir en 1907 contre la Mission Evangélique. Mais le haut commissaire Malfeyt ayant accordé la concession, il se résigna de bonne grâce, se souvenant des obligations spéciales qu'il avait à l'endroit du Vicariat, et ne pouvant empêcher au surplus l'installation d'un poste belge à Gatsibo dans ce Buganza qu'il aurait voulu préserver de toute contamination étrangère et profane. La station de Rwamagana, édifiée au cours de 1918, entra en exercice l'année suivante. Elle fut le témoignage parlant du rebondissement de la Mission Catholique après les épreuves d'une longue guerre, et cette fois sous l'égide de la Belgique.

Dans l'ordre économique et social, le major Declercq inaugura la transformation des pistes cyclables en routes carossables, l'asséchement et la mise en culture des marais, les plantations massives d'arbres. A son appel, médecins et vétérinaires engagèrent la lutte contre les contagions et la peste bovine. Quand, au premier janvier 1919, il passa le gouvernail à un résident civil, M. van den Eede, il pouvait se rendre le témoignage qu'il avait amorcé les principales œuvres de régénération du pays et aiguillé l'administration dans la voie sûre dont elle ne devait plus jamais s'écarter.

11. — PRODROMES DE VIE NOUVELLE ASSIMILATION A LA CULTURE OCCIDENTALE ET CHRETIENNE.

La classe dirigeante ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait quelque chose de changé au Ruanda et que l'occupation belge était l'aube de temps nouveaux. L'omnipotence étant décidément passée de l'**ibwami** à la Résidence, de Nyanza à Kigali, les habiles se tournaient sans hésitation vers le soleil

levant. Des princes, des chefs, des pages se déclaraient ouvertement chrétiens sans crainte de déplaire à l'ancien despote. Semutwa, fils aîné de Cyitatire, propre neveu de Musinga, recevait publiquement le baptême à la Noël 1917 à Save, dans cette province de Bwanamukali que gouvernait son père et qui devait normalement lui revenir. A sa suite, fils de chefs et nobles se pressaient sur les bancs du catéchuménat. « Le mouvement de conversions dans la haute classe, observe le P. Schumacher, inauguré timidement en 1913, arrive à maturité en 1920 ». Musinga supporte maintenant des néophytes dans son entourage immédiat et ne se sent plus libre de leur retirer ses bonnes grâces.

Ce revirement de l'esprit public, la formation d'une opinion nouvelle, l'adoption progressive des mœurs occidentales, d'une importance première pour l'avenir du pays, le R.P. Classe en relevait les signes dans un rapport en date du 30 juin. « La situation politique du Ruanda, disait-il, a plus changé dans l'année écoulée que dans les dix-sept années passées... La reine mère gouverne toujours, mais elle se montre aux européens et traite avec eux directement. Musinga peut voir ses enfants, ce qui est interdit par les usages. Il les présente. Il habille les quatre aînés à l'européenne. Qui eût dit l'an passé que Musinga allait prendre la coutume de recevoir voyageurs, officiers et missionnaires en leur offrant cigarettes et refraîchissements ? C'est l'effet d'une année de bonne politique du Gouvernement d'occupation ». Ces derniers mots doivent s'entendre dans ce sens qu'une pression douce et amicale, mais ferme, patiente et soutenue du Résident avait triomphé de la résistance opiniâtre de Musinga et de sa mère, les tirant de l'ombre où ils manœuvraient secrètement derrière la coulisse et les obligeant dans la mesure réalisable à jouer franc jeu.

Le P. Delmas notait de son côté à Kigali : « Musinga commande une automobile. Sa mère se laisse photographier. Ses filles causent avec les européens. Les plus grands obstacles à la civilisation succombent ».

La Cour donnant le ton d'une assimilation progressive aux usages européens et aux idées modernes, les grands

se mirent naturellement au diapason, s'ils n'avaient pas pris déjà les devants. Pour la plupart ce n'était que vêtement, d'emprunt et jeu de scène ; le cœur restait inviolablement fidèle au passé ; mais pour un nombre chaque jour plus grand de foyers, c'était l'entrée à pleines voiles dans la vie nouvelle, celle de la culture chrétienne et occidentale.

LE MANDAT BELGE

Organisation dernière de l'état et de l'Eglise 1919-1925.

1. — LA CONVENTION ORTS-MILNER. LA BELGIQUE CONFIRMEE DANS L'OCCUPATION DU RUANDA, 1919.

C'EST à Paris au cours de l'année 1919, pendant que s'élaborait le traité de Versailles, que devait se décider l'avenir colonial du Ruanda. Soustrait à la domination de l'Allemagne, passerait-il sous celle de l'Angleterre ou resterait-il occupé par les Belges ?

En février de cette même année, la Belgique, prenant les devants, revendiqua auprès du Conseil des Dix par l'organe de M. Hymans, ministre des Affaires Etrangères, « le droit de conserver la totalité des territoires qu'elle administrait depuis 1916 », compris entre les lacs Tanganyika, Kivu et Victoria-Nyanza. Elle réclamait le tout dans l'attente de « certaines combinaisons plus favorables » à la colonie du Congo.

Or, le traité de Versailles, distinguant entre « puissances à intérêts généraux », ou « Principales Puissances alliées et associées », France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, et « Puissances à intérêts limités », Belgique, Portugal, Serbie, Roumanie, c'est en faveur des premières que l'Alle-

magne, aux termes de l'article 119, renonçait à ses anciennes colonies. Il appartiendrait donc aux « Principales Puissances », par une redistribution des territoires acquis de la sorte, de « matérialiser la récompense de l'effort militaire en Afrique » des moindres, savoir de la Belgique et du Portugal.

Après que le projet de traité sous sa forme définitive fût remis aux Allemands, et avant qu'il fût accepté par eux, M. Hymans se tourna donc vers les chefs d'Etat de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, réunis à Paris, les requérant de statuer sur les revendications déjà formulées par son gouvernement. L'affaire regardait l'Angleterre, à qui était échu l'Ostafrika et qui s'était moralement engagée dans les tractations antérieures à faire sa part de butin à son alliée et collaboratrice. Aussi le Premier britannique Lloyd George convoqua-t-il à Paris lord Milner, spécialement chargé des questions coloniales au sein de la délégation d'outre-Manche, pour se mettre en rapport avec un plénipotentiaire délégué par la Belgique, qui fut dans l'espèce M. Pierre Orts, inspirateur de la campagne de 1916, assisté entre autres experts de M. O. Louwers. La négociation aboutit à une convention, qui porte le nom de ses auteurs, paraphée le 28 mai, un mois avant la signature du Traité de Versailles du 30 juin.

Par cet accord la Belgique s'engageait à abandonner à la Grande-Bretagne les territoires de Kigoma et Ujiji, les rives du Nyanza, les petits états indigènes de l'Uha et du l'Uswi, soit une moitié environ de son gage, et ne gardait que l'Urundi, sauf la province du Bugufi, et le Ruanda, amputé de ce qu'on appela pour la circonstance le « Territoire du Gisaka ». Le Bugufi n'est qu'un petit pays, fief mouvant de la couronne du mwami de l'Urundi, compris dans l'angle aigu que forment avant de se rejoindre la Ruvubu et la Kagera. Le « Territoire du Gisaka » était tout autre chose que l'ancien état de ce nom : c'était une bande de terre, longue de cent kilomètres sur trente de large, symétrique au Karagwe de l'autre côté de la Kagera, englobant le Gisaka, le Ndorwa avec ses provinces du Mubali et du Mpororo, en

outre une partie du Mutara et du Buganza, bref en superficie un huitième du Ruanda. La nouvelle frontière est décrite par la Convention dans les termes suivants :

« Du point où la frontière entre le Protectorat de l'Uganda et l'Afrique Orientale allemande coupe la rivière Mayumba dans la direction du sud-est, une ligne droite aboutissant à la cote 1640, à 15 kilomètres environ au sud-ouest du Mont Gabiro ; de là, une droite dans la direction du sud jusqu'à la rive nord du lac Muhazi, où elle aboutit à un confluent de rivière situé à deux kilomètres et demi environ à l'ouest du confluent de la rivière Msilala.

« Si le tracé du chemin de fer à l'ouest de la rivière Kagera entre le Bugufi et l'Uganda s'approchait de la ligne définie ci-dessus à moins de 16 kilomètres, la frontière serait reportée vers l'Ouest suivant une ligne à une distance minima de 16 kilomètres du tracé.

« De là, une ligne dans la direction du sud-est et jusqu'à la rive sud du lac Muhazi ; de là, la ligne de partage des eaux des rivières Ntaruka et Mukarange, prolongée vers le sud jusqu'à la pointe nord-est du lac Mugesera ; la ligne médiane du lac Mugesera, prolongée vers le sud à travers le lac Sake jusqu'à la Kagera ; de là, le cours de la Kagera en aval jusqu'à son point de rencontre avec la limite occidentale du Bugufi ».

On saisit dans cette description que la mutilation du Ruanda, comme celle de l'Urundi, était déterminée et conditionnée par le passage d'un chemin de fer projeté, savoir le prolongement vers l'Uganda de celui que les Allemands étaient en train de construire entre Tabora et l'entrée du Gisaka, et dont la plate-forme atteignait déjà Ushirombo, chemin de fer qui constituerait un tronçon du Transcontinental Cap au Caire, grande pensée des impérialistes coloniaux britanniques, et notamment des Afrikanders.

La convention du 30 mai fut homologuée, le 22 août suivant, par les quatre Principales Puissances alliées et associées, « qui convinrent que la Belgique exercait le mandat sur cette partie de l'ancienne colonie de l'Afrique Orientale

Allemande ». Ce fut le titre officiel de l'occupation belge, titre que devait confirmer la Société des Nations, une fois constituée, en même temps que celui des autres nations mandataires, le 20 juillet 1922 (1).

2. — L' « ERREUR » DE LA DISJONCTION DU TERRITOIRE DU GISAKA » (2).

DISONS-LE tout de suite, — a écrit M. Louwers dans sa réponse aux critiques dont fut l'objet dans la presse belge la convention à l'élaboration de laquelle il avait participé, — l'abandon du Gisaka fut une erreur, non pas du point de vue belge, mais du point de vue indigène et humanitaire », Erreur consciente, peut-on ajouter ; car aucun des deux négociateurs n'ignorait que le « Territoire du Gisaka » faisait partie intégrante du Ruanda, comme le Bugufi de l'Urundi, que sa distraction du reste du pays constituait un démembrement, la dislocation d'un organisme historique, de la même espèce que l'ancien partage de la Pologne. Ils avaient en effet, sous les yeux des cartes géographiques à l'échelle de 1/1.000.000e, tant allemandes qu'anglaises, mentionnées dans le texte de la Convention, qui ne pouvaient laisser

---

(1) Les actes relatifs à l'institution du Mandat Belge sont reproduits dans **Législation et règlements du Ruanda-Urundi.** Bruxelles, 1926 ; un volume in-12 de 567 pages.

(2) Lire sur cette délicate question une conférence de M. O. Louwers au Jeune Barreau de Belgique, publiée en brochure, reproduite partiellement dans le **Flambeau** du 31 novembre 1921 à Bruxelles, largement citée dans **Congo,** janvier 1922, p. 55-60, sous le titre : **La Conférence de la Paix et l'attribution des mandats dans l'Est-Africain.** — Voir aussi dans le journal belge. **Le Soir,** le 13 octobre 1922, une lettre de M. Louwers, et, le 27 octobre, une lettre du général Malfeyt, l'une et l'autre à propos d'une polémique soulevée par M. Pierre Daye. Ces pièces sont reproduites dans le livre de ce dernier : **L'empire colonial belge,** Bruxelles-Paris, 1923 ; pp. 440-447.

aucun doute dans leur esprit sur le caractère préjudiciable du dépeçage auquel ils procédaient ou consentaient. Ce qui prouve du reste péremptoirement que leur religion était suffisamment éclairée à cet égard, c'est qu'ils escomptaient une opposition de la part des parties lésées, à savoir du mwami du Ruanda et de ses sujets, de ceux surtout qui étaient ainsi brutalement séparés du cœur de la patrie. La Convention stipulait, en effet, que, si Kigoma et les autres gages seraient remis à l'Angleterre à la date du 22 mars 1921, le soi-disant « Territoire de Gisaka » ne le serait qu'un an après jour pour jour, « afin de ménager les intérêts des indigènes », ainsi que s'exprime M. Louwers.

A vrai dire, les négociateurs avaient l'excuse d'un précédent. « Ce n'était pas la première fois, pensaient alors les plénipotentiaires, écrit encore le même diplomate, que le royaume de Musinga, comme celui de tant de chefs indigènes, avait été mutilé. En 1910, plusieurs lambeaux encore en avaient été détachés, et il s'était remis de la blessure ». Cette fois, le membre disjoint était de taille proportionnellement au tronc, non une simple « languette ». L'opération chirurgicale était ici d'autant plus audacieuse qu'on se proposait de la faire avaliser par la Société des Nations, instituée précisément pour la défense et la protection des états petits et faibles, menacés dans leur devenir par les grands et forts.

S'il y eut erreur inconsciente et ignorance, ce fut tout au plus sur la valeur spéciale que le territoire démembré présentait aux yeux de Musinga et de l'aristocratie. C'était, en effet, comme il a été conté en son lieu, au Mubali que les Batutsi situaient leurs origines ethniques, et au Buganza que la dynastie munyiginya avait créé le premier Ruanda. C'est là que certains grands avaient leurs sépultures de famille ; là que passaient les meilleurs troupeaux de bovins, ceux surtout qui étaient exploités en régie directe par le mwami. Mais cela était accessoire, et, à supposer, comme l'a affirmé le général Malfeyt, qu' « une documentation très complète, principalement au point de vue économique et agricole », sur cette région eût été fournie au gouvernement belge par ses agents du Ruanda, ces données pesèrent peu dans la balance, les impérialistes et hommes d'affaires britanniques,

dont lord Milner se faisait le porte-parole, ayant jeté un dévolu irrévocable sur cette zone orientale du pays, estimée par eux nécessaire pour la réalisation de leurs grandioses conceptions.

L'erreur des diplomates belges fut peut-être de n'avoir pas suffisamment montré aux Britanniques que l'établissement de leur voie impériale ne nécessitait pas la violation de l'intégrité du Ruanda et pouvait se concilier avec elle, ainsi que l'évidence en apparut plus tard, et notamment que le Karagwe, qui leur restait, se prêtait aussi bien que le Gisaka, pas plus mal tout au moins, au passage du rail. La bande là n'était pas de trente, mais de soixante kilomètres en largeur sur la même longueur.

M. Orts, au dire de son collaborateur, soucieux pardessus tout de faire aboutir avec l'appui de l'Angleterre des « combinaisons avec le Portugal » au sujet du débouché du Congo dans l'Atlantique, mit l'accent sur les sacrifices en hommes et en argent consentis par son pays pour la conquête de l'Est-Africain. Terrain peu propice à la défense, car les sacrifices de la Grande-Bretagne en cette rencontre avaient été incomparablement supérieurs. Ecoutons encore M. Louwers. « La Belgique avait mis en ligne de 12 à 15 mille hommes, dépensé quelque deux cents millions de francs ; l'Angleterre avait mis en ligne quatre ou cinq fois plus d'hommes et dépensé près de trois milliards. Les Belges avaient fait campagne pendant douze ou treize mois en tout, l'Angleterre pendant près de trois ans ». Les Belges avaient perdu 850 hommes entre Ngoma et Tabora ; les trente mille Afrikanders et Anglais avaient fondu de moitié entre le Victoria-Nyanza et ce même Tabora. Les Britanniques auraient pu vaincre seuls, non les Belges sans leurs alliés. Au reste, si le Ruanda et l'Urundi n'étaient qu'une partie minime de l'Ostafrika, n'en était-ce pas la perle, presque aussi peuplé que tout le reste et d'ailleurs deux fois grand comme la Belgique ? Enfin, dans l'ordre économique, tout apaisement serait donné à la Belgique au sujet d'un accès libre et avantageux au littoral de l'océan Indien pour le trafic de sa grande colonie congolaise.

Ce n'était pas sur un tel terrain que M. Orts pouvait l'emporter, mais sur celui du droit imprescriptible reconnu par les présents traités à un peuple de rester uni dans une même partie sous un même chef dans les limites acquises par lui au cours de son évolution historique. Ici l'Angleterre était susceptible d'entendre raison : de fait, elle reconnut son « erreur », mais non sans un tournoi juridique, dans lequel la Belgique déploya autant d'habile loyauté que de diligence.

3. — LES PROTESTATIONS DE MUSINGA ET LEUR JUSTIFICATION PAR L'ORGANE DU VICARIAT.

La publication de la convention Orts-Millner souleva, comme il fallait s'y attendre, une grosse émotion dans l'opinion belge, surtout dans les cercles coloniaux. On fut naturellement plus sensible à l'abandon de Kigoma, terminus du Central-bahn, résidence du Commissaire Royal, qu'à la mutilation du Ruanda, appréciée seulement par des hommes tels que le lieutenant Carlier, ancien administrateur du Gisaka, dont l'intervention spontanée auprès des négociateurs se produisit malheureusement trop tard. On fit remarquer avec regret que l'avis des anciens fonctionnaires belges de l'Est-Africain, présents en Europe, n'avait pas été sollicité.

Sur place ce fut, on le conçoit, le partage du Ruanda qui frappa le plus régnicoles et européens. A la cour du mwami, l'effet fut la colère et l'indignation. La Mission Catholique se sentait elle-même atteinte, la station de Zaza et sa vaste circonscription ainsi que la moitié du district de celle de Rwamagana passant sous l'administration britannique à tendance anglicane et le pays s'ouvrant ainsi à la propagande rivale. Le résident de Kigali, M. van den Eede, à qui incombait la pénible mission d'annoncer à Musinga le transfert à l'Angleterre d'une portion notable de son royaume

et d'en régler avec lui les modalités, entendant ses plaintes et ses protestations, réalisant en plénitude le préjudice immérité qui lui était causé, estima que la Belgique ne pouvait en rester là, son honneur étant engagé autant que son intérêt lié au redressement de ce tort. Il résolu dès l'instant même de constituer un dossier en vue d'une instance en revision de la fâcheuse convention. Nul avis n'avait plus de poids en cette matière que celui des européens les plus anciennement domiciliés dans le pays, savoir les Pères Blancs. Il le sollicita donc par écrit de la bonne grâce de Mgr Hirth, qui confia à son vicaire général le soin d'en rédiger la formule. La note du P. Classe porte la date du 25 février 1920 et comprend cinq pages dactylographiées. L'auteur observe que la Convention mutile une grande communauté indigène, détache arbitrairement une tranche vitale, d'un état organisé et compact, qu'elle divise en deux fractions inégales une unité politique et ethnique parfaitement homogène, que spécialement elle spolie Musinga d'une partie considérable de sa fortune en bêtes à corne, qu'elle soustrait d'un trait de plume à sa juridiction cent mille sujets, taillables et corvéables à merci, qu'elle distrait du corps du royaume des provinces gardant les monuments les plus sacrés de mainte famille mututsi et les souvenirs les plus lointains des origines nationales. Cette pièce, qui tirait son exceptionelle valeur de la compétence hors pair de son auteur, fut transmise au gouvernement belge par les soins du Haut Commissaire, général Malfeyt, conjointement avec les véhémentes protestations de Musinga.

L'auteur ci-dessus, plaidant les circonstances atténuantes, insinue, à la décharge des signataires de la Convention, que « de très hauts et intelligents coloniaux, qui avaient été dans le Ruanda, ne purent eux-mêmes, après les premières protestations de Musinga, donner exactement la justifaction de celles-ci », comme si le simple fait du partage ne les justifiait pas surabondamment sans plus. Il ajoute : « Ce n'est que de nombreux mois après, à la suite des études de savants missionnaires, qu'on put dégager avec netteté les données spéciales du problème ». Ces données, on vient de le voir, furent dégagées au Ruanda dès la connaissance qu'on

y prit des termes de la convention, et le résultat des « études » fut transmis sans délai à Bruxelles.

4. — LA REMISE A LA GRANDE-BRETAGNE DU « TERRITOIRE DU GISAKA », 22 MARS 1922.

L'INSTRUMENT diplomatique était paraphé ; il n'y avait rien de mieux à faire que de l'exécuter. La loyauté que l'on mettrait à en observer les stipulations les plus rudes serait une des conditions les plus favorables pour son rajustement espéré.

A la date du 22 mars 1921 remise fut donc faite aux autorités du Tanganyika Territory des districts occupés sur les lacs, de l'Uha, de l'Uswi et du Bugufi. A Kigoma, a écrit M. Pierre Daye, « aucun de nos compatriotes ne voulant, selon le protocole établi, amener notre pavillon devant le gouverneur anglais Byatt, on dut finalement ordonner à un sergent noir d'accomplir cette humiliante besogne ».

En compensation de cette amère renonciation, la Belgique obtenait au même moment les « avantages économiques » dont le principe avait été posé lors de la signature de la convention. Au trafic de sa colonie du Congo et des pays sous mandat vers l'océan Indien étaient assurés : la liberté de transit à travers tous les territoires de l'Est-Africain, les tarifs les plus favorables pour l'usage des voies de communication à travers ces territoires, des facilités spéciales sur la ligne Kigoma-Dar-es-Salaam avec emplacements pour constituer aux deux extrémités de cette voie des ports francs. C'était, a-t-on écrit, « la complète nationalisation du transit belge par l'Est-Africain britannique », le drapeau belge flottant sur les deux concessions au lac et à l'océan. L'année suivante, au 22 mars, eut lieu la remise du « Territoire du Gisaka ». Notification officielle en fut donnée aux

chefs locaux, convoqués à cet effet par le résident de Kigali. Le **Rapport sur l'administration belge de 1922-1923** relate à ce propos :

« Au moment où lecture leur a été donnée de l'acte de cession, les notables ont insisté pour qu'il leur fût permis de rester en relations avec Musinga et de lui envoyer leur tribut comme par le passé, affirmant leur attachement au roi indigène et leur regret de se séparer de l'administration belge.

« Musinga, de son côté, écrivit à la Résidence, quelques jours avant la remise, insistant pour que ses intérêts soient sauvegardés, et protestant de son loyalisme envers la Belgique, quoi qu'il arrive. Son attitude n'a pas varié depuis, mais on peut croire que ce n'est pas sans une profonde rancœur qu'il s'est incliné devant l'inéluctable.

« Les bonnes dispositions vis-à-vis du roi indigène et de l'administration belge, des chefs qui avaient des terres, des parents et des troupeaux des deux côtés de la frontière, ne tardèrent pas à se modifier. Ils avaient espéré tout d'abord voir peu de changements dans la vie indigène et pouvoir continuer de jouir de tous leurs biens. Mais la frontière se révéla comme un fait. Nombre de notables, demeurés en territoire belge, ont été lésés, voyant passer sous l'administration britannique une grande partie de leur domaine. Plusieurs d'entre eux, entraînés naturellement par leurs intérêts, sont passés de l'autre côté, d'autres hèsitent et se demandent quelle allégeance choisir ; tous se plaignent d'être amoindris.

« De plus, le bruit court dans le Nord-Est qu'une nouvelle partie du territoire de Gatsibo, correspondant à la bande prévue par la convention Orts-Millner en cas de construction d'une voie ferrée à moins de 16 kilomètres de la frontière, devra être cédée à bref délai. Cet état d'incertitude n'est pas de nature à rassurer la population. »

Quelque déplaisir qu'en éprouvât la nation, l'Angleterre ne laissa pas que d'occuper effectivement le territoire cédé. Un poste administratif fut organisé à Rukira dans le

Gisaka, composé de plusieurs bungalows au milieu d'une plantation d'arbres : un lieutenant s'y installa avec sa troupe et ses services. L'Eglise anglicane franchit aussitôt la Kagera et se mit à l'œuvre dans la région pour un apostolat que favorisait désormais la puissance mandataire.

5. — LA RETROCESSION DU RUANDA ORIENTAL : RESTAURATION DE L'INTEGRITE TERRITORIALE DU ROYAUME, JANVIER 1924.

DES le jour où le gouvernement belge reconnut le tort causé au Ruanda par la convention Orts-Milner, il n'eut de cesse qu'il n'en eut obtenu le redressement. L'organisme de la Société des Nations était tout indiqué pour l'aider dans une telle entreprise. Le dossier commencé à Kigali par le Résident fut complété par ses soins. Le P. Classe, qui en avait fourni la première pièce, se trouvant précisément en Europe, appelé par ses supérieurs réguliers, il le pressa instamment de venir l'informer oralement. Fixé à Anvers, le vicaire général de Mgr Hirth eut plusieurs conférences à Bruxelles avec le Ministre des Colonies, M. Louis Franck, et à sa demande rédigea sur la question un mémoire daté du 4 octobre 1921, qui fut versé au dossier. Puis une instance fut portée à l'audience du Conseil de la Société à Genève, les revendications du mwami et de son peuple étant placées au premier plan. L'affaire mise en délibéré, le Conseil invita en octobre 1922 « la Belgique et l'Angleterre à réexaminer la question ».

La Grande-Bretagne se prêta d'autant plus volontiers à un rajustement de la Convention que l'itinéraire du bassin de la Kagera pour le railway en perspective n'était déjà plus guère en faveur et que la liaison entre ses possessions du sud et celles du nord en Afrique Orientale apparaissait plus

aisée et moins coûteuse par une déviation de l'embranchement du Centralbahn à Tabora vers Mwanza, la ligne devant emprunter ensuite la voie lacustre pour atteindre l'Uganda. Le « Territoire du Gisaka » perdant ainsi pour elle toute valeur politique et économique, elle le rétrocéda sans exiger de compensation. A la demande des deux parties contractantes la Société des Nations, par décision du 31 août, confirma à S. M. le Roi des Belges le mandat sur le Ruanda tout entier. L'évacuation du territoire par les fonctionnaires anglais était fixée au 31 décembre de la même année. Le Bugufi, sur lequel, au dire du Rapport de 1923-1924, l'autorité du mwami de l'Urundi « était plutôt nominale » et qui « formait un bloc sous la domination d'un chef unique », resta à l'Angleterre. C'est ainsi qu'au premier jour de l'année 1924 Musinga fut rétabli dans son droit, le Ruanda remembré, l'unité territoriale du pays reconstituée. Un règlement de comptes transférait à la Belgique, moyennant une somme de cent dix mille francs, les bâtiments administratifs de Rukira: un administrateur belge en prenait immédiatement possession (1). « Dans le premier Rapport qu'il est appelé à rédiger depuis la reconstitution du Ruanda, lit-on dans le document ci-dessus, le gouvernement belge tient à rendre hommage au généreux désintéressement avec lequel la Grande-Bretagne a consenti à satisfaire aux revendications des populations indigènes en cause ».

Le R. P. Smoor, supérieur de la station de Zaza, intéressé dans l'affaire, renvoit l'écho suivant des événements dont il est témoin (2) :

« Le premier Janvier 1924, les Anglais ont repassé la Kagera au grand contentement de Musinga, qui se voit de nouveau en possession de son royaume entier. Les habitants du pays, spécialement les bahutu, se trouvaient bien sous le régime britannique. Ils étaient sans doute imposés d'une taxe de 3 shillings et demi par tête, mais par contre ils étaient

(1) Lorsque le siège de l'administration du Territoire du Gisaka se fut transporté au poste de Kibungu, la Résidence consentit à l'aliénation du principal bâtiment en faveur de la station catholique de Zaza, qui aussitôt y établit une succursale avec école.

(2) **Rapports annuels,** 1923-1924, p. 357.

libérés de beaucoup de corvées et de prestations dues autrefois aux chefs. D'après les dires des indigènes les Anglais rendaient prompte et bonne justice.

« Depuis le premier janvier donc nous sommes redevenus sujets belges. Au point de vue de la Mission nous n'avons qu'à nous féliciter de ce changement. Déjà avec les Anglais, les missionnaires protestants de la **Church Missionary Society** de l'Uganda avaient fait apparition dans le pays: ils y restent.

« Avec le gouvernement l'attitude des chefs aussi a changé. Pour le moment ils sont quasi tous pour nous et nous invitent à placer des catéchistes chez eux. »

6. — NATURE DU MANDAT DE LA BELGIQUE SUR LE RUANDA: OBLIGATIONS CONTRACTEES PAR LA PUISSANCE PROTECTRICE.

BIEN que la Belgique ait commencé dès 1921 à présenter à la Commission permanente des Mandats son rapport annuel sur l'administration des territoires occupés, ce n'est qu'en 1924, par la loi du 20 octobre, qu'elle approuva définitivement l'acceptation par son roi du mandat sur le Ruanda et l'Urundi. Quelles sont les obligations qu'elle a ainsi contractées et quelles sont d'après la théorie des mandats ses relations juridiques avec ces royaumes indigènes ?

L'ancienne colonie allemande de l'**Ostafrika** a été classée par les Puissances dans la catégorie B des territoires sous mandat, ce qui la met dans une situation intermédiaire entre celle des états issus du démembrement de la Turquie, Palestine, Syrie, Irak, (catégorie A), admis à faire valoir en temps opportun des droits à une indépendance complète, et celle de territoires tels que le Sud-Ouest Africain (caté-

gorie B) confié à l'Union Sud-Africaine, qui est toute voisine de la condition d'une province annexée. Le Ruanda et l'Urundi sont des pays que l'on tient pour susceptibles, moyennant une éducation pertinente, de s'élever au rang de Protectorats proprement dits, dans lesquels les ressortissants participent plus ou moins largement à leur propre administration. Ils ne constituent pas au sens juridique du mot une colonie, telle que le Congo. Leurs habitants n'ont pas la nationalité belge : ce sont des natifs « administrés par la Belgique ». Le titre officiel du Ruanda-Urundi est celui de « Territoire d'occupation, placé sous l'administration de la Belgique par la Société des Nations ».

Le Ruanda s'appartient donc à lui-même, à son mwami ; mais c'est un mineur en tutelle. La Belgique tutrice a contracté en face de la Société des Nations à l'égard de son pupille des obligations générales et particulières, dont le principe est énoncé dans les termes suivants par l'article 3 de l'acte qui l'investit du mandat.

« Le mandataire sera responsable (vis-à-vis de la Société des Nations en tant qu'agissant en son nom) de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du territoire, accroîtra par tous les moyens en son pouvoir le bien-être matériel et moral et favorisera le progrès social des habitants.»

Par l'engagement qu'elle prend de présenter annuellement au Conseil de la S.D.N. un rapport sur les mesures édictées en vue d'appliquer les dispositions de son mandat, la Puissance mandataire soumet d'avance sa gestion à un contrôle, qui est ordonné au bien des indigènes administrés.

« Le mandat, exposait naguère M. Pierre Ryckmans, aujourd'hui gouverneur général du Congo Belge, impose aux mandataires l'obligation de gouverner dans l'intérêt des communautés indigènes, et d'assurer l'égalité pour les échanges et le commerce entre les ressortissants de tous les Etats membres de la Société des Nations. Les mandataires ont accepté certaines interdictions : celles d'établir des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction guerrière ; certaines obligations : celle de prohiber la traite, le trafic des armes et celui de l'alcool ; celle

de garantir la liberté de conscience et de religion ; celle enfin de faire chaque année rapport sur leur activité civilisatrice dans le territoire sous mandat. Normalement le mandat ne peut prendre fin que d'une seule manière : par l'émancipation définitive de la population sous tutelle, quand elle sera parvenue à un degré suffisant de civilisation pour pouvoir présider elle-même à ses destinées. »

Aussi le Ruanda est-il sous le régime belge, au point de vue de sa personnalité nationale et de ses garanties d'avenir, dans une situation bien supérieure à celle que lui faisait le protectorat allemand. Union administrative du Ruanda au Congo Belge: péréquation des organismes administratifs.

7. — UNION ADMINISTRATIVE DU RUANDA AU CONGO BELGE : PEREQUATION DES ORGANISMES ADMINISTRATIFS.

La Puissance mandataire étant autorisée à administrer la contrée soumise au mandat comme partie intégrante de son territoire et à lui appliquer sa propre législation sous réserve des modifications exigées par les conditions locales, la Belgique, par la loi du 21 août 1925, a uni administrativement le Territoire du Ruanda-Urundi à sa colonie du Congo, y établissant un vice-gouvernement général, l'assujettissant aux mêmes lois et le faisant bénéficier des mêmes institutions. « Le Ruanda-Urundi constitue néanmoins une personnalité juridique distincte. Il a son patrimoine propre. Ses recettes et ses dépenses sont inscrites à des tableaux spéciaux dans les budgets et les comptes de la colonie. Les décrets et les ordonnances législatives du gouverneur général, dont les dispositions ne sont pas spéciales au Ruanda-Urundi, ne s'appliquent à ce territoire qu'après y avoir été rendus exécutoires par une ordonnance du vice-gouverneur général qui l'administre (1). »

(1) Articles 2 et 3 de la loi du 21 août 1925.

En conformité avec cette loi, le Ruanda possédait au 31 décembre 1925 l'organisation suivante, qui est restée la même depuis en ses grandes lignes.

Au loin, à Léopoldville, le gouverneur général secondé par les directions générales ; plus près, à Usumbura, le commissariat royal ou vice-gouvernement assisté des directions particulières (Service territorial, Magistrature, Service des secrétariats, Service des finances et des douanes, Service Postal et Postes de T.S.F., Service médical, Service vétérinaire et agricole, Travaux publics, Enseignement, Force publique, Mission cartographique) ; plus près encore, la Résidence de Kigali, dont le titulaire était alors M. Mortehan.

Le service territorial, relevant directement de la Résidence, était composé de dix délégations territoriales aux postes de Kigali, Nyanza, Butare, Shangugu, Rubengera, Kisenyi, Ruhengeri, Kabaya, Gatsibu, Rukira, dont quatre remontaient aux Allemands et un cinquième avait été récemment créé par les Anglais. Chacun d'eux était desservi par un ou plusieurs administrateurs ou agents territoriaux : soit un personnel de seize Européens, plus le Commissaire Résident.

Les dix territoires englobaient cinquante-cinq provinces indigènes, distribuées entre eux, gouvernées chacune par un grand chef, le plus souvent membre d'une des familles princières, vassal héréditaire du mwami. Chaque province était subdivisée en sous-chefferies à raison de quinze à vingt chacune, un millier en tout. Chefs et sous-chefs, encore illettrés pour la plupart, s'adjoignaient à leurs frais pour tenir leurs écritures un secrétaire ou **karani**, sachant lire, écrire et compter.

Ainsi, maintenant les cadres administratifs traditionnels, une poignée de fonctionnaires et agents territoriaux administrait par l'organe des familles possessionnées dans leur office, un territoire grand comme la métropole, peuplée d'un million et demi environ de justiciables.

8. — LA FORCE PUBLIQUE ASSURANT LA POLICE DU TERRITOIRE.

L'ARTICLE 3 de la décision de la Société des Nations relative au mandat belge stipule : « Le mandataire ne devra établir sur le territoire aucune base militaire et navale, édifier aucune fortification, ni organiser aucune force militaire indigène, sauf pour assurer la police locale et la défense du territoire ».

En raison de la réserve dernière, la Puissance mandataire aurait eu la faculté de recruter sur place les éléments de la force publique nécessaire au maintien de l'ordre. Elle a préféré, à l'instar des Allemands, recourir à des contingents étrangers, congolais dans l'espéce. Au reste, « toutes les troupes détachées au Ruanda-Urundi sont des troupes en service territorial, c'est-à-dire de police ». Elles relèvent de l'officier supérieur commandant les troupes de la province du Congo dénommée **Province Orientale.** L'effectif présent au 31 décembre 1925 était de 3 officiers, 4 sous-officiers, 580 gradés et soldats, dont 250 environ à la Compagnie du Ruanda. Celle-ci, pour une moitié de son effectif, tient garnison à Kigali avec son chef européen, ayant grade de capitaine ; le reste est réparti dans les postes à raison d'une escouade ou d'une section par poste. Tant aux chefs-lieux que dans les postes, les troupes sont chargées de pourvoir au service des sentinelles, de garder les détenus, de convoyer le numéraire, de fournir l'escorte des administrateurs en tournée, en somme de remplir toutes les missions incombant à la police.

« A côté de la police régulière, représentée par les troupes en service territorial, et parce que celles-ci, étant composées de Congolais ignorant les langues locales, ne peuvent rendre aucun service dans les relations avec les indigènes, il a été recruté sur place un corps de policiers

autochtones, chargés de la surveillance des agglomérations européennes. Ils ne sont armés que d'un yatagan et d'une paire de menottes, n'ont aucune instruction militaire et n'ont pas de fusil (1) ». Ces agents de la police municipale sont au nombre de quarante-deux au Ruanda.

9. — LA POURSUITE ACCELEREE DE L'ŒUVRE DE RENOVATION EN COURS.

La Belgique eut à cœur de réaliser au mieux et au plus vite le programme inscrit dans son mandat en faveur de l'avancement moral, économique et politique des indigènes. L'œuvre ayant été amorcée par sa devancière, elle confirma la législation en vigueur, la perfectionnant dans le détail, et surtout la développant. Nous nous bornerons ici aux traits principaux.

L'impôt de capitation, dont les timides essais remontaient à 1913, fut généralisé : la taxe arrêtée primitivement à une roupie fut fixée à 3 fr. 50. Les recensements furent de plus en plus précis. La recette des contributions indigènes s'éleva en 1925 à 1.089.946 fr. contre 879.440 fr. en 1924.

L'assistence médicale fut à ce point étendue que la statistique de 1925 indiquait pour le Ruanda-Urundi plus d'un demi-million d'indigènes soignés et vaccinés dans l'année. Un hôpital pour indigènes s'élevait à Kigali. De leur côté dix-sept dispensaires de missions, dont douze de la Mission Catholique, avaient donné deux cent mille consultations.

Aménagement de nouvelles voies de communication, plantation d'arbres par centaines de mille, distribution de boutures de manioc, établissement de pépinières de caféiers, vaccination du bétail, toutes ces initiatives novatrices furent poussées activement selon les méthodes expérimentées depuis près d'un demi-siècle au Congo.

(1) **Rapport....** pendant l'année 1925 ; p. 10.

Les Allemands avaient décidé l'ouverture de quatre écoles élémentaires d'Etat: à cet effet ils formaient des instituteurs indigènes de toute confession à l'école normale de Dar-es-Salaam. Les Belges réalisèrent leur dessein et créèrent les écoles de Shangugu, Ruhengeri, Gatsibo et Rukira, où 265 élèves en 1925 étaient instruits par cinq moniteurs noirs. L'enseignement y était neutre.

Pour les fils de chefs, clercs et instituteurs, une école fut fondée à Nyanza, substituée à celles des Pères Blancs, où l'on donna une « instruction primaire du degré supérieur ». Elle comptait à la même époque un directeur européen, instituteur diplômé, trois moniteurs noirs et 349 élèves inscrits. L'enseignement était échelonné sur trois années, plus une quatrième consacrée à la spécialisation. Le souahéli était maintenu comme langue véhiculaire ; mais dès la deuxième année des notions de français étaient données. Aucune doctrine confessionnelle n'y était professée, mais le directeur européen inculquait à tous en un cours spécial des éléments de morale naturelle. Outre la formation de chefs capables, l'administration attendait de cette pédagogie celle d'auxiliaires pour ses services, greffiers de tribunaux, clercs de bureau, secrétaires de chefs, adjoints à la collecte de l'impôt et aux travaux de recensement, instituteurs diplômés. A leur sortie de l'école les fils de chefs faisaient un stage d'un an dans un poste administratif. En 1925, 78 secrétaires indigènes et 59 fils de chefs, en état d'assister leur père, avaient profité de cette formation. La discipline laissant à désirer dans ces divers établissements, des dispositions nouvelles furent prises plus tard à leur endroit, qui seront relatées au chapitre suivant.

En cette même année 1925, la Mission Catholique comptait 200 écoles, administrées par 13 Pères, 13 Sœurs, 185 moniteurs, instruisant 17.475 élèves, dont 10.013 garçons et 7.462 filles ; les autres missions 28 écoles, administrées par 49 instituteurs, instruisant 2.051 élèves, dont 1.460 garçons et 591 filles.

10 — LA REFORME DES INSTITUTIONS INDIGENES ET LEUR RELEVEMENT PROGRESSIF.

DANS l'œuvre d'éducation des pouvoirs publics indigènes qui lui incombait, la Résidence de Kigali se préoccupa, tout en respectant les organismes existants, d'en rectifier l'exercice et d'aiguiller les institutions traditionnelles sur des voies plus soucieuses de justice et d'humanité. L'assentiment du mwami fut requis comme dans le passé, pour conférer la légitimité aux investitures de chefferies, pour valider les dépossessions de fiefs, pour donner force de loi aux mesures de réforme jugées opportunes par la Puissance mandataire. Cependant, pour remédier à des abus invétérés et devant l'incurie et l'inertie ou la résistance passive des chefs, la Résidence ne s'interdit pas, à titre exceptionnel, de prendre d'autorité des arrêtés en vue de l'intérêt général en se passant du consentement de Musinga. C'est ainsi que l'esclavage, même domestique, fut radicalement aboli, que le vol du bétail fut rigoureusement puni, même si c'était des chefs puissants qui s'en étaient rendus coupables.

La réforme principale réalisée à cette époque fut la stabilisation des situations acquises, tant des chefs dans leur office et à leur poste que des plus humbles paysans sur le lopin de terre qu'ils cultivaient. En 1923 Musinga se vit notifier l'interdiction de révoquer les féodaux, gouverneurs de provinces, et ceux-ci de destituer leurs subordonnés, sans l'assentiment du gouverneur. Pareillement les chefs de collines ne purent plus évincer à leur discrétion les tenanciers et corvéables sans l'agrément de l'administrateur du territoire. Par cette dernière mesure le précaire féodal évoluait insensiblement vers la propriété immobilière individuelle, cependant que par la première les seigneurs apanagés se muaient peu à peu en fonctionnaires, propriétaires de leur grade, quoique révocables pour impéritie ou forfaiture, leur

succession restant assurée en principe à quelque membre de leur descendance. Ces atteintes portées à l'arbitraire des gouvernants respectait la substance même de leur autorité.

Dans l'ordre judiciaire, la présence obligatoire d'un agent de la Puissance mandataire aux audiences des magistrats indigènes, statuant d'après le droit coutumier, enraya la partialité et la vénalité des tribunaux, assura l'exécution loyale des décisions intervenues, fit disparaître graduellement les coutumes barbares : vengeance privée, épreuve du poison, dénonciation des sorciers. Au demeurant la plupart des crimes de droit commun furent réservés à la connaissance des tribunaux européens, le magistrat justicier assumant dans l'occurrence comme assesseurs les chefs indigènes, conformément à la coutume et dans le but de hâter leur initiation aux règles juridiques des pays civilisés.

En toute cette procédure d'action politique, tendant à hausser les caractères et à porter les institutions à un niveau supérieur de moralité, la Puissance protectrice eut la pleine approbation de la Commission permanente des Mandats, quelque insistance que mît parfois celle-ci à lui demander des éclaircissements sur des points de détail.

11. — LA VISITE DU PRINCE LEOPOLD DE BELGIQUE, HERITIER DU TRONE, SEPTEMBRE 1925.

La visite du prince Léopold, duc de Brabant, délégué par son père, le roi Albert 1er, prit aux yeux du public la signification d'une confirmation imposante de l'occupation belge au Ruanda et d'un témoignage singulier d'approbation pour les efforts déployés par l'administration dans le Territoire sous Mandat depuis neuf ans. A cet égard, sa portée, n'eûsse été que par la dignité du visiteur, fut autrement plus haute que ne l'avait été celle de la visite, dix-huit années en ça, du duc

de Mecklembourg, dont elle pouvait passer pour la contrepartie.

L'Altesse Royale, qui, débarquée à Matadi, avait traversé le Congo dans toute sa longueur, atteignit le Ruanda par le Parc National Albert, et prit gîte avec sa suite à Kisenyi, le 14 septembre 1925. Le gouverneur par intérim du Territoire, M. Pierre Ryckmans, arrivé d'Usumbura, s'était porté au-devant de lui. De là, le Prince excursionna dans la région des volcans, revint par Ruhengeri et gravit le coteau de Nyundo pour y saluer les Pères de la station. A Kisenyi il s'embarqua sur le lac Kivu et cingla vers l'anse de Musaho, escale transférée depuis à Kibuye, gardée à cette époque par un petit poste belge. Il y fut accueilli par le résident du Ruanda, M. Mortehan, qui espérait pouvoir l'attirer jusqu'à Kigali. Le programme du voyage ne comportait qu'une rencontre avec Musinga au camp de Nyabitare, dans le Marangara, à une lieue et demie environ de la Nyabarongo, limite qu'un Yuhi ne pouvait dépasser. Le Prince, à dos de mulet, arriva en cortège à Rubengera, où il reçut les hommages du pasteur Durand, chef de la Société belge des Missions Protestantes, franchit la dorsale Congo-Nil par le camp de Rukoko, passa le fleuve en pirogue, et atteignit Nyabitare, où l'avait précédé le souverain noir. Musinga lui présenta ses chefs et fit danser devant lui ses pages au milieu d'un peuple immense, qui manifestait joyeusement son loyalisme envers le Roi des Belges, protecteur du pays, en la personne de son héritier présomptif.

Nyabitare devait être la pointe extrême de l'excursion protejée au centre du Ruanda. Le Prince décida de prélever vingt-quatre heures sur l'horaire du voyage, afin de rendre visite au chef du vicariat apostolique à Kabgayi. Il arriva dans la matinée, accompagné seulement du gouverneur et du résident, salué à l'entrée de la capitale religieuse par la Brabançonne, chantée par les séminaristes grands et petits.

Il s'entretint avec Mgr Hirth, vétéran des temps héroïques, dont l'ancien vicariat du Nyanza Méridionnal avait confiné à l'Etat Indépendant du Congo, œuvre géniale de son aïeul. Puis, convive de Mgr Classe et de ses collaborateurs, hors de tout faste et de toute formule protocolaire, il visita

les établissements du siège épiscopal, s'attardant seul pendant deux heures d'horloge dans les classes des petits séminaristes, les interrogeant en sa langue avec cette simplicité de grand seigneur, qui arrachait à tous l'exclamation : « C'est tout à fait un prince du sang ! » **Koko ni imfura nya mfura** !

Le Duc de Brabant reprit au lendemain le chemin de Musaho, d'où son steamer le fit atterrir à Shangugu. De là, par la rive gauche de la Rusizi, il atteignit Usumbura, aux rives du Tanganyika, où le jeune mwami de l'Urundi Mwambutsa était descendu de Kitega, pour la première fois de sa vie, aux fins d'un hommage de grand vassal protégé.

Les foules du Ruanda avaient été sensibles à l'apparition fugitive de ce Prince Charmant, grand et svelte, reflet fidèle de la majesté lointaine pour laquelle on les invitait à prier le dimanche dans les églises, reconnaissant en lui une personnification de la nation généreuse, qui, par esprit de solidarité humaine, avait revendiqué la mission de les civiliser.

12. — L'ESSOR DE LA MISSION CATHOLIQUE : L'ERECTION D'UN VICARIAT APOSTOLIQUE AU RUANDA, 25 AVRIL 1922.

L'ENTREE en scène foudroyante de la Belgique catholique avec un appareil de puissance inconnu jusque-là, l'impulsion énergique donnée par le résident Declercq à la régénération du pays, continuée avec la même intensité par ses successeurs, la sympathie marquée que les représentants officiels de la puissance mandataire, pour la plupart catholiques pratiquants, témoignaient aux missions, l'éclipse momentanée des églises protestantes, la proclamation retentissante de la liberté de religion par Musinga, la victoire progres-

sive des idées et des mœurs occidentales sur les préjugés ancestraux dans la classe dirigeante, le prosélytisme rétrempé des missionnaires blancs, enfin libérés du cauchemar et des entraves de la guerre, des jeunes prêtres noirs, des catéchistes, des néophytes, particulièrement des batutsi, dont le P. Classe pouvait dire qu' « en général, ils sont plus intelligents, plus ardents et plus zélés que les autres à répandre leur foi », tous ces facteurs de vitalité religieuse manifestèrent leur vertu par un relèvement soudain de la courbe des baptêmes. Tandis que le nombre des chrétiens comme il a été dit, était resté stationnaire pendant deux ou trois ans autour de 13.000, il passa brusquement, entre 1919 et 1924, au chiffre de 26.000, augmentant de cent pour cent en un lustre. Aucune station nouvelle ne fut cependant ouverte à l'apostolat pendant ce laps de temps ; Muramba dans le Cyingogo ne date que de 1926 ; Rambura avait même été évacué faute de personnel. Mais les sources de revenus, taries pendant la guerre, recommençaient à donner ; la construction des routes et l'aménagement des pistes autorisaient l'usage de véhicules motorisés, rendant la présence des évangélistes plus immédiate et plus multipliée. A Murunda, dès 1920, l'essai d'une paroisse administrée uniquement par des prêtres noirs réalisait tous les espoirs qu'on avait fondés sur lui. A Kabgayi, au point culminant de la colline, s'élevait maintenant sur un socle de treize marches le monument le plus imposant qu'eût encore connu le Ruanda, une église à une nef, longue de soixante-dix mètres sur vingt et un de large hors œuvre et haute de quinze, précédée sur sa façade d'une tour carrée avec porche, sur laquelle s'élèverait sous peu une pyramide lançant sa pointe à 28 mètres. On n'avait jamais rien vu de pareil. « C'est un pays, c'est un Ruanda où il ne pleut pas, s'exclamaient les bonnes gens émerveillés. Vous êtes des hommes, vous, les bazungu, » ajoutaient-ils ébahis.

Cette progression admirable du bercail catholique, qui se chiffrait annuellement par trois mille baptêmes, les adultes étant en majorité parmi eux, reçut une sorte de confirmation officielle par l'érection d'un évêché spécial pour le Ruanda. Le décret de la Propagande qui la réalisa porte la date du

25 avril 1922. Le vicariat du Kivu était ainsi scindé, après dix années de noble existence, en deux moitiés, qui correspondaient chacune à des subdivisions historiques. Rùanda et Urundi, qui ne s'étaient jamais bien accordés ensemble, devenaient par là de grandes communautés spirituelles distinctes. L'Eglise catholique, selon sa tradition constante, moulait ici encore son organisation ecclésiastique dans les cadres politiques préexistants. Désormais les Banyarwanda auraient leur patrie spirituelle bien à eux, coïncidant en ses frontières avec leur patrie temporelle, De plus en plus la religion nouvelle perdait chez eux ses traits empruntés à l'étranger pour prendre, grâce à ses prêtres, frères, sœurs noirs, sa langue, ses cadres territoriaux, un visage vraiement rouandien. Chacun des deux peuples s'attacherait davantage à sa propre Eglise, dès là qu'elle revêtirait à ses yeux des couleurs nationales.

L'Eglise de l'Urundi, qui avait son cachet particulier et dont la soudure avec celle du Ruanda, dix ans auparavant, n'avait eu qu'un caractère temporaire et quasi artificiel, reçut avec faveur sa charte d'autonomie. Son nouveau chef, Mgr Gorju, auparavant missionnaire dans l'Uganda, fixa son siège à la station de Mugera. Ses clercs poursuivirent provisoirement leur formation au grand et au petit séminaire de Kabgayi.

13. — LE PREMIER TITULAIRE DU VICARIAT : MGR LEON PAUL CLASSE

Ce ne fut pas le pontife du précédent vicariat qui présida aux destinées du nouveau. Le vieil athlète, dont l'âge trahissait les forces et qui était menacé de perdre complètement la vue, avait résolu dès 1920 de passer la houlette à des mains plus jeunes et aussi expertes. Sa démission avait été agréée par

Rome au déclin de cette même année : en attendant la nomination de son successeur il poursuivrait ses hautes fonctions en qualité d'Administrateur apostolique. Le suprême désir du fondateur de l'Eglise du Ruanda était de consommer sa carrière au milieu des jeunes clercs dont il avait suscité la vocation. Le Ciel ne lui refusa pas cette dernière grâce.

S'il eût été invité à désigner son successeur, on ne peut mettre en doute qu'il eût porté son choix sur le délégué institué par lui, quinze ans auparavant, pour le district du Ruanda et avec lequel depuis il n'avait jamais cessé de conjuguer son action directrice. Le R.P. Classe, dont le nom est revenu à mainte reprise au cours de ce récit, était Lorrain. Né à Metz le 28 juin 1874, il était arrivé tout enfant à Paris. Il avait puisé l'enseignement des humanités à ces sources réputées de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et du Petit Séminaire de Versailles. Puis il avait bénéficié de la grâce de Saint-Sulpice au grand séminaire d'Issy. A l'été de 1896 le cardinal Richard lui avait délivré son **exeat** en bénissant sa vocation missionnaire. Il n'avait pas connu personnellement le cardinal Lavigerie, mort quatre ans auparavant, mais il pouvait toujours s'édifier à sa flamme pieusement entretenue par son successeur, l'apostolique Mgr Livinhac. Après quatre années d'ascèse physique et morale, il était ordonné prêtre à la cathédrale de Carthage, le 31 mars 1900.

Le Supérieur Général de la Société des Missionnaires d'Afrique l'attacha pendant six mois à sa personne, comme s'il eût voulu l'initier au maniement des rouages administratifs et le préparer ainsi au gouvernement d'une grande communauté ecclésiastique ; puis il l'envoya à Mgr Hirth comme un collaborateur de choix. Le jeune P. Classe atteignit le Bukumbi au début de 1901, et alla rejoindre peu après les pionniers de Save et de Zaza, arrivés au Ruanda une année tout au plus avant lui. Nous l'avons vu débutant à Nyundo, fondant dès 1903 la station de Rwaza dans une contrée en effervescence, prenant trois ans plus tard la direction de l'église-mère de Save et celle de l'école des cadets à Nyanza. C'est là que l'atteignit en juillet 1907 le titre de provicaire, qui faisait de lui à 33 ans le chef régional de l'Eglise naissante. Il se fixa dès lors à Kabgayi, au centre du pays,

d'où, pendant un tiers de siècle, son action prépondérante ne cessera de se faire sentir jusqu'à la périphérie.

Il n'est point de parage qu'il n'ait visité, point de haut personnage européen et indigène qu'il n'ait connu et fréquenté, point d'événement d'importance, civil ou religieux, auquel il n'ait été mêlé, point de détour de linguistique, d'ethnologie, de folklore et d'histoire qu'il n'ait exploré. Nul ne s'est plus diligemment informé des choses du Ruanda, encore que ses fonctions absorbantes lui aient laissé peu de loisirs pour livrer au public savant le fruit de ses études.

Chargé spécialement par Mgr Hirth des relations administratives avec les autorités tant indigènes que coloniales, très en crédit auprès de Musinga et de sa mère comme auprès d'un Grawert, d'un Wintgens, d'un Declercq, animateur et organisateur des nouvelles stations, architecte et maître d'œuvre de presque tous les monuments ecclésiastiques du pays, apôtre itinérant et, tout à la fois, homme de pensée, de prière et de plume, doyen d'ancienneté sinon d'âge des prêtres missionnaires à peu d'exceptions près, nul n'était plus qualifié que lui, nouvel Elisée, pour recevoir de Mgr Hirth le manteau d'Elie.

La double nouvelle de l'érection du vicariat et de sa propre élection, décrétées à un jour d'intervalle les 25 et 26 avril 1922, l'atteignit à Anvers, où il résidait, nous savons pourquoi. Il n'était plus un inconnu en Belgique depuis que le roi Albert l'avait reçu en audience privée et l'avait décoré de l'Ordre Royal du Lion, que le ministère des Colonies avait fait appel à ses lumières sur l'affaire du Gisaka, que le lieutenant général Gillain, l'avait prié de parler à **l'Union coloniale** de Bruxelles sur le Ruanda (1). Aussi sa nomination fût-elle accueillie avec une faveur marquée par le gouvernement et par l'opinion, encore qu'elle ne portât point, pas plus que celle de Mgr Gorju pour l'Urundi, sur un sujet de nationalité belge. Il voulut recevoir l'onction épiscopale des mains de l'illustre primat de Belgique, le cardinal Mercier. La cérémonie du sacre eut pour témoin, à Anvers le 28 mai,

(1) Conférence insérée dans **Congo**, mai 1922, p. 677-695 sous le titre : **Le Ruanda et ses habitants : organisation politique, la religion, la famille.**

la chapelle des Adoratrices du Saint-Sacrement, amies de la Mission, en présence du Directeur Général au Ministère des Colonies, baron Kervyn de Lettenhove, qui prononça un toast au banquet, et de M. De Jonghe.

Le premier dignitaire en titre du vicariat apostolique du Ruanda, regagnant aussitôt son bercail, fit son entrée dans le territoire au début de septembre après deux années d'absence. A la frontière, la Kanyaru franchie, il fut salué par deux grands batutsi, députés à sa rencontre par Musinga. Les chrétiens, venus au devant de lui, ne voulurent pas laisser à d'autres l'honneur de porter sa filanzane. Ils s'y relayèrent jalousement d'étape en étape sans permettre jamais au prélat de mettre pied à terre. Aux divers gîtes, à Nyaruhengeri, à Save, à Nyanza, la foule, se renouvelant, grossit, toute profession, toute confession confondues. A Nyanza Musinga et sa Cour, se portant au-devant de lui, se déclarèrent tout aise du retour d'un Munyarwanda d'adoption, honoré par son Eglise d'une dignité princière. A Kabgayi, le 6 septembre, le fils reçut les embrassements du père avec les derniers signes d'un pouvoir abdiqué. La procathédrale, conçue par lui, qu'il avait à peine vu monter de ses fondations, s'ouvrait maintenant presque achevée pour recevoir son siège et ses armes (1).

Le 8 avril suivant, anniversaire du roi Albert, eut lieu la bénédiction solennelle du monument, symbole de l'unité et de la vie nouvelle de l'Eglise rouandienne. Mgr Hirth donna l'aspersion et le nouveau pontife officia. L'autorité civile s'était mise en branle pour rehausser de sa présence l'éclat de cette significative cérémonie : le Résident, M. Mortehan, venu de Kigali avec plusieurs de ses collaborateurs européens, le géant Musinga, vêtu de son frac brodé, sans chaussures, aucune n'ayant été trouvée à la mesure de son pied, escorté de ses fils aînés, de ses grands féodaux, de ses pages et danseurs. La foule innombrable, massée à l'in-

(1) Mgr Classe, évêque titulaire de Maxula, l'ancien Maxula Prates, aujourd'hui Rhadès en Tunisie, porte sur son blason d'or à la croix fichée de gueules chargée du pélican d'argent, portant au premier le nom de la Vierge en lettres gothiques de sable disposées en pal.

térieur et à l'extérieur du temple frappait des mains en hommage à son mwami, tandis que trompette et tambours à la tribune scandaient l'entrée dans le sanctuaire des deux pasteurs mitrés, entourés de vingt missionnaires blancs et d'autant de clercs noirs, prodiguant sur la masse des fronts inclinés l'authentique bénédiction d'Imana (1).

Deux ans après, le 19 avril 1925, l'Eglise du Ruanda célébrait dans le même temple avec une pompe accrue, le jubilé de sa fondation et les noces d'argent sacerdotales de son évêque. Une armée de quarante mille néophytes et catéchumènes, nobles et roturiers, répartis entre toutes les provinces du pays, fruit des labeurs apostoliques d'un quart de siècle, faisait une couronne étincelante au nouvel envoyé de saint Pierre. Ce soir-là, pour la première fois depuis trente ans, presque sur les lieux de la sinistre intronisation de Rucunshu, Musinga, pour l'amour des Bapadri, dérogea au protocole et ne rentra pas à son gîte habituel, pour y reposer sous l'aile maternelle. Après l'office et les divertissements indigènes qui le suivirent, il établit son quartier dans les bâtiments de la Mission et ne regagna son palais que le lendemain, **O tempora, o mores**! se seraient écriés les Biru, s'ils avaient eu l'heur d'étudier Cicéron à l'école des Pères.

14. — MISSIONS PROTESTANTES ET ADVENTISTES.

Les quatre stations luthériennes de Bétheler restèrent veuves de leurs ministres pendant trois ans. Les Belges victorieux n'autorisèrent pas leurs fondateurs à en reprendre possession après la paix. Mais ils étaient disposés à y accueillir des missionnaires de confession parente, conformément à l'article 438 du Traité de Versailles, qui prévoit « la remise des postes

(1) Voir une relation pittoresque de la cérémonie par Mgr Classe dans **Missions d'Afrique des Pères Blancs,** XXIX[e] année, 15 août 1926.

de missions, antérieurement dirigés par des sujets ennemis, à des organismes similaires obéissant aux mêmes tendances et poursuivant le même but ».

La Mission protestante américaine des Adventistes s'étant présentée la première, ils l'y établirent dès 1919 par provision seulement et jusqu'à plus ample informé. Aussi, lorsque la **Société belge des Missions protestantes du Congo**, constituée dans la métropole, fut prête à entrer en exercice, c'est elle qui reçut la dévolution définitive des stations allemandes. Kilinda fut occupé par elle dès cette même année, Remera et Zinga en 1922, Rubengera en 1923. Zinga passa à la condition de simple école dirigée par un moniteur noir, Rubengera, jusqu'à la reconstruction de ses bâtiments en 1927, à celle « d'annexe dépendant de Remera ». Kilinda, qui avait le moins souffert de l'abandon pendant la guerre, fut agrandi et doté en 1926 d'un temple, « le premier qui ait été édifié par des protestants belges dans un territoire d'outre-mer soumis à l'administration belge ».

La Société déclare dans son acte de constitution que « son but essentiel est la propagande de l'Evangile par la création de Missions, par la traduction et la diffusion des Saintes Ecritures », et pour fin secondaire « l'œuvre nationale de civilisation » à réaliser par l'école, les hôpitaux et dispensaires, les œuvres artisanales et agricoles. Encore que confessionnellement fidèle à la tradition calviniste, « la Société veut travailler en complète harmonie et dans une vraie unité d'esprit avec les sociétés évangéliques déjà à l'œuvre dans la colonie... Elle désire vivre en paix avec les missions chrétiennes non protestantes et fera tout ce qui dépend d'elle pour conserver vis-à-vis de ces missions les règles de l'équité et de la tolérance, mais en réservant toute sa liberté dans les moyens de propagande spirituelle » (1).

A la fin de 1925, chacun des trois postes : Kilinda, Remera et Rubengera, était administré par un pasteur et sa femme, « dame missionnaire ». En outre une infirmière eu-

(1) Renseignements fournis par le pasteur Durand, membre de la Société, en activité au Ruanda, insérés dans le **Rapport** de 1927, p. 51.

ropéenne se consacrait à l'assistance médicale. La communauté héritée de Bétheler ne se montait pas tout à fait à cent baptisés, mais le nombre des catéchumènes était cinq fois supérieur. Les écoles créées dans les trois postes et dans huit succursales instruisaient un millier d'enfant des deux sexes.

La Mission Adventiste, évincée des établissements allemands, fonda vers 1923 trois stations, la première dans le centre à Gitwe au Kabagali, la seconde, qui ne subsista pas, à Kawangire dans le Buganza et la dernière dans le nord à Gitwa, alias Rwankeli, au Buhoma.

Les Adventistes tirent leur nom de leur foi confiante, ressuscitée des anciens millénaristes et illuminés montanistes, en l'imminence du second « avènement » du Christ, annoncé par les Ecritures. Le prophète et fondateur, le Révérend William Miller, pasteur baptiste aux Massachussets, vaticina le retour en gloire et puissance du Sauveur pour l'année 1843. Le démenti des faits ne découragea point ses disciples, qui se constituèrent en Eglise séparée, mais se fractionnèrent par la suite en plusieurs sectes. L'une de celles-ci, qui se dénomme « Adventistes du Septième jour », met dans l'observation du sabbat juif un des moyens les plus efficaces pour se préparer au grand événement attendu. C'est celle qui est en activité au Ruanda, comme dans de vastes régions de l'Afrique Australe. Dogme, morale et culte sont à peu près ceux de l'Eglise baptiste : les baptêmes d'adultes se célèbrent par immersion dans les ruisseaux et rivières, succédanés du Jourdain. La Société exige de ses adhérents l'abstinence totale des spiritueux et du tabac. Largement subventionnée par les fidèles des Etats-Unis d'Amérique, elle se livre à une propagande intense, dont les gains dépassent largement ceux des églises protestantes proprement dites. Au 31 décembre 1925 les deux stations du Ruanda étaient desservies chacune par un pasteur et sa femme, plus une infirmière. Ils étaient assistés par une douzaine de catéchistes répartis entre diverses succursales. Ils déclaraient aux enquêteurs gouvernementaux un total de deux centaines de néophytes et catéchumènes ; leurs écoles étaient fréquentées par un millier d'enfants.

La **Church Missionnary Society,** créée au sein de l'Eglise Etablie d'Angleterre et se rattachant au mouvement de la Basse Eglise, très prospère dans l'Uganda, avait profité de la remise du Territoire du Gisaka à la Grande-Bretagne en 1922 pour y prendre pied. Elle y avait fondé cinq chapelles-écoles, qui continuèrent à fonctionner quand la zone fit retour à la Belgique. En 1925 elle obtint une concession de terre dans le territoire de Gatsibo, où elle créa une station, celle de Gahini, au centre de ses succursales. L'année suivante elle pouvait recenser deux missionnaires résidents, trois catéchistes indigènes et 62 adhérents catéchumènes. Musinga, qui voyait dans la présence de ces Anglais une menace pour l'intégrité de son royaume, instruit qu'il était par une récente expérience, souhaitait une multiplication des postes catholiques, qui pût faire échec à l'expansion britannique. D'où la curieuse lettre suivante qu'il adressa à ses subordonnés du Buganza et du Gisaka.

Nyanza, le 18 avril 1924.

A mes chefs (suivent quatre noms), salut beaucoup.

Par la présente je vous annonce que les Bapadri sont mes amis, actuellement comme ils l'ont toujours été. Donc, s'ils veulent installer des écoles pour instruire les Banyarwanda, donnez-leur du terrain et aidez-les. Je suis heureux sous le régime de Mbulamatare (le gouvernement belge) et pour cette raison j'aime que dans mon royaume il n'y ait pas d'européens d'autres nationalités.

Et vous aussi, dites à vos sous-chefs ce que je viens de vous dire.

C'est moi, le mwami du Ruanda.

Signé: Yuhi Musinga.

Les deux dernières sectes développent chez leurs adeptes l'esprit de controverse. A l'inverse de la première leur prosélytisme tourne volontiers à la polémique anticatholique. Elles font place dans leur liturgie aux phénomènes d'exaltation religieuse. L'agitation sociale à laquelle inclineraient les Adventistes les rendent suspects à la classe dirigeante.

Tout compte fait, les trois Eglises non catholiques du Ruanda totalisaient au 31 décembre 1925, après, pour la plus ancienne, dix-huit années d'existence, une demi-douzaine de stations avec un nombre égal de missionnaires hommes et une ou deux centaines de baptisés. A la même époque, lors de son vingt-cinquième anniversaire, l'Eglise catholique dénombrait 48 Pères Blancs, 7 prêtres noirs, 24 Sœurs Blanches, 12 Sœurs noires, 304 catéchistes, 30.000 baptisés, 10.000 catéchumènes, pour 12 stations et 136 chapelles-écoles ; outre le grand et le petit seminaire, 253 écoles instruisaient 17.000 enfants des deux sexes ; les établissements de charité étaient représentés par 14 orphelinats, 5 hôpitaux et 14 dispensaires.

Chapitre septième

LES MISSIONS ET LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

LA CONVERSION DES BATUTSI ET L'AVÈNEMENT D'UN PRINCE CHRÉTIEN

1. — LA VICTOIRE DE L'ESPRIT NOUVEAU

La période d'un lustre qui s'étend de l'établissement définitif du mandat belge à l'avènement du mwami Rudahigwa, est caractérisée par l'acceptation décisive et finalement officielle de la civilisation européenne et chrétienne. La classe dirigeante, jusque-là réfractaire et hostile, sauf exceptions, est maintenant conquise, et elle prend la tête du mouvement de rénovation. Il faut se rajeunir et se dépouiller des vieilleries surannées. Il faut s'instruire, se moraliser, apprendre à honorer le Dieu unique. Les européens sont dans le vrai ; ils sont ingénieux et bons ; il faut se mettre à leur école et regagner le terrain perdu.

Cette mentalité l'emporte dans l'oligarchie féodale et décide du succès final. Comme cette victoire est le fruit du travail persévérant de la Mission catholique pendant un quart de siècle, la Puissance mandataire en profite pour lui annexer son service amorcé d'instruction publique et d'éducation nationale. C'est assurer par là leur développement rapide et répondre au vœu de la population entière, patriciat et plèbe. La Mission nationale protestante ne sera pas exclue de cette collaboration.

La Cour du mwami est seule au Ruanda à se mettre en travers de ce mouvement de rajeunissement national. Elle est finalement emportée avec tout ce qui reste de l'ancien régime. Un régime moderne s'inaugure à l'ibwami avec le fils du prince déchu, un évolué catholique.

Les trois faits généraux qui commandent ce tournant de l'histoire des Banyarwanda sont dans une étroite dépendance l'un de l'autre. Le monopole, de fait accordé aux écoles des Missions, n'est rendu possible que par l'adhésion générale aux idées qu'elles propagent, et réciproquement il agit dans le sens de leur diffusion et de leur plus parfaite assimilation. Et c'est parce qu'une évolution profonde s'est accomplie dans les âmes, qu'une révolution politique peut arriver pacifiquement et sans heurt à remplacer un gouvernement par un autre, système et personne.

Ces trois faits, grâce auxquels en cinq années le Ruanda a changé moralement de face : adoption de l'Enseignement libre par l'Etat, conversion par familles de la noblesse de sang, substitution à l'ingoma d'un chrétien de cœur à un païen endurci, il faut les envisager dans leurs modalités et leur suites.

2. — L'INTRODUCTION DU REGIME SCOLAIRE EN VIGUEUR DANS LA COLONIE DU CONGO.

C'EST en 1925 que la Puissance mandataire résolut de rompre avec la politique scolaire de l'enseignement officiel, suivie pendant près de dix ans, et à introduire dans le Territoire sous mandat le système de l'enseignement libre subsidié, qui avait fait ses preuves de puis 1906 dans sa colonie du Congo. L'appareil législatif existait ; il suffisait de l'étendre avec des aménagements opportuns au delà des frontières

dans le pays limitrophe. L'organisation nouvelle impliquait une entente préalable et des conventions contractuelles avec les Missions dites nationales, représentées principalement chez les catholiques par les vicariats apostoliques.

Le **Rapport** officiel de 1926 rend compte dans les termes suivants de l'état des pourparlers avec les autorités religieuses :

« Les deux vicariats apostoliques ont accepté de fournir au gouvernement la collaboration demandée pour l'organisation d'un enseignement public, contrôlé et subsidié par l'Etat....

« En principe, chaque station de mission doit être dotée d'une école primaire complète à trois classes, dirigée par un européen. Chaque succursale aura son catéchiste et son instituteur ; pour marquer l'importance attachée à l'enseignement proprement dit, les fonctions ne seront plus confondues....

« Le gouvernement a également conclu un accord avec une congrégation enseignante (celle des Frères de la Charité de Gand en activité dans le Congo Belge) en vue de la création d'une école professionnelle. Celle-ci sera établie au cœur même du pays à l'emplacement de la nouvelle capitale (projetée, non réalisée, sinon comme chef-lieu d'administration, Astrida), de telle sorte que son influence pourra rayonner sur toute l'étendue du Territoire. Cet établissement sera spécialement consacré à la formation d'artisans, de clercs et d'instituteurs. Les jeunes gens qui se destinent aux écoles spéciales d'assistants médicaux et vétérinaires pourront y recevoir une formation préparatoire appropriée. (L'ouverture en ayant été différée jusqu'en 1932, il n'en sera question qu'au chapitre suivant).

« D'autre part, le gouvernement a sollicité le concours de la Congrégation des Sœurs Blanches d'Afrique en vue de donner une grande impulsion à l'enseignement féminin. Il s'attachera principalement au développement des écoles ménagères, où une place importante sera réservée à la diffusion des notions d'hygiène et de la connaissance des soins à donner aux nouveaux-nés.

« La Société belge des Missions protestantes contribuera également, dans la mesure de ses possibilités, à la réalisation du programme ci-dessus décrit. »

Le contrat avec les Vicariats apostoliques ne fut signé que le premier janvier 1930, mais un régime provisoire était entré en vigueur cinq ans auparavant, comportant le patronage de l'Etat et ses subsides à l'égard de l'enseignement libre d'Eglise.

3. — LES RAISONS MORALES ET PRAGMATIQUES DE CETTE INTRODUCTION.

LES raisons qui avaient déterminé l'Etat belge à créer une sorte de monopole de fait en faveur de l'enseignement missionnaire, sans pour autant se lier les mains pour des créations indépendantes, étaient à la fois d'ordre moral et d'ordre pratique.

Le **Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi** en 1925 porte à ce sujet au chapitre de l'**Instruction publique** les considérations suivantes :

« Les missions religieuses sont mieux qualifiées et mieux outillées que toute autre institution pour répandre dans le pays les bienfaits de l'instruction. Les missionnaires ont reçu une formation pédagogique spéciale. N'ayant d'autres préoccupations que celle de leur apostolat, spécialisés en vue de celui-ci dans l'étude de la langue et de la mentalité indigènes, faisant dans la même région des séjours beaucoup plus longs que les fonctionnaires de l'Etat, — séjours que n'interrompent que de bien rares congés, — ils sont les meilleurs éducateurs de l'indigène. Ils s'occupent, en outre, depuis de longues années, de former des auxiliaires : un clergé indigène, un corps nombreux de catéchistes, des artisans de tous les métiers.

« Sans doute, le souci fondamental des missions est celui de l'éducation religieuse. Mais l'évangélisation elle-même comporte un minimum d'enseignement général. Il appartient à l'Etat par l'octroi de subsides suffisants, d'amener les missions à perfectionner leur outillage scolaire et à développer le programme de leurs écoles. C'est ce que l'administration du Territoire à mandat s'efforce de réaliser, faisant dépendre ses subsides des efforts déployés pour l'extension de l'instruction publique. »

A l'appui de ces déclarations, le **Rapport** mentionne qu'un subside de 135.000 francs a été octroyé aux missions catholiques et un subside de 25.000 francs aux missions protestantes en 1925, qu'un crédit de 275.000 francs pour les premières, de 25.000 pour les secondes est inscrit au budget de 1926.

Au surplus, les milieux dirigeants en Belgique, affranchis de partis pris laïques, tenaient pour un axiome que la mission d'une puissance protectrice auprès de ses pupilles non évolués est d'éducation plus encore que d'instruction, et que l'éducation, savoir la formation morale de l'individu, relève, en ordre principal, ici surtout, de l'action religieuse.

« En Belgique, lit-on dans un document émané de l'Administration coloniale, l'école est surtout appelée à instruire ; au Congo elle devra avant tout éduquer. Le milieu familial, qui est le foyer de l'éducation en Europe, exerce en Afrique une influence déprimante. L'objectif principal de l'éducateur doit être l'amélioration graduelle des mœurs indigènes : celle-ci importe plus que la diffusion de l'instruction proprement dite » (1).

« Le maître, recommande l'Inspection générale de l'Enseignement, n'oubliera jamais qu'il n'y a pas d'éducation sans religion, et que l'instruction, si elle ne va pas de pair avec une solide culture religieuse, ne forme que des citoyens qui seront d'autant plus pervertis et dangereux qu'ils seront plus instruits » (2).

---

(1) Projet d'organisation de l'Enseignement libre au Congo Belge avec le concours des Sociétés de Missions nationales.

(2) Notions de psychologie à l'usage des écoles normales du Congo Belge. Inspection générale de l'Enseignement. Page 26.

Par ailleurs, en confiant aux Eglises la charge de l'éducation nationale des noirs, la Puissance mandataire donnait une satisfaction adéquate aux exigences de l'article 3 du titre du Mandat, qui lui recommandait instamment d'accroître « par tous les moyens en son pouvoir le bien-être... moral... des habitants ».

Outre ces raisons de principe la Belgique se voyait contrainte par la rigueur des faits à recourir aux missions, si elle voulait assurer dans le plus bref délai, aux moindres frais et dans le mode souhaité par la population, l'évolution intellectuelle de ses protégés. Les essais qu'elle avait tentés d'un enseignement neutre, non confessionnel, n'avaient eu, sauf à Nyanza, qu'un médiocre succès auprès des intéressés, et ne pouvaient soutenir la comparaison avec les résultats de l'Enseignement libre. Au surplus, dans l'impossibilité où elle s'était trouvée, au début surtout, de créer de toutes pièces un cadre de moniteurs indigènes pour desservir ses écoles, l'Administration avait dû se rabattre sur des sujets formés par les missions, séminaristes, frères, catéchistes, ayant renoncé à leur premier état. Enfin ses établissements étant « strictement réservés aux fils de chefs et aux notables de race mututsi », elle abandonnait déjà en fait aux Eglises la formation du plus fort pourcentage de la population enfantine en âge de scolarité.

Voici en bref quel était l'état des cinq écoles créées par elle, lorsqu'elle les fondit avec les institutions religieuses ou les transforma aux environs de 1930.

L'externat de Nyanza, substitué à celui que les Pères Blancs avaient ouvert dès leur arrivée au Ruanda, « école primaire du degré supérieur pour fils de chefs, clercs et instituteurs », comptait en 1929 367 élèves inscrits, répartis en six classes, le cycle de l'enseignement étant de six années. « Il en est sorti, relate le rapport officiel, au cours de l'exercice, 71 élèves qui avaient terminé leurs études avec fruit : 43 sont entrés en qualité de secrétaires indigènes dans l'Administration ; 12 sont allés suivre les cours de l'école vétérinaire de Kisenyi ; 15 se sont engagés au service d'entreprises particulières ».

Voilà le beau panneau du diptyque : l'autre est moins brillant. Nyanza, le milieu le plus mal famé du Ruanda, était du point de vue moral l'ambiance la moins indiquée pour la formation d'une élite. Le directeur, instituteur diplômé, en même temps délégué territorial, était trop absorbé par sa tâche administrative pour exercer efficacement sur l'école une surveillance et une influence, qui eussent été, ici plus qu'ailleurs, nécessaires. Les six moniteurs, pour la plupart anciens disciples des Pères, si franche que fût leur bonne volonté, manquaient d'autorité pour imposer une discipline et une tenue rigoureuses à des élèves dont plusieurs avaient atteint l'âge d'homme. Heureusement ces élèves étaient aux deux tiers catéchumènes ou même baptisés, et recevaient, hors du temps des classes, une culture morale et religieuse dans la chapelle succursale fondée par les Pères non loin du palais, visitée par eux deux fois par mois et desservie par un catéchiste résident.

La situation était beaucoup moins satisfaisante à tous points de vue, dans les quatre écoles de notables, ouvertes par l'administration auprès des postes de territoire ; à Shangugu, Ruhengeri, Gatsibo et Rukira. Provisoirement et rustiquement installées, on ne trouvait dans la plupart qu'un seul moniteur noir, enseignant dans une seule salle de classe, sous l'œil lointain de l'administrateur. Leur quelque cinquante à cent écoliers ne les fréquentaient souvent qu'à contre-cœur, envoyés d'office par les chefs, qui eux-mêmes cédaient en cela à la pression administrative et à la menace de lourdes amendes. Lorsqu'elles furent « incorporées dans le courant de 1930 à des écoles libres subsidiées », l'Administration confessait sans plus qu'elles étaient « de très peu d'utilité ». Là aussi, par bonheur, auprès de chacune, se trouvait une chapelle-école pour fils de roturiers et catéchumènes de toute classe, où les hôtes de l'école officielle trouvaient un réconfort moral et un appui religieux, s'ils inclinaient vers l'Eglise catholique.

Les statistiques de l'année 1929, qui fut la dernière de leur éphémère existence, recensent au total 677 écoliers inscrits, qu'instruisent dix moniteurs, directeurs européens non comptés. Qu'était-ce en face des 701 chapelles-écoles

de la seule Mission catholique, où enseignaient, outre les catéchistes, 467 moniteurs et monitrices, dont 297 diplômés, et que fréquentaient 21.757 enfants, dont 14.484 garçons et 8.273 filles. Les seules écoles catholiques étaient 150 fois plus nombreuses, comptaient 46 fois plus de maîtres et 32 fois plus d'élèves. Là seulement se trouvaient des écoles de filles et des institutrices. L'empressement des enfants à les fréquenter, contrastant avec l'atmosphère de contrainte et de tiédeur qui enveloppait les autres, inclinait à penser que la gent écolière des établissements d'Etat accourait spontanément vers elles, si la faculté leur en était laissée.

Ces raisons de principe et de sage opportunité, jointes à celles d'obtenir le meilleur rendement à moindre frais et dans un laps de temps le plus court, ôtaient au gouvernement belge, l'idéologie laïciste cédant le pas au réalisme pratique, toute hésitation touchant l'orientation nouvelle à donner à sa politique scolaire.

Restait à savoir si les Missions étaient en mesure d'accepter les offres de collaboration du gouvernement, si elles étaient outillées en établissements et en personnel pour satisfaire aux conditions du contrat projeté. Un aperçu des moyens d'éducation dont disposait alors le vicariat apostolique permettra de se rendre compte si les démarches du Gouvernement étaient justifiées et ses espérances fondées.

4. — LE PATRIMOINE ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT DU VICARIAT: ECOLES CENTRALES ET RURALES; CATECHISTES ET MONITEURS.

En 1925, lorsque le gouvernement pressentit le Vicariat apostolique, l'Eglise du Ruanda comptait douze grandes stations ou paroisses, pourvues chacune de leurs écoles centrales, mixtes ou distinctes, où enseignaient des moniteurs noirs et dix sœurs indigènes, sous la direction des prêtres blancs

ou noirs et de vingt-six sœurs blanches. Chacune de ces stations était entourée d'une constellation de succursales, au nombre total de 236, soit une vingtaine moyennement pour chaque, écoles rurales autant que lieu de culte pour la plupart, où enseignaient catéchistes et moniteurs. La statistique globale accusait ainsi 200 écoles, 304 catéchistes, 185 moniteurs, instruisant 17.475 élèves, dont 10.013 garçons et 7.462 filles.

Or ces chiffres étaient en progression rapide. L'année suivante : 275 succursales, 336 catéchistes et moniteurs, 18.000 élèves. On a lu ci-dessus les effectifs de 1929. A cette dernière date le nombre des paroisses s'était accru de deux unités : celle d'Astrida au Mvejuru, et celle de Nyamasheke au Kinyaga, ouvertes toutes les deux en 1928, ce qui donnait une moyenne de 24 succursales par station centrale.

Quelle était, quelle est encore, la valeur professionnelle du catéchiste et du moniteur en tant qu'éducateurs et instituteurs ?

L'institution des catéchistes indigènes remontait aux toutes premières origines de l'évangélisation. On se souvient que Mgr Hirth avait emmené avec lui du Bukumbi en 1900 une douzaine de chrétiens baganda, auxquels serait confiée l'instruction des catéchumènes éventuels. La formation de jeunes internes à Save avait permis, quelques années plus tard, de se passer de leurs services. Dès ce moment l'ordre des catéchistes rouandiens était né : il se recrutait parmi les néophytes les plus capables, lettrés et pieux, sauf le prélèvement en faveur du séminaire de prêtres.

Organe d'apostolat hiérarchiquement relié au centre de la paroisse, le catéchiste est par excellence un desservant de succursale. C'est un vicaire forain du curé, la cléricature en moins. Il est marié, vit en paysan au voisinage de la chapelle-école, cultivant avec femme et enfants sa bananerie et son champ dans les mêmes conditions que ses congénères. Les produits de sa terre doivent suffire à sa subsistance. Il jouit d'immunités et exemptions en tant qu'attaché au service d'européens. En fait de corvées notamment il n'est astreint qu'à celles du chef de la colline, fixées présentament à une

journée de travail par mois ; encore a-t-il la faculté de les racheter à raison de cinquante centimes par journée. Il paie d'ailleurs au fisc la capitation commune.

Son office ordinaire consiste premièrement dans la formation religieuse des catéchumènes, hommes, femmes, enfants, qu'il convoque trois fois par semaine pour des séances d'environ une heure et demie. Il leur fait apprendre oralement les prières, le catéchisme, l'histoire sainte, les cantiques en kinyarwanda et les chants liturgiques en latin ; il les initie aux rites religieux et notamment aux sacrements de baptême, de pénitence et d'eucharistie. Il préside dans la chapelle les assemblées dominicales, la matinée et l'après-midi. Ce n'est là qu'une partie de sa tâche. Il est un agent recruteur dans son district ; il visite les malades ; il reçoit les confidences des chrétiens, dirime les controverses, aplanit les différends conjugaux, défend les faibles contre les forts. Il est dans sa sphère la grande autorité spirituelle, accordée à celle du missionnaire.

Il se tient en liaison continue avec le supérieur de la station, fréquentant l'église et les sacrements, donnant l'exemple du bon paroissien. Il est présent aux réunions de catéchistes au siège de la mission au moins une fois par trimestre et aux exercices spirituels de la retraite une fois l'an. Il reçoit à la succursale le missionnaire en tournée et y convoque les gens à cette occasion.

Le catéchiste est l'œil et la main du curé. Il est à l'avant-garde de la progression conquérante. Sa fonction est un sacerdoce plutôt qu'une carrière. Son salaire est si minime qu'il peut tout au plus passer pour une indemnité. Sa profession est d'ailleurs hautement prisée et non pas seulement par les chrétiens. Celle du chef civil ne l'est pas davantage, encore que d'un autre ordre.

Le catéchiste devient instituteur dès qu'il compte parmi ses catéchumènes et chrétiens des enfants en âge de scolarité et des adultes encore non mariés. Car la règle reste en vigueur que les postulants de cette dernière catégorie ne

sont pas admis au baptême, s'ils ne possèdent pas les rudiments de la lecture, leur permettant de suivre leurs prières ou leurs cantiques dans un texte écrit. C'est alors pour lui une charge supplémentaire de quatre heures, cinq jours sur sept dans la semaine. Le cycle de son enseignement s'étend sur deux années et embrasse les matières du programme du premier degré, lecture, écriture, calcul. La chapelle devient de la sorte une « petite école » ou « école rurale », sous la surveillance du missionnaire directeur de l'enseignement au centre de la station. L'enfant, mis ainsi en possession des rudiments, passe, selon le vœu de ses parants, à l'école centrale de la paroisse où une instruction du second degré lui est donnée pendant trois ans. On voit couramment petits garçons et petites filles faisant deux heures de chemin chaque matin pour venir à l'école, et autant au retour. Si leur habitation est trop lointaine, ils sont placés en pension chez des parents ou amis plus rapprochés du centre.

Lorsque la succursale s'est ainsi muée en école primaire sans laisser d'être chapelle, le catéchiste, ne pouvant suffire à la besogne, se voit adjoindre des aides, catéchistes ou moniteurs, dont il reste le doyen, et qui participent à ses obligations spirituelles comme à ses avantages temporels. Une succursale telle que Kilengeri, à dix kilomètres de Kabgayi sur la route de Nyanza, groupant autour d'elle deux mille adeptes et amenant à la paroisse pour le baptême, bon an mal an, trois ou quatre cent néophytes, emploiera neuf catéchistes et moniteurs.

Avec le développement de la chrétienté le nombre des succursales dans le rayon d'une circonscription paroissiale s'accroît jusqu'à la pléthore, monte à cent et au delà. La distraction d'un certain nombre s'impose autour d'un nouveau centre à la périphérie. Une station se crée qui débute aussitôt avec quinze ou vingt succursales. A la fin de 1938, le Vicariat comptait, pour 27 paroisses ou stations, 1.042 chapelles-écoles, donc une moyenne de 38 pour chacune, 1.232 catéchistes et moniteurs, et enfin une population estudiantine de 68.000 en chiffres ronds, non comptés les catéchumènes illettrés.

5. — LA FORMATION D'UN PERSONNEL ENSEIGNANT SPECIALISE, LAIQUE ET RELIGIEUX : ECOLES NORMALES ET SEMINAIRES.

Le personnel enseigant des écoles primaires est de plus en plus exclusivement indigène. Les blancs, Pères et Sœurs, assument la direction générale et particulière, mais se réservent pour l'enseignement normal et l'enseignement professionnel ou technique. Les moniteurs laïques, qui sont encore la très grande majorité, sont préparés aux diplômes d'aptitude dans des sections spéciales des écoles centrales. Pour eux doit s'ouvrir à Zaza une école normale d'instituteurs, confiée à la direction des Frères de la Charité de Gand.

Pour l'instruction des filles dans les stations, le Vicariat apostolique dispose des Bénébikira, congrégation principalement enseignante, dont les sujets au nombre de 78 en 1938 ont été préparés aux diplômes à l'école normale de Save. Pour l'instruction des garçons, aussi dans les écoles centrales, l'institut des Bayozefiti est revenu à la vie en 1929, et sa croissance a été si rapide qu'il compte en 1938 une cinquantaine de sujets : ces Frères noirs suivent pendant trois ans des cours d'école normale à Kabgayi. Ils parlent couramment le français.

Enfin les séminaires fournissent aussi des maîtres. Là seulement au Ruanda se donne l'enseignement classique, secondaire et supérieur. Le français et le latin sont à la base. Le sixième seulement environ des étudiants qui entreprennent le cycle de quatorze années de préparation exigées pour la prêtrise arrivant au terme, les autres, c'est-à-dire la majorité, éliminés ou s'éliminant d'eux-mêmes à des étapes diverses de leur formation, entrent volontiers dans les cadres de l'enseignement et en constituent les éléments les plus cultivés. Le petit séminaire a possédé une section d'école normale,

qui s'ouvrait aux candidats ayant renoncé à la carrière ecclésiastique et désirant se vouer à l'enseignement.

Un certain nombre des données que nous venons de soumettre au lecteur anticipent sur l'avenir, sont au point d'arrivée et témoignent de l'efficacité de l'appui accordé par le Gouvernement à l'œuvre des missions. Mais si l'on s'en tient uniquement aux chiffres de 1929 ou même de 1925, on voit quelle avance avait prise dans le domaine de l'Enseignement l'Eglise catholique, et combien elle méritait la confiance et l'aide de l'Etat. Le **Rapport** de 1930 présente en ces termes la synthèse des résultats obtenus dès cette époque, alors que la nouvelle politique scolaire n'en est encore qu'à la période d'essai : « 44.097 élèves suivent les cours des différentes écoles du Territoire sous Mandat. Dans ce nombre ne sont pas comptés les élèves des classes de caractère rudimentaire des vicariats apostoliques du Ruanda et de l'Urundi, lesquels dépassent les 20.000. Trente années de constants et laborieux efforts ont abouti à ce résultat ». Pour une population globale d'environ trois millions et demi d'âmes à cette époque, ce chiffre de 64.000 lettrés ou demi-lettrés donnerait un pourcentage de 2%, ce qui reviendrait à dire que les deux cinquièmes environ des enfants en âge de scolarité étaient déjà atteints, plus ou moins, par les bienfaits de l'instruction.

Telles étaient les ressources que le vicariat pouvait mettre, ou était prochainement en mesure de mettre, à la disposition de la Puissance mandataire pour le service de l'enseignement public. De son côte, la Société belge des Missions protestantes, la seule qui fût « nationale », présentait dès l'année 1929, autour de ses trois stations de Kilinda, de Rubengera et de Remera, une couronne de trente-huit écoles, centrales et rurales, desservies par cinq professeurs blancs, les pasteurs eux-mêmes, 45 moniteurs noirs et 2.428 écoliers, dont un quart de sexe féminin.

6. — CONDITIONS A REALISER PAR L'ENSEIGNEMENT LIBRE POUR L'OBTENTION DES SUBSIDES.

LA substance des clauses du contrat signé par Mgr Classe, le premier janvier 1930, pour l'Eglise du Ruanda, est présentée dans le **Rapport** de 1929 sous la forme qui suit. « Les Sociétés de Missionnaires pourvoient elles-mêmes aux bâtiments, mobilier, fournitures des écoles sudsidiées ». Les subventions que l'Etat leur alloue pour les agrandissements nécessaires et pour les constructions à neuf ne profitent qu'à elles. Le recrutement du personnel enseignant leur incombe exclusivement. Ne sont financièrement aidés que les écoles et les maîtres qui remplissent certaines conditions d'hygiène et de capacité.

« Les subsides sont attribués par classe ou école organisée. Ils varient d'après le degré d'instruction, le nombre des instituteurs et celui des élèves. L'instituteur porteur d'un diplôme d'aptitude touche un subside annuel de 600 francs pour chaque groupe d'au moins 25 élèves effectivement présents. L'école reçoit un subside de 47 francs par élève du IIme degré seulement pour entretien des locaux, frais de matériel didactique, secours aux élèves indigents. »

« Le missionnaire inspecteur », nommé par l'Evêché pour l'ensemble des écoles subsidiées, en résidence au chef-lieu du vicariat, subordonné à un inspecteur général, fonctionnaire d'Etat, en résidence à Usumbura, « reçoit une indemnité annuelle de 15.000 francs. »

Les écoles sont de deux catégories : Les **rurales,** dans les chapelles-écoles ou succursales ; elles ne peuvent donner qu'une instruction du premier degré, à laquelle suffisent normalement deux années d'études ; elles dégrossissent les commençants et se bornent aux rudiments ; elles sont pourvues de tableaux noirs ; les petits écoliers ont à leur disposition pour le moins ardoise et crayon ; — les **centrales**, situées au chef-lieu de la paroisse ; au premier

degré d'instruction elles ajoutent un second qui exige trois nouvelles années d'études ; le programme pour les garçons comporte à la quatrième et à la cinquième année quelques notions et exercices pratiques de français. Chaque école, centrale ou rurale, est pourvue d'un champ d'expérience, petite exploitation agricole, où les élèves se forment par un travail éducatif et s'initient aux perfectionnements des méthodes de culture.

L'instituteur, pour avoir droit aux allocations de l'Etat doit posséder un diplôme de troisième année d'école normale, diplôme délivré par l'inspecteur diocésain. Dans le but de ménager une transition rendue nécessaire par la rareté des instituteurs accomplis, l'Etat n'exige momentanément qu'un diplôme de moniteur.

Ce ne sont donc pas toutes les écoles ni tous leurs régents qui émargent au budget du Territoire. En 1930 au Ruanda 200 écoles ou sections seulement et 302 moniteurs catholiques contre 410 stations ou chapelles-écoles et 560 maîtres sont subsidiés ; en 1938 seulement 36 écoles centrales et 340 écoles rurales, ainsi que 540 moniteurs et 64 monitrices catholiques, alors que 694 chapelles-écoles et autant de catéchistes ou moniteurs restent hors des largesses de l'Etat.

En ce qui concerne la fidélité avec laquelle le vicariat observe les conditions du contrat, on peut s'en tenir à la réponse que la Puissance mandataire faisait en 1936 à une question posée à ce sujet par la Commission permanente des Mandats. Elle déclarait que, le chef du service de l'Enseignement ayant visité dans le courant de cette année les écoles de Kabgayi, de Kansi, d'Astrida et de Save, il avait constaté « que le programme du gouvernement y est consciencieusement appliqué ; que les locaux, dans leur ensemble, sont en bon état; que le matériel scolaire répond aux nécessités locales ; enfin que le nombre des élèves absents est minime, preuve de l'intérêt que les parents ont commencé à prendre à la fréquentation des écoles après s'être rendu compte des bienfaits de l'instruction ».

La Belgique n'avait donc qu'à se louer des résultats de sa politique scolaire, profitant pour le mieux aux inté-

ressés et soulageant par surcroît les finances publiques.

7. — LA MOBILISATION SPONTANÉE DE LA CASTE NOBLE ET SON ENROLEMENT DANS L'EGLISE CATHOLIQUE.

La justification de cette politique c'était le mouvement de plus en plus général de la population vers le chistianisme, surtout vers l'Eglise catholique, non seulement de ses éléments populaires, mais, à cette époque tout spécialement, de ses éléments aristocratiques. Il semblait qu'un mot d'ordre fût passé dans la classe possédante et dirigeante d'embrasser collectivement les idées européennes, conceptions et croyances. Les nobles batutsi se décident à s'européaniser; pour eux la culture européenne est une, science et foi ; c'est celle que pratiquent et propagent les Pères Blancs, premiers éducateurs du pays. C'est là le fait capital de cette phase de l'histoire du Ruanda, et qui donne la clef des autres. Nous en avons signalé l'annonce et les prodromes. A dater de 1926, ce qui n'était qu'exception devient généralité. Il faut s'arrêter à ce phénomène, de caractère social et politique autant que religieux, en relever les témoignages et en mesurer la portée.

Dès 1927, les supérieurs des stations sont unanimes à signaler un événement nouveau, inouï, éclatant : l'enrôlement par groupes des batutsi dans l'armée catholique, les grands vassaux en tête. Ils parlent de « mouvement », d' « élan », d' « ardeur », de « course éperdue ».

Pour le supérieur de Rwaza, c'est le Nduga, domaine royal, cœur politique du Ruanda, qui a donné le signal de la mobilisation des batutsi: l'agreste montagne a emboîté le pas. « L'esprit souffle de la capitale », dit le proverbe — **Ubwenge bwose buva ibwami**. « Nous avons actuellement pour la conversion du pays tous les atouts en main. Il n'est

pas exagéré de dire que la grande majorité des chefs réclament chacun chez eux une école catholique. Plusieurs ont déjà leurs fils chrétiens ; ceux des autres, même les filles, sont catéchumènes ».

A Nyamasheke les batutsi semblaient n'attendre que l'ouverture de la paroisse, filleule de Mibilizi, réalisée en 1928, pour affluer vers l'Eglise. « Nous constatons, écrit le curé deux ans après, que la caste noble des batutsi fournit à peu près la moitié de nos néophytes : 193 batutsi contre 200 bahutu. » Même phénomène à Kiziguro à l'autre extrémité du Ruanda au nord-est, station fondée en 1930. « Les chefs construisent eux-mêmes leur succursale, cherchent et entretiennent leur catéchiste, ou encore en remplissent personnellement les fonctions, et viennent un beau jour nous dire: « Père, j'ai tant de postulants et de catéchumènes, voire d'écolièrs: il faut nous aider ».

A Zaza au Gisaka, la paroisse puînée, après vingt-huit années de progression lente, les chefs se font baptiser et toute leur maison avec eux, femmes et enfants. Les grands prophètes batutsi jettent au feu leur planche à osselet, leurs ustensiles de divination, leurs talismans. Le Chef Kanuma, un réfractaire, voyant ses cinq fils sur les rangs du catéchuménat, s'écrie désespéré : « Les imana s'en vont: c'en est fini de nous ». **Imana zisubiranyemo, ibyacu bigiye gucika.** « Ici comme cela se passe dans le reste du Ruanda, écrit le P. Soubielle en 1930, nos batutsi se sont enfin décidés, et, aussitôt décidés, ils ont pris la tête du mouvement. Elle est incroyable l'énergie que cachent ces jeunes gens batutsi aux dehors efféminés, comme aussi leur ardeur de savoir et de faire connaître autour d'eux ce qu'ils ont appris ». L'enthousiasme des fidèles pour la reconstruction de leur église déjà vieille et devenue trop petite est tel qu'ils s'offrent à porter eux-mêmes sur leurs têtes les 450.000 briques estimées nécessaires. Les chefs, leur femmes, leur enfants paient de leur personne. Thérèse Nyirakabuga, femme répudiée de Musinga, donne l'exemple. Huit clercs du poste administratif de Rukira, ne pouvant se joindre aux porteurs, rachètent leurs prestations bénévoles par une collecte de deux cents francs.

Le chef du Vicariat dresse ainsi qu'il suit le bilan de conversions en 1931 : « Sur les 9.014 baptêmes solennels de l'année, plus du cinquième, exactement 1984, sont des baptêmes de batutsi. Ces batutsi, si fiers de leur sang, ne dédaignent pas d'être les parrains de gens du peuple, pas même de chercher parmi eux, à l'occasion leur propre parrain ».

Ce sont naturellement les jeunes, épris de nouveautés, libérés de préjugés désuets, non entravés encore par la polygamie, qui accourent avec le plus d'émulation vers l'Eglise. A Nyanza, dans l'Ecole de l'administration pour les fils de chefs, neutre en religion et de personnel laïque, quelque 350 inscrits il y a, en 1928, deux cents catéchumènes et trente chrétiens.

« A Gatsibu, à l'école du gouvernement, note le curé de Rwamagana, il y a une centaine de jeunes batutsi. Tous ou à peu près sont postulants ; soixante d'entre eux sont déjà catéchumènes, les deux instituteurs mariés en tête. Nous avons actuellement plus de soixante grands jeunes gens batutsi qui viennent à l'instruction avec leur femme. »

A Kigali, à la Résidence, les Pères Blancs ont relevé et pris à leur charge l'école pour fils de chef que les Allemends avaient fondée avec moniteurs des deux confessions. Le supérieur de la station écrit en 1928 : « Nous avons actuellement sept classes de jeunes gens batutsi. Ils nous viennent de plus en plus nombreux, et nous ne savons plus où les loger. Parmi eux nous avons d'excellents catéchistes et maîtres d'école ».

A Mibirizi, aux confins sud-ouest du pays, non loin de de Shangugu, où le gouvernement entretient une école primaire soi-disant de batutsi, le supérieur écrit la même année. « Toute la jeunesse mututsi, si longtemps revêche par ici, dédaigneuse et prétentieuse à l'égard des européens, est avide d'instruction religieuse et profane, et se lance éperdument dans le mouvement. Chaque jour nous avons sous les yeux l'exemple de nombreux jeunes gens qui font cinq à six heures de marche pour suivre à la Mission les classes et le catéchisme ».

Ainsi l'ébranlement de la caste dirigeante vers l'Eglise catholique s'observe partout. On rapporte un propos des chefs de la Mission protestante : « Dans la noblesse le catholicisme est à la mode ». Mgr Classe peut conclure en présence des témoignages issus des divers cantons de son vicariat :

« Dans toutes les stations, les confrères ont souligné le grand mouvement qui entraîne vers Dieu la jeunesse mututsi. C'est le progrès auquel on peut et on doit, nous semble-t-il, attacher le plus d'espoir, celui qui correspond le mieux à la pensée de notre vénéré fondateur. Les chefs nous donneront le peuple, et ces jeunes gens sont déjà ou seront des chefs. Au gouvernement, il s'est produit un véritable revirement et c'est heureux. C'est sur cette jeunesse intelligente et curieuse qu'il compte et c'est avec elle et par elle qu'il veut gouverner. »

8. — LE REVIREMENT DES SPHERES ADMINISTRATIVES A L'ENDROIT DES PRIVILEGES DE NAISSANCE DES BATUTSI.

CES dernières lignes du vicaire apostolique font allusion aux oscillations et tergiversations de l'administration coloniale à l'endroit de l'hégémonie traditionnelle des bien-nés batutsi. La hauteur, la suffisance, l'inertie calculée de certains chefs de l'entourage de Musinga surtout, avaient incliné les autorités belges à combattre, sinon à ruiner tout à fait, le monopole politique, les privilèges héréditaires de l'aristocratie de naissance. On avait substitué à des chefs de haut lignage des lettrés bahutu, plus souples, plus compréhensifs. Cette tactique eut le bon effet de donner à réfléchir aux épigones, en faisant planer sur leur tête une menace de déchéance. Mais les essais de gouvernement

par les roturiers ne donnèrent pas en général de très heureux résultats. Les Bahutu, promus aux chefferies, manquaient de prestige et d'autorité. Ils faisaient piètre figure en présence des grands seigneurs, qu'ils paraissaient supplanter. Ils n'arrivaient pas à acquérir cet ascendant fascinateur, que les humbles, instinctivement traditionalistes, subissent sans défense en présence d'une supériorité héréditaire de situation, de type physique de stature, de façons, de fortune. Là n'était pas la solution de l'avancement rapide des natifs dans la voie du progrés, Mgr Classe, dont la longue expérience était mise à contribution par la Résidence, exprimait librement à M. Mortehan son sentiment en cette matière dans une lettre en date du 21 septembre 1927. Il lui disait :

« Si nous voulons nous placer au point de vue pratique et chercher l'intérêt vrai du pays, nous avons dans la jeunesse mututsi un élément incomparable de progrès, que tous ceux qui connaissent le Ruanda ne peuvent sous-estimer. Avides de savoir, désireux de connaître ce qui vient d'Europe, ainsi que d'imiter les européens, entreprenants, se rendant suffisamment compte que les coutumes ancestrales n'ont plus de raison d'être, conservant néanmoins le sens politique des anciens et le doigté de leur race pour la conduite des hommes, ces jeunes gens sont une force pour le bien et l'avenir économique du pays.

« Qu'on demande aux bahutu s'ils préfèrent être commandés par des roturiers ou par des nobles, la réponse n'est pas douteuse ; leur préférence va aux batutsi, et pour cause. Chefs nés, ceux-ci ont le sens du commandement... C'est le secret de leur installation dans le pays et de leur mainmise sur lui. »

Au reste, poursuivait l'éminent correspondant, « encore que l'aristocratie de race soit actuellement indispensable, » il faudrait bien se garder d'écarter systématiquement des emplois les sujets les plus méritants des races moindres. C'est une tradition constante dans l'ancien Ruanda que le mwami élève en dignité bahutu et même batwa, et leur fait prendre rang de la sorte dans la classe possédante, eux et leurs descendants. Les Anglais dans l'Uganda choisissent quelques chefs dans le peuple et s'en trouvent

bien. Donc pas d'exclusivisme, mais le privilège historique de la naissance doit être provisoirement maintenu.

En 1930, craignant qu'une politique contraire ne finît par prévaloir, Mgr Classe reprenait son plaidoyer dans un mémoire que la Puissance mandataire l'avait prié de rédiger sur la question.

« Le plus grand tort, écrivait-il, que le gouvernement pourrait se faire à lui-même et au pays serait de supprimer la caste mututsi. Une révolution de ce genre conduira le pays tout droit à l'anarchie et au communisme haineusement antieuropéen. Loin de promouvoir le progrès, elle annihilera l'action du gouvernement, le privant d'auxiliaires nés capables de la comprendre et de la suivre. C'est la pensée et l'intime conviction de tous les supérieurs de mission au Ruanda sans exception — en ce moment tout au moins, aurait-il pu ajouter.

« En règle générale nous n'aurons pas de chefs meilleurs, plus intelligents, plus actifs, plus capables de comprendre le progrès et même plus acceptés du peuple que les batutsi. C'est surtout et avant tout avec eux que le Gouvernement arrivera à développer à tous points de vue le Ruanda. »

Ces observations étaient d'autant plus pertinentes qu'à cette heure, ainsi qu'on l'a vu, chefs et nobles prenaient la tête du mouvement de rénovation, s'assimilant avec entrain la culture étrangère des européens sous toutes ses formes. Que cet empressement ne fût pas entièrement désintéressé, qu'il s'y mêlât un calcul et s'inspirât de mobiles politiques, on n'en saurait douter. Ce qui importait pour la Puissance tutrice c'est que cet intérêt de classe tournât au bien du pays et profitât à la cause du progrès. C'était bien le cas. Les gouvernants belges entrèrent pleinement dans les vues des missionnaires catholiques. La politique scolaire relative à l'éducation spéciale et plus soignée des fils de chefs et de notables fut poursuivie et même amplifiée. C'est elle qui donna naissance à l'Ecole d'Astrida, substituée à l'Ecole de Nyanza, dont il sera prochainement question.

9. — LA POLITIQUE A DOUBLE FACE DE MUSINGA VIS-A-VIS DES EUROPENS : AMORALISME ET ANTICHRISTIANISME FONCIERS DU MWAMI.

CELUI qui par fonction aurait dû favoriser le plus ce mouvement incoercible et bienfaisant s'efforçait de tout son pouvoir, mais sournoisement, de le contrarier. En apparence, Musinga faisait des concessions à l'esprit nouveau. Il avait fini par consentir, nous l'avons vu, à présenter aux européens ses filles et même sa mère, à garder auprès de lui ses fils aînés et à les costumer à l'européenne, à revêtir lui-même une redingote et à se coiffer d'un casque, à monter en automobile, à découcher, à visiter Kigali et les provinces lointaines de son royaume. Il se pourvoyait de montres, de voitures, de gros verres, qu'un opticien d'Europe était venu adapter à sa myopie. Il faisait très bonne figure aux étrangers de passage qui lui rendaient visite. A Mgr Classe qui l'avait sollicité par le canal de Rwagataraka puissant seigneur, son gendre, chef de la province du Kinyaga, de lui céder le kigabiro de Nyamasheke sur une falaise du Kivu, où les restes de Rwabugili avaient été déposés trente ans auparavant, il répondait obligeamment par le billet suivant :

Nyanza, 14 novembre 1926.

Rwagataraka m'a dit qu'il y a une colline au Kinyaga où tu veux construire une mission. Bâtis-y ; j'y consens. Je ne puis rien te refuser, parce que, toi non plus, tu ne me refuses rien.

YUHI MUSINGA.

« Tu ne me refuses rien. » Il savait bien ce qu'il disait ; car, peu auparavant, à sa demande, son révérendissime correspondant avait fait le voyage d'Usumbura pour le sauver d'une déposition imminente.

Il avait, au dire de M. Pierre Daye, fait parvenir au roi Albert un message, où l'on pouvait lire : « Hier et aujourd'hui et demain le Bula Matari peut venir dans ma maison » ; et il donnait à ce publiciste l'impression que, « habile politique », il avait « changé sa lance d'épaule » (1).

Dans la réalité, écritures, gestes, paroles, tout n'était chez lui que feinte, simulacre et finasserie. Musinga restait fanatiquement fidèle au passé, et il détestait cordialement Belgique, christianisme, civilisation européenne, quelque sympathie ou reconnaisance qu'il pût nourrir pour certains de leurs représentants. Il ne pouvait pardonner à ses nouveaux protecteurs de ne lui avoir laissé, disait-il, que l'ombre du pouvoir et de l'entourer d'espions. Il répétait à satiété aux étrangers la même plainte : « Je ne suis plus aujourd'hui le mwami. Je ne puis plus tuer qui je veux et comme je le veux, ni déposséder mes gens à ma discrétion. Comment peut-on savoir que je suis encore le roi ? Au reste, tout ce que je dis, tout ce que je fais, tout ce que je pense, les européens le savent aussitôt ».

Son entourage immédiat l'entretenait dans ses dispositions hostiles. Il restait vis-à-vis de sa mère, l'ambitieuse Kanjogera, intrigante et bornée, un enfant tenu en lisière, qu'elle manœuvrait par la superstition et le vice. L'ibwami pullulait de conseillers avides, qui exploitaient sa crédulité et sa faiblesse de caractère. La résidence de Kigali avait essayé de soustraire à leur empire le pitoyable pantin dont ils tenaient les ficelles. Elle confessait dès 1926 son échec :

« Les grands de la Cour, lit-on dans le **Rapport** de 1926, les **Abiru** conseillers, les **bapfumu**, en dépit du bannissement de Gashamura, relèvent la tête, guidées par le grand sacrificateur du palais, Bandora, et le mwami n'est qu'un jouet entre leurs mains. Musinga, en effet, roi sans énergie, usé et vieilli avant l'âge, — il avait alors environ 43 ans, — d'une susceptibilité maladive, est d'une invraisemblable crédulité concernant la divination, les sortilèges et les maléfices, et

(1) L'empire colonial belge, 1923 ; p. 423.

se soumet aveuglément aux injonctions de ses sorciers. Ceux-ci en abusent pour le convaincre que tout contrôle de l'Administration porte atteinte à son pouvoir et à son prestige, que la solution de tout différend dans lequel elle intervient est entachée de nullité, de même que toute désignation de chef proposée ou sanctionnée par elle, que toute palabre ainsi tranchée et toute investiture donnée dans ces conditions devront être revisées bientôt, lors du départ des autorités européennes. Car, jouant le tout pour le tout, les devins de Nyanza ont récemment annoncé **urbi et orbi** que l'exode des bazungu était proche et que Musinga reprendrait bientôt son pouvoir absolu de jadis. Et ce jour-là, malheur à ceux qui, en se soumettant aux décisions du blanc, se seront rendus coupables de lèse-majesté ! Inutile d'ajouter que la presque totalité des chefs se rient de ces vaines prédictions. »

De son côté, le vicaire apostolique à la même époque soulève le voile des mœurs déplorables de ce Silène ivre, qui, non seulement fait défiler au palais une série de jeunes femmes, ses épouses légitimes, issues des clans royaux, et les élimine dès qu'il s'en lasse après leur avoir donné un ou plusieurs enfants, sans préjudice de ses caprices ancillaires, et qui non seulement encore s'adonne aux vices infâmes, disposant à son gré de l'honneur de ses éphèbes ou **ntore,** mais ne respecte même pas la sainteté de son foyer ajoutant l'inceste à la pédérastie. Il s'irrite des résistances de ses victimes et s'en prend aux scrupules religieux qui les motivent.

« Son animosité contre nous, écrit l'Excellence, provient de ce que la jeunesse mututsi de Nyanza, avide de s'instruire et nous arrivant nombreuse, refuse de servir désormais aux honteux plaisirs royaux. Dans ce genre notre Musinga ne le cède en rien à Mtésa et à Mwanga de l'ancien Uganda. Même ses fils, ses filles, sont nés pour sa lubricité. Sa haine s'accentua le jour où son second fils et sa sœur, en cachette, se firent instruire par des gens de leur entourage et refusèrent de se prêter à sa criminelle salacité. Du coup nous étions ses ennemis déclarés. Sans l'intervention très opportune du gouvernement belge, le jeune homme eût disparu sans bruit : le poison était prêt à Nyanza. Rwigemera,

c'est le nom de ce fils puîné, est actuellement en sûreté à Kigali à la Résidence....

« Il y a quelques mois ne l'a-t-on pas vu se réjouir publiquement, organisant chez lui des danses, des distributions de bière et de viande à ses fidèles, à l'occasion du décès de son propre frère, frappé par la foudre, mais mort baptisé ? » — Cyitatire, le vieil ami des missionnaires à Save, dont le fils Semutwa entra dans l'Eglise, le premier des Banyiginya, à Noël 1917.

« La conclusion de tout cela c'est que, de plus en plus nombreux, les chefs se détachent de Musinga de plus en plus aveuglé » (1).

10. — CREUSEMENT PROGRESSIF D'UN ABIME ENTRE MUSINGA ET LA NOBLESSE.

AINSI tant aux européens, fonctionnaires et missionnaires, qu'aux indigènes, chefs, membres du clan royal, Musinga se rend de jour en jour plus indésirable. Cependant l'Administration patiente avec lui, le protège, lui tend la perche, le contreint à s'acquitter habilement et honnêtement de ses fanctions royales. En 1928, Ndungutse, ce vieux revenant d'avant-guerre, reparaît aux marches du Ndorwa, à la tête d'une bande muhima. La police belge, comme jadis la police allemande, le rejette dans l'Uganda, sauvant encore une fois l'usurpateur de Rucunshu. L'année suivante, le vice gouverneur, M. Voisin, entraîne Musinga à Astrida pour la pose de la première pierre de l'Ecole professionnelle et le décide à se rencontrer avec le mwami de l'Urundi, convoqué de son côté, chose inouïe, interdite par une sacro-sainte tradition, ménageant ainsi entre eux une opportune réconciliation.

(1) **Rapports annuels,** n° 23. Maison-Carrée, 1928 ; p. 8-9.

La même année, il le contraint à investir de gouvernements ses deux fils aînés, Rudahigwa et Rwigemera, conformément à un usage constant de la monarchie, en dépit de la crainte qui le tient « d'être dépouillé de ses biens au profit de ses enfants ». Le premier reçoit le Marangara et se fixe à Karama, au pied de Shyogwe, à une lieue à peine de Kabgayi ; le puîné, « son pire ennemi », reçoit le Busigi et se fixe à Tumba non loin de la station de Rulindo. Il ne peut empêcher ses héritiers présomptifs de fréquenter les Pères, de recevoir d'eux des leçons de français... et de catéchisme, chose qu'il doit ignorer.

Mais voici que sa fille cadette Musheshembugu, qu'il a donnée en mariage à Rwagataraka, marchant sur les traces de l'aînée, Emma Bakalishonga, soustraite d'autorité à ses privautés lascives, et déjà catéchumène, lui révèle sa résolution de se faire instruire. Alors il n'y tient plus. Son amertume éclate en terrifiantes menaces, en adjurations pathétiques. Il dicte à son adresse la lettre suivante, où il distille tout son fiel contre la religion qui lui ravit ses enfants.

Nyanza, 5 janvier 1930.

« Tu m'as fait dire que ton mari voulait se faire chrétien et que, toi aussi, tu le voulais, pour la raison que tu es sa femme. On m'avait dit que Rwagataraka nous haïssait ; c'est donc bien réel, il nous haît. Le motif qui me pousse à te dire cela, c'est qu'il va te faire accomplir un acte tabou — **umuziro,** — pour lequel tu encourras à jamais ma réprobation. J'ai maudit quiconque parmi mes enfants se fera chrétien. Si l'un d'eux le devient, puisse-t-il être privé de tout avoir ! qu'il soit impuissant ! et si c'est une fille, fasse le Ciel qu'elle n'enfante jamais ! qu'il soit abhorré par le mwami d'en bas — Musinga lui même — et par le mwami d'en haut — Nkuba, le Tonnerre ! Qu'il ne trouve de laitage ni chez le serf, le **muhutu**, ni chez le seigneur, le **mututsi** ! Qu'il soit maudit par tout homme qui sait maudire !

« Ne crois pas que je te joue comme fait ton mari. Si tu t'instruis du christianisme pour faire plaisir à ton mari, plus jamais je ne t'aimerai, je te le jure. Que j'aie tué Rwabugili,

mon père, si ce que je te dis n'est pas vrai ! Tout le mal possible je te le souhaiterai en haine ; je te le dis pour te retenir. Je te haïrai comme le poison qui a tué mon frère aîné, Munana ; je te haïrai comme la méningite cérébro-spinale qui a tué mes enfants Munonozi et Rudacyahwa.

« Débouche tes oreilles et écoute bien. Choisis entre m'aimer, aimer ta vie, et aimer Rwagataraka. Je te le jure, si tu deviens chrétienne, plus jamais nous ne nous reverrons. Dis-moi bien ce que tu penses. Dis-moi nettement ce que tu as dans le cœur. Sache que si ta plume cherche à m'en imposer, je le saurai bien par mes gens. Musheshembugu, dis-moi la vérité. C'est le jour où jamais de montrer si tu es mon enfant ou si tu ne l'es pas.

« Et puis, si tu te fais instruire quand même, tu peux, à ton gré, me mettre mal avec les Bapadri. Cela m'est égal.

« J'ai terminé.

« C'est moi ton père, le mwami du Ruanda. »

Yuhi Musinga (Seing et sceau).

A cette épître véhémente, où perce une douleur qui n'est pas feinte, rédigée par le scribe Rugengamanzi, une des âmes damnées du maître, aujourd'hui catholique, Musheshembugu, l'actuelle Gertrude, répondit avec calme et fermeté :

« Plus vous me haïrez, plus je vous aimerai. Quant à choisir entre vous et mon Créateur, qui est aussi le vôtre, mon Créateur d'abord ! »

Le débile et infortuné Musinga faisait à son tour, mais sans profit, la dure expérience de l'éternelle parole évangélique : « Je suis venu porter à la terre non la paix mais le glaive, dresser le fils contre le père, la fille contre la mère, la bru contre sa belle-mère : l'homme aura ainsi pour pire ennemi les gens de sa propre maison (1). »

Son cœur s'endurcissait d'une année à l'autre. « Il a la phobie de tout ce qui est chrétien, note Mgr Classe. On l'a

(1) Mathieu, X, 34-36 ; Michée, VII, 6.

surpris piétinant rageusement images et croix. Il arrive à force d'intrigues à casser des mariages de féodaux catéchumènes qui s'entendaient bien en ménage, à faire révoquer l'un ou l'autre chef, catéchumène ou chrétien. Le résultat est qu'il s'aliène de plus en plus les esprits et les cœurs... Il lui suffirait cependant de céder au mouvement pour voir aussitôt toute la population le servir avec empressement ».

Car, il n'était pas totalement dépourvu de bonté, et sa popularité auprès des humbles était à peine entamée. Mais le fossé se creusait de plus en plus entre lui et les grands, entre lui et la Puissance mandataire. Ses pensées et celles de ses gens suivaient des voies toujours plus divergentes. La rupture était fatale.

11. — LE CHANGEMENT DE MWAMI RESOLU PAR LA PUISSANCE MANDATAIRE (1).

AUX yeux de l'Administration la nécessité de mettre Musinga à l'écart devenait de plus en plus impérieuse. La crainte d'ébranler le principe monarchique n'entrait pas en balance. Le sort même de la monarchie était menacé par la désaffection progressive des sujets.

« De jour en jour, lit-on dans le **Rapport** de 1931, il devenait plus certain que l'institution de la royauté, d'une importance primordiale pour l'application des méthodes d'administration indirecte, était en voie de perdre toute raison d'être aux yeux des natifs, et cela d'autant plus rapidement que s'accélérait l'évolution de leur mentalité. »

(1) « Des précisions sur le changement de règne, vrai signe des temps », à l'usage des « futurs historiens du Vicariat », ont été publiées par un témoin oculaire, Mgr Classe, dans **Rapports annuels,** N° 27, 1931-1932 ; p. 241-247.

Le parti de changer le titulaire de l'**ingoma** fut arrêté dans les conseils du Territoire dès la fin de 1930. Musinga partagerait le sort de Mwanga en Uganda, de la reine Ranavalo à Madagascar. On lui donnerait son fils aîné pour successeur. Le vice-gouverneur général, M. Voisin, informait de sa résolution Mgr Classe par la lettre suivante.

Usumbura, 5 janvier 1931.

« J'ai loyalement essayé de ramener le mwami à une plus saine compréhension de ses devoirs. J'ai dû reconnaître que cet homme est indifférent à tout ce qui n'est pas son égoïsme et sa lubricité ; qu'il est incapable d'aider en quoi que ce soit au progrès de ses sujets ; qu'il vouerait délibérément ses populations à la stagnation, si tant est qu'un gâtisme précoce lui permît encore d'avoir une volonté autre que la satisfaction de sa perversité et de son hostilité.... Aussi entre-t-il dans mes intentions de proclamer sa déchéance.... Le plus tôt serait le mieux, me semble-t-il. »

Le Gouverneur du Congo Belge, général Tilkens, se rallia aux vues de son lieutenant. M. Charles, directeur des Colonies à Bruxelles, étant en voyage d'inspection dans le pays, se chargea à son retour d'obtenir l'assentiment du gouvernement et du roi. Ce fut chose faite au milieu de l'été 1931. Mais avant de procéder à la déposition du mwami régnant, il fallait s'assurer de l'acquiescement de son successeur éventuel, affaire délicate, vu le respect inné de tout Munyarwanda pour l'autorité paternelle. Mgr Classe fut prié par le Gouverneur, en raison de la grande autorité spirituelle dont il jouissait auprès du jeune Rudahigwa, de le pressentir et de le préparer au rôle qu'on lui réservait. Se dérober pour le prince ce n'était que résigner son aînesse en faveur d'un de ses frères. Il accepta, et, convoqué à Usumbura, il s'y rendit et reçut **in petto** du gouverneur son investiture. Le secret le plus absolu lui fut imposé, qu'il sut garder parfaitement, même vis-à-vis de sa mère.

Sa mère était une Mwega, nièce de la reine mère Kanjogera, qui l'avait tenue en réserve, ainsi que ses deux sœurs, pour Musinga. Celui-ci, docile aux suggestions per-

fides de ses mages, l'avait écartée peu après l'avoir épousée, la consignant au voisinage de Nyanza avec l'enfant encore à la mamelle qu'il lui avait donné. Rudahigwa, sevré à l'époque où le lieutenant Gudowius abattait le brigand mutwa Basebya, c'est-à-dire en 1912, fut donc élevé par sa mère, puis, adolescent, rappelé par son père sur les injonctions du major Declercq. A Nyanza, il fut pendant six ans élevé à l'Ecole des fils de chefs, sous la direction du délégué de la Résidence, M. Lenaerts. Enfin, à dix-huit ans, préposé au gouvernement du Marangara, il n'avait cessé de fréquenter presque quotidiennement la station de Kabgayi, catéchumène de cœur, encouragé dans cette voie par sa mère. A l'école des Pères Blancs il s'était perfectionné dans la langue française. A l'évêché il s'instruisait de ses devoirs de prince chrétien, vénérant dans le pontife expérimenté, non seulement un conseiller politique, mais encore un directeur de conscience et un père. Nul doute qu'il ne se préparât déjà de loin à sa future mission. Gagné sans réserve aux idées nouvelles, résolu à collaborer de toutes ses forces à la rénovation de son pays, s'il mettait de la discrétion dans la manifestation extérieure de ses convictions intimes, c'était par égard pour le mwami, en qui il ne cessait de respecter le chef des Banyiginya et une émanation temporelle d'Imana. Sur ce point, encore que d'impérieuses circonstances aient fait de lui le supplanteur de son père, il s'est toujours montré d'une scrupuleuse et chatouilleuse intransigeance.

12. — LES PREPARATIFS.

L'ACTE d'autorité projeté, qui avait dans le fond les caractères d'un coup d'Etat, exigeait pour sa réussite de la décision, de l'adresse et de la discrétion. Il fallait prévenir les commotions populaires, les remous d'opinion. Le peuple, grands et petits, devait être mis en face de faits accomplis. Une action

prompte et soudaine épargnerait au pays toute secousse, voire une effusion de sang. L'affaire fut menée magistralement, comme on va le voir.

Au début de septembre, le général Tilkens, venant de Léopoldville, rallie le vice-gouverneur Voisin à Usumbura, et tous deux se transportent à Kabgayi, où ils prendront langue à la fois avec le vicaire apostolique et avec le candidat éventuel au trône. Une première conférence à trois a lieu le 11 du mois à la résidence épiscopale ; à la seconde, tenue le surlendemain, Rudahigwa est convoqué et donne formellement son adhésion au plan d'opération. L'exécution est arrêtée pour le 12 novembre. Deux mois ne parraissent pas de trop pour mettre tout au point. Rien ne transpira dans l'intervalle, et personne ne se douta de rien.

Le soin des préparatifs derniers est confié au Résident du Ruanda, M. Coubeau. M. Voisin lui écrit à Kigali le 20 octobre :

« Musinga doit être mis hors d'état de nuire, mais ne doit pas quitter le pays à l'heure actuelle. Il a été entendu, en présence de Rudahigwa et de l'avis conforme de Son Excellence Mgr Classe, que Musinga serait avisé qu'il est destitué au profit de son fils aîné, et qu'il doit dans les quarante-huit heures partir pour Kamembe, où des installations lui auront été préparées...

« Il faudra, pour la date du départ, que cinq cents porteurs soient tenus prêts pour emporter personnes et bagages. Si vous faisiez, dès à présent, constituer un approvisionnement de caisses et de malles, cela faciliterait d'autant le problème des emballages...

« Veuillez prendre les dispositions voulues pour le 11 novembre, date où vous vous trouverez à Nyanza. J'y arriverai le même jour, ainsi qu'un détachement de la compagnie cycliste d'Astrida. Je vous laisse le soin de convoquer les grands feudataires et notables pour le 16 à Nyanza en vue de la proclamation du nouveau mwami, et d'organiser les préparatifs de cette cérémonie, à laquelle devra être donné tout le décorum voulu. »

Kamembe est alors le poste d'un délégué de la Résidence, chef-lieu d'un des dix territoires administratifs, transféré depuis à Shangugu. Situé sur la plate-forme d'une falaise qui surplombe d'une soixantaine de mètres le lac Kivu, le regard se repose de là sur les eaux, sur la ville congolaise de Bukavu sur l'île Ijwi, Musinga bénéficiera, sur son rocher de Sainte-Hélène aux marches de l'Urundi, d'une solitude apaisante sous la surveillance immédiate de l'administrateur. Au cas où il lui prendrait envie d'intriguer en vue de sa restauration, il sera prévenu que sa relégation se muerait alors automatiquement en déportation de l'autre côté du lac. Des huttes lui sont prestement bâties, une vingtaine, un hameau : le peuple est averti que prochainement, « un chef déporté de l'Urundi » sera son hôte.

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice, le vice-gouverneur général Voisin arrive d'Usumbura à Nyanza, accueilli par l'administrateur du territoire, M. Stevens, cependant que les grands féodaux et les notables du royaume, les princes, parmi lesquels au premier rang, Rudahigwa, au nombre d'une cinquantaine, convoqués par le Résident pour recevoir des lèvres du gouverneur l'exposé de son programme sur « la mise en valeur du pays », s'assemblent à Kigali. Nyanza et Kigali sont séparés par une distance d'environ cent kilomètres : Kabgayi est à mi-chemin entre les deux.

13. — SIGNIFICATION A MUSINGA DE SA DECHEANCE : SON ELOIGNEMENT DE NYANZA.

LE 12 au matin, la demi-compagnie cycliste, commandée par un lieutenant, assisté d'un adjudant, s'est approchée de Nyanza, et manœuvre sur la route comme pour l'exercice. M. Voisin envoie au palais une estafette portant à Musinga une invitation à venir le trouver dans son propre bungalow.

Le mwami entre seul dans l'appartement. S'attend-il à une bonne nouvelle ? Il reçoit communication de sa déchéance, avec ordre de départ pour Kamembe dès le surlendemain à la même heure. Le géant effondré laisse couler ses larmes. « Je m'attendais à cela, dit-il, depuis longtemps ». De réaction aucune. Il est brisé, et comme accablé par le sort.

Il remonte au palais et informe sa mère. Alors éclatent le rugissements de la bête traquée. L'heure est venue de la véritable expiation. Le sang versé par Kanjogera et son fils rougit encore leurs mains. En vain ont-ils payé dérisoirement leur dette aux bazimu irrités de Karara et de Burabyo en ce même champ de Nyanza. Un talion les poursuit. Ce n'est pas Ndungutse, ce sont les Belges qui sont les instruments de la vengeance. Imana les abandonne. Vont-ils s'ensevelir dans les ruines fumantes de l'ibwami, et les tabourins enseignes avec eux, à l'instar de Rutalindwa, leur frère et leur fils d'adoption, à Rucunshu ? Ce serait périr noblement, comme les preux de jadis, s'évanouir dans un nimbe de grandeur antique. Le cran leur manque. Ils ne sont plus que des ombres falotes que l'épreuve anéantit. Et puis faut-il désespérer d'un retour de fortune, d'une pitié d'Imana ? Ils courbent l'échine sous les coups d'une Némésis implacable..., et font leurs malles. Bien plus, quand la nuit est tombée, Kalinga et les trois autres tambourins fétiches, tous les insignes de la royauté, quittent le palais, portés sur des brancards, se dérobant aux regards des curieux, et se livrent en otage à l'inexorable européen. L'abdication après la déchéance ! La puissance mandataire peut se rassurer. Le sang de Rwabugili ne bout plus dans les veines de son pâle héritier.

Le 14 à dix heures une longue colonne de 700 noirs sort de l'ibwami, dans la direction de l'ouest. La smala de l'ex-mwami prend le chemin de l'exil. Quelques curieux, tous indifférents, assistent au défilé des 450 porteurs, des quatorze filanzanes, où se blotissent Musinga, sa mère, sept femmes, les enfants royaux, des servantes ; au déménagement des paniers, des caisses, des nattes, des pots de miel et de beurre rance, des hardes, des pointes d'éléphant, du singe, des fétiches, des vieilleries inutiles, du bric-à-brac palatin. Un

piquer d'askaris encadre la caravane, sous les ordres de M. Lenaerts, administrateur de Byumba, ancienne connaissance de Musinga, requis pour conduire le prince détrôné en son lieu d'internement.

Dès que le long cortège s'est évanoui à l'horizon, la populace se rue à l'assaut de l'ibwami évacué, arrache les pals, se partage les dépouilles. Il faut qu'une garde armée préserve d'une destruction complète les tristes vestiges d'un règne sans gloire de trente-cinq années. On raconte que le facétieux Nturo, prince du sang, lorsque le palanquin royal l'eût dépassé, laissa échapper un soupir de soulagement : « Adieu, Musinga ! enfin, nous voilà libres ! » — **Urabeho, turakize !** Avant d'atteindre le terme, les batwa de la Cour, porteurs de la litière royale, apprenant le changement de règne, firent la grève des bras croisés, insultant leur ancien maître selon leur habitude, et revinrent sur leurs pas pour se mettre au service du nouveau. Le coup de pied de l'âne !

Huit ans sont passés depuis ces dramatiques incidents. Musinga vit, tranquille sinon apaisé, dans ses chaumières mal entretenues, au milieu de ses femmes, de ses nouveaux enfants, de ses bagaragu, une soixantaine, presque tous serviles, se plaignant de l'injustice et de l'incompréhension de ses géôliers. Il attend, dit-il, une restauration providentielle, un retour d'Imana, pour se rallier aux idées nouvelles. Il rêve toujours de ses chers Badaki. Ses espérances s'expriment dans le nom qu'il a donné à l'un de ses derniers fils : **Nzakigarura** — « Je le récupérerai », savoir le Ruanda. Il n'est plus aujourd'hui qu'un objet de curiosité, type de grandeur déchue, pour les touristes de passage, une survivance archaïque d'un passé révolu. Une pension de deux mille francs par mois que lui sert son fils, un troupeau de vaches, les prestations de quelques mainmortables, le mettent à l'abri du besoin. L'oubli se fait de plus en plus profond autour de lui. Physiquement ce géant ne donne plus qu'une impression de ruine, au corps émacié par l'alcool, à la bouche bée, au regard hébété. On aimerait qu'un sentiment de repentir, de soumission au vouloir divin, tout au moins de retour mélancolique sur la fragilité des bonheurs terrestres auréolât de poésie sa trop réelle infortune. Elle n'est, hélas !

supportée que par la médiocrité d'une âme puérile, qui n'a vraiment pas pu s'épanouir et prendre conscience d'elle-même dans ce climat d'absolutisme sanguinaire, de basses voluptés et de terreurs superstitieuses que lui créèrent sa mère et ses courtisans, et dont les efforts des européens ne parvinrent pas à le déprendre.

14. — INVESTITURE SOLENNELLE DE RUDAHIGWA 16 NOVEMBRE 1931.

C'E samedi, 14 novembre, au moment où le proscrit franchissait en litière les torrents et les rides montagneuses qui le sépareraient désormais de son Nyanza, son fils y entrait dans sa propre automobile, dans cette belle Pontiac, cadeau de la Résidence, dont il avait refusé par humeur de se servir. Rudahigwa et les grands vassaux de la couronne, assemblés à Kigali, ayant été avisés artificieusement que le gouverneur était empêché de venir jusqu'à eux et qu'il les attendait à Nyanza, s'étaient mis en route. Mais à Butare, la dernière étape, la voiture du l'ibwami stoppait devant la troupe, et enlevait le prince héritier. Le voile était déchiré. Les princes du peuple ne se portaient vers la capitale que pour y reconnaître et acclamer un nouveau mwami.

Quelques minutes après, à trois heures et demie de relevée, à Nyanza, tandis que les grands chefs poursuivent à pied en commentant ces stupéfiants événements, une réception intime réunit, autour du gouverneur et de Mme Voisin, l'évêque du Ruanda, le résident de Kigali, l'administrateur du territoire, enfin le héros du jour. Le gouverneur, s'adressant à Rudahigwa, lui annonce officiellement que, par désignation du roi des Belges, c'est lui qui est le mwami du Ruanda.

Votre titre de règne est Mutara, lui dit Mgr Classe ; ainsi le veut la règle dynastique.

Un champagne pétille dans les coupes. Longue vie au nouveau mwami ! Une demi-douzaine de **biru**, conservateurs des coutumes nationales et protecteurs nés d'un nouveau règne, sont déjà sur la place. Le gouverneur vient à eux et leur présente le jeune monarque. Rudahigwa est félicité. La joie éclate sur les visages. Au surlendemain, la proclamation solennelle et la cérémonie d'intronisation.

Le lundi, 16 novembre, est un grand jour pour le peuple rouandien. **Umwami alima** ! « Le roi saillit » le Ruanda, lui, le « taureau », l'imana fécond du parc. A une extrémité de la plaine des jeux se dresse une estrade, pavoisée aux couleurs belges. Les deux sections cyclistes font la haie ; en arrière les masses populaires, encadrant la tribune, les chefs. A 9 heures, le vice-gouverneur général, en uniforme, s'avance, conduisant l'élu, qui a revêtu pour la circonstance, par dessus son costume indigène, une ample et magnifique cape de fin drap bleu doublée de soie, et qui dépasse tous les gens du cortège de l'épaule et au delà. Debout sur l'estrade, le représentant de la Belgique et le récipiendaire, sont encadrés à droite et à gauche par le résident de Kigali et par le major Duvivier, commandant les troupes d'occupation du territoire. Les clairons sonnent aux champs, tandis que la troupe, aux ordres du lieutenant, rend les honneurs.

M. Voisin harangue le peuple en français et lui présente son roi ; le résident Coubeau traduit ses paroles en souahéli ; Rwagataraka, grand Mwega, traduit en kinyarwanda. Puis le mwami proclamé s'adresse pour la première fois à ses sujets dans l'idiome national, son texte écrit sous les yeux. Chefs et populaire l'ovationnent, tandis que la petite troupe cycliste défile devant la tribune.

Le mwami accompagne alors le gouverneur général jusqu'à son domicile. Les tambourins enseignes, qu'on y garde en gage depuis la destitution de Musinga, lui sont remis rituellement, tels chez nous un sceptre et une main de justice. Le peuple reconnaît maintenant son souverain, fils d'Imana, source de bénédiction pour sa terre et ses troupeaux. Il l'accompagne en cohue dans un beau vacarme jusqu'à sa résidence, sur le plateau de Rwesero, autre que l'ibwami de son père, selon une règle inviolable du royaume.

Aussitot installé Rudahigwa se transporta à Kabgayi. Il voulait que sa première sortie fût pour l'évêque du Ruanda, qui s'était abstenu de paraître aux fêtes de l'intronisation, afin que rien ne pût être soupçonné de la part qu'il avait dû prendre dans cette révolution de palais. La présente démarche du prince, libre maintenant de ses comportements, revêtait un caractère hautement significatif. C'était sur une plus humble échelle la répétition du geste historique de Constantin catéchumène, saluant le pape comme son chef religieux à son entrée victorieuse dans Rome. Rudahigwa, revenant aux lieux où il priait naguère, fut complimenté par les séminaristes, ses nouveaux sujets, parmi lesquels ils retrouvait des amis d'enfance, des camarades d'étude, et qui lui offrirent en présent, sur son désir..., un Larousse illustré de classe.

Une ère nouvelle s'ouvrait pour le Ruanda. Le passé païen était mort. Musinga en avait emporté les ultimes reliques dans sa retraite forcée de Kamembe. Une pacifique, mais profonde, révolution venait de s'achever. Il ne restait maintenant qu'à en laisser se dévider les suites.

15. — LA VISITE DU DELEGUE APOSTOLIQUE MONSEIGNEUR DELLEPIANE.

PENDANT qu'à Nyanza se préparaient et se déroulaient les phases du grand événement politique, l'Eglise du Ruanda acclamait religieusement un représentant officiel de Pie XI. En sa personne le Père commun des fidèles prenait pour ainsi dire possession des conquêtes spirituelles de ses vaillantes troupes. Le délégué apostolique du Congo Belge, Mgr Dellepiane, archevêque de Stauropolis, venant de Léopoldville, après avoir traversé la colonie de part en part, entrait dans le Territoire sous mandat par la trouée de Kisenyi aux derniers jours d'octobre. Il se rendait à Kabgayi pour y saluer son frère dans l'épiscopat et visiter le vicariat.

L'Eglise du Ruanda se présentait à lui sous un jour le plus avantageux. Elle avait déjà inauguré ses bonds prodigieux. En six années, le nombre des néophytes était passé de trente à soixante mille ; ce dernier chiffre était encore doublé par celui des catéchumènes (65.000), et triplé par celui des postulants (52.000). On pouvait déjà parler des « foules chrétiennes du Ruanda ». Les chefs s'étaient placés à l'avant-garde du renouveau : aux trois quarts ils étaient ou baptisés ou sympathisants. A chacune des trois dernières années, une nouvelle station s'était ouverte : Nyamasheke à l'ouest, Astrida au sud, Kiziguro à l'est. De grandes églises, à Mibilizi, à Zaza, à Kansi, ou de plus humbles chapelles s'édifiaient, que le messager du pontife romain étrennerait à son passage. Tous les organes indigènes d'apostolat étaient créés et fonctionnaient au mieux : petit et grand séminaire, d'où quatorze prêtres étaient déjà sortis ; Frères noirs ressuscités, Sœurs noires au nombre de 36, enseignant dans des écoles bondées de filles et garçons : splendide moisson issue, en moins d'une génération, du labeur d'une élite d'apôtres blancs, composée pour l'instant, outre le chef, de 44 Pères, de 10 Frères et de 39 Sœurs Blanches. Cette armée noire de 180.000 adhérents, quasi unique par le nombre, par la qualité, par le mordant, l'ambassadeur du Saint-Père allait la passer en revue, l'exalter en des accents lyriques, emporter de son contact une impression de force souveraine, qu'il ferait partager au Vicaire de Jésus-Christ.

Il prit gîte aux étapes de Nyundo et de Rwaza, et séjourna à Kabgayi du 4 au 11 novembre. Partout il rencontrait la foule, se portant au-devant de lui, précédée d'hommes superbes, ses chefs, chantant, dansant, l'acclamant. Il s'avançait dans des allées pavoisées, passait sous des arcs de triomphe, fendait les vagues humaines qui se refermaient en arrière de sa longue **cappa magna** de pourpre, sommée du camail d'hermine. Fanfares jouant l'hymne pontifical, discours de bienvenue, disputes théologiques au séminaire, représentations scéniques, quadrilles pyrrhiques sur les plaines de jeu, réceptions officielles au champagne à la Résidence, théories interminables de communiants défilant à la Sainte Table pour recevoir le Pain de Vie des mains de l'envoyé

de l'Eglise romaine « jusqu'à lui donner la crampe », allocutions en français de l'Excellence, débordantes de joie et d'enthousiasme, traduites à l'assistance par un missionnaire, bénédiction pontificale prodiguée aux peuples à genoux, ce furent pour l'apostolique visiteur, à son premier voyage au Ruanda, des heures éblouissantes, dont tous les témoins indigènes n'auront cependant pas gardé une aussi vive mémoire que lui, tellement ces splendeurs liturgiques et ecclésiastiques leur étaient devenues familières.

Le délégué fit sa visite au résident du Ruanda à Kigali, reçut celle du vice-gouverneur à son passage à Save, mais ne vit pas le mwami, pour cause. Tandis qu'à Astrida il encourage Pères, Frères, Sœurs, et qu'à Kansi l'après-midi il bénit la nouvelle église, le condamné de Nyanza pleure sa révocation ; et lorsque, dans la matinée du 13 il franchit la Kanyaru, reçu à la frontière de l'Urundi par le pasteur de l'état frère, le Ruanda n'a plus de mwami : l'ancien plie bagage et le nouveau n'a pas encore été proclamé.

16. — LA MORT DU FONDATEUR DE L'EGLISE DU RUANDA, LE 6 JANVIER 1931.

S'IL était un homme qui pût légitimement se glorifier en première ligne des gains magnifiques dont le représentant du pape était le témoin émerveillé et à qui tout d'abord le Ruanda était redevable de l'avènement d'un prince selon le cœur de Dieu c'était bien ce défricheur initial de la brousse païenne, cet animateur de la conquête catholique, le planteur apostolique, entré dans la joie de son Seigneur depuis le 6 janvier précédent. Il était tombé sur la brèche, tandis qu'il vaquait à ses occupations ordinaires, foudroyé par l'apoplexie, à l'âge de soixante dix sept ans.

Depuis une décade, Mgr Hirth vivait, émérite, à Kabgayi, dans la retraite du grand séminaire, sa création préférée,

se produisant le moins possible hors de la clôture, cependant que dans sa cellule monastique se succédaient sans trêve les clers noirs, qui venaient s'instruire à son expérience et s'édifier à sa vertu. Ce grand vieillard, aux yeux maternels, à la barbe chenue de patriarche, qui avait eu l'heur de saluer le retour à l'ancienne patrie de sa chère Alsace, ce fin gentleman d'une parfaite courtoisie, d'une mise impeccable, « toujours brossé et ciré », assurait-on, bien qu'il se passât de valet de chambre et vécut en ascète, ce fervent de la vie cachée, en qui se mariaient harmonieusement le culte de la musique et celui de la théologie, n'était pas seulement révéré, mais encore très aimé. La veillée de sa bière par ses fils noirs dans la chapelle du séminaire fut une vénération de reliques, entre-coupée de sanglots.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, officier de l'Etoile du Congo depuis ses noces d'or sacerdotales en 1928, un piquet d'askaris de Kigali, le capitaine à leur tête, rendit pendant les funérailles les honneurs militaires à sa dépouille, tandis que le résident et trois fonctionnaires supérieurs tenaient les cordons du poêle. Il fut inhumé dans le cœur de son ancienne cathédrale. Une pierre tombale apposée au mur au-dessus du caveau porte gravées ses armoiries expressives : un cerf se désaltérant à une source jaillie de la prairie au pied d'une croix, avec au-dessous la devise : **Sitio.**

Un prêtre alsacien, qui l'a approché de près, trace de lui le portrait suivant (1) :

« Il était doué d'une intelligence singulièrement pénétrante, d'une mémoire tenace, d'un jugement limpide, d'une santé de fer. Il ruminait longuement ses desseins, calculait exactement les moyens aptes à les réaliser, pesait froidement obstacles et suites possibles. Puis il procédait à l'action avec hardiesse, volonté inflexible, vue lointaine des conséquences, doigté sûr dans le maniement des personnes selon leur caractère. De là son extraordinaire ascendant.

---

(1) Dr Joseph Froberger dans **Kölnische Volkszeitung,** Febr. 1931.

« Il était pieux comme un enfant, consciencieux jusque dans les plus minutieux détails, rigoureux pour lui-même, sans besoins personnels, d'une simplicité de mœurs apostoliques. Et surtout il envisageait toute chose sous l'angle des réalités éternelles — **sub specie aeternitatis**. »

C'est sur l'assise d'une âme de saint et d'artiste que l'Eglise du Ruanda fut premièrement fondée.

LES BELGES ET L'EXECUTION DU MANDAT
LE PRINCIPAT INDIGENE
DE RUDAHIGWA 1931-1939

1. — L'EVEIL A LA CIVILISATION OCCIDENTALE.

La phase dernière de l'histoire du Ruanda, celle qui s'ouvre avec l'avènement de Rudahigwa, si aucun fait particulier et sensationnel ne la marque contrairement aux phases précédentes, se signale néanmoins par un renouveau général, par une entrée résolue et une marche ininterrompue dans la voie du progrès, par des transformations rapides, qui d'une année à l'autre ajoutent aux traits européens du pays et équivalent pour lui à une seconde naissance.

Les obstacles à l'action rénovatrice de la Puissance mandataire sont tombés. La hiérarchie indigène, à tous ses degrés, collabore maintenant avec loyauté, confiance, entrain, sérieux. La Belgique peut déployer sans entraves, sûre d'être comprise, les énergies de son âme civilisatrice, de son génie d'organisation, de son libéralisme éclairé ; elle n'hésite plus à investir dans le pays les capitaux nécessaires à sa mise en valeur. Le réseau de son contrôle administratif resserre ses mailles ; l'équipement économique s'enrichit chaque jour de quelque nouvel organe ; les institutions d'hygiène en lutte contre les agents de dépérissement de la race se multiplient ; les rudiments du savoir se diffusent comme une aube grandissante ; la population, grâce à une protection assidue de l'enfance, s'accroît à la cadence de trente, quarante et cinquante mille unités par an, assurant le doublement

de son effectif en un tiers de siècle ; le volume des subsistances augmente au même rythme par la mise en culture des jachères et des marais.

Cette métamorphose s'accuse dans le pittoresque des costumes et du paysage. Quelques individualités, hommes et femmes, adoptent le vêtement européen en son entier. La presque totalité des gens qui s'habillent endossent des cottes ou longues blouses blanches, chaussent le seroual nord-africain, serrent autour de leur taille un pagne de couleur, se drapent dans le haïk de madapolam ou de mousseline. On croise aux lieux de rassemblement, les jours de fête surtout, de hautes silhouettes que l'on dirait costumées à l'antique, tels des figurants de tragédie grecque. La dignité grave de leur maintien et de leur démarche respire la noblesse de la statuaire classique.

Même aspect de renouveau dans le paysage. La campagne verte et mamelonnée se produit aujourd'hui, non seulement zébrée de raies grisâtres, routes et pistes se faufilant à travers les futaies d'eucalyptus et d'accacias, âgées à peine de quinze à vingt ans, mais encore piquetées aux flancs des cirques et sur le faîte de plateaux de taches rouges, les toitures des maisonnettes de brique. Ce n'est pas, en effet, le morne tembé oriental et musulman, le cube monotone de maçonnerie blanche, la geôle close et aveugle à terrasse, qui se blottit dans l'épais feuillage des bananeries, mais le riant cottage latin au toit en bâtière, couvert de la tuile hémicylindrique, bordé d'un portique à l'avant et à l'arrière.

La Mission catholique a imprimé l'impulsion initiale des constructions en matériaux durables. Elle a fait surgir des façons d'abbayes médiévales en plein cœur de pays barbare. Ses stations constituent des îlots de vie européenne, affranchis de la laideur des échoppes hétéroclites et cosmopolites. L'administration a suivi, édifiant des bureaux hâtifs, des bungalows confortables et élégants dans des bosquets, noyaux de futures villes ; elle substitue aujourd'hui dans les gîtes d'étapes sur les routes des auberges de maçonnerie aux châlets primitifs à poteaux de bois et clayonnage ; elle bâtit des dispensaires ruraux sur le type des chappelles-

écoles, leurs devancières, multipliées à la centaine. A leur tour les natifs aisés, piqués d'émulation, abandonnent la chaumière traditionnelle pour la maison méditerranéenne, requérant de l'obligeance des missionnaires plans, entrepreneurs, ouvriers qualifiés, ou se contentant du savoir-faire de leurs artisans novices. Les souverains s'accordent des châteaux à tours rondes, les grands chefs des villas à l'italienne ; les plus petits se contentent d'une modeste chartreuse. On voit parfois se grouper autour du manoir chapelle, cuisine, garage, laiterie, buanderie, communs divers, entourés d'un mur de clôture. Les simples ouvriers, employés, domestiques d'européens, ayant épargnée quelques deniers, bâtissent eux-mêmes ou se font bâtir par leurs congénères un home, où ils retrouveront le mieux-être dont ils ont bénéficié chez leur patron, au bureau ou à l'atelier.

Le Ruanda actuel est un immense chantier, morcelé en une mosaïque d'exploitations, grandes ou petites : villes, cités religieuses, mines, campements, habitations privées. Le quartzite et la limonite des carrières vole en éclat sous l'action des explosifs et vient s'enfouir dans les fondations. L'argile des bas-fonds, pétrie dans les moules à brique, cuite dans les fours, monte en murs, tours, clochers sur les croupes et s'épanouit en ocre rouge ou jaune sur les toits.

Déjà des avenues de mimosas, de cyprès, de filaos conduisent droit aux parvis des résidences seigneuriales, et des parterres fleuris décorent leur cours d'entrée. Des coins de campagne européenne se trouvent ainsi plaqués sur la brousse primitive, l'égayant sans pour autant lui enlever son cachet propre.

D'autres images, encore que moins éblouissantes, se révèlent à l'observation comme autrement expressives d'une reviviscence atteignant jusqu'aux profondeurs intimes des âmes et consciences : lecteurs prenant connaissance des nouvelles dans leur périodique ou des messages manuscrits des autorités ; écoliers entrant en classe livres et cahiers sous le bras ; fidèles dans les églises et succursales suivant messe et cantiques dans leur paroissien.

Il se rencontre même des jeunes hommes, chefs, secrétaires, employés, qui pousseraient volontiers l'imitation des européens, leurs initiateurs, jusqu'à l'extrême, aspireraient à une assimilation totale avec eux. En natifs évolués et pleinement éduqués, ils auraient leur club fermé, leur langue, leurs banquets de sociétaires, leur petit parlement où toute question est agitée. Dans la vie privée, ils auraient soin que leurs femmes fussent vêtues, chapeautées, gantées, chaussées aux modes dernières de l'Occident. Des liaisons extraconjugales se substitueraient à la polygamie désuète. Leur tenue à l'église serait celle des mondains éclairés. Leur slogan est qu'ils ne doivent pas être exclus de la participation à l'égalité démocratique, proclamée chez eux par les blancs, pour un simple prétexte de couleur. Le public les nomme **basilimu,** en souahéli « les évolués », terme pris aujourd'hui en mauvaise part. Leur nombre se compte sur les doigts. Mais qu'ils puissent être une proie facile pour le nationalisme noir, xénophobe, subversif, nul n'en doute ; et les autorités s'en montrent inquiètes.

Le mwami, encore qu'évolué plus que tous, n'est pas avec eux, pas plus que la presque unanimité de la caste dirigeante. Gagnés aux idées nouvelles, sympathiques à tous les progrès, ceux-ci entendent conserver du passé tout ce qui est viable, tout ce qui garde une valeur sociale, politique, artistique. Ils attendent d'un lent amalgame de l'antique culture autochtone avec la civilisation occidentale chrétienne, une résultante originale, qui, plus aisément réalisable dans l'isolement relatif de ces blocs montagneux, préparerait à échéance plus ou moins éloignée un régime d'autonomie et d'association paritaire sur le plan économique et politique. Ce sentiment n'est pas seulement partagé par la plupart des nationaux capables de réflexion, mais encore par leurs éducateurs européens, ainsi qu'on en va juger par l'exposé de la politique indigène, suivie par ceux-ci.

Cela posé, et cette seconde naissance du peuple rouandien dans un baptême de christianisme et de civilisation constatée, il convient d'en voir à l'œuvre les auteurs européens, civils et ecclésiastiques, et d'en montrer la portée et les suites.

2. — LE STYLE NOUVEAU A LA COUR.

C'EST au Palais, comme il va de soi après le bouleversement dont il venait d'être l'objet, que le changement fut le plus radical et le plus soudain, encore que le jeune mwami, sagement conseillé, eût à cœur de garder du passé tout ce qui était conciliable avec le bon sens, le bien de son peuple et sa nouvelle foi.

Bien entendu, tout ce qui fleurait le paganisme réprouvé, talismans, reliquaires d'**ishyira**, massue de fer fétiche, gourdes d'**isubyo**, cynocéphale, disparut comme par enchantement. Tout cet attirail avait dût prendre le chemin de Kamembe ; il n'en revint pas. Kalinga, le tambourin enseigne, était demeuré ; mais on le déroba si parfaitement aux regards profanes que oncques plus personne n'en parla. La tourbe des devins, aruspices, sacrificateurs, envoûteurs, mages, s'était égaillés comme un vol d'oiseaux nocturnes ; ceux qui restaient, Abiru, Abakongoli, Abagabe, durent se cantonner dorénavant dans leurs charges civiles.

Le feu de Gahinga dormit dans son amphore ; les huttes des grands monarques et des libérateurs nationaux, Ruganzu, Rwabugili, Gihana, ne furent pas relevées. Rhapsodies et chroniqueurs héroïques, parasites et sportulaires habitués, frustrés désormais de la manne palatine, désapprirent le chemin de l'**ibwami** ou perdirent leur inspiration. Parentales annuelles, expiations pacificatrices, commerce avec les mânes, initiations secrètes au culte de Ryangombe, orgies sacrées, tout cela fut balayé comme feuilles mortes. Plus d'épouses de rechange placées sous la férule matronale de la reine mère. Celle-ci même, l'**umugabekazi**, ne résida plus au palais, et cessa de couvrir de ses ailes ou de tenir en laisse son auguste rejeton.

Tout ce passé était répudié comme incompatible avec l'ordre nouveau ; et si totale était la révolution spirituelle

accomplie déjà dans les âmes que cette dérogation aux usages séculaires, loin de diminuer le novateur aux yeux de ses sujets, ne fit que l'accréditer davantage.

Pour le reste rien n'est changé à l'étiquette. Honneurs, cérémonial, divertissements traditionnels sont maintenus. La diane des tambourins continue, soir et matin, à révéler la présence du maître. Les grands visitent à tour de rôle l'ibwami et stationnent à son entrée. Les batwa dansent et les bouffons amusent la galerie.

Mais tout cela a perdu sa couleur de jadis, surtout depuis que le mwami, au déclin de 1933, a quitté la hutte pour s'installer dans la résidence que la Puissance mandataire lui a édifiée sur sa même colline de Rwesero, une noble et longue bâtisse précédée d'un perron et d'une galerie couverte, sur laquelle ouvre une rangée de portes vitrées.

Le mwami moderne pilote lui-même sa voiture, la plus luxueuse et la plus rapide du Ruanda, voyage seul, s'il lui en prend fantaisie, chasse au fusil lions et léopards. Il s'est marié, non selon le protocole, mais selon son inclination, le 15 octobre 1933 à Shyogwe chez sa mère, et il ne fait pas mystère qu'il veut être l'époux d'une seule femme. Il ne l'a point choisie parmi les Bega, clan de sa mère et de sa grand'mère, quelque pression qu'on exercât sur lui à ce propos. Il n'oublie pas que les Bega ont des comptes à rendre aux Banyiginya, clan de la dynastie, qu'ils ont spoliés et presque exterminés. Il se doit, sinon de les abaisser, du moins de ne pas les élever davantage. Il s'est marié dans le clan des Bagesera, dans la famille détrônée du Gisaka. Nyiramakomali, sa jeune femme, est fille de Kamugungu chef de la dynastie, descendant de l'illustre Kimenyi Getula.

A sa mère, Kankazi Nyiramavugo, « Celle qui parle bien », il a maintenu honneurs, tambourins, essaim de courtisans, mais il lui a ôté la réalité du pouvoir. Ainsi le voulait l'adaptation à la conjoncture, et cette révolution dans la constitution du royaume n'est pas la moindre entre tant d'autres. Il lui a constitué un douaire au Marangara à Shyogwe, avec une dotation de collines, de main-mortables, de bovins. Il l'a logée dans un castel, dont Mgr Classe a tracé le plan et

assuré l'exécution, face à Kabgayi. On dirait d'un Pierrefonds réduit à trois grosses tours rondes en poivrière, qu'enveloppe un mur d'enceinte dessinant un trèfle polylobé. C'est une réplique en maçonnerie de l'acien **ibwami.** L'Augusta, épouse royale répudiée, y retrouve la retraite silencieuse et discrète, le clair-obscur, de sa précédente chaumine. Elle y vit à l'européenne dans des pièces décorées avec goût, entourée de ses sœurs, des filles mariées de Musinga, de ses nièces, qui se relaient auprès d'elle comme dames de compagnie.

Le roi, sa femme, sa mère sont catholiques romains, croyants, instruits, fervents. S'ils ne sont point encore baptisés ce n'est point que l'ardent désir leur en fasse défaut. La prudence chrétienne, fondée ici sur la tyrannie des usages, trop souvent victorieuse des résistances individuelles, qui contraint à un remariage le souverain auquel sa première épouse n'a pas donné de postérité mâle, induit le pasteur responsable du troupeau rouandien à imposer à la famille royale des délais douloureux, au demeurant résignés. « Nous demandons à Dieu, écrivait en 1936 Mgr Classe au sujet de son pupille princier, de nous le conserver tel qu'il est, bon, juste pour tous ses sujets, grands et petits, affable, dévoué et généreux pour la Mission, simple et de jugement droit. Il s'intéresse à l'avancement de son pays et à la stabilité des foyers. Que Dieu lui accorde un héritier mâle, et il pourra recevoir ce baptême qu'il désire si vivement, baptême que seule cette question capitale d'hérédité retarde ». La mère sera baptisée avec le fils, l'épouse avec l'époux.

Mutara veut faire de Nyanza une vraie capitale, la capitale authentiquement indigène. De demi-nomades qu'étaient ses prédécesseurs, il devient, lui, délibérément un sédentaire, encore qu'il ait des pied-à-terre dans toutes les parties du royaume. Il a déjà sa station et son église paroissiale provisoire. Un couvent de religieuses sort en 1939 de ses fondations avec écoles pour les filles. Demain s'édifiera avec son aide financière un temple en rapport avec l'importance du lieu. Frères et Sœurs noirs s'établiront à leur tour. Un hôpital vient de s'ouvrir grâce aux soins de l'Administration mandataire. Le prince, gentilhomme fermier, a ouvert une laite-

rie modèle, créé une porcherie. Un quartier est réservé au commerce, foirail quotidien, boutiques de mercantis, dépôt d'essence. Nyanza fera sous peu figure d'agglomération urbaine sur le rang de Kigali et d'Astrida.

3. — LA TUTELLE DU MWAMI, CHEF DE LA HIERARCHIE FEODALE.

Le mwami a pris virilement en mains l'œuvre à lui confiée de la renaissance politique du pays. Il a conscience que dans la mesure même où il agira de concert avec la Puissance mandataire, il restera réellement le chef de son peuple. L'oligarchie gouvernante échappait à Musinga et inclinait à se rallier directement à l'autorité protectrice. Mutara l'a ressaisie. Il est porté d'emblée en tête de la colonne ; c'est bien lui qui lui sert aujourd'hui de guide national. La Belgique a besoin de son prestige, du principe qu'il représente, de sa légitimité, pour mener à bien sa tâche régénératrice. Au lieu de paralyser ses initiatives, elle les encourage et au besoin les suscite. Un courant de confiance s'est établi entre la Résidence et la Cour. Rudahigwa se sent d'autant plus stable qu'il est plus assidu à sa tâche, telle que ses tuteurs la lui suggèrent.

Le mwami ne fait plus la guerre ; plus de campagnes de razzias ; plus de conquêtes en prespective. Il n'a plus d'armée, ni même de police. Mais il rend la justice ; son banc est une Cour suprême pour les causes civiles ; il juge d'après le droit coutumier. Il est, comme par le passé, assisté dans ses plaids, par les pairs du royaume, présents momentanément à la cour ; le délégué de la Résidence à Nyanza siège à son tribunal comme commissaire de la Puissance protectrice. Les causes criminelles, et toutes celles où un européen et un asiatique sont parties, sont seules soustraites à sa juridiction.

Les chefs restent ses vassaux et ses feudataires. S'il ne peut plus les destituer et les investir à son gré, il les contrôle ; il les visite d'office dans des tournées d'inspection. Dans les cas de sanctions à prendre et de promotions à décider il a voix au chapitre auprès de la Résidence, et ses propositions comme ses avis sont tenus en haute estime.

Pour l'aider dans sa gestion la Puissance mandataire plaça auprès de lui dès son avènement un corps de conseillers choisis pour la plupart dans sa parenté. « Son jeune âge, dit le **Rapport** de 1935, — il avait à peine vingt et un ans, — et l'appréhension des autorités de le voir en butte à l'opposition de certains chefs influents attachés à l'ancien régime, amenèrent le Résident à former un collège de notables de grande famille, connus pour leur intégrité et leur expérience, dont la mission serait d'aider et de guider le haut dignitaire dans sa tâche, très délicate, d'arbitre et dans les devoirs complexes de la politique indigène. Ces notables résident à tour de rôle pendant un mois environ auprès du mwami et l'accompagnent dans ses déplacements. Leur nombre, qui était de quatre depuis 1931, sera porté à six au début de l'année 1936 ». Dans le fait Rudahigwa ne prend réellement conseil que du fils de Kabare, cousin germain de son père, le mwega Francisco Rwabutogo, et de Raphaël Serukenyinkware, du clan des Basinga, ancien pontife à la cour de Musinga, bien revenu de son ancienne crédulité, témoin autorisé des vieux temps.

Maintenu comme haut suzerain, chef suprême de la hiérarchie féodale, possesseur en haut domaine de toutes les terres et de tout le bétail du royaume, il a consenti à la conversion de ses droits seigneuriaux, de ses redevances en nature, en une contribution en espèces. Sur l'impôt global indigène de la capitation, payé par tout adulte mâle capable de travail, il reçoit une ristourne de soixante-quinze centimes ; sur la taxe frappant toutes les bêtes à cornes une ristourne de vingt-cinq centimes. En outre dans son domaine propre du Nduga-Marangara, il perçoit les droits de chef de province dont il fait fonction. Il possède enfin un immense cheptel pâturant au Nduga et au Buganza, qu'il gère par l'organe de ses grands vachers. Ses revenus fiscaux ou autres font

de lui le personnage le mieux renté du Ruanda. Il peut ainsi tenir honorablement son rang et conserver tout son prestige auprès de ses sujets grands et petits. Ceux-ci, en effet, encore imprégnés des conceptions du régime féodal, ne peuvent imaginer que celui qui a tout le pouvoir n'ait pas aussi tout l'avoir.

Que la Belgique ait trouvé dans le fils de Musinga l'auxiliaire souhaité pour l'accomplissement de sa mission, le témoignage qu'elle rendait de ses comportements en 1935 à la Commission permanente des Mandats en fait foi. Elle communiquait :

« Mutara Rudahigwa continue à mériter la confiance et les éloges du Gouvernement, qui, sans que le mwami en tire aucune vanité l'entoure d'une grande considération.

« Dans ses rapports avec l'Administration, il montre beaucoup de bon sens et émet des avis qui s'inspirent de l'équité et s'appuient sur une bonne connaissance des coutumes indigènes. Dans ses relations avec les chefs, il sait écouter et comprendre ; il fait siennes leurs demandes ou propositions, lorsqu'elles lui paraissent justifiées, mais il sait aussi se faire obéir, si la nécessité s'en fait sentir. Avec les indigènes il est accueillant ; il écoute patiemment leurs réclamations et y fait droit, s'il échet.

« Comme les années précédentes, il a visité tous les territoires de sa principauté, s'intéressant à tout et réglant de nombreux litiges. Le contrôle personnel qu'il exerce à cette occasion sur l'activité des chefs s'avère attentif et efficace.

« Lors des incidents qui troublèrent pendant un temps le territoire de Nyanza au cours des opérations de la vaccination antivariolique, — trois ou quatre cents montagnards avaient envahi en armes le camp médical par haine des batutsi, clamant que le vaccin avait été rendu par eux méchamment nocif et refusant pour cela de se laisser traiter, — Rudahigwa joua un rôle de premier plan, calmant les esprits et faisant rentrer ces gens excités dans leurs foyers. Il consacra plus d'un mois à séjourner dans la région en effervescence. »

4. — LA REORGANISATION DES CHEFFERIES ET L'ÉPURATION DU PERSONNEL DIRIGEANT.

RUDAHIGWA a prêté tout son concours à la Résidence pour réorganiser l'administration indigène et renouveler ses cadres.

Le remembrement des subdivisions territoriales, commencé en 1926, s'acheva en 1933. Il s'agissait, tout en respectant les « pays » — **ibihugu** — et en les maintenant dans leurs frontières historiques, de les équilibrer en tenant compte de la superficie et de la densité de population. Morceler les uns, tels que le Buganza, en plusieurs provinces ; réunir les plus petits sous un même commandement ; supprimer prestement les innombrables enclaves — **ibikingi**, — fiefs relevant immédiatement de l'ingoma, que le caprice du souverain avait constitués au profit de ses favoris, de ses servantes même, souvent dans un but d'espionnage et de lutte contre ses propres vassaux ; assigner à chaque membre de la hiérarchie féodale un nombre suffisant de taillables et corvéables, une moyenne d'un tiers de mille au moins dans les sous-chefferies, afin qu'il pût vivre avec décence et tenir son rang ; briser, en revanche, les concentrations féodales en interdisant le cumul des fiefs et en contraignant les bénéficiers à la résidence ; mettre en définitive de l'ordre, de la proportion, de la justice dans la distribution des gouvernements : telle était la besogne la plus urgente et telle fut la tâche achevée la première. Le contribuable se trouva de la sorte affranchi des exigences des tyranneaux, trop nombreux et inutiles ; officier subalterne fut suffisamment nanti de prestations pour n'avoir plus d'excuses.

Ce travail de ramaniement de la géographie politique du Ruanda fut facilité par l'établissement de la carte au 200.000e, agrandie à l'échelle du 100.000e, avec courbes de niveau à l'équidistance de 50 mètres, confiée au Service cartographique militaire belge, commencée en 1922, ter-

minée en 1933, comportant une trentaine de feuilles pour le Territoire tout entier.

Des émoluments en espèces, à l'instar de ceux du mwami, furent constitués pour les fonctionnaires féodaux en ristournes sur l'impôt indigènes, augmenté à cet effet de la contre-valeur des prestations coutumières en vivres. Les chefs se virent allouer un franc pour chaque contribuable de leur province, et dix centimes par tête de bétail ; les sous-chefs respectivement trois francs et soixante centimes dans leur canton. Les prestations en travail furent arrêtées annuellement pour chaque corvéable à trois journées dues au chef, à douze, soit une par mois, dues au sous-chef. Il fut de plus en plus loisible aux intéressés de racheter leurs prestations au taux de cinquante centimes par journée, ce taux étant susceptible de relèvement proportionnellement à la perte de valeur de la monnaie. En outre, le chef de province garde un domaine propre et direct sur les collines de sa résidence principale où il remplit en même temps les fonctions et perçoit les droits d'un sous-chef.

Le Ruanda se trouva donc divisé en huit territoires, représentant les intendances de l'Administration mandataire, avec chef-lieu fixe destiné à devenir tôt ou tard une agglomération urbaine. L'administrateur, délégué de la Résidence, aura sous sa main une dizaine de chefs et une centaine de sous-chefs, rappelant les comtes et vicomtes de l'ancienne monarchie carolingienne. Il les réunit mensuellement à son poste central pour leur donner conseils et directives ; il les visite sur place par des tournées périodiques pour contrôler leur gestion. Son inspection se conjugue avec celle du mwami, et, au-dessus, avec celle du Résident.

Les sinécures ayant été supprimées, une péréquation étant établie entre les fiefs de même caractère, l'Administration procéda au relèvement qualitatif du personnel maintenu. Cette opération fut accomplie par des destitutions et remplacements. Le droit héréditaire, inhérent au régime féodal, fut respecté. Chefferies et sous-chefferies, tenues pour des patrimoines de famille, restèrent en règle générale dans la famille. Un commandement ôté à son titulaire fut passé à

l'un de ses héritiers directs. Mais on ne choisit pas nécessairement l'aîné, n'y étant pas obligé par la coutume. On donna la succession au sujet le plus digne, savoir le plus instruit, le plus ouvert, le plus probe, en principe à un élève de l'Ecole des fils de chefs de Nyanza. Pour éviter que les seigneurs fonctionnaires mis à pied ne tombassent dans l'indigence, on leur laissa l'usufruit de leur domaine propre : demeure, bananeries, cultures, bétail, droit d'usage dans le pâquis, tenanciers **bagaragu.** Rassuré moralement de ce côté, on n'hésita pas devant des coupes sombres, frappant les défaillants et les incapables. Dans la seule année 1935, par exemple, vingt-huit chefs et sous-chefs furent révoqués pour fautes graves, exactions, abus de pouvoir, négligences coupables dans les mesures prescrites pour parer aux famines et à la propagation de la peste bovine. Grâce à de judicieuses substitutions, la proportion des lettrés parmi le millier environ de chefs et sous-chefs du Ruanda monta en 1935 à soixante pour cent. Celle des chrétiens était encore plus forte. On recensait en 1935 53 chefs catholiques sur 69 contre 16 païens ; 725 sous-chefs catholiques et 24 protestants ou adventistes sur 900 contre 151 païens : soit un pourcentage de 81 chrétiens ; en 1936, parmi les chefs 54 catholiques, parmi les sous-chefs 756 catholiques et 25 protestants, soit un pourcentage de 83,5 chrétiens. La proportion des païens était tombée d'une année à l'autre de 17 à 13 pour cent.

« Comme les années précédentes, lit-on dans le **Rapport** de 1935, la politique indigène du Gouvernement a été dominée par le souci de maintenir la stabilité des charges, tout en obéissant néanmoins à la nécessité de retirer des cadres coutumiers les éléments par trop arriérés ou incapables. Dans bien des cas les notables intéressés eux-mêmes, se rendant compte qu'il leur était impossible de suivre l'évolution économique et politique du pays, ont renoncé spontanément à leur office, en demandant à être remplacés par le successeur désigné par la coutume.

« Ainsi, d'année en année, l'on assiste à une amélioration sensible de l'armature indigène. Le temps n'est pas éloigné où tous les chefs et sous-chefs seront lettrés et gagnés aux idées de la civilisation. Actuellement déjà, les ad-

ministrateurs peuvent se dispenser de rassembler les notables lorsqu'ils ont à leur faire connaître des instructions : très souvent, une lettre collective suffit à toucher les chefs et les sous-chefs et à les faire agir.

« Pour cet objet, l'Administration trouve un auxiliaire dans le **Kinyamateka,** « Le Nouvelliste », journal mensuel édité par le Vicariat et tiré à 5.000 exemplaires, qui renseigne sur les mesures gouvernementales et les conseils des autorités relatifs à tout ce qui touche la vie indigène : taux des impôts, préparation des peaux, récolte de la cire, entretien des caféiers, etc. Les articles sont rédigés par le mwami en collaboration avec l'administrateur de Nyanza. Ils aident puissamment à faire pénétrer dans la masse de la population les principes généraux du programme d'amélioration. »

Ainsi, dès 1933, la Puissance mandataire se trouvait pouvoir disposer d'un personnel en nombre suffisant de fonctionnaires indigènes, possédant l'autorité de la naissance, de la légitimité, de la tradition, de la fortune, de la compétence, et en plus du savoir et de la foi chrétienne. Cette noblesse de sang et de gouvernement, qui savait se faire obéir de ses administrés, était elle-même matée et disciplinée, soumise à son souverain féodal, le mwami, et aux protecteurs européens. Ses conditions matérielles s'étaient si bien améliorées que ses revenus se montaient à près d'un demi-million pour le mwami, à 50 ou 100.000 francs pour un grand chef, à 5 ou 10.000 francs pour un sous-chef. Ralliée pleinement au régime nouveau, cette aristocratie allait être un instrument de choix et de plus en plus perfectionné entre les mains de l'Administration pour réaliser la régénération politique et économique du pays.

La tâche qui s'imposait présentement comme la plus urgente consistait à sauver la race, à arracher les populations aux causes de destruction et de dépérissement, savoir aux fléaux de la famine et des contagions. C'était surtout une question de voies de communications nombreuses et de transports faciles, de bon aménagement des cultures, de soins d'hygiène et de dépistage d'endémies. On va voir

comment par de sages méthodes, par une action soutenue et énergique, la Belgique est arrivée, en faisant appel à la collaboration indigène, à résoudre rapidement ces problèmes primordiaux.

5. — LA SOLUTION DU PROBLEME DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS.



On a dit précédemment que les Allemands projetaient de draîner le trafic du Ruanda vers l'océan Indien par le moyen d'un embranchement du Centralbahn atteignant la Kagera au Gisaka et d'un service de batellerie sur le fleuve et ses affluents. Les Belges se sont naturellement proposés d'aiguiller le courant commercial dans une direction opposée, celle de l'océan Atlantique et de leur colonie du Congo. A cet effet, ils ont développé la navigation sur les lacs Kivu et Tanganyika, équipant les ports de Costermansville (Bukavu) et d'Albertville, en vue d'y recevoir les marchandises du Territoire en transit. Ils ont relié les deux lacs le long de la Rusizi par une double route carrosable, une sur chaque rive, de 105 kilomètres et par une ligne ferroviaire Uvira-Bukavu, qui n'était encore poussée en 1939 que jusqu'à Kamaniola à mi-chemin. Des vapeurs desservent les côtes et les îles du lac, faisant escale, au Ruanda, à Goma-Kisenyi, à Kibuye et à Shangugu. Les marchandises lourdes, minerai, denrées alimentaires, bétail, embarquées au Bugoyi, au Bwishaza et au Kinyaga, sont transbordées à Bukavu et par camion ou par wagons expédiées jusqu'au Tanganyika, où elles sont rembarquées pour Albertville. Une partie du trafic, celui notamment du Ruanda Central et Oriental, emprunte la voie terrestre à travers l'Urundi, atteint Usumbura, et de là, grâce aux vapeurs du Tanganyika, gagne Kigoma, d'où le Tanganyika Railway — ancien **Centralbahn** — le draîne jusqu'à Dar-es-Salaam.

Passent par la voie de Dar-es-Salaam-Usumbura la presque totalité des voyageurs, la majeure partie du courrier postal, les marchandises importées dans la proportion de 4.700 tonnes sur 7.700 en 1936, et les peaux de bovidés exportées, toute la cassitérite ou minerai d'étain, environ 4.000 tonnes en 1938, l'or, tout le coton et presque tout le café. Le port de Kisenyi, notamment, a expédié sur Bukavu en 1936 1.225 tonnes de vivres, et celui de Kibuye 390 tonnes de cassitérite. L'inversion du trafic extérieur et international d'un océan à l'autre s'accentue toujours davantage d'année en année en faveur de l'Atlantique.

A l'intérieur du pays la Belgique a transformé en voies carrossables les pistes allemandes et a créé en outre un réseau routier à neuf aux mailles de plus en plus serrées. Aux bicyclettes purent s'ajouter dès 1925 les motocyclettes et en 1929 les automobiles et camions. A cette dernière date commença la construction des routes empierrées selon un programme arrêté : une première mise de 58 millions, fournie par l'emprunt, y fut consacrée.

Plus de 6.000 kilomètres de chemins accessibles aux voitures automobiles sillonnent aujourd'hui le Territoire sous mandat, entre le Tanganyika Territory au sud, l'Uganda et les provinces orientales du Congo-Belge au nord. L'artère maîtresse Usumbura — Akanyaru — Astrida — Nyanza — Kabgayi — Kigali bifurque à ce dernier relai, nœud de la circulation, au nord-ouest vers Rulindo — Ruhengeri — Kisenyi et Rutshuru au Congo, au nord vers Byumba-Kabare, au nord-est Kiziguro — Gabiro — Kakitumba et Kampala dans l'Uganda. Tout le long se branchent en arrête de poisson des diverticules vers l'est et vers l'ouest, en sorte que l'ensemble, au 31 décembre 1936, se décomposait pour tout le Territoire en 215 km. de routes principales, 1.750 km. de routes secondaires, 3.650 km. de routes de voyageurs, 31 km. de routes privées, 600 km. de routes en construction déjà praticables.

Ces voies de communication restent le plus possible sur les faîtes et épousent les sinuosités des plateaux et des dos d'ânes, comme les anciennes voies romaines, ce qui

allonge, il est vrai, les distances, mais réduit le nombre des travaux d'art, les vallées étant pour la plupart marécageuses et partant d'une traversée laborieuse. Les premiers viaducs furent des passerelles de bois, des caniveaux voûtés en briques, de petits ponts à arches, les cours d'eau importants n'étant passés qu'à bac. Depuis 1938 les ponts métalliques ont fait leur apparition. Le premier de cette catégorie, d'une réelle envergure, jeté sur la Nyabarongo au pied de Kigali, a été inauguré le 8 février 1938 par M. Jungers, gouverneur du Ruanda-Urundi, et M. Simon, résident du Ruanda. Son coût s'est élevé à quinze cent mille francs belges.

A la fin de 1936, le Ruanda possédait déjà une centaine de véhicules automobiles, dont un quart de camions, l'Urundi le double. Etant un pays de transit, la circulation sur sa grande artère ne saurait se mesurer au nombre encore restreint de ses engins de transport.

L'Etat fut aidé dans cette œuvre urgente et si lestement exécutée de la circulation par les Sociétés minières, intéressées au premier chef à son avancement, et aussi grandement par les chefs indigènes, piqués d'émulation, qui étaient en mesure de fournir à cette fin une main d'œuvre abondante. Ceux-ci, en effet, se rendaient compte du profit que le pays retirerait des facilités offertes de la sorte au trafic. Par là il serait pourvu, non seulement aux nécessités de la police, du commerce, de l'administration, mais encore aux moyens de secourir promptement les populations menacées de disette. Même en temps ordinaire l'indigène bénéficie dans une large mesure de cet outillage commercial créé par l'européen à la fois pour ses voyages pour ses achats et pour ses ventes. Les camions le transportent en Uganda ou au Katanga lors de ses émigrations saisonnières. Ils lui apportent à meilleur compte les tissus que lui détaillent les mercantis. Ils enlèvent ses peaux, ses cafés, son coton, ses denrées vivrières, qui sont ses principaux articles d'exportation.

Des terrains d'atterrissage viennent d'être aménagés aux aéroports de Ngoma-Kisenyi, au nord du lac Kivu, et à Kamembe au sud, destinés au service régulier d'avions qui

doit être assuré, dès 1939, tant par les **Imperial Airways** que par la **Sabena** (Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne). Au Ruanda, l'étape de la traction animale et celle de la voie ferrée ont été brûlées.

6. — L'EXTENSION DES CULTURES ET LA PRESERVATION DU BETAIL : L'IMPULSION INITIALE DONNEE PAR LES MISSIONNAIRES.

La population indigène étant toute entière adonnée à l'agriculture et à l'élevage, vivant exclusivement des produits du sol et des troupeaux, c'est dans le sens d'un développement en extension et en intensité de ces sources générales de l'alimentation que devait travailler la Puissance mandataire pour parer aux besoins d'une démographie en croissance rapide et au fléau sans cesse renaissant des famines (1). Elle n'y a pas manqué. Elle a trouvé ici des auxiliaires compétents dans l'oligarchie dirigeante, chefs et sous-chefs étant par excellence des gentilshommes fermiers.

Elle a d'abord accru la superficie des cultures en conquérant de nouveaux terrains sur les marécages. En 1936, 34.000 hectares avaient été récupérés par draînage, rectification et curement des cours d'eau, assèchement des bas-fonds, dont 30.000 étaient mis en culture maraîchère.

Elle a introduit d'office, comme aliment d'appoint et vivres de réserve en cas de disette, le manioc, dont la racine, chargée de farine, résiste à la sécheresse et persiste à travers les années. Comme produit de vente, permettant au cultivateur de s'acquitter de ses contributions en argent

(1) On trouvera le relevé des disettes et famines, presque annuelles dans un secteur ou dans l'autre, entre 1897 et 1929, dans le **Rapport** de 1929 ; p. 78-79.

et de se constituer une épargne, elle a généralisé la culture du caféier, essence autochtone d'ailleurs, découverte naguère à l'état naturel dans la savane, prospérant à souhait à l'ombre des bananeries sur les hauts plateaux, et celle du coton dans la vallée à climat tropical de la Rusizi. Ses campagnes dans cette voie ont été couronnées d'un plein succès. Les plants de caféiers ont passé de 414.000 en 1931 à dix millions en 1936 ; la production indigène qui était de 70 tonnes à la première de ces dates était montée à 1.200 à la seconde. Quant au coton, onze mille planteurs du Territoire entier ont récolté chacun en moyenne 182 kilogrammes d'une valeur de 145 francs.

Un reboisement systématique a été prescrit aux communes à la cadence d'un hectare par an, rarement réalisée, les essences les plus avantageuses étant l'eucalyptus, le **grevillea robusta,** l'acacia black wattles. Au début de 1937, les surfaces nouvellement boisées atteignaient déjà 7.000 hectares, cela sans préjudice des plantations que fait l'indigène prévoyant autour de son kraal et des rangées d'arbres que l'administration des Ponts et Chaussées établit sur six mètres au moins à droite et à gauche des principales routes qu'elle construit.

La richesse principale du Ruanda étant son cheptel vivant, évalué à près d'un demi-million de bêtes à cornes, l'Administration s'est employée tout d'abord à le sauver d'une destruction périodique par des vaccinations contre la peste bovine et autres épizooties. A cet effet elle a créé en 1926 à Kisenyi un laboratoire vétérinaire, dont l'action rayonne sur tout le pays par l'organe d'assistants indigènes. En outre pour le perfectionnement des méthodes de culture et d'élevage, pour l'amélioration des races indigènes, pour l'introduction de nouvelles espèces de céréales, d'arbres fruitiers, d'essences forestières, du quinquina, du théier, du cannelier, etc., elle a établi à Dendezi au Kinyaga une ferme d'expérimentation, transférée en 1928 à Rubona dans le Nduga, où l'on attèle des bœufs, ou l'on élève le cheval, le porc et les gallinacées d'Europe ; elle a créé une pépinière ou **arboretum** auprès d'Astrida ; elle exige qu'un enseignement agricole pratique soit donné dans toutes les écoles primaires

qu'elle subventionne avec champ d'expérience annexé. Des cours spéciaux d'assistance agricole et vétérinaire sont donnés dans l'Ecole d'Astrida, que les futurs administrateurs indigènes doivent suivre, vu que tous les chefs sont tenus par état de consacrer le meilleur de leurs soins au progrès agricole dans leurs terroirs respectifs.

A vrai dire, les véritables initiateurs en agronomie ont été les Pères Blancs. Ce sont eux qui les premiers ont introduit et expérimenté sur leurs concessions froment, orge, seigle, pomme de terre, plantes potagères, agrumés, caféiers, filaos, eucalyptus, race porcine, etc. Ils ont été pendant plus de vingt ans les seuls colons européens. Leurs propriétés sont encore de vraies fermes. Que leurs exploitations agricoles ne puissent en aucune façon concurrencer et menacer la colonisation lucrative et laïque, on s'en convaincra aisément si l'on a égard qu'en 1936 les stations, tant protestantes que catholiques, étaient quarante-trois à se partager deux mille hectares de terre, ce qui donne une moyenne de 46 hectares pour chacune ; et que par ailleurs, si, pendant la période allemande, elles pouvaient prétendre à des lots de 150 à 200 hectares, elles ne sont plus admises aujourd'hui à acquérir pour leurs nouvelles fondations que des pièces de vingt-cinq hectares, réduites ordinairement à sept ou huit, cependant que les chapelles-écoles doivent se contenter d'un demi-hectare, encore à titre précaire. Ces propriétés, qui ne peuvent suffire aux besoins alimentaires de leurs occupants, influent néanmoins de la plus heureuse façon sur le développement du cultivateur et de l'éleveur indigène.

C'est pareillement aux missions, auprès des Frères et des Sœurs catholiques surtout, que se trouvent des écoles d'apprentis pour les arts et métiers communs. Les statistiques de 1935 relèvent que 268 maçons, 182 menuisiers, 62 charpentiers, 122 tuiliers, 611 briquetiers, 47 tailleurs de pierre, 94 scieurs de long, 8 forgerons, 23 typographes, 20 relieurs, et, parmi les jeunes filles, 75 couturières usant de la machine à coudre, 47 confectionneuses de tapis en cordes et en fibres, ont été formés par la Mission Catholique. L'énu-

mération est d'ailleurs loin d'être complète. Ici tout était à inaugurer et à enseigner, l'indigène ne sachant pas plus gâcher le mortier que filer et tisser.

7. — LES INSTITUTIONS SANITAIRES PRIVEES : L'ASSISTANCE CHARITABLE DES MISSIONS.

EN même temps qu'une bataille pleinement victorieuse contre le fléau de la famine, la Belgique mène le combat sur le terrain médical contre les épidémies et les endémies, la variole, le typhus exanthématique, la méningite cérébro-spinale, la fièvre récurrente, la paludisme, le syphilis, la tuberculose, le pian, la lèpre, les ulcères tropicaux. Ici encore l'Etat conjugue son action avec celle des sociétés privées, missions, entreprises coloniales, exploitations minières, mais il en assume de plus en plus la part principale et il dirige le mouvement.

Dans ce domaine comme dans ceux de l'Enseignement et de l'Agriculture, il a eu l'Eglise pour devancière. Les pionniers de la thérapeutique scientifique furent les missionnaires. Les Allemands n'avaient institué aucun médecin en titre dans le pays : les majors de l'armée résidaient à Ujiji, à Bukoba, puis à Usumbura, à dix et vingt jours de marche des postes européens du Ruanda. La vaccination jennérienne fit à peine son apparition de leur temps en l'une ou l'autre localité.

Tout voyageur, aventurier, soldat, missionnaire, qui affronte ces climats meurtriers de la zone tropicale doit être quelque peu clerc en médecine. Les explorateurs allemands étaient en majeure partie, semble-t-il, docteurs en médecine : Emin Pacha, Stuhlmann, Kandt. Les aspirants de la Société des Missionnaires d'Afrique suivaient, au cours de leur formation à Maison-Carrée, des leçons que leur donnait un

professeur de la Faculté de médecine d'Alger. Ils se munissaient pour leur usage personnel et pour leur ministère de charité d'une trousse de chirurgie, d'une collection de daviers, d'une boîte d'apothicaire bien garnie, d'un livre de médecine pratique tropicale. Dans toutes les stations, dès leur fondation, une infirmerie est ouverte, dénommée dispensaire de mission, où un Père distribue des médicaments, prodigue les injections, arrache les dents, incise les abcès, et le reste. Au début les missionnaires ne disposaient que de vingt-cinq grammes de quinine à trois pour un an : l'usage de cet indispensable fébrifuge, préventif et curatif, n'a pu se généraliser que dans les vingt dernières années. Lorsque les Sœurs Blanches apparurent, elles furent accueillies partout avec enthousiasme, parce que précédées d'une réputation de maternelles guériseuses. Ce furent elles qui dans les stations se chargèrent du soin des femmes, des parturientes, des bébés, de la goutte de lait, de la desservance du dispensaire. Un bon nombre d'entre elles, comme aussi certains Pères, étaient diplômés. Aujourd'hui c'est à l'Ecole de Médecine tropicale d'Anvers, et encore aux Universités de Louvain et de Lille, que les missionnaires catholiques des deux sexes font un stage préparatoire.

Le Ruanda ne connut de médecins résidents que pendant la grande guerre. Les Allemands, outre leurs ambulances régimentaires, ouvrirent un hôpital militaire à la station protestante de Rubengera. Les belges, le major Declercq notamment, dès 1917, installèrent le leur à Kigali, sommairement d'abord dans des maisons de commerçants européens, à leur usage et pour celui des indigènes. Ici et là les médecins étaient des majors de l'armée, qui, par office, réservaient le meilleur de leurs soins à la troupe. Le service de l'Hygiène publique ne commenca guère à s'organiser définitivement qu'en 1920 : à cette date le Territoire inscrivait à son budget de dépense un crédit de 1.500.000 francs à sa destination.

L'initiative privée garda jusqu'à nos jours une avance sur l'action publique. La **Church Missionary Society,** dont l'activité au Ruanda ne remonte pas au delà de 1922, s'est signalée par l'ouverture de trois hôpitaux, à Gahini, à Shyira et à

Kigeme, avec quatre docteurs en médecine de nationalité anglaise. Les Adventistes ont le leur avec médecin américain à Goma sur le lac Kivu. Le Vicariat Apostolique a créé le sien à Kabgayi, ouvert en 1937, pourvu de quarante lits, dont le nombre sera porté prochainement à cent. Une polyclinique est jointe à la clinique ; un pavillon spécial pour une maternité complètera sous peu cet ensemble. La direction est assurée par un médecin chirurgien belge assimilé aux fonctionnaires de l'Etat. Le personnel desservant est constitué par deux religieuses diplômées, assistées d'aides-infirmiers indigènes. On peut qualifier d'énorme l'affluence des indigènes de toute classe, de toute confession, qui assiègent quotidiennement ces institutions charitables. Les Sociétés minières entretiennent aussi sur leurs chantiers et dans les camps de recrutement dispensaires et médecins au profit de leurs travailleurs noirs. Au début de 1939, six ou sept hôpitaux et cliniques dus à l'initiative privée, desservis par neuf médecins, deux agents sanitaires et une vingtaine d'infirmières, religieuses pour la plupart, collaborent avec deux hôpitaux d'Etat desservis par neuf médecins, quatre agents sanitaires, deux infirmières laïques. Les dispensaires isolés ne sont pas comptés dans ces chiffres.

8. — LES ORGANISMES DE L'HYGIENE PUBLIQUE.

PARALLELEMENT aux œuvres de l'initiative privée et en connexion étroite avec elles, la Puissance mandataire a conçu un plan général d'assistance médicale qui se résume dans les traits suivants.

Au gouvernement central à Usumbura un directeur général de l'Hygiène publique, et, dès 1926, une réserve de produits pharmaceutiques sous la direction d'un docteur en pharmacie, destinée à alimenter tous les postes, même non officiels, du Territoire sous mandat. A Astrida, un Laboratoire de recherches, succédané

d'un Institut Pasteur, en activité depuis 1936, auquel sont attachés deux médecins, chargés des examens analytiques et bactériologiques et de la fabrication des vaccins antiméningococciques, antidysentériques et antityphiques. Ce laboratoire a son pendant à Kitega pour l'Urundi, en activité depuis 1924.

A chaque chef-lieu de territoire un hôpital rural et une polyclinique, dirigés par un médecin, comprenant de cinquante à cent lits, présidant à une constellation d'une dizaine de dispensaires ruraux, distants les uns les autres d'environ deux ou trois heures de marche, desservis par un assistant médical indigène et visité périodiquement par le médecin du poste central.

Ce programme, en 1939, n'a encore reçu qu'un commencement d'exécution. Il existe deux hôpitaux pour indigènes de cent à cent vingt lits chacun dans des centres urbains, l'un à Kigali ouvert en 1930, l'autre à Astrida construit en 1932. Deux hôpitaux ruraux sont en voie d'achèvement à Nyanza et à Kisenyi. Ruhengeri Rwaza auront prochainement chacun le leur. Quant aux dispensaires ruraux, plusieurs sont déjà bâtis. Le territoire administratif de Nyanza en doit posséder douze, la moitié dans le secteur du sud, l'autre dans le secteur du nord, dont Kabgayi est le chef-lieu. Ils s'ouvriront au fur et à mesure que l'Administration disposera en nombre suffisant d'assistants médicaux indigènes diplômés pour les desservir.

Les hôpitaux et dispensaires de Missions dites nationales se voient ouvrir par l'Etat un crédit qui leur permet de se fournir de médicaments et objets de pansement à la pharmacie centrale d'Usumbura : le surplus de leurs commandes est à leurs frais. Les médecins des Missions non nationales, anglaises et américaines, peuvent être « agréés » par le Gouvernement pour une collaboration au service de l'Hygiène publique, et participent ainsi à des avantages du même ordre.

Pour arriver à faire bénéficier tous les régnicoles du bienfait de l'Hygiène publique, le Gouvernement a institué en 1933 un service de recensement médical, région par ré-

gion, qui a pour objectif de dépister les cas de maladies endémiques, de les enregistrer et de commencer leur traitement. Ce travail s'accomplit simultanément dans chaque territoire par l'organe de missions itinérantes, se transportant d'un campement à un autre et y faisant un séjour plus ou moins prolongé. Les familles, convoquées par les sous-chefs, se présentent devant le médecin ou l'agent sanitaire, et chacun de ses membres est l'objet d'un examen médical. Le campement fonctionne alors comme un dispensaire rural. Il se rencontre qu'une moyenne de 15 % des individus recensés sont l'objet de soins locaux et immédiats.

Ces missions médicales sont parvenues, après cinq années de campagnes à peine interrompues, à atteindre la majeure partie de la population. C'est d'ailleurs un travail de Pénélope, repris méthodiquement et poursuivi avec persévérance.

Les résultats à peu près concordants d'une zone à l'autre ont révélé les proportions suivantes pour les endémies les plus graves : en 1935, sur 620.000 indigènes examinés, 16.000 pianiques, 12.500 ulcéreux, 269 lépreux ; ce qui donne pour l'ensemble de la population un pourcentage de 2,5 pour les premiers, de 2 pour les seconds, de 0,05 pour les derniers. Le pian, maladie chronique de le peau couvrant parfois tout le corps de tumeurs et d'ulcérations, est donc l'affection la plus répandue ; c'est heureusement celle dont on connaît le mieux le traitement et dont on vient le plus rapidement à bout. Il y a lieu d'espérer que la population indigène en sera dans un avenir peu éloigné totalement libérée. Pour ce travail de recensement et de lutte contre les endémies les médecins fonctionnaires reçoivent le concours bénévole de leurs collègues de l'assistance libre.

Dans le cas d'une apparition subite en un lieu d'une contagion redoutable, telle que le typhus exanthématique, la population est expulsée d'office de ses habitations rustiques, auxquelles on met le feu après promesse d'indemnisation. Les fiévreux et suspects sont concentrés dans des camps d'hospitalisation. Par ces mesures radicales et ex-

péditives, d'une exécution aisée grâce au concours des autorités indigènes, l'affection morbide est jugulée en quelques semaines.

A l'usage des européens encore peu nombreux, un pavillon d'hospitalisation a été créé avec quatre chambres à Kigali. Un service de radioscopie est organisé à Usumbura. Périodiquement un chirurgien dentiste fait un séjour au Ruanda soignant indistinctement à leurs frais tous les clients, blancs ou noirs, qui se présentent.

9. — L'ECOLE DE PREPARATION AUX FONCTIONS PUBLIQUES A ASTRIDA.

C'EST dans le but de se donner des auxiliaires formés parmi les indigènes de toute caste pour son œuvre de rénovation politique, économique, sanitaire, et encore pour acheminer de loin ses pupilles noirs vers un régime d'autonomie administrative, que le Gouvernement mandataire décida de réorganiser en la perfectionnant l'Ecole des Fils de Chefs, fonctionnant depuis une décade à Nyanza, et de la transférer au centre nouvellement créé d'Astrida.

On se souvient qu'en même temps qu'il se démettait en faveur des missionnaires nationaux de la charge de l'Enseignement élémentaire, il faisait des démarches auprès de la congrégation des Frères enseignants de la Charité de Gand pour obtenir qu'ils assumassent la direction de l'Ecole transformée. Un contrat fut signé avec eux le 11 juillet 1929. Certaines circonstances ayant retardé l'achèvement des constructions nécessaires, l'Ecole n'entra en activité que le 20 janvier 1932, début d'année scolaire, l'année scolaire coïncidant ici avec l'année civile.

Les Frères de la Charité de Gand, fondés en 1807 sous le gouvernement impérial de Napoléon 1er par J. Triest,

chanoine de Saint-Bavon, qu'on a surnommé le « Vincent de Paul belge », avaient fait leurs preuves à Java, au Transvaal, au Congo Belge, se vouant partout avec succès à la formation des autorités sociales dans les milieux indigènes. Ils acceptèrent d'administrer une institution d'Etat au Ruanda, étant entendu qu'ils auraient la faculté d'étendre leur œuvre au delà des obligations du contract, à leur compte et sous leur responsabilité. Leur nombre s'élèverait à quinze professeurs. Le Territoire construirait les bâtiments essentiels ; ils se chargeraient du reste.

Le lieu choisi pour cette fondation fut ce site de Butare, où l'on avait décidé en 1927 de transférer le siège et les services du gouvernement général du Territoire, le baptisant du nom d'Astridaville en l'honneur de la nouvelle duchesse de Brabant, future reine des Belges. Cette idée fut abandonnée et le gouvernement resta à Usumbura, plus à portée des communications avec le Congo Belge et avec l'Europe ; mais l'Ecole garda son emplacement, ce site le rapprochant de l'Urundi, d'où lui venaient par moitié ses internes.

Elle est conçue, à la différence de Nyanza, comme une école spéciale, où l'on entre au concours. Elle s'ouvre à cinquante nouveaux pensionnaires par an, désignés au Ruanda et dans l'Urundi parmi les meilleurs sujets des écoles centrales de station. Des épreuves écrites permettent avant l'entrée d'éliminer les plus faibles. « Pour éviter l'écueil de la constitution d'un groupe de déclassés, a déclaré le Gouvernement, les admissions à l'internat seront strictement limitées, compte tenu des possiblités d'avenir pour les élèves qui y termineront le cycle de leurs études ». Les admis sont en majorité issus, sans exclusion de principe, des familles de la classe dirigeante. Les parents qui le peuvent, les chefs surtout, versent annuellement pour chacun de leurs enfants une somme forfaitaire de 700 francs, moyennant quoi les étudiants sont nourris, vêtus, blanchis, instruits et pourvus des fournitures scolaires.

L'enseignement comprend un double cycle, l'un de culture générale, correspondant à un enseignement primaire supérieur, s'échelonnant sur quatre années ; l'autre de for-

mation spéciale, qui dure, selon les sections, un, deux ou trois ans. En sorte que l'écolier, entré à l'âge de treize ou quatorze ans, est parfois majeur lors de sa sortie.

La première année du premier cycle est consacrée à une revision des rudiments acquis aux écoles des Missions. Pendant le premier semestre, l'enseignement est donné en kinyarwanda, le kirundi en étant très rapproché ; au second, le français remplace de plus en plus la langue vernaculaire, de telle façon que l'élève sera capable, dès l'année suivante, de suivre un enseignement donné désormais dans la langue de l'Administration.

Le programme des trois années suivantes du même cycle comprend, outre les humanités françaises ainsi que l'histoire et la géographie générales, un enseignement moyen de sciences mathématiques, physiques, chimiques, naturelles, agronomiques, avec exercices pratiques de dessin, de dactylographie, de musique, de sports, d'hygiène. Des examens de fin d'année autorisent l'élimination progressive des insuffisants et des indésirables.

Les cours du second cycle préparant immédiatement aux carrières administratives se répartissent entre les cinq sections suivantes : candidats aux fonctions de chefs et sous-chefs, eux-mêmes fils de féodaux pour la plupart batutsi, — secrétaires, dits **karani**, destinés aux bureaux du service territorial, de la poste, des travaux publics, du service des terres, de la douane, — moniteurs agricoles, — assistants vétérinaires, — assistants médicaux. Ces derniers ne sont admis à concourir pour l'obtention de leur diplôme qu'après trois années d'études spéciales ; les secrétaires peuvent acquérir le leur au bout d'un an, mais devront faire un stage dans un bureau avant d'être titularisés ; les autres passent leur examen de sortie après deux années d'études.

Les étudiants des cinq sections suivent des cours communs de perfectionnement, donnés par les Frères professeurs. Pour leur initiation aux branches de leur spécialité, l'Etat fait appel au concours des fonctionnaires résidant à Astrida. L'Administrateur délégué de la Résidence fait aux futurs chefs un cours de droit coutumier, comparé à la lé-

gislation belge, ainsi que de droit congolais, et en outre un cours d'histoire du Ruanda et de l'Urundi. Deux médecins, un vétérinaire, un ingénieur agronome enseignent chacun leur partie. Les candidats chefs suivent les cours d'agronomie et de médecine vétérinaire. La pratique accompagne la théorie. Les élèves assistants médicaux font un apprentissage d'infirmiers à l'hôpital urbain sous la direction du médecin traitant. Un jardin d'essai, l'arboretum d'Astrida et une ferme, le tout d'une contenance de quatre cents hectares, servent de champ d'expérience aux futurs assistants agricoles.

Les sections spéciales étant entrées en fonction dès l'année scolaire 1937, c'est en 1940 seulement que la Puissance mandataire recevra de l'Ecole, dans toutes les branches, des auxiliaires accomplis, à la cadence d'une trentaine environ pour tout le Territoire du Ruanda-Urundi.

La culture morale et religieuse de cette future élite de la société indigène est, comme bien l'on pense vu la qualité du personnel dirigeant de l'Ecole, l'objet de soins attentifs. L'établissement est pourvu d'une chapelle construite par l'Institut des Frères ; un Père Blanc de la station d'Astrida remplit les fonctions d'aumônier. La journée commence pour les étudiants par l'assistance à la Messe ; le travail des classes débute par une exposition de la doctrine chrétienne. On tient en haut lieu que ces futurs guides de la nation doivent être pour leurs administrés des modèles de probité et de religion.

On s'est ému à la Société des Nations du caractère catholique de cette éducation. La Commission permanente des Mandats a souhaité d'être mise à même « d'apprécier dans quelle mesure le fait d'accorder à un ordre religieux déterminé le monopole de l'enseignement dans l'établissement où sont formés notamment les futurs chefs, sous-chefs et le personnel administratif indigènes, est compatible avec l'esprit du Mandant ».

La Belgique a répondu : premièrement « qu'en favorisant ou en introduisant l'enseignement religieux dans une école où se forment les dirigeants de la population indigène », elle a réglé sa politique en accord avec la stipulation de l'ar-

ticle 3 du Mandat ainsi formulé : « Le mandataire... accroîtra par tous les moyens en son pouvoir le bien-être matériel et moral et favorisera le progrès social des habitants » ; secondement, que dans la nécessité de faire un choix entre les différentes confessions, elle a dû considérer « quelle était l'importance respective du nombre de leurs adeptes ». Or les statistiques fournies par les confessions elles-mêmes « permettent de voir que les indigènes catholiques en 1934 représentent 97,13 % de la population chrétienne, en 1935 96,88 % ». D'autre part, ajoutait-elle, « un récent recensement des chefs et sous-chefs indigènes a montré que des 1320 qui sont chrétiens au Ruanda-Urundi 1295 sont catholiques et 25 protestants ». Au demeurant, outre que l'école est facultative, « des mesures ont été prises pour assurer le respect de la liberté de conscience des membres des autres confessions religieuses » (1).

Ces mesures consistent, premièrement en ce que les enfants pour lesquels les parents refusent l'enseignement du catéchisme catholique, sont dispensés d'assister aux classes où il est donné : deux demandes, ayant été formulées en 1934, il y a été fait droit ; le cas ne s'est pas renouvelé depuis. Secondement, « le gouvernement belge a proposé aux missions protestantes la création d'un internat réservé aux enfants de la Religion Réformée, placé sous la direction d'un pasteur protestant, où ces étudiants recevraient, à l'issue des cours suivis à l'école, une éducation et une formation morale conformes aux opinions religieuses de leurs parents ». Cette proposition, exprimée dès 1935, n'avait pas encore eu d'écho en 1939, sans doute parce que le nombre des étudiants de confession non catholique ne comportait pas une telle fondation.

L'Ecole de Nyanza se vidait au fur et à mesure que celle d'Astrida qui la remplaçait se pourvoyait de nouveaux cours. Elle fut liquidée prématurément en 1935. « Les élèves, dit le **Rapport** de 1935, se sont découragés, et ils ont manifesté la volonté de rentrer dans leurs foyers, parce que les

(1) **Rapport** de 1935 ; p. 252.

places disponibles de secrétaires indigènes et de sous-chefs faisaient défaut ».

Le mwami Rudahigwa, qui fut disciple de Nyanza, fait élever à Astrida deux de ses jeunes demi-frères, catéchumènes comme lui.

Dans l'état actuel de son fonctionnement, l'Ecole d'Astrida doit être l'orgueil de l'Administration comme une de ses créations les mieux venues et fondant les meilleures espérances.

10. — ENTREPRISES COLONIALES EUROPEENNES : COMMERCIALES, MINIERES ET AGRICOLES.

AINSI qu'on peut s'en convaincre par ce qui précède, la Belgique gouverne le Ruanda, non précisément pour elle, mais premièrement pour lui et de plus en plus avec lui et par lui. Une poignée de quelque soixante agents, appuyés sur une force publique à effectifs restreints, orientent et manœuvrent une oligarchie héréditaire d'environ mille noirs, qu'ils éduquent et rendent de plus en plus habiles à guider un peuple de deux millions d'âmes dans la voie de la civilisation proprement dite.

C'est qu'en effet le Ruanda n'est pas destiné à devenir une colonie de peuplement pour sa Protectrice. Moins que son climat c'est la densité de sa population qui s'y oppose. Il est déjà un pays surpeuplé, et il le devient de jour en jour davantage en raison de sa surabondante natalité. Il peut à peine suffire à nourrir ses habitants et il se voit contraint à déverser son trop-plein sur les terres voisines. En fait de colons blancs il ne peut absorber qu'un contigent numériquement faible de commerçants, d'industriels, de chefs de chantier, de conducteurs de travaux, de gens adonnés aux carrières libérales.

Un simple coup d'œil sur le tableau des professions auxquelles se rattachent les 554 européens recensés au 31 décembre 1938, suffit, pour se rendre compte que telle est déjà la situation. Les 196 missionnaires, hommes et femmes, constituent le groupe le plus nombreux, 35 % ; les fonctionnaires et agents du gouvernement au nombre de 60 viennent ensuite, 11 % ; sous la rubrique « sans profession ou travail » sont comptés les femmes mariées ou célibataires, non religieuses, et les enfants en bas âge, au nombre total de 140. Restent 158 colons de sexe mâle, dont 4 directeurs de société, 22 employés divers, 14 commerçants et agents commerciaux, 8 agents agricoles et planteurs, 80 ingénieurs, prospecteurs, mineurs, 5 hôteliers, 8 garagistes et mécaniciens, deux maîtres-maçons. Ne sont pas classés parmi les artisans les Frères coadjuteurs des Pères Blancs, qui sont à la fois maîtres-maçons, charpentiers, menuisiers, forgerons, mécaniciens, horlogers, boulangers, charcutiers, etc., véritables chefs d'écoles professionnelles.

Tous les chefs-lieux de territoire sont aujourd'hui pourvus de quelque débit, la plupart d'une factorerie européenne, où l'on trouve à acheter des articles divers d'importation. Les détaillants sont, peut-être en majorité, des employés ou représentants de maisons de commerce, dont le siège est à Usumbura ou même sur la côte ; quelques-uns cependant travaillent pour leur compte personnel. Les négociants asiatiques l'emportent de beaucoup sur les européens par le nombre et même par le volume des affaires. La statistique de 1936 recence 103 Arabes et 84 Hindous, 187 au total, femmes et enfants légitimes compris, commerçants ou gérants de maison de commerce, presque tous sujets britanniques.

Ces Asiatiques blancs, musulmans ou hindouistes, ne pénétrèrent dans le Ruanda qu'avec les Allemands, ainsi qu'il a été dit, les monarques indigènes leur ayant consigné le pays. Ils furent les premiers et pendant longtemps les seuls mercantis. Le producteur indigène vendait bien sur maint marché du territoire vivres, tabac, bétail, peaux, ustensiles et outils, objets de parure, mais il ne montait pas de magasin où les marchandises seraient accumulées pour être revendues. Seuls étaient tolérés parmi les étrangers

noirs, des voisins, bahaya, bajinja, basukuma, voire des souahélis, gens du Zanguebar, traitants qui trafiquaient, mais qui se fixaient rarement à demeure. Les premières boutiques stables furent celles des blancs d'outre océan Indien. Leur nombre et leur activité s'accrurent. « Le commerce de détail, lit-on dans le **Rapport** de 1934, est presque entièrement aux mains des Asiatiques. Ceux-ci géraient en 1932 dans les Territoire entier 133 établissements : en deux ans ce chiffre est monté à 192. » Au moyen de commis indigènes, ils font pénétrer leur marchandise jusque dans les coins les plus reculés du pays.

Les européens, les Belges surtout, gagnent aujourd'hui du terrain sur ces Asiatiques, peu sympathiques aux autochtones. Au début de 1938 sur 382 établissements les Belges en géraient 106 et les Asiatiques 204, ceux-ci moins importants, les 72 autres appartenant aux Grecs, Italiens, Portugais, etc.

Sur la liste des pays importateurs le Japon vient en tête, non pour le poids mais pour la valeur de ses marchandises. Son commerce est passé de 9 millions de francs en 1934 à 21 millions en 1937 : sur ce dernier chiffre les tissus de coton et de soie entrent pour 15 millions. C'est le Japon surtout qui habille l'indigène, bien que ses ressortissants n'aient guère fait d'apparition dans le pays. Le bon marché de ses articles défie toute concurrence. La Belgique qui vient immédiatement après lui reste bien en arrière: ses importations ont cependant plus que triplé en valeur entre 1934 et 1937 passant de 5 à 18 millions.

La petite et moyenne exploitation agricole, abstraction faite de celle des Missions, ne retenait en 1936 que huit colons européens, qui se partageaient 631 hectares de terre. La grande exploitation, spécialisée dans la culture du café et de l'agave sisal ainsi que dans le traitement des bourres de coton, et localisée presque toute entière dans la vallée tropicale de la Rusizi, est aux mains de dix-sept firmes et sociétés, dont sept principales, possédant au total onze mille hectares, dont les deux tiers sont encore en jachères et pâquis. Leur nombre tend plutôt à diminuer qu'à augmenter.

Deux d'entre elles ont cessé toute activité par suite de la crise économique.

Il semble qu'il n'y ait vraiment d'avenir au Ruanda, en fait d'entreprises européennes, que pour l'extraction minière. La Société Générale de Belgique, institut de banque, qui commit en 1927-1928 le regretté chanoine Salée, professeur à l'Université de Louvain, à l'établissement d'une carte géologique du Ruanda-Urundi au 500.000e, commandite ou finance plusieurs sociétés d'exploitation, dont le nombre s'est réduit par fusion en ces dernières années à trois : Minétain, Somuki, CIM. Le produit extrait est principalement la cassitérite, minerai d'étain : il s'y mêle de l'or, de l'argent et du wolfram. Les roches et les terres minéralisées se présentent sous la forme, soit de filons ou veines en contact avec les pegmatites à éléments de muscovite sur le flanc des collines, soit d'éboulis et d'alluvions dans les bas-fonds. Leur teneur moyenne en minerai est la suivante :

Filons stannifères, 7 kilos de cassitérite par tonne.
Eluvions stannifères, 1,5 à 2 kilogr. de cassitérite par t.
Alluvions stannifères, 0,9 kilogr. de cassitérite par t.
Alluvions aurifères, 0,6 grammes de métal brut aurifère à la tonne.

C'est en 1927 que le droit de recherche fut concédé aux six premières sociétés pour tout le Territoire sous mandat. Les travaux préparatoires de prospection s'étant prolongé pendant tout un lustre, l'exploitation proprement dite ne débuta qu'en 1932. La Société Minétain, fondée au capital de 50 millions, a prospecté en dix ans 500.000 hectares, foré 20.000 puits dans les alluvions, creusé 820 mètres de galeries dans le flanc des monts descendant jusqu'à une profondeur de 70 mètres, procédé à 130 sondages dans la roche cristalline jusqu'à 7 et 27 mètres de profondeur. Elle a délimité, en vue d'y exercer un droit exclusif de recherches, une superficie de 110.640 hectares. En 1938 elle employait près de cinquante agents européens et plus de 5.000 travailleurs indigènes ; elle avait extrait 3.000 tonnes de cassitérite et 1.700 kilogrammes de métal brut aurifère.

La Société Somuki, constituée en janvier 1933 au capital de dix millions, étendait en 1937 son activité sur 10 mines couvrant 1.884 hectares. Elle employait à cette date 25 européens et 6.516 travailleurs indigènes. Sa production annuelle approche de 1.000 tonnes.

La Société CIM plus récente a terminé en 1936 la prospection générale des terrains dont elle a obtenu la concession, et ouvert différentes mines, notamment celle du Kanyalira en 1939.

Le revenu net des exploitations minières du Ruanda s'est élevé en 1936 à la somme totale de 2.212.965 francs.

Le mines contribuent à la prospérité des finances du Territoire. Elles versent au fisc une quotité variant entre 12 et 50 % des bénéfices nets. Elles lui fournissent en outre des ressources supplémentaires en droits d'entrée et de sortie et en impôt sur le revenu. La société Minétain a versé à elle seule en 1938 en droits de sortie et en redevances minières plus de sept millions, et a effectué des dépenses générâles pour une somme de soixante millions, dont la majeure partie a servi à l'économie du Territoire, à destination de routes, bacs, ports, service médical, habitations, etc.

11. — CREATION D'UN BUDGET RUANDA-URUNDI : MONNAIE CONGOLAISE, DETTE PUBLIQUE.

Un coup d'œil jeté sur les budgets du Ruanda-Urundi, tels qu'ils sont publiés depuis 1923-1924 dans les **Rapports** officiels, permet de se rendre compte tant des efforts de la Puissance mandataire au bénéfice des indigènes que de l'aide financière qu'elle a procurée au Territoire, pour son équipement économique et pour son équilibre financier.

Sous le régime allemand le Ruanda-Urundi n'était qu'une province de l'**Ostafrika** ; il n'avait donc pas de finances propres, de douanes à lui notamment. La monnaie métallique, roupie et heller, avait pénétré, remplaçant graduellement le troc dans les échanges. L'impôt indigène avait été institué en principe, mais il n'était encore perçu que localement, irrégulièrement, par des collecteurs indigènes et souvent étrangers aux populations, ce qui donnait lieu à des abus. Les Belges ont, dès l'occupation, introduit le franc ; puis ils ont créé en 1920 une monnaie congolaise, ayant cours au Ruanda-Urundi, qui a supplanté les devises antérieures. L'impôt de capitation a été généralisé et une douane particulière a été établie pour le Territoire, soumis en vertu du mandat à des conditions économiques spéciales.

Les moyens propres du pays ne suffisant pas aux besoins financiers du régime nouveau, la Puissance mandataire a été amenée à faire au Territoire une série de prêts, qui, en 1931, furent arrêtés à un maximum de 200 millions de francs. Ce plafond n'était pas encore atteint en 1936 : la dette publique ne monte à cette date qu'à la somme de 165 millions. Dans ce total ne sont pas comprises les assistances éventuelles destinées à équilibrer le budget ordinaire, se chiffrant certaines années à douze millions.

En 1936, pour la première fois, le budget ordinaire a été équilibré sans aucun secours extérieur. Les recettes se sont élevées à 35 millions, les dépenses à 31.200.000 francs en chiffes ronds, laissant un boni de près de 4 millions, non compris les 7.368.000 francs d'assistances extérieures.

Aux recettes de ce budget s'inscrit d'abord pour une somme de 16 millions, presque pour la moitié, l'impôt indigène de la capitation et de la taxe par tête de bétail, auquel ont été incorporées, dès 1932, les redevances en vivres — **ikoro,** — converties en espèces, dues selon la coutume au mwami et aux chefs, et leur revenant sous forme de ristournes. Les douanes et accises interviennent pour dix autres millions. Les contributions minières fournissent un appoint important, destiné à s'accroître d'année en année.

Au chapitre des dépenses est porté, tout d'abord, l'intérêt de la dette, réduit à 5.400.000 francs. Services administratifs, judiciaires et force publique absorbent une dizaine de millions. Enseignement un million et demi ; hygiène publique près de cinq millions ; agriculture et service vétérinaire environ quatre millions ; l'entretien des Travaux publics deux millions ; l'assistance aux Cultes un demi-million.

Les sommes provenant des emprunts, dont l'emploi est spécifié au budget extraordinaire, ont servi à l'équipement et à l'outillage économiques du pays : réseau routier dont un programme général établi en 1926 a reçu en 1937 son achèvement d'exécution, construction d'hôpitaux et de dispensaires, installations agricoles, frais de campagnes contre le typhus exanthématique et la peste bovine, etc.

A ces ressources s'ajoutent pour une part importante les prestations coutumières en travail au bénéfice des collectivités indigènes, reboisement, assèchement des marais, aménagement de chemins vicinaux, entretien des routes, dont la contre-valeur en argent n'est pas indiquée au budget.

La monnaie circule aujourd'hui avec abondance. L'indigène épargne, thésaurise, se constitue un pécule, avec lequel il songe à acquérir du bétail et à bâtir une demeure en matériaux durables. Le franc métallique a toute sa faveur. « Pour lui, a-t-on observé, le numéraire est la « bonne monnaie ». La réduction progressive des réserves monétaires, tant dans les encaisses de la Banque du Congo Belge que dans celles des différents comptables de l'Administration, est interprétée comme un indice de l'amélioration de la conjoncture économique au bénéfice direct de l'habitant. Au reste, le phénomène n'est pas si accentué qu'il nécessite de la part de la Belgique une plus abondante expédition de numéraire vers le Territoire.

12. — LE BILAN DE L'ACTION CIVILISATRICE DE LA BELGIQUE.

L'IMPRESSION générale que l'on recueille au spectacle de l'œuvre régénératrice accomplie par la Belgique au Ruanda est celle d'un contraste frappant entre l'ampleur des résultats obtenus et la proportion réduite tant des moyens que des délais employés. Si le lecteur se reporte à ce qui a été exposé précédemment au sujet de l'action civilisatrice allemande, il n'aura pas de peine à se convaincre que celle de la Belgique la surpasse singulièrement. Dans les diverses branches de l'Administration aujourd'hui en pleine prospérité : Service territorial, Travaux publics, Education, Hygiène, Agriculture et Elevage, Commerce, Industrie minière, Finances, l'initiative des premiers occupants avait été nulle, ou bien elle en était restée à la période des tâtonnements et des essais. « Politique d'attente », avait-on dit. L'activité novatrice des Missions avait seule suppléé à leurs déficiences ou à leurs atermoiements. Le pays au moment de leur retraite était encore à peu près dans son état primitif d'inorganisation et de barbarie économiques.

La transformation matérielle du Ruanda sous la conduite de la Puissance mandataire tient du prodige, non moins que son ascension spirituelle ; et l'absence de préjugés, l'empressement avec lesquels les indigènes, leurs chefs en tête, entrent dans la voie des progrès modernes, n'est pas un des moindres étonnements que l'on éprouve en face d'elle. La diligence des disciplines a pleinement répondu au zèle des maîtres. « Partout sur les collines, lit-on dans le **Rapport** de 1933, le « travail du blanc » est devenu le sujet habituel de la conversation des indigènes, qui a plus spécialement pour objet la religion, le café, les routes, les mines, le reboisement, la lutte contre le pian. A les entendre, on sent que le pays est en pleine évolution et que ses communautés font

confiance à ceux qui ont assumé la tâche de les mener vers un avenir meilleur ». A la création de ce climat de confiance et de bon esprit a contribué dans la plus large mesure l'action religieuse des missions, articulée à celle du gouvernement, vu notamment la communion des protégés et des protecteurs à la même foi et aux mêmes mystères. Le prince héritier de Belgique fut frappé de cette entente générale lorsqu'il visita de nouveau le Territoire à Pâques 1933, en compagnie, cette fois, de la future reine Astrid. Les augustes voyageurs, venant d'Usumbura, prirent gîte à l'Ecole d'Astrida, saluèrent le mwami à Nyanza, Son Excellence le vicaire apostolique à Kabgayi, et poursuivirent leur route vers le Congo Belge, en faisant le crochet du Parc national de la Kagera.

Néanmoins — et ce n'est diminuer en rien le mérite des organisateurs de le reconnaître — ce qui a été fait jusqu'à présent, depuis 1925 surtout, n'est qu'un armorçage, un prélude, une entrée de jeu. La mise en valeur du pays est loin d'être terminée ; la période de rendement s'ouvre à peine.

Il reste encore des routes à construire et à empierrer, quantité de cours d'eau et de marais à ponter. La navigation sur les rivières et les lacs intérieurs en est encore à l'indigente batellerie des pirogues. Les forces hydrauliques si multipliées ne sont nulle part captées, ou presque. Pas d'énergie électrique ni pour l'éclairage ni pour les transports ni pour les machines. Le service postal n'est qu'à ses débuts : un seul bureau, pas de télégraphie avec ou sans fil, pas de téléphonie ; pas de messageries sinon d'ordre privé. Point de chemin de fer, ni même de services d'autobus ou autocars.

L'adduction des eaux dans les agglomérations, pas plus que leur emmagasinage dans les campagnes, n'est encore entreprise, bien que la nécessité s'en fasse vivement sentir en saison sèche. La valeur nutritive des pâturages reste piteuse, cependant que l'extension des cultures provoque une contraction de leur superficie.

On pourrait aisément allonger la liste des aménagements techniques qui font défaut à ce pays, le plus dépourvu qui fût sur la terre, il y a seulement cinquante ans. La Puissance mandataire n'ignore rien du chemin qu'il lui reste à parcourir. Elle a ouvert les voies, créé les méthodes, engagé le mouvement. Elle n'a besoin que du temps pour l'amener à son terme. Les présentes réussites sont le gage de celles de demain. Chaque jour amène un progrès nouveau. Chaque année renforce d'une nouvelle équipe l'armée de collaborateurs indigènes qui s'attèlent à la besogne et s'entraînent à aider, à suppléer dans une mesure toujours croissante, leurs bénévoles instructeurs.

Chapitre neuvième

L'ETABLISSEMENT DE L'EGLISE NATIONALE CATHOLIQUE. LE VICARIAT DE MONSEIGNEUR LEON PAUL CLASSE 1922-1939.

1. — L'OBJECTIF DES MISSIONNAIRES.

L'émancipation spirituelle de leurs pupilles.

SI l'Etat belge au Ruanda oriente toute son action vers « l'émancipation définitive de la population sous tutelle », si elle pose en axiome que le mandat qu'elle exerce aura pris fin « quand cette population sera parvenue à un degré suffisant de civilisation pour présider elle-même à ses destinées » (Pierre Ryckmans), à bien plus forte raison les missionnaires s'assignent-ils pour but à l'égard de l'Eglise nationale, qu'ils ont amenée à l'existence, de l'instruire et de l'équiper de telle sorte qu'arrivée à l'âge adulte, parvenue à un stade de maturité suffisante, elle soit alors en mesure de se diriger elle-même et en possession de tous les organes nécessaires à son développement.

L'Eglise catholique ne met pas en doute que toutes les nations et races humaines ne soient appelées à constituer autant d'églises particulières, susceptibles de se gouverner elles-mêmes, pourvues d'une hiérarchie sacerdotale au com-

plet qui communie avec les hiérarchies plus anciennes dans une égalité parfaite de valeur, de dignité, de devoirs et de droits, sous la direction unique du successeur de Pierre. Cette pensée, qui anima les fondateurs au XVII^me siècle de la Société des Missions Etrangères de Paris, est pareillement celle des prêtres séculiers de la Société des Missionnaires d'Afrique : ceux-ci, comme leurs devanciers, se définissent tout d'abord des créateurs et éducateurs d'un clergé séculier indigène.

Le Siège Apostolique tient que telle est l'œuvre missionnaire par excellence, à laquelle toute autre doit être subordonnée. Outre les raisons de fond, Pie XI, dans l'encyclique **Rerum Ecclesiae,** en donnait sous la forme suivante les raisons d'opportunité :

« Supposons que la guerre ou d'autres événements politiques substituent dans un territoire de mission un régime à un autre et que l'on demande ou décide le départ des missionnaires étrangers de telle ou telle nation. Supposons de même, chose plus rare, que les indigènes, arrivés à un degré supérieur de civilisation et atteignant une certaine maturité politique, veuillent, pour obtenir leur indépendance, éloigner de leur territoire fonctionnaires, troupes et missionnaires de la métropole, et qu'ils ne puissent l'obtenir autrement que par la force, quelle calamité menacerait alors l'Eglise dans toutes ces régions, s'il n'y avait un réseau de prêtres indigènes dispersés sur tous les territoires et si l'on n'avait pas veillé pleinement aux besoins de la population conquise au Christ ! »

L'éventualité d'une émancipation politique et ecclésiastique est moins lointaine au Ruanda que partout ailleurs, vu que le Ruanda n'est pas morcelé et dissocié comme telle ou telle colonie, qu'il forma une nation, compacte et d'un long passé, indépendante et autonome jusqu'au dernier demi-siècle, et que sa population est en voie de passer tout entière au christianisme. Une telle destinée est commune à lui et à son frère l'Urundi.

On s'explique ainsi le soin extrême, primant tous les autres, que le Chef Ecclésiastique du Ruanda apporte au

succès de cette œuvre : l'organisation méthodique et complète de son Eglise, son établissement dans tous les éléments qui constituent un diocèse d'Europe (1).

La tâche consiste d'abord à créer un clergé indigène idoine et nombreux ; puis une Eglise monastique auxiliaire de l'Eglise séculière, composée de religieux, frères et sœurs ; ensuite un apostolat laïque hiérarchisé d'action catholique ; enfin des méthodes appropriées, susceptibles, non seulement de favoriser la piété individuelle, mais encore de promouvoir la réforme des mœurs et celle des institutions tant publiques que privées pour les conformer à l'idéal de l'Evangile.

C'est au tableau des réalisations accomplies dans cette voie que le dernier chapitre de ce livre sera consacré.

2. — LA CREATION D'UN CLERGE INDIGENE.

Le petit séminaire de Kabgayi.

« AUCUN préjugé contre le clergé indigène ne sera jamais toléré. Il n'y a qu'un seul clergé, sans distinctions de race et de couleur, le clergé catholique ».

Cette parole que prononçait Mgr Dellepiane, délégué apostolique au Congo Belge, à la conférence plénière des ordinaires de son ressort à Lépoldville en octobre 1932, définit et règle l'attitude des missionnaires à l'égard du clergé qu'ils forment. Il s'ensuit que le clergé noir doit recevoir une éducation aussi perfectionnée que

(1) Le délégué apostolique au Congo Belge, Mgr Dellepiane, lui écrivait en réponse à une question qu'il lui avait posée :

« La tâche du missionnaire est une **missio transiens.** Son but est de défricher le terrain, de fonder et d'organiser l'Eglise avec un clergé indigène, des congrégations indigènes, et, aussi tôt que possible, une hiérarchie indigène... et puis de disparaître. Cette œuvre missionnaire est plus ou moins lente, plus ou moins rapide selon les régions. »

celui d'Europe. Au Ruanda elle se prolonge pendant quatorze ans ; elle commence et s'achève dans deux établissements distincts. Il convient de s'arrêter à cette institution des séminaires, le petit et le grand, pierre d'angle sur laquelle repose l'avenir de l'Eglise rouandienne.

On se souvient que Mgr Hirth réclama de ses missionnaires dès les premiers baptêmes une sélection de leurs jeunes ouailles pour sa pépinière du Bukumbi, installée peu après à Rubya sur la rive occidentale du Victoria-Nyanza. C'est ainsi que dès 1904 les pionniers de Save prélevèrent sur la petite communauté de leurs internes quelques sujets, les meilleurs, les destinant au sacerdoce, tandis que les autres se prépareraient aux fonctions de catéchistes. De cette première équipe sortirent deux prêtres. Ainsi, dès le premier instant de son évangélisation, cette race prédestinée fournissait d'excellentes recrues à l'Ordre des Apôtres.

On n'en était plus cependant à ces temps primitifs de l'Eglise, où des adultes, Paul, Apollos, Timothée, Denys, se révélaient aptes sans plus à recevoir l'imposition des mains. Science, célibat, discipline exigent aujourd'hui, ici surtout, que l'on débute avec des jeunes. Les vocations dites tardives ne sont pas encore admises. Les adolescents que l'on élit ont parcouru les deux cycles des études primaires, et leur âge, par conséquent, oscille entre douze et quatorze ans.

Nous savons comment le petit séminaire, une fraction du moins de ses hôtes, émigra de Rubya aux massifs du Ruanda-Urundi, lorsque fut créé le premier vicariat du Kivu, en 1912, et comment, installé à Kabgayi, il ne garda plus que ses sujets nationaux, lorsque l'Urundi, érigé en diocèse distinct, eut ouvert à Mugera en 1927 un petit séminaire à lui. Il avait déjà pris possession de ses aîtres définitifs.

Aujourd'hui, il forme un collège d'environ cent cinquante aspirants, distribués entre six classes. Le contingent des rentrées approche du chiffre de cinquante, mais des éliminations périodiques le réduisent graduellement, en sorte que ce n'est qu'un quart, de douze à quinze, qui accède au grand séminaire à l'issue des humanités. Les sujets proviennent

de toutes les stations du Ruanda. Ceux parmi les meilleurs élèves des écoles centrales que leur attrait intérieur ne porte pas vers l'ascétisme sacerdotal ou religieux, sont présentés à l'Ecole spéciale d'Astrida.

Les exclusions sont pour la plupart motivées par des raisons de santé, d'insuffisance aux examens, de mollesse dans le caractère, par des fautes graves, d'ailleurs rares, contre la discipline. Elles sont presque toujours amèrement ressenties ; mais elles ne sauraient engendrer de rancunes. Les évincés gardent le bénéfice de leur instruction, même tronquée ; elle est pour eux le principe d'une ascension sociale, les connaissances qu'ils ont acquises leur ouvrant la porte de carrières lucratives diverses. Des calculs intéressés inclineraient au surplus certains sujets à dissimuler leurs intentions réelles jusqu'à la réception des ordres exclusivement, afin de profiter le plus longtemps possible d'un enseignement gratuitement dispensé.

Les méthodes et les programmes sont, à des nuances près, ceux de nos petits séminaires et alumnats. On jugera de leur efficacité, et notamment en ce qui concerne l'affinement du sentiment du devoir, à ce trait particulier que ces jeunes gens, sans que l'ordre, le travail et le silence en souffrent, peuvent être laissés à eux-mêmes, sans surveillance, à l'étude, au réfectoire et au dortoir. On a dit que « la caractéristique du non civilisé est la faiblesse du ressort intérieur » ; ici on s'applique à le fortifier par un régime d'autonomie et de **self control.**

La vie matérielle est un compromis entre les modes indigènes et les modes européennes. La literie est celle de la hutte : couchette sur roseaux, sans draps, avec natte et en plus avec couverture de laine ; on se lave au savon. Le vêtement est la culotte courte et large, et la cotte aux manches courtes, de cotonnade écrue ; la tête et les pieds sont nus. La nourriture reste ce qu'elle était au foyer ; elle est préparée par des sœurs noires ; on y ajoute des légumes européens, de temps à autre de la viande, parfois du lait et, les jours de fête, du riz. La boisson ordinaire est l'eau, extraordinaire la bière de sorgho et le cidre de bananes.

Mais on mange à l'européenne, sur des tables, assis sur des bancs, avec serviette, couvert, gobelet. Les séminaristes, pense Mgr Classe, « doivent se respecter et avoir un minimum de confort qui les place dans une situation qui ne soit pas inférieure matériellement à celle des indigènes instruits et de bonne famille. De plus ils doivent servir de modèles à leurs congénères ».

L'enseignement est à base de français et de latin, le grec exclu. L'usage de l'idiome national est prohibé, même pour les rentrants à dater du second mois de présence, sauf relâche octroyée aux grandes circonstances. Le programme des études est en substance celui d'Occident, mais moindre en qualité et en quantité. Les exercices de grammaire sont poussés aussi loin que possible, pour que l'élève puisse se familiariser avec des langues qui lui sont étrangères ; au demeurant, l'analyse, tant grammaticale que logique, est, dans les débuts, la meilleure des gymnastiques intellectuelles, surtout pour le Noir, dont on a dit justement qu'il « s'arrête à la première appréhension des choses, et ne les analyse pas, s'il peut s'en dispenser ».

Les textes français que l'on apprend par cœur et que l'on commente sont des « Morceaux choisis », depuis les fables de La Fontaine jusqu'à la **Légende des siècles** de Victor Hugo, et intégralement **Polyeucte** et **Athalie.** Sur les planches aux séances récréatives on joue Molière et Henri Ghéon. Les textes latins étudiés sont empruntés à l'Hymnaire liturgique et à des **Selectae** ; on traduit en outre en entier les **Catilinaires** de Cicéron. Le classicisme, de saveur païenne, serait déroutant et semé d'embûches, estime-t-on, pour ces jeunes esprits peu avertis, fort crédules, incapables encore d'interpréter en purs symboles les mythes brillants, les allégories poétiques, de la grande littérature antique. Aussi Virgile, Ovide, Horace sont-ils exclus.

Encore que le cerveau de l'élève soit perméable et que soit grande généralement sa bonne volonté, le maître a fort à faire pour éveiller le réflexe de l'intelligence au delà du psittacisme. Le processus de la pensée est plus lent et plus pénible chez ces intuitifs, ces imaginatifs, qui n'ont pas derrière eux, comme nous, deux mille ans de dialectique. L'ac-

tivité cérébrale doit être mise au ralenti pour éviter qu'elle ne soit épuisante. Les résultats les plus heureux peuvent être escomptés, mais ils exigent de plus longs délais. Le prolongement des études est reporté, non sur le cycle des humanités, mais sur celui des disciplines religieuses au grand séminaire.

Les arts sont cultivés, notamment le chant, antique et moderne, la musique instrumentale, harmonium et fanfare, pour lesquels le Noir a de singulières dispositions, arts qui pour un futur éducateur apôtre ne sont pas de pur agrément.

Vers l'âge de dix-huit à vingt ans l'aspirant, s'il en est jugé digne, est admis au grand séminaire.

3. — LE GRAND SEMINAIRE DE NYAKIBANDA, SEMINAIRE REGIONAL.

NOUS avons assisté à la translation du grand séminaire, accompagné du petit, de Rubya à Kabgayi, en 1912. Il y prospéra sous l'égide du vénérable Mgr Hirth, s'installant dans d'amples locaux à l'ombre de la cathédrale. Il y séjourna pendant vingt-quatre ans, jusqu'à ce que, en octobre 1936, devenu séminaire régional, il eût été transféré dans la solitude de Nyakibanda, près d'Astrida. C'est par décret du 18 novembre 1931 que la Congrégation de la Propagande éleva le séminaire du Ruanda au rang de pépinière pour le clergé de quatre vicariats apostoliques : ceux de l'Urundi, du Kivu et du Lac Albert s'ajoutant au vicariat du lieu, tous quatre confiés à la Société des Missionnaires d'Afrique. Il devenait ainsi un des quatre séminaires régionaux, organisés dans le ressort de la Délégation Apostolique du Congo-Belge. Dans cette maison interdiocésaine, le contingent fourni par le Ruanda est le double de celui que fournissent ensemble les trois

autres pays. Les quatre vicariats participent à la direction et proportionnellement aux frais, celui du Ruanda assumant la part prépondérante. Leurs chefs s'y réunissent périodiquement, comme en un conseil d'administration.

Nyakibanda est une cuvette à fond plat, à l'altitude de 1.700 m., arrosée par une eau potable intarissable, dominée en bordure par des hauteurs de 2.200 m. L'établissement est conçu pour recevoir deux cents pensionnaires ; il n'en abrite encore que la moitié. Chapelle, salle des exercices, amphithéâtres, bibliothèque, dortoirs, réfectoire occupent des bâtiments distincts, tous en rez-de-chaussée. Communs, ateliers, étable et porcherie, jardin potager, pelouses, bassin de natation, complètent cet ensemble, qui rappellerait de loin une abbaye cistercienne.

La vie matérielle des grands séminaristes est à peu de chose près celle des petits. Le vêtement est la soutane blanche. Au dortoir chacun a son alcôve avec table de toilette et coffre garde-robe. Les salles d'étude sont des chambrées. Seuls les clercs dans les ordres sacrés jouissent d'une cellule distincte et sont chaussés. Cet état est provisoire. On vise à une organisation en tout semblable à celle des séminaires d'Europe.

Le règlement est sensiblement le même, en conformité avec les prescriptions du Droit Canon. Les études sont échelonnées sur huit années, dont trois de philosophie et cinq de théologie. Dogme, morale, Ecriture Sainte, histoire, liturgie, chant, compositions écrites en latin et en français, argumentations, cas de conscience, examens semestriels écrits et oraux, aucune matière enseignée, aucun exercice usité dans les établissements similaires d'Europe, n'est omis. Les manuels aux mains des étudiants ne sont pas jusqu'ici spéciaux. Ce ne sont pas des prêtres de qualité moindre que l'on veut donner à ces églises en formation, qui postulent des chefs d'élite ; rien n'est négligé pour les leur procurer.

La formation du grand séminaire est prolongée du fait qu'un « probandat » est intercalé entre les cours de théologie, deux ans avant la prêtrise. Les clercs acolytes sont renvoyés dans leur diocèse respectif, où leur Ordinaire les

verse dans une formation, paroisse, petit séminaire, noviciat de frères. Là, pendant un an, on pourra juger de leurs aptitudes, de leur acquis ; et eux-mêmes ils éprouveront leurs forces. De retour au sémianaire, ils reçoivent les ordres majeurs ; le processus de sélection est dès lors arrêté. Ce n'est donc que huit ans après la sortie du petit séminaire que l'aspirant noir reçoit la prêtrise ; il a en certains cas atteint la trentaine.

Les Ordinaires sont jaloux d'écarter tout ce qui pourrait être une cause de diminution, en qualité et en quantité, pour leur clergé noir. La Conférence de Léopoldville en 1932 a soumis à une discussion serrée le passage éventuel de séminaristes et de prêtres dans des congrégations européennes. Elle a été d'accord « pour le déconseiller et faire en sorte que cela n'arrive pas, du moins pour le moment ». Les directives que les vicaires apostoliques groupés autour de Mgr Dellepiane ont données à ce sujet, ainsi que les considérants qui les appuient, sont résumés au rapport officiel dans les termes suivants :

« Les missionnaires doivent bien se rappeler, et dire aux séminaristes et aux prêtres indigènes, que le but de la mission est d'**établir l'Eglise**, et que, pour ce faire, ils doivent préparer et donner à ces régions un clergé indigène nombreux et bien formé : c'est le dessein de Notre-Seigneur.

« Si on laissait se former un courant vers les congrégations européennes et si on l'encourageait de quelque façon que ce soit, il pourrait avoir, dans les conditions présentes, de fâcheuses conséquences. Les meilleurs sujets entrant dans les congrégations européennes, il ne resterait que les plus médiocres pour le clergé séculier. Il s'ensuivrait des difficultés graves pour trouver au sein du clergé indigène des éléments aptes à occuper des places importantes, comme celles de curé, de directeur d'écoles, de professeur de séminaire. L'idée pourrait aussi germer dans les esprits que les élites sont pour les congrégations européennes, les vocations communes pour le clergé diocésain, et par suite que le clergé indigène est inférieur au clergé européen.

« Et puis les indigènes, qui désirent ardemment avoir leurs prêtres, verraient d'un très mauvais œil ce mouvement

d'européanisation du clergé ; l'action des missions serait considérée sous un jour moins catholique et moins sympathique, et le mouvement des conversions pourrait s'en ressentir très fortement.

« Il n'est pas improbable, et nous avons des éléments sérieux pour l'affirmer, que les populations considèrent ces étudiants ou prêtres indigènes, entrés dans les congrégations européennes, comme des étrangers. »

Ces instructions ont été si fidèlement obéies au Ruanda, que, contrairement à ce que l'on peut observer dans l'Uganda, aucun indigène n'a été admis dans la Société des Missonnaires d'Afrique, bien que des velléités à ce sujet se soient à quelques reprises manifestées.

4. — LE CLERGE NATIONAL CATHOLIQUE.

AU moment où paraît ce livre, le clergé rouandien compte quarante prêtres et soixante-dix étudiants ecclésiastiques. La première ordination sacerdotale remonte à 1917. Trois décès se sont produits depuis. Au total, quarante-trois prêtres en vingt et un ans. La dernière promotion, celle de juillet 1939, a été de neuf prêtres, la plus forte depuis les origines. Son Excellence le Délégué Apostolique a voulu en une telle circonstance imposer lui-même les mains. Le contingent annuel des nouveaux ordinands paraît devoir se fixer pour quelque temps autour de cinq ou six. A ce taux, l'effectif des prêtres blancs, qui se monte en 1939 à soixante-six unités et qui ne peut croître à la même cadence, sera sous peu dépassé.

C'est un long et difficile chemin que celui qui conduit au sacerdoce latin, et l'on pouvait se demander si des Noirs, à peine sortis des ombres du paganisme, pourraient le gravir jusqu'au bout. Or, ce fut bien là le plus étannant miracle

de la grâce, des quinze premiers adolescents néophytes qui furent appelés, trois furent élus et touchèrent au but. L'événement fit sensation. L'obstacle n'était donc pas insurmontable. Les candidats se présentèrent à l'envi. Ce furent d'abord des bahutu, enfants du peuple. Lorsque se dessina vers 1926 le grand mouvement de conversion dans la noblesse, les jeunes batutsi voulurent reprendre, ici encore, leur avantage. Aujourd'hui dans les maisons de formation du clergé la proportion entre les races tend à s'égaliser.

C'est que la profession ecclésiastique est hautement considérée dans la société rouandienne. Déjà dans les milieux aristocratiques on tenait que l'esprit fait prime sur la naissance. **Uburere buruta ubuvuke** — « La distinction passe le sang », dit un proverbe. Le prêtre est un homme cultivé. Il tient de l'européen. Sa qualité, fût-il le plus humble des roturiers, lui tient lieu de noblesse. Un grand, le prince lui-même, sa mère, fraient avec lui d'égal à égal. Au reste son niveau de vie, matériel et moral, l'emporte sur celui de la plupart des chefs. Il loge sous un toit de tuiles ; il se vêt comme les Pères ; il circule le plus souvent en vélomoteur ; il manie couramment le français et lit dans un livre latin ; il parle en public et harangue la foule. On est fier de lui.

Il n'est pas seulement respecté ; il est aimé. Le peuple le distingue du prêtre blanc en l'appelant « le nôtre » — **wacu** — avec une nuance de prédilection et de complaisance. Il lui confie spécialement certains secrets, supposant qu'il les entendra mieux. Il ne le considère pas comme un suivant ou client — **mugaragu** — de l'européen, embrigadé et encadré par les Bapadri. Il sait que ceux-ci le traitent en héritier présomptif. Le missionnaire étranger, même si c'était son désir, ne dormira pas nécessairement son dernier sommeil sur cette terre qu'il a arrosée de ses sueurs. Une maladie, un ordre de ses supérieurs, peut le rappeler en Europe ou le faire changer de vicariat. Le prêtre noir, lui, né dans le terroir, est enfant de la maison ; il n'a besoin d'aucun acte d'incorporation pour faire partie de la famille. Il est lié à son Eglise pour ainsi dire par droit de naissance, comme un fils à sa mère, aussi étroitement que le vicaire apostolique, qui, lui, est lié par un mariage mystique. Entre lui et son évêque,

même blanc, même anciennement congréganiste, que son sacre a affranchi de son obédience à ses supérieurs réguliers, est créée par l'ordination une relation de fils à père, qu'aucune circonstance extérieure ne peut briser. Le fidèle indigène devine cela ; et quelque admirative et reconnaissante que soit l'allégeance qu'il accorde à son Mupadri, il se sent attaché au prêtre de sa race par des fibres obscures, naturelles, sachant qu'aucune perspective de séparation ne les menace de caducité.

Cet héritier éventuel, fils de son cœur, l'évêque patriarche a le souci prépondérant de l'initier progressivement à son futur rôle. Il veut en faire un administrateur, un gestionnaire, un bâtisseur, un professeur, un directeur. Il l'envoie pour ses premières armes dans une station comme vicaire, au petit et même au grand séminaire comme instructeur. Puis il lui confie le gouvernement d'une paroisse. L'expérience fut faite pour la première fois en 1925 à Murunda, et elle réussit pleinement. Aujourd'hui six stations sont desservies exclusivement par des prêtres noirs. Enfin il le charge d'organiser un nouveau poste, de mettre en marche les rouages de ce mécanisme délicat, ainsi récemment à Mugombwa, à Gitovu. L'un de ces prêtres, l'abbé Gallicani, a été successivement professeur au grand séminaire, supérieur de la station matrice de Save, fondateur de Gitovu. Ces disciples suivent exactement le règlement de vie de leurs maîtres, formant des communautés paroissiales du même modèle. Telle est l'excellence missionnaire des constitutions des Pères Blancs, qu'elles peuvent être adoptées telles quelles par des prêtres non congréganistes en tout ce qui touche à la vie intérieure et au ministère paroissial.

Mais, quelque attachement que les nationaux portent à leurs prêtres, ils n'arrivent pas encore à leur fournir des moyens d'existence suffisants. Financièrement, tout comme disciplinairement, le clergé noir dépend du Vicaire Apostolique, comme il a dépendu de lui pour tous les frais de sa longue formation. C'est à peine si les chrétiens, dans les paroisses les plus généreuses, offrent une oblation de messe par jour à un prêtre sur trois. La piété des chrétiens d'Europe fournit le reste par le canal du Vicariat. Avec ces

deniers, qui constituent son argent de poche, le prêtre noir s'habille, achète quelques livres, s'abonne à un périodique, se procure un indispensable véhicule, tient son rang, fait la charité à son prochain sans exclure ses proches. Les situations de fortune au Ruanda sont si modestes et le niveau d'existence si bas que les disponibilités du prêtre noir, quelque modiques qu'elles soient, font de lui un seigneur au petit pied. Il convient qu'il en soit ainsi, car, aux yeux de l'homme simple, étranger au monde de l'idée, prisonnier du particulier et du sensible, la personne compte plus que l'institution, le médecin plus que la médecine, le missionnaire plus que la mission, le ministre plus que la confession.

5. — LES FRERES DE SAINT-JOSEPH, DITS BAYOZEFITI.

A l'ordre sacerdotal séculier, fondement de l'établissement ecclésiastique, les évêques missionnaires ont donné, comme coadjuteurs, des religieux, hommes et femmes, constituant l'ordre monastique indigène. C'est ainsi que les Douze à Jérusalem s'étaient adjoint les sept diacres. Au Ruanda la création des réguliers a suivi de près celle des clercs séculiers. Avant que les premiers prêtres noirs n'eussent été ordonnés, des aspirants se groupaient à Kabgayi en 1913, et des aspirantes à Rwaza en 1914. Mgr Classe, invité à rapporter sur les **Congrégations religieuses indigènes** à la Conférence plénière de 1932 à Léopoldville, montrait en ces termes que leur collaboration n'est pas moins urgente dans les églises de mission que dans celles des nations civilisées.

« Nos églises de Missions ne sauraient échapper à la règle commune. Pour se perfectionner et parvenir au développement normal qui assurera leur stabilité..., elles ont besoin de ces auxiliaires nés que sont les congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe. Le clergé indigène,

pour maintenir et développer les œuvres commencées, le jour où le Saint-Siège le jugera prêt à prendre la direction de ces églises, pour réaliser celles qu'imposeront alors les circonstances et l'organisation de la société chrétienne, n'aura-t-il pas les mêmes besoins que nous et probablement des besoins plus grands ? Nos congrégations européennes resteront-elles à son service ? Si elles restent, répondront-elles suffisamment aux nécessités de l'heure ? Nous devons dire avec le Saint-Père : « Le plus sérieux concours au delà de toute espérance sera donné à ce clergé indigène surtout par les congrégations indigènes formées à temps ».

C'est dans le service de l'enseignement que le concours des Frères et des Sœurs noirs est actuellement le plus recherché. Les Frères sont aussi secrétaires, dactylographes, vaguemestres, sacristains, préchantres, chefs d'atelier à l'imprimerie et à la reliure, à la menuiserie, à la scierie mécanique, etc.

Nous avons dit comment, après l'échec partiel de 1915, ils repartirent en 1929. Aujourd'hui ils sont une cinquantaine à avoir fait des vœux annuels. Un nombre égal de sujets se préparent à les renforcer. Leur maison de formation est à Kabgayi, où ils ont pris la place des grands séminaristes émigrés à Nyakibanda. Leur recrutement suit les mêmes modes que celui des candidats à l'état ecclésiastique. Leur régime est analogue. Au postulat, pendant trois ans, ils sont mis au français et travaillent pour l'obtention d'un diplôme de moniteur. Ils font ensuite un stage de probation pendant deux ou trois autres années dans une école comme sous-maîtres. Ils sont alors admis à faire leur noviciat qui dure dix-huit mois. Au terme de ce brassage spirituel, intellectuel et moral, ils émettent des vœux, qu'ils renouvellent chaque année. Le tri est pour eux aussi sévère que pour les prêtres ; il se poursuit sans limite de temps, puisque jusqu'à présent ils n'ont pas été admis à la profession de vœux perpétuels.

Une même idée a présidé au modelage et à l'animation du type, qu'il s'agisse du Frère ou du Prêtre : susciter la venue quasi naturelle d'un rejeton vivace, qui puise sa sève à même le sol rouandien et se passe dans le plus bref

délai possible du tuteur européen. Il sera enté non sur une société monastique étrangère, mais sur le tronc de la hiérarchie épiscopale. Les Bayozefiti sont une congrégation diocésaine de droit épiscopal. C'est le chef de l'Eglise du Ruanda qui les élit, leur donne leur loi, les régit, assigne à chacun sa tâche, subvient à leurs nécessités temporelles et spirituelles.

« Nous voulons d'abord des congrégations indigènes, disait Mgr Classe à Léopoldville, tout comme nous voulons former et avoir un clergé indigène... Pratiquement nous ne voyons aucun avantage, ni pour les œuvres et les développement du Vicariat, ni pour nos religieux et religieuses indigènes, à leur incorporation dans les congrégations européennes. Evidemment nous n'empêcherons ni Frères ni Sœurs, parvenus au terme du temps de leurs vœux, de solliciter leur admission dans une congrégation européenne, si vraiment ils sont aptes à y entrer ; « il serait mal, comme dit le Saint-Père, de les détourner de ce dessein et d'y mettre obstacle ». Mais, dans les conditions présentes, nous préférons « ne pas nous écarter d'une conception plus large des choses », pour employer les expressions du Pape ; et toutes nos préférences, comme tous nos efforts, vont aux congrégations indigènes, plus adaptées aux circonstances et à la contrée, qui nous donneront les auxiliaires indispensables et nombreux dont nous avons besoin actuellement et dont plus encore le clergé indigène aura besoin dans l'avenir ».

L'insistance du vicaire apostolique du Ruanda est significative. Aussi ne confie-t-il pas la formation de ses Bayozefiti à des frères européens, mais à des prêtres, blancs et noirs. C'est un prêtre aussi, le supérieur de la station, qui préside le soir à la lecture spirituelle dans la communauté.

Mgr Classe veut que ses religieux soient autonomes et jouissent d'un **self government.** Il les installe par groupes d'au moins cinq sujets dans un couvent fermé, compris dans l'enclos de la station. Ils ont leur supérieur, leur assistant, leur économe, leur budget, leur bananerie, leur porcherie, leurs domestiques. Ils couchent en dortoir, chacun dans son alcôve. Ils travaillent en commun dans une salle, qui sert, le cas échéant, de parloir. Ils ont leur oratoire, où

ils se livrent à leurs exercices spirituels et entendent la messe. Une communauté européenne n'a pas plus d'indépendance ni de responsabilités. Ils n'ont pas de vacances à proprement parler, pas plus que les prêtres noirs, encore que l'interruption normale des classes leur vaille une détente. Mais ils se réunissent tous, une fois par an, de tous les coins du Ruanda à leur maison-mère pour une retraite fermée et silencieuse d'une semaine, prêchée par un missionnaire.

Ils sont déjà répartis entre quatre postes. Un jour viendra, on y compte, où chaque station aura son corps de Frères instituteurs diplômés, remplaçant les moniteurs laïques.

Les Bayozefiti jouissent d'une grande considération auprès de la société et du peuple. Ils sont les éducateurs de la génération montante. Ils ont le prestige du savoir et de l'esprit. Ils ont même celui de la naissance et du rang. On pourrait presque dire qu'ils forment un « chapitre noble », tels ceux des anciens Chevaliers du Temple ou de Malte. Ils en portent la croix cousue sur leur tunique. Dans la proportion des quatre cinquièmes, sinon plus, ils sont recrutés par la caste des batutsi. Cela tient à des circonstances de temps. Ils sont nés à l'époque où la haute classe entrait par groupes dans l'Eglise. Des vocations à la vie parfaite germaient dans le cœur de néophytes adultes. Leur âge était un obstacle à leur admission au petit séminaire, à leur assimilation facile des disciplines classiques. Il se rabattirent sur un institut qui n'imposait pas de limite d'âge et n'exigeait pas un effort mental aussi sévère. Ce premier noyau de jeunes gens d'extraction noble, et pour une part princière, fut un pôle d'attraction pour les contribules, sans toutefois qu' aucune exclusive ne fût prononcée. Une fraternelle égalité règne dans les communautés de Bayozefiti entre gens que dressaient jadis les uns contre les autres des sentiments de morgue hautaine, d'une part, de jalousie haineuse, de l'autre. On voit des communautés où le supérieur est précisément l'unique roturier du groupe. L'ordre et la paix n'en souffrent en aucune façon. L'esprit et la pratique de la perfection chrétienne ont aboli, ici comme dans le clergé, les préjugés de sang et de race.

6. — LES FILLES DE LA VIERGE, DITES BENEBIKIRA.

LES Sœurs noires, elles aussi, forment une congrégation autonome et se recrutent en bon nombre dans la caste des batutsi. Au point de vue de l'ancienneté, du nombre, de la situation canonique, elle l'emportent sur les Frères. Nées en 1914, elles n'ont pas, comme eux, pâti d'une suspension temporaire en cours de carrière. Elles sont en 1939 soixante-dix-huit professes et environ autant de postulantes et novices. Le 25 juin 1935, leurs **Règles,** rédigées par Mgr Classe, ayant été approuvées par Rome, elles furent autorisées à prononcer des vœux perpétuels, ce qui eut lieu pour la première fois en octobre 1937. Congrégation diocésaine canoniquement érigée, elles n'ont rien à envier à une congrégation similaire d'Europe. Elles s'intitulent « Filles de la Vierge », Benebikira en runyarwanda. Elles portent le voile et l'uniforme bleu de ciel : elles vont nus pieds, à l'indigène.

Leur postulat-noviciat est à Save, au berceau de l'Eglise du Ruanda. C'est un établissement de vastes dimensions, fait pour héberger cent pensionnaires. Leur formation est confiée aux Sœurs Blanches du cardinal Lavigerie, jusqu'à ce que de leur sein puisse surgir une maîtresse des novices. Destinées principalement à l'enseignement des filles et des tout petits, elles poursuivent leurs études pendant le postulat, qui dure trois ans, et concourent pour le diplôme de monitrices. Au surplus elles sont prêtes à toute tâche honnête qui leur serait proposée. Elles sont cultivatrices, couturières, blanchisseuses, ménagères, infirmières, à volonté. Pour débroussailler le cerveau des petits enfants, leur inculquer la piété, la tenue, l'hygiène, la propreté, les rudiments du savoir, elles n'ont pas leurs pareilles. « La majorité des Sœurs indigènes, déclarait l'inspecteur provinciale de l'Enseignement, M. Halloy, en 1931, se montrent excellentes institutrices. C'est le résultat de longues années de préparation. Ce qui prouve une fois de plus la nécessité première, pour

obtenir de bons résultats, d'avoir un personnel enseignant stable ». Une préparation de quinze années ; la stabilité d'une institution authentiquement nationale ; l'excellence d'une action de congénère à congénère, de noire à noire, de femme à enfant.

Elles occupent déjà neuf postes, tous situés auprès d'un couvent de religieuses européennes, qu'elles déchargent du soin de l'enseignement. On les voudrait, elles aussi, dans toutes les stations. L'avenir de l'instruction des filles, comme celui du relèvement de la femme, est entre leurs mains.

Elles débutent comme aspirantes, groupées par huit à dix sous la garde et la direction d'une communauté européenne, déjà nubiles, tête rasée, vêtues d'un simple pagne bleu marine, noué sous les aisselles. Elles passent là deux ou trois années d'épreuves, rompues aux plus rudes et plus humbles travaux, porteuses d'eau, laveuses, jardinières, patriciennes et plébéiennes confondues, écolières entre-temps, mises en demeure de témoigner de leur modestie, de leur bon esprit, de leur ardeur au travail, de leur constance, et aussi de leur robustesse. Parmi elles, des filles de chefs, de grandes perches issues des clans princiers, Banyiginya, Bega, Bagesera. Toutes attendent en patience l'heure bénie qui leur ouvrira les portes de l'Eden de Save.

A Dieu ne plaise qu'il vienne à l'idée de personne de regarder les Benebikira comme des sœurs tourières de communautés blanches, ni même comme des Oblates d'une congrégation européenne. Elles sont, à l'instar des Frères, une branche directement greffée sur l'arbre du Vicariat. Partout où elles œuvrent, ells vivent séparées, en un petit moutier bien à elles, avec dortoir, réfectoire, parloir, cour intérieure, enclos, jardin, verger, chien de garde. Elles ont leur supérieure noire, nommée par l'évêque, leur chapelle, leur messe de temps à autre, leur supérieur ecclésiastique, un Père Blanc, leur confesseur extraordinaire. Leur logis est tenu avec un soin méticuleux. Tout respire chez elles exactitude et propreté.

Le peuple raffole d'elles. Il les nomme « Nos Sœurs », comme il dit « Nos Frères », « Nos prêtres ». Ce sont pour

lui des « dames », hautes et nobles. Il est fier de constater que, hier prisonnières de la hutte, secrètes et inaccessibles, serves de la glèbe ou choses de leurs maris, objet de transaction de famille à famille, estimées seulement à raison de leur fécondité maternelle, elles sont aujourd'hui des personnes, libres de leur corps et de leur âme, affranchies des pensées de la chair, lettrées et enseignant les autres, participant au respect chevaleresque dont la femme est l'objet en Europe occidentale. Pour elles c'est avec un enthousiasme joyeux qu'elles s'adonnent à leur rude tâche, confuses des hommages qu'elles reçoivent, s'oubliant dans les plus humbles offices, regardant leur modèle, la Vierge Marie, honneur de leur sexe. Parmi les institutions étonnantes du moderne Ruanda il n'en est probablement pas qui soit à la fois plus révolutionnaire et plus gracieuse.

L'heure venue, elles auront leur supérieure générale ; elles chausseront leurs pieds, afin de n'être pas dédaignées par les matrones, lorsque les modes d'Occident auront achevé de discréditer les anciens usages.

Frères et Sœurs noirs ne sont encore qu'à l'aube de leur carrière. Ils ne se comptent aujourd'hui que par douzaines ; demain ils seront cent, plus tôt que les prêtres. Ils sont les seuls noyaux de cristallisation des vocations religieuses, en attendant que la variété de l'ascétisme chrétien, importé d'Occident, éclose à son tour sur ce sol privilégié.

7. — LE LAICAT APOTRE.

Les inama, les chefs catholiques.



VEQUE, Prêtres, Frères, Sœurs, ce sont les cadres réguliers et ordinaires de l'Eglise autochtone catholique. Les autres sont moins stables mais plus nombreux, et atteignant où ceux-là ne vont pas encore. Nous avons parlé de ces quelque quinze cents catéchistes et moniteurs, laïques mariés

ou sur le point de s'établir, qui occupent les postes avancés des succursales ou chapelles-écoles. De longtemps ils seront les principaux instruments de la pénétration et de la conquête. Mais eux-mêmes ils ne sont pas l'extrême pointe de l'armée en marche. L'avant-garde, les éclaireurs, les vigies, ce sont les chefs — **abakuru** — de l'action catholique, des **inama**. Ensemble ils forment une sorte de hiérarchie d'apostolat laïque, équipe volante, aile marchante, articulée à la hiérarchie de gouvernement et d'enseignement, formation régulière, cléricale et monastique, d'organisation stable et permanente.

L'**inama**, littéralement « le conseil », le club, c'est la cellule active et organisée du corps catholique, correspondant au clan de la société civile patriarcale. C'est le groupement chrétien élémentaire. Il comprend une section de vingt-cinq chefs de famille au plus, et en outre les jeunes gens adultes, ceux notamment dont les parents sont encore païens ou adhérant à une confession dissidente. C'est un cercle catholique d'hommes, les femmes et jeunes filles en étant absolument exclues. Il contrôle directement ou indirectement une centaine de baptisés, fraction distincte du troupeau paroissial. Il peut y en avoir plusieurs sur une même colline, dans une même commune, au cas où le peuplement chrétien y atteint une forte densité. Si, au contraire, les croyants sont encore clairsemés, sporadiques, plusieurs collines seront requises pour constituer un **inama.** Au point de départ, c'est le catéchiste qui est le pâtre, quand la bergerie locale à ses débuts ne réunit encore que quelques têtes. Plus tard il s'efface pour faire place à un chef élu.

Tout chrétien, mâle et adulte, fait partie de l'**inama** de sa localité, de droit et par devoir. Celui qui s'en tient systématiquement éloigné témoigne par là qu'il veut rester hors de l'Eglise. L'**inama** n'est donc pas un cénacle, ni une confrérie, ni un Tiers-Ordre, ni une élite quelconque ; ou, s'il est une élite, il se confond avec le **pusillus grex** des croyants. Il n'impose aucune cotisation statutaire, et son chef remplit gratuitement ses fonctions.

Son originalité tient à ceci qu'il choisit lui-même son président, son **mukuru.** Dans la communauté catholique, con-

trairement aux constitutions des consistoires calvinistes, le ministre, curé ou vicaire, le catéchiste et le maître d'école, ne doivent rien à l'élection ; ils sont les mandataires de l'évêque qui, lui-même, est le vicaire du pape. Ils ne sont donc jugés ou contrôlés que par lui. Le chef de l'**inama** est, au contraire, un échevin, que les suffrages de ses pairs ont commis pour l'exécution d'un mandat, celui qu'a statué l'autorité supérieure. Au surplus, son élection n'est valable qu'après ratification du pasteur de la paroisse. Il est élu sans limite de temps, mais il peut être démis pour raison sérieuse par ses commettants ou par le curé. C'est généralement un notable de l'endroit, non le chef de la colline, sinon occasionnellement quand sa personnalité s'impose, un homme de bon renom, modèle de ses coreligionnaires, jouissant d'un certain bien-être et disposant ainsi d'abondants loisirs.

Dans une paroisse excédant trente mille baptisés, comme celle de Kabgayi, et s'étendant sur un périmètre de cent kilomètres et plus, il y aura, en chiffres ronds, quatre cent présidents d'**inama** contre cent catéchistes et cinquante chefs et sous-chefs, fonctionnaires féodaux, **abatware.** Au total ces **bakuru** formeront pour tout le Ruanda une armée de huit mille militants. Au demeurant, ils ne sont pas fédérés. Ils ne reconnaissent d'autre grand maître que le vicaire apostolique, auquel ils se relient par le canal de leur curé. Ils ne forment donc pas une Eglise dans l'Eglise. Ils ne sont que des auxiliaires bénévoles au service de la communauté paroissiale.

L'**inama** tient conseil sur sa colline, une fois par semaine, généralement l'après-midi, dans le kraal d'un sociétaire, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On fume, mais on ne boit pas. La palabre s'ouvre et se clôt par la prière, telle une Conférence de Saint Vincent de Paul. On cause, on délibère, on juge, sous la direction du mukuru modérateur. Les questions agitées, politique militante et procès judiciaires exclus, ont uniquement trait à l'avancement du royaume de Dieu, avec référence aux directives récemment reçues du pasteur de la paroisse. L'action du groupe a un double aspect, statique et dynamique. Elle vise d'abord à la conservation et à la préservation du petit troupeau, c'est-à-dire à la paix et

à la stabilité des unions conjugales, à la bonne éducation des enfants, aux inimitiés personnelles et de clans, à l'assistance des infirmes et des indigents, à la pratique religieuse, au relèvement d'un négligent ou d'un failli. L'**inama** procède ici parfois à la façon d'un tribunal d'arbitrage, comme la chrétienté primitive de Corinthe organisée par saint Paul (1). L'autre aspect est celui de la conquête, du prosélytisme à exercer auprès d'un parent, d'un voisin; entre autre moyen de propagande, on s'occupe de la diffusion du **Kinyamateka,** périodique mensuel imprimé à Kabgayi, lancé le premier septembre 1933, tiré à 5.000 exemplaires, avec ses deux suppléments, le **Kinyamateka** des enfants et le **Nyongezo.**

Dans l'intervalle des réunions hebdomadaires, le **mukuru** se dépense comme un père auprès de ses commettants, les visitant à domicile et les secourant. Il veille surtout à ce qu'un chrétien moribond ne s'en aille pas sans sacrements, un catéchumène sans baptême. C'est lui qui prévient la paroisse s'il y a un malade à visiter.

Il se tient en liaison étroite avec son curé. Si la distance n'y met pas obstacle, il se rend aux offices à l'église, le dimanche et même dans la semaine, donnant l'exemple d'une piété assidue. Une fois dans le mois il prend part à l'assemblée des présidents, réunis secteur par secteur à la station, et s'y rencontre avec ses collègues. C'est là que le pasteur donne ses directives, après s'être informé de l'état moral et spirituel de chaque région. Des cas généraux y sont résolus. Les cas particuliers, le plus souvent relatifs à des différends entre époux, sont traités en petit comité après la séance. Pas besoin de dire que les indigènes, passionnés de palabres, s'abstiennent rarement de répondre à de telles convocations.

C'est par les **bakuru** et les catéchistes que le missionnaire tient en main sa paroisse, parfois immense. Lorsque, dans ses tournées périodiques, il visite les succursales d'un secteur, c'est le mukuru prévenu qui prépare les gens à le recevoir, dispose son installation passagère, fait apporter des vivres, en accord avec le catéchiste. Les présidents

(1) Cor., VI.

élus des **inama,** grâce à l'investiture officielle qu'ils ont reçu du supérieur de la station, au lieu de craindre d'empiéter par leurs initiatives sur le ministère du missionnaire, sont incités par lui à fournir un effort maximum d'apostolat dans un esprit de charitable et confiante collaboration.

Après avoir, dans la circulaire du 10 janvier 1933, prescrit aux supérieurs de station d'établir des **inama** partout dans leur ressort, Mgr Classe, leur rappelant les paroles de Pie XI : « L'action catholique doit embrasser l'homme tout entier, dans la vie privée et dans la vie publique, en promouvant la meilleure formation religieuse et civile », conclut :

« Il ne serait pas inutile, parce que nous avons un très grand nombre de chefs chrétiens, pour arriver à l'instauration de la société chrétienne, d'organiser aussi des réunions privées, réservées uniquement aux chefs chrétiens, pour leur expliquer leurs devoirs, surtout dans l'ordre de la charité et de la justice, **mais en s'abstenant absolument de toute question de politique** ; puis encore de leur donner annuellement une retraite fermée, comme cela doit se faire pour les catéchistes. Autant que ces derniers, et plus peut-être, ils ont besoin de ce secours spirituel puissant pour être à la hauteur de leur devoir et pour ne vouloir que le bien et le progrès du pays. »

On ne saurait s'étonner, en effet, que, dissimulé derrière la profession de catholicisme, le vieil absolutisme païen fermente dans ces âmes de chefs, avec sa dureté, ses abus de pouvoir, ses exactions, ses habitudes de corruption judiciaire, son libertinage sans fein au frais des épouses de **bagaragu**. L'esprit de saint Louis ne l'emporte que chez un petit nombre ; mais ceux-ci sont les plus influents et donnent le ton aux autres. Rudahigwa met tout le poids de son autorité de leur côté.

Ces conférences ont lieu dans toutes les stations une fois par mois, à l'issue de la grand'messe. Elles groupent de vingt à quarante chefs et sous-chefs autour du curé ; elles l'informent de ce qu'il doit savoir des difficultés civiques de leurs ouailles ; elles inclinent les subordonnés à consentir bénévolement aux inspirations et ordonnances réformatrices des autorités suprêmes.

Catéchiste, président de cercles, chef civil de colline, tels sont les trois agents laïques, groupés en faisceau, collaborant avec le curé de la paroisse, grâce auxquels l'action catholique s'évertue sur place à christianiser les institutions et les mœurs. **Finiculus triplex difficile rumpitur.**

8 — LA REFONTE DE LA FAMILLE SUR UN PLAN NOUVEAU.

L'**INAMA** ce n'est encore que le clan chrétien. Pour que la réforme soit réelle et efficace il faut qu'elle atteigne la famille, cellule primordiale de la société. Ici c'est une véritable refonte qu'il faut entreprendre. L'**inama** y aide puissamment.

L'essence de la famille dans le plan chrétien c'est le couple conjugal, dont l'unité, l'indivisibilité, la stabilité ont reçu pour symbole dans la révélation biblique et évangélique le composé humain. « Ils seront deux en une chair unique ». Le lien entre les conjoints est premièrement moral et physique, accessoirement économique, social et ethnique. L'assise temporelle de l'Eglise c'est le ménage à deux, s'élargissant en famille par la venue au monde des enfants. Le sacrement du mariage est ordonné à briser l'instinct d'égotisme anarchique, impatient de toute contrainte, qui fait les hommes et les femmes, au Ruanda comme ailleurs, inconstants, volages, infidèles.

Pour remédier au désordre qu'engendrent les caprices du sens individuel, les sociétés antiques ont imaginé la polygamie et la répudiation légale auxquelles l'Islam ajoute la claustration des femmes et le voile. Le Ruanda arriéré ne connaît pas cette panacée ou ne la pratique qu'imparfaitement. Dans le kraal de l'humble muhutu, il n'y a place que pour une épouse, et celle-ci travaille à découvert hors de la palissade dans la bananerie et au marais. Ce n'est que chez les grands batutsi que l'épouse garde la clôture dans

le gynécée, ne se produit pas à visage découvert aux étrangers, pas même au mari pendant des années dans certains milieux. Le patricien qui a des moyens, le grand chef, le mwami surtout, s'il se pourvoit d'épouses multiples, les installe dans des pavillons distincts, parfois lointains, et les convoque en service commandé auprès de lui, l'une sans l'autre, à sa discrétion. Les simples mortels congédient leur femme, si elle ne fait pas leur affaire, comme ils en useraient vis-à-vis d'une servante, quitte à en prendre une autre : tout se réduit à un règlement de comptes, à un troc ; ou bien c'est la femme qui s'évade de la hutte de son maître, sans crier gare, pour un motif souvent futile, rentrant dans sa famille, abandonnant au mari sa progéniture, dont prendra soin, le cas échéant, la mesnie, emportant seulement sur ses reins le dernier nourrisson.

Ces cas ne sont pas une règle, mais pas davantage une exception. Certains ménages sont monogames et stables. Mais la coutume est ce qu'elle est. Nul n'a idée de contester le droit pour un conjoint de reprendre une liberté qu'il n'a pas été question pour lui d'aliéner.

Le système usité par la société rouandienne pour garantir l'ordre, la paix, l'unité des foyers, l'élève des rejetons, c'est celui de la famille patriarcale, de **l'umuryango,** du « seuil », dont nous avons précédemment parlé, c'est-à-dire du groupe formé essentiellement par le père et ses fils adultes, fixés auprès de lui. La femme, empruntée à un autre « seuil », épouse et ouvrière tout ensemble, n'est pas chez elle dans la famille de son beau-père : son chez-soi c'est le home de son propre père, ou de son frère héritier ; ce sera son asile, son lieu de refuge, si quelque jour elle échappe au joug de ceux qui l'ont acquise. Jusque-là elle travaille pour l'étranger ; elle procrée pour lui. Il n'importe pas tellement que le procréateur soit l'époux ; en l'absence de celui-ci, un frère, et même le beau-père, prendra sa place, sans inculpation d'adultère ou d'inceste. C'est ce groupe d'hommes liés par le sang d'un même père, quel que soit le sein dont ils sont issus, installés côte à côte comme en une ruche, qui constitue le noyau résistant, infrangible, inexpugnable, la pierre

de fondation, sur laquelle, jointe aux pierres voisines, la tribu s'élève, et au-dessus la nation.

A défaut d'un nœud sentimental et consenti liant les deux membres du couple conjugal, une sorte de contrat intervient pour garantir une ébauche de stabilité matrimoniale. En compensation de la femme qu'il reçoit, le clan familial ou le futur conjoint donne une dot, cadeau non achat, toujours en nature, des vaches, des instruments de culture, moins que cela, si l'on est nécessiteux. Tant que la promesse du versement de la dot en reste à la période des arrhes, l'épouse n'est que prêtée ; elle peut en rigueur de justice être reprise et enlevée par ses auteurs avec tous ses enfants ; elle n'aura enfanté que pour les siens. Mais si la dot est réglée, l'épouse volage ne sera plus agréée à demeure sur le seuil paternel, à moins que celui-ci ne consente à restituer ce qu'il a reçu. Si la restitution est acceptée, l'époux doit se tenir pour quitte. Il garde les enfants, son bien, et avec le prix récupéré de l'infidèle il convole à un autre hymen. Ainsi, pas de polygamie simultanée, mais des unions successives et multiples.

Ce lien économique n'est pas une garantie bien solide de stabilité. Le Rouandien, en effet, nous l'avons vu, ne connaît pas la propriété absolue des biens meubles et immeubles, le **jus utendi et abutendi** du droit romain. L'aliénation de la fille nubile est aussi conditionnelle que celle d'un fief en bovins. Les objets échangés ont un caractère de gage plutôt que d'invertissement à fonds perdu et de capital aliéné.

On voit qu'ici le travail de la régénération sociale n'est pas de simple replâtrage mais de complet remaniement. Proscrivant la polygamie, la réclusion des femmes, la semi-communauté des épouses dans l'enclos du kraal, la répudiation, comme aussi bien l'abandon inconsidéré du domicile conjugal, l'Eglise fonde l'union des époux sur le consentement libre et formel des contractants aux âges fixés par le droit canon, faisant confiance pour sa solidité à la grâce surnaturelle dont ce consentement est le signe sensible et le canal mystique. Mais, loin de dédaigner cette jambe

de force de la dot antique, fût-elle précaire, soucieuse plutôt de lui faire rendre tout son efficace, elle ne se contente pas d'une promesse de cession, même corroborée par des arrhes ; elle refuse d'enregistrer les engagements et de les bénir tant que le paiement n'a pas été intégralement effectué. Avant la cérémonie sacramentelle, les auteurs de la future doivent devant témoins donner oralement quitus de la compensation reçue.

Et puis on exige, autant que possible, que le jeune ménage fixe sa demeure à bonne distance du seuil patriarcal, afin que la tentation des commerces illicites au sein de la famille soit écartée. Le chef chrétien de la colline lui assignera un emplacement nouveau. Si des froissements légers surgissent dans l'intimité de la vie conjugale, le **mukuru** de l'**inama** local les aplanit privément. Les différends plus graves sont portés devant le conseil hebdomadaire. Enfin, si celui-ci est impuissant à rétablir l'entente, on recourt à la médiation du pasteur de la paroisse. Ainsi, par des actions en conciliation d'autorités sociales et religieuse, la plupart des querelles de ménage s'assoupissent et le souvenir des disputes s'efface sans laisser de rancune et sans provoquer de ruptures.

Lorsque ce sont des païens déjà mariés qui se présentent au baptême, la situation se complique. Le missionnaire s'enquiert si ces postulants en sont à leur première femme ou à leur premier mari. Dans le cas contraire, il faut remonter jusqu'à la plus ancienne union, car c'est elle seulement qui est valide aux yeux de l'Eglise. Les conjoints primitifs sont requis de reprendre la vie commune, et, partant, de s'évader des liens nouveaux dont ils sont les prisonniers. S'ils renoncent réciproquement aux droits premiers qu'ils avaient acquis l'un sur l'autre, on les fait bénéficier de la dispense formulée par saint Paul (1). Leurs liens sont brisés, et, le baptême reçu, ils ont le choix de leur conjoint, dont aucun caprice ne saurait plus jamais les détacher. Mais que de patience il faut au pasteur de la paroisse pour mener à son

(1) Cor., VII, 15.

terme les enquêtes sur « l'état libre » et pour débrouiller des écheveaux en apparence inextricables !

Ainsi se rebâtit pièce à pièce l'édifice social sur des bases nouvelles. Les enfants n'auront plus désormais de doutes à élever touchant l'incorrection de leur naissance ; les exemples démoralisants seront soustraits à leurs regards. Aux yeux du psychologue et du sociologue cette restauration de la famille sur le plan primitif et divin, assimilant ces archaïsants aux monogames d'Europe, est une des révolutions les plus surprenantes que puisse enregistrer l'histoire. Révolution morale et spirituelle en son essence ; car quelle eût été l'efficacité d'une réforme décrétée par quelque ordonnance, si elle n'eût été préparée par un renversement des préjugés ancestraux, ni supportée par un redressement préalable des mœurs ? Les missionnaires, qui en sont les agents victorieux, y voient, plus que partout ailleurs, une action miraculeuse de l'Esprit-Saint, renouvelant les cœurs. Que ne faut-il pas de grâce rénovatrice pour faire accepter la « dure loi » d'un mariage, unique, exclusif, indissoluble, à des gens qui n'en avaient jamais eu le moindre soupçon, et pour qui l'adultère, s'il est pratiqué dans les frontières du « seuil » et de la clientèle, n'est qu'un témoignage d'entente fraternelle, d'allégeance féodale, d'esprit d'accommodement ! N'eût-on même obtenu que la reconnaissance d'un principe, ce serait un gain décisif, gros de promesses pour l'instauration d'un ordre chrétien. Ce pas est déjà fait.

Certes les collines catholiques du Ruanda ne sauraient passer pour autant de républiques de Salente. Les séparations de corps, les fugues d'épouses loin du toit conjugal, les écarts de conduite au sein des familles et aux alentours les cases de chefs, les inimitiés en apparence inexpiables entre conjoints, les sévices échangés de part et d'autre sont loin d'avoir totalement disparu. Mais, outre que les Occidentaux rendraient souvent en cela des points à ces barbares, ces désordres ne passent plus pour pécadilles et l'opinion leur est de moins en moins indulgente.

La pratique religieuse.

TOUT ce travail de réforme de la société et de la famille a son principe et sa fin dans la renaissance morale et sacramentelle de l'individu. C'est elle qui en garantit la sincérité et la pérennité. Le baptême n'est pas un prix d'athlète, mais un réconfort gratuit donné pendant la course, abolissant le péché et remédiant à la convoitise. On n'attendra donc pas que le catéchumène soit saint et parfait pour le lui conférer ; bien au contraire on compte sur la grâce de cette initiation pour le moraliser et le relever. Sauf le cas de scandale public, le païen contrit sera admis aux fonts s'il possède les connaissances requises et s'il manifeste le désir de persévérer dans le bien. Que l'humaine fragilité le replonge dans ses tyranniques habitudes, la Pénitence est instituée pour le relever et l'Eucharistie pour le restaurer.

Le monde chrétien retentit depuis quelque temps des échos de la religion des néophytes banyarwanda. C'est dans ces montagnes de la Lune que les foules assiègent des églises sans cesse agrandies et toujours trop petites ; ici qu'aux solennités liturgiques les parvis de cathédrales fourmillent de fidèles empressés, tels les lieux de pèlerinage les plus fréquentés ; ici que les communions de la semaine dans une seule église paroissiale se chiffrent par dizaines de mille, si bien qu'il faut six à huit prêtres aux trois messes du dimanche pour les distribuer ; que les espèces consacrées exigent d'énormes ciboires pour les enfermer toutes ; ici que six confesseurs siégeant à leur tribunal de trois à cinq heures par jour doivent sérier les collines pour éviter l'encombrement ; ici que des communautés de trente mille âmes ne connaissent pas un athée, et presque pas d'indifférents ;

ici que pas n'est besoin, pour sélectionner les élites, de Tiers-Ordres, d'Archiconfréries du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire, de groupements de Scouts, Jocistes, Jeunesse agricole, de Syndicats chrétiens ; les écoles, les **inama,** les troupes de danseurs, et, pour les jeunes filles, les congrégations d'Enfants de Marie, y suffisent.

Cependant un traitement sélectif est assuré aux diverses catégories de chrétiens selon leur âge, leur sexe, leurs professions encore peu différenciées. Chaque classe a son jour dans la semaine et se groupe le matin dans l'église paroissiale autour de l'autel et de la chaire : le lundi les hommes d'âge vénérable, le mardi les enfants des écoles, le mercredi les employés et artisans de la station, le jeudi les jeunes hommes aspirant au mariage, le vendredi les mères chrétiennes.

A ces réunions pieuses s'ajoutent mensuellement les conférences et palabres dont il a été question : convocations de catéchistes, de **bakuru d'inama,** de **batware,** et encore, dans quelques missions, de chefs de famille l'après-midi du dimanche ; tandis que chez les sœurs européennes se donnent des instructions de catéchismes aux femmes mariées et des cours d'hygiène et puériculture aux nouvelles accouchées.

Puis des retraites de trois ou quatre jours sont organisées au centre de la station pour les différents groupes de militants, silencieuses sinon fermées, pendant lesquelles des entretiens privés avec les pères directeurs s'instituent entre les instructions et les exercices de dévotion. Les retraitants s'installent alors dans les salles d'école, évacuées par les enfants en vacances ; chacun apporte sa natte et se fait servir par les siens sa pitance. La station se mue en un campement pittoresque de solitaires noirs méditatifs.

La paroisse est le foyer unique d'où émanent et où convergent toutes ces forces spirituelles. Pas de chapelle ou cénacle qui lui fasse concurrence. Elle seule engendre les âmes à la vie surnaturelle, les fait respirer dans une atmosphère de prière, les alimente du verbe de la doctrine et du pain sacramentel. Elle est la puissante armature qui serre

en un étroit faisceau toutes les énergies de sanctification et d'apostolat de la circonscription.

10 — L'ORGANISATION DU TRAVAIL APOSTOLIQUE.

Stations primaires et secondaires.

AUJOURD'HUI le christianisme est porté jusqu'aux frontières extrêmes du pays. Trois cent mille baptisés, cent mille catéchumènes et aspirants, sont disséminés sur tous les points d'un territoire grand comme la Belgique. Leur nombre s'accroît à raison de vingt-cinq à trente mille par an. Pour paître cet immense troupeau il n'y a que cent bergers, blancs et noirs. Comment distribuer ce personnel restreint pour qu'il puisse suffire à une telle besogne ?

Deux méthodes se présentent à l'esprit. Créer cent postes et confier chacun d'eux à un prêtre isolé, à l'instar de nos cures de campagne, ou bien grouper les ministres en de gros centres et organiser un service itinérant dans des chapelles de secours, où ne réside que le catéchiste.

Les protestants adoptent le premier système, les Pères Blancs le second. Ceux-ci par définition sont des prêtres séculiers vivant en communauté. Leur règle veut qu'ils soient au moins trois par résidence, tout au moins deux prêtres et un frère lai. Cette règle, ils l'ont imposée aux prêtres indigènes. Le pays est donc subdivisé en un nombre restreint de grandes circonscriptions ecclésiastiques, dont la superficie se réduit à mesure qu'elles se multiplient. Au centre se présente une façon d'abbaye monastique, du type de celles de Grande-Bretagne et de Germanie dans le haut moyen âge. Une église, assez vaste pour accueillir entre deux et sept mille fidèles, groupe autour d'elle un presbytère, résidence des missionnaires, capable d'héberger des hôtes de

passage, des bureaux d'administration paroissiale, des écoles pour mille ou deux mille garçons et filles, un dispensaire, puis, avec le temps, des couvents pour sœurs européennes, pour sœurs noires, pour frères noirs, et, en ce qui concerne le temporel, des communs pour le service domestique, un four à briques, un atelier de menuiserie, une ferme avec étable et porcherie, un potager dans le marais, une bananerie, un bois d'eucalyptus, bref tout un gros village qui, faiblement peuplé pendant la nuit, grouille d'êtres humains, de tout sexe, de tout âge, de toute condition, pendant le jour.

Et, tout autour de ce centre jusqu'à une distance de vingt à quarante kilomètres, des stations secondaires, elles-mêmes hiérarchisées, où le ministre de l'Evangile ne réside pas en permanence, mais où il fait des séjours échelonnés. Les plus importantes sont de futures stations primaires; les autres, plus humbles, parfois simples chaumières, attendrons davantage leur avancement. Elles comportent en général une maison d'école avec salle de catéchisme ou de classe ; le catéchiste et le moniteur logent à portée. Dans des coins plus reculés ce n'est encore parfois qu'un gîte d'étapes de l'Administration, mis à la disposition du missionnaire, avec un hangar de chaume, où l'on dresse un autel mobile sur un échafaud, le peuple assistant à l'office **sub Jove.**

Ces chapelles écoles sont en 1939 au nombre de 1042. Tout chef chrétien veut avoir la sienne pour ses administrés et s'emploie à la construire, à y attirer un catéchiste laïque et marié. Tel centre comme Kabgayi en a soixante-dix sous sa dépendance.

A tour de rôle, les prêtres de la mission partent individuellement pour les visiter à raison d'une par journée. Ils emmènent avec eux leur serviteur cuisinier et confient leur coffre chapelle, leurs écritures, leurs ustensiles de ménage, à une équipe de portefaix envoyés en avant en fourriers, comme font les administrateurs civils en tournée d'inspection dans leur territoire respectif. Eux-mêmes ils roulent à motocycle sur la route jusqu'au point où elle s'arrête, ou bien, emploient les anciens modes de locomotion.

Ils arrivent au milieu de la journée pour ne repartir que le lendemain après la messe publique. Ils ont quitté la mission pour six jours, d'un lundi au samedi. Ils auront visité un égal nombre de succursales dans la semaine.

Leur arrivée est annoncée. Le catéchiste, le président de l'inama, se portent au-devant de lui. Des vivres ont été quêtés chez les chrétiens pour lui et ses gens. Les enfants de l'école, les voisins les plus proches, sont déjà rassemblés. Sa tente est dressée. A peine reposé de la course, il se met à l'ouvrage. Salutations, colloques, confessions des impotents, affaires de famille, c'est un défilé sans fin ; puis il visite les malades qui ne peuvent quitter la hutte ; le soir, à la veillée, conférences avec le catéchiste, avec les chefs, règlement sommaire des difficultés courantes. Au lendemain matin, office religieux. Les fidèles accourent par centaines. Messe, sermon, communions en plein air. Puis quelques baptêmes de nouveaux-nés, si l'on est loin du centre, des explications de catéchisme à d'honnêtes païens inquiets de divine sagesse ; examen des registres ou rôles tenus par le catéchiste de la succursale.

Enfin, les palabres écoutées, les estomacs restaurés, la tente repliée, la caravane se remet en marche, et, à travers brousse, forêt, marécages, monts et vaux, sous le soleil ou sous la pluie, gagne la succursale voisine, où la même scène reprend, les personnages seuls ayant changé.

Ministère extrêmement fécond et populaire. Les paysans voient chez eux leur pasteur ; ils l'approchent ; ils s'édifient au spectacle de son zèle ; avec plus d'assiduité désormais on lui rendra visite au centre de la mission, tout au moins aux grandes fêtes, fallût-il faire six ou dix heures de marche, découcher, cantonner chez l'habitant, à l'ombre du clocher.

Ainsi, dans une station centrale, tandis que l'un reste au poste, l'autre est en course, alternativement. Le frère fait la navette, emmenant son équipe d'ouvriers pour réparer les bâtiments ou en construire de nouveaux. Ainsi gagne, en tache d'huile, par ondes concentriques, l'action de la station primaire jusqu'aux marches de la circonscription.

Outre ces tournées pastorales, périodiques et ordonnées à l'avance, le missionnaire est amené à sillonner en tout sens presque journellement sa vaste circonscription paroissiale, appelé par un moribond qui réclame l'administration des derniers sacrements, sans compter le secours de quelque médicament sauveur. Les plus longues distances ne le retiennent pas de se transporter sur l'heure au chevet du malade. Son dévouement paternel, qui passe souvent la mesure, fortifie le lien entre la religion et la famille affligée. Pour ces visites obligeantes par tous les temps, de jour et de nuit, la route, et par suite les véhicules motorisés, lui offrent aujourd'hui des facilités autrefois inconnues.

11 — L'ALLURE ACCELEREE DE L'EXPANSION CATHOLIQUE.

Nouvelles stations et grandes églises.

On a dit que, depuis les temps de saint François Xavier, l'Eglise catholique n'avait pas enregistré des gains aussi rapides que ceux, tout récents, des Grands Lacs africains. Des chiffres peuvent à peine donner une idée de ces conquêtes, qui doublent une communauté paroissiale en deux ans, la triplent en cinq ans, la quadruplent en dix ans. Le Ruanda, qui recensait 81 mille baptisés en 1932, en compte 164 en 1934, 233 en 1936, 300 en 1939. Peut-on évaluer le nombre des sympathisants ? Tous les natifs qui prennent contact avec le christianisme conçoivent le secret désir de s'y agréger. Si la barrière qui ferme l'entrée de l'Eglise se levait aujourd'hui avec autant de facilité qu'en Germanie sous Charlemagne, en Amérique sous Philippe II d'Espagne, il y a beau temps sans doute que les deux millions de Banyarwanda seraient régénérés par l'eau, leur mwami en tête. Les chefs, qui avaient

des loisirs, ont, en dix ans, presque tous passé sous les fourches caudines de l'instruction préalable. Les petits, s'ils avaient été dans leur cas, n'eussent pas été en reste d'empressement. Mais l'Eglise a connu trop de déconvenues avec le régime des baptêmes de masses, débonnairement administrés, imparfaitement soutenus, dans cette même Afrique, aux bouches du Zaïre, l'actuel Congo, par exemple, pour n'être pas plus rigoureuse aujourd'hui qu'autrefois dans les admissions. Elle exige, en général, d'un Noir, en stage d'épreuve — environ vingt-sept mois — en plus de la préparation éloignée, sinon même en connaissances positives, autrement plus que d'un blanc en pays chrétien, catholique ou protestant.

La densité du peuplement chrétien est, on le conçoit aisément, en raison directe de la proximité de la station. Dans un rayon d'environ deux heures de marche autour d'une fondation ancienne, telles que Save, Rwaza, Kabgayi, les gens, que croise le prêtre dans les champs, dans les villages, le saluent, pour les trois quarts, pour les quatre cinquièmes, du nom de **Padri,** non de **Bwana** — « Monsieur ». Ils portent au cou médaille ou chapelet, et leurs enfants fréquentent presque tous l'école missionnaire. Le progrès des conversions est ainsi proportionnel à la multiplication des centres. Jusqu'à présent, après quarante années d'apostolat, le nombre des stations atteint péniblement la trentaine. Depuis 1931 la cadence des fondations paroissiales est de trois en deux ans. En sept ans douze nouvelles, démembrées des quinze précédentes, ont acquis une personnalité distincte : Rambura au Bushiru, fermé en 1918, rouvert en 1932 ; Mubuga au Bwishaza, filleule de Kabgayi, en 1933; Kibeho au Bashumba, filleule de Kansi, en 1934 ; Nyanza au Nduga, à la capitale indigène, filleule de Kabgayi, Cyanika au Bufundu, filleule de Save, Janja au Bukonya, filleule de Rwaza, Muyunzwe au Kabagali, filleule de Kabgayi, toutes les quatre en 1935 ; Byumba au Buyaga, filleule de Rulindo, Gitovu au Kibali, filleule de Rwaza, Mugombwa au Ndara, filleule de Kansi, Kanyanza au Ndiza, filleule de Kabgayi, en 1937 et 1938. L'année 1939 verra sans doute s'ouvrir les stations en construction de Shangi sur le lac Kivu, de Nyarubuye au Ki-

saka et de Kamonyi au Rukoma. A ce train, à la fin du siècle, le Ruanda posséderait cent stations.

En même temps que de nouvelles paroisses se fondent, les anciennes églises se reconstruisent en plus grand et en plus beau. On a mentionné les réédifications de Save, de Nyundo, de Rwaza, basiliques à collatéraux, celles de Zaza, de Kabgayi, de Kansi, nefs uniques, que les futaies, plantées dès le début par les missionnaires, ont permis de couvrir avec de grandes fermes à entrait retroussé.

Parmi les monuments religieux dernièrement construits, dont l'architecte est toujours l'actuel pontife du Ruanda, ceux d'Astrida et de Kigali font date.

On se rappelle que le gouvernement du Territoire sous mandat, après avoir rêvé d'une translation de la capitale à Astrida, déçut les espoirs. Cependant la ville en formation, filleule de la reine des Belges, restait le chef-lieu d'une circonscription, le siège de l'Ecole spéciale, d'un laboratoire médical, du grand séminaire de Nyakibanda élevé dans ses parages. Depuis 1936 elle s'enorgueillit de sa tour clocher, flanquant la plus spacieuse et la plus élégente église du Ruanda. Le tragique accident de voiture, qui, à Küsnacht en Suisse, le 29 août 1935, coûta la vie à la jeune reine et mit en deuil la Belgique, fut une occasion de donner à l'église en construction, le caractère d'un mémorial. Au-dessus de la plaque rouge de limonite qui fait mention de la pose de la première pierre ANNO SANCTO 1934, se voit en médaillon le profil de la souveraine avec l'inscription suivante, gravée dans le bronze, sommée de la couronne royale :

A LA DOUCE MEMOIRE
DE S. M. ASTRID
REINE DES BELGES
MERE AIMEE DE TOUT SON PEUPLE
DE BELGIQUE ET D'AFRIQUE
MCMXXXVI.

L'église, dédiée à Notre-Dame-de-la-Sagesse comme la chapelle universitaire de Louvain, couverte d'une charpente

apparente, est, pour ainsi dire, composée de trois nefs : la principale, de 66 mètres sur 15, est réservée aux fidèles du commun ; les deux autres, constituant les bras d'un transept, reçoivent d'un côté les écoliers, de l'autre les écolières, avec au premier rang les européens. Le plan général dessine une croix latine en forme de T, le chœur sanctuaire occupant la croisée du transept sous une tourlanterne. Des libéralités belges ont décoré l'autel et son tabernacle de belles plaques de cuivre doré, et doté la tour d'une cloche pesant une demi-tonne, fondue à Louvain, dont l'inscription, après avoir fait mention entre autres noms de celui du mwami Mutara Rudahigwa, déclare que par elle la très regrettée reine — **Astrida regina desideratissima** — « convoquera les fidèles du Christ à la prière ».

Astrida ayant manqué sa vocation, c'est Kigali qui reste la ville-maîtresse du Ruanda. Depuis 1937 elle a son temple. Les européens de la Résidence et des mines voisines de Rutongo ont mis leur point d'honneur à ce qu'elle fût digne de la capitale. C'est un vaisseau unique à quinze travées, aménagé pour contenir 3.500 noirs assis, éclairé par de longues fenêtres rectangulaires surmontées chacune d'un oculus, ouvrant sur le chœur par un arc en chaîne, dont la douelle est décorée d'une mosaïque de briques atlernativement noires, rouges et blanches ; le fond du sanctuaire à mur droit est orné d'une large croix maçonnée que flanquent deux pilastres couronnés d'abaques ; un déambulatoire dessert chapelles du chevet, nef des européens et sacristie. La façade porte à son trumeau entre deux contreforts une croix massive en relief dont la tête dépasse le pignon et dont le pied repose sur la voussure du portail d'entrée.

Ces deux églises sont les plus spacieuses et les plus belles. D'autres furent bâties ou rebâties sous le principat de Rudahigwa : grandes comme Mibirizi en 1933, Zaza en 1934, Rwamagana en 1935, Mugombwa en 1938, Rulindo en 1939 à la cadence d'une par an ; de dimensions moindres, comme l'élégante chapelle du petit séminaire à Kabgayi sur les plans de l'architecte belge, M. Vermeulen, comme celle de Kisenyi, succursale de Nyundo, et celle de Ruhen-

geri, ex-voto d'un administrateur généreux. Autant de chantiers du Vicaire Apostolique, dont il est lui-même habituellement le maître d'œuvre, l'inventeur et le commanditaire. Et voici qu'en 1939 sa cathédrale de Kabgayi s'enrichit de trois grandes compositions picturales, dues au jeune talent d'une de ses parentes, Mlle Simon, qui signe ses œuvres du pseudonyme d'Alde.

C'est un rayon de lumière artistique, ajouté à ceux de la liturgie, que l'Eglise, qui aime à prier devant de la beauté, fait briller ainsi aux yeux des attardés du Ruanda. L'Occident ne leur apparaît plus seulement sous les traits de la technique industrielle, routes, ponts, automobiles, avions, mais encore dans l'éclat de la splendeur esthétique, qui élève l'âme sans allumer de convoitises.

12. — LES OUVRIERS BLANCS DU RENOUVEAU CATHOLIQUE:

Pères, Frerès, Soeurs.

LES premiers artisans de la résurrection spirituelle et temporelle du vieux Ruanda, ceux qui se font scrupule d'altérer ses us et coutumes au delà de ce qui est strictement nécessaire au renouveau des cœurs, ceux qui pétrissent son âme sur un modèle de sainteté et d'honneur occidental et chrétien, les missionnaires, ont comme chefs de file les disciples de Lavigerie l'Africain.

Ces Pères, ces Frères Blancs, on les a vus à la tâche en toute rencontre au cours de ce récit. Leur nombre a grossi jusqu'au chiffre de 81 depuis ce trio primitif qui s'établit à Save en février 1900. Il est cependant trop faible pour qu'ils ne soient pas écrasés sous le poids d'un fardeau d'un jour

à l'autre plus lourd. Pas de répit, point de congé annuel pour ces militants. Leur seul repos c'est le retour en Europe, après dix ans d'absence, pour la durée d'une année, qu'absorbent, après une visite au pays natal, une retraite fermée d'un mois et une tournée de propagande et de quête en faveur de la Mission. Aucun prêtre qui ne soit de leur société ne les assiste au Ruanda, sinon les prêtres noirs qu'ils ont formés et ordonnés, dont l'effectif arrive à la quarantaine en 1939.

Des Frères enseignants, ceux de la Charité de Gand, sollicités par la Puissance mandataire, dirigent au nombre de quinze l'Ecole d'Astrida. Dans la ville même, à la requête du Vicaire Apostolique, ils ont assumé la direction de l'enseignement primaire des garçons, où ils emploient comme sous-maîtres des jeunes gens noirs. A Zaza, ils prendront la charge de l'Ecole normale des moniteurs catholiques, et, là aussi, celle des classes primaires de garçons.

Les Sœurs Blanches, issues du même tronc que les Pères Blancs, arrivées au Ruanda dès 1909, atteignent aujourd'hui le nombre de quarante-six et sont distribuées entre sept communautés aux sièges des stations centrales. Elles s'adonnent à l'instruction des filles, tant que les Benebikira n'ont pas pris la relève ; puis elles se réservent pour l'apostolat des femmes adultes, pour le soin des infirmes et pour les ateliers de couture et de tapisserie.

Depuis 1932 elles ne sont plus les seules religieuses européennes à besogner au Ruanda. La Belgique flamande leur a envoyé du renfort. Les Dames Bernardines d'Audenaerde ayant offert leur concours, personnel et financier, à Mgr Classe, ont été installées par lui cette année même à la station de Kansi, puis en 1937 à Rwamagana. Partout, ce sont elles, non le vicariat, qui bâtissent couvent, écoles, dispensaires sur un terrain qui leur appartient en propre. Ces religieuses ont un lointain passé. Dès le XIII^{me} siècle les annales flamandes les signalent attachées au service de l'Hôtel-Dieu de leur ville. Aujourd'hui, dociles aux invites missionnaires de Pie XI, elles essaiment au Ruanda, et leur succès dans les milieux noirs est si grand que la re-

nommée en parvient à leur pays d'origine et y suscite des vocations en nombre insolite.

Leurs compatriotes flamandes d'Obrakel, Sœurs de Saint François d'Assise, se sont mises à leur tour sur les rangs pour servir. Mgr Classe les a installées à Mibirizi le 8 décembre 1936. Cette émigration apostolique de l'Eglise séculière et monastique belge au Ruanda ne peut que se poursuivre et s'amplifier, soulageant l'effort de l'Eglise française, qui fut la première à œuvrer sur ce chantier, et la relayant de plus en plus.

Pour les Sœurs, pas plus que pour Pères et Frères, il n'y a vacances, changement d'air, villégiature aux bords des lacs ou dans un sanatorium. Pas de congé en Europe non plus. La terre qu'elles évangélisent gardera leurs cendres jusqu'à la restauration finale. Leur flambeau ne s'éteindra point. Tout au plus passera-t-il aux mains des Sœurs aborigènes qu'elles forment, tandis que leur zèle de pionnières les entraînera plus avant dans des contrées déshéritées.

13 — LES CATHOLIQUES ROUANDIENS ET L'ENTRETIEN DE LEUR EGLISE.

UNE question se pose, d'une importance vitale pour l'avenir religieux du pays : quelle est la part que prend le Ruanda, que sont susceptibles de prendre les nationaux, dans les frais d'entretien et de développement de leur Eglise ? Quelle est leur contribution à l'établissement et à l'équilibre financier du budget du Vicariat ?

Cette question ne comporte pas de réponse précise, vu qu'une grande part de cette contribution est représentée par des services personnels et ne saurait ainsi s'exprimer en monnaie réelle. Il faut donc se contenter ici d'évaluations

approximatives. Ces réserves faites, voici quelques éléments de solution à ce problème.

La monnaie métallique étant d'introduction relativement récente et ne réglant pas encore uniquement les relations commerciales, les facultés contributives, tant du citoyen que du fidèle, consistent principalement en prestations en nature, produits du sol et travail. Le catholique fournit l'un et l'autre, occasionnellement, bénévolément, sans contrainte extérieure, dans les circonstances suivantes.

Lors des constructions élevées en sa faveur par les Missions : succursales, église centrale, écoles, séminaires, couvents, hôpitaux, dispensaires, il consent volontiers à y participer par un office de portage à tête, le seul qui soit à sa mesure. Tous s'y prêtent de bon cœur, contre une rétribution minime. Il s'agit d'apporter sur le chantier, à pied d'œuvre, des matériaux, bois de charpente, blocs de quartzite, briques et tuiles, qui ont été coupés, extraits ou fabriqués à une distance variant entre 500 mètres et sept kilomètres. Cet appoint effectif peut réduire les frais d'une construction dans une proportion qui varie de dix à vingt pour cent selon les distances couvertes.

Les dons en nature consistent en fruits du terroir à l'époque des récoltes. Ils sont destinés exclusivement à l'entretien des séminaires et des couvents indigènes. De grandes corbeilles sont placées à l'intérieur des églises sous le porche : les donateurs y versent haricots, pois, sorgho, à leur gré, quand il leur plaît et sans contrôle. Cette dîme leur coûte peu si la moisson est abondante, si le ciel l'a favorisée.

Outre ces services qui gardent un caractère antique et féodal, l'indigène, dans les limites de ses disponibilités et de sa générosité, participe à des collectes d'argent. Il n'y a pas de quêtes dominicales, pas davantage de taxes pour mariages et sépultures, pas de casuel d'église. Les fidèles apportent leurs oblations pour délébration de messes, déposent leur obole dans les troncs, secourent les indigents par le canal de leur pasteur. Lors d'une construction au bénéfice de tous, les riches se cotisent.

Il n'y a qu'une quête générale et officielle au cours de l'année, celle de l'œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, prescrite par le Saint-Siège. Toute communauté, même très jeune, peut et doit se montrer en cela « catholique ». La collecte est faite par les chrétiens eux-mêmes pendant les messes au dernier dimanche d'octobre. Les sommes centralisées au secrétariat de l'évêché sont expédiées à Rome. Le Ruanda catholique a fourni de ce chef en 1938 27.000 francs.

Le Denier du Culte a été institué et rendu obligatoire dans toutes les stations par circulaire épiscopale en date du 14 juin 1929 (1). C'est « une dette, y lit-on, que tout catholique doit en justice à son évêque pour subvenir, dans la mesure de ses moyens, à l'entretien du culte et du clergé ». Les fidèles doivent se faire une « mentalité catholique » et se convaincre de « leur devoir de charité envers **leur Eglise du Ruanda** ». Chaque chrétien remet personnellement son offrande au curé généralement à la sacristie, contre un reçu, le montant de sa cotisation étant porté sur un registre nominal. Le rendement de cet impôt ecclésiastique, moralement obligatoire, augmente d'année en année. De 12.000 francs environ en 1931 il est monté à 85.000 en 1938, ce qui donnerait une moyenne de 35 centimes par tête, enfants compris. Les chefs s'inscrivent, qui pour 20, qui pour 100, qui pour 500 francs, les gens du peuple pour des cotisations variant entre 25 centimes et deux francs. Les dons spontanés pour le soulagement du pauvre peuvent être évalués à trente mille francs, les oblations pour messes à une somme à peu près égale.

La population européenne, dont l'effectif s'élève à un demi-millier d'âmes, catholiques pour la plupart, apporte elle aussi sa contribution, qui, dans certaines circonstances, lorsqu'il s'agit de l'équipement spirituel du pays et de son embellissement architectural, se chiffre par des dizaines de milliers de francs.

Les quelque quinze cents hectares de terre de la Mission Catholique, dont la majeure partie, celle des succur-

(1) **Instructions pastorales,** p. 51 et 91.

sales, est possédée en précaire et ne peut être d'aucun rendement, vu l'exiguïté des parcelles, rapportent en bois, caféiers, vergers, potagers, cire, bétail de 60 à 70.000 francs par an. Leur exploitation serait plus rémunératrice si les missionnaires débordés pouvaient consacrer plus de temps à leur gestion.

Enfin, il convient de faire entrer ici en ligne de compte les allocations inscrites au budget du territoire sous mandat sous la rubrique d'Enseignement subventionné et œuvres de mission. Ces deniers publics proviennent, en effet, exclusivement des moyens propres du pays depuis que le budget se tient en équilibre sans assistance extérieure, c'est-à-dire depuis 1936. Le vicariat a reçu de ce chef en 1938 la somme de 457.000 pour les écoles subventionnées. En outre, les soixante religieuses européennes arrivent à couvrir à peu près les frais de leur entretien au moyen des allocations du Territoire. On estimera sans doute bien modéré cet appui financier de l'Etat eu égard à un budget de recettes de trente-cinq millions, si l'on considère que l'Eglise catholique embrasse un cinquième de la population totale et quatre-vingt-cinq pour cent des chefs, et qu'elle assume la charge presque entière de l'enseignement public. Des délégations financières indigènes, consultées à ce propos, élèveraient assurément cette quotité dans des proportions notables.

Ces recettes additionnées sont loin d'intervenir même pour la moitié dans le budget des dépenses de l'Eglise rouandienne. Le vicariat est, en effet, à lui seul, grevé d'une charge annuelle estimée à 2.200.000 francs. Si l'on songe qu'il doit pourvoir à l'entretien de 81 Pères et Frères Blancs, de 40 prêtres noirs, de 130 Frères et Sœurs indigènes, de 215 séminaristes, 140 petits et 75 grands, de 1.500 catéchistes et moniteurs, de 30 hôpitaux, polycliniques et dispensaires ; qu'il fonde une ou deux stations et bâtit une grande église tous les ans ; qu'il poursuit la construction de séminaires, noviciats, école normale, succursale, hôpital ; qu'il doit couvrir les frais du rapatriement des missionnaires et de leur retour au Ruanda, on est confondu à l'idée qu'une somme si modique puisse suffire à tant de besoins.

L'aide extérieure intervient pour l'acquittement de ces charges : dans la proportion d'environ 395.000 francs, montant des allocations des œuvres pontificales de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-Pierre-Apôtre et aussi de Saint-Pierre-Claver.

Cette aide fournie par les Œuvres catholiques, ajoutée aux produits du Denier du Culte, procure au Vicariat une rentrée globale d'un demi-million, égale à celle des allocations officielles. Reste à trouver annuellement le solde d'un million, sinon plus, lequel doit être « mendié » par le Vicaire apostolique, ses collaborateurs, les amis de la Mission, auprès des âmes charitables d'Europe. On devine quels soucis d'argent pèsent sur le Chef Ecclésiastique du Ruanda et quelles doivent être ses angoisses lorsque l'année s'annonce déficitaire. Les missionnaires en sont réduit à la nécessité d'efforts financiers personnels. Evêque, prêtres, frères Blancs, communautés de sœurs, chacun règle l'emploi des revenus dont il dispose par patrimoine, par offrandes, par dons sollicités, et, les dépenses nécessaires, personnelles ou collectives, acquittées, fait avec le surplus le bien qu'il peut.

Ces ressources diverses, leur somme monterait-elle à trois millions de francs par an, suffiraient tout au plus au fonctionnement d'une église définitivement assise dans ses aîtres et ayant atteint les limites normales de son expansion. Pour une église en marche, qui n'a encore couvert que la dixième partie de sa course, elles paraîtraient dérisoires, n'était le pouvoir décuplé de libération de la monnaie d'Europe dans un pays où une main d'œuvre surabondante se tient pour satisfaite avec une rémunération de un à cinq francs pour une journée de travail selon la qualité de ce travail.

Il n'y a pas, en effet, de classe ouvrière au Ruanda, de travailleurs vivant uniquement de leur salaire quotidien, pas même de prolétariat agricole. Il n'y a que de petits propriétaires, vivant des fruits de leur lopin de terre, que femmes et enfants suffiraient presque à exploiter. Eux-mêmes, s'ils louent leurs bras, ce n'est que pour trouver de quoi payer leurs impositions, s'acheter des vêtements exotiques, s'ac-

corder quelques fantaisies, lanternes de nuit, bicyclettes, savon de toilette, construire une maisonnette et la meubler. Ils travaillent épisodiquement et se remplacent dans les offices qui exigent de la continuité. Cela explique la modicité de leurs exigences. Grâce à elles, le territoire peut être mis rapidement en valeur, tant au civil qu'au religieux : cela sans appauvrissement pour le paysan, mais, bien au contraire, en élargissant son bien-être ; un gain fortuit, supplémentaire, s'ajoute par là au suffisant qu'il possédait, cependant que l'usufruit de son bien-fonds lui est garanti à perpétuité par une substitution progressive de la propriété privée à l'ancien précaire féodal.

On voit par ce bref aperçu combien l'Eglise du Ruanda est encore éloignée d'une situation qui lui permette de suffire à ses propres nécessités. Subventions de l'Etat, Denier du Culte, prestations volontaires en travail et en vivres, dons indigènes de toute nature, on voudrait être assuré que tout cela réuni couvre ne fût-ce que le tiers de ses dépenses annuelles. Combien de temps se passera-t-il avant que son effort financier rende inutile l'aide de ses sœurs aînées de la Chrétienté ?

14. — L'EGLISE CATHOLIQUE ET LES CONFESSIONS DISSIDENTES.

LES catholiques ne sont pas les seuls, on l'a vu, à travailler à l'évangélisation des Banyarwanda ; leurs frères séparés d'Europe et d'Amérique s'y adonnent avec zèle. Quelles sont leurs positions respectives, et quelle est la variété d'attitude de la population à leur égard ?

Nous avons quitté les missions protestantes et adventiste en 1925, au moment où elles s'établissaient et s'organi-

saient. Voici quelle était alors leur distribution géographique par rapport aux établissements catholiques.

L'Eglise catholique, répandue sur le territoire presque entier, se présentait en deux noyaux de densité confessionnelle plus forte. Celui du sud, autour de Save, l'église matrice, qui donnera naissance par scissiparité à Kansi, Astrida, Kibeho, Cyanika, Kaduha, Mugombwa, postes reliés par des routes, distants les uns les autres de trois ou quatre heures de marche seulement ; celui du nord, dans le sillage de l'axe primitif Nyundo-Rwaza, composé de Murunda, Muramba, Rambura, Janja, Nemba.

Entre ces deux pôles de condensation s'étendit en longueur la zone d'influence des confessions dissidentes : à l'ouest, les protestants belges avaient relevé les stations luthériennes allemandes dans le triangle Remera, Kilinda, Rubengera ; à l'est, les Anglicans de la **Church Missionary Society** avaient fondé Gahini, qui devait rayonner en 1936 sur plus de cent succursales. La Mission américaine des Adventistes dus Septième Jour, évincée des fondations allemandes, s'était arrêtée et fixée à demeure dans le voisinage, à Gitwe, resté depuis son quartier général.

Ces trois sociétés, quelque divergentes que fussent leurs confessions, leurs méthodes, leurs rites, se sont accordées pour adopter des livres de religion identiques en kinyarwanda, et avancer de front sans chercher à capter les adeptes l'une de l'autre. En suite de quoi, les protestants belges se sont vus compénétrés ou renforcés par le poste de Ngoma sur le lac Kivu, filleul de l'adventiste Gitwe, et par celui de Kigeme — Gasaka au Bufundu, filleul des Anglicans de Gahini. Outre cela, les alliés ont pénétré au nord dans le secteur catholique de Nyundo-Rwaza, fondant, les Américains Gitwa, alias Rwankeri, les Anglais Shyira. Ecoles, dispensaires, hôpitaux, succursales, ont surgi nombreux dans ces nouveaux centres ou dans leur orbite.

La Puissance mandataire, respectueuse de la liberté des cultes et du droit des consiences, n'a pas cherché à can-

tonner les diverses missions dans des zones administrativement délimitées ; mais, pour sauvegarder la paix, elle a imposé la règle d'une distance minima de cinq kilomètres entre stations, de deux kilomètres entre succursales, de confession différente.

Aussi, de même que les protestants avaient pénétré dans les régions catholiques, le Vicariat, sollicité par les chefs, a colonisé la zone d'influence de Gahini par les fondations de Rwamagana, Kiziguro, Byumba, tandis qu'à l'ouest il progressait dans celle de Kilinda par la fondation de Muyunzwe, dans celle de Rubengera par l'établissement de Mubuga. Aujourd'hui l'enchevêtrement des postes primaires et secondaires est complet, sans que pour autant la paix civile soit le moins du monde compromise.

Quel est, d'après les statistiques de 1936, l'état religieux des trois confessions dissidentes, établissements et personnel ?

La Société Belge des Missions protestantes en reste à ses trois postes d'origine luthérienne, se contentant de les développer sans en créer de nouveaux. Elle accuse 5.288 adhérents, dont moitié de baptisés. Elle a doublé leur nombre en un lustre, mais l'accroissement n'a pas été régulier. Le chiffre des gains tombe de 786 en 1933 à 6 en 1934 ; il marque un recul de 234 en 1935 ; il rebondit à 1.780 en 1936.

La Church Missionary Society compte un nombre d'adhérents moitié moindre : 2.564 ; mais elle a porté le nombre de ses stations de une à trois ; créé trois hôpitaux et 224 succursales. Ses gains sont réguliers et se montent à l'effectif d'un demi-millier tous les ans.

Les conquêtes des Adventistes du Septième Jour dépassent largement la somme de celles de ses deux alliées : soit 12.820 adhérents, dont un quart seulement de baptisés : 2.972. Les Adventistes américains, comme les Anglicans, ont triplé le nombre de leurs stations ; leurs succursales atteignent le chiffre de 180.

Les trois confessions réunies totalisent 9 stations, 404 succursales, 20.674 adeptes, dont 6.848 baptisés. Parmi ces derniers aucun chef ne figure, mais bien 25 sous-chefs, dont 4 Adventistes.

La première, étant nationale, participe aux subventions du Territoire, et même dans une proportion plus forte que l'Eglise catholique, compte tenu du nombre de ses adeptes. Les deux autres tirent leurs abondantes ressources en ordre principal des pays anglo-saxons, mais peuvent obtenir des subsides pour l'enseignement en adoptant les programmes scolaires du gouvernement.

15. — LA PREPONDERANCE DE LA MISSION CATHOLIQUE.

L'EXPANSION protestante paraît lente et réduite comparée à celle de l'Eglise catholique, pour ce qui est du moins des résultats tangibles en conversions d'indigènes.

En 1936, les ministres protestants au nombre de 49 occupent 9 stations avec 13.826 catéchumènes et 6.848 baptisés ; l'effectif catholique compte 71.752 catéchumènes et 223.177 baptisés, répartis en 23 stations sous la conduite de 152 missionnaires et 146 prêtres ou religieux indigènes.

Cet aperçu indique qu'en ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler le potentiel missionnaire, personnel évangéliste, stations et succursales, l'alliance protestante n'es inférieure que des deux tiers et d'une moitié à l'unité catholique, et, en revanche, qu'en ce qui regarde les effectifs de convertis la distance est beaucoup plus accentuée. Les protestants accusent cinq fois moins de catéchumènes, 35 fois moins de baptisés ; ils ne recensent aucun ministre, diacre ou diaconesse indigènes, pour faire pendant aux 146 prêtres,

frères et sœurs catholiques noirs. Il y a donc chez eux une disproportion très sensible, sinon absolue du moins relative, entre les moyens qu'ils mettent en œuvre et les résultats qu'ils peuvent enregistrer. En d'autres termes avec des ressources moindres les catholiques récoltent des fruits en beaucoup plus grande abondance. A quoi tient, humainement parlant, cette disparité dans les engrangements ?

L'antériorité de l'occupation catholique pourrait bien être ici le facteur décisif. Les Pères Blancs ne furent pas seulement les premiers en date à pied d'œuvre, mais encore pendant sept ans les seuls ouvriers. La religion des européens s'identifiait ainsi aux yeux des aborigènes avec le catholicisme ; celui-ci, lorsque se déclencha le mouvement des conversions massives, bénéficia du préjugé favorable. Dans la région septentrionale du Territoire dit de Gisaka la **Church Missionary Society,** arrivée bonne première, y a fait un beau butin spirituel qu'elle garde. Les gens, une fois ralliés à une dénomination religieuse, lui restent en général fidèles par reconnaissance et par habitude.

Le second facteur, qui entra en jeu postérieurement au premier, fut d'ordre politique. Au moment où la caste noble, les chefs en tête, opéra son changement de front, c'est-à-dire aux environs de 1926, les Pères Blancs détenaient un monopole de fait, les pasteurs luthériens s'étant éclipsés et leur successeurs s'installant à peine. En outre, dès la conquête en 1916, les nouveaux maîtres s'étaient affirmés de la langue et de la famille spirituelle des Bapadri. Instinctivement, l'aristocratie gouvernementale, si elle adoptait le christianisme, s'alignerait sur les puissants du jour, sans que ceux-ci eussent à exercer sur eux la moindre pression. Le patriciat s'étant prononcé pour l'Eglise catholique, — Musinga, au surplus, n'ayant aucune inclination pour les prédicants, surtout pour les Anglais, — la plèbe, qui avait déjà pris les devants, moutonnière par nature, maintint sa direction et força le pas.

A ces causes générales s'ajoutent sans doute quelques désavantages propres aux confessions elles-mêmes. Elles sont trois, quoiqu'elles se parent du titre de « catholique » ou

universel, et par là font figure de « petite Eglise » en face de la « Grande ». Les observances préconisées par certaines, abstinence totale de spiritueux, de tabac, de sang, chômage du sabbat, peuvent paraître aussi gênantes que vides de spiritualité. La froideur de la liturgie s'alliant paradoxalement à des phénomènes d'exaltation religieuse, le caractère polémique de la controverse s'attaquant de préférence au culte de la Vierge, au magistère pontifical, au célibat des prêtres, ne sont probablement pas des titres de recommandation auprès d'un peuple qui a le culte de l'unité, de l'autorité, de la mère dans la famille, qui aime la bonne chère aussi, volontiers railleur et caustique, qui cherche dans le christianisme une voie pour échapper aux terreurs superstitieuses et s'affirmer dans son optimisme innée.

Il faut reconnaître enfin que les ministres et prédicants, malgré leur zèle et leur dévouement, dans leur ensemble, ont affaire à forte partie, à des concurrents de taille, par leur culture et leur entraînement. Un Père Blanc n'est pas simplement un honnête Natanaël, que le souffle divin a saisi derrière ses bœufs ou sous son figuier, dans un atelier de tailleur ou d'horloger, pour en faire incontinent un prophète, et l'envoyer, après quelques mois à peine de dégrossissement, en pleine brousse païenne, dans la compagnie d'une épouse, « dame missionnaire », elle-même chargée d'une progéniture qui réclame la majeure partie de ses soins. C'est un homme, appartenant par sa culture aux professions libérales, inité aux disciplines latines et grecques, versé dans les sciences profanes et sacrées, chez qui la gymnastique philosophique et théologique a développé le jugement et le sens critique, pour qui le contact avec une langue, une psychologie, des institutions neuves est occasion d'études approfondies et de publications savantes (1). C'est un ascète, qui a longuement travaillé à sa purification intérieure, à qui l'affranchissement à l'endroit des penchants communs à tous les humains permet de se vouer exclusivement aux

(1) Voir dans la bibliographie les ouvrages et travaux publiés par les RR.PP. Arnoux, Delmas, Hurel, Pagès, Schumacher, Zure, depuis l'occupation belge, s'ajoutant à ceux qui ont été précédemment indiqués pour la période allemande

labeurs de l'apostolat. Qui oserait contester que ce militant est supérieurement équipé et entraîné pour les rudes combats de l'apostolat missionnaire ?

Toutefois, c'est un fait d'expérience, l'homme du peuple simple et fruste, où qu'il gîte, est en général inapte à porter un jugement de valeur, soit sur les doctrines, soit sur les caractères ; en aurait-il la capacité qu'il ne prendrait pas la peine de s'informer, de comparer, de tout peser dans une juste balance. Il reste prisonnier d'une opinion accréditée et d'une conviction une fois faite. Il se livre au premier qui sait le capter. Si le Ruanda, à la différence de l'Uganda et de Madagascar, est appelé à devenir un pays presque entièrement catholique, c'est qu'il fut pris dès le début dans les filets romains du successeur de Pierre, de ses délégués les Pères Blancs.

Signalons, seulement pour mémoire, que le Ruanda en 1936 comptait un total de 2.706 mahométans, citadins et mercantis, parmi lesquels 253 Asiastiques blancs, Arabes, Hindous, Iraniens, et 2.453 souahélis noirs, originaires du littoral, Zanguebar et Zanzibar. Leur nombre s'est accru de 750 en cinq ans. Leur religion paraît n'avoir aucun attrait pour les Banyarwanda. Ils ne font pour ainsi dire pas de prosélytes.

Conclusion

16. — L'ECHEANCE D'UN RUANDA MODERNE ET CHRETIEN.



N voudrait, en guise de conclusion, faire le point de l'évolution du Ruanda, fixer le moment présent de son devenir. Quel chemin lui reste-t-il à parcourir pour devenir un état moderne et chrétien?

Nous avons déjà relevé ce qui manque encore à son équipement industriel, à sa mise en valeur économique.

Pour ce qui touche à l'assimilation du christianisme, quelque éblouissants que soient les succès remportés jusqu'ici par l'apostolat catholique, il faut bien reconnaître que le gros de la besogne n'est pas encore abattu. L'aristocratie gouvernante est presque entièrement retournée et conquise, mais les trois quarts des gouvernés attendent toujours la révélation du salut. Le nombre des stations missionnaires touche à la trentaine ; il en faudrait cent pour que tout fidèle ne fût pas à plus de deux heures de marche de son église, cinq cent pour que cette distance fût réduite à une heure comme dans nos vieux pays chrétiens. Le clergé national compte présentement quarante sujets ; c'est dix fois moins qu'il n'en faut pour atteindre la proportion normale d'un prêtre par mille communiants. Sur ce pied deux mille suffiront à peine quand la population entière sera baptisée. L'accroissement annuel du troupeau catholique est en moyenne de vingt-cinq à trente mille, ce qui promet dans une décade une communauté diocésaine de 500.000 âmes ; mais si frappants que soient ces chiffres, ce n'est point encore marcher au pas de l'augmentation démographique, qui progresse au train de quarante à cinquante mille. Le pourcentage des nouvelles recrues est de 10 % par rapport à la population catholique; il n'est que de 1,5 % par rapport à la population totale, alors que le pourcentage de l'accroissement annuel

de celle-ci est de 2,40 %, d'après les évalutions officielles de 1936. La part des indigènes dans le budget des recettes du Vicariat n'est pas d'un tiers, alors que le budget des dépenses est nécessairement en crue progressive. On voit que la cadence des baptêmes, des ordinations, des créations de paroisses, des dons et des subventions officielles devrait être triplée ou quadruplée pour qu'au bout d'un siècle le Ruanda fût l'état chrétien qu'il est appelé à devenir.

Si de la catégorie quantité on passe à la catégorie qualité, la distance qui sépare du terme apparaît encore plus longue. La classe moyenne, cultivée, confiante en ses moyens, entreprenante, celle des carrières libérales, du commerce et de l'industrie, sort à peine des langes. Dans le clergé seulement, le niveau normal est atteint, mais la culture générale reste encore en dessous ; pas beaucoup de livres, et peu variés, sur les rayons de bibliothèques.

La religion des fidèles est fervente, franche et de bon aloi, émouvante en ses manifestations et en ses sacrifices. Est-elle chez la plupart consciente et personnelle ? Plonge-t-elle ses racines dans les profondeurs du raisonnement et du libre arbitre, et ne subit-elle pas plutôt l'attrait du sentiment et de la nouveauté ? Résisterait-elle à une offensive de contre-mission ? C'est un fait qu'elle n'a pas encore subi l'épreuve, soit de la persécution sanglante, soit surtout de ces agents modernes de dissolution, autrement menaçants et redoutables, que sont le laïcisme matérialiste, le nationalisme outrecuidant et xénophobe, le communisme dévastateur. C'est à peine si une poignée de basilimu esquisse le geste de s'affranchir des disciplines morales, cependant que l'islam se replie sur lui-même et reste sans vertu conquérante.

Cet état commençant de culture profane et sacrée, civile et ecclésiastique, survivrait-il longtemps à une disparition soudaine des éducateurs européens ? Les indigènes évoulés, qui sont plus qualifiés que personne pour prononcer en ce procès, sont unanimes à penser que la retraite des blancs entraînerait à brève échéance la ruine de l'œuvre qu'ils ont si péniblement édifiée en ce dernier demi-siècle.

Le paganisme est encore bien vivant : c'est lui qui reste chevillé au corps ; il couve sous la cendre, même au fond des consciences chrétiennes, et ne se réveille que trop souvent. La récidive du néophyte, revenant à ses superstitions, est une matière fréquente des résipiscences et des absolutions. Les réflexes sont païens chez le plus grand nombre sur les questions de justice, de bon usage de l'autorité, de respect de la propriété, de la tempérance et de l'honnêteté des mœurs. Culte des ancêtres et terreurs des revenants, charmes, talismans et ordalies, bref toute la gamme de la barbarie antique, remonterait vite à la surface, à mesure que le sillage du navire emmenant les Occidentaux s'effacerait à l'horizon. Ainsi est-il advenu à Haïti, au Liberia, ailleurs.

Il y a lieu d'appréhender que l'Europe politique et religieuse ne soit que posée, non assise et fondée, sur ce sol du Ruanda, et encore par îlots, par oasis. Les résultats obtenus jusqu'ici donnent toute raison d'espérer que son établissement ira sans cesse en s'étendant et en s'appprofondissant. Mais on ne saurait brûler les étapes, ni faire fi du coefficient de la durée. Il faut se rendre à l'évidence que le Ruannda n'aura pas de longtemps les moyens matériels et moraux de maintenir seulement et conserver ce qu'il a reçu de l'Europe, encore moins de mener à son terme l'œuvre entreprise de sa civilisation. C'est une plante jeune et gracile, qui ferait volontiers illusion sur sa vigueur interne par la rapidité de sa croissance, mais qui perdrait son courage si son tuteur lui était ôté.

Quand le Saint-Siège, d'une part, la Société des Nations, ou son succédané, de l'autre, auront estimé, sans doute simultanément, que le Ruanda est majeur et que l'heure de son émancipation est venue, alors la Puissance mandataire et les Sociétés missionnaires, leur tâche achevée, lui remettront en main la conduite de ses destinées temporelles et spirituelles. Alors sera réalisé le rêve d'un royaume moderne et chrétien, que caressait son premier parrain, Mgr Hirth. Mais ce terme heureux et normal, dont la vision lointaine guide les énergies, ce serait se leurrer d'un fallacieux espoir que de le croire prochainement atteint.

Principaux ouvrages, travaux et périodiques.

Ouvrages signés d'un nom d'auteur.

Ankermann (Dr), enquête sur les mœurs et le droit coutumier du Ruanda-Urundi dans le second volume de Schaltz und Adam, *Das Eingeborenene Recht*, 2 vol., Stuttgart, 1929 et 1930. (Résultats d'une enquête conduite de 1908 à 1914 dans les anciennes colonies allemandes).

Arnoux (R. P. Alexandre), *Le culte de la société secrète des Imandwa au Ruanda*. Anthropos, t. VII, 1912, pp. 273-295, 529-558, 840-874 ; t. VIII, 1913, pp. 110-134, 754-774. (Carte, dessins, planches). — *La divination au Ruanda*, Anthropos, t. XIII, 1918, p. 1-57. — *Le rôle du parrain indigène au Ruanda*, dans *Compte rendu de la cinquième semaine de Missiologie de Louvain*, 1927, p. 126-139.—*Quelques notes sur les enfants au Ruanda* et à l'*Urundi*, Anthropos, t. XXVI, 1931, p. 341-351.

Balfour Patrick, *Lords of the Equator. An african journey*. With 61 illustrations, London, 1937.

Baumann (Dr Oskar), *Durch Massaïland zur Nilquelle*. Berlin, 1894.

Borgerhoff R., *Le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1928, 47 pages.

Bösch (R. P. Fr.), *Les Banyamwesi, peuple de l'Afrique Orientale*. Münster-in-Westfalen, 1930.

Boutakoff I., *Premières explorations méthodiques des gisements de l'âge de la pierre au Ruanda-Urundi*. (Communication préliminaire), in Inst. Roy. Col. Belge, Bulletin des séances, t. VII, 1937, I, p. 179-201, 3 planches

Bulhrer (commandant), *L'Afrique orientale allemande et la guerre de* 1914-1918, Paris, 1923.

Breuil (abbé Henri) et Frobénius, *Afrique. L'art Africain. L'Afrique préhistorique*. Paris, Editions des Cahiers d'art, 1931.

Brunet-Milton Ch., *Les boutriers de la mer des Indes. Affaires de Zanzibar et de Mascate*. Préface de Louis Brunet. Paris, 1910, in-8° de 372 p.

Burgt (R. P. van der), *Dictionnaire français-kirundi*. Bois-le-Duc, 1903.

Césard (R. P. Edmond), *Comment les Bahaya interprètent leurs origines*, dans Anthropos, 1927, t. XXII. — *Proverbes et contes haya* (vertus et vices), 1928-1929, XXIII et XXIV. — *Devinettes et observances superstitieuses haya*, 1934, XXIX. — *Le Muhaya*, 1935 à 1937, XXX-XXXII. (Quatre planches représentant les quatre phases du rite du pacte de sang, XXIV, p. 570 sq.).

Chalux, *Un an au Congo belge*. Dewit, Bruxelles.

Classe (R. P. Léon-Paul, puis Mgr), *Le Ruanda et ses habitants. Organisation politique. La religion. La famille*, dans Congo, 1920, t. I, p. 677-693. — *Les Congrégations indigènes*, dans Première conférence plénière des Ordinaires des Missions du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Léopoldville, 1932, p. 84-123.—*Instructions pastorales* (Extrait des Lettres circulaires), Kabgayi, 1934. — *Rapports sur le Vicariat du Ruanda depuis* 1922, dans Rapports annuels (Société des Missionnaires d'Afrique), Maison-Carrée

Classe (Mgr), G. de Meire, R. Endriatis, A. Pagès, J. Van Beneden, J. Weymeersch, Antoine Van Overschelde, etc., (RR. PP.), *Un document, une épopée. Où l'Esprit-Saint souffle en tornade. Les Pères Blancs au Ruanda*, dans Grands Lacs, fascicule du 1er mars 1935, avec cartes et photos.

Clemens, *Zur Ursprung der griechischen Mysterien*, Anthropos, 1923-1924, t. XVIII et XIX.

Colle (R. P.), *Les clans au pays des Bashi*. Congo, mars 1922. — *La notion de l'âme désincarnée chez les Bashi*, Congo, 1929, t. I, 4, p. 583-597.

Codrington (Rév.), *The Melanesians*, Oxford, 1891.

Conrads P., Direktor der Pflanzung Marienhof-Ukereme, *Des Bischofs Hirth, kolonial-sociale und kolonial-wirtschaftliche Arbeit in Theorie und Praxis.*

Czekanowski (Dr Jan), *Forschungen im Nil-Kongo-Zwischengebiet*. Leipzig, 1917. (Collection des Ergebnisse de l'expédition Mecklembourg).

Daye Pierre, *L'empire colonial belge*. Bruxelles, 1923.

Delafosse Maurice, *Les civilisations négro-africaines*. Paris, 1925. — *Les Noirs de l'Afrique*. Paris, 1929.

Dellicour Fr. *La conquête du Ruanda-Urundi*, d'après des ouvrages récents. *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, 1935, VI, 1, p. 142-146.

Delmas (R. P.), *La vache au Ruanda*. Anthropos, XXV, 1930.

Devroey, *Le réseau routier au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. Bruxelles, in-8°, 1939.

Dubois Henri, S. J., *Le répertoire africain*. (Traité de missiologie pratique). Rome. 1932.

Dufays (Pater Felix), *Les Enchaînés du Kinyaga*. Librairie de la Grand'Place, Bruxelles, 1939. — *Lied und Gesang bei Brautwerbung und Hochzeit in Mulera* (Ruanda). Anthropos, 1909, t. IV. — *Woerterbuch Deutsch-Kinyarwanda*. Mosella-Verlag, Trier, 1912. — *Pages d'épopée africaine. Jours troublés*. Bruxelles, Librairie Coloniale, 1928 ; 80 pages, illustré.

Ecker (Dr Jacob). *Katholische Schulbibel*, übertragen in die Ruanda-Sprache von Priestern des Gesellschaft der Weissen Vater (R. P. Classe). Trier, 1911.

Fontainas P. et Ansette M., *Perspectives minières comprises entre le Nil, le lac Victoria et la frontière orientale du Congo Belge*. Bruxelles, 1932 ; 27 pages avec cartes.

Gafuku (Abbé Balthazar), *Igitabo cy'Abanyeshuli bo mu Rwanda.* (Kabgayi, 1929), in 12° de 108 pages. (Recueil de compositions en langue kinyarwanda à l'usage des écoles).

Goetzen (Oberleutnant Graf), *Durch Afrika von Ost nach West*, Berlin, 1895.

Gorju (R. P. Julien, puis Mgr), *Entre le Victoria, l'Albert et l'Edouard.* Rennes, 1920. — *En zigzags à travers l'Urundi.* Namur, 1926.

Heyse T., *Index bibliographique colonial. Congo Belge et Ruanda-Urundi.* Bruxelles, 1937.

Hurel (R. P. Eugène), *Manuel de la langue kinyarwanda*, comprenant la grammaire et un choix de contes et proverbes. (*Sonderabdruck aus den Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen zu Berlin*). Berlin, 1911, in-4° de 160 p. — *Grammaire kinyarwanda.* Maison-Carrée (Alger), 1920 ; 3° édit., 1931. — *La poésie chez les primitifs ou contes, fables, récits, proverbes du Ruanda.* Bruxelles, 1922. (Textes et traductions). — *Dictionnaire kinyarwanda-français et français-kinyarwanda.* Maison-Carrée, 1926 ; 2e édit., 1934.

Jaspar Henri, *Le Ruanda-Urundi, pays à disettes périodiques.* Congo, 1929, II, 1, p. 1-20.

Johanssen P. E., *Missionar, Ruanda. Kleine Anfänge. Grosse Aufgaben der Evangelischen Mission im Zwischenseengebiet Deutsch-Ostafrikas.* Zweite Auflage, 1915, Verlagshandlung der Anstalt Bethel bei Bielefeld. — *The idea of god in the myths and proverbs of some East-African Bantu tribes* (Imana chez les Haya, les Banyarwanda et les Shambala de l'Usambara). Intern. Rev. Missions, 1931, t. XX, 79, 345-355 ; XXI, 80, 534-546.

Kandt (Dr Richard), *Caput Nili. Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Nils.* In-8° de XXIV-513 p. Berlin, 1904. Deuxième édition, 1921, avec 24 planches et 2 cartes.

Kirschstein, Mildbread, Czekanowski, etc., *Wissenschaftliche Ergebnisse der deutschen Zentral - Afrika-Expedition* (1907-1908). *Leipzig.* (Huit volumes in-4° parus entre 1912 et 1927).

Köhler, *Der deutsche Antheil an der Entdeckung und Erforschung der Erdteile Afrikas.* Karlsruhe, s. d.

Leaky, *The stone age cultures of Kenya colony.* University Press, Cambridge, 1931.

Lebzelter U., *Steinzeitliche Funde aus Ruanda und vom Ituri*, in Anthropos, 1933, t XXVIII, pp. 87-98, 5 fig.

Lechaptois (Mgr), *Aux rives du Tanganyika.* Alger, 1913.

Lehmann (Dr Rud)., *Mana : eine begriffs-geschtliche Untersuchung auf ethnologische Grundlage.* Leipzig, 1915. — *Mana. Der Begriff des « ausse rordentlich Wirkungsvollen » bei Südseevölker.* Leipzig, 1922.

Leroy (Mgr), *La religion des primitifs.* Paris, 1909 ; 5e édit. 1925.

Lichtervelde (L. de), *Léopold II*, Bruxelles, 1926.

Loupias (R. P.), *Tradition et légende des batutsi sur la création du monde et leur établissement au Ruanda*. Anthropes, 1908, t. III, p. 1-13.

Louwers O., *La conquête du Ruanda-Urundi*, dans Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, 1935 ; t. VI, 1, pp. 167-178. — *L'attribution des mandats dans l'Est africain allemand*. dans Congo, 1922 janvier ; p. 55.

Louwers O., Grenade 1. et Kuck Ch., *Codes et lois du Congo belge*, Bruxelles.

Martial de Salviac (R. P). *Les Gallas*.

Mecklemburg (Adolf Friedrich Herzog zu), *Ins innerste Afrika* (1907-1908). Linder, Leipzig, 1909. In-4° de XI-476 p. — *Durch Ruanda zum Kivusee* Berlin, 1924, in-8° de 139 p. (Extrait de l'ouvrage précédent).

Meire (R. P. G. de), *La grâce au Ruanda. Coup d'œil sur son évangélisation*. Museum Lessianum, Collection Xavériana, 1933 ; 28 pages.

Meyer (Dr Hans), *Die Barundi. Eine völkerkundliche Studie aus Deutsch-Ostafrika*. Leipzig, 1916 ; in-4° de XIV-205 p.

Moeller A., *Les finances publiques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. Editions Larcier, Bruxelles, 1938.

Moreau (E. de), S. J., *La Belgique et les Missions*, in Rev. d'histoire des Missions, 1928, t. V, p. 23-53.

Moulaert (Colonel Georges), *La campagne du Tanganyika* (1916-1917). Bruxelles, 1934, avec cartes et photos.

Paas (R. P. J.), *Unter der Aequatorsonne, Padri Donatus Leberaho. Werden und Wirken eines Neupriesters*. Trier, Paulinus-Druckerei, 1927.

Pagès (R. P. Albert), *Un royaume hamite au centre de l'Afrique. Au Ruanda sur les bords du lac Kivu* (Congo Belge) ; in-8° de 703 pages, avec cartes et planches. Bruxelles, 1933. (Ouvrage édité par l'Institut Royal Colonial Berge). — *Au Ruanda sur les bords du lac Kivu : légendes et récits, cérémonies du mariage*. Anthropos, XIV et XV, 1919 et 1920. — *Au Ruanda. — Sur les bords du lac Kivu*, Congo, 1927. — *Cérémonies du mariage au Ruanda*, Congo, 1932. — *Cérémonies qui entourent la naissance d'un enfant et réclusion de la mère*. Congo, 1934. — *La vie intellectuelle des noirs du Ruanda*. Congo, 1934. — *Notes sur le régime des biens dans la province du Bugoyi*. Congo, 1938. — *Flore domestique du Ruanda. Les plantes alimentaires. La botanique considérée par rapport aux arts et aux usages domestiques*, dans Bulletin agricole du Congo Belge 1928, t, XIX, p. 116-131, 277-294.

Peters Karl, *Die Deutsch-Ostafrikanische Kolonie*. Berlin, 1889. — *Au secours d'Emin Pacha*, 1889-1890. Traduit de l'allemand par J. Gourdault. Paris, 1895.

Roehl Mosau (Pastor Ch.). *Hauptmann Max Wintgens*, dans Koloniale Rundschau, 1925 sept.

Roy (R. P. R.), *Notes sur les Banyabungu.* Congo, 1924, 2. p. 327 ; 1925, 1 p. 100-103 (Description de l'initiation au culte de Ryangombe).

Ryckmans Pierre, *Dominer pour servir.* Bruxelles, 1931. — *La politique coloniale* Les éditions Rex, 1934.

Salée (Chanoine Achille), *Constitution géologique du Ruanda Oriental,* in-4° de 162 pages avec planches. — *Le détournement du lac Tanganyika* avec cartes. — *Un atelier de style paléolithique dans l'Urundi.* — *Une hache en quartz de type acheuléen au Ruanda.* — *Le volcan Nyamulagira* (district du Kivu). Ces divers travaux ont paru dans Annales de la Société scientifique de Bruxelles aux années 1923 et 1927.

Scaëtta H., *Les famines périodiques dans le Ruanda,* 1932. — *Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique* 1933. — *Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil,* 1934. — *La genèse climatique des sols montagnards de l'Afrique Centrale.* 1937. Tous ces travaux ont paru dans *Mémoires* in-quarto de l'Institut Royal Colonial Belge.

Schebesta Paul, S. V. D., *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri,* Tome 1er, Bruxelles, 1938. (Institut Royal Colonial Belge). Sur les Batwa du Ruanda, pp. 368-374.

Schnée (Dr H.), dernier gouverneur du Deutsch-Ostafrika, *Studienreise durch Ruanda* (14 Febr. bis 12 Merfz 1913). — Bericht. in Deutsches Kalonialblatt, 1913, sept., p. 750. — *Deutsch-Ostafrika im Weltkriege.* Leipzig 1919. — *Deutsches Kolonial Lexikon* (en collaboration), avec cartes et clichés ; 3 vol., Leipzig, 1920. Article *Ruanda, t.* III, p. 188 (2 colonnes). Voir aussi les articles *Zwischeneseegebiet et Ostafrika* (2 colonnes).

Schumacher (R. P.), *Die Ehe in Ruanda.* Anthropos, 1909, *t. V.* — *Die Tracht in Ruanda.* 1915-1916, t. X *et* XI. — *Die Expedition P. Schumacher's zu den Kivu-Pygmäen in Ruanda.* 1925, t. XX. — *Expedition des P. Schumacher zu den zentral-afrikanischen Kivu-Pygmäen.* 1927, t. XXII. — *Imana-Glaube in Ruanda,* t. XXII. — *La morale chez les pygmées du Ruanda.* Revue d'histoire des missions. 1928. — *Notions religieuses et notions morales chez les Batwa, pygmées du Ruanda,* dans Studia catholica, 1928, *t. IV,* p. 289-310. — Même sujet dans Semaine internationale d'enthnologie, Milan, 1925. Paris, Geuthner, 1926 ; p. 262-276.

Sellier de Moranville (Edouard de), *Du partage dans le Ruanda-Urundi.* Congo 1930, II, pp. 727-739.

Simar, *L'impérialisme allemand et l'expansion européenne dans la seconde moitié du XIXe siècle.* Congo, 1927, *II, pp.* 31, 181, 333, 519.

Speke (capitaine John Hanning), *Les sources du Nil* : journal de voyage. Traduit par E. D. Forgues. Paris, 1864.

Stanley Henri-H., *Comment j'ai retrouvé Livingstone.* Paris, 1874. — *A travers le continent mystérieux.* Traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. Paris, 1879.

Stiers L., *La frontière orientale du Congo Belge*. Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, 1937, t. VIII, 2, p. 307-309 avec carte.

Stintzi Paul, *Mgr Hirth. Ein elsaessischer Missions Bischof*, avec cartes et phototypies. Mulhouse, 1932.

Stuhlmann (Dr F.), *Mit Emin Pascha ins Hertz von Afrika*. Berlin, 1893. — *Die Tagebücher von Dr Emin Pascha*. Hambourg, 1917-1921.

Wahis (Général Baron), *La participation belge à la conquête du Cameroun et de l'Afrique Orientale Allemande*. Congo, 1920 p. 1-45.

Wichterich und Pabst, *Karl Peters erobert Ostafrika*. Stuttgart, 1936.

Zuure (R. P. Dr Bernard), *Immâna, le Dieu des Barundi*. Anthropos, XXI, 1926. — *Croyances et pratiques religieuses des Barundi*. Bruxelles, 1929. — *L'âme du Murundi*. Paris, 1932.

Anonymes.

Agasongero k'imitatio ya Kristu. (Extraits de l'imitation de Jésus Christ, traduits par le R. P. C. Smoor). Kabgayi, 1931.

Bibliographie ethnographique du Congo belge et des régions avoisinantes, 1936 ; publiée par le Musée de Tervueren. Bruxelles, Folk fils, 1937.

Buch das deutschen Kolonien (des), Leipzig, Wilhelm Goldmann Verlag, 1917. (Ouvrage en collaboration, Haenicke, Karl Peters, etc.).

Campagnes coloniales belges (les), 1914-1917. (Publication du Ministère de la Défense Nationale). Bruxelles, 3 vol., parus à dater de 1927.

Evangélisation catholique et évangélisation protestante, dans Rapport... au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1927 ; p. 46-53.

Fossés, lacs et volcans de l'Afrique Orientale, dans Annuaire de l'Institut géologique de l'Université de Louvain, 1936, t. X.

Gatikisimu mu kinyarwanda. Maison-Carrée, 1907, 1924, 1927, 1930.

Gitabu cy'abakristu bo mu Rwanda. Maison-Carrée, 1907 à 1930.

Ifiberi ry'Urunyarwanda. Fibel der Ruandasprache. Zweite Auflage. Bethel bei Bielefeld, 1916.

Igitabo cy'Abakristu bo mu Rwanda. Vicariat apostolique du Ruanda, 1930. (A dater de 1930 les publications des missionnaires catholiques en langues indigènes ont été imprimées à Kabgayi).

Législation et règlements du Ruanda-Urundi. Bruxelles, 1926.

Organisation de l'Enseignement libre au Congo Belge et au Ruanda-Urundi avec le concours des Sociétés de Missions Nationales, 1929. Opuscule réédité à Léopoldville sous le titre : *Congo belge. Organisation de l'Enseignement libre avec le concours des Missions Nationales* 1938.

Salée (Chanoine Achille) : notice biographique et indices bibliographiques de ses travaux, dans Bulletin de l'Inst. Roy. Col. Belge, 1934, IV, p. 28-39.

Vie indigène (La) : *Notes sur les institutions, mœurs et coutumes de l'Urundi et du Ruanda*, dans *Rapport... au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi pendant l'année* 1925 ; p. 34-59 ; ... *pendant l'année* 1926 ; p. 50-65. — Dans le *Rapport de* 1926 : *Tableau généalogique des rois du Ruanda*, d'après l'annaliste indigène Karera ; la *Révolution* 1896 par Mgr Classe.

Périodiques

INTERESSANT UNIQUEMENT LE RUANDA-URUNDI

Bulletin officiel du Ruanda-Urundi, Usumbura. Bimenstriel de 1924 à 1931, mensuel depuis 1932.

Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi, présenté par le gouvernement belge respectivement à la Chambre des Représentants de Belgique et au Conseil de la Société des Nations. Annuel depuis 1921. In-quarto d'environ 150 pages avec cartes, diagrammes et phototypies.

Kinyamateka, Journal mensuel du Vicariat Apostolique du Ruanda, en langue indigène, à dater de septembre 1933, avec ses deux suppléments : *Kinyamateka* des enfants et *Nyongezo*. Kabgayi. Tirage à 5.000 exemplaires.

Kabgayi. Echo du Séminaire. Organe de l'association des anciens élèves Revue mensuelle en français, depuis 1938, Kabgayi.

Tshisumbutshia balongi kakeli. Bulletin de la Société belge des Missions protestantes. Mensuel depuis 1932. Kabinda.

DE PORTEE GENERALE, CONTENANT DES ARTICLES SUR LE RUANDA

Nachrichten aus der Bethel Mission. Bethel bei Bielefeld, in-8°.

Deutsch-Ostafrika Zeitung, Dar es Salamm (journal de la colonie allemande de l'Afrique Orientale, jusqu'en 1916).

Deutsches Kolonialblatt. Revue, Berlin.

Revue internationale d'ethnologie et de linguistique. Anthropos. Bimestrielle. Vien, Osterreich. Depuis 1906.

Institut Royal Colonial Belge. Bulletin des séances. Depuis 1930.

Congo. Revue générale de la colonie belge. Mensuel, depuis 1920.

Bulletin agricole du Congo Belge ; trimestriel.

Revue d'histoire des Missions. Trimestriel. Paris ; depuis 1924.

Les Missions catholiques. Bimensuel. Lyon-Paris. Depuis 1869.

PERIODIQUES DE LA SOCIETE DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE (PERES BLANCS).

Chronique trimestrielle, depuis 1879. (N'est pas dans le commerce).

Rapports annuels des Vicaires Apostoliques, depuis 1905. (Ne sont pas dans le commerce).

Missions d'Afrique des Pères blancs. Mensuel. ***Bulletin***, puis *Revue* dès 1880, imprimée en Belgique ; portant comme premier titre depuis le N° du 15 octobre 1934 : *Grands Lacs.*

Petit Echo, mensuel depuis 1913. Maison-Carrée. (N'est pas dans le commerce).

Chronique des Sœurs Blanches Birmandreis. Algérie.

Cartes.

Karte von Deutsch-Ostafrika. Maasstab 1 : 300.000. Construirt und gezeichnet von R. Riepert und M. Moisel. Abgeschlossen 10 October 1895. Erste Auflage).

Deutsch-Ostafrika. 1 : 2.000.0000. Dietrich Reimer. Berlin, 1902, rééditée en 1918.

Carte à grande échelle de la *région des volcans*, levée par oberleutnant Weiss, lors de l'expédition scientifique du duc de Mecklembourg, éditée en 1910.

German East Africa. Scale 1 : 300.000. Ordnance Survey, 1916. Compiled from Germann maps on various scales. Scheets : A I, Lake Kivu ; A 2, Karagwe ; B I. Usiga (Usumbura). (Cette carte, reproduction revue et augmentée de la carte allemande ci-dessus à la même échelle, a été exécutée par les Anglais en vue des opérations militaires dans le Deutsch-Ostafrika au cours de la grande guerre).

Carte du Ruanda-Urundi, à l'échelle du 100.000e, avec courbes de niveau à équidistance de 50 mètres. Etablie au 200.000e par la section belge de la mission anglo-belge de délimitation, entre 1922 et 1933 ; agrandie au 100.000e. Trente feuilles.

Carte du Ruanda au 200.000e Quatre feuilles. Ministère des Colonies. Service géographique. Bruxelles, juillet 1937.

Frobenius, *Atlas africanus*. Munich, 1928.

Mayer H., *Carte géologique* du Ruanda, à petite échelle.

Salée (Chanoine Achille), *Carte géologique du Ruanda-Urundi et des régions limitrophes de l'Uganda et du Tanganyika* au 500.000e — *Carte géologique du Ruanda-Oriental*, au 200.000e Bruxelles, 1927 et 1928. (En collaboration avec M. Delhaye).

SUPPLEMENT

INTRODUCTION

Les pages qu'on vient de lire, dues à la plume experte et élégante de Monsieur le Chanoine de Lacger (1), auquel le Rwanda catholique doit une si vive reconnaissance, s'achèvent avec les festivités pascales de l'an de grâce 1939. Il faut se souvenir de cette date, car le livre que le brillant écrivain a consacré à l'histoire de l'Eglise dans ce pays est étroitement tributaire de cette époque glorieuse. Le début de l'année 1939 émerge, en effet, comme la pointe terminale d'une montée sensationnelle du peuple rwandais conduit par ses chefs naturels, sortant du paganisme ancestral et pénétrant avec enthousiasme dans le Royaume du Christ ; ou comme l'apogée de ce mouvement de conversion de masse qu'on a qualifié de « tornade », tant le souffle de l'Esprit fut alors puissant et irrésistible pour attirer les cœurs et les conduire aux eaux du saint baptême. Amorcée peu

---

(1) « Le 10 janvier 1937, un visiteur sonne à la mission de Kabgayi. On l'introduit. C'est le Chanoine Louis de Lacger, du clergé d'Albi. Il a connu Monseigneur Classe à Saint-Sulpice, et, en tant que professeur au Grand Séminaire d'Albi, a orienté deux de ses élèves — missionnaires au Rwanda — vers les Pères Blancs. Il ne fallait pas tant de titres pour que Monseigneur le reçût à bras ouverts.

« Le Chanoine comptait passer au Rwanda deux semaines au plus. Mais le spectacle qu'il avait sous les yeux suscita en lui un intérêt passionné.

« Historien de renom, préparé à la tâche par trente ans de professorat d'Histoire de l'Eglise, sollicité discrètement, il prit sur lui de révéler au monde ce qu'il venait de découvrir et qui l'avait profondément impressionné. Les deux semaines devinrent 27 mois d'un travail laborieux qui aboutit à cette œuvre magistrale « *Le Ruanda* » en deux volumes, éditée.. par les soins de « Grands Lacs », étude que tous ceux que le Rwanda et son histoire intéressent consulteront avec fruit. « *Van Overschelde,* » « *Un audacieux pacifique* », Grands Lacs, Namur, 1948, pp. 150-151. — A l'heure où cet « Appendice » est écrit, Monsieur le Chanoine de Lacger, toujours en vie, se repose de ses travaux dans la Maison de Retraite de Cuq, par Vielmur, dans le Tarn.

Le lecteur remarquera que nous avons adopté l'orthographe « Rwanda » au lieu de « Ruanda », et que nous disons « rwandais » et non « rouandien », comme le faisait l'auteur du livre « *Le Ruanda* ».

avant 1930, cette poussée étonnante s'ébranle nettement à partir de 1931 : il est permis de rattacher cette lancée au 16 novembre de cette année décisive, jour où le jeune prince Rudahigwa, fervent catéchumène, est proclamé Roi de Rwanda. Le mouvement devait connaître, en 1933 et 1934, son intensité et, pourrait-on dire, son orchestration la plus spectaculaire, puis se poursuivre selon une courbe plus lente mais toujours ascensionnelle jusqu'aux premiers mois de 1939, précisément alors que le Chanoine de Lacger mettait la dernière main à son monumental ouvrage.

L'évènement qui pourrait être considéré à la fois comme la synthèse réelle et le symbole glorieux de cette extraordinaire avancée serait l'ordination, le 25 juillet 1939, à Kabgayi, de neuf Banyarwanda consacrés prêtres par les mains de Son Excellence Monseigneur Dellepiane, Délégué Apostolique, venu célébrer son propre Jubilé d'argent sacerdotal sur le haut-lieu le plus chrétien de sa juridiction. Les fêtes solennelles et populaires organisées à cette occasion, les délicates et publiques manifestations d'attachement au Saint-Siège de la part du Roi et de sa Mère, les marques d'affectueuses sympathies émanant du représentant du Chef visible de l'Eglise envers le Rwanda et ses nobles traditions, de confiance et d'espoir en l'avenir de son Eglise, si vivante et si prospère, (2) furent autant d'expressions éloquentes et concordantes de la foi commune en la solidité des fondements de l'Eglise rwandaise, de la fécondité de ses racines et de la santé robuste de ses articulations.

Cette page d'histoire ne devait pas rester sans lendemain ; l'orientation donnée continuera sa trajectoire ; les bases posées dans le sol ne seront pas ébranlées. Il s'en faut cependant que la « Tornade », comme toute tempête, ne fit pas sur son passage quelques dégâts. Cette poussée vers l'Eglise, quelqu'admirable fut-elle, fut trop précipitée pour ne pas engendrer quelques désordres, et trop massive pour ne pas entraîner certaines conversions superficielles. Le contrôle nécessaire, et d'ailleurs expressément exigée

(2) On trouvera le récit de ces festivités dans **A. Van Overschelde,** « *Un audacieux pacifique* » *Monseigneur L. P. Classe, Apôtre du Ruanda* », Grands Lacs, Namur, 1948, pp. 161-165.

un tel travail n'eut pas été honnête. Il valait mieux rééditer tel quel ce remarquable tableau et insister fortement sur la conjoncture historique de sa rédaction. Et c'est un nouveau livre qu'il faudrait écrire pour brosser de ces deux dernières décades une image complète. Ce livre, faut-il le dire, serait aujourd'hui prématuré : l'« état de la question » dans lequel 1960 se déroule est trop complexe et les évènements du proche passé encore trop embrouillés que pour se hasarder à en dresser un bilan fidèle.

Ce qui reste possible de faire, c'est d'esquisser un relevé provisoire des points de repères principaux qui permettront à un historien futur d'orienter ses recherches. C'est aussi d'attirer l'attention du lecteur des chapitres précédents sur les grands traits de la croissance et des transformations dont ils portaient le germe sans pouvoir en dessiner, par anticipation, la courbe inattendue. Telle est l'intention de cet « Appendice ». On le voit, celui-ci se refuse d'être un chapitre nouveau de l'ouvrage auquel il fait suite, mais dont il serait une pièce hétérogène ou dépareillée. Chronologiquement le point de vue et littérairement le style en sont trop différent que pour s'y intégrer dans l'harmonie. De plus, alors que le Chanoine de Lacger pouvait s'attacher à décrire avec succès, comme en un dyptique, l'œuvre simultanée de la Puissance occupante, sur les plans politique, économique et autres qui sont les siens, et celle de l'Eglise catholique sur le plan religieux et culturel, nous nous contenterons pour notre part de suivre le déroulement de la croissance du Corps du Christ et les péripéties de son histoire au cours des quatre derniers lustres. Sans doute les événements d'ordre civil qui en forment le cadre et en conditionnent presque toujours la tournure seront évoqués brièvement. Ils ne feront toutefois pas l'objet du développement qu'ils méritent. Cette tâche délicate et complexe, quelque soit son importance, eut largement dépassé et nos forces et nos moyens (4).

---

(4) Les sources principales auxquelles cet « Appendice » est redevable, sont, outre les ouvrages cités, surtout les **« Raports annuels »** des Vicariats du Rwanda, et les numéros du **« Trait d'Union »** et de **« Civitas Mariæ »**, bulletins diocésains paraissant chaque mois, le premier à Kabgayi, le second à Nyundo. En outre, on a eu recours éventuellement aux documents officiels d'ordre civil.

LA CRISE 1939-1944

1. — LE CADRE HISTORIQUE. LA GUERRE ET LA FAMINE.

Le Délégué Apostolique avait à peine quitté le Rwanda, que le 1er septembre 1939 l'Allemagne pénétrait en Pologne. La seconde guerre mondiale était déclanchée. On pouvait s'attendre, tôt ou tard, à des répercussions certaines de la conflagration européenne au Centre africain. Aussi dès le 10 septembre, Monseigneur Classe, toujours prévoyant, prenait pour ses missions des mesures de prudence, obligatoires et précises. L'économie la plus stricte était exigée de tous, la fidélité au devoir paternellement mais fermement rappelée. Le chef, profitant des expériences acquises en 1914-1918, gardait lucidement les rennes de commande. La situation paraissait d'autant plus sérieuse que seize missionnaires français étaient mobilisés. L'alerte cependant ne fut que passagère, puisqu'ils revinrent bientôt de Brazzaville, libérés et rendus à leur travail apostolique.

Nouvelle alarme : le 10 mai 1940 la Belgique est également envahie par les forces allemandes. Toutefois, sauf les restrictions consenties dès les débuts, la vie du Vicariat continue selon ses cycles normaux. Petit à petit cependant, l'effort de guerre exigé par le Métropole va multiplier les travaux imposés et rendre plus difficile la marche des œuvres d'évangélisation. Quatre missionnaires belges sont à leur tour appelés sous les armes, mais moins heureux que leurs confrères français, ils resteront absents jusqu'à la fin des hostilités. Malgré tout, l'activité de l'Eglise se poursuit normalement et, en 1940 du moins, dans le sillage encore du mouvement montant des années précédentes.

Bientôt cependant une nouvelle cause d'inquiétude, plus grave que l'autre, parait à l'horizon : le spectre de la famine. En fin 1942 les pluies sont insuffisantes. Les récoltes suivantes s'annoncent sous les plus sombres présages. Depuis la saison sèche 1943 jusqu'aux pluies des derniers mois 1944, la terrible « **Ruzagayura** » (5), de triste mémoire, s'abattit sur presque tout le pays. Sécheresse, maladies et microbes attaquant haricots, patates et pommes de terre (le « mildiou »), stérilité des terres, typhus, faim atroce. Des milliers de faméliques et de malades appellent au secours et errent decidelà en quête de quelque nourriture ; les morts déciment les familles. Le Vice-Gouverneur du Congo belge, Monsieur Jungers, ne tarda pas à prendre, dès octrobre 1943, des mesures généreuses pour organiser le ravitaillement du Rwanda.

Il fit venir, par colonnes entières de camions, des milliers de tonnes de vivres en provenance du Congo. Tout le personnel du Vicariat contribua pour sa part, et très activement, à leur distribution équitable. Malgrés les efforts des responsables, le dévouement et les actes d'entr'aide de beaucoup de chrétiens et spécialement d'un certain nombre de chefs catholiques, on estima à environ 300.000 les victimes de cet horrible fléau. On devine sans peine les répercussions de celui-ci sur la moralité générale. Les instincts au vol, au meurtre, à la brutalité sont hélas réveillés chez beaucoup. D'autre part, les travaux imposés par l'effort de guerre ne permettent plus aux chefs, aux fidèles et aux catéchumènes de se rendre facilement aux instructions ou aux réunions prévues pour eux à la mission. On comprend que les œuvres religieuses soient sensiblement désorganisées. Enfin on observe ici ou là que certains notables, escomptant on ne sait trop pourquoi quelques avantages provenant des pays anglais, se font protestants et ne font donc plus rien, c'est le moins qu'on puisse dire,. pour favoriser la pratique religieuse catholique de leurs gens.

(5) Nom donné à cette famine, et signifiant : celle qui force les gens à faire en plublic qu'il n'oserait pas faire.

2. — BAISSE DE LA VITALITÉ CHRÉTIENNE.

Placés dans de si défavorables conditions, les convertis d'hier, introduits en masse dans l'Eglise et, comme on l'a vu plus haut, sans la formation solide et la transformation intérieure que celle-ci eut voulu pouvoir obtenir, n'avaient pas en eux les forces de résistance et de fidélité nécessaires pour se maintenir dans la ferveur première. Il en résulta une baisse inquiétante du niveau général de la vitalité chrétienne.

Dès 1940, le phénomène apparait. Si, en chiffre absolu, le nombre des baptisés s'est encore accru, cette année là, de presque 20.000 unités, les adultes parmi eux ne sont que 8.594, alors que l'année précédente ils avaient été 10.568. Les catéchuménats accusent une diminution d'environ dix milliers d'inscrits. La légère remonte de 1941 (9.221 adultes baptisés, et retour approximatif au nombre des catéchumènes de 1939) est suivie d'une retombée plus profonde en 1942 : les 31 postes de mission, en cette dernière année, n'ont administré le baptême qu'à 5.433 adultes. Plus grave encore s'avère la diminution notable des confessions et des communions : respectivement 10.000 et 200.000 en moins par rapport à l'exercice précédent. Les mariages suivent la même courbe descendante : on enregistre 650 unions chrétiennes en moins. En 1943, la glissade se continue toujours plus prononcée : une nouvelle baisse de 100.000 confessions cette fois et de 120.000 communions. Heureusement le chiffre de 6.343 néophytes adultes marque un léger progrès. Mais la descente devient générale en 1944, l'année la plus sombre : 4.502 catéchumènes seulement, dans 33 missions, sont régénérés et introduits dans l'Eglise tandis que le nombre global des aspirants au baptême baisse de 53.041 à 34.848 : jamais on n'avait enregistré de chiffres si bas depuis 15 ans ! En même temps la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie subit des déficits semblables : nouvelle diminution de 80.000 et de presque 1.000.000, par rapport à

l'année passée. Un regard sur les statistiques du nombre total des fidèles, en ces années, nous réserve un constat tout aussi désagréable. De 1939 à 1946, nous recueillons annuellement les chiffres que voici :

289.179,	pour	1939
308.158	»	1940
330.127	»	1941
340.472	»	1942
353.676	»	1943
320.224	»	1944
320.050	»	1945
312.852	»	1946

Qu'on fasse deux observations. Qu'on se rappelle d'abord que le catéchuménat s'étale sur 4 années ; les pertes au départ ne se manifestent à l'arrivée qu'autant d'années plus tard. On ne s'étonnera donc pas de voir figurer sur le tableau ci-dessus l'année 1946 qui fait certainement partie de la période suivante marquée au coin d'un renouveau incontestable. L'autre remarque est aussi importante : il est désormais établi avec certitude que les chiffres produits en 1942 et 1943, surtout pour cette dernière année, n'ont en réalité jamais été atteints. En 1944, des instructions précises ont été données pour procéder au comput des statistiques d'une manière plus méthodique. Deux ans plus tard, une revision plus scrupuleuse encore des fiches de chrétienté permit d'obtenir une objectivité plus rigoureuse. On observa ainsi, en plusieurs endroits, que les morts et les émigrés, en raison de la famine, n'avaient pas été défalqués à temps des listes en usage.

***

Une épreuve d'un autre genre, mais non moins douloureuse, frappait la chrétienté rwandaise. L'état de santé de son Pontife commencait à inspirer des sérieuses inquiétudes. La première alerte date d'octobre 1940. On trouva l'Evêque évanoui dans sa chambre après sa Messe, ayant complètement perdu le souvenir de l'avoir célébrée. A cette époque Monseigneur Classe avait 66 ans. Les fatigues excessives du passé et les responsabilités présentes pesaient lourdement sur ses épaules. Il marchait légèrement vouté, et ne pouvait plus facilement se déplacer. Il continuait à adminis-

trer son Vicariat par correspondance, mais tenait toujours la barre d'une main ferme, sans rien perdre de son sourire, de son entrain et de son courage. De plus en plus, toutefois, une trop haute tension artérielle va l'empêcher de travailler normalement. En février 1942, on signale qu'il en est déjà à sa seconde congestion cérébrale. Il se remet chaque fois, mais la fatigue l'accable rapidement.

3. — PRODROMES DE RELEVEMENT.

Grâce à Dieu, au sein même de ce déclin général et d'apparence de crépuscule, jaillissent des étincelles d'espérance, gages d'un nouveau printemps. Tout allait petit à petit à la dérive, pourrait-on penser à la suite de l'énumération qu'on vient de lire, et qui signalait les symptômes d'une trop réelle crise. On s'était engagé dans une ornière, certes : allait-on pouvoir en sortir ? Après la famine, trouverait-on les énergies et les moyens pratiques de réorganiser la chrétienté délabrée, alors que l'Evêque lui-même voyait ses forces lui échapper ? Les œuvres de Dieu présentent fréquemment ce tableau paradoxal d'une maturité nouvelle issue d'une épreuve qui semblait fatale. Celle à laquelle nous venons d'assister était loin, toutefois, d'avoir comporté la gravité cruciale que d'aucuns se sont plus à y discerner. Nous verrons bientôt que la remontée va se faire dans d'excellentes conditions. Dès maintenant, nous pouvons en observer les consolants prodromes, riches d'un espoir aussi fondé qu'encourageant.

Nous avons, plus haut, du déplorer la relative désertion des sacrements de croissance du Corps du Christ : baptême, pénitence, eucharistie, mariage. Il y en a un autre cependant, générateur de sources vitales plus fécondes encore et, qui fut administré plus que de coutume au cours de ces difficiles années : à savoir, celui qui transmet le sacerdoce hiérarchique. Neuf nouveaux prêtres Banyarwanda en 1939, cinq l'année suivante, sept en 1941, puis quatre, huit et six pour

les promotions subséquentes : bref, en six années, le clergé local s'est enrichi de 39 unités ! En fin 1944, il en comporte 67 en tout, car il faut déjà compter six décès dans ses rangs. Le 13 mai de cette année, en effet, mourrait pieusement l'Abbé Callixte Barorubwenge, rejoignant dans la maison paternelle ses cinq autres confrères qui, depuis l'Abbé Donat Reberaho, endormi dans le Seigneur le 1er mai 1926, avaient quitté cette terre pour recevoir de Dieu la récompense des serviteurs fidèles.

Aucun Vicariat missionnaire ne pouvait, à cette époque, s'enorgueillir d'une telle phalange de prêtres autochtones. Avec eux le Rwanda chrétien ne pouvait pas rester stationnaire. Grâce également à de substantiels renforts de missionnaires européens : six en 1940, deux en 1943, et neuf en 1944, le Vicaire apostolique put augmenter le nombre des stations. De 27 en 1939, leur nombre passe à 30 en 1940, avec la fondation de **Nyarubuye,** dans les Migongo, de **Kamonyi** dans le Rukoma, et de **Shangi** dans l'Impara ; à 31 en 1943 avec celle de **Nyange** dans le Nyantango ; puis à 33 en 1944 avec celle de **Gisagara** dans le Ndara, et de **Mwezi** dans le Bukunzi. Digne de remarque est la proportion des postes qui sont entièrement confiés aux prêtres locaux : 6 sur 27 en 1939, ils sont 11 sur 30 un lustre plus tard.

Autre gage de renouveau. Le Pasteur du troupeau sentant ses forces faiblir avait demandé au Saint-Père l'aide d'un collaborateur plus jeune. Le 12 janvier 1943, le Père Laurent Deprimoz était nommé son Coadjuteur avec future succession. De nationalité française, ayant dépensé d'abord son expansive activité au Burundi, le nouveau Prélat avait été ensuite, au Rwanda, professeur et supérieur au Petit Séminaire, puis Inspecteur des Ecoles, Vicaire Délégué et enfin Recteur du Grand Séminaire Régionnal de Nyakibanda. C'est là que la nomination romaine le trouva. Il jouissait de toute la confiance du premier Pontife du Vicariat Apostolique du Rwanda dont il avait été le conseiller, et pouvait compter sur l'affectueuse et respectueuse sympathie de tout le clergé, tant missionnaire que local, qui avait pu à maintes reprises faire l'expérience de son optimisme communicatif et de son surnaturel entrain.

Le 19 mars de cette même année, le Délégué Apostolique, revenu pour la troisième fois dans ce Rwanda qu'il entourait d'une particulière prédilection, consacra le nouvel élu, promu Evêque Titulaire de Mateur (*ou Mataritana in Proconsulari*). Ce dernier avait choisi une devise toute mariale : « *Iter para tutum* ». Les autorités civiles étaient présentes autour du Mwami Mutara et du Vice-Gouverneur Général Jungers. Cinq Evêques entouraient Monseigneur Dellepiane et le héros du jour. Mais il semble inutile de narrer ici les festivités qui relevèrent ce sacre : on peut en trouver le récit autre part (1). Ce qui est plus important à noter pour notre propos, c'est le souci qu'eut le nouveau Coadjuteur de visiter sans plus attendre tous les postes du Vicariat, et de prendre sur lui, avec le tact qu'on lui connait, la part du lion des travaux réservés au Chef de la Chrétienté.

Le Seigneur ménageait au Vicaire Apostolique une autre consolation que son amour de Rwanda avait ambitionnée dès les débuts et que ses prières n'avaient cessé d'implorer. Le lecteur du livre du Chanoine de Lacger sait avec quelle paternelle sollicitude Monseigneur Classe avait conseillé, dirigé, formé, soutenu le Prince qui présidait, depuis 1931, aux destinées du Rwanda.

On se souvient d'autre part qu'une règle sévère retardait depuis longtemps le baptême du Mwami Mutara. Le Vicaire Apostolique avait posé comme condition préliminaire à la réception de se sacrement la naissance d'un fils qui pourrait garantir la stabilité de l'union conjugale du royal catéchumène et lui succéder un jour. Telle était d'ailleurs la ligne de conduite générale fixée pour l'admission dans l'Eglise de tout noble de grande famille. Or l'union de Rudahigwa avec Nyiramakomali, engagée selon une certaine coutume, le 15 octobre 1933, ne donna naissance qu'à des enfants mortsnés ou morts à peine nés. Examinant à fond les circonstances de ce « mariage », Monseigneur Classe jugea qu'il ne constituait pas un véritable engagement matrimonial, et que le Roi n'était donc tenu par aucun lien indissoluble. Il l'autorisa

(1) par exemple, chez Van Overschelde, op. cit. pp. 166-167.

donc à contracter une nouvelle mais cette fois véritable union conjugale avec une chrétienne, Rozalia Gicanda, celle-ci bénéficiant d'une dispense de disparité de culte. Ce mariage eut lieu le 18 janvier 1942. Au mois de juillet de l'année suivante, (7) le Vicaire apostolique rendait publique sa décision : le Mwami Mutara, ainsi que la Mugabekazi Nyiramavugo Kankazi, seraient baptisés le 17 octobre prochain. Cette nouvelle répondait non seulement aux vœux du monarque et de la Reine Mère, mais également à l'attente du peuple entier. Répandue comme une trainée de poudre, elle recueillit les applaudissements de tous.

« Le Roi avait voulu se mettre sous le patronage du Bienheureux Charles le Bon. Ce Comte de Flandre, « brulant de zèle pour la défense de la justice » — ainsi s'exprime l'Eglise — avait consacré son règne aux œuvres de charité et de paix. Il avait subi, en 1126, un glorieux martyre au moment où sa main distribuait une dernière aumône au pied de l'autel. A son prénom de Charles, Mutara avait voulu ajouter les noms de Léon et de Pierre, en témoignage de gratitude pour Monseigneur Classe qui l'avait toujours entouré d'une paternelle affection, et de déférence pour Monsieur le Gouverneur Général Ryckmans qui avait accepté d'être son parrain. La Reine Mère, elle, désirait se mettre sous la protection de Sainte Radegonde ». (8)

Au jour fixé donc, à côté du Résident du Rwanda, et du Mwami Mwambutsa du Burundi, presque tous les chefs du Rwanda — 50 sur 52 — « formaient une vivante couronne autour de leur Prince ». (9) Monseigneur Classe en personne tint à conférer aux deux nobles catéchumènes le sacrement de l'initiation chrétienne, avec toute la pompe des rites du baptême des adultes administré par un Evêque. Les néophytes reçurent ensuite le sacrement de confirmation, complément normal du premier et enfin la communion eucharistique à laquelle ils étaient ainsi divinement habilités.

---

(7) et non au mois d'août 1942, comme l'écrit le P. *Van Overschelde*, op. cit., p. 168.

(8) *Van Overschelde*, op. cit. pp. 168-169.

(9) ibidem.

Un témoin ajoute cette réflexion : « Notre cher Mwami était ému, très ému, comme un jeune prêtre célébrant pour la première fois. Il s'était d'ailleurs, ainsi que sa mère, fait expliquer longuement le sens des différentes parties des cérémonies. Puisse la date du 17 octobre marquer un nouveau tournant dans l'histoire religieuse du pays ». (10)

Une émouvante cérémonie peut être considérée comme l'appendice de cette journée historique. Le 5 décembre suivant, le Vicaire Apostolique et son Coadjuteur se rendirent à Nyanza bénir la nouvelle église, consacrée comme il se devait au Christ Roi. Le premier, visiblement fatigué, procéda à la bénédiction, tandis que le second chanta la Messe pontificale en présence du Mwami, fier de « son » église, petit chef d'œuvre dû au talent du Frère Bertin. Une fête traditionnelle clôtura ce second dimanche de l'Avent, et se prolongea jusque bien avant dans la nuit. Une authentique « *gitaramo* » (11) fut présidée, cette fois, par Monseigneur Deprimoz, et « ce ne fut pas une petite émotion, commente un participant, de la voir se terminer par la prière du soir récitée en commun. Les temps sont changés ! » (12)

4. — MORT DE MONSEIGNEUR CLASSE.

C'était la dernière fois que Monseigneur Classe se produisait officiellement en public. Il put encore, dans l'intimité, célébrer le septantième anniversaire de sa naissance, le 28 juin 1943. Cependant, il se rendait parfaitement compte que sa carrière touchait à sa fin. De fréquentes crises d'éblouissement soudain prenaient le viellard « un peu partout, à son bureau, au réfectoire, voire même au cours de la courte promenade qu'il continuait à faire le dimanche après-midi jusqu'au petit séminaire. Généralement, elles ne duraient

(10) *Trait d'Union, oct.-nov.* 1943.
(11) Veillée traditionnelle au cours de laquelle on récitait des poèmes.
(12) *Trait d'Union*,déc. 1943.

pas plus de deux minutes, pendant lesquelles Monseigneur ne pouvait parler. Il fallait alors le soutenir pour qu'il ne tombat pas. La plupart du temps, il ne gardait aucune mémoire de l'accident qui lui était arrivée ». (13)

Le samedi 2 décembre 1944, il fit une double chute qui provoqua une fracture du col du fémur et une autre du bassin. On le transporta à Usumbura puis à Léopoldville, mais les médecins renoncèrent finalement à l'opérer. Le 2 janvier 1945 il était de nouveau à Usumbura, escomptant pouvoir retourner au Rwanda pour y finir ses jours. La fatigue du voyage aidant, il subit une crise cardiaque assez sérieuse. A la place du voyage vers Kabgayi, on lui administra les derniers sacrements. Un mieux inespéré s'en suivit. Mais ce ne fut que partie remise. Et le 31 janvier, avant l'aube, très pieusement et très sereinement, Monseigneur Léon Paul Classe, Evêque titulaire de Maxula et premier Vicaire Apostolique du Rwanda, s'endormait dans le Seigneur à l'hôpital d'Usumbura.

Le Père Van Overschelde nous a laissé le récit détaillé, aussi émouvant qu'édifiant, de cette sainte et paisible mort, (14) ainsi que des funérailles qui furent célébrées d'abord au lieu même du décès, à Kabgayi ensuite. Les paroles qui furent alors prononcées, les télégrammes et tous les témoignages populaires de condoléances, manifestèrent de la manière la plus éloquente l'affection filiale, le religieux respect et l'admiration émue de tous envers le Vénéré défunt.

Il n'est pas nécessaire qu'on expose au lecteur les mérites éminents et les actes principaux de la vie de l'illustre Prélat. Tout le second tome du livre du Chanoine de Lacger en est le lumineux commentaire. A titre de mémoire toutefois, rappelons que né à Metz en Lorraine le 28 juin 1874, il avait été ordonné prêtre le 31 mars 1900. Arrivé au Rwanda le 21 mars 1901, il fondait, comme supérieur de poste, la mission de Rwaza le 25 avril 1903, et devenait Vicaire Délégué de Monseigneur Hirth en octobre 1907. Il resta dans cette fonction lorsque ce dernier, jusque là Vicaire Apostolique

(13) *Van Overschelde*, op. cit. p.. 182.
(14) Ibidem, pp. 183-193.

du Nyanza méridional, devint le 12 décembre 1912 le Pasteur du nouveau Vicariat du Kivu, réunissant le Burundi et le Rwanda. Lorsque ces deux pays jouirent chacun d'une juridiction ecclésiastique propre, c'était Monseigneur Classe, on s'en souvient, qui devenait le premier Vicaire Apostolique du Rwanda, le 28 mai 1922. En mai 1940, il avait été nommé Assistant au Trône pontifical et fait Comte romain. A sa mort, il comptait donc : 70 années, 6 mois et deux jours d'âge, presque 45 ans de sacerdoce, 44 de séjour au Rwanda, 23 ans d'épiscopat.

Le récit de sa vie rend évidente la dette de reconnaissance que le Rwanda chrétien d'hier, d'aujourd'hui et de demain doit à cet « audacieux pacifique », que les Banyarwanda des premiers temps ont surnommé : « Ruvugamahame » — (« cet illustre qui annonce des doctrines vraies »), « Imaragahinda » (« Celui qui console le chagrin ») ou « Nyambo » (nom donné aux plus belles vaches royales). Il fut, avec Monseigneur Hirth, le principal pilier de l'Eglise catholique dans ce pays.

Au physique, on l'a décrit en ces termes : « Une silouette trapue. Il en émane sur le champ une impression de puissance. Sous le casque blanc, deux yeux dont l'éclat n'est pas atténué par les lunettes. La barbe grise descend jusqu'au milieu de la poitrine. Une très grande fermeté, de la bonté infinie, un rayonnement d'intelligence lumineuse, un air de suprême distinction » (15). Prêtre exemplaire, d'une charité infatigable, « grand voyageur, génial batisseur d'églises, aussi bien au réel qu'au figuré », (16), il brilla surtout, semble-t-il, par ses qualités de chef. Il savait unir la bonté et la compréhension des hommes à l'autorité parfois un peu sévère mais toujours juste, précise, sans hésitation. Peut-être, avec le recul de l'histoire, pourra-t-on regretter telle de ses paroles, ou désapprouver telle de ses interventions. Mais qu'on évite alors de porter des jugements à partir de conjonctures qui

---

(15) *Fernand Neuray*, cité par *Van Overschelde*, op. cit. p. 173.

(16) Monseigneur *Dellepiane*, Discours d'ouverture à la Toisième Conférence Plénière des Ordinaires des Missions du Congo belge et du Ruanda-Urundi, 25 juin 1945. — Compte-rendu édité à Léopoldville, 1945, p. 30.

n'étaient pas celles dans lesquelles Monseigneur Classe était situé. Quoiqu'il en soit, personne ne pourra mettre en doute que son œuvre relève d'une pensée lucide, d'une volonté courageuse et ferme, et surtout d'un cœur rempli de l'amour fort et ardent de Jésus-Christ, de l'Eglise catholique et de ces chers Banyarwanda auxquels il a donné sa vie et sa mort.

La Ré-Organisation. 1945-1947

Par le fait même du décès de Monseigneur Classe, son Coadjuteur avec droit de succession devenait Vicaire Apostolique du Rwanda. Il commencait son épiscopat dans des circonstances difficiles ; il fallait relever la chrétienté de la crise qu'elle traversait. C'est à cette besogne que Monseigneur Déprimoz, avec la bonne humeur entrainante et la confiance surnaturelle qu'on lui connait, s'attela sans délai et se consacra pendant les années qui s'ouvrent maintenant.

1. — LE « PRÉ-SYNODE » DE 1945

Une de ses premières et plus considérables décisions fut celle de convoquer une « réunion prè-synodale » qui s'ouvrit le 11 septembre 1945 à Kabgayi. Tous les Supérieurs de poste y siègeaient et étudièrent ensemble les questions les plus importantes à l'ordre du jour. La première de toutes concernait l'organisation plus sévère et mieux contrôlée du catéchuménat. On sait que le Cardinal Lavigerie avait imposé à tous ses missionnaires l'obligation de n'admettre au baptême qu'après 4 ans de préparation, cette période étant divisée en deux, celle des postulants, et celle des catéchumènes proprement dits. Or jusqu'ici au Rwanda le postulat était censé durer deux ans, mais il faut avouer que trop souvent il était soit raccourci considérablement soit suivi d'une manière très lâche, et sans contrôle très serré. Désormais la durée de cette première épreuve, celle des **Babanza** « les commençants » est réduite à 16 mois, et divisée en 4 périodes égales dites « **bice** » (17) durant lesquels, outre

(17) pluriel du mot « gice » qui signifie « partie », « morceau » etc.

la lecture, exigée strictement de ceux qui en sont capables, un programme précis d'instruction doctrinale est repris deux fois, à raison de deux séances par semaine. Quant aux 32 mois qui restent et qui constituent le catéchumenat proprement dit, ils sont consacrés à l'étude des commandements, puis des sacrements, selon le même système (périodes de 4 mois, interrogations tous les 8 mois), sauf que les « **banyamasakramentu** » « ceux qui étudient les sacrements » sont astreints à 3 séances hebdomadaires au lieu de 2 pour les « **banyamategeko** « ceux qui étudient les commandements ». Un minimum de présences est toujours requis pour passer d'un « **gice** » à l'autre. Un programme détaillé est prévu, déterminant pour chaque leçon la matière que le catéchiste doit enseigner et lui indiquant les références utiles au texte de la Bible et au « **Gatikisimu isôbanuye** » (catéchisme expliqué). Une petite brochure de méthodologie pratique pour les balimu est composée avec beaucoup de bonheur. Toutes les missions doivent appliquer cette organisation, dès mars 1946.

D'autres décisions sont prises également. Elles ont comme objet les moyens de mieux assurer la sanctification du dimanche tant en succursales qu'à la mission, (18) et la fidélité des parents chrétiens à envoyer leurs enfants à la première communion. Un système pratique et uniforme est mis au point pour la tenue des registres de chrétienté ; il devra être appliqué partout à partir du 1er janvier 1947. A l'expérience, ce système, vrai modèle du genre, s'est avéré tout-à-fait adapté aux besoins.

De l'aveu de tous, les réformes entreprises lors de cette réunion vont exercer dans la suite l'influence la plus bénéfique. Grâce à elles, nous le verrons bientôt, le catéchuménat va connaître un nouveau printemps, et la chrétienté entière va se relever de son assoupissement passager.

---

(18) On peut remarquer que Monseigneur Déprimoz revenait depuis peu de la Troisième Conférence Plénière des Ordinaires du C.B. et R.U., où, Monseigneur **Grauls,** Vicaire Apostolique de **Kitega,** avait fait, sur ce sujet, un exposé très remarqué.

2. — ACTES ÉPISCOPAUX

Pour assurer cette reprise, le Vicaire Apostolique, après avoir visité chaque coin de sa juridiction, fondait coup sur coup 3 nouvelles missions en 1945 ; **Nyumba,** dans le Nyaruguru, à l'ombre du Grand Séminaire de Nyakibanda, **Cyahinda** dans les Bashumba Nyakare, et **Byimana** dans le Marangara. Sur les 36 postes existants alors, le tiers exactement se trouve entièrement entre les mains des Prêtres locaux. Si l'année suivante n'accuse aucune fondation nouvelle, 1947 en connaîtra trois également : **Rwankuba,** dans le Bumbogo, **Birambo** dans le Nyantango, et **Nyagahanga** enfin dans le Mutara. Mais à cette époque 17 postes sur 39 (on approche de la moitié) sont confiés au clergé autochtone. La création de ces nouveaux centres paroissiaux fut rendue possible grâce aux ordinations sacerdotales Rwandaises : 5 en 1945, et même chiffre en 1947, aussi que par les arrivées annuelles de missionnaires Pères Blancs.

Digne de remarque, enfin, est la nomination, en mai 1947, de Monsieur l'Abbé Aloys Bigirumwami comme membre du Conseil du Vicariat. C'est la 1re fois qu'un prêtre local recevait cette marque de confiance.

D'autres actes du Pasteur viennent étayer les précédentes mesures : bénédiction d'églises nouvelles, fondation en septembre 1946 d'un périodique destiné aux prêtres, et intitulé « Théologie et Pasterale », envoi à Rome de Monsieur l'Abbé Déogratias Mbandiwimfura, pour y conquérir les grades universitaires de Droit Canon, création à Kigali d'un « Institut Léon Classe », école professionnelle qui débute en fin 1947 avec une section de couture et une autre de menuiserie, et surtout l'impulsion décidée et insistante donnée à la Presse. L'Evêque avait compris l'importance capitale du journal et la puissance de son influence sur l'opinion publique. Le 8 novembre 1946, il publie sur ce sujet une lettre qui, au cours des années ultérieures, sera suivie de plusieurs autres. Il institue une « Journée de la presse », qui, chaque année, permettra aux prêtres de rappeler à leurs ouailles le profit qu'ils peuvent tirer de la lecture des bons périodiques et

le devoir impérieux qu'ils ont d'en assurer la diffusion. Grâce à l'impulsion épiscopale, le **Kinyamateka** qui tire à 4.400 exemplaires en 1946, double son tirage en moins d'un an tandis que l'« **Ami** », imprimé en français pour les évolués, compte en 1946 un bon millier d'abonnés, auxquels 250 autres viennent se joindre en quelques mois.

3. — LE RWANDA CONSACRÉ AU CHRIST-ROI

Un double événement national, cependant, marque de son empreinte glorieuse la période qui nous occupe, et constitue un gage assuré de renouveau chrétien.

En un geste magnifique, le Mwami Charles Mutara Rudahigwa, le 27 octobre 1946, dimanche du Christ-Roi, consacra officiellement son Royaume au Christ, « Roi de tous les hommes et de tous les nations ». La prière qu'à cette occasion le roi du Rwanda prononça devant le Saint Sacrement exposé est un si émouvant témoignage de foi et le noble manifeste d'un programme royal si profondément chrétien que nous ne pouvons céder à la tentation d'en citer ici de larges extraits. S'inclinant devant le Seigneur Jésus et sa divine Mère, le Mwami affirmait :

« Je reconnaîs que vous êtes le souverain Maître du Rwanda, la racine de laquelle sort tout pouvoir et toute puissance.

« Seigneur Jésus, c'est Vous qui avez formé notre Pays. Vous lui avez donné une longue lignée de rois pour le gouverner à votre place, encore qu'ils ne vous connaissaient pas.

« Quand le temps fixé par Votre Providence fut arrivé, Vous Vous êtes fait connaître, Vous nous avez envoyé vos apôtres. Ils nous apportèrent la Lumière et la Vie...

« Maintenant que nous Vous connaissons, nous reconnaissons publiquement que Vous êtes notre Maître et notre Roi.

« Seigneur, je Vous donne mon pays, mes compatriotes, ma personne.

« Faites que les **Hommes** du Rwanda aiment leur pays. Qu'ils s'appliquent à le faire progresser et y fassent règner cette paix que Vous avez apportée au monde. Qu'ils rejettent loin d'eux les erreurs et les vices du paganisme pour suivre fidèlement votre Voie.

« Faites que toutes les **Femmes** du Rwanda fassent honneur à leurs Maternités.

« Qu'elles soient fidèles à leurs époux comme Vous êtes fidèle à l'Eglise, et ne forment avec eux qu'un seul corps.

« Puissent-elles former le cœur de leurs enfants et y faire éclore le respect et l'amour pour Vous et pour le pays.

« Que tous les **Chefs** du Rwanda gouvernent ce pays dans la justice. Que tous leurs jugements soient impartiaux. Qu'ils ne tiennent compte d'aucune préférence de sorte qu'aucun de mes sujets ne soit lèsé. Qu'ils abandonnent toute tromperie, rancune et toute haine.

« Aujourd'hui, au nom de mon peuple, je me joins à toutes les nations chrétiennes pour proclamer publiquement : Que le Christ-Roi et sa sainte Mère règnent sur tous les hommes maintenant et toujours ».

De telles paroles honorent certes leur auteur : elles méritent surtout d'être gravées dans la mémoire de tous les Banyarwanda chrétiens. S'ils sont fidèles à ces promesses, et forts des grâces implorées par cette prière, ils seront en mesure de conduire leur pays dans les voies d'une authentique prospérité.

Personne ne s'étonnera que le Saint Père lui-même fut sensible à cette démarche princière, à la fois si humble et si magnanime. En fin février 1947, on apprit que le Mwami du Rwanda consacré au Christ, était nommé par son Vicaire sur la terre « Commandeur, avec plaque, de l'ordre de Saint Grégoire le Grand ». Monseigneur Dellepiane voulut remettre personnellement au roi la décoration dont le Pape l'honorait. Le 20 avril 1947, à Kabgayi, après une Messe Ponti-

ficale, et un élégant chœur parlé, le Délégué du Souverain Pontife confera solennellement la distinction romaine à Mutara III Rudahigwa. Reconnaissance, joie, fierté, fidélité au Saint-Siège, espérance en l'avenir chrétien du Rwanda : tels furent les sentiments principaux qu'exprimèrent tant les discours officiels que les fêtes populaires qui suivirent.

A cette occasion et pour lui manifester son attachement le Mwami déclara Monseigneur Dellepiane citoyen d'honneur du Rwanda.

4. — PREMIERS FRUITS NOUVEAUX.

Sous de tels auspices, et munie d'une organisation plus rigoureuse, la chrétienté ruandaise ne pouvait manquer à la grâce de son Roi céleste qui l'invitait à se reprendre après les secousses de la crise des années précédentes. Le ralentissement que nous avons enregistré plus haut constitue, finalement, plus un heureux tassement qu'un véritable recul, et fournit à tous l'occasion de maîtriser une vague de fond qui, trop envahissante ou trop houleuse eut pu submerger l'embarcation. Grâce à Dieu, la poussée vers l'Eglise garde à cette époque toute sa vigueur, attisée encore par la consécration publique du pays au Christ ; mais désormais elle sera mieux endiguée ; elle pénétrera donc plus profondément dans les cœurs.

Les fruits d'une discipline plus austère n'apparaissent pas, d'habitude, à brève échéance ; mais ils se laissent parfois deviner sans retard. Ainsi l'état de la chrétienté, au lendemain du synode de 1945, présente des aspects désavantageux et déficitaires, mais aussi des premières germinations de progrés.

Nous savons déjà que le nombre global des baptisés recensés en 1945 et en 1946, est en descente continue par rapport aux années précédentes. Nous en connaissons les causes. On pourrait ici en ajouter une, sous-entendue dans

Si d'autre part le nombre des baptêmes d'adultes est presque catastrophique (3.735 en 1945, 3.023 seulement en 1946, 3.272 en 1947), c'est une conséquence logique des nouvelles règlementations introduites au catéchuménat. Le baptême de beaucoup de candidats à dû être reporté à une date ultérieure. Cependant, loin de les décourager, les exigences renforcées, si elles les ont d'abord un peu surpris, les ont plutôt stimulés à plus d'ardeur. Chose étonnante, ou normale, plus de discipline et de sévérité ne font qu'attirer d'avantage les cœurs sincères : de 34.848 catéchumènes en 1944, on passe à 53.624 à l'échéance suivante, puis à 59.295 en 1946, et 73.720 un an après. Mêmes constatations consolantes, dans les écoles catholiques subsidiées : elles ne comptaient en 1944 (c'était pendant la famine) que 18.851 garçons et 7.052 filles : les statistiques de 1945 en recensent 31.121 et 7.572. Un gain de 9.000, puis de 6.000 élèves solde les exercices annuels suivants. Signalons que l'école dite « normale » de Zaza a déjà procuré au Vicariat, en 1947, 43 moniteurs diplomés, et celle de Save fournit cette année la première promotion de sortantes : 4 monitrices fières de leur diplôme prennent rang, à côté de leurs collègues masculins, parmi l'élite de nos enseignants laïcs. De leur côté, ceux qu'on appelle les Evolués répondent, en général, à l'attente de l'Eglise qui les a formés et lancés sur la voie du progrés. On s'occupe d'eux, des « Cercles » se fondent dans les centres pour leur permettre de se retrouver et de parfaire leur formation, pour les soutenir aussi dans leur vie religieuse.

Tout compte fait, si la situation n'est pas tout-à-fait rétablie ni satisfaisante encore, on sent partout qu'on a repris la marche en avant et le vent est à l'optimisme.

Article trois

Nouvel essor. 1948-1952

Les années que nous allons parcourir maintenant émergent de la trame du temps comme une sorte de printemps calme et ensoleillé, saluant de ses rayons paisibles l'aurore du second demi-siècle qui s'ouvre en leur milieu. Comme une halte, où l'on recueille dans la joie les moissons des labeurs et des larmes passées, où l'on reprend la route, plus conscient des difficultés de l'étape suivante, mais mieux équipé, renouvellé, animé d'un courage confiant. Un événement central auquel on se prépare pendant deux ans : le jubilé d'or de l'Eglise Rwandaise, après 50 ans d'existence la communauté chrétienne offre à Dieu, dans l'allégresse, son action de grâces et ses promesses. Un événement religieux plus considérable encore à son terme : le Seigneur offre à son tour au Rwanda son premier Evêque en la personne de Monseigneur Bigirumwami. Tout converge, dans cette période autour de ces deux pôles.

***

1. — LE JUBILÉ DE 1950.

La route s'ouvre donc, dégagée et aplanie, à l'aube de l'année 1948. Il n'est que de s'y engager selon les rythmes tranquilles et puisssants d'une Eglise en expansion pacifique. Quelques rares fondations surgissent de terre. En 1948, **Muhororo**, dans le Kingogo, porte à 40 le nombre des stations missionnaires. La cession de Mwezi aux Prêtres Banyarwanda en août 1950, établit l'égalité numérique entre les postes à eux confiés et ceux dirigés encore par les Pères Blancs ; ce cap

est franchi en 1951, lorsque Nyundo passe aux Abbés ; à ce moment 21 sur 40 missions sont entre leurs mains. Avec une autre fondation en fin 1951, celle de **Kinoni** dans le Mulera, et enfin celle de **Rushaki** dans le Ndorwa, le jour de l'an 1952, nous n'enregistrons donc, en la période qui nous occupe, que trois nouvelles paroisses en l'espace de quatre années.

Mais entretemps, tous les regards et les efforts étaient tournés vers l'année jubilaire qui coïncidait, heureuse rencontre, avec l'année sainte proclamée par le Pape Pie XII pour l'Eglise universelle.

Du 17 au 20 janvier, une nouvelle réunion synodale en constitue le premier jalon, et non le moindre. Ces assises allaient compléter et parachever, après une expérience de 5 an, les décisions du présynode de 1945. Trois centres d'intérêt et de préoccupation pastorale commandent les discussions, et donnent lieu à des mesures plus précises. De nouveau l'instruction des enfants, et parallèlement le devoir grave de leurs parents de les envoyer se préparer à la 1re communion et de les confier aux écoles catholiques et non protestantes. En second lieu, l'attitude du confesseur envers les pénitents qui s'accusent de fautes contre le 1re commandement. Enfin, le contrôle des confessions pascales pour lequel on imagine une méthode à la fois facile et vraiment efficace.

Cette réunion de tous les Supérieurs permit également de mettre au point un programme adapté pour la célébration des festivités jubilaires.

Celles-ci se deroulèrent à la mi-août à Astrida, et furent grandioses. Comment décrire ici et rendre compte en quelques phrases des cérémonies, des jeux et des réjouissances qui en marquèrent les solennités ? Tout l'arsenal des fastes folkloriques et religieuses fut exploité avec brio et enthousiasme. Messes Pontificales, Saluts solennels au St-Sacrement, célébrés avec toute la pompe que la liturgie catholique rend possible ; discours des plus hautes personnalités ecclésiastiques et civiles ; présentations et offrandes de cadeaux ; défilé des troupes de la force publique ; danses multiformes et bigarrées, expression obligée et si goutée de la joie populaire ; exhibitions

d'athlétisme et de gymnastique ; chants et concerts de musique ; batteries de tambour ; rencontres sportives ; feux d'artifice, séance de cinéma, et j'en passe....

Ce qu'il faut surtout relever, outre la présence de Monseigneur Sigismondi, Délégué Apostolique (19), et celle de Monsieur Petillon, Vice Gouverneur Général du Congo et Gouverneur du Ruanda-Urundi, c'est à coup sûr le spectable sans précédent qui fut un des sommets de ces fêtes. Un féerique jeu scénique — le « **Jeu de la Rédemption** » conçu avec un rare talent, se déroula en effet le soir du 13 Août devant l'Eglise Notre-Dame de la Sagesse. Une foule compacte et émerveillée put admirer les 400 exécutants, représentant à la lumière des projecteurs et avec un ordre parfait la Rédemption qui se prépare, qui s'accomplit, qui conquiert enfin le Rwanda et l'introduit dans le Royaume du Christ. Spectacle artistique mais populaire, d'une durée de 3 heures, d'une envergure inconnue dans ce pays, et d'une haute portée pédagogique, il restera certes imprimé dans les mémoires des privilégiés qui ont pu le savourer.

Une touchante cérémonie moins éclatante mais non moins significative est également digne d'une mention toute spéciale. Le 15 août en la fête de l'Assomption de la Reine Céleste du Rwanda, quarante statues mariales, distinées aux quarante missions existant à cette date, furent bénites puis portées en procession, multicolore et pieuse, jusqu'à la chapelle dite du « cinquantenaire » où le Vicaire Apostolique, entouré de 7 évêques, de 130 prêtres, de 200 religieuses et de la foule des fidèles venus de tous les coins du pays, consacra solennellement le Rwanda à la Sainte Vierge.

2. — BILAN RELIGIEUX.

Le jubilé fournissait l'occasion de dresser le bilan de la situation religieuse du pays. Le volumineux « Rapport »

(19) Il remplaceait depuis peu Monseigneur **Dellepiane** nommé en janvier 1949 Internonce à Vienne.

rédigé en cette année nous permet de faire le point à notre tour et de nous dresser un tableau d'ensemble de l'état de la chrétienté Rwandaise au terme du demi-siècle de son existance.

Sur une population estimée à 1.836.452 âmes, on compte dans les 40 postes de mission 357.722 baptisés (20), auxquels il faut ajouter un millier de catholiques blancs où mulâtres. Remarquable est surtout le groupe des catéchumènes ; avec leur effectif de 167.630 unités, on atteint un chiffre plafond que même le temps de la « Tornade » n'avait jamais connu, mais qui sera largement dépassé dans la suite : 210.228 en 1951 et 230.729 l'année suivante. Décidément, la crise des années 1943-1944 est résorbée. On peut dire qu'un bon quart de la population entière est gagnée au Christ et à sa véritable Eglise. Nous connaissons déjà les progrès du clergé local. Avec les 6 ordinations de 1948 (parmi lesquelles il faut signaler au passage celle de deux futurs Vicaires généraux : Messieurs les Abbés Gasore et Gasabwoya), de 4 autres l'année suivante, et 5 en l'année jubilaire, nous arrivons au 99e prêtre Munyarwanda : mais 8 parmi ses aînés sont déjà décédés. Parmi les vivants, deux sont membres du Conseil du Vicariat (les Abbés Bigirumwami et Sibomana) un autre est Inspecteur des écoles (Abbé Gasore), un quatrième est secrétaire de l'Evêque (Abbé Kagame), 20 autres enfin sont supérieurs de mission. Avec eux travaillent les Pères Blancs, dont le nombre de prêtres est inférieur à celui des Abbés. L'essor des Congrégations autochtones, dont nous parlerons à l'article suivant, se confirme et se poursuit : 56 profès chez les Joséphites, répartis en 8 maisons, et 159 chez les Benebikira disséminées en 17 communautés, témoignent de la vitalité de ces deux œuvres chères entre toutes au vénéré Monseigneur Classe. Il faut y ajouter 20 « **Barerera Imana** » « Celles qui éduquent pour Dieu » jeunes-filles consacrées à Dieu et réunies depuis 1948 par les Dames Bernardines. Elles émetteront leurs premier vœux en 1951, mais seront supprimées

---

(20) Ils étaient 318.646 en 1947, premier exercice où l'on enregistrait une augmentation depuis 1944. En 1948, on en comptait 331.114, et 344.604 en 1949.

5 ans plus tard. Parallèlement à ces religieux Banyarwanda, travaillent les Frères de la Charité, qui dirigent avec compétence et succès le « Groupe scolaire » d'Astrida, 59 Sœurs Blanches, en 9 maisons, 18 Dames Bernardines en 3 couvents, 6 Sœurs Franciscaines à Mibilizi.

Où en est l'œuvre des écoles catholiques ? En section primaire 57.222 garçons et 10.828 filles remplissent des locaux surpeuplés. L'augmentation sera encore plus sensible dans les deux années suivantes qui verront un accroissement de 50 % chez les garçons et de presque 150 % chez les filles en quelques 20 mois ! Mais revenons en 1950, où le « Rapport » nous apprend encore que trois écoles moyennes (Astrida — Nyundo — Nyanza), deux « ateliers d'apprentissage artisanal » (Kigali — Nyanza), et une école de moniteurs (Zaza) fonctionnent pour la population scolaire masculine, tandis qu'une école de monitrices (Save) et une école ménagère (Kigali) accueillent les plus privilégiées parmi les écolières. Quant aux œuvres médicales, on relève, en 1950, un hôpital, celui de Kabgayi, et 9 dispensaires, entre les mains des missions catholiques ; mais des religieuses travaillent, comme infirmières dans les hôpitaux de l'état de Kigali et d'Astrida, tandis que se prépare à Mibilizi, un second hôpital catholique qui commencera à fonctionner en août 1951.

Organisations missionnaires et paroissiales, clergé, œuvre, écoles : toute cette ossature et ces services n'ont comme objectif que l'alimentation de la vie divine dans le peuple chrétien. Quel en est le thermomètre spirituel ? Certains indices convergents permettent de l'estimer satisfaisant. On est en progression constante pour ce qui concerne la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. On calcule qu'en moyenne chaque fidèle qui le peut se confesse 4 fois et communie 18 fois par ans ; la proportion des pascalisants, par contre, est trop faible quoiqu'elle s'améliore petit à petit : 80 % en 1949, 81 ½ % en 1951 et 82 ½ % un an après. Deux rubriques cependant inspirent des inquiétudes. D'une part celle des enfants qui se préparent à la 1re communion. En 1948, 30 % de ceux qui le devraient ne s'y présentent pas et 31 ½ % l'année suivante : mais nous sommes alors avant le synode de 1950, et nous savons qui celui-ci a pris des mesures

sevères pour remédier à la négligence de nombreux parents. Aussi, un net progrès se ressent dans les années qui le suivent. D'ailleurs, nous constaterons, au terme de la prochaine période, celle qui nous conduira en 1956, que les progrès seront constants et soutenus sur tous les points qui, ici encore, laissent à désirer. La seconde rubrique troublante, est celle des unions illégitimes. En 1944, on estimait leur proportion à 10 %. Quatre ans après, on passe à 13 %. On maintiendra ce chiffre, sans pouvoir l'améliorer, jusqu'en 1955.

3. — CARENCES ET PROBLEMES.

Personne, d'ailleurs, parmi les responsables, ne s'imagine que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Une préoccupation se manifeste fréquemment, au cours des années qui nous occupent : on est à la recherche d'œuvres d'action catholique spécilisée, adaptées et viables, surtout pour encadrer et former la jeunesse post-scolaire et pour soutenir les Evolués. On ne prononce pas toujours le mot, on exprime un malaise, on tatonne, on formule des souhaits : mais partout émerge la question. Elle restera pendante et sans réponse nette jusqu'en 1956 environ. Entre-temps, on sent que quelque chose manque et on s'en inquiète. Certes, il existait bien ce que Monseigneur Classe appelait l'Action Catholique : à savoir les Bakuru b'inama et les Catéchistes. Ces auxiliaires laïcs du prêtre fournissent une besogne immense et leurs services restent plus que jamais nécessaires. Mais ils ne peuvent suffire, de toute évidence, pas plus que les prêtres et les religieux, pour **christianiser** les milieux de vie ou pour faire parvenir à maturité le germe évangélique particulièrement dans le élites ou chez les jeunes devenus plus conscients de leur personnalité. Il faut de toute nécessité des groupements de laïcs dirigés par les plus militants d'entre eux, et destinés à résoudre, sur leur propre plan, les problèmes que pose leur vie religieuse et profane dans les milieux où la Providence les a placés.

Si la solution n'est pas encore mûre, on s'attelle à la préparer. L'optique dans laquelle, désormais, toute la pastorale va être envisagée, s'infléchit insensiblement dans un sens nouveau. En grossissant les faits et donc en les faussant un peu afin de noter une tendance, on pourrait dire que jusqu'ici l'effort missionnaire se tendait vers la conversion des âmes, leur évangélisation et la mise à leur portée de l'Eglise « Institution de salut ». On peut affirmer que celle-ci est maintenant présente, et bien visiblement, sur le sol rwandais. On peut ajouter aussi qu'elle y a déjà enfoncé des racines définitives : témoin, son florissant clergé local, qui atteint la centaine, et ses congrégations religieuses en pleine expansion. Toutefois, on peut estimer que ce peuple évangélisé et baptisé doit encore être « christianisé » : il faut que par ses racines, trop jeunes et trop rares encore, une sève puissante monte dans tout l'organisme et rende adulte et mieux incarné un christianisme encore trop revêtu, pas assez assimilé ni assez envahissant dans les secrets des consciences ou les comportements moraux, personnels et sociaux. Il y faudra encore de nouvelles épreuves ; elles viendront en leur temps, encore relativement lointain à l'époque où nous sommes ; mais il y faut d'ores et déjà des structures en place, des apôtres en activité, des programmes de formation et d'approfondissement judicieusement mis au point.

4. — PERSPECTIVES NOUVELLES.

Un discours prononcé lors des festivités du jubilé de 1950 avait, par un autre biais, rendu le clergé soudainement attentif à la nécessité d'un laïcat chrétien capable d'apporter ses lumières et son action sur des plans de la vie du peuple où il ne s'était pas encore hasardé : à savoir les plans économique et social. Il s'agit des paroles lucides et réalistes de Monsieur Pétillon, à Astrida, le 13 août 1950. Ce discours fit sensation chez les missionnaires. Il ne leur apprenait, sans doute rien de neuf mais il leur faisait prendre conscience avec acuité de l'état précaire de l'économie du pays.

« A l'actif, disait en se résumant le Vice Gouverneur Général un acquis spirituel brillant ; au passif une situation temporelle obérée. »

Il faut se souvenir en touchant ces questions que la Belgique avait accepté officiellement son mandat sur le Rwanda par la loi du 20 octobre 1924, et contracté ainsi une série d'obligations dont le Chanoine de Lacger a très bien exposé la teneur (21). A l'issue de la seconde guerre mondiale, le 13 décembre 1946, fut approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies l'accord de Tutelle pour le territoire du Rwanda-Urundi. En 1948 les relations entre l'ONU et ce territoire devinrent effectives et ce dernier reçut pour la première fois la visite d'une mission du Conseil de Tutelle ; le 25 avril 1949, enfin, fut approuvée par le parlement belge l'accord de Tutelle pour le Rwanda-Urundi.

La Belgique s'engageait aussi à conduire le Rwanda à son autonomie et à son indépendance, et par conséquent, à mettre sur pied toutes les structures et les bases d'une économie et d'une organisation politique, administrative et judiciaire suffisamment solides et durables lui permettant de prendre un jour lui-même en main ses destinées dans le monde contemporain (22).

L'administration de la Puissance tutélaire, il faut le reconnaître, s'employa avec conscience et générosité à cette tâche difficile quelques soient les reproches qui pourront, plus tard, lui être adressés.

---

(21) de **Lacger,** « *Le Ruanda moderne,* » p. 483.

(22) Selon le n° 6 de l'**Accord de tutelle pour le territoire du Rwanda-Urundi**, « l'autorité chargée de l'administration favorisera le développement des institutions politiques libres qui conviennent au Rwanda-Urundi. A cette fin, elle assurera aux habitants du Rwanda-Urundi une participation croissante à l'administration et aux services tant centraux que locaux du Territoire... ».

Cet Article était une application du fameux art. 76 du Chapitre XII de la **Charte des Nations Unies,** qui stipule : « Les fins essentielles du Régime de Tutelle sont les suivantes: ...b) favoriser le progrès politique, économique et social des populations du Territoire ainsi que le développement de leur instruction. Favoriser également leur évolution progressive vers la capacité de s'administrer soi-même ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque Territoire... ».

Tâche difficille, oui, car le Rwanda doit chercher tout d'abord, et normalement sur son propre sol, les ressources qui permettent à sa population, toujours croissante, de subsister et d'augmenter son standing de vie. Or, si enchanteur soit-il, le pays qui donne ses sources au Nil, est pauvre et très pauvre. Ses méthodes de culture et de travail, ses habitudes séculaires, son organisation sociale traditionnelle même empêchent son économie de progresser et de subvenir à ses besoins. « On est épouvanté, proclamait Monsieur Pétillon dans le discours évoqué plus haut, en songeant à l'avenir d'un peuple dont le présent est déjà si lourd, qui deux fois plus nombreux peut-être dans 40 ans, devra essayer de vivre, avec ses troupeaux accrus qu'il se refuse à entamer, sur des terres qui s'épuisent et se retrécissent chaque jour davantage et plus vite. Ce doit être là... une inquiétude essentielle. Il faut le dire et le redire : l'œuvre de l'Eglise, si réussie et qui lui a coûté tant de peines, pourrait, faute du support sur lequel s'appuie la vie terrestre, se trouver en mortel péril...

« A quoi servirait-il, après avoir évangélisé, d'ouvrir des écoles, d'ériger des hôpitaux, de réaliser un équipement économique, spectaculaire mais artificiel, de préparer les populations à la capacité de s'administrar elles-mêmes et à l'autonomie, si l'on négligeait d'assurer à ce pays, de façon définitive et profonde, la possibilité de vivre ?

« L'administration chargée de la Tutelle de ce Territoire s'applique, avec constance et souvent avec angoisse, à trouver des solutions aux nombreux et complexes problèmes qui se posent à elle... « Et s'adressant alors aux chefs de l'Eglise, l'orateur concluait ainsi : « Parce que vous possédez, plus que tous autres et de leur consentement ce pouvoir redoutable (d'influence morale), il faut que, très vite et très fort, vous persuadiez les chrétiens de ce pays, si jeune encore et si menacé, que le Créateur qui a voulu ces choses exige qu'ici plus qu'ailleurs dans le monde, ils accomplissent leurs durs devoirs d'état. »

Pour parer au péril entrevu, Monsieur Pétillon, aidé d'une équipe de collaborateurs spécialisé, rédigea un « Plan décennal », qui fut accepté par les chambres belges. Ce pro-

gramme lucide et, en certains points, bouleversant des traditions chères aux autochtones, prévoyait l'élimination progressive du bétail de moindre valeur, la culture plus rationnelle du sol, l'introduction de cultures nouvelles, l'organisation de paysannats, le regoupement en villages d'une partie de la population, et dans la mesure du possible, une certaine industrialisation.

La conviction des missionnaires était faite : on ne pouvait se désintéresser de cette vaste entreprise ; on devait collaborer de toutes ses forces à encourager les Banyarwanda à se mettre hardiment au travail et à accepter ces exigences destinées à leur assurer la sécurité de l'existence.

Mais on se rendait parfaitement compte que cette nouvelle discipline et la multiplication des travaux qu'elle entraînait allaient créer des situations nouvelles dont l'apostolat religieux devait tenir compte. Nous ne sommes plus au temps où de larges loisirs permettaient aux grands et aux petits de franchir des distances parfois considérables pour venir à la mission, ou de se prêter bénévolement à des travaux gratuits au service de la paroisse. Les obligations civiles et les travaux contrôlés par l'Etat inclinent à couper la vie en deux secteurs de plus en plus distincts : la vie religieuse qui relève de la conscience personnelle, la vie professionnelle qui relève de l'administration tutélaire. Les froissements et les heurts deviennent plus nombreux, car les exigences sont plus tatillonnes, entre administrants et administrés, entre chefs et sujets, et ainsi, petit à petit, entre Tutsi et Hutu, mais également entre Blancs et Noirs. L'amélioration du bien être matériel engendre, comme partout, de nouvelles convoitises terrestres ; les manipulations d'argent invitent à des détournements faciles où la justice ne trouve pas toujours son compte....

Une organisation sociale s'effrite sous la poussée d'impératifs inconnus hier, et avant qu'une autre, plus adaptée, la remplace, on ne peut éviter tout désordre.... Tout ce processus ne commence seulement qu'à s'ébranler, on devine qu'il y a là un mouvement irrésistible et irréversible, on ne peut prévoir où il aboutira, mais on sent de mieux en

mieux qu'une orientation nouvelle doit être imprimée à l'apostolat et à la pastorale.

Il faudra donc que les chrétiens se rendent attentifs aux réalités terrestres et aux larges problèmes économiques et sociaux de la solution desquels dépendra l'avenir temporel et, par contre coup, spirituel du Rwanda. Il faudra que l'Eglise, à sa manière, étaye l'action progressiste de la Puissance Tutélaire. Mais qui ne voit que dans cette collaboration git un subtil danger de compromission? L'Eglise n'allait-elle pas prendre des allures de servante de l'Etat ? N'allait-elle pas rentrer en collusion avec l'autorité civile et accentuer sa prétendue implication dans la civilisation occidentale, et dans les rythmes et les objectifs qui lui sont propres ? Il fallait à tout prix que l'Eglise Rwandaise, dont les effectifs et la vitalité religieuse s'imposaient à l'admiration du monde, affirmat, plus que jamais, à la fois son caractère local et ses attaches catholiques. C'est ce qui va se réaliser maintenant.

Enracinement de l'Eglise. 1952-1956

1. — LE VICARIAT DE NYUNDO ET MONSEIGNEUR BIGIRUMWAMI.

Le 14 février 1952, le Vicariat Apostolique du Rwanda, né trente ans auparavant le 25 avril 1922, n'existait plus. Sa Sainteté le Pape Pie XII venait, ce jour là, de créer deux nouvelles juridictions ecclésiastiques se partageant le royaume : le Vicariat Apostolique de Kabgayi, dont le Pasteur restait Monseigneur Déprimoz, et celui de Nyundo placé sous la houlette du premier Evêque de l'Afrique belge : Monseigneur Aloys Bigirumwami, au titre de Garriana. Né à Zaza, le 22 décembre 1904 et baptisé le 25 du même mois, le nouveau Prélat avait reçu le sacerdoce le 26 mai 1929. Depuis 1933, il avait exercé la charge de supérieur de Muramba, puis, le 7 février 1951, en prévision de la promotion que l'on sait, il avait été placé à la tête de la mission de Nyundo, où il succédait au Père Pagès.

Il va sans dire que le choix fait par le Pape d'un fils natif du Rwanda pour l'élever à la dignité épiscopale et lui confier le nouveau Vicariat, prenait l'allure d'un événement national. Il suscita partout un mouvement de reconnaissance joyeuse envers le Pontife romain, de fierté bien légitime et de confiance envers cette Eglise qui montrait ainsi, par des actes non équivoques, qu'elle voulait devenir authentiquement rwandaise au Rwanda, comme elle est française en France et australienne en Australie.

Le nouveau Vicariat, au moment de sa création, comportait neufs missions formant un ensemble géographique et ethnique assez homogène. Les voici, avec la mention de la date de leurs fondations respectives : **Nyundo** dans le Bugoyi

(3e mission du Rwanda, fondée le 25 avril 1901 par les P.P. Barthélemy, Weckerlé et Classe), **Murunda,** dans le Kanage (8e mission, fondée la 1re fois, un peu par méprise, le 17 mai 1908, par le P. Dufays, abandonnée six mois plus tard, et reprise le 2 mars 1912, par le P. Ecomard. Abandonnée à nouveau ce poste fut ouvert pour la 3e fois le 11 août 1919 et confié tout de suite aux Abbés locaux, qui prenaient ainsi, 2 ans seulement après les 1res ordinations sacerdotales, possession de leur premier poste. Le très tregretté Abbé Donat Reberaho en était le supérieur). **Rambura,** dans le Bushiru, à 2.400 m. d'altitude, (11e mission fondée à la demande du Résident allemand, le 2 juillet 1914. Abandonnée elle aussi en 1917, faute de personnel disponible, elle fut reprise le 3 février 1933, au temps de la « Tornade »). **Muramba,** dans le Kingogo (13e mission, fondée le 9 juillet 1925), **Mubuga,** dans le Rusenyi (17e mission fondée le 25 janvier 1933), **Nyange,** dans le Budaha (31e mission, fondée le 16 septembre 1943), **Birambo,** dans le Nyantango (38e mission, fondée le 14 septembre 1947), **Muhororo** dans le Kingogo (40e mission, fondée le 1er septembre 1948), et **Kinoni,** enfin, dans le Mulera (41e mission, tout nouvellement fondée le 15 septembre 1951).

Sur une population de 375.000 âmes, on ne comptait pas un quart de catholiques : 54.000 baptisés seulement, et 27.000 catéchumènes. Qu'on ne s'étonne pas de ces chiffres relativement bas. On se souvient en effet que les Protestants ont précédé les catholiques dans plusieurs districts du nouveau Vicariat : il y a longtemps que la Société belge des missions protestantes à établi ses quartiers à Kirinda et à Rubengera, que la C.M.S. occupe Shyira et Kisenyi, et que les Adventistes détiennent Gitwa (Rwankeri) et Ngoma.

Le personnel religieux du Vicariat, à son départ, comportait 25 prêtres locaux, 8 Pères Blancs, 11 Frères Joséphites, 28 Benebikira.

Monseigneur Bigirumwami, qui avait choisi comme devise le texte de St Paul « *Induamur arma lucis* » (Rom. XIII 12), avait d'abord pensé recevoir la consécration épiscopale en Belgique. Il aurait voulu exprimer ainsi sa reconnaissance envers les catholiques de ce pays. Pour divers motifs, ce projet fut abandonné, et c'est à Kabgayi, près de la tombe de

Monseigneur Hirth et Classe que le nouvel élu allait recevoir la plénitude du Sacerdoce, le dimanche même de la Pentecôte, 1er juin 1952.

On ne pouvait choisir meilleure date. De toutes les cérémonies religieuses que le Rwanda avait connues jusqu'ici, aucune n'était si apparentée à la descente de Dieu le Saint-Esprit sur les Apôtres et l'Eglise que l'évènement liturgique de ce jour. La première Pentecôte était la promulgation du caractère catholique et supranational de l'Eglise du Christ, de sa structure hiérarchique, de sa vitalité surnaturelle, et de sa force indomptable. En cette Pentecôte Rwandaise, Dieu le Saint-Esprit prenait possession d'un Munyarwanda et le constituait « Evêque pour paître l'Eglise de Dieu » (A. Ap. XX 28), et en même temps, comme en une Confirmation collective, consacrait de cette Eglise locale la première mais la plus décisive affirmation de maturité. A la première Pentecôte, tous les peuples du monde rassemblés à Jérusalem avaient entendu dans leur propre langue la parole des Apôtres. Aujourd'hui, pour la première fois, les chrétiens du Rwanda entendaient de la bouche même d'un de leur frère de race, devenu successeur des Apôtres et Vicaire du Pape, la même parole Apostolique.

Par une délicate attention, le Délégué du Pape, Monseigneur Sigismondi, dont on appréciait de plus en plus la simplicité, avait spontanément décliné l'invitation qui lui avait été faite de sacrer le nouvel élu. Il voulut en réserver l'honneur à Monseigneur Déprimoz, pour toutes les raisons que l'on devine aisément. Le Vicaire Apostolique de Kabgayi assisté de NN.SS. Grauls, Vicaire Apostolique de Kitega, et Kiwanuka, Vicaire Apostolique de Masaka, Co-consécrateurs, eut donc la joie unique de transmettre la plénitude du sacerdoce chrétien à celui qui jadis avait été son élève au Séminaire. La cérémonie, émouvante entre toutes, se déroula dans toute la splendeur de la liturgie. Dix Evêques la réhaussaient de leur présence. Parmi eux, il nous plait de remarquer spécialement Monseigneur Rugambwa, alors Vicaire Apostolique de Rutabo, qui deviendra, en 1960, le premier Cardinal Africain. Inutile d'ajouter que toutes les personnalités autochtones autour du Mwami et des 52 chefs, et les autorités

tutélaires assistaient au premier rang. Il est plus touchant de signaler la présence auprès de l'autel, du vieux père du nouvel Evêque, de ses 3 frères et de ses 5 sœurs. Sa mère, infirme hélas, n'avait pu faire le voyage.

Ne nous attardons pas à décrire les fastes et les fêtes populaires qui remplirent ce jour et le suivant. Ne mentionnons, comme point culminant de la seconde journée, qu'une veillée au cours de laquelle on écouta, plus remarqué que tous les autres, un poème de louange récité par son auteur, le célèbre Aède Munyangaju, exaltant les mérites et les hauts faits de Monseigneur Bigirumwami.

Il ne fait de doute à personne que le sacre de ce dernier constitue un sommet dans l'histoire de l'implantation de l'Eglise au Rwanda, mais également l'aurore d'une ère nouvelle. Désormais, selon le processus normal de l'œuvre missionnaire, le clergé étranger va céder progressivement les postes de commande au clergé local. La vocation missionnaire, en effet, est celle du père qui s'empresse de devenir frère puis serviteur. Elle est celle de Jean-Baptiste qui aspire à diminuer pour que d'autres grandissent et le dépassent. Son idéal apparait comme la contradiction même de la mentalité dite « colonialiste », car le missionnaire ambitionne avant tout, avec l'implantation de l'Eglise, l'épiphanie de sa catholicité.

Qu'est ce à dire ? L'Eglise n'est visiblement catholique dans un pays que si toutes les formes de sa vie y ont droit de cité, et si toutes les valeurs saines du peuple qui y demeure sont christianisées. Ici au Rwanda, l'Eglise n'y aura manifesté, en toute son amplitude, sa dimension catholique, que le jour où tout ce qui fait l'Eglise y sera non seulement présent mais enraciné, et où tout ce qui fait la grandeur et la vraie richesse humaine du Rwanda y sera baptisé, purifié et épanoui sous les rayons de la charité universelle.

Or c'est ce double processus de « **catholicisation** » et « **d'indigénisation** » qui, d'une manière frappante, va s'amplifier à partir de cette année 1952.

2. — ELARGISSEMENT CATHOLIQUE.

Aussi étonnant que cela puisse nous paraître, avant la création du Vicariat de Nyundo, tous les prêtres étrangers œuvrant dans le pays, faisaient partie, sans exception, de la société des Pères Blancs.

Sans doute, attendons depuis juillet 1949, l'arrivée prochaine des Pères Jésuites qui viendraient construire au Rwanda un collège d'humanités anciennes. Au cours de l'année 1951, on commence même les premiers travaux à Gatagara, près de Nyanza. Hélas, cette espérance est déçue, lorsqu'on apprend en juin 1952 que l'établissement projetté sera réalisé à Usumbura plutôt qu'au Rwanda. Sans doute aussi, depuis le 23 octobre 1929, les Frères de la charité, de Gand, travaillent en collaboration avec les Pères Blancs, et, à côté des Sœurs Blanches, arrivées au Rwanda dès 1919, deux congrégations religieuses féminines se dépensent au service de l'Eglise : les Dames Bernardines (depuis octobre 1932) et les Sœurs Pénitentes de St François (depuis décembre 1936). Mais aucun parmi ces missionnaires, et pour cause, ne se consacre à l'apostolat sacerdotal.

Aucune intention de monopole, faut-il le dire, n'explique ou ne commande cette quasi-exclusive. N'empêche que quelque chose manque à la multiplicité bigarrée des formes de vie religieuse et des styles de vie sacerdotale qui sont une des richesses de la catholicité de l'Eglise.

Or, 15 jours après son sacre, Monseigneur Bigirumwami prenait l'avion pour l'Europe. Tous ceux qui ont eu le privilège de l'y rencontrer se souviendront longtemps de l'impression profonde qu'il fit dans tous les pays et tous les milieux qui purent le recevoir. Mais ce qui intéresse notre propos présent, c'est de le suivre dans les prospections qu'il entreprit partout où la porte d'un couvent s'ouvrait, afin d'y quérir de nouveaux collaborateurs pour la jeune église de Nyundo. Il n'y a pas de doute que ces recherches induirent plus d'une communauté religieuse et plus d'un clergé diocésain en ten-

tation de prendre une part effective à l'œvre missionnaire en terre rwandaise.

Les Frères Maristes, en précurseurs de cette nouvelle vague, avaient déjà pris les devants. Le 28 janvier 1951, ils débarquaient au Rwanda, plus précisément à Byimana, où ils dirigent l'école de Moniteurs. Du côté féminin, les Auxiliatrices du Purgatoire alertées par les Pères Jésuites qui allaient jouer forfait, faisaient savoir en février 1952 qu'elles ne tarderaient pas à venir. Mais voilà que Monseigneur Bigirumwami revient au pays. Cinq Carmélites de Kabwe le précèdent de deux jours : elles s'installeront à Zaza, où, bientôt, quelques âmes rwandaises privilegiées commenceront à franchir les premières étapes de l'union mystique. Le Vicaire Apostolique de Nyundo n'arrive pas seul. Un prêtre de la Société des Auxiliaires des missions, trois jeunes filles « Auxiliaires laïques des missions » (dont le nom officiel va se muer bientôt en celui des « Auxiliaires féminines internationales ») et 5 autres « Auxiliaires de l'Apostolat » l'accompagnent à son arrivée à Usumbura le 29 novembre 1952. Les A.L.M. (alias A.F.I.) vont ouvrir un foyer social à Kisenyi, les Auxiliaires diriger une école de monitrices à Muramba. Deux prêtres séculiers du diocèse de Malines suivent peu après. En février 1953, c'est au tour des Frères des Ecoles chrétiennes, sollicités aussi par Nyundo, de débarquer au Rwanda. Ils s'installent à Byumba, d'où ils essaimeront à Nyundo. Au mois d'août, nouvelle annonce : les Pères Salésiens acceptent de prendre en charge l'école artisanale de Kigali. Le 31 janvier 1954, en voilà 7 d'un coup qui nous arrivent. On sait qu'à partir de septembre 1956, ils vont également diriger le petit Séminaire de Rwesero. A peu près en même temps, de nouveaux renforts de missionnaires laïques A.F.I. et Auxiliatrices débarquent à Nyundo, et plus tard à Kabgayi. Nous sommes en août 1954 : les Sœurs de l'Assomption, de Paris, décident, elles aussi, de s'embarquer pour Nyundo. Cinq d'entre elles y arrivent le 28 novembre et s'installent à Birambo.

Aux environs de cette même date, se sentant battues de vitesse par leurs consœurs d'autres Congrégations, les trois premières Auxiliatrices du Purgatoire gagnent enfin

Astrida, pour prendre domicile en juin 1955 à Gisagara, d'où elles se diviseront en 1960 pour diriger une nouvelle école sociale pour jeunes filles à Astrida.

Le branle est donné. Et si nous anticipons sur d'autres événements qui devront nous arrêter encore, nous retrouvons dans le Rwanda de 1960 une pléiade d'autres familles religieuses, à commencer par plusieurs contingents de prêtres séculiers prêtés par des Evêques d'Europe dociles aux directives de l'Encyclique « Fidei donum » du 21-2-1957, ou les prévenant. Liège d'abord, puis Namur, Tournai, et Malines pour la Belgique ; Bayonne pour la France ; Bâle pour la Suisse ; Luxembourg ; Lucques et Barletta pour l'Italie, envoyent au Rwanda quelques uns de leurs prêtres, pour mieux se mettre à la hauteur de la situation des missions d'Afrique, auxquels le Pape Pie XII leur a demandé de se préoccuper, des Evêques belges, N.N.S.S. Himmer (en 1957) De Smedt et Charrue (en 1958), parcourent nos missions.

Mais à côté des Prêtres diocésains, des religieux de toute couleur : Sœurs de St Vincent de Lendelede, en 1956, Petites Sœurs de Charles de Foucauld, en 1957, Sœurs Visitandines de St Amand, Frères de la Vierge des pauvres et Bénédictins de Maredsous en 1958, Chanoinesses de St Augustin (dites « Dames Anglaises ») et Sœurs de Sainte Marie de Namur, Demoiselles du Graal, en 1959, Bénédictines de Maredret, et Dominicains Canadiens en 1960, décomposent en rayons complémentaires l'unité fondamentale des « états de perfection ».

Qu'on y ajoute encore les apparitions successives de laïcs Européens, la plupart des Suisses, et quelques Belges, venant mettre bénévolement, et par idéal chrétien, au service de l'un ou de l'autre Evêque, leurs bras, leurs compétences et leurs intelligences : qu'ils soient professeurs, artisans, comptablers, menuisiers, mécaniciens, électriciens, entre-preneurs, fermiers, infirmiers ou imprimeurs, tous contribuent à l'œuvre commune.

Voilà bien de quoi donner une certaine image vivante de la diversité des vocations d'Eglise et de la possibilité

d'épanouir, en son sein, tous les idéaux nobles et désintéressés qu'elle accueille et suscite.

Ce n'est pas tout. Lors de son séjour en Belgique, Monseigneur Bigirumwami y rencontra Monseigneur Kerckofs, Evêque de Liège. De cette entrevue, prit naissance « **l'axe Liège-Nyundo** » sorte de traité fraternelle de collaboration spirituelle et matérielle conclu entre le vieux diocèse belge et sa jeune « Sœur » rwandaise. Le Vicaire Apostolique de Nyundo, en pèlerinage à Banneux, y consacra le 21 novembre 1952, à la Vierge des Pauvres et des Nations, qui y était apparue, toutes ses ouailles et leurs pasteurs, qui formaient depuis ce jour là « Civitas Mariæ ». Dans le sillage de cet acte de consécration solennelle, accompli cependant avec le minimum de pompe extérieure, se situe la procession royale, à travers toute l'étendue du Vicariat de Nyundo, de la statue de Notre-Dame, telle qu'elle apparut à Banneux. Quittant Nyundo le 8 décembre 1953, et séjournant un mois dans chaque mission, l'image sainte portée en **ngobyi** (23) termina son voyage sur le haut-lieu dénommé « Crête Congo-Nil », près de Murunda, où, à 2.100 m. d'altitude, un sanctuaire lui est préparé. Le 12 décembre 1954, le 1er grand pèlerinage marial de tout le Vicariat clôture glorieusement cette visite maternelle de Marie chez les siens et inaugure les visites filiales et confiantes que les pèlerins, venus de partout, aimeront à rendre, surtout au cours de chaque mois d'août, à leur souveraine céleste. Deux familles religieuses vouées à la pauvreté évangélique et à la prière universelle, toutes deux issues de l'impulsion donnée par Charles de Foucauld, le « Frère universel », à savoir les Frères de la Vierge des Pauvres et les Petites Sœurs de Jésus, y installeront leur nid de simplicité joyeuse, d'humble travail et de prières.

Aussi, cette cîme qui, au cœur de l'Afrique, donne naissance à ses deux grands fleuves, le Nil et le Congo, et qui symbolise ainsi la source de grâce que la Mère du Christ tient en ses mains pour la déverser sur le continent entier, accomplit parfaitement sa vocation divine : celle d'être le

(23) Sorte de hamac dans lequel on transportait des personnages de marque.

signe vivant de la Catholicité de l'Eglise du Seigneur Jésus, fils de la Vierge Marie. Eglise et l'Afrique entière se rencontrent sur ce sommet.

3. — RWANDISATION DE L'EGLISE.

Le Rwanda, lui aussi, y rejoint le Christ au pied de celle qui est à la fois sa Mère et l'Image parfaite de l'Eglise.

Nous venons de discerner le processus de catholicisation de la chrétienté du Rwanda, à partir de 1952. Analysons maintenant le mouvement complémentaire : celui de son « **indigénisation** ».

Le fait est évident à Nyundo : en la personne de son chef d'abord, en celle de son Vicaire Délégué, M. l'Abbé Louis Gasore, et du Supérieur du Petit Séminaire de Nyundo, M. l'Abbé Matthieu Ntahorubuliye. Petit à petit, on le verra encore plus nettement à partir de 1956, les responsabilités principales et les rouages de base seront assurés progressivement par les Prêtres locaux.

a. Familles religieuses.

Le même phénomène apparaît sans équivoque dans deux événements considérables qui datent des premiers jours de 1953. Le 11 janvier de cette année, la Congrégation des Bayozefite élisait son premier Supérieur général, le Frère Laurent, et ses 4 conseillers : tous Rwandais. Le lendemain, Mama Thereza et ses 4 conseillères, étaient élues à leur tour, parmi leurs 200 consœurs professes, au supériorat général de la Congrégation des Benebikira.

Le Chanoine de Lacger a consacré d'excellentes pages (24) à ces deux familles religieuses autochtones, auxquelles

(24) de **Lacger,** op. cit. pp. 597-603.

Mgr Classe avait donné le meilleur de ses soins. Dans son testament celui-ci avait encore écrit :

« Je supplie tous les missionnaires de prendre de plus en plus à cœur, même s'il doit leur en coûter et malgré les difficultés inévitables, les œuvres qui sont la vie même du Vicariat : le Clergé indigène, les congrégations religieuses indigènes et les écoles. »

Ces recommandations ont été obéies. Arrêtons nous quelques instants à suivre d'une manière sommaire le développement des Bayozefiti et des Benebikira, depuis le moment où le Chanoine de Lacger les a laissées.

En 1940, les premiers Joséphites prononcèrent leurs vœux perpétuels. En 1943, on compte 69 profès, répartis en 6 couvents ; mais en 1947, on n'en recense plus que 55. Ils remontent à 58 deux ans après pour redescendre à 56 en 1950, mais disséminés en 8 maisons cette fois. A la fin du mois d'août 1951, tous les Frères Supérieurs se réunissent pour préparer un Directoire de leurs Constitutions. On tâche de perfectionner la formation des aspirants en les orientant davantage vers les fonctions d'instruction, et donc en leur faisant suivre les cours des écoles de Moniteurs. En 1953, leur nombre a quelque peu augmenté, puisqu'on compte alors 69 profès, même chiffre que dix ans auparavant. Ce tableau un peu sec suffit à montrer combien le recrutement et la persévérance des Bayozefiti posent de problèmes difficiles. Mais un nouveau progrès est atteint le 9 mars 1955, date à laquelle débute le noviciat de Gakurazo (Byimana) sous la direction d'un maître de novices choisi parmi les membres de la Congrégation. Ce dernier, d'ailleurs, le Frère Cyprien, sera élu, le 29 décembre 1958, second Supérieur général de l'Institut.

Nulle doute que sous sa sage direction, et malgré les difficultés qui surgiront encore, la Congrégation des Joséphites connaîtra un nouvel essor.

Les Benebikira, de leur côté, se sont développées d'une manière plus aisée. Signalons tout de suite au lecteur du « Rwanda Moderne », que l'habit bleu des Benebikira que décrit le Chanoine de Lacger s'est mué en blancs à partir

de 1944, et que depuis elles portent des souliers. En cette même année 1944, les premières professes parmi elles fêtent déjà à Save leur jubilé d'argent de vie religieuse. Nous avons vu qu'en 1953, les professes sont exactement au nombre de 204 : en 1939, il n'y en avait encore que 75 ; en 1950, elles atteignaient le chiffre de 159 : l'augmentation est donc constante. Elle ne se ralentit d'ailleurs plus puisqu'en 1960, elles dépassent les 250. Comme chez les Joséphites, mais seulement depuis juillet 1958, la maîtresse de novices de la Congrégation est choisie parmi les membres de celle-ci. De nombreuses jeunes religieuses perfectionnent leur formation d'institutrice ou d'infirmière, qui en Belgique, qui à Léopoldville ; chose remarquable : les Benebikira possèdent deux communautés dans la République du Congo en dehors du Rwanda.

La vie religieuse dans ce pays obtient donc de plus en plus son brevet de rwandisation. Et ce n'est pas seulement le fait des Congrégations locales : celles qui viennent de l'étranger se « rwandisent à leur tour et à leur manière. Voilà qu'en 1957, en la fête de St Bernard, les Dames Bernardines ouvrent les portes de leur Postulat aux jeunes filles rwandaises, qui franchiront d'ailleurs les étapes de leur formation religieuse conjointement à des consœurs de race blanche. L'expérience est concluante et se poursuit toujours avec succès. A peine arrivées depuis 2 ans, les Sœurs de l'Assomption envoient en France 5 jeunes-filles qui désirent rentrer dans leur Congrégation. Et l'on retrouve des banyarwandakazi chez les Carmélites de Zaza, les Trappistines de Mutesa au Congo, les Auxiliaires de l'Apostolat, les Petites Sœurs de Jésus, les Auxiliatrices du Purgatoire et les Sœurs Blanches. En 1960 enfin, les Sœurs Pénitentes de Mibilizi ouvrent elles aussi un noviciat.

Les Congrégations d'hommes ont cependant devancé les religieuses. Déjà en août 1949, les Frères de la Charité ont commencé un Juvénat destiné à fournir au postulat puis au noviciat des jeunes banyarwanda désireux de rentrer dans leur famille religieuse. En 1960, une vingtaine auront abouti.

Les Frères Maristes font de même (en 1954) et les Frères des Ecoles Chrétiennes recrutent eux aussi dans le pays ;

tandis que les Pères Jésuites exercent une particulière séduction sur les meilleurs de nos séminaristes : de ceux-ci, une bonne dizaine sont entrés dans la Compagnie. Mais il n'y a pas qu'eux : on retrouve des jeunes rwandais également chez les Trappistes des Mokotos (Congo), les Petits Frères de Jésus, les Frères de la Vierge des Pauvres, les Salésiens, les Bénédictins, les Pères Blancs....

Est ce tout ? Non, pas encore. Un autre foyer de vie consacrée mérite une mention spéciale. Sous l'impulsion d'un prêtre munyarwanda, l'Abbé Raphaël Sekamonyo, est née le 26 avril 1956 dans l'humilité et courage, à Gisagara, une communauté pieuse cent pour cent rwandaise, celles des **Bizera-Mariya,** (25) les jeunes-filles se donnent à Dieu et aux œuvres de miséricorde dans un cadre : habillement, logement, nourriture, travail etc, fidèle aux plus saines coutumes du pays. Modeste mais féconde semence d'Evangile en sol rwandais, promise, peut-on l'espérer, à un développement constant mais surtout maintenu dans le sillage de sa grâce propre. En 1960, les Bizera-Mariya fondent leur deuxième maison, en prenant en charge, à Kabgayi, **l'Inzu y'urukundo** (26) qui accueille les voyageurs de passage au Chef-lieu du Rwanda catholique. Un troisième essai se détache ensuite et s'installe à Gatagara au service des enfants infirmes, en collaboration avec les Demoiselles du Graal.

b. Laïcat.

La consécration religieuse n'est pas la seule forme de vie chrétienne. Le laïc chrétien est lui aussi appelé à traduire sa foi et sa charité envers le prochain dans des activités et des interventions propres à son état. Large domaine où la vie évangélique doit trouver son style et son expression authentiquement rwandaise. L'organisation des Inama et de leurs Bakuru (27) selon une intention géniale exploitée par Monsei-

---

(25) « Celles qui espèrent en Marie ». Cette communauté n'est pas encore, en 1960, érigée canoniquement.

(26) « La maison de la Charité ».

(27) cfr. de **Lacger,** op. cit. pp. 603-608.

gneur Classe, répondait en partie à ce besoin, et d'une manière très adaptée à la mentalité traditionnelle. Toutefois, nous le savons par l'article précédant, des situations nouvelles réclament désormais, à côté des structures anciennes, des formules neuves. Disons tout de suite que la période qui nous occupe présentement, celle qui s'étend de 1952 à 1956, ne parviendra pas à les trouver encore. Aussi bien, devrons-nous y revenir plus loin.

Mais déjà on s'engage sur la bonne voie, et hardiment. En mai 1953, Monseigneur Déprimoz organise pour son Vicariat l'Action Catholique sous les 3 formes suivantes : la Ligne du Sacré-Cœur, imposée pour toutes les missions ; la Croisade eucharistique, que l'on doit lancer dans toutes les écoles ; la Légion de Marie, dont la création n'est pas obligatoire quoiqu'elle soit chaudement encouragée pour l'élite chrétienne. Peu après, afin de rendre ces œuvres plus facilement viables, un « Secrétariat d'Action Catholique » est établi à Kabgayi et fera paraître régulièrement un « Bulletin d'Action Catholique ».

La Première et la troisième de ces œuvres vont rencontrer assez vite un succès remarquable, puisque le rapport annuel de 1955 enregistre 12.000 Ligueurs et 146 Praesidia de la Légion. On reconnaît cependant que tout n'y est pas encore au point. Quant à la Croisade eucharistique avoue ce même rapport, « plusieurs directeurs et directrices d'école se demandent si cet organisme répond exactement aux besoins spirituels des jeunes écoliers et écolières ». Mais patientons: à force de chercher, on trouvera.

Beaucoup plus franc est le succès que remporte la Presse, spécialement celle qui est rédigée en kinyarwanda. On peut certainement attribuer ses progrès avant tout aux insistances de Monseigneur Déprimoz. Succès d'abord quant à la diffusion des journaux : le **Kinyamateka** tire à 20.000 en 1953 ; la poussée des 22.000 de mai 1959 ne se maintiendra cependant pas, puisque l'année suivante on s'en tiendra au tirage de 1953, tandis que celui de **Hobe**, pour les écoliers, atteint les 35.000. Plus spécilisés, l'« **Ami** », tire cependant à 2.200 et le « **Kurerer'Imana** », destiné aux moniteurs, à 3.000.

Succès quant à l'influence ensuite, Un exemple seulement. Depuis 1948, un concours de circonstances malencontreuses avaient fait du dimanche, le jour officiel des marchés. Une telle occurrence ne pouvait que gêner la sanctification du jour du Seigneur. En 1954, le **Kinyamateka** décide de lancer une campagne de presse contre le commerce dominical. Résultat : quelques mois plus tard, les marchés sont déplacés officiellement du dimanche au samedi.

Faut-il parler encore de l'œuvre scolaire ? Elle ne cesse de prospérer, et d'inquiéter : plus elle se développe plus elle apparaît insuffisante. Mais peut-être sera-t-il plus opportun de remettre à l'article suivant, un dernier aperçu sur cette œuvre essentielle. Qu'il nous suffise de remarquer, dans la perspective où nous nous sommes placés en ces pages, que l'action de l'école devient tellement partie intégrante de l'éducation familiale, telle que les Banyarwanda commencent à l'envisager, qu'à partir de 1954, sur une suggestion de Monseigneur Déprimoz, sortent de terre, nombreuses en certaines régions, des « écoles de parents », c'est-à-dire des écoles dont tous les frais scolaires sont pris à charge par les parents ; et d'autre part, s'organisent, avec peut-être moins de vogue, des « conseils de parents », où clergé, personnel enseignant et parents délibèrent ensemble toutes les questions que pose l'éducation scolaire des enfants. Autant de chemins par lesquels l'école deviendra de plus en plus rwandaise et de moins en moins article d'importation.

c. Le clergé.

La rwandisation de l'Eglise, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est en définitive l'œuvre du clergé. Plus il sera nombreux, mieux il sera formé, plus proche sera-t-il du peuple, et mieux le christianisme s'incarnera dans celui-ci. Telle fut d'ailleurs la triple préoccupation des deux Evêques.

Clergé plus nombreux : soit en faisant venir des auxiliaires étrangers : nous connaissons déjà les efforts réalisés dans ce sens ; soit en multipliant les vocations locales. Le premier objectif de Monseigneur Bigirumwami, au lende-

main de son sacre, fut de créer son petit séminaire. Il y réussit si bien que la première rhétorique qui en sortit, fournit un contingent de 20 candidats de qualité au grand Séminaire de Nyakibanda en septembre 1959. A Kabgayi (qu'on nous permette encore d'anticiper), des réalisations parallèles vont bientôt suivre. En fin 1955, un essai de second petit séminaire à Rwamagana se solda par un échec, mais le projet fut repris et cette fois avec succès grâce aux Pères Salésiens qui, nous le savons, vont l'année suivante ouvrir le séminaire de Rwesero, voué semble-t-il à un avenir florissant. Cependant, le séminaire de Kabgayi, devenu absolument pléthorique, sera divisé en 1957, et les trois classes supérieures s'installeront à Kansi ; plus que jamais d'ailleurs les batiments de Kabgayi seront bondés. On dirait qu'au Rwanda, plus on multiple les séminaires, et plus nombreuses s'éveillent les vocations....

Clergé mieux formé ensuite. Le niveau des études dans ces petits séminaires, à partir de 1953, va progressivement s'élever. On ajoute tout de suite une 7me préparatoire, et les programmes belges d'humanités anciennes, après un effort soutenu de 7 ans, sont intégralement suivis jusqu'en rhétorique, avec quelques adaptations qui s'imposent évidemment.

Au grand séminaire de Nyakibanda (28), peuplé maintenant uniquement de Banyarwanda, philosophes et théologiens, l'amélioration des programmes ne cesse de préoccuper les responsables. Mieux encore, plusieurs séminaristes ou prêtres plus capables sont envoyés dans les Universités ecclésiastiques de Rome, Louvain ou Kimwenza: bientôt le Rwanda aura sa pléiade de Docteurs en théologie, droit canon, sciences bibliques, philosophie, aussi que des licenciés dans les diverses disciplines requises pour l'enseignement secondaire. (29)

---

(28) De 1951 à 1952, le séminaire de Nyakibanda avait été le Theologicum commun pour le Rwanda et le Burundi, tandis que le nouveau séminaire de Burasira, à la frontière des deux Vicariats de Kitega et de Ngozi, était le Philosophicum pour les deux pays.

(29) Enfin, répondant aux voeux des Ordinaires du Rwanda, la S. C.

Les fidèles n'ont pas seulement besoin de prêtres instruits : il leur faut des hommes de Dieu, dont la vie spirituelle est intensément entretenue. C'est dans ce but que furent organisées, petit à petit, des récollections mensuelles en commun pour les prêtres. L'initiative partit du grand séminaire où le 3 novembre 1954, plusieurs Abbés des environs se réunirent pour une journée de recueillement. Six mois après, la contagion commence : au sud, à Nyakibanda, au centre à Kabgayi, au nord-Est à Rulindo, les Prêtres locaux tâchent de faire ensemble une récollection mensuelle ou trimestrielle. En septembre 1955, tout le clergé est pris dans le mouvement. Byumba, Mibilizi et Rwamagana suivent l'exemple donné ; mais désormais les Pères Blancs prennent part à ces réunions pieuses et fraternelles. Plus tard, dans le Vicariat de Kabgayi au moins, l'organisation de ces récollections va encore s'améliorer, et qui mieux est, un prêtre séculier, prêté dans ce but par l'Archevêque de Malines, sera préposé à la prédication de ces journées. On peut noter, également, dans le même ordre d'idées, une heureuse innovation introduite en 1957. Jusque là au cours des mois de vacances des écoliers, deux retraites communes distinctes renouvellaient spirituellement d'une part les Abbés et de l'autre les Pères Blancs. A bon droit, on jugea ce système périmé et inopportun, et on inaugura, à la satisfaction de tous des retraites vraiment sacerdotales et communes où Pères et Abbés, ensemble, suivent les mêmes exercices spirituels.

Les fruits de ces efforts n'apparaissent pas aussitôt. Si 1952 n'a donné que deux nouveaux prêtres banyarwanda, les années suivantes, jusqu'en 1960, accusent les chiffres suivants : 9, 2, 1, 4, 9, 4, 3. Il faudra cependant attendre quelques années pour que des équipes nombreuses de jeunes prêtres viennent rejoindre leurs aînés. Ce qu'on peut affirmer, cependant, c'est que désormais les jeunes-gens qui se décident à rentrer dans les séminaires, et qui veulent persévérer jusqu'au sacerdoce seront mus par un idéal de

---

de la propagande a décidé, en date du 10 mars 1961 de confier le Séminaire à la Hiérarchie ecclésiastique de ce pays : M. l'abbé Matthieu Ntahoruburiye, ancien supérieur du petit Séminaire de Nyundo en devenait le premier recteur Rwandais.

plus en plus pur : ceux en effet qui chercheraient à acquérir une instruction supérieure plutôt qu'à se former à devenir prêtres, trouveront d'autres établissements, nombreux et perfectionnés, qui pourront leur fournir les connaissances et les diplômes qu'aucun séminaire ne pourra leur délivrer.

Clergé en contact plus étroit avec le peuple, enfin. Comment mieux obtenir ce résultat qu'en multipliant les stations missionnaires ? En février 1953, Monseigneur Bigirumwami procède à sa première fondation, celle de **Murama**, dans le Buhoma, En fin de cette même année, c'est au tour de **Ruhengeri,** dans le Mulera, puis en 1954, celle de **Kisenyi** dans le Bugoyi, ce qui porte à 12 le nombre des missions du Vicariat de Nyundo. Avec la fondation de **Bungwe,** dans le Ndorwa, en juin de cette année, 34e mission de Kabgayi, on compte ainsi 46 postes pour le Rwanda entier. Août 1955 voit la naissance de trois autres missions : **Mushishiro,** dans le Marangara pour Kabgayi, **Busasamana** dans le Bugoyi et **Mushubati** dans le Bwishaza, pour Nyundo. Depuis le Jubilé, le Rwanda s'est ainsi enrichi de 9 nouveaux centres de vie paroissiale. On pourrait signaler également ici la création, au début 1953, d'une aumônerie des Mines du Haut-Katanga où beaucoup d'ouvriers chrétiens banyarwanda sont engagés. En outre soucieux de les aider efficacement, les deux Evêques entreprennent un voyage au Katanga afin de les y visiter et de mieux connaître leurs besoins spirituels. Monseigneur Bigirumwami s'y rend en avril 1953, et Monseigneur Déprimoz l'y suit en juin.

4. — FERVEUR CHRÉTIENNE EN PROGRÈS.

Tant d'efforts ne pouvaient rester vains. Déjà les années 1948-1952 avaient recueilli des fruits abondants. Au terme de cette nouvelle période la ferveur de la chrétienté s'est encore accrue.

Qu'on en juge par quelques chiffres significatifs. Suivons, par exemple, la courbe des abstentions pascales.

1950 : 19 %
1951 : 18 %
1952 : 17,1 %
1953 : 15,2 %
1954 : 13 %
1955 : 10 %

Une progression semblable se vérifie dans la réception des sacrements. En 1953, chaque baptisé qui le peut communiait en moyenne 22 fois et se confessait 4 fois par an. En 1955, ces moyennes sont montées à 27 et à 5 ! Des constatations de ce genre sont fournies par les chiffres globaux des catéchumènes et des baptisés : En 1950, les premiers étaient au nombre de 167.630 et les seconds, de 375.722. Un lustre plus tard, on enregistre, respectivement, les effectifs de 258.717 et de 486.250, pour les deux Vicariats. Et ainsi à l'avenant. Un seul domaine reste stagnant : celui des mariages à la païenne. On ne parvient pas à y remédier comme on le voudrait. On attribue cette plaie en partie, à une évolution malheureuse que subit la coutume de l' « **inkwano** » (30), dont les parents font de plus en plus, hélas, une pratique mercantile. On cherche, mais sans trouver, comment influencer d'une manière efficace et bienfaisante l'évolution de la coutume dans un sens chrétien.

A part cette ombre au tableau d'ensemble, à lire rapports, récits, compte-rendus et statistiques, à entendre missionnaires et prêtres locaux, on ne peut s'empêcher de considérer les années qui nous occupent comme une période de ferveur chrétienne et de progrès consolants. Ceux qui se rappellent que 1954, qui en est comme le centre, était dans le monde entier mais aussi, très intensément, au Rwanda, une année consacrée à la Sainte Vierge, ne s'étonneront pas de cette santé spirituelle et de cette vitalité. L'intercession toute puissante de la Reine du Ciel, invoquée avec tant d'amour et de foi, ne pouvait qu'obtenir pour l'Eglise du Rwanda des grâces nombreuses de piété et de paix.

---

(30) « Gages d'alliance » en vue du mariage coutumier. On traduit souvent ce mot par le terme français « dot ». Mais à tort, car le contenu des deux vocables est très différent.

Bien de motifs rendaient cette bénédiction plus assurée. Lors du Jubilé, on s'en souvient, tout le Rwanda avait été consacré à la Mère de Jésus-Christ ; Nyundo avait renchéri encore, et s'était proclamé « Civitas Mariae ». Enfin Monseigneur Déprimoz, mis en demeure en 1945 de prendre en main l'effort de rélèvement d'une chrétienté en passe de s'ébranler, n'avait pas trouvé de meilleur gage de réussite que de demander à la Mère du Bon Conseil de lui montrer la voie : « Iter Para tutum », avait été son programme. Assiégée par tant de confiance la Sainte Vierge ne pouvait que conduire ses enfants sur la voie qui conduit à la vie,

5. — DÉMISSION DE MONSEIGNEUR DEPRIMOZ.

Déjà vers la fin de l'année jubilaire, le Vicaire Apostolique du Rwanda dut prendre un repos imposé par le médecin. Une hémorragie interne assez grâve s'étant produite, il fut obligé de partir d'urgence en Europe pour s'y faire soigner. Il en revint, heureusement, assez vite. Le 31 mai 1951, de retour au Rwanda, il écrivit une lettre où déborde sa joie de se trouver de nouveau « à son poste ». Tout alla ensuite d'une manière assez satisfaisante, lorsque le 18 janvier 1955, Monseigneur Déprimoz fit, pendant la nuit, une malheureuse chute qui causa une fracture du col du fémur.

Réduit à l'immobilité l'Evêque décida de présenter au Pape sa démission comme Vicaire Apostolique de Kabgayi. On ne peut que s'incliner avec respect devant ce geste, signe non équivoque du désintéressement apostolique et de l'humilité profonde de celui qui le posait. Le Saint-Père accepta cette démission, le 21 avril 1955, et confia le Vicariat de Kabgayi, d'une manière provisoire, au R.P. Arthur Déjemeppe, promu Pro-Vicaire, en attendant la nomination du nouveau Vicaire Apostolique. Après 10 ans d'administration épiscopale, dont nous avons pu admirer la lucidité et la sagesse, Monseigneur Déprimoz, avec la bonne humeur qui

le caractérise, passait ainsi le gouvernail à des forces plus jeunes et plus robustes.

Le 16 décembre, accompagné de l'affection, des regrets et des prières reconnaissantes de tous ceux qu'il quittait, Monseigneur Déprimoz retournait en Europe pour s'y faire soigner, certain d'ailleurs que la Providence le ferait revenir bientôt au Rwanda tant aimé (31).

La tristesse de cette séparation, cependant, devait peu après être compensée par une grande joie.

Le lendemain de Noël en effet la radio diffusait jusqu'au Rwanda la joyeuse nouvelle : S. S. le Pape Pie XII avait choisi comme Vicaire Apostolique de Kabgayi, au titre de Cataquas, le Recteur du grand Séminaire de Nyakibanda : le R. P. André Perraudin. L'année 1955 se terminait ainsi dans l'allégresse.

(31) Il revint en effet en février 1958. Il put ainsi célébrer à Kabgayi, le 29 juin de cette année, son Jubilé d'or sacerdotal.

Derniers Carrefours. 1956-1959

Il ne peut être question de dresser le bilan de la période nouvelle qui s'ouvre avec l'année 1956. A l'heure où ces lignes sont écrites les événements qui se sont déroulés depuis lors sont si proches et tellement mêlés à des inconnues qui nous échappent, que leur interprétation se prête à des risques graves de méprise. Il nous suffira donc, en ce dernier article, d'indiquer dans quels sens principaux le mouvement de la vie de l'Eglise se manifeste de nos jours.

Monseigneur Perraudin voulut recevoir la consécration épiscopale des mains du premier Evêque munyarwanda, Monseigneur Bigirumwami. Ainsi, toute la vie sacramentaire, dans le pays entier découlerait, pourrait-on dire, d'une seule source, à la fois catholique et rwandaise. La cérémonie eut lieu le 25 mars 1956 à Kabgayi.

Dès le lendemain de son sacre, le nouveau Vicaire Apostolique prit une série de décisions hardies qui sont restées célèbres, mais qui — complétées par d'autres qui suivirent — allaient imprimer une orientation bien caractéristique à la marche en avant et à la situation de l'Eglise dans ce pays. Groupons, non tant par ordre chronologique, que par affinité de nature, ces diverses impulsions épiscopales.

1. — MULTIPLICATION DES CENTRES DE VIE CHRÉTIENNE.

Grâce à une ingénieuse combinaison qui consistait à mettre dans un poste deux prêtres au lieu de trois, mais en complétant la communauté par la présence en son sein même

de deux Frères Joséphites, sept nouvelles missions prennent naissance en quelques mois dans le Vicariat de Kabgayi : les voici par ordre alphabétique : **Kibungu**, dans le Gihunya, **Kiruhura**, dans le Busanza, **Runaba**, dans le Ndorwa, **Rwesero**, dans le Buganza N., **Shangugu**, dans le Biru, **Simbi**, dans le Busanza et **Rutongo**, dans le Buliza, qu'il faut citer à part, car cette mission fut fondée avant le sacre. A quoi il faut ajouter le poste de **Nyamata**, dans le Bugesera, ouvert en janvier 1957, et pour le Vicariat de Nyundo, la mission de **Kibingo**, dans le Rusenyi, fondée en 1959.

Parallèlement, autorisations sont obtenues et directives sont données au clergé, afin de mettre à la portée du plus grand nombre possible de chrétiens le Sacrifice Eucharistique, source de toute vie spirituelle. Tout prêtre peut le célébrer jusqu'à trois fois le dimanche, deux fois les jours de semaine, matin ou soir, dès qu'un groupe suffisant de fidèles en serait privé autrement. Une Faculté romaine élargira ces possibilités, à partir de 1961, en autorisant le trinage quotidien.

Dans ce même souci de permettre aux fidèles de puiser à larges mains dans les richesses trop inconnues de la sainte Liturgie, un effort remarquable est entrepris, et à Nyundo et à Kabgayi. Là, la traduction des textes des messes dominicales et du Triduum Sacrum et la composition de pièces musicales liturgiques et populaires d'inspiration rwandaise, sont réalisées avec un rare bonheur. Ici, est créé au début de 1960 un « **Centre de Pastorale liturgique** », gravitant autour du prieuré des Bénédictins de Gihindamuyaga. La coordination de ce Centre avec les organismes et les activités similaires des territoires voisins est assurée par les soins d'un missionnaire chargé de l'Apostolat liturgique dans le Rwanda et le Burundi. Cinq paroisses « pilotes » sont choisies où les premiers essais sont tentés, ce qui évite de travailler dans l'abstrait.

Le but de ce mouvement est d'aider les fidèles, dans la ligne des directives pontificales, à prendre une part non seulement active — ce qu'ils ont toujours fait ici au Rwanda — mais aussi « intelligente », selon l'expression de Pie XII, aux

célébrations liturgiques. Donc : d'abord leur faire comprendre, grâce à une catéchèse progressive, le sens des rites et des textes, et ensuite à y participer à leur place et, si possible, dans leur langue et en commun.

Parallèlement, fruit de travaux réalisés au Grand Séminaire de Nyakibanda, un texte intégral des quatre Evangiles et des Actes des Apôtres, aussi fidèlement traduit que soigneusement imprimé, est répandu partout. Bible et Liturgie sortent ainsi, ensemble, du halo de mystère dans lequel elles restaient trop enfouies.

2. — L'ŒUVRE SCOLAIRE.

Un effort non moins considérable est consacré au progrès de l'œuvre scolaire, malgré les difficultés financières de plus en plus lourdes qu'elle entraîne. A partir de 1956, le pays est divisé en quatre secteurs (32), pourvus chacun d'un prêtre-inspecteur, De par ailleurs, de nombreux étudiants sont aidés pour pouvoir poursuivre leurs études à l'étranger ou dans le pays. La Librairie dite de « **L'Ami** » est confiée à un prêtre libéré du ministère, et bientôt à la communauté des Dominicains Canadiens arrivés en janvier 1960 ; elle déverse sur le pays une nourriture intellectuelle de premier choix à des conditions les plu savantageuses. Des Collèges ou Ecoles secondaires sont développés ou créés : le Groupe Scolaire d'Astrida, dont le niveau intellectuel s'élève graduellement, est déjà connu. Nouveaux, par contre, sont les Collèges du Christ-Roi, à Nyanza, entre les mains du clergé du Diocèse de Liège ; le Collège Saint-André, à Kigali, dont le Diocèse de Namur fournit le personnel ; le Lycée pour filles de Kisenyi, dirigé par les Auxiliaires de l'Apostolat ; l'Ecole d'Assistantes sociales des Sœurs Auxiliatrices du Purgatoire à Astrida ; l'Ecole d'Infirmières de Kabgayi... Les Ecoles de Moniteurs se multiplient : celles d'Astrida et de Zaza (Frères de la Charité, de Gand), de Byimana et de Save (Frères Maris-

(32) Nyundo, Astrida, Kabgayi, Kigali.

tes), de Byumba et de Ruhengeri (Frères des Ecoles chrétiennes), et de Birambo (Nyundo) accueillent et forment les jeunes gens. Tandis que les Ecoles de Monitrices de Kigali (Dames Bernardines), Save (Sœurs Blanches), Byimana et Muramba (Auxiliaires de l'Apostolat) font de même pour les jeunes filles. D'importance capitale pour l'avenir du pays, l'Ecole professionnelle de Kigali (Pères Salésiens), l'Ecole commerciale de Nyundo, et les Ecoles artisanales de Nyundo, Muhororo, Nyanza et Byumba, préparent des hommes de métiers dont la nécessité se fera de plus en plus sentir. Sept Ecoles ménagères, ou assimilées, entre les mains des Sœurs de diverses Congrégations, et un nombre incalculable de Foyers sociaux ruraux enseignent aux femmes et aux jeunes filles les arts propres aux maîtresses de maison. Dans cette même orientation, les Demoiselles du Graal s'efforcent de diverses manières, de rendre celles-ci plus conscientes de leurs responsabilités chrétiennes dans leur vie de tous les jours, familiale ou professionnelle. Et nous n'avons rien dit des étudiants et étudiantes qui se forment en dehors des frontières du Rwanda. Sans parler des établissements d'Europe, le Collège des Pères Jésuites d'Usumbura et, aux environs de 1955-1956, le Collège des Pères Barnabites de Bagira, près de Bukavu, ainsi que le Groupe scolaire des Frères Maristes de Nyangezi, au Kivu, hébergent un nombre relativement grand de jeunes rwandais.

L'école et l'instruction, ce ne sont pas seulement les batiments, les professeurs et les élèves : ce sont aussi les livres ! Un effort important est réalisé pour l'édition de manuels scolaires en kinyarwanda. Saisissons l'occasion pour rendre un hommage spécial aux Presses de Kabgayi, qui se perfectionnent sans cesse, et d'où sortent des tonnes d'imprimés de tous genres, dont la réalisation atteint un degré de qualité et un coéfficient de rapidité au dessus de tout éloge.

3. — LE ROLE DES LAICS.

Enfin, très remarquable encore est le souci des Evêques, surtout à partir de 1956, de promouvoir et d'intensifier l'ac-

tion des Laïcs dans la vie de l'Eglise. Un prêtre est détaché de tout autre travail pour organiser et animer, dans le Vicariat de Kabgayi, les trois œuvres d'Action catholique générale : Ligue du Sacré-Cœur et Légion de Marie, d'une part, qui amplifient leurs effectifis et leur action dans les deux Vicariats ; et d'autre part, le Mouvement Xavérien qui remplace depuis la fin 1956 la Croisade eucharistique, et qui connaît un succès de bon aloi parmi les jeunes, garçons et filles. Un autre prêtre de Kabgayi sera libéré en 1958 pour prendre la responsabilité sacerdoatale des œuvres sociale et de l'Urubyiruko Gatolika rw'abakozi (U.G.A. équivalant de la J.O.C.), tandis qu'à Nyundo une Jeunesse Rurale Catholique, bien lancée, est confiée à une Auxiliaire spécialisée. De son côté, une Association d'Anciens-Elèves Maçons, à laquelle le nom du Frère Guido ne peut être détaché, unit les travaux, les intérêts et les besoins de ces jeunes gens qui, après leur apprentissage, se trouvent en butte aux mille difficultés de la vie ouvrière. Une Coopérative intitulée « TRA-FI-PRO », (Travail-Fidélité-Progrès), est fondée à Kabgayi, et réussit à percer et à se développer sur des bases solides. Une Mutualité chrétienne à Astrida, fondée par un Européen, passe, en 1959, sous la direction de Banyarwanda... Autant d'activités où l'initiative des laïs catholiques peut se donner libre cours.

Mais comment ne pas observer surtout une prise de conscience de plus en plus vive, et dans tous les milieux sociaux, des responsabilités et du rôle propre du laïc dans la vie de la Cité ? N'est-ce pas l'Eglise qui infuse dans les esprits l'idée de l'égalité fondamentale de tous les hommes et celle des droits inhérents à la dignité de la nature humaine ? N'enseigne-t-elle pas que tout homme compétent peut faire valoir ses droits à intervenir dans la gestion de la Chose Publique ? Formé à cet enseignement, et plus attentif à ces droits, le citoyen supporte de moins en moins d'être dirigé par d'autres sans les avoir mandatés, et de rester servilement à leur remorque, sans que ses avis ou ses intérêts soient pris en considération. Il veut, au moins, faire entendre sa voix et accéder, lui aussi, aux postes de commande lorsque ses compétences le lui autorisent.

Si cet éveil et cette promotion peuvent prêter le flanc à des remous politiques de forme inconnue dans le passé

et, peut-être, à des incidents regrettables, ils n'en sont pas moins des symptômes heureux d'une émancipation aussi inévitable que bienfaisante.

3. — ÉVÉNEMENT POLITIQUE ET POSITION DE L'EGLISE.

Le quatrième domaine qu'il nous faut envisager maintenant dans ce bref tour d'horizon est celui, délicat et brûlant entre tous, des répercussions que les événements d'ordre civil et politique exercent sur la vie de l'Eglise. Nous ne pouvons mieux faire, pour y mettre un peu de clarté, que de suivre l'ordre chronologique des événements.

a. 1956 — *La consultation populaire.*

Le dimanche 30 septembre 1956 eurent lieu les premières élections populaires que connut le Rwanda. Il s'agissait de choisir les membres des divers conseils institués par le Décret du 14 juillet 1952, à savoir les conseils de sous-chefferie, de chefferie, de Territoire et le Conseil Supérieur du pays. Il est utile de savoir comment ces membres devaient être élus aux divers échelons.

La consultation populaire de tous les hommes adultes émettant un vote secret avait comme objet d'exprimer les préférences des habitants pour la désignation des « notables » membres d'un collège électoral au sein duquel allaient être choisis par leurs pairs les membres du conseil de sous-chefferie. De ce conseil, le sous-Chef sera d'office le président, et les membres devront être aussi nombreux qu'il y a de fois cinq cents habitants dans la sous-chefferie.

Chaque conseil de sous-chefferie, une fois composé, choisira ensuite en son sein trois nouveaux « notables ». Un second collège électoral sera constitué, formé des notables ainsi choisis dans tous les conseils de sous-chefferie d'une chefferie. Au sein de ce nouveau collège, seront élus par leurs pairs autant de membres du conseil de chefferie qu'il y en aura de sous-Chefs, choisis également par leurs pairs, selon une proportion variable.

Le conseil de Territoire — il y en a neuf au Rwanda à cette époque — (33) sera composé de tous les Chefs, un nombre égal de sous-Chefs élus par leurs pairs, et un nombre de nouveaux « notables » égal au nombre global des Chefs et des sous-Chefs. Ces derniers « notables » seront élus comme précédemment, à savoir parmi les membres d'un collège composé de trois « notables » par chefferie, choisis eux-mêmes par chaque conseil de chefferie, en son propre sein.

Quant au Conseil Supérieur du Pays, toujours présidé par le Mwami, il sera composé des Présidents des conseils de Territoire, six Chefs élus par leurs pairs, un représentant élu par chaque conseil de Territoire parmi les « notables » qui y siègent, quatre personnes choisies en raison de leurs compétences spéciales et quatre porteurs de la « carte civique » ou « immatriculés ». Ces huit derniers seront cooptés par les autres membres du Conseil Supérieur.

D'un examen sommaire de ce système un peu compliqué, il appert tout de suite qu'aucun président, ni même aucun membre de chacun de ces conseils ne fera l'objet direct d'un vote populaire ; celui-ci ne portera que sur le choix d'un certain nombre de « notables » dont quelques uns seulement seront membres du conseil de sous-chefferie.

Le résultat de cette consultation fut assez surprenant. Une étude attentive et objective, menée par MM. Maquet et d'Hertefelt (34), a démontré que la répartition des membres des conseils, à partir de celui de chefferie, ne correspondait plus à celle du point de départ, spécialement pour ce qui concerne la proportion Tutsi-Hutu. « Le filtrage de la volonté populaire à travers sept scrutins pour arriver au Conseil

---

(33) Shangugu, Kibuye, Kisenyi, Astrida, Nyanza, Ruhengeri, Byumba, Kigali, Kibungu. Ces Territoires se répartissent les 46 Chefferies et les 603 Sous-Chefferies que comptait le Rwanda en 1956.

(34) **J. Maquet et M. d'Hertefelt,** « *Election en société féodale. Une étude sur l'introduction du vote au Ruanda-Urundi* ». Acad. roy. des sc. col., Bruxelles, 1959.

Supérieur a eu pour effet de renverser l'orientation que le vote populaire manifestait ».

Est-ce en cette conséquence de cette frustration que commença à prendre forme un raidissement général et avoué des rapports entre les deux races principales entre lesquelles les Banyarwanda se partagent ? Quoiqu'il en soit, deux faits significatifs se produisent en 1957. D'une part, une « Mise au point » émanant du Conseil Supérieur du Pays, et qui, entre autres, met en avant l'opportunité d'accroître ses pouvoirs ainsi que ceux du Mwami ; et d'autre part, dans un sens opposé, un « Manifeste des Bahutu » qui réclame la promotion économique et sociale des masses paysannes.

b. Lettre collective sur la Justice.

Presque à la même époque, était lue dans toutes les églises du pays le Mandat de carême des Evêques du Rwanda et du Burundi, au sujet de la Justice sociale. Courageuse prise de position dans un conflit réel mais médiocrement perçu par une partie de la population, et soudain dénoncé officiellement. En effet, après exposé de quelques principes théoriques, les Evêques rentraient dans les applications concrètes. Ils affirmaient d'abord légitime l'aspiration des autochtones à prendre dans la gestion de leurs propres affaires une part de plus en plus considérable. Mais ils insistaient surtout sur la conception chrétienne de l'autorité en fonction du Bien Commun. Or, devaient-ils constater :

« Ces exigences sont malheureusement encore trop aisément méconnues dans nos pays. Ceux qui détiennent l'autorité ont une tendance néfaste à la faire servir indûment à leur propre avantage et à l'avantage de leurs proches ou de leurs amis. « Et les exemples précis étaient cités à l'appui : rétributions supplémentaires pour des actes inhérents à sa fonction, prestations indues en sus du salaire prévu, retenues ou détours d'argent, condamnations d'un innocent, majorations de tarifs d'amende etc. etc. . . .

D'autres considérations, nettes mais nuancées, exposaient la doctrine de l'Eglise sur le juste salaire et la conscience professionnelle.

Il va sans dire que cette Lettre fit choc et suscita des réactions évidemment diverses dans la population chrétienne.

Sur ces entrefaites, eurent lieu à Nyanza, à la fin du mois de juin, de grandioses fêtes en l'honneur du Jubilé d'argent de Principat du Mwami Mutara III Rudahigwa. Elles avaient été retardées d'un an pour divers motifs. A l'occasion des belles cérémonies religieuses qui inaugurèrent ces festivités, Monseigneur Perraudin remit au Jubilaire, avec le Document Pontifical accordant le privilège de l'oratoire privé, tout le nécessaire pour la célébration du Saint Sacrifice. Un nouveau « Jeu scénique », réplique de celui de 1950, esquissait en tableaux successifs l'histoire du Rwanda et spécialement celle du dernier Règne.

Au cours de 1958, Monseigneur Bigirumwami reprit le chemin de l'Europe pour y chercher de nouvelles collaborations apostoliques. C'est au cours de cette absence que le conflit évoqué plus haut s'infléchit de plus en plus sur un terrain que d'aucuns affirmaient typiquement « racial », tandis que d'autres estimaient devoir lui refuser cet aspect, ou du moins le minimiser. Il fallait signaler ce clivage, car il donna lieu à certaines controverses qui n'apaisèrent guère les esprits. Il est utile d'ajouter que le Mwami Mutara, lui aussi voyageait à l'étranger à ce moment. Tels petits faits en rapport avec cette absence et avec le retour du Roi en décembre, rendirent la tension plus sensible. Un parti politique, reconnu comme tel par la Puissance tutélaire, puis d'autres de tendances divergentes ou parallèles, virent le jour au cours de l'année suivante, 1959. Un vaste mouvement d'opinion prenait forme autour du mot « Démocratie », point de mire un peu mystérieux, mais catalysant certaines aspirations longtemps refoullées, et désormais incarnées et définies.

c. Lettre de Monseigneur Perraudin sur la Charité.

Le carême de cette année 1959 fournissait à Monseigneur Perraudin l'occasion d'adresser à toutes ses ouailles une Lettre importante sur la charité, dont les répercussions dépassèrent de loin le précédent de 1957. A partir des exemples de Notre-Seigneur et de son enseignement, le Vicaire Apos-

tolique de Kabgayi rentrait, mais sur son plan propre, dans le vif des problèmes du jour. Il commencait par constater l'existence de races divers au Rwanda, mais il lanceait un pressant appel aux chrétiens, à leur bon sens et à leur charité, pour que cette diversité ne dégénère ni en divisions, ni en oppositions funestes. Ceux qui appartiennent à des races différentes, disait-il en substance, sont faits pour mettre en commun leurs qualités propres dans une harmonieuse entente, et se compléter ainsi les uns les autres. S'ils sont chrétiens, ils jouissent tous des mêmes privilèges échus aux enfants d'un même Père des Cieux : ils sont donc frères et leur loi est celle de l'amour et du respect mutuels. A ces assertions vraies en tout temps, l'Evêque en ajoutait d'autres particulières à la situation actuelle :

« Dans notre Rwanda, affirmait-il, les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses, d'une part, et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race. Cet état de choses est l'héritage d'un passé que nous n'avons pas à juger. Mais il est certain que cette situation de fait ne répond plus aux normes d'une organisation saine de la société rwandaise et pose, aux responsables de la chose publique, des problèmes délicats et inéluctables. »

Des réformes de structures s'avèrent donc absolument nécessaires au Rwanda. Or comme le rôle propre de l'Eglise est de rappeler les principes fondamentaux et religieux dont doivent tenir compte ceux qui ont la charge de les réaliser. l'Evêque continuait ainsi :

« Les institutions d'un pays doivent être telles qu'elles assurent réellement à tous ses habitants et à tous les groupes sociaux légitimes, les mêmes droits fondamentaux et les mêmes possibilités d'ascension humaine, et de participation aux affaires publiques. Des institutions qui consacreraient un régime de privilèges, de favoritisme et de protectionnisme soit pour des individus, soit pour des groupes sociaux, ne seraient pas conformes à la morale chrétienne. »

La Lettre ajoutait encore que les fonctions publiques ne peuvent être confiées qu'à des hommes capables et intègres, soucieux avant tout du bien commun et non du bien d'un seul groupe. Elle expliquait en outre que, tout en condamnant absolument la lutte des classes, la morale chrétienne autorisait tel groupe social à s'organiser pour la défense de ses intérêts légitimes par des moyens honnêtes, excluant évidemment toute haine et tout mépris pour les autres. Elle invitait de plus les responsables politiques et sociaux à se rencontrer pour chercher ensemble la solution la plus juste aux problèmes que pose cette inéluctable évolution des institutions.

En toutes ces pages, l'Evêque n'était pas sorti un instant de son domaine. Toutefois, il reconnaissait comme légitime pour ceux qui, jusqu'ici, n'avaient eu que peu de possibilités d'affirmer leurs aspirations, le droit de s'associer et de faire entendre leur voix. Il avait sans ambage pris position au sujet de l'opportunité, voire de la nécessité, d'une évolution et d'un changement de certaines institutions traditionnelles, celles-ciétant devenues caduques et inconciliables avec une organisation de la société basée sur les principes chrétiens du respect des droits de tout homme créé à l'image de Dieu.

Une prise de position aussi peu équivoque et courageuse qu'irréprochable, n'allait pas sans susciter quelque mécontentement chez certains, et chez d'autres des enthousiasmes parfois insuffisamment contrôlés. Des feuilles circulaient sous cape ou au grand jour, se permettant des écarts de langage et des appels provocateurs, voire des propos irrespectueux, les uns à l'adresse du Vicaire Apostolique de Nyundo, les autres à celle de son collègue de Kabgayi. Nous devions signaler ces réactions pour situer dans son contexte psychologique de ressentiment et de confusion du politique et du religieux, les explosions qui se préparent.

Les événements d'ailleurs se succèdent rapidement. En mai de cette année 1959, un « Groupe de Travail », mandaté par la Belgique, traversait le Rwanda afin d'y procéder à une enquête, aussi large que rapide, sur les aspirations respectives des divers groupes sociaux et politiques, naturels

ou organisés, et afin d'entendre les revendications et les propositions émises par ceux qui se prétendaient être l'expression de la voix populaire. Au moment du départ du « Groupe », chaque tendance s'autorisa des espoirs peut-être un peu trop hatifs, et c'est avec impatience que le pays attendait une « Déclaration Gouvernementale » parallèle à celle qui venait, un mois auparavant, d'être promulguée au sujet du Congo.

d. Mort du Mwami Mutara III.

Et c'est alors qu'une nouvelle soudaine, absolument inattendue, se répandit comme une traînée de poudre dans un Rwanda consterné : le Mwami Charles Mutara III Rudahigwa venait de décéder, le 26 juillet 1959, d'une manière aussi inopinée que mystérieuse, à l'hôpital d'Usumbura, où il était descendu la veille.

Quelles que furent les explications fournies par la Faculté et par le Service officiel d'Information (35), les bruits les plus fantaisistes et parfois les plus absurdes se mirent à circuler et à faire la conquête, aussi facile que criminelle, de milliers d'esprits trop crédules. On alla même, et avec persistance, jusqu'à accuser, non seulement la Puissance Tutélaire, mais encore le Vicaire Apostolique de Kabgayi d'avoir provoqué, ou du moins comploté, le décès du Monarque. De tels « **bihuha** » (faux bruits) et de telles calomnies, qui n'avaient, faut-il le dire, pas la moindre espèce de fondement, firent un tort incalculable à l'Eglise Catholique.

Déjà, cependant, le 28 juillet, — le jour même de l'enterrement du Roi défunt, — son demi-frère, Jean-Baptiste Ndahindurwa, était proclamé Mwami par la voix des Biru. Il prenait normalement le nom dynastique de Kigeli V. Pour ce qui

(35) Voici le communiqué officiel : « Le 25 juillet vers 11 h. du matin, le Mwami a eu une conversation normale avec son médecin traitant à Usumbura, dans le cabinet de celui-ci. Au moment de quitter le bureau, il s'est soudainement senti mal ; le médecin s'est précipité pour le soigner et a fait appeler immédiatement ses collègues. Plusieurs médecins ont essayé pendant deux heures à ranimer le Mwami ; ce fut en vain. Le Mwami s'est éteint à 13 h. ».

concerne la tension dont l'Eglise était la victime, une certaine relâche fut observée à la suite des paroles prononcées par le Vicaire apostolique de Kabgayi lors de l'enterrement du Monarque décédé, mais surtout à la faveur de la démarche spontanée, aussi digne que filiale, dont le successeur de Mutara eut la noble initiative : une de ses premières visites officielles fut réservée à Monseigneur Perraudin, à Kabgayi même, dès le 31 juillet. Le nouvenau Mwami déclarait publiquement qu'il était venu demander à son Evêque la bénédiction de Dieu pour sa difficile tâche. Un tel geste était le démenti le plus formel aux fausses et odieuses accusations dont le Prélat avait été l'objet.

e. Synodes de Nyakibanda.

Continuons à suivre pas à pas les événements. Décidé depuis longtemps et préparé avec soin, un double Synode, celui de Kabgayi et celui de Nyundo, s'ouvrait le 24 août 1959 à Nyakibanda. Bien que chaque Vicariat apostolique tint, dans le cadre liturgique prévu par le Pontifical, ses propres séances synodales, presque toutes les réunions, celles des commissions particulières et les Assemblées générales, furent communes. L'objectif principal de ces assises, qui durèrent cinq journées bien remplies, fut la discussion, la mise au point et la fixation du texte des nouveaux Statuts Synodaux, les anciens dont la dernière édition remontait à 1938 se trouvant périmés depuis longtemps. Une si importante réunion de tous les responsables des services généraux et de tous les Supérieurs autour des deux Evêques, permettait également de réfléchir ensemble à la situation de l'Eglise dans la conjoncture présente et à la vague de méfiance qui ne cessait de s'épaissir et de s'élargir autour d'elle dans diverses couches de la population. Quelle attitude officielle et privée adopter, quelle orientation donner à la prédication, quelles réformes apporter à certains organes de l'Eglise ou à certains comportements du clergé ou du laïcat chrétien, quel jugement porter sur telles controverses agitées dans le pays... tels furent les thèmes de ces fraternels échanges de vue. A la suite de ces conversations franches entre membres des clergés de Nyundo et de Kabga-

yi, locaux et missionnaires, séculiers et religieux, prêtres issus de divers milieux, sortirent bientôt des directives épiscopales sages, précises, urgentes, destinées à tous les prêtres et toutes les communautés religieuses non seulement du Rwanda mais aussi du Burundi. Trois chefs de considérations y étaient développés : l'unité du clergé avant tout, sans lequel toute l'action de l'Eglise est croulée à la base ; les rapports de l'Eglise et du temporel, et spécialement des prêtres et de la politique, enfin le rôle des laïcs — détenteurs de l'autorité, ou particuliers — vis-à-vis de la politique, des partis et des élections. Une dernière page, lourde d'implications capitales, exprimait la pensée officielle de la Hiérarchie au sujet du problème social qui se pose avec tant d'acuité et d'originalité au Rwanda comme chez son voisin méridionnal.

f. Troubles de novembre 1959.

Pendant ce temps, une inquiétude sourde et des provocations réciproques, ouvertes ou voilées, agitaient d'une manière diffuse — et confuse — une population travaillée par des propagandes politiques diverses mais affectées de plus en plus du coefficient racial. Une étincelle suffisait pour faire surgir une flamme qui couvait sous la cendre. Un fait minime, dont le centre du pays fut le théatre, joua ce rôle et mit le feu aux poudres : le premier jour de novembre, des troubles meurtriers et incendiaires commençaient à ensanglanter le Rwanda et le jettaient dans une guerre raciale dont ce n'est pas le lieu ici de retracer l'histoire.

Tous les coins du pays ne furent pas touchés, du moins à ce moment, et ceux qui le furent en subirent des dommages divers. Le phénomène le plus général, dans les régions tourmentées, fut l'incendie des huttes des membres de la caste adverse. Et un autre fléau, qui celui-là fit le tour du pays entier, sans épargner une seule colline, fut la campagne et la diffusion de racontarts les plus invraisemblables, générateurs de malentendus, de haines et de résolutions de vengeances.

A la première de ces deux calamités, l'Eglise opposa d'une part la condamnation, par les deux Evêques, des luttes fratricides, et d'autre part l'hospitalité accueillante des locaux et des terrains des missions voisines des sinistres. A la seconde, elle ne put opposer guère autre chose que sa prière suppliante ainsi que les informations objectives et apaisantes d'un Kinyamateka qui devenait hebdomadaire et, en même temps, plus exclusivement l'organe de l'Eglise.

g. Erection de la Hiérachie locale.

Est-ce à dire que l'imbroglio indéchiffrable dans lequelle le Rwanda s'était enfoncé, en était pour autant dissipé ? Tant s'en faut ! Et c'est ainsi que passèrent au moment même presque inaperçus deux événements considérables qui se produisirent simultanément le 10 novembre 1959, bien que le second ne fut connu que 18 jours plus tard : d'une part la « Déclaration Gouvernementale » de la Belgique, tant attendue naguère, mais dont le texte compliqué ne fut guère compris ni même entendu ; et d'autre part, ce qui nous interesse ici davantage, l'érection de la Hiérarchie locale au Congo belge et au Rwanda-Urundi, en vertu de la Constitution « Cum parvulum synapis ». Alors que au-delà de l'Akanyaru Monseigneur Grauls devenait Archevêque de Kitega, et N.N. S.S. Martin et Ntuyahaga — ce dernier sacré récemment, le 11 octobre 1959 — Evêques résidentiels de Ngozi et d'Usumbura, ainsi chez nous, Monseigneur Perraudin était promu Archevêque de Kabgayi et Monseigneur Bigirumwami Evêque résidentiel de Nyundo. Le Rwanda devenait une Province Ecclésiastique, « ayant comme siège métropolitain l'Eglise de Kabgayi dont le titre cathédral sera l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, avec comme Diocèse suffragant, Nyundo, dont le tritre cathédral sera Sainte Marie » (36). Les sièges titulaires de Garriana et de Cataquas sont relégués parmi les vieux souvenirs, et les chrétiens du Rwanda sont placés sous la houlette d'authentiques Successeurs des Apôtres, dirigeant leur troupeau non plus comme Vicaires du Pape, mais directement au nom du Christ en vertu de leur pouvoir propre et sous leur responsabilité personnelle.

(36) « **Cum parvulum synapis**, »

Ce Décret ne fut exécuté que le 1er mai 1960 à Kabgayi par Son Excellence Monseigneur Gaston Mojaisky-Perrelli, nouveau Délégué Apostolique de Léopoldville (36), et à Nyundo le 7 août 1960, par S. Exc. l'Archevêque de Kabgayi, sous-délégué à cet effet.

Couronnement d'une rapide et étonnante croissance, soixante ans à peine après l'arrivée des premiers missionnaires, cette décision du Pasteur Suprême d'ériger la Hiérarchie dans notre pays reconnaissait la maturité catholique de nos deux Diocèses. Désormais, l'Eglise du Christ, aux yeux de son Chef visible, se trouve implantée au Rwanda : la semence évangélique déposée dans le cœur de ses enfants commence à sortir ses branches et ses fruits propres. Le temps des fleurs est passé... mais le temps des tempêtes s'annonce sans doute à l'horizon chargé....

---

(36) Après le départ de Monseigneur **Sigismondi,** nommé en fin 1954 Secrétaire à la Sacrée Congrégation de la Propagande, la Délégation de Léopoldville fut confiée à Monseigneur **Bruniera.** Celui-ci remplit cette fonction depuis février 1955 jusqu'en mai 1959. Monseigneur Mojaisky-Perrelli arriva à Léopoldville en janvier 1960.

	au lieu de :	lire :
p. 697, 9° l.	de	des
19° l.	« rwandisent	« rwandisent »
698, 12° l.	celles	celle.
22° l.	essai	essaim
24° l.	Demoiselles du Graal	Auxiliaires féminines internationales
702, 12° l. av. la fin.	inaugura,	inaugura
note, 1° l.	propagande	Propagande
704, 18° l.	plaie en	plaie, en
705, 9° l.	tutum », avait	tutum » avait
709, 21° l.	à des conditions les plu savantageuses	aux conditions les plus avantageuses
711, 23° l.	laïs catholiques	laïcs catholiques
712, 4° l.	Evènement politique	Evènements politiques
714, 19° l.	après exposé	après l'exposé
715, 16° l. av. la fin	, lui aussi	, lui aussi,
7 l. av. la fin	refoullées	refoulées
716, 3° l.	lanceait	lançait
26° l.	structures	structure
717, 16° l. av. la fin	et coura-	et aussi coura-
719, 11° l.	ment le...	menti le...
721, 7 l. av. la fin	tritre	titre
en note	synapis	sinapis
728, 8 l. av. la fin	Enracinemant	Enracinement

674, à la fin : **tout le texte suivant manque :**

l'énumération des autres, à savoir un exode vers le Buganda qui prend des proportions de plus en plus considérables. La situation économique et le grand nombre des naissances commandent ce mouvement d'émigration. D'autres chiffres, par contre, accusent une nette remontée. Dans les colonnes des mariages, des confessions et des communions, c'est respectivement un gain de 800, 120.000 et 800.000 que nous constatons en 1945. L'année suivante on enregistre une nouvelle augmentation de 13.800 confessions et de 148.395 communions. Il faut avouer cependant qu'un chrétien sur cinq qui le devraient ne reçoit pas les sacrements de Pâques : c'est une proportion bien forte pour le Rwanda.

2me *édition de «RUANDA», Louis de Lacger.*

Corrigenda dans le Supplément

	au lieu de :	lire :
p. 654, 11° l.	évènement	événement
dern. l.	exigée	exigé
655, 20° l.	aguérrie	aguerrie
656, 8° l.	que	(à supprimer)
20° l.	différent..	différents
av. dern. l.	quelque	quelle que
658, note (5)	... en plublic qu'	... en public ce
	il n'oserait pas faire	qu'ils n'oseraient faire
663, 5° l. av. la fin.	morts	mort
666, 4° l.	arrivée	arrivé
676, 10° l.	Rwandaise, après...	rwandaise. Après...
16° l.	période autour...	période, autour...
677, 8° l.	entretemps	entre-temps
11° l. av. la fin.	deroulèrent	déroulèrent
dern. l.	goutée	goûtée
679, 2° l.	nous	(à supprimer)
dern. l.	teront	tront
688, 5° l.	Abandonnée	Abandonné
689, 6° l.	Dix Evêques	Neuf
689, 6° l. av. la fin.	réhausser	rehausser
691, 5° l.	, attendons depuis	, nous attendions depuis
	1949, l'	1949 l'
10° l.	projettée	projetée
14° l.	1919	1910
693, 13° l.	prêtres	prêtres.
14° l.	pour..	Pour...
15° l.	auxquels	des quelles
5° l. av. la fin.	comptablers	comptables
	entre-pre-	entrepre-
694, 6° l.	fraternelle	fraternel
695, 2° l.	Eglise	L'Eglise
696, 11° l.	laissées	laissés
7° l. av. la fin	nulle	nul
dern. l.	blancs	blanc

CONCLUSION

C'est à cette date du 10 novembre 1959 que, délibérément, se termine l'esquisse tentée en ces pages (37). Trois mouvements se nouent paradoxalement en ce dernier carrefour : l'Eglise y est affirmée et proclamée offficiellement à la fois locale et catholique ; le pays reçoit la promesse formelle, émanant de la Puissance Tutélaire, d'accéder bientôt à son indépendance politique, même si dans le document officiel paru en ce jour le mot n'est pas prononcé ; — mais en même temps un orage gronde, lourd de possibilités imprévisibles et d'échéances inattendues. Personne, en ce jour charnière, ne pourrait dire dans quelles eaux la barque de Pierre va désormais mouiller ; quelles servitudes ou quelles libertés lui seront réservées ; sera-ce le signe de la persécution ou celui de la paix qui se lèvera victorieux au dessus de ses clochers ? Ses enfants d'aujourd'hui resteront-ils fidèlement unis ou se sépareront-ils haineusement les uns des autres ? Les appâts alléchants d'un matérialisme diabolique ou les austères exigences d'une justice chrétienne triompheront-elles des désirs bouillonnants et inassouvis de Banyarwanda tenant en mains les destinées de leurs pays ?

---

(37) On sait que depuis lors, le « coup d'état » de Gitarama, le 28 janvier 1961, a proclamé la fondation de la République du Rwanda.

Le même jour, on apprenait par la radio la nomination de Monseigneur Bernard **Manyurane,** orginaire de la paroisse de Rwaza, comme Evêque de Ruhengeri. Ce nouveau Diocèse, érigé en même temps, comprend les deux Préfectures de Ruhengeri et de Byumba, ainsi qu'une partie de celle de Kigali. Il comporte à sa naissance 91.617 baptisés, groupés en douze paroisses, sur une population de 510.028 habitants. Par la même décision pontificale le Diocèse de Nyundo reçoit les cinq paroisses de la Préfecture de Shangugu, qui s'ajoutent ainsi aux 12 qui lui restent dans les deux Préfectures de Kibuye et de Kisenyi.

Hélas, Monseigneur Manyurane, tombé malade peu de temps après sa nomination, et malgré les soins les plus assidus qui lui furent prodigués à Kabgayi, à Louvain et à Rome, s'endormit saintement dans le Seigneur en la Ville éternelle le 8 mai 1961. Grâce à la bienveillance de la S. Congrégation de la Propagande, la dépouille mortelle du Prélat défunt fut transférée au Rwanda et inhumée, le 16 mai, dans la cathédrale de Ruhengeri.

Tout dépend de la foi et de la clairvoyance des chrétiens, et surtout de leurs prêtres, mais également de l'héroïsme — tel est le seul mot qui convient — de leur amour envers le Christ. Les devises de nos deux Evêques indiquent exactement la route :

« Induamur arma lucis » — « Super omnia Caritas ».

Ou bien ce double et unique programme sera suivi, et le Rwanda s'épanouira dans la paix de Dieu ; ou bien il sera méprisé, et le Rwanda sombrera dans l'esclavage d'un Satan plus habilement déguisé que jamais. Il est difficile d'imaginer une autre issue à cette alternative. Toute tentative de compromission conduirait dans une impasse.

Et du point de vue de l'Eglise, le dilemme semble se présenter ainsi : ou bien elle glissera dans la tentation d'un schisme qui la conduirait à son propre suicide, ou bien, allégée sans doute de ses membres médiocres, elle sortira de l'épreuve prochaine purifiée et sauvée, plus dynamique et plus apaisée, plus sainement rwandaise et plus largement catholique que jamais.

***

S'il est permis, en terminant, de formuler des vœux, voici ceux qu'on pourrait envisager. L'affermissement définitif de l'Eglise au Rwanda dépend — semble-t-il — de deux efforts (et de deux réussites !) pour lesquels sans doute, les matériaux et les ouvriers sont déjà à pied d'œuvre. D'une part un effort de réflexion, et de l'autre un effort d'action.

Réflexion avant tout, et qui serait principalement la tâche du clergé. Il faudrait que l'on parvienne à découvrir puis à exploiter les concordances providentielles entre les vraies et saines valeurs de la culture rwandaise, et les achèvements inattendus apportés par la réalité chrétienne. A montrer que l'Evangile, au-delà des catégories de pensée propre à l'Occident, s'avance comme une réponse lumineuse à un appel conscient ou inconscient émergeant du cœur profond du Munyarwanda. Comment, en d'autres termes, ce qui fait la richesse propre de ce peuple si humain se trouve sauvé et épanoui au delà de toute espérance par la Lumière du Verbe et l'Amour victorieux de l'Esprit-Saint. Ou, ce qui revient au même, comment la Religion du Christ apparaît comme la seule qui soit capable de conduire le Munyarwa-

nda, fidèle à sa Tradition, à la libération totale et à la perfection vitale à laquelle il a toujours aspiré.

Action ensuite, qui serait surtout l'apanage du laïcat. Il est nécessaire, sous peine de mort par inanition, que le christianisme rwandais soit efficient. Qu'il informe la vie sociale et les institutions. Qu'il agisse et intervienne dans tous les domaines où une réponse est attendue. Qu'il soit présent, non seulement par un message, mais par un témoignage et par des faits. Mouvements de jeunesse, institutions charitables, organismes culturels, recherches scientifiques, entreprises économiques, structures politiques, rouages administratifs, assises judiciaires, influence sur l'opinion par la presse, la radio, le cinéma, fondations médicales, organisations internationales... dans toutes ces branches de l'initiative et de l'activité humaines, les catholiques de ce pays devront être pionniers, chevilles ouvrières, élites d'avant-garde et garanties de continuité.

Il va sans dire qu'aucun de ces deux efforts n'est possible sans le développement d'une source d'énergie qui n'existe à l'aurore de 1960 qu'à l'état embryonnaire dans le Rwanda catholique : à savoir des foyers de vie monastique, où pensée et action s'alimentent aux seules nourritures qui peuvent leur assurer une vie durable et saine. Là, au pied de la Vierge Marie, au sein de l'Eglise Notre Mère, dans le sacrement eucharistique, l'écoute de la Parole de Dieu et la prière, les penseurs et les hommes d'action recevront du Christ Jésus, vrai Dieu et vrai Homme, et Maître du monde, le secret de l'efficacité invincible de leurs travaux.

C'est dire que le dernier mot — ou le premier — de l'essor d'une Eglise Rwandaise vivante, parce que pleinement catholique, réside dans la présence, en son centre, de véritables contemplatifs chrétiens.

Le 4 août 1960.
En la fête de Saint Dominique.

Le Supplément des années 1939 à nos jours, est dû à la plume du R.P. Nothomb P.B.

M. le Chanoine de Lacger, auteur du présent livre, est décédé en France au début de l'année 1961.

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

Le Rwanda ancien.

Chapitre I La terre et les habitants . . . 9

Chapitre II Le peuple. La Race. La Société . . 35

Chapitre III Les formes préhamites de la vie politique. Tribus et monarchies bahutu . 68

Chapitre IV La formation de l'unité nationale . . 90

Chapitre V L'Etat unifié 115

Chapitre VI La civilisation et les mœurs. . . 130

Chapitre VII La Religion. Imana : croyance et culte . 149

Chapitre VIII La survivance de la personne après la mort. La vie. L'ombre. L'esprit . . 187

Chapitre IX La religion des morts. Ancêtres bienveillants et revenants hostiles. . . 203

Chapitre X Génies élémentaires et Puissances occultes. Sorcellerie et magie. . . 238

Chapitre XI Le mystère de Ryangombé. Le Kubandwa. L'idée du système religieux et le mythe des Imandwa . . . 266

Chapitre XII Le mystère de Ryangombé. Société religieuse et culte spirite . . . 290

Chapitre XIII Les Bapfumu, ministres d'Imana. Leurs fonctions et leur rôle 320

DEUXIÈME PARTIE

Le Rwanda moderne.

Chapitre I	Premiers contacts avec les blancs. Le règne de Rwabugiri.	341
Chapitre II	Le règne éphémère de Rutalindwa et la minorité troublée de Musinga 1896-1899. L'établissement du protectorat allemand.	361
Chapitre III	Premiers établissements chrétiens 1900-1907	375
Chapitre IV	La paix allemande. La résidence de Kigali. Les œuvres religieuses	409
Chapitre V	Le Ruanda pendant la grande guerre 1914-1918	445
Chapitre VI	Le mandat belge. Organisation de l'Etat et de l'Eglise 1919-1925.	471
Chapitre VII	Les Missions et le service de l'enseignement. La conversion des Batutsi et l'avènement d'un prince chrétien 1926-1931 .	504
Chapitre VIII	Les Belges et l'exécution du mandat. Le principat indigène de Rudahigwa 1931-1939.	545
Chapitre IX	L'établissement de l'Eglise nationale catholique. Le vicariat de Monseigneur Léon-Paul Classe 1922-1939.	585
Conclusion	L'échéance d'un Ruanda moderne et chrétien	594
Principaux ouvrages, travaux et périodiques . .		596

Supplement.

Introduction 653

Article premier. La Crise, 1939-1944 657

1. Le cadre historique : la guerre et la famine . 657
2. Baisse de la vitalité chrétienne 659
3. Prodromes de relèvement 661
4. Mort de Monseigneur Classe 665

Article deux. La Réorganisation, 1945-1947 . . 669

1. Le « Pré-synode » de 1945 669
2. Actes épiscopaux 671
3. Le Rwanda consacré au Christ-Roi . . . 672
4. Premiers fruits nouveaux 674

Article trois. Nouvel Essor, 1948-1952 . . . 676

1. Le Jubilé de 1950 676
2. Bilan religieux 678
3. Carences et problèmes 681
4. Perspectives nouvelles 682

Article quatre. Enracinemant de L'Eglise, 1952-1956 . 687

1. Le Vicariat de Nyundo et Monseigneur Bigirumwami 687
2. Elargissement catholique 691
3. Rwandisation de l'Eglise 695
   a. Familles religieuses 695
   b. Laïcat 698
   c. Clergé 700

4. Ferveur chrétienne en progrès 703
5. Démission de Monseigneur Déprimoz . . 705

Article cinq. Derniers Carrefours, 1956-1959 . . 707
1. Multiplication des centres de vie chrétienne . 707
2. L'œuvre scolaire 709
3. Le rôle des Laïcs 710
4. Evénements politiques et position de l'Eglise . 712

a. 1956. La consultation populaire . . . 712
b. La Lettre collective sur la Justice . . 714
c. Lettre de Mgr Perraudin sur la Charité . 715
d. La mort du Mwami Mutara III . . . 718
e. Synodes de Nyakibanda 719
f. Troubles de novembre 1959 . . . 720
g. Erection de la Hiérarchie locale . . 721

Conclusion 723

Kabgayi 6-6-1961—5.000